



HAL
open science

**De la dénonciation des viols systématiques commis
pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine à la
mobilisation des acteurs français (avril 1992 jusqu'à la
fin des années 1990)**

Camille Morin-Delaunay

► **To cite this version:**

Camille Morin-Delaunay. De la dénonciation des viols systématiques commis pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine à la mobilisation des acteurs français (avril 1992 jusqu'à la fin des années 1990). Histoire. 2017. dumas-02060154

HAL Id: dumas-02060154

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02060154>

Submitted on 7 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*De la dénonciation des viols systématiques commis pendant la guerre en
Bosnie-Herzégovine à la mobilisation des acteurs français
(d'avril 1992 jusqu'à la fin des années 1990)*



Rassemblement à Paris, le 19 décembre 1992, à l'appel du Collectif féministe de solidarité aux femmes de l'ex-Yougoslavie.

"Solidarité avec les victimes de viols", Collectif, décembre 1992
Archives privées de Claudie Lesselier

Camille MORIN-DELAURIÈRE
Sous la direction de Michel TISSIER

Mémoire de Master
Histoire Relations Internationales et Interculturelles
Année 2016-2017

Mes sincères remerciements à tous ceux et celles qui ont contribué à ce mémoire et qui m'ont soutenue pendant ces deux années de recherche pour leurs conseils avisés, leurs recommandations et leurs suggestions. Je tiens à remercier tout particulièrement ma maman de m'avoir soutenue dans mon travail et mes projets, d'être d'aussi bons conseils, et d'avoir passé des dizaines et des dizaines d'heures à relire mes différents travaux. Merci, ce travail n'aurait pas été le même sans toi. Un grand merci à tous mes amis qui m'ont aidé que ce soit dans mes divers projets menés cette année ou dans ce projet de recherche. Merci à Marine, Clément, Clément et Jodie pour l'aide en anglais. Des remerciements particuliers à Pauline pour le soutien mutuel depuis deux ans, nous avons réussi ce master et nos recherches ensemble. Merci à mes amis et professeurs de philosophie qui se sont intéressés à mes recherches, vos conseils m'ont été utiles. Merci à Béa et Flo, mes deux géniaux colocs, avec qui j'ai partagé mes moments de galère et qui m'ont aidé moralement. Enfin je tenais à dédier ce mémoire à Léo avec qui je me suis construite intellectuellement depuis mes années d'étude supérieure.

Des remerciements tout particuliers à mon directeur de mémoire, Monsieur M. Tissier qui m'a soutenue pendant ces deux années, et m'a transmis l'intérêt pour la recherche. Nos nombreux rendez-vous, vos conseils et vos exigences m'ont permis de donner le meilleur de moi-même. Ce sujet n'était pas facile à traiter autant au niveau de l'historiographie que des sources, mais grâce à votre aide j'y suis arrivée et j'y ai pris énormément de plaisir. J'espère que tout l'apprentissage que j'ai effectué à vos côtés me sera favorable pour la suite de mes projets de recherche. Je tenais à remercier Monsieur L.Capdevila et Madame F.Bugnon pour leur intérêt pour mon sujet et pour leur participation en tant que membres de jury.

Enfin je souhaite saluer ce travail aux nombreuses associations qui m'ont fait confiance, et m'ont permis de m'appuyer sur leurs archives extrêmement précieuses pour mon analyse. Je remercie l'Alliance des Femmes pour la Démocratie, la Maison des Femmes de Paris et le Planning Familial du Square Saint Irénée de Paris pour leur gentillesse et le temps que ces associations m'ont accordé. Sans vous tout ce travail n'aurait pas pu se faire. C'est une chance inouïe d'avoir eu accès à ces archives privées. Je tenais particulièrement à remercier chaleureusement Anne-Marie Pavillard d'avoir passé autant de temps à dépouiller et classifier les archives d'Arlette Moch David à la BDIC, sans quoi je n'aurais pu avoir accès à ces archives. Cette aide généreuse et votre intérêt pour ma recherche m'ont beaucoup touché. Ce mémoire vous est aussi dédié. Merci à Catherine Guyot et Elisabeth Nicoli pour l'entretien, à Claudie Lesselier pour ses archives, et à Frédérique Danthez pour son aide et son accueil chaleureux.

RÉSUMÉ

La présente recherche porte sur la réaction, la mobilisation et la solidarité de la société française face aux viols systématiques qui ont été commis pendant le conflit en ex-Yougoslavie, et plus précisément en Bosnie-Herzégovine. Les acteurs associatifs humanitaires et féministes se sont particulièrement investis dans cette mobilisation, entraînant un mouvement de dénonciation des viols systématiques en France. Les acteurs politiques, juridiques, médiatiques, médicaux et le milieu intellectuel ont également lutté pour que des changements dans la législation et dans la perception des viols systématiques surviennent en France et à l'international. Ce conflit a été majeur en ce qui concerne la prise en considération des viols systématiques en temps de guerre au niveau international, mais également, et c'est beaucoup moins connu, au niveau national. Le mouvement national de solidarité parce qu'il fut extrêmement diversifié, a permis d'ancrer les viols systématiques dans l'agenda politique français, et d'influencer la perception des viols de masse dans la société. L'analyse de la construction de la défense de la cause des droits des femmes ne se réduit pas au seul territoire national, mais exige de comprendre les interactions à différentes échelles – locale, nationale, continentale, et internationale. Les différentes mobilisations nationales ont effectivement permis de créer des échanges et des projets au niveau européen et international. Le mouvement de dénonciation et de solidarité national français s'inscrit donc en creux dans un mouvement plus général, international, dont les acteurs et leurs intérêts sont extrêmement diversifiés et complexes. Bien que le mouvement national de dénonciation des viols systématiques et de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, n'ait pas eu l'ampleur souhaitée par les militant-e-s, il a eu des conséquences primordiales sur les questionnements et l'étude des viols systématiques, leur prise en considération et leur aspect juridique. Cependant, de nombreux efforts et de nombreux combats restent encore à mener pour conserver ces acquis et combattre les violences sexuelles faites aux femmes pendant les guerres.

"Guerre dans l'ex-Yougoslavie (1991-1995)" // "violences de guerre" // "viols systématiques" // "féminisme" // "solidarité française".

SUMMARY

The research hereabove deals with the reaction, the mobilization and the solidarity of the French society upon the relentless rapes committed during the conflicts in the former Yugoslavia, and more precisely in Bosnia and Herzegovina. The voluntary community and feminist actors particularly devoted themselves to the mobilization, creating a movement of denunciation of these recurrent rapes in France. The political, judicial, newsworthy, medical and from the intellectual field actors also fought for the establishment of changes in the legislation and upon the perception of recurrent rapes in France and overseas. It was a major conflict concerning the taking into consideration of the relentless rapes during wartime, worldwide. But also, at the national level. The national solidarity movement, because of its diversification, allowed to entrench the question of relentless rape in the French political agenda, and to influence the French perception of mass rape. The analysis of the construction of women's rights doesn't only take place at a national level. It requires to understand the interactions at various levels – local, national, continental and international. The various national mobilizations allowed to create exchanges and European and international projects. The denunciation and French solidarity movement inserts itself in a broader movement, a worldwide one, whose actors and their interests are extremely diversified and complex.

Even if the national relentless rapes' denunciation and of former Yugoslavia women solidarity movements did not get the desired extent by the activists, there has been essential consequences over the questions and studies of relentless rapes. The taking into account, the consideration and the legislation of relentless rapes in France was a radical change. Nevertheless, plentiful of efforts and fights were still to be made to keep these achievements and fight the sexual abuse done to women during wartime.

"Yugoslav Wars (1991-1995)" // "war violences" // "systematic rapes" // "feminism" // "french solidarity".

ACRONYMES

AFD	Alliance des Femmes pour la Démocratie
AI	Amnesty International
CAF	Centre des Archives du Féminisme
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEE	Communauté économique européenne
CICR	Comité International de la Croix-Rouge
CIMAD	Comité inter-mouvements auprès des évacués
CIP	Cour pénale internationale
CODIF	Centre d'orientation, de documentation, et d'information des femmes
DI	Droit International
DIH	Droit International Humanitaire
GBV	Gender-Based Violence
HCA	Helsinki Citizen's Assembly
IVG	Interruption volontaire de grossesse
MDM	Médecins Du Monde
MFPF	Mouvement français du planning familial
MLF	Mouvement de libération des femmes
MSF	Médecins Sans Frontière
NQF	Nouvelles Questions Féministes
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et des apatrides
OI	Organisation Internationale
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PTSD	Post-Traumatic Stress Disorder
RDC	République Démocratique du Congo
RSF	Reporters Sans Frontières
TPIY	Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
UNIFEM	United Nations Development Fund for Women
VAW	Violence Against Women
VIH	Virus de l'Immunodéficience

SOMMAIRE

Introduction

PARTIE I La dénonciation des viols par le réseau associatif féministe et humanitaire : début de la mobilisation (1992- début 1993) 14

Chapitre 1)Le début de la dénonciation des viols justifiée par les expériences, les témoignages et les contacts avec les femmes de l'ex-Yougoslavie

- 1) Dès 1991 mise en place d'un mouvement des femmes en ex-Yougoslavie contre la guerre : 15
- 2) Début de la dénonciation féministe des viols en ex-Yougoslavie puis en France : 16
- 3) Les relations féministes et humanitaires entre l'Europe de l'est et de l'ouest :
échanges et mise en place de la dénonciation française des viols 24
- 4) Les premières dénonciations en France, la phase d'investigation :
témoignages, enquêtes et contacts avec les femmes yougoslaves 27

Chapitre 2)Début de l'organisation de la solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie en France

- 1) Les premières tentatives de solidarité isolées dès octobre-novembre 1992 : 31
- 2) Les deux principaux acteurs du début de la mobilisation : l'action humanitaire
et l'action féministe engagées dans la dénonciation des viols et dans la solidarité 32
- 3) La solidarité humanitaire mise en place depuis le début de la guerre en ex-Yougoslavie : 34
- 4) La solidarité féministe structurée autour de trois pôles en France à partir de décembre 1992 : 36
- 5) Double objectif de la solidarité féministe : dénoncer les viols
et aider au financement des projets dans les Balkans 39
- 6) Leur volonté d'élargir la solidarité : 43

PARTIE II La dénonciation dans l'espace public : médias et pouvoirs publics face aux viols des femmes dans l'ex-Yougoslavie (fin 1992-1993) 47

Chapitre 1)Les acteurs politiques et juridiques : apport de légitimité à la dénonciation des viols systématiques

- 1) Les rapports de la CEE et de l'ONU : officialisation des viols systématiques 48
- 2) Répercussions de ces rapports sur le mouvement de dénonciation des viols en France 54
- 3) Les actions politiques françaises : la cellule humanitaire du quai d'Orsay
et la souscription nationale 55
- 4) Les débats concernant les viols systématiques au Sénat et à l'Assemblée nationale 57
- 5) Interactions avec les mouvements de solidarité : création d'un Tribunal Pénal International 60

Chapitre 2)L'action médiatique : mobilisation de l'opinion publique et vecteur de la solidarité

- 1) L'action médiatique : vecteur de la dénonciation des viols systématiques
en France à partir de l'hiver 1992-1993 63
- 2) La médiatisation des rapports officiels :
prise en considération progressive des viols systématiques 67
- 3) Une dénonciation médiatique inégale : 69
- 4) Instrumentalisation médiatique : le rôle ambigu des médias dans la guerre 72
- 5) Ancrage de la dénonciation médiatique dans la division de la société
et de l'intelligentsia française en soutien aux serbes ou aux musulmans : 77
- 6) Double objectif de la dénonciation médiatique : 79
- 7) Couverture médiatique des actions menées par la société française contre les viols : 81

<u>PARTIE III L'action féministe : argumentation, organisation de la solidarité et mobilisation publique (1993-1994)</u>	88
<i><u>Chapitre 1) L'apogée de la solidarité féministe et sa portée dans la société française (1993)</u></i>	
1) L'apogée de la solidarité pendant l'hiver et le printemps 1993 :	89
2) Les actions régulières dans l'espace public : prise en considération des viols systématiques dans la société	100
3) Les autres manifestations : actions de solidarité	101
4) L'évolution des arguments et des objectifs de la solidarité féministe	104
5) Sa capacité à mobiliser l'opinion publique et les difficultés auxquelles elle est confrontée	107
<i><u>Chapitre 2) Les arguments pour la défense des droits des femmes : étude de la presse féministe</u></i>	
1) Les viols systématiques : une perspective féministe	111
2) Objectifs des médias féministes : informer l'opinion publique française des viols en Bosnie-Herzégovine et dénoncer ces pratiques de guerre	114
3) Les médias féministes : inciter à l'action auprès des associations féministes	119
4) L'information et la dénonciation militante : une information différente que celle dans la presse nationale	121
5) Essoufflement de la dénonciation médiatique et baisse progressive de l'action féministe à partir de l'année 1994 :	126
<u>PARTIE IV Prise en considération des viols systématiques : écrits théoriques et droit international (1994-fin des années 1990)</u>	130
<i><u>Chapitre 1) Véronique Nahoum-Grappe : action et réflexion sur les viols systématiques</u></i>	
1) Les écrits de Véronique Nahoum-Grappe : témoignages inédits d'enquêtes menées en ex-Yougoslavie pendant la guerre	131
2) Explication de la prise en considération des viols de guerre :	132
3) Réflexion sur les viols comme arme de guerre :	133
4) Typologie des viols de guerre :	138
5) Objectif des viols systématiques : la purification ethnique et la purification du lien de filiation	139
6) Les conditions de possibilité des viols :	140
<i><u>Chapitre 2) Leçon des guerres de l'ex-Yougoslavie : qualification juridique des viols systématiques</u></i>	
1) Changement dans le droit international :	145
2) Critiques du Tribunal pénal international par le milieu associatif et intellectuel :	149
3) Changement dans la pratique et dans la perception des guerres :	150
<i><u>Chapitre 3) Les changements sur les réflexions et la perception des viols en France</u></i>	
1) Prise en considération des questionnements sur les viols de guerre et sur les viols comme arme de guerre :	152
2) La distinction entre viol de guerre et viol en temps de paix :	154
3) La perception des viols de guerre en changement :	158
Conclusion	161
-Sources	168
-Références bibliographiques	186
-Annexes (table des annexes)	192
*Chronologie générale	196
*Annexes I – Glossaire	202
*Annexe II – Cartes	209
*Annexes III – Tableaux et graphiques	214
*Annexes IV – Photographies	222
*Annexes V – Archives	226

**De la dénonciation des viols systématiques commis pendant la guerre en
Bosnie-Herzégovine à la mobilisation des acteurs français
(d'avril 1992 jusqu'à la fin des années 1990)**

INTRODUCTION

Quelques mois après le début de la guerre qui ravageait la Bosnie-Herzégovine depuis le 4 avril 1992, deux faits de guerre furent particulièrement dénoncés : le nettoyage ethnique et les viols systématiques. Les publications dans la presse internationale des rapports des premières enquêtes menées par l'ONU et par la Communauté Européenne, révélèrent officiellement ces faits à la communauté internationale en janvier 1993. L'estimation de ces viols évolua considérablement pendant toute la période de la guerre, oscillant entre 60 000 selon un premier rapport d'Amnesty International et 20 000 selon les chiffres officiels des rapports de l'ONU. En temps de guerre il fut difficile de chiffrer les horreurs, et même encore aujourd'hui il est délicat de s'arrêter sur un nombre exact tant la pudeur, la honte, le pression sociale et familiale font que beaucoup de femmes préfèrent garder le silence. Ces viols systématiques ont particulièrement fait réagir la communauté internationale notamment en Europe et aux États-Unis. Informations dans les médias, dénonciations au travers des conférences et des manifestations, actions de solidarité et aides concrètes apportées à ces femmes victimes de la guerre à travers une nébuleuse associative diverse etc. sont tout autant d'actions qui furent menées. C'est moins connu, mais la société française a également réagi et dénoncé ces faits à travers la presse et des actions en solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie. De nombreux acteurs se sont investis dans ce mouvement national de dénonciation des viols systématiques, et dans cette mobilisation en solidarité avec les femmes victimes des viols en ex-Yougoslavie : les associations humanitaires et féministes, les acteurs politiques, les médias, le milieu intellectuel etc. La dénonciation des viols systématiques fut très controversée et complexe. En effet, ces pratiques de guerre furent parfois démenties ou minimisées, ou à l'inverse exagérées. Il revient, par conséquent, à l'historien-ne d'analyser cette situation complexe, et l'imbrication des rapports de pouvoir et des relations internationales, pour tenter d'apporter plus de précision sur ces faits. De plus, la dénonciation des viols était prise en tenaille entre le peu d'information qui circulait et l'exigence de paix dans les négociations internationales. Le mouvement de dénonciation et de solidarité national français s'inscrit donc en creux dans un mouvement plus général, international, dont les acteurs et leurs intérêts sont extrêmement diversifiés.

1) Présentation du sujet et aspect novateur de la recherche :

Il s'agira donc, dans cette recherche, de s'intéresser à la dénonciation des viols systématiques en France et aux mouvements de solidarité qui furent mis en place. Ce sont les nébuleuses associatives françaises humanitaire et féministe, qui se sont d'abord investies dans la construction de cette cause des droits des femmes à travers la dénonciation des viols systématiques et qui ont apporté une aide aux femmes victimes de la guerre dans l'ex-Yougoslavie. Les mouvements féministes français se sont mobilisés pour cette cause, dénonçant une atteinte aux droits des femmes dans diverses actions de solidarité et de manifestations ou dans les revues de la presse féministe. Les associations humanitaires sont aussi intervenues pour venir en aide à ces femmes soit en les accueillant en France, mais ce fut très minoritaire, soit en envoyant des vivres et des médicaments et en aidant les projets qui se mettaient en place sur le terrain croate et bosniaque. Les acteurs associatifs humanitaires et féministes se sont particulièrement investis dans cette mobilisation, entraînant un mouvement général de dénonciation des viols systématiques en France. Les acteurs politiques, juridiques, médiatiques, médicaux et le milieu intellectuel, ont également lutté pour que des changements surviennent en France et à l'international concernant la législation et la perception des viols systématiques. Le poids médiatique de la dénonciation des viols est un élément central : la presse et la télévision étaient les deux sources d'information les plus importantes en France dans les années 1990. Cette dénonciation médiatique est en même temps le précurseur des dénonciations publiques et un vecteur entre le mouvement de solidarité et l'opinion publique. Elle relayait certaines actions de solidarité et médiatisait la dénonciation des viols systématiques menée par les divers acteurs français. Les actions politiques françaises étaient également conséquentes, et font parties de l'ensemble de la dénonciation publique française de cette pratique des viols systématiques. Elisabeth Guigou et Simone Veil ont toutes deux collaboré pour diverses manifestations, interviews, conférences, et actions médiatiques en faveur de la cause des droits des femmes en Bosnie. Une dénonciation continua après-guerre et encore aujourd'hui pour exiger la reconnaissance des viols systématiques, une aide aux victimes et une condamnation des coupables.

L'originalité de ma recherche, comme nous allons le voir, est de s'inscrire à l'intersection de nombreuses études et thématiques : les viols, les violences faites aux femmes, la place de la femme en France, les viols en temps de guerre, les viols comme arme de guerre, les viols commis en Bosnie-Herzégovine. Ma recherche est donc hybride, elle croise différents thèmes d'études des sciences sociales . Si beaucoup d'études ont déjà été menées sur le concept de viol comme arme de guerre, ou encore sur les viols et autres atrocités commises en Bosnie-Herzégovine, aucune étude ne s'est centrée sur la réaction que ces viols ont suscité en France. C'est sur ce point que j'ancre ma recherche historique. Cette dernière porte sur la réaction, la mobilisation et la solidarité de la société française face aux viols systématiques qui ont été commis pendant le conflit en ex-Yougoslavie, et plus

précisément en Bosnie-Herzégovine. Je vais étudier la réaction qu'ont provoqué ces viols de masse dans la société française et surtout dans la presse et dans la nébuleuse associative humanitaire et féministe. Le point central de ma recherche sera donc la dénonciation et la construction de la défense de cette cause des droits des femmes. Il faut donc que je cerne non seulement les acteurs, mais aussi les procédés de construction de cette défense, les outils, les moyens mis en œuvre, et les résultats. Pour se faire je vais principalement m'appuyer sur la presse, les écrits universitaires ou associatifs qui concernent cette question et les actions qui ont été menées en France.

II) Analyse des sources et de la méthode :

Les sources historiques sur lesquelles je m'appuie sont en conséquence très variées, oscillant entre les sources écrites et orales des médias et les archives associatives en passant par les sources orales d'interviews d'acteurs associatifs. Le panel des sources historiques est très différent – sources écrites et orales – ayant chacune des avantages et des limites différentes dont il faudra tenir compte. Il est très intéressant pour une recherche historique de recouper différentes sources pour tendre vers une certaine exhaustivité – même si ce ne sera jamais le cas – et obtenir dans la mesure du possible le témoignage d'acteurs, qui suivant leur milieu social, leur sexe et leur engagement plus ou moins poussé, ne réagissent pas forcément de la même manière face aux viols de masse commis en Bosnie. C'est donc pour essayer de saisir la mouvance dans sa globalité que je m'appuie sur des sources hétéroclites. Avoir accès aux différents acteurs de cette défense permet d'analyser les spécificités et les différences des approches de la dénonciation de chaque courant médiatique, associatif, politique, social, et d'approfondir leurs interactions : comment ils se nourrissent les uns les autres ou au contraire se contredisent. Avoir un panel aussi large de sources historiques présente des avantages mais aussi des inconvénients. En effet, étudier des sources d'archives privées d'associations est un trésor historique – tout le monde ne peut pas avoir accès à ces sources – mais il est parfois difficile d'y accéder et de les analyser. Ce travail de recherche dépend de la disponibilité et de la volonté des associations (occupées à leurs missions diverses). Leurs archives ne sont pas toujours rangées et ordonnées comme peuvent l'être les archives diplomatiques. Et il est parfois compliqué de retrouver une information précise. Leurs archives sont conservées pour leurs intérêt et les besoins de l'association et non celui des chercheurs.

Enfin, recourir à des sources écrites et orales permet de s'intéresser aussi bien à la mémoire écrite et collective des événements historiques – des articles ou des émissions de radio sont des sources publiques et collectives, façonnées par une équipe de journalistes – qu'à une mémoire individuelle – interviews d'acteurs associatifs et universitaires. Ces interviews permettent d'ancrer ma recherche dans son essence et dans sa dynamique même : voir comment les acteurs français se sont mobilisés.

III) Présentation de la bibliographie et état de l'art :

Je m'intéresse donc à la cause des droits des femmes à travers la question des viols de masse commis pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine. La notion de cause renvoie à « *l'ensemble des intérêts à soutenir, ou à faire valoir* »¹. Ce terme renvoie également au champ juridique : « *une affaire qui se plaide* »². Dans notre étude de la cause des droits des femmes à travers la dénonciation des viols systématiques, nous nous intéressons davantage à la construction de cette cause dans la sphère sociale, mais également, dans une moindre mesure, sur le plan juridique. La liaison entre le cadre juridique et le cadre public et politique s'explique par le phénomène de généralisation : « *à partir d'un cas particulier pour dénoncer un scandale, établir une vérité, justifier un engagement* »³. Les causes sont soutenues par divers acteurs publics ou privés, qui ont des intérêts ou des méthodes de lutte parfois contradictoires, mais qui sont toujours reliés par certains éléments de convergence⁴. La notion de cause des femmes renvoie à « *certaines points d'accord entre divers acteurs pour promouvoir les droits des femmes au niveau juridique, politique, social et professionnel* »⁵, et à l'irruption des femmes et de leurs revendications dans l'espace public, puis de leur prise en considération au niveau social et politique.

Le choix de cette guerre n'est pas anodin, en effet, c'est l'une des premières guerres en Europe dans laquelle on dénonça la pratique des viols systématiques comme arme de guerre. Il y a renouveau dans les études en sciences sociales ces dernières années en ce qui concerne le viol comme un outil de guerre. Des réflexions importantes se développent autour de cette question des violences sexuelles dans les conflits récents. De nombreuses études sont menées par des chercheurs universitaires, ainsi que des comités gouvernementaux. Et de nombreuses conférences, ou débats associatifs et universitaires ont lieu. Je vais donc m'intéresser à la question du viol aussi bien au niveau historique et juridique, que social et politique. Cette recherche permet de faire une synthèse de toutes les études menées sur la guerre en Bosnie-Herzégovine et sur les viols de masse.

**Historiographie de la guerre en Bosnie-Herzégovine :*

Le premier élément historiographique sur lequel nous nous appuyons est celui de la guerre en Bosnie-Herzégovine et des pratiques de viols systématiques dans cette guerre. L'historiographie sur la guerre en Bosnie est très riche et controversée, tout comme le sont toutes les problématiques liées à cette guerre complexe, enchevêtrement de multiples caractéristiques et de problématiques

1 Définition du *Petit Robert*.

2 Brigitte Gaïti et Liora Israël "Sur l'engagement du droit dans la construction des causes", *Persée*, 2003, pp.1-2.

3 *Idem*.

4 Claire Blandin, Cécile Méadel "La cause des femmes", *Le Temps des médias. Revue d'histoire, Nouveau Monde éditions*, numéro 14, 2009 pp.5-10.

5 Claudie Bodino "La cause des femmes à l'épreuve de son institutionnalisation", in *Politix* "La cause des femmes" volume 13 numéro 51, Troisième trimestre 2000, pp.81-112.

multiséculaires. Cette guerre est impulsée par l'effondrement du bloc communiste dans les années 1980-1990, qui perturba le régime en Yougoslavie.

Thierry Mudry⁶ analyse cette guerre en Bosnie-Herzégovine comme un phénomène plus large de revendications nationales, et de coexistence parfois difficile, entre les diverses ethnies et confessions. Il montre que l'histoire multiséculaire des Balkans permet de mettre en évidence les divers enjeux et arguments respectifs des parties croate, serbe et bosniaque pour étayer leurs prétentions et leurs revendications nationales. C'est au travers de siècles d'apports culturels, religieux et ethniques, que se sont cristallisés des tensions, qui étaient déjà apparues dans les divers conflits qui ont secoué les Balkans – et qui lui valurent son surnom de "poudrière des Balkans". Cette guerre en Bosnie-Herzégovine, qui débuta en avril 1992, était le fruit de toutes ces tensions exacerbées par des imaginaires collectifs et des revendications nationales multiséculaires – l'idée d'une "Grande Serbie" était développée depuis le début du XIXe siècle. Ce conflit est analysé par Thierry Mudry comme une confusion entre appartenance nationale et revendications confessionnelles. C'était une guerre religieuse, idéologique, nationaliste, et identitaire. Thierry Mudry parle même de "*sociologie du déchirement*" pour expliquer les apports mythologiques, ethnonymiques, la construction d'un discours nationaliste communautaire, les références faites à un passé glorieux, et les revendications de vengeance envers les autres communautés qui avaient causé du tort par le passé – c'est le cas du discours nationaliste serbe qui fit référence aux viols commis par les musulmans sur les femmes serbes pendant la Seconde Guerre mondiale. Si la violence identitaire et religieuse était inhérente à l'histoire multiséculaire balkanique, la variante communautaire n'était véritablement apparue qu'au XIXe siècle dans cette région⁷. La Seconde Guerre mondiale puis, encore plus qu'elle, la guerre en Bosnie-Herzégovine, révélaient ce nouvel élément de tension. La logique de l'affrontement inter-communautaire était poussée à son paroxysme : on parlait des "camp croate", "camp serbe" et "camp bosniaque". Les facteurs immédiats qui provoquèrent la guerre – désintégration des institutions yougoslaves, appauvrissement spectaculaire des pays de la Yougoslavie, et la perception négative qu'avait la Bosnie-Herzégovine sur sa place dans l'ensemble balkanique – étaient à coupler avec cette histoire riche et complexe d'un enchevêtrement culturel, religieux et ethnique dans les Balkans, dont les tensions faisaient que la guerre était latente.

Paul Garde⁸ mettait aussi en évidence le poids des anciennes oppressions – un demi-millénaire d'oppression ottomane et un demi-siècle d'oppression communiste. La récente importation de la conception de l'État-nation dans les Balkans avait fini d'éclater le régime yougoslave. Cette conception et ses diverses interprétations furent utilisées dans les discours nationaux respectifs, et

6 MUDRY Thierry – *Histoire de la Bosnie-Herzégovine, Faits et controverses*, Ellipses, 1999.

7 *Ibid*, p. 331.

8 GARDE Paul – *Les Balkans*, Flammarion, Paris 1994.

leurs conséquences poussées à leurs paroxysmes. À tel point que Paul Garde développe l'idée "*d'obsession de la nation*"⁹ pour désigner ce facteur du conflit bosniaque. L'idée de nation contemporaine est instrumentalisée par les diverses parties en conflit pour lier identité nationale et confession religieuse. C'est "*le modèle national de type ethnique*"¹⁰ qui est développé dans les Balkans, suscitant un attachement très fort autour de la notion d'ethnie et de peuple uni par une identité commune, plutôt que le modèle national "*du vouloir vivre ensemble*". Ce nouvel apport de modernité avec la conception de l'État-nation, poussée à son paroxysme dans les sociétés traditionnelles de l'ex-Yougoslavie, exacerba davantage les tensions déjà latentes depuis des décennies, et a mené à une régression sociale, et à une barbarie extrême. Enfin, c'est aussi le rôle que jouèrent les États européens dans ce conflit qui exacerbèrent les tensions communautaires¹¹. De nouveau, les pays européens avaient l'impression que l'avenir de l'Europe se jouait dans cette partie du monde. La perception européenne et occidentale du conflit en Bosnie-Herzégovine était encore largement influencée par les antécédents de la Seconde Guerre mondiale. Et cette perception joua aussi un grand rôle dans la division des pays européens entre l'activisme de certains, et la réticence des autres, entre les parti-pris pro-serbe ou pro-musulman.

*Historiographie des viols systématiques en Bosnie-Herzégovine :

Concernant la pratique des viols systématiques commis en Bosnie-Herzégovine, l'auteure de référence est Véronique Nahoum-Grappe. Elle écrivit notamment "Les viols, une arme de guerre"¹², "L'épuration ethnique: désastre et stupeur"¹³ et "Guerre et différence des sexes: les viols systématiques (ex-Yougoslavie, 1991-1995)"¹⁴. Ces articles sont très intéressants à étudier, car ils relatent les nombreuses enquêtes ethnologiques réalisées sur le terrain dans les camps de réfugiés, et dans les enclaves assiégées en ex-Yougoslavie entre 1992 et 1995. Depuis la fin de la guerre, elle est retournée tous les ans en Bosnie-Herzégovine. Les récits et témoignages des réfugiés lui ont permis de mettre en évidence la pratique du nettoyage ethnique et des viols systématiques. Elle explique que le "nettoyage", mené en grande partie avec la pratique des viols et des tortures sexuelles, est un terme souvent employé pour désigner une guerre dite sale dans laquelle se déroulent de nombreux massacres, tortures et viols envers les populations civiles. Elle définit le nettoyage ethnique et les pratiques des viols, comme un objectif et un moyen pour éliminer une communauté d'un territoire.

9 *Ibid* pp.107-130.

10 *Ibid* pp. 108-109/

11 Thierry Mudry, *Ibid* pp. 357- 383.

12 NAHOUM-GRAPPE Véronique "Les viols, une arme de guerre", pp.52-67, in *Le livre de la condition des femmes*, dir. Christine Orckent, Editions XO, 2006.

13 NAHOUM-GRAPPE Véronique "L'épuration ethnique: désastre et stupeur", in *Vukovar, Sarajevo... la guerre en ex-Yougoslavie*, Paris, Édition Esprit, 1993.

14 NAHOUM-GRAPPE Véronique "Guerre et différence des sexes: les viols systématiques (ex-Yougoslavie, 1991-1995)", in C. Dauphin et A. Farge (dir.), *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997.

Elle étudie non seulement la définition des viols systématiques, leurs enjeux et leurs conséquences, mais également la question si discutée et délicate des nombres, ainsi que la façon dont la dénonciation des viols de masse commis en Bosnie a été reçue dans nos sociétés contemporaines. Le concept de "nettoyage ethnique" et de "viols systématiques" suppose le caractère politique et stratégique de ces pratiques utilisées en Bosnie-Herzégovine. Elles ont été, dans une certaine mesure, appuyées et rendues possibles grâce à la logistique militaire et politique. Il faut comprendre ces crimes comme émanant d'une certaine stratégie militaire et c'est se mentir que de continuer à penser que ce ne furent que des éléments disparates sans liens les uns avec les autres.

« [L']organisation [des viols] témoigne de l'aspect licite, paramilitaire et administratif qui avait initié et décidé cette guerre et se devait d'organiser aussi la gestion économique, sociale et politique de l'après-conquête des territoires gagnés, mais pas encore bien "nettoyés" »¹⁵

Si l'on ne peut pas accuser chaque soldat d'avoir eu recours à ce genre de pratiques, leur caractère d'instrument et de stratégie de guerre n'est pas obsolète pour autant. De nombreux témoignages amenèrent Véronique Nahoum-Grappe à en conclure que c'est une méthode largement utilisée et contre toutes les populations civiles – de tous les sexes et tous les âges. C'est la systématisme et l'utilisation stratégique de ces tortures et sévices sexuels qui l'amena à définir ces viols comme un outil de guerre. De plus, les témoignages de viols publics et de grossesses forcées en assez grand nombre allaient dans le sens de son analyse.

*Historiographie des viols systématiques :

Un courant historiographique concernant les viols en temps de guerre existe depuis une vingtaine d'année, et ma recherche s'inscrit dans ce domaine précis. De nombreux ouvrages et études ont été consacrés à cette thématique relative à des conflits plus ou moins récents. *Viol(S) Comme Arme De Guerre, Violences sexuelles : La nouvelle arme de guerre, Viols En Temps De Guerre, Against Our Will : Men, Women, and Rape* ou encore "Guerre et différence des sexes: les viols systématiques (ex-Yougoslavie, 1991-1995)", sont autant d'ouvrages ou d'articles spécialisés qui traitent des viols comme outils de guerre en général ou dans des conflits spécifiques. Grâce à ces études, un concept capital a été mis en évidence : le viol est une arme de guerre.

C'est ainsi le titre d'un mémoire soutenu en Sciences Sociales par Vanessa Fagnoli en 2010 à l'Université de Lausanne¹⁶. Son travail d'étude, certes sociologique, est important pour la thématique

15 NAHOUM-GRAPPE Véronique "Les viols, une arme de guerre", p.54 , in *Le livre de la condition des femmes*, dir. Christine Orkent, Editions XO, 2006.

16 FARGNOLI Vanessa *Viol(s) comme arme de guerre*, Questions contemporaines L'Harmattan, 2012.

du viol en temps de guerre pour en analyser le mécanisme et les conséquences. Tout d'abord son analyse montre que lorsque l'on parle de *"viol comme arme de guerre"* il y a une discontinuité dans notre rapport social au viol. En effet, le viol en temps de guerre a toujours existé, il y a donc eu un choc, un changement de paradigme qui a fait qu'à un moment donné (notamment dans les années 1990 avec le conflit dans l'ex-Yougoslavie dès 1991 et le génocide au Rwanda en 1994) le viol n'a plus été admis comme "normal" ou "acceptés" en temps de guerre. À un moment donné une partie de la société civile, sous l'influence de divers facteurs, a pris conscience de cette thématique et a refusé de la voir comme une donnée admise en temps de guerre. Cette prise de conscience est en relation avec l'évolution des droits de l'Homme depuis une cinquantaine d'années, et notamment avec la création de l'ONU. Si la société civile a refusé d'admettre les viols comme une conséquence normale des conflits, il faut se souvenir que la thématique sexuelle a très longtemps été admise durant les conflits.

En effet selon Karima Guenivet¹⁷ il y a longtemps eu une *"institutionnalisation du sexe"* dans les conflits armés, avec l'instauration de bordels ou la venue sur le front arrière de prostituées comme ce fut le cas pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale en Europe et en Asie, dans les conflits en Algérie etc. La création de ces bordels pour militaires et de ces prostitutions forcées étaient un argument pour éviter les viols civils. En réalité ce n'était que *"l'émergence d'un nouveau type de violence sexuelle : l'esclavage et la prostitution forcée, favorisée par cette "institutionnalisation" du sexe"*¹⁸. Ainsi, le viol était jusqu'alors un acte normal en temps de guerre, celle-ci favorisant sa banalisation et sa généralisation.

Ce qui a pu changer la donne pendant l'hiver 1992-1993, c'est la forte médiatisation d'une politique de viols généralisés et ayant pour objectif le nettoyage ethnique. Non seulement les viols étaient de plus en plus dénoncés, et n'étaient plus perçus comme de simples phénomènes "marginiaux" ou normaux – qu'il était inutile de dénoncer – mais ils étaient incorporés à une véritable stratégie de guerre et non plus seulement à une récompense aux soldats. Les deux facteurs qui firent sûrement basculer le paradigme sont non seulement la politique de généralisation et de viols systématiques, mais aussi l'utilisation des viols comme facteur de nettoyage ethnique. Nous ne rentrerons pas dans le débat d'affirmer la véracité de ces propos qui ont pu être tenus, mais il est incontestable que leur médiatisation et l'effervescence qu'ont pu entraîner ces déclarations ont largement contribué à changer le paradigme. Commença ainsi un long processus de témoignage. Le viol en temps de guerre était devenu une arme utilisée contre la population civile pour la torturer, l'effrayer voire la détruire¹⁹.

17 GUENIVET Karina, *Violences sexuelles : la nouvelle arme de guerre*, Éditions Michalon, 2001.

18 *Ibid* p.21.

19 Nous reviendrons plus précisément sur cette idée de destruction de la communauté civile par le viol dans le Chapitre 3 de notre recherche.

« Il s'agit d'une utilisation systématique du viol par un groupe armé sur une population civile. Ici, il n'est plus question d'un "à côté de la guerre" [...] mais bien d'une technique destinée à frapper la population ennemie. Le nombre de victimes est massif, des populations entières sont touchées [...], les viols sont presque toujours collectifs [...]. Le but, conscientisé ou non, est de détruire les réseaux familiaux, d'annihiler les réseaux de solidarité fondamentaux, et de rendre impossible la reproduction d'une certaine population et donc l'existence même du groupe visé [...]. »²⁰

Le viol défini comme arme de guerre est donc avant tout une "stratégisation"²¹ : « organisation systématique pratiquée à grande échelle et sous la responsabilité d'une autorité.[...] C'est une stratégie de possession et d'éradication »²². Mais plus qu'une arme, le viol de masse serait peut-être une méthode de guerre²³, ayant des conséquences de destruction du corps et du psychologique féminin principalement – mais pas seulement ! - un facteur de destruction de l'ennemi. Cette méthode de guerre s'appuie sur le fait que les structures institutionnelles garantissant la paix sociale sont détériorées voire détruites. L'atteinte de toute la communauté au travers du corps de la femme est alors possible non seulement parce qu'aucune instance ne protège la population civile, mais aussi parce que cette stratégie s'appuie sur un fait culturel présent dans la communauté musulmane, le déshonneur du mari et de la femme violée, qui est alors salie et coupable d'adultère, rejetée par sa communauté, et parfois dans le cas des grossesses, enceinte d'un enfant qui n'a pas reçu le lien de communauté de la part du père. Véronique Nahoum-Grappe analyse alors ces viols comme « le crime de profanation par excellence »²⁴. On profane le vagin de la femme comme on profane les lieux saints et les cimetières.

Dans un registre plus historique de nombreuses études ont été menées depuis les années 2000 pour rendre compte de la pratique des viols spécifique à chaque guerre. Ces études historiques des conflits récents font partie du courant de l'histoire du temps présent²⁵. *Les viols en temps de guerre* est d'ailleurs le titre d'un ouvrage collectif dirigé par Raphaëlle Branche et Fabrice Virgili²⁶. Relatant une histoire du viol pendant les conflits, les deux historiens analysent ce concept de "viol en temps de guerre". Il signifie littéralement que les viols sont consubstantiels à la guerre. Ce postulat d'une

20 MOUFFLET Véronique "Le paradigme du viol comme arme de guerre à l'Est de la République Démocratique du Congo", *Afrique Contemporaine*, N°22,2008/3, pp.119-133.

21 FARGNOLI Vanessa, *op.cit* p 65.

22 *Idem*.

23 *Idem*.

24 NAHOUM-GRAPPE Véronique "La purification ethnique et les viols systématiques. Ex-Yougoslavie 1991-1995", in *Revue Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, 1997.

25 Garcia Patricia "Essor et enjeux de l'histoire du temps présent au CNRS", *La revue pour l'histoire du CNRS*, 9/2003 <https://histoire-cnrs.revues.org/562#quotation> et BEDARIDA, François. « Le temps présent et l'historiographie contemporaine », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, vol. no 69, no. 1, 2001, pp. 153-160.

26 Dir. Raphaëlle Branche et Fabrice Virgili, *Viols en temps de guerre*, Payot, 2011 pp. 7-25.

liaison entre les viols et la guerre affirme que les femmes sont des récompenses de guerre et objet de la conquête et de la domination masculine. Dans les conflits contemporains, on observe que ces viols semblent être des stratégies de guerre à part entière et participent au brouillage progressif de la frontière entre le civil et le militaire. Suite à l'analyse des pratiques des viols dans plusieurs conflits, les deux auteurs en arrivent à la conclusion que cette pratique a toujours plus ou moins été une stratégie de guerre, mais la dénonciation de cette pratique comme instrument de guerre est une sensibilité proprement contemporaine.

IV) Contextualisation et problématisation :

Cette sensibilité contemporaine est en partie liée au terreau féministe international qui se met en place depuis les années 1960-1970, et qui forme l'acteur principal de la cause des droits des femmes dans le monde. Ces nouveaux féministes imprègnent également la société française. Pendant les décennies 1970-1980 le MLF et d'autres mouvements féministes luttent pour les droits des femmes, et ils luttent principalement contre les viols et les violences sexuelles que subissent les femmes. Le "Mouvement de libération des femmes" MLF, apparu en août 1970 ²⁷, se veut radical, il puise son vocabulaire dans l'analyse marxiste et applique les concepts de domination et de lutte des classes à celui du rapport homme-femme. Si l'imprégnation intellectuelle de son mouvement est forte, c'est aussi le témoignage-vécu qui est privilégié. Le MLF a su introduire un nouveau type de combat féministe sans se soumettre aux règles classiques des organisations et des portes-paroles. Le mouvement est non-mixte, ce qui ajoute à sa fascination et aux critiques qui lui sont adressées.

Le féminisme français de la fin du XXe siècle ne se réduit pas qu'au MLF, d'autres organisations en faveur des droits des femmes, moins radicaux et plus mixtes – même si très peu d'hommes en font partis – voient aussi le jour. Le Planning familial, par exemple, et le Mouvement de Libération de l'Avortement et de la Contraception (MLAC) regroupent plusieurs associations militant pour les droits des femmes en général : le Groupe Information Santé, la Lutte Ouvrière, le PSU, le Syndicat des travailleurs sociaux, les signataires du "Manifeste des 331 médecins" etc. À la fin de l'année 1974 la loi Veil est adoptée autorisant l'avortement des femmes. C'est l'aboutissement d'un long combat, qui souligne l'efficacité et l'ampleur de la pression féministe dans les années 1970-1980 en France. Valérie Giscard D'Estaing, élu président en 1974, instaura Françoise Giroud à la tête du secrétariat d'État à la Condition féminine dont l'objectif était de *"promouvoir toutes les mesures destinées à améliorer la condition féminine, à favoriser l'accès aux femmes aux différents niveaux de responsabilité dans la société française, et à éliminer les discriminations dont elles peuvent faire l'objet"*²⁸. Simone Veil ainsi que quatre autres femmes sont également membres de ce gouvernement.

27 BARD Christine, *Les femmes dans la société française au XXe siècle*, Armand Colin, 2001 pp. 171-176.

28 *Ibid.*

C'est une première en France. Ces actes prouvent que la condition féminine et les revendications féminines revêtent une place importante dans la société française à cette époque. L'ONU déclara l'année 1975 "année internationale de la femme". Les diverses mouvances féministes ou sociales et politiques internationales mettent au centre des préoccupations dans beaucoup de pays – et notamment en France – les droits des femmes. Naît également à cette époque un militantisme pragmatique, qui entend agir maintenant dans le domaine social, politique et juridique pour la condition des femmes. Par exemple, Simone de Beauvoir préside la Ligue du droit des femmes. Cette dernière veut lutter contre toutes discriminations faites aux femmes par des moyens juridiques. En 1977 SOS Femmes violées est créé et en 1978 SOS Femmes-alternative obtient l'ouverture d'un premier refuge pour femmes battues subventionné par l'État. Plutôt que des actions de manifestation pour des revendications, ce sont des organismes concrets pour aider les femmes qui sont ainsi mis en place. Par exemple, en 1981 la Maison de la Femme est créée sur Paris.

La thématique du viol est largement développée tout au long des années 1970-1990 par ces divers mouvements féministes. C'est l'un des éléments fondateurs de la lutte féministe des années 1980-1990²⁹. Le viol reste l'acte de violence qui menace toutes femmes, c'est la cristallisation non seulement des violences que subissent les femmes, mais aussi de la domination masculine et du statut de femme-objet sexuel qui est encore ancré dans les mentalités collectives. Le long combat des féministes vis-à-vis du viol cherche à faire évoluer la conception que la société civile a du viol. Il s'agit de démontrer que le viol n'est pas un acte sexuel, pour lequel il est délicat d'affirmer que la femme n'a pas donné son consentement et pour lequel elle serait suspecte ou coupable, mais qu'il s'agit bien d'une violence, d'une atteinte à la dignité et à l'intégrité physique de la victime.

Des actions contre les viols sont organisées à la manifestation du 1er mai en 1976 par une délégation de femmes appartenant au MLF. Mais ces femmes sont huées et traitées de "salopes" de "mal baisées" et de "provocatrices", certaines se font même tabasser. Suite à l'organisation d'un grand meeting contre le viol le 26 juin 1976, le "Manifeste contre le viol" est signé par ces femmes qui rejoignent le Mouvement de Libération des Femmes³⁰. Si les luttes pour l'avortement libre avaient le soutien de l'extrême gauche, les progressistes, de certains médecins, les démocrates, les modernistes etc. la lutte contre le viol ne fut soutenue que par les femmes. La lutte contre les viols a les mêmes prémices que la libre disposition de son corps, là où certains hommes politiques voyaient un combat commun pour les libertés individuelles face à l'oppression de l'État, ils ne voient plus qu'une opposition des sexes et une accusation dans la lutte contre les viols³¹. Cet aspect est d'ailleurs fortement médiatisé et mis en exergue plutôt que le fond des revendications elles-mêmes.

29 PIQC Françoise, *Libération des femmes, quarante ans de mouvement*, p.291.

30 *Ibid*, pp.295-298.

31 *Ibid*, pp.303-304.

C'est lors d'un procès de viol très médiatisé aux assises d'Aix-en Provence en 1978 , que s'accéléraient les changements juridiques et sociaux. Tout l'enjeu de ce procès, qui dépasse alors largement la condamnation des trois auteurs en devenant l'emblème du "procès de viol", était de définir juridiquement le viol comme un crime afin qu'il soit impossible de le qualifier de "délit" et de le juger en correctionnel. Jusqu'alors, le crime de viol était puni par la loi du 28 avril 1832 qui ne définissait pas le viol et laissait le juge établir les éléments constitutifs du viol. Beaucoup de viols furent ainsi qualifiés de délit de "coups et blessures" ou "d'atteinte à la pudeur et outrages publics"³². La loi du 23 décembre 1980 définit ainsi le viol :

« Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte ou surprise, constitue un viol »³³

Plusieurs associations se mobilisent pour faire connaître leurs droits aux femmes, qui bien souvent victime de préjudices sexuels voire de viol ne savent pas à qui s'adresser. Par exemple des opérations de distributions de tracts pour dénoncer les viols sont organisées, et des affiches du Collectif Femmes contre le viol BMD permettent de diffuser les coordonnées organismes que les femmes peuvent contacter en cas de besoin. Ainsi les associations sociales et les mouvements féministes agissent selon deux objectifs :

- dénoncer les pratiques et les préjugés sur les viols
- sensibiliser les femmes à leurs droits et à l'aide aux victimes de viol.

Si cette lutte semblait nécessaire et a obtenu des résultats, ces derniers étaient sans cesse remis en question et créaient des divisions internes au mouvement féministe. Néanmoins, ils étaient de plus en plus dénoncés – les témoignages de viols augmentèrent de 143% entre 1980 et 1990.

Ce terreau féministe et ces acteurs de la cause des droits des femmes en France étaient attentifs à toutes mobilisations internationales de lutte pour les droits des femmes. C'est donc dans un contexte de lutte nationale contre les viols et contre les violences sexuelles faites aux femmes, et dans un mouvement d'internationalisation du féminisme, que les viols systématiques commis en Bosnie-Herzégovine commencèrent à être dénoncés. Les diverses associations féministes se sont très rapidement mobilisées pour dénoncer ces viols systématiques parce qu'elles voyaient là le moment décisif pour combattre les violences faites aux femmes.

Ce sont donc ces différentes luttes féministes menées dans la société française depuis les années 1980 et tout le mouvement de dénonciation et de mobilisation contre les viols systématiques, qui ont favorisé la mise en évidence du problème du viol comme arme de guerre, et le passage d'une responsabilité individuelle (le violeur face à sa victime, le témoin direct de la scène du viol) à une responsabilité collective (les viols doivent être dénoncés et condamnés sur le plan juridique en temps

32 Françoise Picq, *ibid*, p.293.

33 Christine Bard, *Les femmes dans la société française du XXe siècle*, Armand Colin, 2004 cité p.203.

que pratique utilisée par tout un groupe, et relèvent aussi de la responsabilité civile des sociétés contemporaines, qui dans le contexte de mondialisation, doivent assistance à toutes personnes en danger dans le monde). Cependant, contrairement à la lutte nationale contre les viols, la dénonciation des viols systématiques commis en Bosnie-Herzégovine mobilisa de nombreux acteurs en France. Ces viols ont mobilisé les différentes sphères de la société française parce qu'ils étaient utilisés de façon stratégique et systématique. Les réactions que ces viols ont suscitées en France et à l'international, ont permis d'élaborer les différents questionnements et réflexions sociologiques, anthropologiques, historiques et juridiques sur les viols systématiques et sur les viols comme arme de guerre, que nous avons pu analyser dans cette introduction. Ce conflit a donc été majeur en ce qui concerne la prise en considération des viols systématiques en temps de guerre au niveau national et au niveau international. **L'objectif de cette recherche sera donc, de voir comment les viols systématiques se sont imposés dans la société française des années 1990, comme un problème public qui nécessitait une mobilisation, une dénonciation et une condamnation à l'échelle internationale.**

L'analyse des diverses sources me permettra également de résoudre des questionnements plus précis : Quelle fut l'ampleur de la dénonciation des viols systématiques et quel écho elle eut sur la société française et plus généralement sur le conflit yougoslave ? Est-ce qu'elle fut précoce ou bien tardive par rapport aux dénonciations dans d'autres pays ? Est-ce que ce fut un grand mouvement de dénonciation national ? Quelle fut son évolution et sa spécificité durant le conflit et durant l'après-guerre ? Quelles furent les actions qui constituaient cette dénonciation ? Quelles étaient leurs spécificités, leurs buts, le public qu'elles visaient ? Comment se construit une dénonciation : quels sont les acteurs, comment ils agissent, envers qui et dans quel but ? Comment d'un point de vue national changer les choses au niveau international ? Comment défendre une même cause au travers divers acteurs qui ont chacun leurs spécificités, leurs domaines d'action et leurs visions des faits ?

C'est, dans un premier temps, les associations humanitaires et féministes qui ont constitué un mouvement de dénonciation en France des viols systématiques commis en Bosnie-Herzégovine, parce qu'elles ont été les premières informées de ces pratiques et elles ont fait pression pour que les instances internationales dénoncent et condamnent ces viols [Partie I]. Le mouvement de solidarité national c'est mis en place à partir de janvier 1993 en France, lorsque, à la suite des publications des rapports de la CEE et de l'ONU, les sphères politique et médiatique se sont également investies dans la dénonciation des viols systématiques [Partie II] et que l'action féministe fut à son apogée [Partie III]. Ce mouvement de dénonciation et de solidarité a eu des impacts sur les réflexions concernant les viols systématiques, sur la perception française des viols systématiques, et sur le droit international [Partie IV].

PARTIE I

La dénonciation des viols par le réseau associatif féministe et humanitaire : début de la mobilisation de solidarité (1992 – janvier 1993)

Les ONG humanitaires, premiers acteurs sur place dans les territoires en guerre ont commencé à dénoncer les horreurs de la guerre en Croatie dès 1991, et celles de la guerre en Bosnie-Herzégovine dès mai 1992. La dénonciation des viols systématiques fut un peu plus tardive. C'est pendant l'été 1992 que les ONG humanitaires et les associations yougoslaves ont commencé à informer la communauté internationale des viols systématiques qui se produisaient en Bosnie-Herzégovine. Ce sont les acteurs associatifs féministes et humanitaires qui ont été informés en premier des viols systématiques, grâce à leurs réseaux militants européens. Les associations françaises ont reçu de nombreuses lettres et dossiers d'informations dénonçant ces pratiques, puis les ont relayés.

Très vite plusieurs associations françaises se sont investies dans cette dénonciation, voyant dans ce contexte la nécessité de faire évoluer les droits des femmes pendant la guerre et de dénoncer les violences spécifiques dont elles étaient victimes. Une partie du réseau féministe qui se mettait en place en France depuis les années 1970 a commencé à former un mouvement de dénonciation des viols systématiques en France, soutenue par les dénonciations faites par quelques ONG humanitaires. Un mouvement de dénonciation commença à se former autour de quelques associations centrales qui se sont particulièrement investie dans cette cause.

S'intéresser à l'action des associations féministes est logique lorsque l'on traite de viols de masse. Leurs revendications concernant les droits des femmes sont étroitement liées à ce genre d'événements. Nous allons dans un premier temps analyser comment cette information des viols systématiques est parvenue au milieu associatif français, et comment s'est construite la dénonciation de cette pratique : quelles étaient ses spécificités pendant les premiers mois de la guerre. Dans un deuxième temps nous étudierons comment s'est formé le mouvement de solidarité, et quels acteurs se sont le plus engagés et ont facilité la mise en place d'une solidarité nationale plus diversifiée à partir de janvier 1993.

CHAPITRE I) Le début de la dénonciation des viols justifiée par les expériences des associations, les témoignages et les contacts avec les femmes de l'ex-Yougoslavie :

Les premiers acteurs en France à être informés des viols systématiques commis en Bosnie-Herzégovine sont les associations humanitaires qui interviennent déjà dans les territoires en guerre, et les associations françaises grâce aux réseaux féministes européens. Peu après la réception des premières lettres et premiers envoyés par les associations yougoslaves dénonçant les viols systématiques, les associations féministes et humanitaires françaises commencent à dénoncer ces viols en France. Le début du mouvement de dénonciations des viols est impulsé grâce à ces associations. Ces dernières s'appuyaient sur toutes les publications et informations qu'elles obtiennent de la part des associations yougoslaves. Elles cherchaient pendant ces premiers mois de guerre à légitimer leurs dénonciations des viols, alors que la sphère politique et médiatique n'en parlait pas.

1) Dès 1991, mise en place d'un mouvement des femmes en ex-Yougoslavie contre la guerre :

Un mouvement des femmes en ex-Yougoslavie dénonçant la guerre et les exactions commises contre les femmes se met en place dès 1991 avec les deux associations croates de Zagreb, SOS Hotline et le Refuge. Toutes deux s'alarment d'une augmentation de plus de 100% des cas de violences conjugales et de viols. Les associations SOS Hotline ont progressivement vu le jour dans les pays des Balkans dans la décennie 1990, après que la première association a été établie en 1986 à Zagreb grâce aux actions du collectif *Autonomous Women's House*. Cette association met en place des lignes téléphoniques pour conseiller et aider les femmes victimes de violences conjugales ou violences sexuelles. Le Refuge, quant à lui, est le centre d'accueil d'une association féministe croate qui s'occupe des femmes et enfants dont la situation familiale est difficile. Leur objectif est de conseiller ces femmes victimes de violence voire de les accueillir si elles n'ont pas d'autre endroit où vivre. Ces associations ne dénonçaient pas encore les pratiques des viols comme arme de guerre en 1991. Cependant, leurs dénonciations du contexte de guerre favorisant la violence et les viols conjugaux, furent les premiers arguments de la constitution d'un mouvement des femmes qui se mobilisa également par la suite contre les viols commis en Bosnie-Herzégovine. Les documents que fournissent ces deux associations pour informer la communauté internationale de ces exactions, sont envoyés à certaines associations féministes françaises avec qui elles sont en relation dès septembre 1992 notamment, par exemple, par l'intermédiaire de Viviane Monnier, membre de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (aussi nommé SOS Femmes)³⁴.

³⁴ Dominique Dental "Ebauche pour un historique sur la mobilisation en solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie à Paris", 20 mars 1993, p.1, archives du Planning Familial du Square Saint Irénée à Paris.

À ce premier mouvement de contestation de l'augmentation de la violence envers les femmes dans le contexte de guerre, s'est joint le mouvement nommé par la suite Les Mères pour la Paix. En juillet 1991 des femmes de Croatie, de Bosnie-Herzégovine et de Serbie se rejoignent pour manifester à Zagreb contre la guerre et exigent le retour de leurs fils. Elles considéraient que cette guerre était menée par des politiques nationalistes dont elles ne voulaient pas : les territoires d'ex-Yougoslavie ont toujours été multi-ethniques, et elles souhaitaient que cela reste ainsi. Ce mouvement était constitué majoritairement de femmes croates et bosniaques, d'après les informations journalistiques et féministes³⁵. Ces femmes manifestèrent régulièrement dans la capitale de la Croatie. Des femmes de Bosnie manifestèrent également au début de la guerre en 1991 à Sarajevo en exigeant d'être reçues par l'État-major. Elles organisèrent même un voyage à Belgrade pour protester contre la guerre³⁶. À leur suite, des femmes croates, serbes et bosniaques défilèrent habillées de noir tous les mercredis devant l'État-major à Belgrade à partir du 9 octobre 1992. Ce mouvement, qui persista pendant toute la guerre, se nommait les Femmes en Noir de Belgrade³⁷. Ces femmes continuèrent de manifester malgré les menaces et les interdictions de rassemblements en Serbie. Leurs premiers arguments étaient anti-militaires, puis s'ajoutèrent les dénonciations contre les viols et les exactions faites aux femmes durant la guerre.

Les associations françaises eurent connaissance des actions des Femmes en Noir de Belgrade grâce à la lettre d'information intitulée « Femmes en Noir contre la guerre »³⁸ qui leur fut envoyée par cette dernière. Cette lettre décrivait leur association, leurs luttes au quotidien et leurs revendications. Cette vingtaine de femmes qui manifestaient devant le Parlement à Belgrade avec des affiches dénonçant la guerre et ses effets sur la population et les femmes, suivaient les codes instaurés par les Femmes en Noir de Jérusalem une dizaine d'années auparavant : toutes vêtues de noir, elles manifestaient silencieusement. Ces actions ont permis de structurer un premier réseau féministe qui fut très actif dans la dénonciation des viols de guerre et dans l'aide apportée aux femmes bosniaques réfugiées ayant été victimes de viol.

2) Début de la dénonciation des viols en ex-Yougoslavie puis en France :

Les événements des viols en ex-Yougoslavie furent dénoncés pendant les mois d'été 1992 par ces mêmes associations bosniaques et croates qui luttaient déjà contre la guerre qui commençait en

35 Publication "la guerre contre les femmes", Ursula Ott, Emma, septembre 1992, pp.22-23, traduction de C. Lesselier

36 "Women in Black against war", Women in Black, Belgrade. Archives de la BDIC

37 Nous avons repris les noms des associations en français ou parfois en anglais, tels qu'ils étaient mentionnés dans les lettres, dossiers et pétitions envoyés aux associations françaises, ou traduites en français par les associations françaises.

38 « Femmes en Noir contre la guerre », octobre 1992, archives privées de Claudie Lesselier. Annexe V-1 p.226.

Croatie en 1991. Des associations yougoslaves comme le Groupe des Femmes de Trensjevka³⁹, SOS Hotline de Belgrade et de Zagreb, le Refuge de Zagreb ainsi que les Femmes en Noir de Belgrade dénoncèrent ces pratiques et diffusèrent ces informations en Europe (à travers des lettres d'information et des pétitions dénonçant la guerre et des viols systématiques). Au total entre août et décembre 1992 c'est une dizaine d'appels et de lettres d'information envoyées aux associations françaises que nous avons répertoriée⁴⁰. Ces lettres et pétitions des associations yougoslaves furent envoyées à de nombreuses associations dans divers pays d'Europe. Par exemple le 28 septembre 1992, le rapport du groupe des femmes de Trensjevka nommé "*Les femmes dans la guerre*" rédigé par Nina Kavic, fut envoyé aux associations françaises. C'est le premier dossier aussi bien documenté que les associations françaises reçurent. Le Groupe des Femmes de Trensjevka est une association de Zagreb qui a pour but "*la protection des femmes et des enfants, victimes et réfugiés des Républiques de Croatie et de Bosnie-Herzégovine*"⁴¹. L'auteure élaborait un réquisitoire contre cette guerre patriarcale qui revendique l'utilisation des femmes et des enfants contre leurs camps. Elle accusait notamment les "Serbo-Tchetnicks"⁴² d'utiliser le viol comme une arme de guerre et d'avoir établi sur le territoire bosniaque des "camps-bordels" dont elle a dressé la liste. Elle établit une correspondance entre l'idéologie serbe de purification ethnique et la solution finale nazie. Enfin, elle accusait les médias et les organisations internationales d'omissions sur l'information des violences de guerre. Ce dossier fut utilisé comme référence dans l'émission Femmes Libres sur *Radio Libertaire*.

Les deux appels issus des Rencontres Internationales des femmes de Zagreb et de Prague furent traduits et publiés en France à l'automne 1992. La Déclaration des Féministes de l'ex-Yougoslavie, écrite pendant la Rencontre Internationale des femmes de Prague qui se déroulait du 16 au 19 octobre 1992, fut envoyée aux diverses associations féministes d'Europe dès la fin octobre 1992. Ces femmes exigeaient que le viol en temps de guerre soit condamné comme crime de guerre par la Convention de Genève, que les coupables soient condamnés, et qu'une aide médicale et des services d'accueil soient mis en place par la communauté internationale pour les femmes victimes de viols. Les femmes de Bosnie, de Croatie, de Serbie, du Kosovo et de Slovénie s'engageaient à œuvrer ensemble pour l'élimination des violences de guerre que subissaient les femmes, et à dénoncer la

39 Groupe féministe créé dans le quartier ouest de Zagreb qui porte le même nom.

40 « L'appel » du groupe de Femmes de Croatie, « L'appel » des Femmes en Noir de Belgrade, « Le rapport des femmes de Trensjevka », « L'appel » des femmes turques etc. Voir les documents en annexes V-1, V-2 et V-3.

41 « Les femmes dans la guerre », Nina Kavic, 28 septembre 1992, archives de Arlette Moch David à la BDIC.

42 Ce terme renvoie aux forces armées serbes actives durant la Seconde guerre mondiale pour lutter contre l'invasion de la Yougoslavie. Ils sont associés au mouvement nationaliste serbe. A partir de 1991 ce terme est ouvertement repris par certains groupes armés serbes ultra-nationalistes prônant la violence pour se venger des violences et discriminations subies par les serbes. Ils utilisaient également l'argument des viols des femmes serbes et du "génocide" commis contre les serbes pendant la Seconde guerre mondiale pour justifier leurs exactions.

politique nationaliste et militaire serbe. L'Appel des femmes de Zagreb, quant à lui, fut traduit et publié dès novembre 1992⁴³, notamment par le Collectif Solidarité Féministe avec les Femmes de l'ex-Yougoslavie. Grâce aux échanges que j'ai eus avec Catherine Guyot et Elisabeth Nicoli⁴⁴, membres de l'Alliance des Femmes pour la Démocratie, qui étaient présentes à ces deux Rencontres, j'ai appris que les rapports entre les féministes des Balkans étaient très tendus. Si les Appels des femmes de Zagreb et de Prague furent signés par les femmes serbes, bosniaques et croates, ce n'était pas sans divergences, chacune accusant l'autre communauté de toutes les atrocités de la guerre.

L'appel de Belgrade "L'espace de violence impunie" lancé par Femmes en Noir et SOS Hotline en novembre 1992 mentionnait cinq types de violences subies par les femmes pendant la guerre :

- La violence conjugale, notamment ce qu'elles nomment "*le syndrome de la violence post-téléjournal*"⁴⁵
- La violence militaire.
- La violence sexuelle , les viols, l'utilisation des femmes comme armes contre leur propre communauté, grossesses forcées etc.
- La violence économique due à l'extrême pauvreté, la destruction, la hausse des prix des denrées de première nécessité.
- La violence basée sur le racisme ethnique avec les nationalismes qui exacerbent les différences culturelles et religieuses alors même que plus de la moitié des couples en Bosnie-Herzégovine sont mixtes.

L'appel du groupe de Femmes de Croatie, des Femmes en Noir de Belgrade et du Forum International des Femmes pour la paix fut traduit en français et distribué lors d'une manifestation le 19 décembre 1992 sur Paris. Le nombre de 35 000 femmes violées est mentionné. Cet Appel dénonçait les viols qualifiés de systématiques, les grossesses forcées, et les viols utilisés comme armes de guerre : "*Le viol durant la guerre contre les républiques de Croatie et de Bosnie-Herzégovine fait partie de la stratégie militaire de l'armée ex-yougoslave et des troupes paramilitaires serbes*"⁴⁶.

Un autre dossier très fourni fut publié par l'association Femmes sous lois musulmanes en décembre 1992 sous l'appellation « *Compilation of informations on crimes of war against women* »

43 « L'appel », Les Femmes de Zagreb, novembre 1992, archives privées de Claudie Lesselier. Annexe V-5 p.244.

44 Entretien d'une heure et demie effectué le 21 novembre à l'Espace des Femmes à Paris.

45 "L'espace de violence impunie" Les Femmes en Noir et SOS Hotline , Belgrade, novembre 1992 .

46 L'appel des femmes de Croatie, décembre 1992. Archives privées de Claudie Lesselier.

in ex-Yougoslavia : actions and initiatives in their defense »⁴⁷. Trois autres versions furent publiées le 11 janvier 1993, le 12 février 1993 et le 28 février 1994. Ce dossier servit d'intermédiaire pour informer les associations françaises des crimes de guerre ainsi que des projets d'aide qui se mettaient en place. « *À partir de décembre 1992 et dans l'année qui suivit, la coordination des Femmes sous Lois Musulmanes prit l'initiative de faire circuler auprès des groupes de femmes et de droits à la personne humaine, toutes les informations intéressantes qui lui parvenaient sur la situation des femmes en ex-Yougoslavie* »⁴⁸. Ces dossiers d'informations ont été traduits et envoyés aux associations françaises par l'intermédiaire de l'association Femmes sous lois musulmanes de Montpellier. Ce dossier permit d'informer les associations françaises des enquêtes qui étaient menées par les différentes associations yougoslaves pour établir les faits de viols commis en Bosnie-Herzégovine. Il relatait notamment les actions de dénonciations des viols et de la guerre menées par plusieurs associations féministes yougoslaves. De nombreuses associations furent citées dans ce dossier : les différentes antennes de Femmes en Noir (Femmes en Noir de Belgrade, Femmes en Noir de Genève, Femmes en Noir de Londres), le groupe de Tresnjevka, SOS Hotline de Belgrade et Zagreb.

Nous allons prendre pour exemple les actions d'une association qui furent décrites dans ce dossier, pour illustrer l'importance qu'a eu ce dernier dans l'information des pratiques de guerre et la mise en place de la dénonciation des viols en France. L'exemple de l'association SOS Hotline de Belgrade nous semble le plus pertinent pour montrer les informations qui circulaient sur les viols en Bosnie et la violence de la guerre envers les femmes. SOS Hotline, qui existait à Zagreb en Croatie depuis 1988, était le premier groupe de ce genre en Europe de l'est. Le 8 mars 1990, la même association vit le jour à Belgrade, grâce à l'aide de SOS Hotline de Zagreb et des associations féministes de Serbie. Une quinzaine de femmes travaillaient pour cette organisation à la Maison des Jeunes de Belgrade. L'objectif de cette association était d'accueillir et aider les femmes et les enfants victimes de violence. Au début de la guerre, SOS Hotline s'est progressivement affirmé comme organisation féministe, anti-militaire et anti-nationaliste, aidant les femmes et enfants victimes de la guerre. Cette association mit en exergue les violences subies par les femmes en temps de guerre, et permit d'aborder lors de discussions publiques à Belgrade la question des viols, qu'ils soient conjugaux ou dans une logique de stratégie militaire. Depuis 1990, une coordination SOS Hotline yougoslave fut mise en place (regroupant SOS Hotline de Belgrade, de Zagreb et de

47 L'association les Femmes sous lois musulmanes de Montpellier ont traduit ce rapport en français et l'ont envoyé à certaines associations françaises.

48 Dossier d'information sur les crimes de guerre contre les femmes en ex-Yougoslavie : actions et initiatives pour les défendre, Femmes sous lois musulmanes, 28 février 1994, p.4.

Ljubljana). Ce sont des relations qui furent très importantes pour dénoncer les viols et la guerre à partir d'avril 1992.

Les premiers effets de la guerre ont été observés puis dénoncés dès le début de la guerre en Croatie en 1991, lorsque les hommes serbes partis aux combats revenaient au pays dans leur famille. SOS Hotline estimait que ces violences et les témoignages des femmes victimes de violences ne changeaient pas en temps de guerre par rapport au temps de paix, cependant les violences devenaient plus dangereuses, exacerbées par la propagande nationaliste de la sphère politique et médiatique en Serbie et la mentalité militaire patriarcale, et beaucoup moins réduites à la sphère familiale⁴⁹. Par exemple, les menaces de mort avec des armes sont passées de 30% à 52% entre 1991 et 1992 sur un échantillon de 2000 cas de femmes traités par SOS Hotline. L'association rapportait que les viols – qui étaient peu dénoncés du fait des tabous et de la pression sociale – dont les femmes témoignaient ont néanmoins doublé depuis le début de la guerre. Ceci est dû premièrement, à l'augmentation des viols dans les rues par les soldats et les maris revenant du front, et deuxièmement, aux viols que subissaient les femmes réfugiées de guerre qui venaient vivre dans leur famille éloignée en Serbie, et dont la différence de nationalité⁵⁰ devenait un argument pour les violenter. Si les viols qui étaient dénoncés au départ n'étaient pas les viols utilisés comme stratégie de guerre, SOS Hotline supposait que ceux-ci devaient être également considérables. Leur raisonnement était le suivant : si les viols conjugaux et dans les rues de Belgrade augmentent du fait de la guerre, il est probable que les soldats serbes violent des femmes en Croatie et en Bosnie-Herzégovine.

Ainsi en décembre 1992, SOS Hotline créa un groupe pour les femmes violées victimes de la guerre. Le problème majeur auquel fut confronté ce groupe était la difficulté de trouver et d'aider les femmes victimes des viols de guerre. Premièrement, les réfugiées étaient disséminées dans leur famille un peu partout en Serbie ; deuxièmement, la pudeur, les traditions et la pression sociale entraînaient un refus de s'exprimer ; troisièmement, elles avaient peur d'être culpabilisées, jugées coupables et reniées par leurs familles. Le premier objectif de ce groupe a été de créer des relations de confiance et de soutien lors des rencontres avec ces femmes, qui avaient souvent lieu à l'hôpital. SOS Hotline de Belgrade créa des contacts avec toutes les institutions qui pouvaient aider ces femmes qui fuyaient les zones de combat : la Croix Rouge, Amnesty International, Haut Commissariat aux réfugiés, le Fond Humanitaire etc. L'objectif était d'offrir un service complet d'aide médicale et psychologique et de soutien aux femmes ayant vécu des situations traumatisantes.

49 *Ibid* p. 239.

50 Plusieurs dossiers mentionnent des témoignages de femmes bosniaques réfugiées dans la famille de leur mari d'origine serbe en Serbie, elles subissaient, bien souvent, des violences de la part de leur belle-famille.

Le nom du groupe pour les femmes violées de guerre ne devaient pas se réduire à ses termes péjoratifs, les femmes ne voulaient pas être réduites au statut de victimes, et que toute leur psychologie et personnalité soit réduite à cet événement négatif de leur vie. Le nom neutre de "Groupe de femmes" fut donc adopté. Un autre problème majeur se posait : les femmes violées de guerre ne demandaient généralement pas d'aide, sauf une aide médicale quand elles avaient besoin d'avorter ou des blessures physiques, il était donc difficile de créer des contacts. Les militantes bénévoles devaient tisser des liens afin que ces femmes aient confiance et acceptent l'aide proposée dont elles avaient besoin sans l'exprimer.

Certaines militantes menèrent des enquêtes dans les zones de réfugiés en Serbie comme en Bosnie-Herzégovine afin d'estimer les violences et les viols de guerre, et afin d'aider ces femmes. Les militantes travaillant au sein de ce groupe avaient principalement une longue expérience dans la maltraitance masculine, elles étaient psychologues, infirmières, médecins, assistantes sociales etc. Les femmes pouvaient suivre des thérapies de groupe, ou bien des entretiens individuels, des ateliers d'auto-défense, et de pratique d'activités pour retrouver confiance en elles. La description aussi pointilleuse de l'association et de ses projets servait un double objectif : dénoncer les viols de guerre, et informer les associations françaises des projets d'aide aux femmes victimes de la guerre qui étaient menés par cette association. En effet, l'association SOS Hotline de Belgrade demanda une aide financière et organisationnelle auprès des associations féministes d'Europe. Elle n'avait pas assez de moyens dans ce contexte de guerre pour venir seule en aide à ces femmes.

Toutes les descriptions qui sont faites dans le dossier des Femmes sous lois musulmanes, servaient à informer les réseaux militants français des actions et projets menés par les associations yougoslaves pour lutter contre les violences et les viols de guerre. L'objectif de ce dossier, comme nous le voyons à travers ce premier exemple, était de contribuer à la diffusion des informations concernant la guerre, à la dénonciation des viols de guerre ainsi qu'à la demande d'aide et de financement par les associations françaises. Ce premier dossier a eu beaucoup d'influence en France sur l'information des viols de guerre en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. Ce fut le premier dossier aussi argumenté transmis aux associations féministes⁵¹. De plus, contrairement aux autres dossiers ou appels lancés lors de ces premiers mois de guerre, celui-ci n'informait pas seulement sur les violences et les viols de guerre, mais également sur les projets des associations qui soutenaient ces femmes. L'objectif était de faciliter une coopération entre les associations yougoslaves et les associations françaises.

51 Le dossier que nous étudions a été envoyé par Femmes sous lois musulmanes de Montpellier et a été reçu par le Réseau Femmes Ruptures, à la Maison des Femmes 8 Cité Prost à Paris.

D'autres informations diverses et conséquences désastreuses de la guerre furent relayées par de nombreuses associations yougoslaves. La lettre des femmes de Belgrade, intitulée « L'espace de violence impunie », que nous avons déjà cité, dénonçait la libre circulation des armes qui était un danger pour les femmes, les viols de guerre, les violences ethniques dues à la montée des nationalismes, le nettoyage ethnique comme stratégie de guerre et non comme simple conséquence de la guerre. Les femmes de mariage mixte (qui représentaient entre 16 et 80% des mariages selon les régions⁵²) se retrouvaient en conflit avec leur propre famille et celle de leur compagnon, et bien souvent cette situation était propice à la violence. Dans des sociétés multi-ethniques, multi-religieuses et culturelles, des femmes témoignaient s'être fait violentées à cause de motifs ethniques ou culturels. Ces conséquences de la guerre furent également observées par SOS Hotline à Zagreb. La lettre dénonce que les viols étaient courants, principalement en Bosnie-Herzégovine, territoire en conflit où la diversité ethnique et culturelle était la plus importante. Des deux côtés, on ne reconnaissait que les viols commis par les adversaires. Les viols s'effectuaient dans les camps de détention, les villages assiégés, les bordels militaires, les prisons privées, et on observa aussi des enlèvements et une prostitution forcée. « *Ces crimes contre les femmes ne sont en fait que des instruments aux mains des politiciens nationalistes pour accuser l'ennemi et non pour défendre l'intégrité et la dignité des femmes* »⁵³. Les témoignages relatant des viols collectifs, et des viols devant les membres de la famille étaient fréquents. SOS Hotline de Belgrade voulait lutter contre ce qu'elle nommait "les viols de guerre", elle voulait aider ces femmes, et souhaitait que le viol soit qualifié de crime de guerre par la Convention de Genève. Elle lança pour cela un appel de mobilisation et de solidarité auprès des associations féministes du monde entier afin qu'elles informent leurs concitoyens sur les viols se déroulant en ex-Yougoslavie.

Ces nombreux dossiers, lettres, et pétitions envoyés par les associations yougoslaves, ont permis d'informer les associations françaises des viols qui se produisaient en ex-Yougoslavie. De nombreux témoignages de victimes de viol et des témoignages des associations qui leur venaient en aide ont permis de dénoncer cette pratique. L'objectif était que différentes associations d'Europe dénoncent ces viols et fassent pression sur les instances internationales pour condamner ces pratiques. Ce mouvement de dénonciation des viols commis en Bosnie-Herzégovine s'ancre dans un contexte plus général de condamnation des violences faites aux femmes et des viols. À partir des

52 Ces statistiques sont mentionnés dans le Dossier d'information sur les crimes de guerre contre les femmes en ex-Yougoslavie : actions et initiatives pour les défendre, Femmes sous lois musulmanes, 28 février 1994, p. 248, mais nous n'avons pas trouvé l'origine exact de ces statistiques.

53 *Idem*, p.249

années 1970 dans le monde anglo-saxon et en Europe naît l'idée de combat contre toutes formes de discriminations envers les femmes et la volonté d'une "égalité des genres", notion qui s'insère dans les réflexions post-seconde guerre mondiale sur les Droits de l'Homme. De nombreuses associations et lobbies fleurissent pour lutter contre les violences de genre⁵⁴. Les premières réflexions concernant les violences ou discriminations sexuelles virent alors le jour à partir des années 1970-1980. Les violences sexuelles sont définies par l'OMS comme :

*"Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou [...] dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter le foyer et le travail."*⁵⁵

Cette définition a l'avantage de faire entrer dans le domaine de nombreuses formes de violences mais la contrainte de ne pas rendre compte de la complexité des divers formes de violences sexuelles. Nous réduirons pour notre recherche le concept de violences sexuelles à celui plus précis de viol. Le terme "violer" est originairement issu du latin *violare* "faire violence" ou "prendre de force une femme"⁵⁶. L'OMS définit le viol comme tout :

"Acte de pénétration, même légère, de la vulve ou de l'anus imposé notamment par la force physique, en utilisant un pénis, d'autres parties du corps ou un objet".⁵⁷

Le viol peut donc être commis dans toutes circonstances, tout contexte – mariage, hors mariage, temps de conflits ou de paix etc – ne dépend pas de l'agresseur - un membre de la famille, un voisin, un instituteur, un inconnu etc – ni de la victime – femmes, hommes, enfants. Le viol peut être aussi qualifié de "collectif", qualificatif que nous rencontrons souvent durant notre recherche. Cela signifie que l'abus sexuel d'une personne est effectué par au moins deux agresseurs que ce soit en simultané ou à la suite. Il peut aussi être qualifié de "public" ce qui signifie qu'il est effectué sous le regard d'un certain nombre de personnes dans le but d'humilier la victime devant ces personnes, et de terroriser ces spectateurs. Le terme viol est donc polysémique, il désigne non seulement plusieurs acteurs, mais des contextes et des situations totalement différentes. Les lettres et les pétitions

54 Vanessa Fagnoli, *Viol(s) comme arme de guerre*, Questions contemporaines L'Harmattan, 2012, p 49-53

55 "Chapter 6 : Sexual violence" in *World Report on violence and health*, World Health Organization 2002 p165

56 Roland, 1080 et *Les Quatre livres des Rois Roland*, 1190 cité dans Vanessa Fagnoli, *op. cit*, p.52

57 "Chapter 6 : Sexual violence" in *World Report on violence and health*, World Health Organization 2002 p 165

dénonçant les viols en ex-Yougoslavie se sont appuyés sur les réflexions initiées par ces mouvements. Les organisations féministes européennes étaient donc déjà ancrées dans ce mouvement de dénonciation des viols. C'est dans ce contexte général que s'inscrit cette dénonciation des viols commis en ex-Yougoslavie. Les premières informations concernant les viols dans ce conflit ont circulé principalement grâce au réseau européen féministe et humanitaire qui s'était mis en place depuis la chute des sociétés communistes.

3) Les relations féministes et humanitaires entre l'Europe de l'est et de l'ouest : échanges et mise en place de la dénonciation française des viols

Nous observons que c'est grâce aux relations féministes et humanitaires entre l'Europe de l'est et de l'ouest que se structura en France le début du mouvement de dénonciation des viols de masse commis en Bosnie-Herzégovine. Nous ne parlerons pas encore de "mouvement de solidarité nationale", appellation qui sera réservée pour l'analyse des actions de dénonciations et des mobilisations qui furent bien plus nombreuses et diversifiées à partir de janvier 1993 [Partie II et III]. Cependant dès août et septembre 1992 se mit en place, en France, un mouvement de dénonciation des viols grâce aux liens que les féministes européennes de l'ouest et de l'est ont établi depuis la chute du mur de Berlin.

Nous parlons ici de "féministes de l'est" tout en étant conscient de la connotation socialo-communiste dont il est issu et de la construction arbitraire et essentialiste de l'expression "féministes de l'est". Les féministes des Balkans ne se considèrent, par ailleurs, pas elles-mêmes comme des "féministes de l'est", ni même comme des féministes occidentales du fait de l'imprégnation dans leurs théories féministes des contextes communistes⁵⁸. Cette dichotomie est/ouest que nous évoquons ici sert à illustrer le caractère dualiste des schémas de pensées de la société française et des perceptions des sociétés des Balkans en France. Cette image de "l'est" a également servit certains préjugés sur des sociétés "*sauvages, barbares, exotiques, islamistes radicales, peu développées*"⁵⁹, autrement dit l'Autre qui n'est pas occidentalisé.

Les relations entre les féministes de l'ouest et de l'est se sont d'abord structurées autour des relations internationales dans le contexte de post-colonialisme et de tiers-mondisme. À la fin des années 1980, les *gender studies*, alors récemment mises en œuvre, trouvèrent un terrain d'expérimentation dans ces sociétés post-communistes, d'autant plus que la thématique « genre et postcommunisme » était l'une des plus dynamique dans les études féministes à cette époque⁶⁰. Des

58 Kasic Biljana, Traduction Ramel Sylvie, « Féminisme : s " Est-Ouest " dans une perspective postcoloniale », *Nouvelles Questions Féministes*, 2/2004 (Vol. 23), p. 72-86.

59 Voir l'émission Femmes Libres sur radio Libertaire du 16 décembre 1992.

60 Ioana Cirstocea. " Between the Past and the West " : le dilemme du féminisme en Europe de l'est postcommuniste. Sociétés contemporaines, Presses de Sciences Po, 2008, pp.7-27

centres d'études et de recherche furent ouverts dans tous les PECO, des études statistiques sur les rapports hommes/femmes furent menées par des organismes états-unien ou d'Europe occidentale, et tout un réseau d'ONG s'instaura pour une aide à la démocratisation. Certains de ces rapports ont pu être qualifiés de paternalistes et l'Occident a pu se considérer supérieur vis-à-vis des politiques et des mœurs des sociétés des Balkans, et des revendications féministes dans l'est. Certaines théoriciennes ont su mobiliser des analyses pour montrer les difficultés d'entente et de compréhension mutuelles⁶¹.

Néanmoins, malgré certaines mésententes, ces structurations transnationales et réseaux féministes et humanitaires ont été les vecteurs des échanges que nous étudions dans ce chapitre. Ces échanges féministes sont en même temps théoriques et épistémologiques mais aussi militants. Ces relations militantes s'ancrèrent au Moyen-Orient dans la lutte internationale des féministes contre le blocus et la guerre en Irak⁶² considérée comme une agression impérialiste et post-colonialiste. Les féministes musulmanes des Balkans notamment furent insérées dans les réseaux féministes des femmes musulmanes et arabes du Moyen-Orient et d'Afrique du nord qui se structuraient autour de la Méditerranée jusque dans le sud de la France avec l'association Femmes sous Lois Musulmanes de Montpellier.

Enfin, les relations est/ouest se sont également établies lors des premières guerres dans les Balkans en Slovénie et Croatie, dont plusieurs informations sont parvenues grâce aux contacts entre l'association SOS Hotline de Zagreb et SOS Solidarité Femmes en France. Les premiers contacts s'effectuèrent notamment avec SOS Hotline et le Refuge en Croatie, ainsi que le groupe des femmes de Tresnjevka de Zagreb et les Femmes en Noir de Belgrade, qui furent les principales interlocutrices des associations féministes et de la presse féministe française que nous allons étudier. Ces relations furent extrêmement importantes pour la structuration de la solidarité française parce que ces féministes yougoslaves étaient les dernières interlocutrices dans un espace dont les frontières se fermaient en Serbie et à l'est et au sud en Bosnie-Herzégovine, et dont les lignes téléphoniques furent coupées⁶³.

Ces relations pouvaient être strictement militantes et parfois devenir plus personnelles⁶⁴. En effet, des liens se créèrent entre certaines militantes françaises et yougoslaves lors des Rencontres Internationales de Zagreb et de Prague respectivement en septembre et octobre 1992, ou lors de

61 Gal (1997) parle de "surprise, désarroi et désenchantement", Bridger (2000) "d'incompréhension mutuelle", et Funk (1993) de "stéréotypes négatifs présents des deux côtés".

62 "Mes activités liées à la guerre de Bosnie", André Michel. Archives privées de Claudie Lesselier

63 *Ibid*, Kasic Biljana

64 Nous avons pu observer des écrits épistolaires entre des militantes françaises et des militantes yougoslaves dans les archives de Arlette Moch David et dans celle de Claudie Lesselier.

l'organisation d'un « Réseau des femmes de l'ouest et de l'est » à Zagreb, en février 1993, rassemblant des associations féministes de toute l'Europe. L'objectif était de pouvoir coordonner la solidarité européenne, les revendications et dénonciations de la guerre et des violences subies par les femmes. Des femmes venues d'Angleterre, de Suisse, d'Allemagne, d'Autriche, de Pologne, et des États-Unis étaient présentes. En France, seules quelques militantes, notamment des féministes du Collectif de Solidarité avec les Femmes de l'ex-Yougoslavie et de l'AFD se sont rendues à ces Rencontres Internationales⁶⁵. Même si leur nombre était restreint (elles n'étaient que quatre à avoir fait le déplacement), elles ont joué un rôle important dans la mobilisation et la solidarité française. En effet, les relations créées entre les militantes françaises et yougoslaves ont été importantes pendant toutes les années de guerre, et ont facilité la mobilisation des féministes françaises.

Pendant ces Rencontres Internationales, les femmes yougoslaves ont pu témoigner des violences qu'elles subissaient, des difficultés qu'elles rencontraient pour faire soigner et des difficultés d'avorter pour les femmes violées. Les féministes européennes ont pu se rendre compte de la gravité de la situation, que les médias omettaient de dénoncer à cette période. Ces relations ont été entretenues pendant toute la guerre, et accentuées par de nombreuses visites de militantes françaises tels que l'AFD avec Antoinette Fouque, le Collectif Solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie avec Arlette Moch David, et les Cahiers du Féminisme avec Anne-Marie Pavillard. Nous avons pu avoir accès à des correspondances entre Arlette Moch David ou Claudie Lesselier et des militantes yougoslaves. Ces relations ont structuré la dénonciation qui se mettait en place en France. Le Symposium de Dubrovnik d'octobre 1993 auquel ont été conviés entre autre le Collectif Solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie ; et les Rencontres Internationales des féministes lesbiennes, par exemple, ont permis de développer ces contacts entre les féministes de l'est et de l'ouest et d'apporter davantage d'informations et d'éclaircissements sur les violences subies par les femmes, qui étaient minimisées ou bien ignorées par la plupart des médias et la sphère politique.

Une lettre envoyée par la Coordination des Femmes sous lois musulmanes⁶⁶ corrobore d'ailleurs cette analyse. Cependant, elle démontre que le réseau féministe européen ne fut pas toujours très bien exploité. L'objectif visé par cette association était de centraliser les différentes initiatives nationales de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Suisse, des États-Unis etc. Par ailleurs, elle décrivit, dans cette lettre, certains projets développés par des associations d'Europe occidentale et des Amériques et dressa une liste de contacts. Son but était d'améliorer la coordination et la gestion des actions des associations afin d'accentuer l'impact au niveau

65 Informations obtenues grâce à l'interview des deux militantes Catherine Guyot et Elisabeth Nicoli de l'AFD et aux archives privées de Claudie Lesselier.

66 « Ex-Yougoslave. Crimes de guerre "bénins" contre les femmes », lettre de Femmes sous lois musulmanes adressée aux associations françaises le 4 décembre 1992. Archive privée de Claudie Lesselier. Annexe V-7 p.247.

international. « *Nous comptons faire tous les efforts possibles pour nous procurer et vous communiquer ce type d'information, de façon à pouvoir travailler ensemble, en renforçant les initiatives les unes des autres* ». De plus, l'idée était que ces initiatives transnationales avaient plus de poids au niveau de l'ONU et des différents États. L'objectif était d'arriver à constituer un réseau mondial d'associations féministes, de faire qualifier les viols de crimes de guerre, qu'un tribunal pénal international soit mis en place, et que les états ou les dirigeants politique et militaires coupables de telles exactions soient poursuivis.

Cette association se plaçait dans un contexte d'analyse générale des relations internationales. Leur objectif était de contrer les actions des politiques musulmanes intégristes qui furent très tôt actives dans ce conflit : le Monde mentionne, par exemple, le 3 décembre 1992, que les États musulmans vont faire parvenir des armes aux yougoslaves musulmans afin qu'ils puissent se défendre de l'agression subie. Les associations féministes musulmanes voulaient contrer ces politiques en agissant également en soutien avec les femmes yougoslaves. Leurs revendications consistaient à faire pression auprès des dirigeants des trois camps afin d'aboutir à un désarmement mutuel et non pas à une escalade de la violence ou l'envoi d'armes. Elles dénoncèrent les chefs d'États qui cherchaient à dénigrer les actions des féministes, et les coalitions des musulmans : « *tout cela [les viols systématiques et les camps de viols] paraît bénin comparé aux horreurs que nos délégués découvrent sur le terrain* »⁶⁷. Ainsi, face à tant de calomnies il était nécessaire pour les associations féministes de s'allier. La multiplication des témoignages, des enquêtes et des exemples dans les premiers documents des associations yougoslaves et françaises servaient à combattre ces diffamations, et à prouver ces pratiques de guerre et exactions.

4) Les premières dénonciations en France, la phase d'investigation : témoignages, enquêtes et contacts avec les femmes yougoslaves

L'objectif, que ce soit pour les associations yougoslaves ou les associations françaises, était de convaincre la société civile de la véracité des viols systématiques. Dans les premiers documents transmis par les associations yougoslaves aux associations françaises, dans les documents ou émissions réalisées par les associations et médias féministes françaises, de nombreux témoignages et d'enquêtes sont cités.

Prenons un premier exemple qui illustre les nombreux témoignages et exemples que referment les publications et dossiers envoyés par les associations yougoslaves, traduits et relayés en France. La lettre du groupe des femmes de Tresnjvka intitulée « *Projet d'un centre d'aide aux femmes victimes de la guerre contre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine* »⁶⁸ adressée en automne 1992 aux

67 Propos d'un représentant du HRC cités par *Libération* le 2 novembre 1992

68 Lettre mentionnée dans le Dossier d'information sur les crimes de guerre contre les femmes en ex-Yougoslavie :

associations féministes d'Europe, illustre leur dénonciation des viols grâce à des témoignages et des exemples de jeunes femmes violées. Elle dénonçait les viols commis contre les femmes, les violences extrêmes et les conditions de vie que subissaient les femmes pendant les guerres. Dans cette lettre était retranscrit le témoignage de Azra de Kozarac. Cette jeune fille turque de 15 ans témoignait du viol collectif dont elle a été victime par une trentaine de soldats du Front de Croatie et des Tchetsniks. Plusieurs femmes turques ont été arrêtées et ont été violées à tour de rôle par plusieurs soldats. Elle expliquait qu'elle saignait beaucoup, et qu'elle s'était évanouie à plusieurs reprises. Elle a également reçu plusieurs coups de crosses de fusil pour qu'elle reste docile et un soldat jouait avec son couteau sur ses seins. Ce témoignage servit de preuve aux dénonciations des viols, ainsi que de discours pour émouvoir la société civile. Ce genre de témoignage était fréquent dans les dossiers et publications envoyés par les associations yougoslaves en France, et ils furent repris par les associations et médias féministes français, cités dans les articles ou bien dans l'émission Femmes Libres sur Radio Libertaire.

Le groupe des femmes de Tresnjevka expliqua également que les viols étaient souvent effectués par les soldats de l'armée ennemie. Plusieurs raisons expliquaient cette attitude : premièrement, il n'y avait pas de condamnation, deuxièmement la propagande de guerre et de nationalisme instaurée dans une société patriarcale les incitait à considérer les femmes comme inférieures et comme étant leur objet, troisièmement le viol fut pensé comme une arme de guerre, c'était un moyen d'atteindre l'autre communauté avec l'objectif de détruire son moyen de reproduction. C'est la première fois que le viol fut assimilé à une arme utilisée en cas de guerre. Auparavant, il était défini comme un butin de guerre. Cette situation mit en exergue les conséquences des viols tels que la gravité des conséquences psychologiques et physiques, la difficulté d'obtenir des soins, le risque de tomber enceinte ou d'être contaminée par des maladies sexuellement transmissibles, les conséquences sociales et familiales etc. Les témoignages recueillis concernaient des femmes violées exilées dans les camps de réfugiés en Bosnie-Herzégovine ou en Croatie. Ce même groupe des femmes de Tresnjevka mentionna dans sa lettre datée du 28 septembre 1992, le récit d'une habitante de Brcko, détenue à Luka et qui a été la témoin des massacres par des miliciens serbes en mai 1992. Lors des Rencontres Internationales de Zagreb et de Prague, des femmes réfugiées de Bosnie-Herzégovine furent également invitées à témoigner des violences qu'elles avaient elles-mêmes subies ou bien qu'elles dont elles avaient été les témoins.

Dans les dix premiers documents envoyés aux associations françaises, et retranscrits et relayés par ces dernières, plus d'une dizaine de témoignages et d'exemples sont cités. Les témoignages étaient souvent très précis, les noms des jeunes filles et le nom des villages mentionnés. Certains

actions et initiatives pour les défendre, Femmes sous lois musulmanes, 28 février 1994, p.254.

témoignages faisaient deux ou trois pages. Le premier objectif conjoint à la dénonciation des viols en temps de guerre était d'apporter des preuves de ces viols, que ce soit au travers de témoignages, d'exemples, ou bien d'enquêtes qui avaient été menées sur les territoires bosniaque et croate. Les associations yougoslaves savaient qu'une aide et une solidarité internationale ne leur serait octroyée que lorsque les associations féministes et humanitaires auraient suffisamment d'informations pour juger de la situation et justifier de la dénonciation de ces crimes.

Ainsi, en France, la multiplicité des témoignages, des exemples et des enquêtes servit de preuve à la dénonciation des viols systématiques commis en Bosnie-Herzégovine. La presse féministe française relatait des témoignages très importants corroborant la preuve de ces viols systématiques. Dans l'émission Femmes Libres, sur *Radio Libertaire*, la journaliste Nelly Trumel s'appuyait sur les dossiers du groupe des femmes de Tresnjevka et le dossier envoyé par l'association Femmes sous Lois Musulmanes. Elle cita par exemple les lieux des 26 camps-bordels que répertoriait le dossier : Luka, près de Pridjor, Bjor etc. Des témoignages, inclus dans ce dossier furent également relatés par la journaliste pour justifier sa dénonciation des viols. Elle mentionna le témoignage de Mirsada 17 ans dont le village Kalosevic a été envahi par des soldats serbes. Elle était restée enfermée plusieurs jours dans sa maison avec sa famille. Puis, trois Tchetrniks étaient entrés dans sa maison pour l'enlever avec sa mère et sa sœur. Elles ont été emmenées dans un camp où les jeunes filles étaient séparées des fillettes et des plus vieilles femmes. Toutes les nuits ces jeunes filles étaient violées, parfois par une vingtaine d'hommes. Elles devaient faire à manger et servir les soldats en étant dénudées toute la journée. Des jeunes filles ont été massacrées, torturées sexuellement devant les autres pour servir d'exemple, on leur coupait les seins. Mirsada était restée quatre mois dans ce camp avant que des soldats bosniaques ne viennent aider une petite dizaine de femmes à s'échapper sur les milliers retenues⁶⁹. La journaliste mentionna en plus le témoignage d'Enisa, jeune fille de 16 ans qui a été contrainte de suivre un soldat serbe dans son village à Rizvanovici ; ce dernier l'a obligée à se déshabiller puis l'a violée très violemment. Elle était encore vierge, elle saignait beaucoup, lorsqu'il est sorti il a autorisé deux autres soldats à la violer. Elle ne sait plus combien de temps son cauchemar a duré, elle est restée allongée nue dans son sang quelque temps avant que sa mère ne la retrouve.

Les articles de la presse féministe et des comptes-rendus d'Amnesty International s'appuyaient également sur des exemples, des lieux précis et des témoignages pour justifier de la véracité de la

69 Émission Femmes Libres sur *Radio Libertaire*, 16 décembre 1992, la journaliste reprend longuement les témoignages donnés par Nina Kadic dans le dossier « Projet d'un centre d'aide aux femmes victimes de la guerre contre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine ».

dénonciation des viols systématiques commis en Bosnie-Herzégovine⁷⁰. Ces témoignages devaient servir de preuve à la dénonciation des viols qui commençait en France. Puisque les médias et la sphère politique ne mentionnaient pas ces viols, les associations françaises se trouvaient confrontées à la désinformation et au scepticisme de certaines personnes en France. Ces nombreux témoignages servaient à informer la société civile des viols systématiques commis en Bosnie-Herzégovine, ainsi que de justifier cette dénonciation des viols. Dans la mise en place d'un mouvement de dénonciation, la société civile est toujours plus encline à s'intéresser aux faits lorsque ces derniers sont étayés, et que de nombreux témoignages circulent. Ces divers témoignages qu'utilisaient les réseaux militants français étaient les exemples cités dans les dossiers et les documents envoyés par les associations yougoslaves durant l'été et l'automne 1992. Ils répondaient à deux objectifs. Premièrement, ils étaient des preuves pour dénoncer les viols systématiques et pour convaincre la société civile, qui n'avait par ailleurs pas d'autres informations sur ces viols – les médias français ne traitant des viols systématiques de façon approfondie qu'à partir du mois de décembre 1992. Deuxièmement, ils servaient à émouvoir et choquer la société afin que cette dernière s'intéresse et participe à la solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, mise en place par les associations féministes et humanitaires françaises dès l'automne-hivers 1992.

Le début de ce mouvement de solidarité nationale était structuré autour des relations féministes est/ouest, et des contacts et missions humanitaires dans l'ex-Yougoslavie. L'étude des bulletins d'informations et des communiqués de presse d'Amnesty International ainsi que des associations féministes françaises confirmait que ce furent les deux premiers acteurs en France à dénoncer les viols systématiques. Le début de cette dénonciation des viols s'appuyait sur des témoignages, les expériences des associations sur place, et les contacts des associations françaises avec celles de l'ex-Yougoslavie. L'objectif étant d'apporter à la société française les preuves des viols que la nébuleuse associative féministe et humanitaire dénonçait dans ces premiers mois de guerre. C'est ce que nous dénommons « *la phase d'investigation* » de la dénonciation des viols commis en Bosnie-Herzégovine.

70 "Ex-Yougoslavie : la guerre sans fin", *Cahier du Féminisme*, numéro 62, automne 1992 / Interview de Rada Ivekovic, *Cahier du Féminisme*, numéro 63-64, hivers 1992- printemps 1993 / "Bosnie-Herzégovine. Flagrantes atteintes aux droits de l'Homme, EUR 63/01/92, octobre 1992, Amnesty International.

CHAPITRE 2) Début de l'organisation de la solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie en France :

Suite à la dénonciation des viols menée d'abord par les associations yougoslaves puis relayée par les associations féministes et humanitaires françaises, des actions de solidarité sont mises en place en France : c'est la deuxième phase de la mobilisation, après la phase d'investigation. Quelques actions isolées furent mises en place en France dès le mois d'octobre 1992, cependant, c'est à partir du mois de décembre 1992 qu'un véritable mouvement de solidarité féministe et humanitaire s'est mis en place. Nous étudierons, dans cette partie, la construction du début du mouvement de solidarité, ainsi que les principaux acteurs qui le constituent.

1) Les premières tentatives de solidarité isolées dès octobre-novembre 1992 :

Les premières actions de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie furent menées par les associations féministes et humanitaires. Ce furent des tentatives de solidarité disparates et isolées. Les associations ont d'abord traduit les appels, les pétitions et les dossiers des associations yougoslaves pour qu'ils se diffusent dans les milieux associatifs français dès octobre 1992 pour informer des viols et organiser une solidarité⁷¹. Elles publièrent également des bulletins d'information ou communiqué de presse dans lesquels les viols systématiques étaient dénoncés. Par exemple, courant septembre 1992 nous observons la retranscription et publication par la coordination des Femmes sous lois musulmanes, d'un appel à la solidarité fait le 20 août par les femmes Turques⁷². Ces femmes Turques appellent la communauté internationale à se mobiliser pour dénoncer les exactions commises en Bosnie-Herzégovine, et principalement les viols des femmes et les meurtres des enfants. Elles dénoncent l'inaction des pays « *qui se disent ardent défenseurs des "Droits de l'Homme"* ». Il est nécessaire d'intervenir maintenant pour éviter une escalade de violence. Cet appel a été publié par le Collectif de Solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie et par le Planning Familial de Paris et distribué au siège des associations. C'était les toutes premières informations qui circulaient.

C'est surtout à partir de septembre et octobre 1992 que les associations féministes furent mises au courant de ces viols systématiques. Elles décidèrent alors de traduire et publier ces lettres d'information et appel des femmes de l'ex-Yougoslavie pour informer la société civile française. Les nombreux appels et pétitions que nous avons décrites ont été publiés par les associations françaises

71 Nous avons pu rencontrer les mêmes documents, pétitions, appels à la solidarité dans les différentes archives associatives que nous avons dépouillés : archives privées de Claudie Lesselier, archives privées de Anne-Marie Pavillard ELLES SONT POUR, Archives du Planning Familial de Paris, archives d'Arlette Moch David de la BDIC.

72 Voir en annexe la chronologie générale p.196.

et distribués au siège de ces associations. Les différents appels des femmes de Croatie, des femmes de Zagreb, du rapport des femmes de Tresnjevka etc. ont servi de base pour le début de cette dénonciation des viols systématiques en France.

Puis quelques actions de solidarité ont commencé à voir le jour en France et en Europe. Le 24 et 25 octobre 1992, lors de la Rencontre de la Coordination Européenne des Femmes, une motion de solidarité avec les femmes victimes de la guerre en ex-Yougoslavie est adoptée. C'est la première fois qu'une organisation politique européenne intervenait en solidarité avec les victimes des viols. Cependant, cette action ne mentionne pas l'expression de "viols systématiques" mais dénonce « *les viols qui ont lieu contre les femmes dans le conflit en ex-Yougoslavie* ». Assez peu d'information circulaient sur ces viols en Europe, il était délicat pour une organisation politique de les qualifier de "viols systématiques". À partir du mois d'octobre un projet fut mis en place en co-partenariat entre Suncroket, une association croate, et Cotravaux, une association française, pour former des volontaires pour aider à mener des projets dans les camps de réfugiés de Croatie. Une trentaine de volontaires sont ainsi partis pendant plusieurs semaines dans les camps de réfugiées pour mener des projets d'aide à l'organisation des camps, et des activités pour occuper les populations réfugiées à survivre en vendant quelques produits.

Par la suite, dès décembre 1992 des mesures ont été prises pour assurer l'organisation d'un mouvement de solidarité national. Certaines associations firent de la lutte contre les viols systématiques leurs mobilisations prioritaires : des manifestations, réunions et conférences furent organisées et une aide financière a été apportée aux projets menés par les associations yougoslaves.

2) Les deux principaux acteurs du début de la mobilisation : l'action humanitaire et l'action féministe engagées dans la dénonciation des viols et dans la solidarité

Comme nous l'analysons grâce à la chronologie que nous avons faite des actions de dénonciation des viols et actions de solidarité en France entre 1992 et 1995⁷³, ce sont les acteurs féministes et humanitaires qui, les premiers, se sont engagés dans cette dénonciation et cette solidarité. En effet, même si quelques articles dénonçant les pratiques de guerre en Bosnie-Herzégovine étaient relayés dans la presse nationale, ce sont les acteurs militants qui se sont le plus mobilisés au début de la guerre (avril 1992-janvier 1993). L'action médiatique, politique et juridique était plus tardive, comme nous pouvons l'observer sur la frise chronologique. En ce qui concerne l'action humanitaire, quatre bulletins d'information d'Amnesty International dénonçaient les pratiques de guerre et les viols systématiques entre mars 1992 et janvier 1993, comme nous avons pu déjà l'analyser. Pour l'action féministe, les Appels de Belgrade, de Zagreb, le rapport du Groupe

73 Annexe V-2 p.227.

des Femmes de Trensjevka, les Appels de SOS Hotline et du Refuge de Zagreb, principalement, furent traduits et circulèrent dans les réseaux féministes. Une dizaine de manifestations – somme toutes assez peu développées encore puisque seule une quinzaine de militantes y participaient régulièrement – furent organisées entre décembre et janvier 1993. Néanmoins certaines manifestations furent conséquentes : plus d'une centaine de militantes devant l'Opéra Bastille le 19 décembre 1992, et plus de 200 participant-e-s à la manifestation organisée à Paris par le Comité Vukovar-Sarajevo et d'autres associations dont l'AFD. Les associations féministes firent également circuler des tracts et pétitions qu'elles-mêmes avaient publié en soutien aux femmes victimes de la guerre : entre décembre 1992 et janvier 1993 on compte pas moins de neuf publications qui circulaient dans les milieux militants féministes.

De plus, nous pouvons observer que ces acteurs associatifs étaient très engagés dans la dénonciation des viols systématiques. Après la phase d'investigation, et avec l'afflux de témoignages, certaines associations commencèrent à dénoncer des coupables, ou du moins l'inaction de la communauté internationale. Certaines associations allaient d'ailleurs jusqu'à faire des comparaisons historiques avec les tragiques événements de la Shoah pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est le cas de la campagne mise en place par Médecins du Monde en décembre 1992 dans les rues de Paris. Cette campagne dénonçait la purification ethnique qui était menée en Bosnie-Herzégovine selon Médecins du Monde. C'était la première association humanitaire à parler de "purification ethnique". Leur campagne consistait à mettre en comparaison deux photographies : une des camps nazis, et l'autre la photographie prise par l'équipe de journaliste britanniques⁷⁴. Ils dénonçaient aussi bien les violations des Droits fondamentaux de l'Homme, la torture et les camps de détention, que les viols de masse. L'objectif était évidemment de choquer la société civile pour la faire réagir et qu'elle s'investisse dans la solidarité avec les populations yougoslaves. Cette campagne fit polémique parce que les viols systématiques n'étaient pas encore reconnus officiellement comme une pratique de guerre courante en Bosnie-Herzégovine, et parce que la comparaison avec l'un des événements les plus tragiques de l'histoire de l'Europe semblait exagérée.

Dans un registre qui fut moins polémique, les associations féministes se sont aussi mobilisées pour dénoncer de façon engagée ces viols et ces exactions, n'hésitant pas à parler de "viols systématiques", de "purification ethnique", de "viol comme arme de guerre", des "viols comme crimes de guerre", "le viol fait partie de la stratégie de guerre en Bosnie" etc. Le Collectif Solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie par exemple dénonça par la suite en juin 1993 le fait que *"les principaux coupables [étaient] toujours à la table des négociations"*⁷⁵.

74 Annexe photographique numéro 1 p.222.

75 Tract "Rassemblement féministe en soutien aux femmes de l'ex-Yougoslavie", Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, juin 1993.

Si ces acteurs associatifs étaient très engagés dans la dénonciation des viols dans les premiers mois de la guerre, ils le furent aussi dans la mise en place d'un réseau national de solidarité à partir de l'hiver 1992-1993. Les premiers à intervenir en solidarité avec les populations bosniaques étaient les associations humanitaires, déjà présentes dans le contexte de guerre en Croatie depuis 1991. Les deuxièmes à intervenir étaient les associations féministes, qui ont commencé à structurer une solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie principalement autour de trois pôles associatifs.

3) La solidarité humanitaire mise en place depuis le début de la guerre en ex-Yougoslavie :

Les acteurs qui étaient intervenus en premier auprès de la population de l'ex-Yougoslavie dès le début de la guerre contre la Croatie en août 1990, étaient les associations humanitaires. Le Comité International de la Croix-Rouge, Amnesty International, et Médecins du Monde sont les principales associations internationales qui étaient intervenues dans ce conflit. Elles ont toutes commencé à dénoncer les horreurs et conséquences de la guerre contre la Croatie dans leur bulletin d'information. Cependant l'association Médecin Du Monde a cherché à dénoncer plus amplement ces violences en menant une campagne d'information dans les rues de Paris, comme nous l'avons analysé.

La dénonciation des exactions et des viols dans les bulletins d'information des associations humanitaires servait d'information pour les militants et donateurs, et en même temps de rapports qu'elles envoyaient aux instances internationales. Dans le rapport intitulé "*Yugoslavia : Further reports of torture and deliberate and arbitrary killings in war zones*" publié en mars 1992, Amnesty International relatait les causes du conflit qui se déroulait dans l'ex-Yougoslavie depuis 1990. L'exacerbation des nationalismes était la principale cause selon eux de l'éclatement de la Yougoslavie. Ils dénonçaient les exactions qui étaient commises sur les territoires croates en guerre : la torture, l'emprisonnement, les massacres des populations civiles. Les armes circulaient librement sur les territoires, favorisant les meurtres arbitraires et les violences conjugales. En octobre 1992 un autre bulletin d'information⁷⁶ publié par Amnesty International dévoila les pratiques de guerre et les violations des Droits de l'Homme que les militants avaient pu observer pendant leurs missions d'aide à la population assiégées en Croatie comme en Bosnie-Herzégovine. Les violences gratuites contre la population civile, le pillage des villages, l'emprisonnement, la torture et l'utilisation d'arme envers les populations civiles, étaient devenues des pratiques courantes dans cette guerre. Amnesty International dénonça ces pratiques qui violaient les principes du *jus in bellum* des Conventions de Genève qui oblige à la distinction entre les militaires et les civils.

76 « Bosnie-Herzégovine. Flagrantes atteintes aux droits fondamentaux de l'Homme », Index AI EUR 63/01/92, octobre 1992, bulletin d'information Amnesty International.

L'association montrait que ces exactions étaient commises par toutes les forces armées, croate, serbe et bosniaque, cependant elles étaient davantage pratiquées par l'armée serbe sur les territoires bosniaques en guerre.

Dès janvier 1993 ces associations ont commencé à dénoncer les viols commis en Bosnie-Herzégovine. Le bulletin d'information « Bosnie-Herzégovine. Viols et sévices sexuels pratiqués par les forces armées » dénonça les violences sexuelles que subissaient les femmes par les forces armées qui envahissent leur territoire. Ces actes étaient particulièrement traumatisants, et provoquaient une détresse émotionnelle et des inaptitudes physiques. Le temps de guerre ne saurait justifier la suspension des normes des Droits de l'Homme, selon Amnesty International. Par ailleurs, ce document soulignait que les quatre belligérants en lutte en Bosnie-Herzégovine avaient signé le 22 mai 1992 à l'initiative du Comité International de la Croix-Rouge, un accord rappelant l'article 3 de la Convention de Genève : les parties civiles ne devaient pas être les victimes d'exactions commises par les forces armées. Si tous les belligérants avaient commis des violences sexuelles, les femmes musulmanes étaient celles dont on recensait le plus de victimes d'après Amnesty International. Bien sûr obtenir des informations précises concernant ces viols et sévices sexuels était très difficile, que ce soit dû au contexte de guerre, ou au fait que les femmes, en grande majorité ne pas racontaient ce qui leur était arrivé. Les chiffres étaient difficile à obtenir, néanmoins des militants d'Amnesty International avaient pu rencontrer certaines femmes victimes de viols dans les hôpitaux où elles étaient soignées et interviewer le personnel médical sur cette situation : « *dans certains cas [ces viols] ont été commis d'une façon organisée et systématique* »⁷⁷. Ils mentionnaient que ces viols pouvaient être utilisés comme stratégie de guerre par les dirigeants des armées, mais cette hypothèse restait « *sujette à caution* »⁷⁸. Néanmoins ils dénonçaient le fait que les autorités internationales comme les autorités militaires des armées n'aient du moins pas pris de mesure pour stopper ces pratiques. Ils mentionnaient trois situations dans lesquelles les viols avaient été le plus fréquemment observés :

- Les lieux dans lesquels les autorités militaires avaient pris le pouvoir et abusaient impunément des femmes des autres ethnies.
- Dans les lieux de détention des populations civiles.
- Dans des centres de détentions qui semblaient avoir été créé en vue de violer des femmes, ou de les réduire en esclavage sexuel.

Amnesty International a fait ce rapport parce que l'association voulait dénoncer ces pratiques et informer la communauté internationale de ce qu'il se passait en Bosnie-Herzégovine. L'objectif

⁷⁷ Amnesty International, p.4.

⁷⁸ *Idem*.

étant que les belligérants soient contraints de cesser ces violations des Droits de l'Homme. L'association recommanda que la communauté internationale et les associations humanitaires mettent à disposition des moyens et compétences pour aider ces femmes victimes de viols médicalement et psychologiquement. Des associations locales avaient également mis en place des projets pour l'aide aux femmes victimes de la guerre, cependant elles manquent de moyens, d'organisation, et de bénévoles.

Les bulletins d'information que publiaient les associations humanitaires qui s'engageaient dans la solidarité avec les populations de l'ex-Yougoslavie, servaient à informer leurs donateurs de l'urgence de la situation et des besoins auxquels faisaient face les associations sur place. Le deuxième objectif était de dénoncer les pratiques que les militants avaient pu observer, et élaborer un réquisitoire contre les viols de guerre avec les divers arguments que nous avons analysé. Ce réquisitoire devait être partagé et lu le plus possible. Ainsi ces bulletins d'information concernant les exactions et les viols commis en Bosnie-Herzégovine, n'étaient pas seulement envoyés à leurs donateurs, mais également aux instances internationales, aux gouvernements de plusieurs États, et aux autres associations humanitaires et associations féministes. Leur objectif était de faire pression pour que ces exactions cessent, et que les associations de tous pays s'engagent dans la solidarité avec les populations de l'ex-Yougoslavie.

4) La solidarité féministe structurée autour de trois pôles en France à partir de décembre 1992 :

La solidarité féministe en France s'est mise en place autour de trois pôles : le Collectif Féministe de Solidarité avec les Femmes de l'ex-Yougoslavie, la Coordination Femmes sous Lois Musulmanes et le Comité Solidarité de l'AFD. Ces collectifs regroupaient plusieurs associations déjà bien connues et actives en France contre les discriminations, les violences et violences sexuelles envers les femmes. Deux systèmes d'action de solidarité différents se sont mis en place : soit c'était des associations féministes françaises déjà actives qui prenaient en charge la dénonciation des viols commis en Bosnie-Herzégovine (exemple des Femmes sous Lois Musulmanes de Montpellier), soit c'était des associations qui ont été créées par des féministes françaises tout particulièrement pour la dénonciation des viols commis pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine (exemple du Comité Solidarité et du Collectif Solidarité avec les Femmes de l'ex-Yougoslavie). Certaines associations ou militantes féministes décidèrent en effet de créer des collectifs ou comité pour coordonner la solidarité et la dénonciation des viols en France.

En premier ce furent les associations Maison des Femmes de Paris et le Collectif des Féministes

Lesbiennes associé à Maison des Femmes, qui décidèrent de former un Collectif de Solidarité Féministe avec les Femmes de l'ex-Yougoslavie dans les premiers mois de la dénonciation entre octobre et décembre 1992. En janvier 1993 ce Collectif devint l'Association Solidarité Féministe avec les Femmes de l'ex-Yougoslavie⁷⁹. L'association Maison des Femmes de Paris a été créée en juillet 1981 par plusieurs militantes dans l'objectif d'accueillir des femmes dans le besoin et des groupes militants féministes. C'est un espace militant dans lequel les femmes sont prises en charge par des féministes bénévoles ou salariées pour les aider à trouver des solutions aux violences ou discriminations qu'elles subissent. Les militantes de ces associations s'engagèrent dans la dénonciation des viols commis en Bosnie-Herzégovine pour trois raisons principales. Premièrement parce qu'elles étaient actives dans la dénonciation des viols et des violences que subissaient les femmes. Deuxièmement, parce que leurs revendications féministes étaient internationales : elles étaient déjà ancrées dans des luttes internationales pour le droit des femmes et des lesbiennes notamment au Moyen-Orient⁸⁰. Et troisièmement, parce qu'elles étaient ancrées dans un réseaux international féministe et entretiennent des liens avec les féministes de l'ex-Yougoslavie.

Le Comité Solidarité⁸¹ fut, quant à lui, fondé le 8 janvier 1993, à l'initiative d'Antoinette Fouque et de l'association qu'elle a créé avec des militantes du Mouvement de Libération des Femmes – Psychanalyse et Politique, au début de l'année 1989, Alliance des Femmes pour la Démocratie, AFD. Cette association avait pour but de donner un second souffle au Mouvement de Libération des Femmes, dont Antoinette Fouque faisait partie. Leurs revendications et les luttes que mènent ces militantes sont pour l'égalité et la parité, contre les violences faites aux femmes partout dans le monde, lutter pour les solidarités féministes du monde entier, et faire reconnaître la production spécifique des femmes. L'AFD a toujours été très active dans les luttes contre les violences faites aux femmes dans le monde, et Antoinette Fouque ainsi que d'autres militantes de l'AFD entretenaient des relations avec les féministes yougoslaves. C'est grâce à leurs liens avec les féministes yougoslaves qu'elles ont rapidement eu connaissance des viols de guerre qui étaient commis, et qu'elles ont commencé à les dénoncer. Dès décembre 1992 l'AFD commença à s'engager dans la solidarité nationale avec les femmes yougoslaves et décida de créer un Comité de Solidarité début janvier 1993 avec une dizaine d'autres associations. Trois groupes furent mis en place par ce Comité :

- un groupe médical : composé de médecins, psychologues, sages-femmes qui étudiaient les besoins et les possibilités d'aide aux femmes victimes de la guerre.

79 « Sur la capacité des femmes de penser et d'agir contre les crimes contre les femmes dans l'ex-Yougoslavie », Claudie Lesselier, 29 avril 2000.

80 Lettre de Andrée Michel, militante de l'AFD qui mentionne l'engagement des militantes de l'AFD au Moyen-Orient, Archives privées de Claudie Lesselier.

81 "Compte-rendu des actions de l'AFD", AFD, mars 1993. Archives de l'AFD.

- un groupe interassociatif : composé de l'ACGF (Action Catholique Générale Féminine), Amnesty International, le CIDF de Rennes, Fédération Française Solidarité Femmes, le SNES, l'UEJF (l'Union des Etudiants Juifs de France). Il coordonnait les actions de solidarité nationale.
- un groupe juridique : composé de juristes et avocats. Il étudiait les possibilités de demande de Tribunal Pénal International pour juger les viols systématiques comme des crimes contre l'humanité ainsi que le droit d'asile pour les femmes victimes de la guerre.

Ces trois groupes qui constituaient le Comité Solidarité ont permis l'élaboration d'une aide précise dans les différents domaines de la solidarité. L'aide médicale et associative permit d'intervenir sur le court terme, et l'aide juridique permit d'intervenir sur le long terme pour changer la jurisprudence des viols de guerre. C'est l'action de solidarité française qui a couvert le plus large champ d'action pour la dénonciation des viols, pour leur jurisprudence, pour l'aide financière et médicale à apporter aux associations et à la population yougoslaves.

En ce qui concerne les associations françaises qui se sont investies dans la solidarité sans créer de collectif, leurs actions ont pu être ponctuelles mais néanmoins décisives. C'est le cas de l'association Femmes Sous Lois Musulmanes de Montpellier. La coordination des Femmes Sous Lois Musulmanes est un réseau qui a été créé en 1984 pour regrouper les femmes et groupe de femmes qui vivent dans des sociétés ou communautés régies par les lois écrites ou orales dérivées des interprétations du Coran. L'objectif était d'identifier leurs points communs et partager leurs expériences. Ce réseau liait les communautés arabes d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Europe. Les liens entre l'antenne Femmes Sous Lois Musulmanes de Montpellier et les militantes musulmanes de Bosnie-Herzégovine étaient donc très importants. Le sort de leurs consœurs des Balkans a été un élément déclencheur de leur solidarité. L'association Femmes Sous Lois Musulmanes a notamment agité en diffusant des dossiers d'informations conséquents sur les viols en Bosnie-Herzégovine et sur les projets qui étaient menés par les associations yougoslaves.

Ces associations féministes ont été dans les premières à réagir aux viols de guerre à l'automne-hivers 1992 en France. De plus, elles ont été les plus médiatisées comme nous le verrons dans la Partie II et elles furent à l'origine d'une grande partie de la solidarité nationale et de la mobilisation citoyenne. Nous nous intéresserons donc en priorité à ces associations et collectifs même si bien d'autres associations ont contribué à la dénonciation des viols commis en Bosnie-Herzégovine. C'est le cas par exemple du Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) qui s'est également investi dans la dénonciation des viols et la deuxième phase de mobilisation qui était la mise en place d'action de solidarité. D'autres associations ou collectifs se sont également mis en place ou se sont

engagés dans la dénonciation des viols commis en Bosnie-Herzégovine tout au long des années de guerre : le Comité Vukovar-Sarajevo, le Collectif Convergence Citoyens-Citoyennes pour la Bosnie, EquiLibre, le Collectif Sarajevo, ELLES SONT POUR etc. Nous traiterons également des actions de solidarité menées par ces diverses associations qui sont structurantes pour la solidarité nationale qui est mise en place, cependant nous ne rentrerons pas dans le détail et dans le suivi de leurs actions. Les revues féministes des associations telles que Réseaux Femmes Ruptures ou Paris féministe ont également été très impliquées dans la médiatisation de ces collectifs de solidarité et des manifestations et actions organisées⁸².

Enfin nous pouvons comparer la mise en place de réseaux d'associations en France et en Europe et Amérique du Nord. Des mouvements Mères pour la Paix furent mis en place en Allemagne et au Canada en 1992. Des mouvements Femmes en Noir furent instaurés, quant à eux, en Suisse et en Angleterre pour coordonner les solidarités nationales avec les femmes de l'ex-Yougoslavie. Ces mouvements féministes qui se mettaient en place étaient structurants à l'échelle internationale, c'était des réseaux féministes qui avaient des antennes dans plusieurs pays, et une action de dénonciation et de solidarité importante. Nous pouvons avoir un aperçu de leurs actions et de leurs mobilisations grâce au dossier fourni par Femmes sous lois musulmanes⁸³. Ces deux réseaux féministes ont permis des rencontres féministes internationales, des manifestations un peu partout dans les Capitales d'Europe, l'envoi de pétitions à l'ONU et aux gouvernements des puissances occidentales. Ils ont lutté au Parlement Européen et à l'ONU pour faire reconnaître les viols comme crimes de guerre. Ces réseaux féministes ont eu une influence considérable dans la solidarité internationale. Nous pouvons voir que la solidarité française n'était pas autant ancrée dans des réseaux féministes transnationaux.

5) Double objectif de la solidarité féministe : dénoncer les viols et aider au financement des projets dans les Balkans

Les deux principales actions de solidarité que mettaient en place ces associations françaises au début de la mobilisation étaient :

- soit des manifestations et la publication de tracts pour dénoncer les viols qui étaient commis en Bosnie-Herzégovine
- soit le financement des actions et projets qui étaient mis en place par des associations yougoslaves ou occidentales dans les Balkans.

82 Cf Annexes tableaux III-13 et III-14 p.220.

83 *Open cit.* Femmes sous lois musulmanes.

L'objectif des premières actions était de dénoncer les viols, et de mobiliser les militants et la société civile lors des actions de dénonciation et de solidarité. L'objectif des secondes actions était de mobiliser les militants pour des donations et financements des projets d'aide aux femmes victimes de la guerre, portés par les associations yougoslaves mais également des associations occidentales.

Dans le premier cas, l'objectif était d'informer et de sensibiliser les personnes en France, pour les mobiliser pour dénoncer les pratiques de guerre qui étaient utilisées là-bas, et faire en sorte que les pressions internationales contraignent les dirigeants des armées belligérantes à respecter le droit de guerre : c'est-à-dire agir ici pour changer la donne là-bas. Cette dénonciation des viols passait par des manifestations, la publication de pétitions et d'appels, la publication d'articles dans les revues féministes, l'organisation de réunions et de débats. Elle était ancrée dans un cadre national qui se situait lui-même dans le cadre international : l'objectif de la dénonciation des viols étant que le plus grand nombre de personnes se mobilisent dans le plus grand nombre de pays, pour forcer leurs gouvernements et les instances internationales à prendre des mesures pour sanctionner ces pratiques. Les premières actions qui étaient faites par les associations françaises sont la publication et la retranscription des appels et pétitions envoyées par les associations yougoslaves à l'automne 1992, comme nous l'avons vu. Le premier objectif que poursuivaient les associations était d'informer et mobiliser la société civile. En ce sens une première action fut organisée le 4 décembre 1992 par le Collectif Féministe de Solidarité avec les Femmes de l'ex-Yougoslavie et l'association Sarajevo : une réunion-débat au cinéma La Clef-Images d'Ailleurs intitulée "La guerre sans fin dans l'ex-Yougoslavie : quelle solidarité ?". La finalité de cette action était double : informer des pratiques de guerre et des conditions de vie effroyables des populations civiles, et informer de la solidarité nationale qui se mettait en place. Plusieurs associations et militantes féministes ont assisté à cette réunion pour mettre en place une coordination de la solidarité nationale.

En ce qui concerne la dénonciation des viols, le premier dossier qui fut publié – et que nous avons déjà commencé à analyser – est celui de la Coordination Femmes sous lois musulmanes : « Dossier d'information sur les crimes de guerre commis contre les femme en ex-Yougoslavie : actions et initiatives pour les défendre »⁸⁴. C'est un dossier de 740 pages qui regroupait des analyses en anglais, espagnol et français sur les associations féministes et humanitaires d'Europe et d'Amérique du Nord qui intervenaient pour dénoncer les exactions commises dans ce conflit. Ce dossier nous permet d'analyser la dénonciation des viols, les témoignages et rapports de nombreuses associations ainsi que les actions et projets que ces dernières menèrent. Cette association élaborait également le premier appel fait par des associations françaises intitulé « Ex-Yougoslave. Crimes de

84 *Open cit.*

guerre "bénins" contre les femmes »⁸⁵. En plus d'informer les associations françaises et les militantes des viols, elle dénonçait l'inaction des pouvoirs publics concernant les viols systématiques commis en Bosnie. De plus en plus d'informations circulaient sur ces viols, mais peu de personnes s'y intéressaient. L'AFD et Antoinette Fouque publièrent un autre appel intitulé "Alerte les femmes en dangers" et distribué lors de la journée des Droits de l'Homme sur Paris le 10 décembre 1992. Elle exigeait la mise en place d'un mouvement de solidarité et la condamnation des coupables. Le 19 décembre 1992 les diverses associations féministes de Paris, qui s'intéressaient à la solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, organisent un rassemblement féministe de solidarité avec les Femmes en Noir de Belgrade à l'Opéra Bastille à partir de 15H30. Ce fut une centaine de militantes qui habillées en noir, manifestèrent silencieusement dans Paris avec des pancartes dénonçant les viols en Bosnie-Herzégovine. Puis pendant toutes les années de guerre chaque mercredi une quinzaine de femmes habillées de noir manifestèrent devant l'Opéra Bastille pour dénoncer les viols, la politique nationaliste de la Serbie, et l'hypocrisie des puissances occidentales.

Ce premier type d'action de solidarité permit de dénoncer les viols de guerre, d'informer les réseaux militants des pratiques de guerres qui sont utilisées, et de les informer des actions de solidarité qui étaient menées, dans le but de mobiliser le plus grand nombre de personnes. Le premier mouvement de solidarité était donc celui de la dénonciation des viols, suivis par la volonté de mettre en place une coordination des solidarités et des actions féministes. L'objectif premier était de mobiliser les réseaux militants lors des manifestations, et que les pétitions ou appels obtiennent le plus de signatures possible pour être envoyés aux instances internationales.

L'autre type d'action de solidarité fut les financements de projets et d'actions faites par les associations yougoslaves. Nous sommes informés de ces projets et des financements grâce au dossier de Femmes sous Lois Musulmanes qui présentait les nombreux projets qui étaient menés. Par exemple l'un des premiers projets qui était mené et financé par des associations françaises est le *Center for Women War-Victims*, mis en place à Zagreb par le Groupe des Femmes de Tresnjevka pour venir en aide aux femmes et enfants victimes de la guerre en Bosnie-Herzégovine et en Croatie. Le Groupe des Femmes de Tresnjevka avait envoyé une publication "*Projet d'un centre d'aide aux femmes victimes de viol dans la guerre contre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine*"⁸⁶ demandant un soutien financé en novembre 1992. L'objectif était de pouvoir accueillir ses femmes et leur apporter un soutien. Le Collectif Solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie et l'AFD s'étaient particulièrement engagées dans ce projet – plusieurs missions ont été organisées tout au long du conflit pour leur apporter un soutien matériel et financier.

85 Annexe V-7 p.247.

86 Traduction faite par Le Collectif Solidarité avec les Femmes de l'ex-Yougoslavie pour faire circuler l'information dans les réseaux féministes français.

L'un des deuxièmes grands projets qui était soutenu est celui du Centre Medica à Zenica en Bosnie-Herzégovine⁸⁷. Ce projet était à l'initiative du docteur Monica Hauser, qui s'était rendue à Zagreb pour obtenir des témoignages sur les viols des femmes et fillettes sur les territoires bosniaques en guerre. Elles s'était rapidement rendue compte qu'il y avait pas de projet d'aide médicale mis en place par les ONG ou par les associations locales. Des centres d'accueil des femmes existaient, comme le *Center for Women War-Victims*, cependant ce n'était pas des centres médicaux. Effectivement, l'objectif du centre Medica était d'apporter des soins gynécologiques et psychologiques à ces femmes. Le docteur Monica Hauser s'est associé avec le Lobby des femmes de Zagreb pour mener à bien ce projet. Le centre devait être un endroit multiconfessionnel, multiethnique et autonome politiquement – c'était nécessaire pour le bon fonctionnement de ce Centre dans la Bosnie-Herzégovine en guerre avec le Serbie et la Croatie. Le Centre a été créé à Zenica, ville au centre des territoires nommés la Bosnie Libre, vers lesquels les populations civiles affluaient en grand nombre à la fin de l'année 1992. Il était nécessaire d'intervenir sur ces territoires où la population vivait dans une extrême pauvreté, les denrées alimentaires de première nécessité manquant, les maladies ou blessures de guerre ne pouvant être soignées etc. Puisque des centres de réfugiés étaient déjà établis, et que des soins médicaux pouvaient être donnés aux réfugiés et aux soldats blessés par des ONG, ce centre avait pour objectif de s'adresser spécifiquement aux femmes, et notamment aux femmes victimes de viols. Le personnel du centre était exclusivement féminin. Trois types d'action furent menées :

- soins d'urgence dans les camps de réfugiés
- dispensaire de gynécologie
- traitement stationnaire médical et psychologique.

L'équipe était constituée des trois psychologues, deux psychiatres, cinq infirmières, une médecin généraliste, deux médecins anesthésistes et une psychologue pour enfants. Des espaces pour vivre étaient aménagés avec des dortoirs, des espaces de jeux pour les enfants, des espaces de détente et d'activités pour les femmes, et enfin un jardin. Ce projet a été développé entre les mois d'août et novembre 1992. Il fut soutenu financièrement par la Coordination Femmes Sous Lois Musulmanes, et le Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie. Le projet se mit en place en février 1993, avec les contacts des camps de réfugiés, des associations féministes locales, des ONG, et le transport du matériel nécessaire.

Ce deuxième type d'action permet de venir en aide immédiatement aux femmes victimes de la guerre. C'est une aide sur le temps court de la guerre, puis de l'après-guerre. C'est une aide

⁸⁷ « Medica, Zenica, Centre thérapeutique pour femmes », Monica Hauser, 9 février 1993, in dossier Femmes sous lois musulmanes.

provisoire également, l'objectif étant que la dénonciation des viols fasse pression pour que le droit international soit respecté et que ces pratiques cessent, mais c'est une aide nécessaire néanmoins. Les réseaux féministes étaient donc tiraillés entre, le fait de d'agir pour que cette pratique des viols systématiques cesse, donc changer la forme et les pratiques de la guerre, et le fait d'agir dans le contexte de guerre tel qu'il est, c'est-à-dire d'intervenir pour aider immédiatement ces femmes victimes de viols, en aidant seulement les femmes déjà victimes des viols, mais en n'intervenant pas ici pour que les pratiques cessent. C'est pourquoi la plupart des associations féministes menèrent ces deux types de solidarité qui étaient complémentaires : l'une permettait d'agir sur les pratiques de guerre, et l'autre d'agir pour soulager ces femmes en attendant que les pratiques de guerre changent. La dénonciation était, par conséquent, l'action de solidarité la plus importante sur le long terme de la guerre, pour les réseaux associatifs, parce que cette dénonciation permettait de faire pression sur les grandes puissances et sur les instances internationales pour que ces dernières obligent les belligérants à respecter le *jus in bellum*. Cette dénonciation devait, de ce fait, être engagée, et mobiliser les réseaux militants et la société civile.

6) La volonté d'élargir la solidarité :

Les informations et les dénonciations concernant les viols systématiques circulaient dans les réseaux militants à partir de l'automne et de l'hiver 1992-1993. Si seuls les acteurs féministes et humanitaires sont très engagés au début de la dénonciation et de la solidarité, et que leurs tracts, publications et bulletins d'information s'adressaient aux militant-e-s et à leurs donateurs, certaines associations essayaient d'élargir le mouvement de solidarité et la mobilisation. Leur objectif était, en effet, que le mouvement de dénonciation et la solidarité englobe le plus de citoyens possible. Ce furent surtout les manifestations plutôt que les publications de ces associations qui permettaient d'élargir cette mobilisation. En effet, les bulletins d'information, les articles dans les revues des associations et les tracts restaient le plus souvent dans les circuits des réseaux militants. Alors que certaines actions avaient pour objectif d'élargir le mouvement de dénonciation et de solidarité. C'est le cas par exemple de la campagne menée par Médecins du Monde avec les photographies dans les rues de Paris, ou encore des diverses manifestations des militant-e-s féministes dans les rues de Paris ou d'autres grandes villes de France.

En ce qui concerne les actions féministes, dans ce début du mouvement de solidarité, une majorité visaient à élargir la dénonciation des viols hors du cercle fermé de la nébuleuse associative. Prenons pour exemple la réunion-débat intitulée "La guerre sans fin dans l'ex-Yougoslavie : quelle solidarité ?" qui fut organisée au cinéma La Clef-images d'ailleurs à Paris par le Collectif féministe de Solidarité et l'Association Sarajevo. Effectivement il était stipulé dans le tract d'information que

toute personne pouvait y participer. Si le débat s'adressait aux associations militantes pour coordonner la solidarité, l'objectif était aussi de contribuer à l'information des pratiques de guerre en Bosnie-Herzégovine au sein de la population française. De même, lors de la manifestation de la journée des Droits de l'Homme sur Paris, devant des milliers de participants, Antoinette Fouque lu un discours intitulé "Alerte les femmes en dangers". L'objectif était clairement d'informer la population civile de ce qu'il se passait en Bosnie-Herzégovine, et de mobiliser la société civile pour créer un mouvement de solidarité. L'objectif était de toucher d'autres personnes que celles qui constituaient les réseaux militants. C'était par ailleurs également le même objectif pour la constitution du Comité Solidarité : l'AFD appelait à une diversification des acteurs dans la mobilisation et la solidarité, pour répondre de façon plus large aux attentes des femmes victimes de la guerre. L'AFD comme nous l'avons déjà analysé a créé trois groupes différents dans ce Comité : un groupe interassociatif, un groupe juridique, et un groupe médical et psychologique. Alors que leur action de dénonciation lors de la Journée des Droits de l'Homme visait à sensibiliser les citoyens aux pratiques de la guerre en Bosnie-Herzégovine, la constitution de ces groupes diversifiés dans le Comité visait l'élargissement de l'action de solidarité mise en place pour venir en aide aux populations de l'ex-Yougoslavie.

Par ailleurs, l'AFD lança le 8 janvier 1993 une souscription nationale en "solidarité avec les victimes du viol dans l'ex-Yougoslavie". Cet appel fut publié dans les revues féministes, mentionné dans les émissions de radio féministes, et relayé par les diverses associations françaises⁸⁸. Elle fut également relayé par la presse nationale. L'objectif des réseaux militants était que les médias nationaux s'intéressent également à cette question, pour que cette dénonciation et ce mouvement de solidarité ait une visibilité plus grande que le cercle restreint du milieu militant, et que les personnalités politiques aussi se positionnent pour ancrer cette question dans l'agenda politique français. Si l'action politique et médiatique commença à se joindre aux mouvements militants à partir de l'hiver 1993, l'omission médiatique dans les premiers mois de la guerre et au début du mouvement de solidarité, était très critiqué par les féministes. La journaliste Nelly Trumel de l'émission Femmes Libres sur Radio Libertaire dénonça le 16 décembre l'omission de la presse nationale. Prise à l'envers, cette critique de l'omission de la question des viols dans les médias nationaux, souligna que les mouvements féministes avaient pour objectif, et essaient d'élargir cette dénonciation en dehors de la seule sphère associative.

Nous pouvons d'ailleurs supposer que c'est grâce aux actions et aux dénonciations militantes féministes et humanitaires qui ont été mise en place pendant l'automne et l'hiver 1992-1993, qu'un

⁸⁸ Nous avons pu en effet observer le tract pour la souscription dans les archives du Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie de Claudie Lesselier, dans les archives d'Arlette Moch David, dans les archives de ELLES SONT POUR d'Anne-Marie Pavillard, et dans les archives de *Radio Libertaire* du CAF d'Angers.

élargissement de ce mouvement de solidarité fut possible. La CEE et le gouvernement français se seraient intéressés à la question par la suite, du fait que cette question est devenue un enjeu européen et international à partir de 1993, mais ils ne s'y seraient probablement pas intéressés aussi rapidement. L'action conjointe des différents mouvements de dénonciations en Europe et en Amérique du Nord, ont permis de placer la problématique des viols systématiques au centre des débats. Dans la plupart des pays d'Europe et en Amérique du Nord, ce sont les mouvements militants qui ont commencé à s'intéresser à cette question, favorisant l'engrenage des actions médiatiques, politiques, juridique et citoyennes. En France nous pouvons supposer que ce mouvement militant fut décisif pour la diversification du mouvement de solidarité à partir de l'année 1993 parce que ce sont les actions et dénonciations associatives qui ont permis de faire connaître cette problématique en France, de sensibiliser et mobiliser des acteurs juridiques, médicaux, politiques et l'opinion publique, et qui ont commencé à faire pression, de façon somme toute assez timide, sur le gouvernement et les diplomates français.

CONCLUSION DE LA PARTIE

Nous avons montré les spécificités et les difficultés du début de cette dénonciation des viols en France qui se concentrait toute entière sur la preuve de ces viols. Dans un premier temps il a fallu que les associations féministes luttent pour la reconnaissance de ces viols avant de pouvoir élaborer des réflexions selon une perspective proprement féministe. Le mouvement de dénonciation des viols systématiques et de la solidarité nationale, fut initié par les acteurs humanitaires et féministes entre octobre 1992 et janvier 1993. Ils ont été les premiers acteurs français à mettre ne place une dénonciation engagée des viols systématiques. Leur objectif était double:

- premièrement, informer la société civile des pratiques de guerre, et dénoncer la pratique des viols systématiques
- deuxièmement, instaurer un mouvement de solidarité et de donation pour financer et aider matériellement les projets menés par les associations yougoslaves.

L'objectif était par conséquent, d'intervenir sur le long terme de la guerre pour faire respecter le droit international et le *jus in bellum*, et d'intervenir immédiatement en aide aux femmes victimes de la guerre. Cette double-temporalité – volonté de changer les pratiques de guerre et volonté d'intervenir pour que le contexte actuel de guerre soit un peu plus supportable – a toujours été en tension dans les différentes actions qu'ont menées les associations humanitaires et féministes. Néanmoins, leurs premières actions eurent une influence considérable dans la diversification du mouvement de dénonciation des viols et du mouvement de solidarité à partir de janvier 1993. C'était la première étape de la prise en considération des viols systématiques en France, et une lutte pour l'ancrage de ces thématiques dans l'espace public et politique. Les viols systématiques se sont progressivement imposés dans la société française comme un problème public et politique grâce à ces premières actions de dénonciations et de mobilisation. Après la publication du rapport Warburton en janvier 1993, la dénonciation des viols systématiques s'appuya sur une diversité d'acteurs politiques, juridiques, médiatiques et sur une mobilisation de l'opinion publique [Partie II] ainsi que sur la continuité de la solidarité et de la défense des droits des femmes à travers la multiplication des actions des associations humanitaires et féministes, et des argumentaires féministes.

PARTIE II

La dénonciation dans l'espace public : médias et pouvoirs publics face aux viols des femmes dans l'ex-Yougoslavie (fin 1992 – 1993)

La dénonciation des viols systématiques en France prit un nouveau tournant à partir de janvier 1993 lorsque les rapports officiels de la CEE et de l'ONU furent publiés dans la presse nationale et internationale, et légitimèrent les dénonciations des viols systématiques faites par les associations humanitaires et féministes. Les enquêtes réalisées par la CEE et l'ONU ont été impulsées par la dénonciation des viols menées par les associations féministes et humanitaires depuis l'été et l'automne 1992. Ces rapports eurent des répercussions sur la dénonciation des viols systématiques en France, et impulsèrent un véritable mouvement de solidarité nationale envers les femmes de l'ex-Yougoslavie. Les acteurs politiques et médiatiques se joignirent aux milieux associatifs pour dénoncer ces viols systématiques et mettre en place des actions de solidarité. Le mouvement de dénonciation et de solidarité s'inséra alors dans l'espace public grâce à la médiatisation et à l'action de certaines femmes politiques.

Au début de l'année 1993 l'action politique et médiatique de dénonciation des viols et de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie fut à son apogée. Cette phase de légitimation et de médiatisation de la dénonciation des viols systématiques permit un ancrage dans l'espace public des questionnements concernant les viols systématiques. La diversification des acteurs défendant la cause des droits des femmes apporta un dynamisme au mouvement de solidarité. Principalement, l'action médiatique joua un grand rôle dans l'information des viols systématiques en France, et dans la mobilisation de la société française. Cette médiatisation des viols de guerre était nouvelle pour l'époque, et permit de sensibiliser la société française à ces questionnements. Elle instaura, en outre, cette dénonciation dans l'espace public français à travers la presse et la radio. Cette médiatisation et cette diversification des acteurs de la dénonciation entraînèrent un véritable mouvement de solidarité, soutenu par les actions féministes [Partie III].

CHAPITRE 1) Les acteurs politiques et juridiques : apport de légitimité à la dénonciation des viols systématiques

Les publications dans la presse nationale des rapports de la CEE et de l'ONU ont apporté une légitimité aux dénonciations qui étaient menées déjà depuis quelques mois par les associations féministes et humanitaires. À partir de là, les questionnements des viols systématiques se sont imposés au gouvernement français. Ces rapports ont impulsé des actions de solidarité menées par quelques personnalités politique. Les imbrications des échelles nationale et internationale ont été très importantes à ce moment de la dénonciation des viols systématiques en France : les rapports officiels incitant la sphère politique à l'action, et réciproquement les actions nationales influant sur les décisions à l'échelle internationale.

1) Les rapports de la CEE et de l'ONU : officialisation des viols systématiques

Le rapport de l'enquête menée par la CEE, depuis le 18 décembre, a été publié dans la presse nationale le 8 janvier 1993. *Libération*⁸⁹ et *Le Monde*⁹⁰ ont publié des articles résumant ce rapport. Ils mentionnent notamment que le rapport d'enquête relève que 20 000 femmes auraient été violées dans les territoires de l'ex-Yougoslavie, principalement en Bosnie-Herzégovine. Ces viols bien que commis sur toutes les femmes, ont touché plus particulièrement les femmes musulmanes. La médiatisation de ce rapport a permis d'officialiser les viols systématiques commis en Bosnie-Herzégovine. Ce dernier a d'ailleurs même été partiellement publié dans certains médias féministes. Par exemple dans la lettre d'information de janvier 1993 de l'AFD.

La mission de la Communauté Européenne, décidée au sommet d'Edimbourg et dirigée par une diplomate britannique, est la première, émanant d'une institution supranationale, à enquêter à la fois exclusivement sur le sort des femmes en Bosnie-Herzégovine et à confirmer l'irréfutabilité de la stratégie du viol des femmes. La mission de la CEE a été menée sur le territoire yougoslave entre le 18 et le 24 décembre 1992. L'objectif de la mission était d'enquêter sur le traitement des femmes musulmanes dans l'ex-Yougoslavie depuis le début de la guerre. Cette mission a été menée par Anne Warburton et parmi ses membres figurait Simone Veil, femme politique française, ancienne présidente du Parlement Européen, et ancienne ministre de la Santé. Elle était également composée d'experts médicaux, psychiatriques, psychologiques, d'anthropologie sociale et de juristes. L'investissement de Simone Veil dans la rédaction de ce rapport a été primordial lors des réunions à Genève de la délégation de la mission avec le Comité International de la Croix Rouge (CICR), le

89 "Viols systématiques : le rapport qui accable les Serbes", p.26, AFP Reuter, *Libération*, 8 janvier 1993.

90 "Les atrocités commises en Bosnie-Herzégovine, des rapports européen et américain accablants", *Le Monde*, "Le rapport Warburton fait état de plusieurs dizaine de milliers de victimes et dénonce les viols", *Le Monde*.

Haut Commissariat des Nations-Unis pour les Réfugiés (HCR), ainsi qu'avec la Commission d'Experts des Nations Unies, et le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme.

Les observations effectuées par la délégation, officialisèrent les viols systématiques commis en Bosnie-Herzégovine. Ces viols ont été commis en grand nombre contre les femmes. Ils n'ont pas été limités à une seule nationalité ou à un seul sexe, cependant les femmes musulmanes ont été les plus touchées, d'après les témoignages auxquels la délégation a eu accès. Cette dernière mentionne néanmoins que ces viols n'ont pas été les seules exactions commises en Bosnie-Herzégovine, d'autres atrocités sont des constantes dans ce conflit. Et le rapport stipule que toutes les violations des droits de l'Homme doivent être condamnées. L'objectif de la délégation était de d'estimer l'ampleur du problème et de savoir si l'on pouvait effectivement qualifier ces viols de "systématiques". La délégation pointe néanmoins les limites de ce rapport. Effectivement, il fut difficile de mener une telle enquête sur un territoire en guerre, d'autant plus que 70% du territoire bosniaque était sous occupation serbe à la fin de l'année 1992. Étant donné l'ampleur du conflit à la fin de l'année 1992, et les nombreux déplacements de population – estimé à environ 3 millions de personnes – il n'y avait pas de statistiques menés sur les exactions commises. Par ailleurs, la délégation confirme ne pas avoir tenu compte des éléments de propagandes, ou l'exagération des faits lors de témoignages douteux.

Dans son rapport, la délégation mentionne que les viols sont utilisés en grand nombre, principalement sur le territoire bosniaque. Elle conclue que :

« Sur la base des investigations qu'elle a pu faire à ce jour, [elle] considère que les viols sont très répandus, et font parti d'un schéma repérable. »⁹¹

L'estimation que donne le rapport de l'enquête est de 20 000 femmes violées, c'est *"l'estimation la plus raisonnable parmi celles qui lui ont été fournies"*⁹², estime la délégation. Ce chiffre, a été établi à partir de nombreux entretiens menés par les psychiatriques et les psychologues avec des femmes victimes de viols, à partir des dossiers d'enquêtes et documentation détenus par des associations locales, et la documentation d'établissements médicaux et d'hôpitaux. Le rapport de la délégation mentionne que certains de ces viols furent particulièrement sadiques et accompagnés de pratiques horribles dans le but d'infliger un maximum d'humiliation, et de douleur aux victimes. Des témoignages attestent ainsi de viols collectifs, de viols publics, de réduction en esclavage sexuel, de grossesses forcées etc. Certaines informations laissent penser que de nombreuses femmes ou fillettes sont décédées lors des viols ou à la suite des viols.

91 Rapport de la CEE, 9 janvier 1993, p.2 . Annexe V-9 p.250.

92 *Idem.*

La délégation a également reçu des indications de sources multiples, d'enfermement des femmes dans des complexes, des maisons, des restaurants, des commissariats de police etc. Il n'a pas été possible de vérifier concrètement ces informations pour deux raisons. Premièrement, ces centres de détention sont situés dans les zones de conflit, non accessibles à la communauté internationale, et deuxièmement, dès que l'existence de ces centres était confirmée publiquement, ces derniers fermaient. Il n'a pas été possible pour la délégation d'estimer convenablement le nombre de femmes enceintes à la suite de ces viols, toujours à cause des circonstances de guerre. Cependant la délégation a eu connaissance de nombreuses informations concernant des avortement tardifs, ou des abandons d'enfant né. Ce qui pose alors la question de l'adoption. La délégation compte sur le rapport d'une étude statistique croate, menée sur les réfugiés bosniaques pour vérifier l'âge et le nombre des femmes dans les populations réfugiées, et qui permettra peut-être de savoir si de nombreuses femmes en âge de procréer ont disparu.

La délégation considérait qu'il est fréquent de constater une augmentation du nombres des violsdans les contextes de guerre. Elle souhaitait alors savoir si les viols en Bosnie-Herzégovine étaient les seules conséquences de la guerre. Il a été fréquemment mentionné lors des entretiens individuels avec les victimes, qu'une des constantes des prises des villages et des villes bosniaques par les forces armées serbes, a été l'utilisation des viols contre la population. C'était une arme de guerre utilisée pour forcer la population à fuir. Il est indéniable que d'autres formes de violences ont été également commises pendant les invasions des territoires, comme la torture, les meurtres arbitraires, la destruction des maisons etc. La délégation a eu accès à des sources serbes qui mentionnaient ces exactions comme des outils d'expansion. Les viols étaient généralement perpétrés dans l'intention délibérée de démoraliser et terroriser les communautés visées, d'humilier les populations civiles vaincues, et de démontrer la puissance des forces d'invasion. De ce point vu, souligne la délégation que :

« le viol ne saurait être considéré comme secondaire par rapport aux objectifs principaux de l'agression, mais comme servant en lui-même un objectif stratégique. S'il ne fait pas de doute pour la délégation que le conflit sert de prétexte à toutes sortes d'actions criminelles, elle a le sentiment toutefois, que les modalités des viols qui lui ont été rapportées et leur ampleur mettent en évidence leur caractère délibéré et systématique»⁹³.

Les viols n'ont donc pas été considérés comme seulement des viols dans un contexte de guerre, mais comme servant eux-même la logique de la guerre. Ce sont ces deux caractères "délibérés" et

93 Rapport de la CEE, 9 janvier 1993, p. 3. Annexe V-11 p.250.

"systématiques" qui ont été retenus par tous les médias nationaux. Cette conclusion du rapport sur la systématique et la délibération des viols, a été à l'origine de l'officialisation de la dénonciation des viols qui faite par les associations humanitaires et féministes.

La délégation a également mentionné des conseils et soumis à la communauté internationale un tableau récapitulatif des besoins de ces femmes, pour l'aide humanitaire et médicale. Une deuxième mission serait mandatée pour mettre en place des installations sanitaires et des équipements collectifs. En plus des destructions des infrastructures, les ressources sont insuffisantes, les associations d'aide aux femmes réfugiées, et les hôpitaux ont besoin de médicaments et de matériels.

Le rapport d'enquête du rapporteur spécial des Droits de l'Homme des Nations Unies, Tadeusz Mazowiecki, intitulé « *Situation of human rights in the territory of former yugoslavia* » et publié le 9 février 1993, mentionnait également les viols comme constitutifs de l'épuration ethnique. Cette mission déléguée par l'ONU avait pour objectif d'établir un bilan des exactions commises depuis le début du conflit en ex-Yougoslavie. Elle a été adoptée par la résolution 1992/S-1/1 le 14 août 1992. Trois autres rapports avaient été élaborés le 28 août 1992, le 27 octobre 1992, et le 23 janvier 1993. Ces rapports de quelques pages relataient respectivement les trois missions menées en ex-Yougoslavie pendant les périodes du 20 au 26 août, du 12 au 22 octobre, et du 10 au 17 janvier 1993. Ce quatrième rapport, composé de 78 pages était le rapport final de la mission, et résumait les différentes enquêtes qui avaient été menées dans les pays de Bosnie-Herzégovine, de République Fédérale de la Yougoslavie, de Serbie, de Croatie, de Slovénie, et de Macédoine.

Concernant la Bosnie-Herzégovine, le rapport mentionnait des enquêtes relatives à des meurtres arbitraires, des déplacements forcés de population, des attaques de villages et des populations civiles, à l'épuration ethnique, et aux viols. Ce fut le premier rapport de l'ONU qui enquêta officiellement sur les viols en Bosnie-Herzégovine. Le rapport faisait état de « *violations massives des droits de l'homme et de droit international humanitaire* »⁹⁴ en Bosnie-Herzégovine. Ces exactions ont été « *utilisées délibérément pour créer des zones ethniques homogènes* »⁹⁵. Ce rapport de l'ONU confirmait les dénonciations qui étaient faites par les associations concernant la purification ethnique en ex-Yougoslavie. La purification ethnique était menée par diverses méthodes (meurtres arbitraires, discriminations, contrôle de la population civile, confiscation de la propriété, intimidation, destruction des lieux religieux et principalement des mosquées, des sièges de villes, et confiscation de nourriture et d'eau, enfermement, travaux forcés etc.) et ainsi, en janvier 1993, les deux tiers de la Bosnie-Herzégovine étaient sous contrôle des forces armées serbes.

94 Rapport Mazowiecki, « *Situation of human rights in the territory of former yugoslavia* », 9 février 1993 p.7.

95 *Idem*

Un nombre élevé de documentations concernant les viols systématiques a été examiné par le rapporteur des Droits de l'Homme. Suite à ces observations, une délégation d'experts médicaux et psychiatriques a été envoyée en Bosnie-Herzégovine du 12 au 23 janvier 1993 pour enquêter plus précisément sur les viols systématiques. Ces conclusions et recommandations ont été insérées en annexes du rapport. Les conclusions du rapporteur concernant les viols systématiques sont les suivantes :

« Rape of women, including minors, has occurred on a large scale. While the team of experts has found victims among all ethnic groups involved in the conflict, the majority of rapes that they [the team of experts] have documented had been committed by Serb forces against Muslim women from Bosnia and Herzegovina. »⁹⁶

Le viol est défini, par le rapport, comme un acte *« abuse of power and control in which the rapist seeks to humiliate, shame, degrade and terrify the victim »*. Et dans cette guerre, le viol est devenu, en plus, un outil de purification ethnique, ayant pour but délibéré de terrifier la population civile, de la menacer, et de la forcer à quitter les villes et les villages.

« In this context, rape has been used not only as an attack on the individual victim, but is intended to humiliate, shame, degrade and terrify the entire ethnic group. There are reliable reports of public rapes, for example, in front of a whole village, designed to terrorize the population and force ethnic groups to flee. »⁹⁷

Le rapport désigne les viols comme *« un instrument de la purification ethnique »⁹⁸*. Les grossesses forcées, et les viols publics et collectifs, servent à faire fuir la population. Le rapport mentionne également que des femmes ont été détenues pendant une certaine période pour être régulièrement violées. Cette qualification des viols comme élément constitutif de la purification ethnique, entraîne une distinction entre les viols qui sont les conséquences des guerres, et les viols qui servent eux-mêmes de stratégies de guerre. C'est cette instrumentalisation des viols contre la population civile par les forces armées et les dirigeants des armées belligérantes, qui est condamnée. Les viols sont également une atteinte à l'Article 27, paragraphe 2, de la quatrième Convention de Genève : *« Women shall be especially protected against any attack on their honour, in particular against rape, enforced prostitution, or any form of indecent assault »⁹⁹*.

96 *Ibid* p.19.

97 *Ibid* p.19.

98 *Ibid* p.19.

99 *Ibid* p.20.

Nombreuses sont les femmes qui ont du se réfugier dans des pays aux alentours de la Bosnie-Herzégovine, en Croatie principalement. Le rapport explique que le statut de réfugiés doit être attribué aux femmes qui fuient la guerre et les violences sexuelles car elles sont victimes de ces persécutions. Selon la Convention de Genève concernant les Statuts de Réfugiés établis en 1951, les persécutions de race ou de sexe sont des motifs d'obtention du statut de réfugié. Des mesures doivent être instaurées au niveau international afin que ce statut soit respecté, et également pour que des infrastructures d'accueil et de soin soient mis en place. La commission de l'ONU soutient que :

« Establishing health services that are designed specifically for rape victims will lead to further stigmatization. Therefore, programmes should be created for all women and children who have been traumatized by war. These considerations should be taken into account by the international community when awarding aid for specific programmes »¹⁰⁰.

Les diverses descriptions, considérations et recommandations de ces deux rapports ont permis d'officialiser les viols systématiques qui étaient commis en Bosnie-Herzégovine. Ces rapports étaient considérés comme une source fiable établie par les plus hautes autorités compétentes. Ils ont corroboré les dénonciations faites depuis les mois d'août et septembre 1992 par les associations humanitaires et féministes un peu partout en Europe. Ils ont mis en exergue la dénonciation des viols systématiques, qui a pu par la suite se développer pendant toute l'année 1993. Les médias, les associations féministes et humanitaires, et les groupes d'étude travaillant sur l'ex-Yougoslavie ont fait référence à ces rapports, et repris les chiffres qu'ils mentionnaient. Ces rapports sont les premiers à justifier l'appellation "*viols systématiques*" au niveau politique et juridique international. Le caractère systématique et délibéré des viols a été repris par plusieurs publications féministes¹⁰¹.

Les rapports de l'ONU et de la CEE ont été présentés comme des rapports officiels sur le conflit en Bosnie-Herzégovine, et ont permis d'écarter les doutes qui pesaient sur cette pratique ou sur le nombre de ces viols. Les gouvernements privilégiaient plutôt les rapports fournis par ces instances continentales et internationales que ceux fournis par les associations féministes ou humanitaires. Même si la question de l'évaluation de nombre de viols commis a toujours été controversée, l'établissement de la systématité, de l'usage délibérément stratégique et militaire et de l'instrumentalisation pour la purification ethnique des viols n'ont pas été remis en cause dans ces rapports comme cela fut le cas avec les rapports des associations. Grâce à ces rapports officiels, les viols n'ont plus été seulement considérés comme des faits consécutifs des guerres, mais comme des instruments de la guerre elle-même.

100 *Ibid*, p.20.

101 Le magazine féministe allemand Emma en parlait ainsi que plusieurs médias féministes français.

2) Répercussions de ces rapports sur le mouvement de dénonciation des viols en France :

Les rapports de la CEE et de l'ONU ont permis de légitimer le mouvement de dénonciation des viols qui se constituait en France depuis les mois d'octobre et novembre 1992. Ces rapports ont été considérés par le gouvernement et par la population française comme une officialisation des viols systématiques étaient commis en Bosnie-Herzégovine. De plus, le gouvernement français a participé à la mission menée par la CEE grâce à la déléguée française Simone Veil. Le gouvernement s'est investi, principalement avec l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suisse, pour réaliser cette mission de la CEE. La participation de Simone Veil à cette mission a facilité la médiatisation de ce rapport¹⁰² en France. D'autant plus qu'elle répondit à de nombreuses interviews dans les médias. Le 27 décembre 1992, elle fut invitée au Journal de 20 Heures, sur France 2 où elle relata les enquêtes menées pendant la mission Warburton. Malheureusement, elle ne put fournir les conclusions du rapport qui n'était pas encore finalisé. Elle fut également interviewée pour l'article "Le rapport Warburton fait état de plusieurs milliers de victimes et dénonce le viol", pour *Le Monde*, et citée pendant le Journal de 20 Heures sur TF1 le 22 janvier 1993. Lors de ces diverses interventions, Simone Veil insistait particulièrement sur le caractère systématiques et stratégiques de ces viols, et incitait la société et le gouvernement français à condamner fermement cette pratique.

Cependant, cette mission n'avait pas de mandat politique international, et comme la commission l'a expliqué en introduction de son rapport, la délégation a été confrontée à de nombreux problèmes pour obtenir un droit de passage. C'est d'ailleurs pour cette raison que Simone Veil a refusé de participer à la deuxième mission Warburton. « *Ces viols sont des actes politiques, il est nécessaire alors de prendre des décisions politiques* »¹⁰³. Elle avait apostrophé violemment les responsables du CICR, lors de la réunion extraordinaire du Parlement Européen, le 27 décembre 1992, pour exiger que des actions politiques soient menées pour faire cesser les graves violations des Droits de l'Homme en ex-Yougoslavie.

*« Je ne veux pas réentendre ce que j'ai déjà entendu il y a 50 ans, de dire que la première chose, que la seule priorité c'était d'arrêter la guerre, et que pendant ce temps là, les gens pouvaient être dans des camps de concentration, et être exterminés. Je ne veux pas le réentendre »*¹⁰⁴.

Son objectif affiché était d'inciter la France et la communauté européenne à prendre des décisions politiques fermes et concrètes concernant les exactions commises en ex-Yougoslavie, et à intervenir dès les premiers mois de l'année 1993 et non pas quand il serait trop tard. Simone Veil ne souhaitait

102 Ce rapport fut cité une quinzaine de fois dans les médias nationaux français pendant le début d'année 1993.

103 Journal de 20 heures, *TF1*, le 22 janvier 1993, source de l'INA.

104 Journal de 20H France 2, le 29 décembre 1992, INA <http://m.ina.fr/video/CAB92045470/veil-delors-video.html>

pas que la communauté internationale s'interdise d'intervenir à cause des négociations de paix en cours, alors, qu'en parallèle, les populations civiles continuaient à être massacrées (notamment les femmes et les enfants subissant toutes sortes de violences).

À partir de l'hiver 1993, les associations françaises se sont également appuyées sur les rapports de l'ONU et de la CEE pour dénoncer les viols systématiques, parce que ces rapports avaient un caractère officiel et étaient considérés comme des sources fiables par la population française. Par exemple, un article de *Projets Féministes*¹⁰⁵, mentionne les conclusions du rapport de la CEE, et un article de *Nouvelles Questions Féministes* précise les conclusions du rapport de l'ONU¹⁰⁶. Ces rapports sont cités dans ces deux médias féministes pour l'évaluation numérique qu'ils précisent, pour leur justification de l'utilisation des viols comme instrument de purification ethnique, et outil stratégique de guerre, ainsi que pour les recommandations médicales et humanitaires qu'ils préconisent. Les médias féministes n'eurent plus besoin de se justifier par de nombreux exemples et témoignages, la référence aux rapports de l'ONU et de la CEE corroborait la crédibilité de leurs publications.

Ces rapports ont donc permis un ancrage dans l'espace public français des questionnements concernant les viols systématiques. Après la publication de ces rapports, de nombreux journaux ont commencé à médiatiser les viols systématiques, comme nous l'analyserons dans le chapitre 2. Certaines femmes politiques françaises telles que Simone Veil, d'Elisabeth Guigou et de Joëlle Kuffmann, ont également décidé de médiatiser ces viols systématiques, et les missions qu'elles ont menées. Cela a entraîné un changement considérable dans le mouvement de dénonciation des viols qui s'était instauré en France. Aux mois de janvier et février 1993, on assista à la naissance d'un véritable mouvement de dénonciation national des viols systématiques grâce à l'investissement de personnalités politiques dénonçant ces viols. Les instances nationales et internationales se retrouvèrent officiellement confrontées au problème car la société prenait progressivement conscience des viols systématiques, et que la médiatisation et la dénonciation et solidarité féministe se développaient très fortement.

3) Les actions politiques françaises : la cellule humanitaire du quai d'Orsay et la souscription nationale

Deux principales actions politiques ont été mises en place en France, en janvier 1993. La première fut la constitution d'un cellule humanitaire au quai d'Orsay composée de personnalités

105 SECHAUD Frédéric "Le viol, stratégie de purification ethnique en Bosnie-Herzégovine : du rapport du groupe de femmes de Tresnjevka à la mission de la communauté européenne", *Projets Féministes*, avril 1993 numéro 2, p.45

106 VISSER Willemien "L'Europe féministe. Viols contre les femmes de l' "ex"-Yougoslavie", *NQF*, volume 14, numéro 1, 1993 pp.43-76.

politiques, d'une gynécologue, d'une juriste et d'une psychologue¹⁰⁷. Cette cellule s'est rendue en mission pendant deux semaines en Croatie, à la suite de la mission de la CEE pour continuer le travail d'investigation et d'élaboration d'une aide humanitaire. Elle proposait notamment un plan d'accueil en France, des réfugiées victimes des viols, et une aide humanitaire et médicale dans les camps de réfugiés de Croatie. Joëlle Brunerie Kauffmann, gynécologue et militante féministe, présidente de la commission femme de la Ligue des Droits de l'Homme, partit sur place. Elle relata dans plusieurs interviews¹⁰⁸ ses constatations effroyables vis-à-vis de l'utilisation massive et délibérée des viols dans le conflit, et son respect pour les associations féministes locales, et le personnel médical qu'elle a pu rencontrer. Elle préconise une aide humanitaire et médicale, pour les hôpitaux et les camps de réfugiés pour donner les premiers soins aux femmes victimes des viols. Quant au fait de qualifier ces viols de systématiques, Joëlle Kauffmann répond : « *À mon avis oui, parce que c'est trop. L'ordre vient-il de Belgrade ? Je ne sais pas, en tout cas les violeurs ne sont pas punis* »¹⁰⁹.

L'enquête de terrain menée par la cellule du quai d'Orsay et Joëlle Kauffmann fut médiatisée dans un documentaire diffusé, par France 2, dans le Journal du 20 Heures. Dans ce reportage, le téléspectateur constatait que la gynécologue avait recueilli de nombreux témoignages qui attestaient des violences sexuelles, des viols de masse, de grossesses forcées, et de l'existence de camps-bordels – existence qui était remise en question par les autorités internationales et en conséquence par une partie de l'opinion publique française lors des premiers mois de la guerre.

La deuxième action politique fut l'une des premières actions de solidarité menée en France, et mise en place conjointement par deux femmes politiques : Simone Veil et Elizabeth Guigou. Toutes deux lancèrent, le 22 janvier 1993, un appel à la souscription nationale au bénéfice des femmes de l'ex-Yougoslavie victimes des viols. Elles sont invitées au Journal de 20H de France 2 pour médiatiser leur action.

Selon elles, « *il est important de se mobiliser parce que les femmes de l'ex-Yougoslavie ont besoin de nous, elles sont soumises aux viols, aux violences, aux meurtres, à la perte de leur famille et de leur habitation. Certaines d'entre elles ont besoin de soins médicaux et gynécologiques urgents, et les hôpitaux et structures d'accueil sont saturés* »¹¹⁰. Cette action avait pour objectif de financer des projets d'aide humanitaire et médicale dans les territoires de l'ex-Yougoslavie, principalement dans les camps de réfugiés en Bosnie-Herzégovine, ou en Croatie. Cet appel fut très important parce qu'il

107 *Open cit.*, SECHAUD Frédéric, p.41.

108 "Interview de Joëlle Brunerie Kauffmann, gynécologue, Présidente de la Commission Femme de la Ligue des Droits de l'Homme – Mission en ex-Yougoslavie", in Grain de Sel numéro 40, janvier- février 1993.

109 *Idem.*

110 Interview de Simone Veil et Elizabeth Guigou le 22 janvier 1993 au Journal de 20H sur France 2.

fut diffusé à l'heure où la plupart des foyers français regardaient la télévision. Il fut aussi diffusé le même soir, au Journal de 20 Heures de TF1, touchant ainsi le plus large public possible. Les invitées furent toutes deux interviewées par la journaliste et protestèrent contre la lenteur de l'action internationale et la nécessité d'intervenir immédiatement pour aider ces victimes, leur procurer des soins médicaux qu'elles ne peuvent pas toujours trouver dans les villes assiégées, puis ensuite pour faire pression au niveau international pour que cette pratique soit sanctionnée et cesse.

Cet appel de solidarité pour une aide financière pour l'associatif humanitaire et pour un engagement de la société civile contre les viols commis en Bosnie fut relayé par l'audio-visuel et également par la presse. En effet, dès le 15 janvier, *Le Monde* mentionnait le projet de souscription nationale qui fut lancé par Elisabeth Guigou et Simone Veil. Le quotidien *La Croix*, aussi, mentionnait dans les quelques lignes de son article "Les rescapés de l'horreur", l'appel de solidarité lancé, par ces femmes politiques françaises, à l'opinion publique. Cette couverture médiatique des actions menées par le gouvernement français et certaines femmes politiques – très impliquées vis-à-vis de cette problématique – apporta un soutien précieux à d'autres formes de dénonciation et de mobilisation contre les viols en Bosnie-Herzégovine.

Les actions et l'investissement de ces trois femmes dans la sphère politique française, ainsi que les rapports de la CEE et de l'ONU ont impulsé des débats et une prise en considération des viols systématiques dans les instances politiques françaises. Mais ces débats furent assez limités, et n'entraînèrent pas de grandes actions à l'échelle nationale.

4) Les débats concernant les viols systématiques au Sénat et à l'Assemblée nationale :

Plusieurs débats concernant les droits de l'Homme dans l'ex-Yougoslavie ont eu lieu au Sénat et à l'Assemblée nationale, principalement pendant l'année 1993. Plusieurs sénateurs¹¹¹ ont interrogé, pendant l'année 1993, le Ministre des Affaires étrangères concernant les actions menées par la France pour stopper les violations des Droits de l'Homme dans l'ex-Yougoslavie, et ont rappelé que les crimes commis contre la population civile, particulièrement contre les femmes et les enfants devaient être punis. Cette situation inédite de purification ethnique et de viols systématiques devait amener la France à prendre des « *mesures radicales [...] pour que les décisions votées par les instances internationales soient respectées* »¹¹², et à mener « *une action diplomatique énergique, un appui renforcé aux forces des Nations Unies afin qu'elles puissent accomplir leur rôle protecteur, et*

111 Interventions de Monsieur Emmanuel Hamel le 14 janvier 1993, de Monsieur Edouard Le Jeune le 11 février 1993, de Monsieur Guy Poirieux le 18 février 1993, de Monsieur Joseph Ostermann le 4 mars 1993, de Monsieur Guy Poirieux les 29 avril 1993 et 2 décembre 1993, de Monsieur Louis Souvet les 24 juin 1993 et 18 novembre 1993.

112 Question écrite numéro 24878 de Monsieur Joseph Ostermann (Bas-Rhin RPR), JO Sénat du 4 mars 1993, p.350 <https://www.senat.fr/questions/base/1993/qSEQ930324878.html>.

surtout la dénonciation des crimes perpétrés contre les femmes, les jeunes filles et les enfants, ainsi que la condamnation des camps de concentration »¹¹³. Ces sénateurs ont essayé d'inscrire les violations des Droits de l'Homme en ex-Yougoslavie dans l'agenda politique français. Ils ont tous relayé le même discours concernant les vives préoccupations exprimées par l'action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) concernant la situation des droits de l'homme en ex-Yougoslavie. Le sénateur Emmanuel Hamel (Rhône RPR) a quant à lui interpellé le Ministre des Affaires étrangères spécifiquement sur la question des viols systématiques, et des actions menées par la France pour que ces crimes cessent¹¹⁴. Le Ministre des Affaires étrangères n'a dénié répondre qu'à une seule de ces questions, estimant que les autres étaient caduques¹¹⁵.

Concernant l'action du gouvernement français contre les viols systématiques, et contre la purification ethnique, le ministre des affaires étrangères répond à M.Guy Poirieux¹¹⁶ que le gouvernement n'a cessé de prendre des initiatives pour, d'une part, mettre fin aux hostilités, et d'autres part, faire cesser les exactions commises par les belligérants. La France a principalement agit par l'intermédiaire du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Elle a été à l'initiative, de la première résolution du Conseil de sécurité, à exiger l'accès sans restriction des organisations humanitaires internationales compétentes, notamment le CICR, aux camps, prisons et centres de détention. Elle a appuyé toutes les résolutions condamnant les violations du droit humanitaire et affirmant la responsabilité individuelle de ceux qui commettent ou ordonnent de tels actes.

« La France a, d'autre part, soutenu avec constance la convocation de sessions extraordinaires de la commission des droits de l'homme consacrées à la situation dans l'ex-Yougoslavie. Elle a appuyé la désignation d'un rapporteur spécial de cette commission, M. Mazowiecki, et est intervenue pour que les moyens d'exercer sa mission lui soient donnés. Avec ses partenaires de la Communauté européenne, elle a fait adopter par l'Assemblée générale des Nations Unies une résolution condamnant la purification ethnique. Avec eux, elle a participé à l'envoi d'une mission chargée d'enquêter sur les violences sexuelles dont ont été victimes les femmes durant ce conflit, et en particulier les femmes musulmanes de Bosnie-Herzégovine. Mme Simone Veil a été membre de cette mission. La récente initiative humanitaire que la France a faite adopter par le Conseil européen du 29 octobre dernier, afin notamment d'augmenter le

113 Question écrite numéro 24647 de Monsieur Edouard Le Jeune (Finistère UC), JO Sénat du 11 février 1993, p.215 <https://www.senat.fr/questions/base/1993/qSEQ930224647.html>

114 Question du sénateur Emmanuel Hamel, JO du Sénat du 14 janvier 1993, p.60 <http://www.senat.fr/questions/base/1993/qSEQ930124372.html>.

115 Réponse du Ministre des Affaires étrangères à la question de Monsieur Guy Poidieux, JO du Sénat du 2 décembre 1993, p.2293, <https://www.senat.fr/questions/base/1993/qSEQ930400269.html>

116 *Idem.*

volume de l'aide humanitaire vers l'ex-Yougoslavie et d'assurer le libre acheminement des convois, s'inscrit également dans le cadre de cette politique. »¹¹⁷

D'après ce rapport, nous voyons que la France s'est principalement investie en faveur de la paix et de la protection des populations civiles dans l'ex-Yougoslavie au travers des instances internationales. Seulement, ces actions internationales ont été critiquées pour leur lenteur, et leur « double-jeu » de condamnation sans intervention concrète, comme le citaient certaines associations féministes. Le gouvernement français s'est investi dans le débat diplomatique concernant le conflit en ex-Yougoslavie, mais il fut bloqué par la lourdeur des procédures, administratives, les négociations de paix, et l'hésitation des instances internationales à intervenir. Il ne faudrait pas en conclure que le gouvernement français n'a pas agi pour la paix et la protection des populations civiles, cependant ses actions n'ont pas été suffisamment décisives et fermes pour limiter les hésitations de la communauté internationale.

Par ailleurs, le gouvernement français s'est engagé, dès le début de la guerre ex Ex-Yougoslavie, à recevoir des réfugiés de l'ex-Yougoslavie sur son territoire. Le 3 août 1992, et le 8 février 1993, le gouvernement a mis en place par une circulaire du ministère de l'intérieur, un dispositif d'accueil exceptionnel à destination exclusive des personnes déplacées de l'ex-Yougoslavie arrivées en France après le déclenchement des hostilités dans leur région d'origine, sans avoir durablement transité dans des États tiers après leur départ des territoires de l'ex-Yougoslavie¹¹⁸. Cette circulaire permettait aux ressortissants, qui ne souhaitaient pas demander le statut de réfugiés ou qui ne remplissaient pas les conditions légales du droit commun pour une admission de séjour en France de bénéficier d'un droit de séjour provisoire.

« Il ressort d'une enquête réalisée auprès de l'ensemble des préfectures, que bénéficiaient de ce dispositif 3 088 personnes en 1992, 4 478 personnes en 1993, 1874 personnes en 1994, 843 personnes à la date du 30 juin 1995. »¹¹⁹

En outre, les ressortissants ex-yougoslaves présents sur le territoire français peuvent déposer une demande de reconnaissance du statut de réfugiés au titre de la convention de Genève de 1951, auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).

De plus, le gouvernement français s'est engagé dans la mise en place d'un Tribunal Pénal

117 Réponse du Ministre des Affaires étrangères à la question de Monsieur Guy Poidieux, JO du Sénat du 2 décembre 1993, p.2293 <https://www.senat.fr/questions/base/1993/qSEQ930400269.html>

118 Réponse du Ministère de l'Intérieur à la question de Monsieur Michel Moreigne, JO Sénat du 1er février 1996 p. 209 <https://www.senat.fr/questions/base/1995/qSEQ950912090.html>

119 Question écrite numéro 12090 de M. Michel Moreigne (Creuse – SOC), JO Sénat du 14 septembre 1995, p. 1758 <https://www.senat.fr/questions/base/1995/qSEQ950912090.html>

International pour juger des crimes commis dans l'ex-Yougoslavie. La France a ,en effet, joué un rôle précurseur en ce qui concerne la législation de ce Tribunal en présentant la première résolution au Conseil de Sécurité pour le fonctionnement du Tribunal Pénal International.

5) Interactions avec les mouvements de solidarité : création d'un Tribunal Pénal International

Peu après la publication des rapports officiels de l'ONU et de la CEE, plusieurs acteurs politiques, associatifs et médiatiques ont exigé que soit créé un Tribunal Pénal International pour juger les coupables et les responsables des graves violations des Droits de l'Homme et du droit de la guerre dans le conflit en ex-Yougoslavie. L'objectif était d'établir une instance internationale compétente pour juger des crimes commis en ex-Yougoslavie, sur le modèle des Tribunaux de Nuremberg et de Tokyo. Plusieurs acteurs à l'internationale et aux échelles nationales se sont battus pour que cette décision soit prise par l'ONU, et que les forces armées belligérantes sachent qu'elles allaient être poursuivies pour les crimes commis. Face à l'ampleur que prenait la purification ethnique, la détention dans les camps de concentration, et les viols systématiques, il était urgent que ces crimes ne restent pas impunis.

Le 22 janvier 1993, invitée à l'antenne du Journal de 20H sur TF1, Simone Veil, déclarait « *qu'il était nécessaire de mettre en place des actions politiques concrètes pour faire cesser les exactions en ex-Yougoslavie, et qu'un Tribunal soit créé pour enfin punir les coupables des nombreux crimes commis* ». Simone Veil, présente lors de la première mission Warburton, luttait pour que la communauté européenne ne prenne pas seulement des demies-mesures, et pour que les citoyens soient informés sur l'existence des camps de détention et des camps de viols. Son intervention lors de la réunion du Parlement Européen à Bruxelles, le 27 décembre 1992, démontra l'investissement et l'engagement de Simone Veil pour que la justice soit rendue, et que les exactions cessent au plus vite.

« C'est un besoin pour ces femmes et pour tous ceux qui ont été victimes je pense aux femmes là en particulier parce que ce sont elles qui se sont beaucoup exprimées sur la question, qu'on les a entendues d'avantage, mais que tous ceux qui ont été victimes d'exactions, qui ont vu leur famille être des victimes, ce besoin qu'il leur soit rendu justice est extrêmement fort, c'est une façon de se dire tout de même on a souffert, c'était épouvantable, mais on a pris conscience de cette horreur, de cette atrocité, et je crois que c'est toujours quelque chose d'important pour les victimes. En plus c'est une menace qui pèse sur ceux qui seraient tentés de continuer et qui n'est pas une menace inutile, donc il faut espérer qu'il y aura une information importante sur les TPI qui seront mis en place, et sur les peines et les jugements qui peuvent être prononcés »¹²⁰

120 Journal de minuit, France 2, 23 février 1993

Les organismes féministes ont également exigé que soit créée une commission d'enquête uniquement représentée par des femmes à l'ONU qui serait compétente en ce qui concerne les viols systématiques¹²¹ et qui permettrait d'établir des bases pour des procès internationaux. Plusieurs associations ont milité pour qu'un Tribunal Pénal International soit mis en place pour juger spécifiquement les atteintes au droit de la guerre commises en ex-Yougoslavie, et plus particulièrement la purification ethnique et les viols systématiques. C'était le cas de l'AFD et d'Antoinette Fouque qui avaient soulevé la question, lors de la conférence à la Sorbonne, en janvier 1993. Par la suite un groupe spécifiquement juridique a été organisé au sein du Comité Solidarité pour étudier les possibilités de création d'un Tribunal Pénal International. Leurs études ont été envoyées à l'ONU¹²². Le Collectif avait également élaboré plusieurs tracts exigeant la création d'un Tribunal Pénal International¹²³.

En mars 1993, le sénateur Joseph Ostermann affirmait que « *[la situation] rend indispensable la traduction devant un tribunal des responsables des cruautés perpétrées contre les femmes, les enfants et les personnes âgées afin qu'ils soient jugés pour crimes contre l'humanité* ». L'exigence de prise de mesures concrètes au niveau politique, juridique, et du droit international humanitaire, était mise en avant dans plusieurs débats qui se déroulèrent en 1993¹²⁴.

À partir des premières enquêtes du rapporteur Mazowiecki¹²⁵, l'ONU exigea que les gouvernements et les ONG lui transmettent les différents rapports des missions et enquêtes menées dans la région concernant les crimes, et les violations des Droits de l'Homme. De nombreuses demandes émanèrent de divers gouvernements et instances non-gouvernementales pour que soit institué un Tribunal Pénal International¹²⁶. À la fin de l'année 1992, début de l'année 1993, la création d'un Tribunal Pénal fut débattu. La résolution 808¹²⁷ portant sur la constitution de ce

121 Tract "Soutien à toutes les femmes de l'ex-Yougoslavie. Viol = crime", Collectif Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie. Archives privées de Claudie Lesselier. Annexe V-8 p.249.

122 Lors de mon entretien avec Elizabeth Nicoli et Catherine Guyot le 12 novembre 2016, ces dernières m'ont expliqué que les études et recherches juridiques qu'elles avaient mené sur la création d'un Tribunal Pénal International avaient été envoyées à l'ONU.

123 Publication "Féministes contre la guerre et l'épuration ethnique en ex-Yougoslavie", Collectif féministe de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, février 1993.

124 Principalement avec les Sénateurs Emmanuel Hamel, Edouard Le Jeune, Guy Poirieux, Joseph Ostermann, Guy Poirieux, Louis Souvet, Pierre-Christian Taittinger.

125 Résolution 780 (1992) du 6 octobre 1992, dans laquelle le Conseil de sécurité priait le Secrétaire général de constituer d'urgence une commission impartiale d'experts chargée d'examiner et d'analyser l'information fournie en vertu des résolutions 771 (1992) et 780 (1992), ainsi que toute autre information que la Commission d'experts pourra obtenir, en vue de fournir au Secrétaire général ses conclusions sur les violations graves des Conventions de Genève et les autres violations du droit humanitaire international dont on aurait la preuve qu'elles ont été commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie,

126 Document S/25826, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la France, la Nouvelle-Zélande, la Fédération de Russie, l'Espagne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique.

127 "Résolution 827 adoptée le 25 mai 1993" in "Statut actualisé du Tribunal Pénal pour l'ex-Yougoslavie", septembre

Tribunal, adoptée le 22 février 1993 exigeait que l'institution de ce dernier soit soumis au vote des membres du Conseil de sécurité le 25 mai 1993 (résolution 827). La France a joué un rôle prépondérant dans la mise en place de ce Tribunal Pénal International. Non seulement, la France défendit l'adoption de la résolution 827 du 25 mai 1993 relative à la création du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie au conseil de sécurité, mais elle s'est particulièrement investie dans l'élaboration du projet de résolution 827 du Tribunal¹²⁸. Ce projet exigeait, en grande partie, l'indépendance du Tribunal Pénal vis-à-vis des instances internationales, et principalement du Conseil de sécurité.

« Convaincu que, dans les circonstances particulières qui prévalent dans l'ex-Yougoslavie, la création d'un tribunal international, en tant que mesure spéciale prise par lui, et l'engagement de poursuites contre les personnes présumées responsables de violations graves du droit humanitaire international permettraient d'atteindre cet objectif et contribueraient à la restauration et au maintien de la paix, Estimant que la création d'un tribunal international et l'engagement de poursuites contre les personnes présumées responsables de telles violations du droit humanitaire international contribueront à faire cesser ces violations et à en réparer effectivement les effets. »¹²⁹

Ce projet de résolution présenté le 25 mai 1993, au Conseil de sécurité, visait l'institution d'un Tribunal Pénal International. L'objectif était de pouvoir centraliser la documentation concernant les crimes commis en ex-Yougoslavie, et également de poursuivre juridiquement les coupables et responsables, comme le mentionne la résolution du document S/25826 :

« Décide par la présente résolution de créer un tribunal international dans le seul but de juger les personnes présumées responsables de violations graves du droit humanitaire international commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie entre le 1er janvier 1991 et une date que déterminera le Conseil après la restauration de la paix, et d'adopter à cette fin le Statut du Tribunal international annexé au rapport ci-dessus mentionné. »

2009, ', pp.15-16. http://www.icty.org/x/file/Legal%20Library/Statute/statute_sept09_fr.pdf

128 Document S/PV.3217 "Procès verbal de la 3217e séance du Conseil de Sécurité des Nations Unies", 25 mai 1993, p.2 http://www.icty.org/x/file/Legal%20Library/Statute/930525-unsc-verbatim-record_fr.pdf

129 Document S/25826, "Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : projet de résolution", Conseil de Sécurité des Nations Unies, 25 mai 1993, p.1 http://dag.un.org/bitstream/handle/11176/51293/S_25826-FR.pdf?sequence=4&isAllowed=y

Il fut adopté à l'unanimité en tant que résolution 827 par le vote de quinze pays : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique et Venezuela. Le siège du Tribunal fut installé à la Haye, au Pays-Bas, les différents membres du Conseil de sécurité acceptèrent de soutenir financièrement, matériellement, et juridiquement le TPIY. Le gouvernement français adopta le 2 janvier 1995, la loi 95-1 portant sur l'adaptation de la législation française aux dispositions de la résolution 827 du Conseil de sécurité des Nations Unies instituant le TPIY. L'instauration du TPIY initia des changements dans le droit international et fut l'une des premières mesures juridiques prises concernant la condamnation des viols systématiques.

Cette officialisation des dénonciations des viols systématiques grâce aux rapports de la CEE et de l'ONU, ainsi que l'investissement de quelques personnalités politiques françaises dans le mouvement de solidarité ont impulsé, à partir de janvier 1993, une médiatisation des viols commis en Bosnie-Herzégovine et une médiatisation des actions de solidarité menées par la société française.

CHAPITRE 2) L'action médiatique : mobilisation de l'opinion publique et vecteur de la solidarité

La dénonciation médiatique des viols de masse commis en Bosnie-Herzégovine commença après la publication des rapports d'enquêtes de la CEE et de l'ONU. À partir de l'hiver 1993 la dénonciation médiatique des viols systématiques accompagna les dénonciations associatives. Cette dénonciation médiatique apporta un soutien prépondérant au mouvement de dénonciation nationale des viols systématiques. Lorsque l'on étudie la dénonciation de certains faits à l'échelle nationale, il est nécessaire d'examiner l'action médiatique qui est le premier vecteur de dénonciation pour informer la société française. En effet, la plupart des foyers français avaient en 1990 une télévision et un poste de radio, et la presse écrite était encore très influente. La société civile française était informée d'événements internationaux par la presse nationale et les médias audio-visuels nationaux. Ils étaient les sources primordiales d'information sur l'actualité politique et sociale à l'internationale. Cette dénonciation médiatique informa la société française des viols commis en Bosnie-Herzégovine d'une façon beaucoup plus large que les dénonciations associatives. Nous allons, donc, analyser la dénonciation médiatique française qui a pu être faite concernant la pratique des viols de masse utilisée pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine.

1) L'action médiatique : vecteur de la dénonciation des viols à partir de l'hiver 1992-1993

L'action médiatique donna une impulsion à la dénonciation française des viols de masse, et fut, en même temps, le principal vecteur de cette dernière. Les divers moyens de communication, radio, télévision, presse écrite sont des outils très importants pour que la dénonciation d'une cause s'ancre à l'échelle nationale. En 1990, presque un foyer français sur dix avait une télévision. Le temps passé devant la télévision variait entre 3 heures et 3 heures et demi par jour sur les vingt et un jours passés à regarder la télévision en moyenne¹³⁰. La loi du 29 juillet 1982 entraîna une libéralisation de l'audio-visuel – même s'il restait encore un monopole d'État – et une certaine diversification des chaînes, des programmes et des émissions. La télévision fut privatisée avec des chaînes nationales indépendantes TF1, FRANCE 2, FRANCE 3 etc. qui avaient le plus d'audimat dans les années 1990. Les émissions les plus regardées étaient les Journaux du 20 heures et les émissions de première partie de soirée. La presse écrite était aussi l'un des vecteurs principal d'informations, avec 2,3 millions de tirage pour les quotidiens nationaux en 1990 dont 562 000 pour le *Figaro*, 450 000 pour *Le Monde*, 282 000 pour *Libération*, et 5,1 millions de tirages en ce qui concernait les hebdomadaires nationaux dont 475 000 tirages pour le *Nouvel Observateur*, 700 000 pour *L'Express* et 394 000 pour le *Point*¹³¹. La presse écrite que nous avons étudié, sont les principaux quotidiens nationaux d'information générale dit journaux d'information ou journaux d'opinion: *Le Monde*, *le Figaro*, *Libération*, *La Croix* et les principaux hebdomadaires nationaux : *L'Express*, *Le Point*, *Paris Match*.

La dénonciation médiatique est donc primordiale dans la défense d'une cause. Elle a un double-objectif : premièrement, informer une très large partie de la population sur cette pratique des viols de masse, et deuxièmement, l'espoir de faire réagir la société française et exercer des pressions afin de condamner et faire cesser ces pratiques. À la fin des années 1980-1990 certains spécialistes des médias parlaient d'avènement de la société de communication, affirmant une transition entre l'objectif d'informer l'opinion publique française, c'est-à dire d'apporter des connaissances sur des faits ou des problèmes sociaux, et l'objectif de communication qui est de façon plus large que la seule information, de transmettre un message¹³².

Cette transition est importante pour notre étude, puisque nous voyons donc que les médias avaient un double-objectif d'information et de message à transmettre : ils informaient des pratiques qui sévissaient en Bosnie-Herzégovine mais ils cherchaient aussi à diffuser un message

130 Nabli Fella et Ricroch Layla, *Conditions de vie des ménages*, "Plus souvent seul devant son écran", INSEE

131 "Fonctionnement de la presse écrite" http://asl.univ-montp3.fr/e22sll/9-25fonctionnement_de_la_presse_ecrite.pdf

132 "Médias et opinion publique dans les grandes crises politiques en France"

http://blog.ac-versailles.fr/lecturesdumonde/public/TE2/cours_fini_medias_et_opinions.pdf

d'engagement pour l'opinion publique française. Il était donc capital que l'action médiatique agisse pour la dénonciation des viols de masse commis en Bosnie-Herzégovine, pour en informer la société civile française et pour la faire réagir. C'était le canal d'information le plus important, le plus vaste et dispersé, il touchait presque toute la population dans son ensemble. Entre la presse écrite et l'audio-visuel, l'action médiatique touchait un très large public. C'était en effet le rôle des médias d'informer les français de telles pratiques de guerre, dans l'objectif d'obtenir un soutien populaire dans la dénonciation de ces faits.

La dénonciation médiatique française des viols de masse commis en Bosnie commença après les fuites dans la presse étrangère des rapports des enquêtes menées par la CEE et l'ONU sur les violences, les massacres et les viols commis en Bosnie-Herzégovine. Elle émergea dès l'hiver 1992-1993, avec un premier article, publié le 9 décembre 1992 dans *Le Monde*, qui dénonçait les viols mais surtout les violences exercées en général. Entre décembre 1992 et mars 1993 on compte pas moins de 57 articles de presse dans sept des journaux les plus lus en France dans les années 1990 : *Le Monde*, *Le Figaro*, *La Croix*, *Libération*, *L'Express*, *Paris Match*, *Le Point*¹³³. Cette dénonciation fut assez importante avec trois articles par semaine en moyenne pendant les mois de janvier, février et mars 1993. Si le premier article dénonçait les violences et les horreurs de la guerre en Bosnie-Herzégovine en général, les suivants furent plus spécifiquement portés sur les viols. L'article du 14 décembre 1992 du *Monde* exposait la dénonciation faite par le Conseil de l'Europe de cette pratique des viols de masse, dont les femmes musulmanes et les enfants étaient les principales victimes. Les viols de masse étaient définis comme une pratique stratégique mise en place pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine pour terroriser la population à force de viols en très grand nombre. En solidarité avec les victimes, l'Amical du personnel du Conseil de l'Europe invitait à s'habiller en noir pour dénoncer ces pratiques. L'article du 21 décembre exposait au public la résolution 798 prise par le Conseil de Sécurité de l'ONU qui exigeait la fermeture des camps de détentions qui fleurissaient sur le territoire bosniaque. Ces derniers étaient des lieux de violence extrême, de massacres, de tortures et de viols collectifs. Les viols collectifs étaient définis dans les différents rapports comme des viols effectués par plusieurs agresseurs sur une même victime – en même temps ou bien les uns après les autres. Le projet d'une délégation de la CEE pour gérer l'ouverture de camps de réfugiés fut présenté par la France.

Nous observons donc, dès le début de cette dénonciation médiatique le double-objectif de dénonciation des viols de masse et de mise en lumière des actions françaises qui furent menées pour essayer de stopper cette pratique. La dénonciation médiatique des viols informait le public français

133 Cf Annexes tableaux et graphiques III-1, III-2, III-3 et III-4 pp.214-215.

de l'accusation du nettoyage ethnique comme stratégie militaire, et le caractère raciste que prenait la guerre, dont la pratique des viols faisait partie touchant majoritairement des femmes musulmanes. L'article du 1er février 1993 du *Monde* corroborait la pratique de viols publics, pratique qui avait pour but de terroriser toute la communauté dans un double-objectif de ruiner l'identité et la cohésion communautaire en l'attaquant en son sein, et en attaquant majoritairement les jeunes femmes signes de l'avenir de la communauté, afin de pousser cette communauté à fuir sous la pression des horreurs commises. Les viols systématiques furent un instrument pratique dans la stratégie de nettoyage ethnique. Dans l'article du 8 janvier 1993 du *Monde*, les journalistes relatèrent les propos du ministre irlandais des affaires étrangères, Mr David Andrews : les victimes de viols systématiques seraient environ 20 000 femmes. Madame Sakic-Hatibovic – journaliste bosniaque qui a enquêté sur les viols puis s'est réfugiée en France – faisait état de 20 000 à 50 000 femmes violées¹³⁴. Ce nombre fut donc variable dans les médias oscillant entre 60 000 (chiffre avancé par certaines associations dont Amnesty International et repris par *Paris Match* notamment) et 20 000 (chiffre utilisé par *Libération*, *Le Monde*, le Journal du 20 Heures du TF1 et France 2, chiffre officialisé par l'ONU en 1993).

Cette dénonciation médiatique s'appuyait sur des faits, des lieux, des noms, des nombres etc. pour non seulement consolider son argumentaire avec des preuves mais aussi pour obtenir un effet réaliste des descriptions. La région de Bihac, de Biéline et de Zepa¹³⁵ furent des lieux répertoriés comme zones de purification ethnique par les journalistes, où sévissaient massacres, bombardements, viols et camps-bordels. Des lieux très précis furent aussi mentionnés, comme le lycée de Rogatica¹³⁶, les maisons closes de Foca, un bar érigé en quartier général près d'un camps de détention de femme¹³⁷ et le gymnase "Partisan"¹³⁸, qui étaient des camps-bordels dans lesquels les fillettes et les femmes étaient séquestrées plusieurs jours voire plusieurs mois et étaient réduites à l'esclavage sexuel. Ces camps devenaient de véritables lieux de prostitution, dans lesquels les jeunes filles et les femmes étaient serveuses et prostituées. C'était dans ces camps que certaines jeunes femmes furent été violées à mainte reprise, tombèrent enceintes de leurs agresseurs et furent séquestrées pendant plusieurs mois pour éviter qu'elle ne puissent avorter.

Les faits et témoignages étaient présents dans une grande majorité des articles qui dénonçaient la pratique des viols. Par exemple dans l'article du 1er février 1993, les journalistes firent part du

134 "Bosnie : l'arme du viol", DUMAY Jean-Michel, *Le Monde*, 5 janvier 1993.

135 "Le viol arme de guerre" p.4, GELIE Philippe et BOLLAERT Baudouin, *Figaro*, 10 janvier 1993.

136 "Bosnie : l'arme du viol", DUMAY Jean-Michel, *Le Monde*, 5 janvier 1993.

137 "Voleurs Sarajevo", Floquet Michel, Journal de 20 Heures, TF1, Production TF1, 24 janvier 1993.

138 "Sous les yeux des enfants ..." p.4, LORIEUX Claude, *Figaro*, 1er février 1993.

témoignages de plusieurs femmes bosniaques musulmanes réfugiées en Turquie, et qui avaient été victimes de menaces, de coups et de viols. Elles racontèrent les viols collectifs pratiqués par leurs agresseurs qu'elles nommèrent "Tchetniks"¹³⁹, qui étaient d'autant plus atroces psychologiquement et physiquement, et les viols publics qui étaient pratiqués devant la famille, les voisins etc. Elles laissèrent entendre, dans leur témoignage, l'idée d'une purification ethnique par la pratique des viols et des grossesses.

Outre les témoignages de ces femmes relatés dans d'autres articles de presse, des témoignages de médecins ou de membres d'associations humanitaires sur place, corroboraient ces faits. C'est le cas de l'article du 5 février 1993 du *Monde*, dans lequel nous lisons le témoignage de deux médecins de l'hôpital de Sarajevo qui expliquaient qu'ils avaient pratiqué des interventions de grossesses très tardives. Ils avaient mis en place un centre d'accueil et d'écoute pour les victimes souhaitant et pouvant se rendre à ce dernier. Un serbe – dont le procès allait avoir lieu à Sarajevo – a témoigné qu'il avait reçu l'ordre de son supérieur hiérarchique, de violer cinq femmes dans le camp de détention dans lequel il était. S'il refusait, on menaçait de le tuer¹⁴⁰.

2) La médiatisation des rapports officiels : prise en considération progressive des viols systématiques

À partir de janvier 1993 parurent, dans les médias français des résumés des diverses enquêtes menées par le gouvernement ou par les instances internationales. Cela permit une médiatisation des rapports officiels concernant les viols systématiques, et une prise de conscience progressive de la société française. L'enquête de terrain effectuée par Joëlle Kauffmann fut diffusée par France 2 dans le Journal du 20 Heures. Dans ce reportage le téléspectateur constatait que la journaliste avait recueilli de nombreux témoignages qui attestaient de la violence, des viols de masse, de grossesses forcées, et de l'existence de camps-bordels – existence qui était remise en question par les autorités internationales et en conséquence par une partie de l'opinion publique française lors des premiers mois de la guerre. Certaines femmes ont donné leur enfant à l'association Caritas puisqu'il leur était, dans certains cas, difficile socialement et psychologiquement de garder le fruit d'un viol¹⁴¹.

À partir du 8 janvier 1993, parurent les résultats du rapport de la délégation européenne pour l'enquête sur les viols systématiques en Bosnie¹⁴². *Libération* titra même son article "Viols

139 Les Tchetniks étaient des guérilleros anticommunistes serbes, royalistes, pendant la Seconde Guerre mondiale. Pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine certains groupes paramilitaires serbes ont repris ce nom, mais le terme fut utilisé le plus souvent péjorativement par les Croates et les Musulmans pour désigner les combattants serbes.

140 "Prison bosniaque", Laroche Jobert, Martine, Journal de 20 Heures, Production France 2 Paris, 29 janvier 1993.

141 "Les violées de Bosnie", pp.50-54, AUQUE Roger, *Paris Match*, 24 février 1993.

142 Trois journaux font des articles sur le rapport de la délégation européenne, *Le Monde*, *Figaro* et *Libération*.

systématiques, le rapport qui accable les serbes". Les journalistes firent une description de l'enquête menée par la délégation européenne dont Warburton et Simone Veil étaient membres. D'après les différents articles, ce rapport concluait que la majorité des femmes violées étaient musulmanes. L'article de *Libération* allait donc jusqu'à titrer ce qui n'était pas explicitement dit dans le rapport puisque ce dernier faisait aussi état de victimes de viols non musulmanes. Ce rapport décrivait, selon les journalistes, les viols de masse comme une certaine stratégie de nettoyage ethnique dans le but soit de détruire la jeunesse féconde, avenir de la communauté, soit de mettre enceintes les femmes pour qu'elles mettent au monde en enfant du sang d'une autre communauté.

L'action médiatique s'appuyait très souvent sur les divers rapports qui étaient publiés par le gouvernement, par l'ONU, ou bien par des associations humanitaires. Le premier est le rapport annuel du département d'état américain sur les Droits de l'Homme, qui fut analysé et mis en lumière par les journalistes de *Libération*¹⁴³. Ces derniers relatèrent que ce rapport faisait état de sévices commis par les serbes à la limite du génocide. Ils firent la liste – reprise du rapport – des crimes de guerre commis en Bosnie puis, annoncèrent la demande de création d'un Tribunal Pénal International auprès de l'ONU. *Le Monde* consacra un article aux écrits de Véronique Nahoum-Grappe, qui fut membre d'une équipe plurielle d'aide humanitaire qui s'est rendue en Bosnie-Herzégovine constater ces pratiques, et fit pression pour une intervention. Cette équipe avait pu avoir accès à cinq camps de détention, et écouter des prisonniers. Dans son interview, Mme Nahoum-Grappe analysa très bien la question des viols, la nécessité de raconter ces faits et de les dénoncer, mais aussi l'ambiguïté médiatique avec "l'aspect vendeur" des quotidiens exposant des images dures et des témoignages choquants. Elle ne cita d'ailleurs, dans son interview, aucun témoignage, affirmant que ces derniers pourraient abîmer encore plus la victime, dans certaines circonstances. Nous observons donc que les articles de presse, et les reportages télévisés, mais à un degré moindre, suivaient dans leur publication les divers rapports réalisés soit par des commissions mandatées par l'Union Européenne ou par l'ONU, soit par des équipes envoyées par des associations humanitaires. La retranscription de ces différents rapports procurait à l'opinion publique française, de nouvelles connaissances précises et des informations plus récentes concernant la pratique des viols de masse. Elle disposait ainsi d'informations sûres et pertinentes retransmises et publiées par les médias dont les sources étaient fiables – les rapports de commissions ou d'enquête de terrain. Il est délicat d'obtenir en temps de guerre des informations de première main, et ces rapports d'enquêtes de terrain furent des sources précieuses de documentation et de faits précis qui se déroulaient en Bosnie-Herzégovine.

143' "Un rapport américain accable les Serbes", p.13, F. Fx., *Libération*, 11 janvier 1993.

Certains médias dénoncèrent également à plusieurs reprises la passivité de l'opinion et des autorités internationales, au courant depuis plusieurs mois des faits selon certains journalistes, mais qui n'intervenaient pas. Ce fut par exemple le cas de l'éditorial de la Une du quotidien national le *Figaro* de 10 janvier 1993, suite à l'assassinat la veille du vice-premier ministre musulman. L'éditorial de cette Une dénonçait la faible intervention des autorités internationales et l'insuffisance de la FORPRONU face aux divers crimes de guerre commis : massacres, viols de masse, viols collectifs, tortures etc. De même, dans plusieurs articles parus entre janvier et mars 1993¹⁴⁴, des journalistes dénoncèrent l'hésitation et la lenteur des autorités internationales à réagir, voire même leur inaction. La pratique des négociations entreprise avec des criminels de guerre fut aussi remise en cause dans l'article de *La Croix* du 13 janvier 1993, dans lequel le journaliste signala une possible amnistie pour les criminels de guerre qu'étaient les serbes Milosevic et Radinak en échange de la signature du Traité de Paix de Genève. Un certain engagement international commença avec la décision de créer un Tribunal Pénal International. De nombreux articles et de nombreuses émissions diffusèrent cette information à l'opinion publique française, à partir de février 1993, pour l'inciter à agir aussi, en accord avec les décisions prises par l'ONU et l'opinion publique internationale.

3) Une dénonciation médiatique inégale :

Cette dénonciation médiatique ne fut pas constante dans le temps, et elle fut variable selon les journaux. Certains médias dénonçaient plus que d'autres les viols de masse (*Le Figaro* par exemple ne fit pas beaucoup d'articles de presse sur ce thème comme nous pouvons le constater sur le tableau en annexe¹⁴⁵. *Le Monde* fut le premier à dénoncer les viols systématiques dès le mois de décembre 1992 avec trois articles, alors que les autres journaux commencèrent quelques semaines plus tard – sauf un article de *La Croix* le 25 décembre et du *Figaro* le 26. *La Croix* et *Le Monde* sont les deux journaux quotidiens qui dénoncèrent le plus cette pratique en janvier 1993. En février 1993 c'est *Libération* qui publia le plus d'articles développant cette thématique. Les journaux hebdomadaires eurent une action médiatique un peu moins intense, mais *L'Express* a publié presque autant d'articles en référence aux viols en Bosnie que *Le Figaro*. Cette faible dénonciation médiatique du *Figaro* par rapport aux autres journaux nationaux quotidiens, s'explique en partie parce que ce dernier publia d'avantage d'articles concernant la guerre en Bosnie et les longues négociations, plutôt que de faire des allusions aux viols dans tous ses articles. En ce qui concerne les médias audio-visuels c'est la chaîne de télévision France 2 qui dénonça le plus cette pratique.

144"À Genève la paix perd son plan et désespère", p.12, HAZAN Pierre, *Libération*, 1er février 1993;"UNE : Crime contre la paix à Sarajevo", UNE et Éditorial par QUINIO Dominique, *La Croix L'Événement* , 10 janvier 1993 "Amnistie pour Milosevic ?",p.2, B.T., *La Croix L'Événement* , 13 janvier 1993

145 Annexe III-4 p.215

Si cette pratique varia en fonction des journaux, elle varia aussi dans le temps. En effet si nous analysons le nombre d'articles traitant des viols en Bosnie sur toute la période de la guerre, nous constatons qu'entre décembre 1992 et mars 1993 l'action médiatique fut la plus intensive¹⁴⁶. Celle-ci fut un peu tardive par rapport au début de la guerre, et par rapport aux dénonciations médiatiques dans d'autres pays¹⁴⁷. Elle s'estompa assez rapidement aussi. Seuls quelques articles concernant les viols de masse en Bosnie-Herzégovine furent publiés les deux dernières années de guerre. La dénonciation médiatique – par la presse écrite ou les médias audio-visuels – fut importante pendant toute l'année 1993, mais après, à part quelques articles ou quelques émissions en références aux viols de masse, elle fut quasiment inexistante pendant tout le reste de la guerre. Seuls les procès judiciaires en cours en Bosnie-Herzégovine de certains soldats accusés, entre autre, de viols, ravivaient un peu cet intérêt médiatique.

Nous nous demanderons alors si ce déclin était dû à la mise en place d'éléments juridiques ou militaires qui condamnaient cette pratique, et que donc il n'était plus besoin de la dénoncer ? Ou bien si c'était parce que nous n'avions plus d'informations supplémentaires concernant cette pratique et parce que d'autres sujets furent relayés et prirent plus d'importance ? Tout d'abord il est probable que la pratique des viols systématiques se soit estompée dans les dernières années de guerre : c'est en effet ce qu'affirmaient les derniers rapports Mazowiecki. Cette pratique perdant de l'ampleur, sa dénonciation médiatique en France avait moins d'influence. Ensuite il faut aussi comprendre l'action médiatique comme le premier vecteur de la dénonciation, ne faisant qu'impulser une dénonciation plus générale de toute l'opinion publique française. Ainsi il est normal qu'au bout d'un certain temps l'action médiatique se soit épuisée, laissant place à d'autres formes de mobilisation et de contestation. Enfin il faut aussi analyser cette dénonciation médiatique dans le contexte social français des années 1990. On s'aperçoit que cette dénonciation médiatique française fut un peu tardive et plus nuancée par rapport à d'autres presses étrangères. L'opinion publique française fut d'abord assez méfiante vis-à-vis de ces pratiques de "nettoyage ethnique" et de "viols de masse".

Selon Véronique Nahoum-Grappe, la dénonciation médiatique française fut prudente¹⁴⁸. Elle fut un peu tardive déjà – la plupart des journaux français dénonçaient les viols en Bosnie à partir de janvier-février 1993 alors que les faits furent déjà dévoilés par des associations humanitaires et déjà

146 Annexes II-1, III-2, II-3 et III-4 pp.214-215.

147 La presse étrangère allemande et nord-américaine ont traité des viols systématiques bien plus tôt que le presse française : "Rape by order", *New York Newspapers*, 23 août 1992// "Weapons in Bosnia : rape, dregadation", *USA Today*, 10 août 1992// *Emma*, septembre 1992

148 NAHOUM-GRAPPE Véronique "Les viols systématiques, Ex-Yougoslavie 1991-1995", in *De la violence et des femmes*, pp162 et 171, Dauphin Cécile et Farge Arlette.

repris dans plusieurs journaux étrangers depuis la fin de l'été 1992¹⁴⁹. C'est un journaliste américain de *Newsday*, Roy Gautman, qui dénonça le premier les viols et les camps de détention, le 2 août 1992. Mais les faits ne furent rapportés en France qu'à partir de décembre 1992 par l'audio-visuel, qui était un peu plus précoce, suivi par le journal *Le Monde*, et seulement à partir de janvier 1993 par les autres grands journaux nationaux. De plus, les journalistes français rappelaient sans cesse l'incertitude des nombres¹⁵⁰, les journalistes du *Monde* et de *Libération* notamment exposaient "l'impossibilité de les [les viols] dénombrer exactement"¹⁵¹. Dans les divers reportages du Journal de 20 Heures de France 2 et TF1, les journalistes rappelaient l'incertitude concernant le nombre des viols systématiques et se demandaient si les faits relatés pouvaient être qualifiés « de viols systématiques » et « de nettoyage ethnique ». Ces deux expressions ont suscité de nombreux débats en France et à l'étranger. Qu'il y ait eu des viols ou des massacres, personne ne le niait, mais pas de là à les qualifier de pratiques systématiques et de massacres racistes.

Dans ce contexte d'incertitude, certains journaux de la presse ou de télévision ont préféré limiter les risques et ne pas trop s'avancer. Les journalistes soulignaient aussi la difficulté d'avoir des faits exacts et prouvés en temps de guerre. Cette mise en garde était légitime, mais nous pouvons nous demander si, couplée avec la lenteur des révélations et la mise en garde excessive qu'elles introduisirent, elle ne révéla pas un certain manque de dynamisme et d'engagement dans cette dénonciation. Finalement cette dénonciation fut assez active mais sur un laps de temps très court en ce qui concerne la guerre – décembre 1992 à avril 1993 – même si, certes, cette pratique des viols de masse a semblé fléchir un peu dans les dernières années de guerre. En conséquence, nous pouvons en conclure qu'elle ne fut pas constante et ne poussa pas la dénonciation jusqu'à son paroxysme.

C'est aussi face à une opinion publique contrastée que l'action médiatique effectua cette dénonciation. La pratique des viols systématiques fut très nuancée, non seulement dans l'opinion internationale mais aussi dans l'opinion publique française. Il n'y avait pas que les autorités internationales qui hésitaient quant au caractère systématique d'une telle pratique, l'opinion publique aussi rechignait à le croire. En effet, les viols en temps de guerre avaient toujours existé, et la réaction était soit de penser que c'était banal, soit de penser que cela ne pouvait être vrai tellement c'était gros¹⁵². Jusqu'alors quand les viols en temps de guerre n'étaient pas dénoncés. De plus c'est dans une société qui commence tout juste à considérer les viols comme un crime, que cette

149 *The Times, Newsday*.

150 "Yougoslavie : mission d'enquête sur les viols", p.3, Reuter, *Le Monde*, 1er février 1993.

151 Cité dans "Disparition du langage et trucage humanitaire", p.12, GALLAZ Christophe, *Libération*, 15 février 1993 mais l'idée est reprise par plusieurs journalistes du *Monde*.

152 "Les viols systématiques, Ex-Yougoslavie 1991-1995", Véronique Nahoum-Grappe in *De la violence et des femmes*, pp162 et 171, Dauphin Cécile et Farge Arlette

dénonciation fut menée, il est donc évident que certaines parties de la population restèrent suspicieuse quant à l'existence de cette pratique. D'autant que les médias ont toujours eu un rôle ambigu dans les conflits et sont connus pour leur exagération ou leur minimisation des faits.

4) Instrumentalisation médiatique : le rôle ambigu des médias dans la guerre

Véronique Nahoum-Grappe soulignait dans son interview pour *Le Monde* dans l'article du 13 janvier 1993¹⁵³, l'ambiguïté des médias dans la guerre, qui forment l'impulsion de cette dénonciation, et constituent son premier vecteur, mais qui sont aussi soumis à la loi du marché et se doivent d'être "vendeurs". Ainsi cette dénonciation s'accompagna aussi d'une stratégie de vente, et de diverses pratiques médiatiques pour attirer le lecteur ou le téléspectateur. Les médias, surtout en temps de guerre étaient divisés entre l'impératif de dénoncer des pratiques inhumaines et l'impératif de vendre sur un sujet aussi grave. De fait, comme l'analyse très bien Véronique Nahoum-Grappe, les médias usèrent d'images choquantes pour baigner le public dans une ambiance morbide dont il était aussi friand. Les médias utilisèrent aussi des descriptions morbides précises et des musiques tristes et graves pour appuyer l'effet dramatique. Tout était dans l'effet presque cinématographique des reportages, avec parfois des gros plans sur des cadavres ou bien sur des corps mutilés, avec des séquences dynamiques pour ne pas ennuyer le téléspectateur.

En ce qui concerne la presse écrite même si les images sont toujours plus criantes, les écrits n'étaient pas moins sensationnels. Comme nous allons le voir plus précisément ci-dessous, les termes utilisés étaient tout aussi choquants et provoquaient une forte émotion au lecteur. Les meilleurs moyens pour transmettre rapidement un message à l'opinion publique était de toucher l'affect des personnes, de les choquer pour qu'elles se souviennent de ce qu'elles ont vu. Véronique Nahoum-Grappe montra que l'action médiatique en temps de guerre fut nécessaire, mais correspondait aussi à ce que les français des années 1990 voulaient voir, c'est-à-dire du choquant, du sensationnel, de l'émotif etc.

Les médias, en cas de guerre, envoyaient des reporters – au risque de leur vie – sur le terrain. Beaucoup de reporters se transmettaient les informations ou travaillaient en collaboration avec des confrères journalistes de Bosnie. Les articles passaient souvent entre plusieurs mains et étaient relus et les nombres revus à la baisse par les directions éditoriales qui s'étaient déjà faites épinglees pour avoir gonflé des chiffres dans d'autres situations de guerre¹⁵⁴. Afin de ne pas prendre de risque, les journalistes utilisaient des témoignages ou des récits de seconde main et veillaient toujours à ne pas trop s'avancer. Ils avaient donc pour mission en même temps de dénoncer et de relativiser. Il est toujours très délicat, surtout en temps de guerre, de dénoncer une pratique et de ne pas tomber dans

153 "Bosnie : le jeu des assassins – Sur les violences et les viols sur la population civile", *Le Monde*, 13 janvier 1993

154 *Ibid*, Véronique Nahoum-Grappe.

l'exagération ou dans la minimisation de peur d'en faire trop. La plupart des maisons éditoriales ont préféré sous-estimer les chiffres et afficher les chiffres de 20 000 femmes violées, similaires à ceux des commissions de l'ONU et de l'Union Européenne – d'autres ont suivis les chiffres avancés par des associations comme nous l'avons déjà souligné mais ils furent minoritaires. Réussir à obtenir des témoignages, des informations précises, et surtout voir par soi-même les atrocités commises est très délicat en temps de guerre. Le journaliste est dépendant de ses affectations, des autorisations qui lui sont concédées, de sa connaissance de la langue et du danger de la situation.

Enfin, l'action médiatique fut soumise, notamment à partir de cette époque, à la contradiction entre son objectif de dénonciation et la non-intervention des journalistes auprès de la population civile. Ce dilemme s'imposa aux journalistes de terrain et reporters de guerre : dénoncer l'horreur d'une pratique mais ne pas pouvoir intervenir, ou du moins très peu, auprès de cette population civile pour leur venir en aide. Certaines critiques constataient que l'image comptait plus que l'aide apportée à la personne en danger : elles dénonçaient ce côté voyeurisme. Cette question éthique se posa tout particulièrement aux médias dans le contexte de la guerre en Ex-Yougoslavie dès 1991, de la guerre civile au Congo en 1993 et du génocide du Rwanda en 1994. Montrer des scènes de barbarie et ne pas intervenir semblaient deux choses contradictoires. Cependant, comme le souligne Véronique Nahoum-Grappe, les journalistes prirent beaucoup de risque dans cette guerre, et nombre de journalistes furent tués sur le terrain en voulant montrer à l'opinion publique ce qu'il se passait sur place. Certes, montrer les atrocités sans pouvoir intervenir pose un dilemme éthique, mais les journalistes se retrouvaient aussi dans la situation où il ne leur restait que leur reportage pour essayer d'agir et de stopper les massacres. Finalement ce voyeurisme, ce sensationnel fut aussi un outil médiatique pour transmettre un message auprès de l'opinion publique pour que les personnes en grand nombre agissent. Ce sensationnel était utilisé dans les images, les gros titres et les termes employés dans les articles de presse écrite et dans les séquences et commentaires de l'audio-visuel, pour attirer l'attention du public et le toucher en quelques secondes.

Nous allons maintenant étudier plus en détail la construction de la dénonciation médiatique avec l'analyse des photos, des titres, des termes et expressions utilisées dans les articles puis des images et termes utilisés dans les reportages télévisés. Tout d'abord les dénonciations médiatiques étaient souvent des articles courts, ou des reportages d'une ou deux minutes dans le Journal du 20 Heures. Il faut donc capter très vite l'esprit du public, donc en misant sur la pitié, les images brutales ou les descriptions choquantes. Dans ce cas, l'objectif des journalistes n'était pas de développer des analyses sur ces faits, mais d'informer de manière succincte un public le plus large possible. Contrairement aux dénonciations faites par des chercheurs dans des articles universitaires ou par

des associations lors de conférences etc. les dénonciations médiatiques misaient sur l'émotion du public et non pas sur leur rationalité.

Les termes suivants : "*sang*" "*viols*" "*éclopés*" "*massacres*" "*désastre*" "*ruines*" "*détresse*" "*dévastés*" "*holocauste*"¹⁵⁵ "*viols collectifs*" "*viols publics*" "*mort*" "*horreurs*" "*purification ethnique*" "*bombardement*" "*atrocités*" "*blesés*" etc. sont des termes péjoratifs et évocateurs, qui provoquaient une forte émotion chez le lecteur ou le téléspectateur. Après l'analyse de la terminologie médiatique des journaux nationaux quotidiens et hebdomadaires, nous pouvons observer l'utilisation massive de termes qui évoquaient l'effroi et la pitié¹⁵⁶. Les articles de tous les journaux étudiés étaient bourrés de termes imagés qui allaient choquer l'opinion publique. Les termes "*viols*" "*morts*" "*crimes*" "*massacres*" "*tortures*" etc. étaient utilisés en moyenne une vingtaine de fois dans tous les articles répertoriés pour un journal, sur la période de guerre. Tous les journaux utilisaient cette terminologie, avec certains termes qui pouvaient varier, mais dans l'ensemble ils privilégiaient l'utilisation en masse de termes imagés et choquants. Les médias utilisaient aussi cette terminologie dans les titres afin de capter immédiatement l'attention du public et de dresser un tableau visuel des atrocités. Afin de créer une forte émotion, les reportages télévisés diffusaient des musiques graves et tristes accompagnant les séquences d'images entre deux commentaires du journaliste – ou du reporter. Cette ambiance sonore avait pour utilité de souligner le tragique de la situation pour amener le téléspectateur dans une immersion totale afin de le toucher d'autant plus. La musique déclenche rapidement des émotions fortes chez les personnes. Toucher la corde émotive du public était l'enjeu principal des articles, reportages ou interviews. L'autre objectif était de décrire, au public, les scènes d'horreurs qui se passaient dans les différentes villes de Bosnie-Herzégovine : détails chocs, descriptions précises, retransmission de l'ambiance morbide aussi bien visuelle que sonore – les cris, les bruits, le silence de plomb etc. Même en étant loin géographiquement, le public devait se sentir concerné et se mettre à la place des victimes grâce aux descriptions précises faites par les médias : on cherchait à rapprocher le public des victimes.

Il n'y avait pas que la terminologie médiatique qui répondait à cette loi du sensationnel, il y avait aussi les images et les titres des articles et des reportages. Des dossiers-images de *Paris Match*¹⁵⁷ par exemple montrant des portraits de femmes violées, les yeux larmoyants, cherchaient à provoquer la pitié du public. D'autres images, illustrant les témoignages des victimes, comme par exemple celle de ce jeune garçon qui a reçu des projectiles d'obus dans les yeux, avec son bandeau

155 Propos de Margaret Thatcher "le nouvel holocauste" rapportés dans l'article "Morillon : le général qui dérange" p43, Pierre Beylau, *Le Point*, 17 avril 1993.

156 Annexes III-5, III-6, III-7, III-8, III-9 et III-10 pp.215-218.

157 "Srajevo les bûcherons du désespoir", pp.40-44, AFP, *Paris Match*, 7 janvier 1993 et "Les violées de Bosnie", pp.50-54, AUQUE Roger, *Paris Match*, 28 janvier 1993.

ensanglanté devant ses yeux aveugles¹⁵⁸, avaient pour objectif de provoquer l'effroi du public¹⁵⁹. Les images aussi choquantes que celles utilisées dans les journaux et dans les reportages, montraient les atrocités et provoquaient une forte émotion à l'opinion publique. Enfin, la même pratique était utilisée dans les titres des articles, premières lignes que lissait le public, il fallait donc qu'ils soient accrocheurs et attirent d'office l'attention du lecteur. "Violées et héroïnes de guerre" "Le nettoyage croate" "L'enfant de Srebrenica" "Les cerveaux de la purification" etc. furent quelques titres utilisés pour toucher l'affect et l'intérêt des lecteurs. Cette terminologie et ses images médiatiques sensationnelles étaient d'ailleurs dénoncées dans certains articles de presse : Véronique Nahoum-Grappe fut la première à dénoncer ces méthodes dans son interview pour *Le Monde*. Elle reprochait les pratiques médiatiques et vendeuses du sensationnel et de l'émotif. Ce sensationnel fut d'ailleurs dénoncé par l'article critique de Jean-Marc Gonin qui décrivait un *"reality-show de la barbarie et de l'injustice"*¹⁶⁰. Jean-François Revel quant à lui, concluait son commentaire pour *Le Point* ainsi *"Telle est la réalité inédite, qui appelle une solution également inédite et réclame d'urgence un effort intellectuel d'une autre envergure que les sautilllements verbaux et médiatiques dont on nous gratifie"*¹⁶¹. Il opposait donc l'action médiatique à une véritable réflexion qui développerait une solution pour mettre fin à ces atrocités. Par ailleurs, les médias n'ont jamais eut la prétention d'affirmer qu'ils allaient trouver une solution pour stopper ces pratiques, mais certains critiquaient quand même leurs méthodes sensationnelles.

Une autre pratique médiatique accompagnait celle de l'utilisation de l'émotif : celle du réalisme. En effet nous avons déjà souligné les nombreux témoignages et descriptions précises qui étaient retransmis par les journalistes. Pour étayer leurs informations, les journalistes citaient les lieux précis, noms, âges et professions des femmes victimes de viols qui témoignaient ou furent citées dans certaines scènes d'horreurs. Ces précisions étaient autant de preuves pour appuyer la véracité de leurs propos. En effet, le lecteur ou téléspectateur allait plus facilement croire ce qu'il voyait s'il y avait des précisions sur ce qui était avancé. Ces précisions avaient une autre utilité : le réalisme. Pour cause, des descriptions précises de scènes d'horreurs qui se sont passées étaient retranscrites avec de nombreux détails, le lieu de la scène, les noms des personnes, ce qu'elles faisaient ici, ce qu'il s'est ensuite passé etc. Par exemple dans l'article "Violées et héroïnes de guerre", les journalistes retranscrivirent le témoignage de Aziza, 29 ans qui fut violée à plusieurs reprises par des miliciens serbes devant ses trois fils dans la rue de Brocko, la ville où elle avait trouvé refuge

158 "L'enfant de Srebrenica" p.51, DUHAMEL Olivier, *L'Express*, 29 avril 1993.

159 Annexes photographies numéro IV-3 à IV-7 pp.223-225.

160 "Les Pactes secrets de Sarajevo", dossier pp.42-44, GONIN Jean-Marie, *L'Express*, 22 avril 1993.

161 "Erreurs en cascade"p33, Jean-François Revel, *Le Point*, 16 janvier 1993.

avec eux. Les miliciens serbes avaient humilié aussi ses fils en urinant dans la bouche du plus jeune et en soûlant l'aîné de 12 ans. Elle tomba enceinte et avait peur que son mari, parti à la guerre, la répudie s'il apprenait qu'elle portait l'enfant d'un autre, qui plus est d'un serbe. Dans l'article "Les violées de Bosnie" de *Paris Match*, est décrit le témoignage poignant de Kadija Balidj, enlevée dans son village près de Banja Luka par des miliciens serbes qui, après avoir abattu une trentaine d'hommes, ont pris des femmes en otages pendant plusieurs jours. Quatre Tcheknics se sont jetés sur sa fille, Amira, 15 ans, puis l'ont violé elle aussi à plusieurs reprises.

L'objectif était d'obtenir la description la plus précise possible afin que le public puisse aisément visualiser la scène. L'objectif du journalisme de terrain, et notamment de guerre, était de réussir à placer la guerre qui éclatait à des milliers de kilomètres, dans le quotidien du public, pour que ce dernier ait l'impression d'être impliqué. L'effacement de la distance géographique et des barrières culturelles, linguistiques et intellectuelles était primordial pour que le public se sente concerné et s'indigne des atrocités commises dans un autre pays. Effectivement, il était impossible de ne pas se sentir concerné par un événement atroce dont on était témoin : l'objectif médiatique était donc de toucher le public grâce à toutes les scènes d'atrocités qui étaient décrites. Les images servaient à atteindre le public directement, à les persuader en touchant leur affecte, alors que les raisonnements des articles universitaires par exemple cherchaient à convaincre le public.

Concernant l'audio-visuel, nous pouvons analyser un reportage d'une vingtaine de minutes relatif à notre sujet de recherche, diffusé sur France 2. L'émission *Envoyé spécial* a fait un reportage spécifique sur la pratique des viols de masse en Bosnie, nommé "la Honte", qu'ils ont diffusés sur France 2 le 4 février 1993. Dans ce reportage nous voyons successivement cinq témoignages de femmes bosniaques et serbes victimes de viol, une interview de médecin-gynécologue travaillant en Bosnie, et d'un membre du Comité International de la Croix-Rouge, Iris Wittwer. Les journalistes, Jérôme Boni et Jean-Marie Le Maire s'étaient rendu à Belgrade, Zagreb ou encore à Sarajevo, pour essayer de répondre à deux questions :

- Les viols concernaient-ils que les femmes bosniaques ?
- Était-ce une pratique courante mais horrible en temps de guerre, ou bien était-elle incorporée dans une véritable politique de purification ethnique ?

Les nombreux témoignages et interviews de femmes victimes de viols les amenèrent à penser que cette pratique était commune à tous les camps, des femmes serbes étaient aussi violées par des miliciens bosniaques, même si les femmes musulmanes semblaient être en plus grand nombre les victimes de cette pratique. Les témoignages précis permirent de pointer les pratiques de grossesses forcées, de viols publics et de viols collectifs ainsi que des lieux servant de "camps-bordel". Nazira par exemple fut détenue pendant plusieurs semaines dans une prison improvisée par des serbes de son

propre village, les femmes étaient réduites à être des prostituées et des femmes de ménages.

Finalement tous ces témoignages très précis et bouleversants furent un élément primordial pour la dénonciation médiatique en France. C'est la seule émission qui traita aussi longuement, et avec autant d'interviews et de précisions, de la pratique des viols systématiques. De plus, cette émission fut diffusée en première partie de soirée, elle fut donc vue par une majorité des foyers français. Les journalistes arrivèrent à la conclusion que cette pratique n'était pas une simple récompense de guerre mais une pratique plus courante, visant à détruire la communauté de l'autre notamment en forçant les femmes à porter et mettre au monde un enfant conçu du viol d'un membre de l'autre communauté. Mais même s'ils dénonçaient fortement cette pratique et qu'ils s'apercevaient que des faits horribles, émanant de bien plus qu'une récompense de guerre, se sont déroulés, ils restaient prudents quant au dénombrement. Sur place, ils constatèrent des témoignages et des rumeurs tout à fait différents, qui accentuaient les chiffres qu'ils avaient pu obtenir auprès des victimes elles-mêmes. Les journalistes analysèrent cet effet d'accroissement comme un des effets recherchés par la pratique de viols systématiques, visant à effrayer la communauté. Chaque camp pouvait accentuer les faits pour effrayer les autres. Néanmoins, si cette pratique était justement amplifiée c'est parce qu'elle existait. La question si primordiale de la quantification était donc une grande difficulté dans cette dénonciation médiatique, mais aussi sur le plan juridique comme nous l'avons vu avec les différents rapports qui étaient rédigés. D'après la journaliste bosniaque Sakic-Hatibovic¹⁶², les viols publics d'une vingtaine de femmes filmés par la télévision bosniaque furent refusés par la banque européenne d'images télévisées qui croyait à une falsification. Si les médias misaient des descriptions précises et des témoignages, c'était aussi pour prouver la véracité de leurs propos. Ils ne voulaient pas qu'on les accuse d'amplifier ou de minimiser les faits, ils utilisaient donc des témoignages précis et réalistes comme preuve.

5) Ancrage de la dénonciation médiatique dans la division de la société et de l'intelligentsia française en soutien aux serbes ou aux musulmans :

L'utilisation des termes dans les médias faisaient souvent référence à un camp des victimes et un autre de l'agresseur. Plusieurs articles mettaient en évidence la division de la société française entre les pro-serbes et les pro-musulmans. Ils dénonçaient par exemple l'attirance pro-serbe du général français Morillon. Ce dernier fut longtemps soupçonné par l'opinion publique, de ne pas intervenir sur place avec les Casques bleus, et de préférer les Serbes. Certains soldats dénonçaient aussi ce fait. Des photographies très intéressantes publiées par *L'Express*¹⁶³ montraient des affiches réalisées par Médecins du Monde, dénonçant la pratique du nettoyage ethnique et des viols

162 "Bosnie : l'arme du viol", DUMAY Jean-Michel, *Le Monde*, 5 janvier 1993

163 Cf. les photographies en annexes extraites de l'article "L'histoire recommence-t-elle ?", dossier pp74-81, GONIN Jean-Marc et CONNAN Eric, *L'Express*, 18 mars 1993

systématiques, sur lesquelles figuraient des inscriptions au marqueur. Ces photographies montraient toute l'ambiguïté et la tension qui régnaient dans l'opinion publique française par rapport à ces dénonciations.

Des Serbes vivant en France, ou des Français ayant des origines serbes, se sentaient particulièrement visés par les dénonciations de nettoyage ethnique et de viols systématiques malgré que ces pratiques aient été accordées à tous les camps, même si plus de victimes musulmanes étaient répertoriées. Ces messages sur les affiches cristallisaient tout à fait le malaise dans l'opinion publique française. Le journal *Le Monde*¹⁶⁴ avait relaté un événement qui confirmait cette division : une vingtaine de Serbes avaient fait irruption lors de la conférence-débat organisée à la Sorbonne, par l'AFD. Cette division de l'opinion publique française fut menée avant tout par des intellectuels Serbes et des pro-musulman comme Bernard Henry-Lévy. Cette division qu'on observe au travers de la presse était peut-être l'une des explications de la lenteur des actions du gouvernement français qui rechignait à intervenir militairement. Ce n'est qu'un premier élément de réponse, d'autres facteurs intervenaient comme le refus de certains gouvernements à agir et, donc, la France pouvait difficilement agir seule. Dans certains articles, les journalistes n'étaient pas impartiaux. Ce fut notamment le cas, dans l'article de *Libération*¹⁶⁵ intitulé "Viols systématiques : le rapport qui accable les Serbes". En effet, le journal *Libération* accusait ouvertement les Serbes. Dans les autres journaux traitant du même thème (le rapport Warburton), les journalistes affirmaient que celui-ci mettait en évidence des exactions commises par les trois camps, même si il y avait plus de femmes musulmanes victimes de ces viols. D'autres formulations dans de nombreux articles mettaient dos à dos victimes et bourreaux comme s'il n'y avait que des atrocités commises par un seul des camps.

Nous avons déjà analysé les résumés faits dans les médias des différents rapports et notamment le reportage d'Envoyé Spécial, qui montraient que les Serbes n'étaient pas les seuls à commettre des exactions, même si ils usaient d'avantage de ces pratiques si l'on s'en rapporte au dénombrement des victimes de chaque camps. Pourtant certains médias faisaient très vite – trop vite – le rapport entre les Serbes et les exactions. Et cette ambiguïté fut dénoncée par les Serbes vivant en France et les pro-serbes. Il y avait une instrumentalisation médiatique des expressions et termes employés qui influençait l'opinion publique dans une interprétation de ce conflit complexe. Toute l'action médiatique s'ancrait dans cette division de l'opinion publique et de l'intelligentsia française et biaisait plus ou moins les faits en fonction d'une interprétation de ce conflit adoptée par la ligne éditoriale des journaux. Dans presque tous les articles ou reportages, nous pouvons observer que c'était les musulmans qui étaient désignés comme les victimes innocentes de ce conflit, et les Serbes

164 "Débat à la Sorbonne : des femmes réclament un tribunal pour juger les violeurs", *Le Monde*, 21 janvier 1993.

165 "Viols systématiques : le rapport qui accable les Serbes", p.26, AFP Reuter, *Libération*, 8 janvier 1993.

comme les auteurs de toutes les exactions. Certains articles prenaient plus de précautions que d'autres en signalant que des exactions étaient commises par chaque camp mais étaient plus nombreuses chez les Serbes. Quoi qu'il en soit, cette dénonciation médiatique était un instrument pour influencer l'opinion publique en faveur d'un des camps, et attisait encore plus la division de l'intelligentsia française. Cette division se retrouvait aussi dans les actions menées par l'opinion publique et l'associatif français contre les viols de masse, que nous allons donc maintenant observer au travers de leur couverture médiatique.

6) Double objectif de la dénonciation médiatique :

Si les premiers articles de l'hiver 1992-1993 furent des dénonciations des viols de masse, les autres articles à partir de janvier-février 1993 abordaient aussi les actions qui étaient menées par l'opinion publique française, le milieu associatif et humanitaire en solidarité avec les femmes victimes des viols de masse, comme nous pouvons l'observer sur le tableau ci-dessous. L'action médiatique avait un double-objectif :

- impulser la dénonciation des viols systématiques commis en Bosnie-Herzégovine
- mettre en avant les actions qui sont menées par l'opinion publique en solidarité avec les femmes victimes des viols pour faire pression afin que ces pratiques cessent.

L'action médiatique ne pouvait pas agir seule, elle était le premier et le principal vecteur de dénonciation mais elle cherchait aussi à impulser d'autres formes de dénonciation qu'elle couvrait pour leur donner aussi de l'ampleur. En fait l'action médiatique se nourrissait aussi des actions de la société française en générale. Selon l'analyse des articles et reportages télévisés des sept médias étudiés, sur 95 articles et reportages qui traitaient des viols en Bosnie sur toute la période de la guerre, 28 faisaient référence aux actions menées par l'opinion publique française et la nébuleuse associative en solidarité et venant en aide aux femmes et enfants victimes de la guerre en Bosnie. Cette couverture médiatique des actions de solidarité menées en France représentait environ 1/3 de l'action médiatique, ce qui prouve que cet autre objectif de l'action médiatique était assez conséquent.

De plus cette couverture médiatique des autres formes de dénonciation en France permet de saisir l'importance ou la visibilité que pouvaient avoir ces dernières dans les médias. Ce qui est important puisque réciproquement les médias permettaient d'impulser une plus grande dénonciation en montrant ce qui était déjà fait par les associations. Cela amenait à une sorte de cercle vertueux : la dénonciation médiatique impulsait en partie une dénonciation de plus grand ampleur de l'opinion

publique en général, et ces actions de solidarité étaient retransmises dans les médias qui eux-mêmes donnaient encore plus d'ampleur au mouvement qui commençait. Une grande partie de cette couverture des actions de solidarité en France est effectuée par les médias audio-visuels, avec les reportages de TF1 notamment en décembre 1992, janvier et février 1993 et de France 2 en février 1993, même si *Le Monde* en janvier 1993 et *La Croix* en février 1993 publiaient aussi quatre articles traitant des actions menées par l'opinion publique chacun sur les mois de janvier-février 1993. Cette couverture médiatique était à peu près simultanée à la dénonciation médiatique des viols de masse, même si elle apparut quelques semaines après.

Certains reportages télévisuels diffusèrent très tôt les actions menées par des associations en faveur des femmes de Bosnie. Le journal du 20 Heures de TF1 montra à deux reprises le 7 et 8 novembre 1992, dans des reportages, de respectivement deux et trois minutes, la mission de l'association Équilibre qui avait envoyé un convoi humanitaire de 27 camions pour ramener en France plus d'un millier de femmes et enfants. L'objectif était d'arracher à leur quotidien terrible ses populations civiles grandes victimes des guerres. Ces femmes potentiellement victime de viol ainsi que leurs enfants étaient mises à l'abri. Ils étaient accueillis dans des familles volontaires françaises sur Lyon. Ils avaient reçu une autorisation de séjour de trois mois renouvelable si la guerre continue. Dans le deuxième reportage le public voyait l'interview d'Irène Lachize, qui accueillait avec son compagnon une jeune mère et ses trois enfants. Elle faisait part de ses doutes mais de son envie d'aider ces populations qui subissaient les horreurs quotidiennes de la guerre et risquaient leur vie chaque jour. Le Président de l'association Équilibre disait dans son interview ne pas intervenir au nom de l'association, de la France ou de l'un des camps en guerre, mais au nom de toutes les populations civiles qui étaient les victimes collatérales de guerre. D'ailleurs, ces populations n'étaient plus considérées, dans certains reportages, comme des victimes collatérales – comme c'est souvent le cas en temps de guerre – mais comme des victimes réellement incorporées aux stratégies de guerre. En effet selon les reports d'enquêtes sur les atrocités commises en Bosnie-Herzégovine, les femmes et les enfants par exemple étaient des victimes non plus collatérales mais réellement ciblées dans les pratiques de viols de masse et de nettoyage ethnique. À la fin du reportage, le journaliste diffusa l'adresse de l'association pour que le public puisse adresser ses dons. C'est donc, dans l'optique de mettre en valeur et d'aider à développer ce réseau de dénonciation et d'aide aux victimes que l'action médiatique intervenait. Pour ce faire cette dernière couvrit les actions politiques françaises qui étaient menées, les actions impulsées par des associations féministes ou des associations humanitaires qui demandaient l'aide de la société française. Nous allons voir réciproquement la couverture médiatique de ces deux formes de dénonciation.

7) Couverture médiatique des actions menées par la société française contre les viols systématiques :

Simultanément à la dénonciation médiatique des viols de masse en Bosnie-Herzégovine, se mit en place une couverture médiatique des actions menées par la sphère politique et par la sphère associative pour dénoncer les viols et les mesures prises pour faire pression sur les dirigeants des camps en guerre. Les actions politiques relayées par les médias furent, comme nous l'avons déjà analysé, les nombreux rapports menés par la CEE et l'ONU, et les différentes actions des femmes politiques. Le 22 janvier 1993, avec Elisabeth Guigou, elles lancèrent un appel à la solidarité à l'opinion publique française au Journal de 20 Heures de France 2. Cet appel de solidarité pour une aide financière pour l'associatif humanitaire et pour un engagement de la société civile contre les viols commis en Bosnie fut relayé par l'audio-visuel – le soir-même au Journal de TF1 et de France 2 – et par la presse. En effet, dès le 15 janvier *Le Monde* mentionnait le projet de souscription nationale qui allait être lancé par Elisabeth Guigou et Simone Veil. Le quotidien *La Croix*, aussi, mentionnait dans quelques lignes de son article "Les rescapés de l'horreur", l'appel de solidarité lancé, par ces femmes politiques françaises, à l'opinion publique. Cette couverture médiatique des actions menées par le gouvernement français et par certaines femmes politiques – très impliquées vis-à-vis de cette problématique – apporta un soutien précieux à ces autres formes de dénonciation et de mobilisation contre les viols en Bosnie-Herzégovine. En effet, la couverture médiatique permettait que ces actions soient connues de l'opinion publique et aient, ainsi, plus d'impact encore.

L'information qui était retransmise à l'opinion publique était très importante parce qu'elle permit de décupler les effets des actions en touchant un public beaucoup plus large. Elle permit aussi de montrer à la société française que des actions étaient menées pour faire cesser ces pratiques, et que son soutien était primordial pour être nombreux à faire pression. L'objectif de cette couverture médiatique était de montrer à l'opinion politique que son gouvernement dénonçait cette pratique et qu'il était important qu'elle se mobilise aussi. Cette couverture médiatique mettait en valeur les premières actions qui étaient menées par certaines femmes politiques, en solidarité avec les victimes de viols, dans le but d'amplifier le mouvement en faisant connaître, à l'opinion publique, la mobilisation actuelle.

Outre les actions diplomatiques et la mobilisation de certaines femmes politiques pour l'aide aux victimes des viols de masse, c'était aussi les manifestations de soutien, les conférences et débats, et les missions humanitaires qui étaient relayées dans les médias. Effectivement l'opinion publique française se mobilisa un peu pour dénoncer la pratique des viols systématiques et s'engagea auprès d'associations pour venir en aide aux femmes victimes de ces viols. Ce furent tout

d'abord les reportages télévisés du Journal de 20 Heures de TF1 du 7 et 8 novembre 1992 qui expliquèrent la mission humanitaire organisée par l'association lyonnaise Équilibre. Selon ces reportages, une vingtaine de camions étaient partis de Split pour amener en France environ un millier de réfugiés. Ces femmes et enfants bosniaques furent accueillis dans des familles qui se portaient volontaires. La présentatrice donna à la fin du reportage les coordonnées de l'association afin que les téléspectateurs puissent adresser leurs dons. Un autre commentaire de la présentatrice du Journal de 20 Heures de TF1 le 22 janvier 1993 appelait les téléspectateurs à adresser leur don à la Fondation française de Femme d'Europe, au 40 avenue Hoch Paris 8e.

Nous voyons donc que la couverture médiatique de ces missions humanitaires appuyait leur importance et leur permettait de se faire connaître au grand public et potentiellement de capter des donateurs ou des personnes qui allaient s'engager dans les missions. Plusieurs mois après c'est la presse écrite, avec les hebdomadaire *Paris Match*¹⁶⁶ et *La Croix L'Événement*¹⁶⁷, qui revenait sur l'action menée par l'association Équilibre. Ces journaux interviewaient les familles qui avaient accueilli des réfugiés et racontaient comment leur intégration s'effectuait. Les journalistes exposèrent plusieurs problèmes rencontrés pendant la période d'accueil, le mal du pays, la mauvaise intégration, le retour précoce de vingt-quatre d'entre eux. MSF et l'association Équilibre dénoncèrent la mauvaise politique d'accueil en France. *La Croix L'Événement*¹⁶⁸ rapporta aussi la vie de 98 femmes et enfants réfugiés accueillis dans un village vacances dans le Lot. Les reporters interviewèrent une famille de réfugiés qui raconta les atrocités de la guerre, les camps de détention, les tortures, les viols systématiques et publics, les exécutions sommaires etc. Jacques Blocquaux était l'homme qui supervisait ces actions de solidarité. D'autres réfugiés étaient déjà accueillis dans le foyer de Sonacotra à Saint-Etienne, et dans le WF de Coubon. La couverture médiatique des actions d'accueil aux réfugiés permit d'informer un large public et d'inciter des personnes à s'engager dans ces actions d'accueil.

Ce furent aussi les actions de solidarité et de protestation effectuées lors de conférences ou de manifestation à l'occasion de la journée mondiale des droits de la femme le 8 mars que les médias relayèrent. Premièrement, par exemple, *Le Monde* annonçait dans son article du 13 janvier une conférence-débat qui devait se tenir à la Sorbonne le 19 janvier sur le thème des viols de masse commis en Bosnie, organisée par Antoinette Fouqué, la présidente de l'association féministe AFD. Il faisait donc de la publicité pour cette action de protestation afin de sensibiliser et d'inciter le plus grand nombre de personnes à y participer. Le rapport de cette conférence fut d'ailleurs publié dès le

166 "Dans l'ex-Yougoslavie, on a voulu le droit sans la force. On a eu la force sans le droit. Il ne faut plus attendre qu'il y ait des cadavres pour intervenir" p.56, DENIAU Jean-François, *Paris Match*, 20 janvier 1993.

167 "La France réseau de sociabilité", p.24, propose recueillis par MASSON Marie-Françoise et MIGLIORINI Robert, *La Croix L'Événement*, 24 février 1993.

168 "Les rescapés de l'horreur", p.8, FOUCHET Antoine, *La Croix L'Événement*, 20 janvier 1993.

lendemain¹⁶⁹, environ un millier de personnes y avaient participé et avaient discuté notamment de la nécessité de sanctionner les coupables de viols. Une vingtaine de Serbes vivant en France avaient interrompu cette conférence, car selon eux elle accusait sans nuance le camp serbe. L'article affirmait que malgré cette tension, d'autres conférences allaient être organisées pour lancer un mouvement militant en faveur de la création d'un tribunal pénal chargé de juger les auteurs de viols et de crimes de guerre en tout genre. Cet article est très important pour mes recherches puisqu'il expose, non seulement, les conférences ouvertes à toute la société française pour organiser un mouvement global de dénonciation et de mobilisation, mais aussi, les tensions qui régnaient dans la société française entre les pro-serbes et pro-musulmans – comme nous l'avons déjà analysé.

*La Croix*¹⁷⁰ fit de la publicité pour une manifestation de solidarité organisée le lendemain sur Paris à 14H30 et pour un appel des médecins français à signer une pétition pour faire pression pour stopper les crimes de guerre commis en Bosnie-Herzégovine. Un reportage sur cette manifestation de solidarité fut diffusé le soir-même au Journal de 20 Heures de TF1. Nous apprenons grâce à ce reportage qu'environ 2 000 personnes étaient rassemblées pour protester contre la pratique des viols systématiques utilisée en Bosnie. Plusieurs intellectuels étaient présents comme Bernard Henri-Lévy, Alexandre Minkowski et Alain Finkielkraut.

Deuxièmement, nous observons grâce à la couverture médiatique de ces événements, que les actions de mobilisation de l'opinion publique française étaient menées notamment à l'occasion de la Journée des droits de la femme. *Libération*¹⁷¹ avait réservé un encart pour l'appel à une manifestation de solidarité organisée par l'AFD qui eu lieu le 6 mars. Le Journal de 20 Heures de TF1 et de France 2 firent deux reportages le 6 mars 1993 sur cette manifestation qui avait eu lieu l'après-midi organisé par l'AFD sur Paris. Ces reportages précisèrent que 2000 participants protestaient contre les crimes de guerres et les viols de masse avec des slogans tels "*stop aux camps de viols et de tortures*". La presse écrite aussi relata les manifestations ayant lieu aux alentours du 8 mars. *La Croix*¹⁷² interviewa Simone Veil le jour de la manifestation, qui s'était déroulée à Paris le 8 mars, en solidarité avec les femmes de Bosnie. Elle dénonça la pratique des viols systématiques et l'inaction des autorités internationales et européennes. Elle évoqua les missions humanitaires et l'aide envers ces femmes qui était encore très insuffisante parce que beaucoup de femmes avaient besoin de soins gynécologiques qu'elles pouvaient difficilement trouver dans un pays en guerre. Elle

169 "Débat à la Sorbonne : des femmes réclament un tribunal pour juger les violeurs", *Le Monde*, 21 janvier 1993.

170 "Les Nations Unis se penchent sur les crimes de guerre", p.4, BALLIN Luisa, *La Croix L'Événement*, 22 janvier 1993.

171 "Appel à la solidarité avec les femmes victimes du viol dans l'Ex-Yougoslavie", p.13, Alliance des Femmes pour la démocratie, *Libération*, 4 mars 1993.

172 "« Le viol, crime contre l'humanité »" p.4, propos recueillis par FOUCHET Antoine, *La Croix L'Événement*, 9 mars 1993.

exposa l'importance de la mobilisation de l'opinion publique française pour être nombreux à faire pression afin que les auteurs de crime de guerre soient punis, et qu'ensuite il y ait une intervention internationale pour arrêter ces pratiques. *Libération*¹⁷³ aussi, écrivit un article sur cette manifestation de solidarité. Comme *La Croix*, *Libération* rapporta que, quelques milliers de personnes, s'étaient réunies, à Paris, à l'occasion de cette journée internationale des droits de la femme pour dénoncer la pratique des viols systématiques et protester contre l'inaction internationale. Le Journal du 20 Heures de TF1 traita, très rapidement, les manifestations de solidarité effectuées en cette journée du 8 mars dans plusieurs capitales du monde, à Anka, aux États-Unis, en Europe dont Paris etc.

Grâce à la couverture médiatique des diverses actions menées, nous voyons comment l'opinion publique s'est mobilisée et l'ampleur que cela eut. Cependant, la couverture médiatique de ces actions n'était pas objective, et les événements rapportés dans les médias étaient souvent biaisés. De plus si nous pouvons nous fier à cette couverture médiatique pour obtenir des informations quant à la mobilisation de l'opinion publique qui a eut lieu, il ne faut pas penser, réduire la mobilisation français, strictement qu'à ce qui était reporté dans les médias. Il est tout à fait possible que d'autres actions et manifestations eurent lieu sans aucune couverture médiatique. Nous pourrions comparer dans nos recherches, cette couverture médiatique des actions menées avec les archives des actions menées par les associations humanitaires et féministes par exemple, pour observer si tout coïncide, ou bien si certaines actions de dénonciations ont été passé sous silence. La couverture médiatique des ces événements fut très importante pour leur donner de l'ampleur et leur permettre de viser un public beaucoup plus large en touchant aussi l'opinion publique en général, mais elle introduisit aussi une vision biaisée de ces actions selon leurs codes et leur pratique médiatique. Il faut donc tenir compte de cette spécificité des médias lorsque l'on étudie des événements retransmis par ces derniers.

Enfin, certains articles ou reportages dans les médias firent part de la nécessité d'une aide humanitaire, allant jusqu'à parler d'une révolution de l'aide humanitaire dans ce contexte de guerre en Bosnie-Herzégovine, mais aussi de l'ambiguïté de l'aide et de la dénonciation des crimes de guerre et des viols de masse. *Paris Match* diffusa, en trois séquences, un dossier nommé "La Révolution de l'humanitaire et du droit d'ingérence" dans lequel le journaliste Jean-François Deniau, montra que la guerre en Bosnie-Herzégovine avait entraîné un renouveau dans l'action humanitaire. Le droit d'ingérence avait évolué, les actions humanitaires devenaient les seuls remparts face à la violence dans des guerres aussi complexes dans lesquelles les autorités internationales rechignaient à intervenir militairement. Il était donc très important que l'opinion publique participe à cette aide humanitaire. Le droit d'ingérence, en tout cas en matière d'aide humanitaire, était, si non reconnu

173 "Mobilisation pour la femme au nom des droits de l'Homme", p.5, COLSON Marie-Laure, *Libération*, 8 mars 1995

officiellement, du moins une pratique qui devenait courante dans cette guerre. Effectivement, face à l'inaction des autorités, l'opinion publique internationale estima que l'aide humanitaire était le seul moyen d'essayer de stopper cette pratique et de venir en aide aux populations civiles.

Dans un article de *Libération*¹⁷⁴ Didier François et Dominique Garraud estimèrent aussi que l'aide humanitaire était nécessaire dans ce conflit pour essayer de sauver des vies et d'en protéger d'autres. L'action humanitaire était le seul moyen pour venir en aide aux populations civiles parce que les négociations de paix n'aboutissaient pas et les différents gouvernements ne voulaient pas intervenir militairement. De nombreuses associations humanitaires tels MDM, MSF, la Croix-Rouge, Caritas etc. sont intervenues dans ce conflit, non au nom d'un camp particulier mais pour venir en aide à toute la population civile. Mais de nombreuses remises en question de l'action humanitaire était aussi en jeu. Dans un article de *Libération*, Christophe Gallaz dénonça la commercialisation et l'instrumentalisation de l'action humanitaire. Bernard Khrouchner, ministre de la Santé et de l'Action humanitaire, était, selon lui, la figure emblématique de cette instrumentalisation humanitaire puisqu'il faisait en sorte de lier l'action humanitaire avec les domaines économique et politique. De plus, Mr Khrouchner se mobilisait assez peu pour dénoncer les crimes de guerre et les viols systématiques. L'action humanitaire était ambiguë parce que relevant pour certains d'une sorte d'acceptation de l'échec d'une intervention ou pression de la part des autorités internationales, et d'une banalisation de la violence à force de montrer et dénoncer les atrocités.

L'article d'Olivier Duhamel pour *L'Express*¹⁷⁵ commença par le commentaire suivant : "*L'action humanitaire laisse parfois le goût amer d'un alibi face à notre impuissance. Elle marque plutôt un progrès dans le refus de l'horreur politique et donne la mesure du chemin à parcourir*". Il montra l'ambiguïté de l'action humanitaire devenue une nécessité d'intervention immédiate pour sauver des vies, mais qui ne pourrait résoudre seule le conflit. Certains allaient même jusqu'à dénoncer l'action humanitaire comme une sorte de *statut quo* qui apaisait l'opinion publique internationale et servait d'alibi pour ne pas agir militairement ou diplomatiquement. Pourtant cette action humanitaire s'était révélée indispensable pour la société civile victime de la guerre, et il était certain qu'elle avait sauvé des milliers de vie. Mais si c'était une première réponse nécessaire dans ce conflit, elle était loin d'être suffisante et ne pouvait résoudre le conflit seule. L'action humanitaire triomphe ou désastre ? C'était une question que certains se posaient.

D'autres médias avaient dénoncé "l'action humanitaire touristique", puisque les différentes enquêtes pour les commissions internationales ou humanitaires se résumaient à des visites de camps, des interviews de prisonniers et puis un simple retour chez soi. Cette pratique fut dénoncée par Jean-

174 "Arrêter l'aide serait dramatique", p.13, FRANCOIS Didier et GARRAUD Dominique, *Libération*, 15 février 1993

175 "L'enfant de Srebrenica" p.51, DUHAMEL Olivier, *L'Express*, 29 avril 1993.

François Deniau pour *Paris Match*¹⁷⁶, lorsqu'il parla de la visite de François Mitterrand à Sarajevo en janvier 1993 : "*À Sarajevo Mitterrand a fait la preuve que l'humanitaire-spectacle ne suffit pas*". Ce dernier s'était rendu sur place, avait observé des camps de détention, avait parlé à des prisonniers, s'était fait prendre en photo, puis était reparti. Ces pratiques étaient déjà dénoncées par Simone Veil, et c'était l'une des raisons pour lesquelles elle n'avait pas participé à la deuxième commission Warburton. Elle dénonçait justement des enquêtes qui étaient trop un spectacle de l'horreur sans jamais d'actions précises. Cette aide humanitaire, et surtout sa médiatisation, avait entraîné une instrumentalisation politique qui servit d'alibi pour prouver qu'on intervenait un peu, même si les négociations et interventions diplomatiques n'aboutissaient que très peu, voire pas du tout.

"Jamais l'action humanitaire n'a connu pareille gloire. Elle fait les titres de tous les médias. [...] on est en passe de changer tout le système de références juridique et politique des Nations Unies pour elle, le devoir d'ingérence commence enfin à être reconnu ! Mais jamais elle n'a été aussi critiquée, et sans aucun doute critiquable. [...] Elle n'a servi que d'alibi pour donner bonne conscience à des Occidentaux divisés et impuissants."

Cette couverture médiatique des actions humanitaires, féministe et politique eu donc des répercussions importantes sur toute la géopolitique et les relations internationales dans ce conflit. Si elle favorisa le dynamisme et la visibilité de cette mobilisation, elle servit aussi une instrumentalisation politique. En France avec la division de la société civile entre pro-serbes et pro-musulmans, le contexte était tendu, et les autorités rechignaient à intervenir militairement, et c'était sous couvert d'une action humanitaire dynamique que le gouvernement a feints d'agir. La façon dont l'opinion publique percevait ces informations et, réagissait à ces dernières eu aussi un grand rôle dans toute cette imbrication. Effectivement, comme ces messages et ces informations lui étaient adressées, tout dépendait de la façon dont l'opinion publique allait les comprendre. Tout le processus d'influence, de dénonciation, de mobilisation et d'instrumentalisation différait selon que l'opinion publique estima que ces informations concernant l'action humanitaire doivent être prises au sérieux, ou qu'au contraire elle émettait de forts soupçons.

176 "Dans l'ex-Yougoslavie, on a voulu le droit sans la force. On a eu la force sans le droit. Il ne faut plus attendre qu'il y ait des cadavres pour intervenir" p.56, DENIAU Jean-François, *Paris Match*, 20 janvier 1993.

CONCLUSION DE LA PARTIE

Les acteurs politiques et médiatiques ont permis d'officialiser les viols systématiques qui se produisaient en Bosnie-Herzégovine, et ainsi de corroborer les dénonciations qui étaient déjà faites par les milieux associatifs français. Ces deux acteurs publics ont permis d'initier un véritable mouvement de mobilisation et de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie à partir de janvier 1993. L'action médiatique a permis d'informer une grande partie de la société civile française de ce qu'il se passait en Bosnie-Herzégovine. Si cette dénonciation médiatique fut assez tardive et ne dura seulement que quelques mois, ne faisant plus mention des viols de masse les deux dernières années de guerre, elle impulsa néanmoins une dynamique au mouvement de dénonciation nationale en relayant les actions de solidarité mises en place par quelques personnalités politiques et par les associations. Effectivement, nous avons vu qu'elle avait mis en évidence de nombreuses actions de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie. Les actions médiatiques et politiques ont permis de sensibiliser un public plus diversifié que celui des associations féministes. Une dynamique s'instaura à partir de janvier 1993, le mouvement de solidarité était à son apogée en France avec les acteurs politiques, médiatiques et associatifs.

Même si la dénonciation médiatique française fut assez restreinte, elle permit l'impulsion d'une dénonciation plus générale en France, mettant en valeur de nombreux acteurs, et donnant une visibilité aux actions qui étaient menées par les acteurs associatifs [Partie III]. Elle fut donc tout de même primordiale et nécessaire pour cette dénonciation et mobilisation générale de la société française contre les viols systématiques commis en Bosnie-Herzégovine. L'officialisation des viols systématiques et leur médiatisation ont été l'étape majeure de la prise en considération de ces derniers par la société française. Elles ont permis de sensibiliser un public plus large que les seules associations féministes. Et réciproquement, elles ont permis d'impulser une dynamique à la mobilisation féministe puisque leurs dénonciations étaient maintenant corroborées.

PARTIE III

L'action féministe : argumentation, organisation de la solidarité et mobilisation publique

(1993-1994)

Les associations féministes se sont particulièrement investies pour dénoncer les viols systématiques commis en Bosnie-Herzégovine comme nous l'avons déjà analysé dans la Partie I. Elles ont notamment été dans les premières à relayer l'information dans les médias de la presse féministe et dans les émissions de radio féministes. À partir de janvier 1993, l'officialisation des viols systématiques par la CEE et l'ONU et leur médiatisation ont impulsé une dynamique au mouvement de solidarité féministe. Le mouvement de dénonciation des viols systématiques s'intensifia, pour former un véritable mouvement de solidarité national. Les actions et manifestations féministes se multiplièrent, impulsées par la médiatisation et la divulgation des rapports officiels. Puisque les associations féministes n'avaient plus à justifier toutes leurs dénonciations, comme c'était le cas au début du mouvement, elles accentuèrent leurs efforts autour de trois points :

- la continuité de la dénonciation des viols
- des revendications d'actions politiques et juridiques pour lutter contre les viols
- et des actions et projets concrets d'aide aux femmes de l'ex-Yougoslavie.

Nous étudierons d'abord, dans cette partie les spécificités et les objectifs du mouvement de solidarité féministe qui se mit en place puis, nous analyserons la presse féministe pour comprendre la construction de l'argumentaire de la défense des droits des femmes. L'étude de la mobilisation féministe dans cette partie, nous permettra de répondre à la problématique suivante :

La dénonciation féministe des viols systématiques commis en Bosnie-Herzégovine et la mise en place de la défense des droits des femmes ont-elles été un des facteurs de l'évolution des mœurs et des considérations sociales sur le viol en France ?

CHAPITRE 1) L'apogée de la solidarité féministe et sa portée dans la société française (1993)

Les mouvements militants féministes étaient très actifs à partir de l'hiver 1993 pour dénoncer les viols systématiques, et se mobiliser pour aider les femmes victimes de viols. Depuis les mois d'octobre et novembre 1992, les organisations féministes avaient publié de nombreuses lettres, articles et tracts dénonçant les viols systématiques. Et au début de l'année 1993, les manifestations, les actions et les projets de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie se sont considérablement développés. Effectivement, pendant cette année 1993, la solidarité féministe fut à son apogée avec de nombreuses publications et émissions dans les médias féministes ainsi que de nombreuses manifestations et projets. Nous allons analyser, dans ce chapitre, les diverses manifestations et projets qui ont été menés, puis nous allons voir quels étaient les différents objectifs des organisations féministes, et enfin, comment leurs arguments et leurs objectifs ont pu évoluer entre 1992 et 1994.

1) L'apogée de la solidarité féministe pendant l'hiver 1993 :

Les associations féministes et humanitaires ont été dans les premières, en France, à dénoncer les viols systématiques en ex-Yougoslavie. Le mouvement de solidarité qui s'est mis en place autour des militant-e-s féministes dès les mois d'octobre-novembre 1992 s'est accru à partir de l'hiver 1993. À partir de janvier 1993, les organisations féministes n'eurent plus besoin de légitimer leurs dénonciation des viols systématiques car les rapports de l'ONU et de la CEE ont officialisé ces pratiques utilisées dans le conflit en Bosnie-Herzégovine. Cependant, les organisations féministes redoublèrent d'efforts pour continuer à dénoncer ces viols de masse, informer la société civile, et se mobiliser pour venir en aide aux victimes.

En décembre 1992, les premières manifestations de solidarité furent organisées en France. Le 4 décembre 1992 une réunion-débat intitulée "*La guerre sans fin dans l'ex-Yougoslavie : quelle solidarité ?*" fut organisée au cinéma « La Clef-images d'ailleurs » à Paris par le Collectif Féministe de Solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie¹⁷⁷ et l'Association Sarajevo. L'objectif était de regrouper des associations féministes afin d'instaurer un mouvement de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie. C'est la première réunion qui fut organisée, à ce sujet, sur Paris. Suite à cette première rencontre, un groupe de militantes décidèrent de manifester régulièrement sur Paris, dès le 19 décembre 1992, toutes habillées de noir en solidarité avec les mouvements féministes, Les Femmes en Noir de Belgrade. Les mouvements féministes ont distribué des tracts

¹⁷⁷ Nous appellerons maintenant l'association Collectif Solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie : le Collectif.

dans les rues pour sensibiliser la population à cette manifestation qui se déroulait à l'Opéra Bastille à 15H30¹⁷⁸.

À partir de janvier-février 1993, de nombreuses manifestations et conférences eurent lieu en France, et de multiples projets de solidarité furent organisés. L'objectif des associations et collectifs féministes était alors d'informer la société civile de ces viols systématiques qui avaient été attestés par les instances internationales depuis le mois de janvier 1993. En janvier et février 1993, plus d'une vingtaine de manifestations et de projets de solidarité sont organisés par l'AFD et le Collectif comme le démontre le graphique en annexe¹⁷⁹. Les diverses actions de solidarité (manifestations, publications, distribution de tracts, conférences, acheminement de convois, fêtes de solidarité, projets d'accueil et d'aide médicale aux femmes, voyages de solidarité etc.) menées en France, durant la période de la guerre en ex-Yougoslavie, furent les plus nombreuses pendant les mois de janvier à avril 1993 (cf le graphique et la chronologie générale). Effectivement, nous remarquons que les actions et manifestations des organismes féministes sont extrêmement nombreuses et variées pendant l'hiver 1993. Des manifestations furent programmées tous les mercredis pendant ces trois mois devant l'Opéra Bastille. Des publications et des tracts furent distribués et publiés en grand nombre, des conférences, des réunion-débats, une souscription nationale, des acheminements de convoi, des fêtes de solidarité et des projets d'aide aux femmes en ex-Yougoslavie, furent élaborés.

Les objectifs de ces diverses manifestations ne sont pas identiques. Certaines associations privilégièrent les manifestations régulières sur Paris, les tracts et les conférences, pour informer la société française que des viols étaient commis en masse en Bosnie-Herzégovine. D'autres, ont organisé des voyages pour mener à bien des projets d'aide aux femmes victimes de la guerre sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. D'autres encore, ont préféré en organiser une solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie élaborer des événements ou projets permettant d'apporter une aide financière et matérielle aux associations yougoslaves. Nous analyserons les actions et les manifestations qui furent organisées par les deux associations que nous avons privilégiées : le Collectif Solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, et l'AFD ou Comité Solidarité.

***Le Collectif féministe Solidarité avec les Femmes de l'ex-Yougoslavie :**

Le Collectif solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, avait deux objectifs principaux :

- informer la société civile des viols systématiques
- créer un réseau de solidarité pour participer à des projets médicaux et humanitaires en ex-Yougoslavie.

178 "Rassemblement féministe en soutien aux femmes de l'ex-Yougoslavie", décembre 1992. Archives privées de Claudie Lesselier. Annexe V-6 p.246.

179 Annexes III-15 p.221.

À partir de janvier 1993, le Collectif a multiplié les publications, les tracts, les manifestations, les réunions, les fêtes de solidarité, les convois de vivres et médicaments, les pétitions etc. En janvier 1993, deux principaux tracts et pétitions lancés par le Collectif ont circulé dans le milieu associatif féministe à Paris. La pétition nommée "Le viol tactique de guerre" élaborée par Les femmes et groupes féministes de Croatie, a été traduit et publié par le Collectif. Elle a été envoyée à diverses associations féministes et distribuée dans les rues de Paris¹⁸⁰. L'objectif était d'obtenir le plus de signatures possible pour ensuite envoyer cette pétition aux instances internationales, et au gouvernement français. Plusieurs autres tracts¹⁸¹ élaborés par le Collectif dénonçaient les violations des Droits de l'Homme dans ce conflit et la non-intervention des autorités internationales. Le Collectif exigeait que le viol soit reconnu comme crime de guerre, et crime contre l'humanité. De plus il incitait les citoyens français à se mobiliser non seulement pour dénoncer ces crimes, mais également pour venir en aide matériellement à ces femmes. Il faisait également pression auprès du gouvernement français et des instances internationales pour que les femmes victimes des viols puissent obtenir le statut de réfugiés dans n'importe quel pays d'Europe, et puissent être soignées. Le Collectif a également dénoncé les propos du pape concernant les femmes victimes des viols, en affirmant que ces femmes n'avaient pas pêché et qu'elle avaient le droit d'avorter n'importe où en Europe.

Dans le but d'informer la société civile des viols systématiques commis en Bosnie-Herzégovine, le Collectif participa, le 6 février 1993, à une manifestation nationale contre le fascisme et le racisme place de la République à Paris (à partir de 14H30). De nombreuses associations telles que l'association Sarajevo-Vukovar, le Collectif contre l'épuration ethnique, l'AFD, le Collectif Action Femmes, entre autres, y ont participé. Le Collectif a manifesté en brandissant une banderole sur les crimes contre les femmes. L'objectif était de rappeler que les pratiques des viols systématiques étaient également des outils de l'épuration ethnique. Le Collectif a également organisé toute une semaine d'action de sensibilisation à Montpellier auprès des enfants dans les écoles, et des citoyens de Montpellier. Du 20 au 26 février, une dizaine d'activités ont été présentées dans la ville par le Collectif : des manifestations, des interventions dans les écoles, des fêtes de solidarité, l'envoi de vivres et de jouets pour les enfants. A l'issue de cette semaine, un dossier de presse "*Sensibiliser l'opinion publique aux violences faites aux femmes dans l'ex-Yougoslavie*" est constitué puis publié.

D'autres actions de solidarité furent organisées par le Collectif pendant le mois de mai. Suite à

180 Lors de ma rencontre avec Claudie Lesselier à la Maison des Femmes sur Paris, cette dernière m'informait que de nombreux tracts avaient circulé dans les associations féministes, et avaient été distribués dans les rues de Paris par des militant-e-s.

181 "Féministes contre la guerre et l'épuration ethnique en ex-Yougoslavie" Collectif, février 1993 / "Viol, crime contre l'humanité, les femmes violées doivent pouvoir avorter à tout moment, dans tous les pays", Collectif, mars 1993.

la Convention nationale contre la purification ethnique, qui eut lieu à Saint-Denis, le 4 avril 1993, les 70 associations et collectifs présents décidèrent d'organiser une manifestation le 1^{er} mai. Cette manifestation contre la purification ethnique et contre les viols fut organisée entre autre par le Collectif, à 14H30 à la place de la République à Paris. D'autres manifestations de sensibilisation furent planifiées. Les thèmes de cette manifestation étaient "*Halte à la purification ethnique*" "*Sauvons la Bosnie-Herzégovine*", et "*Passivité = complicité*"¹⁸². Le Collectif appelait à manifester avec des banderoles contre les viols systématiques. Le 8 mai, une autre manifestation fut organisée à Strasbourg à 14H place Klerber dans le cadre du Rassemblement des citoyens d'Europe pour l'arrêt de l'agression et des violations des droits fondamentaux et pour marquer le soutien aux mouvements de paix en ex-Yougoslavie. Plusieurs cars partirent de différentes associations de Paris jusqu'à Strasbourg, dont un depuis la Maison des Femmes. Le Collectif était également soucieux de mettre en place des réseaux nationaux de solidarité et également de sensibiliser des militant-e-s aux questionnements des viols systématiques. Il organisa donc le samedi 29 et dimanche 30 mai, un week-end de débats et de réunions autour de la solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie et la condamnation des viols, à la Maison des Femmes de Paris. Étaient réunis les Collectifs de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie de Quimper, Besançon, Toulouse, Lyon, Avignon, Nancy, Caen, Paris et Genève, ainsi que des militant-e-s féministes d'autres associations, et des groupes travaillant sur l'ex-Yougoslavie. L'objectif était d'organiser un week-end de rencontre nationale de divers collectifs de solidarité pour établir des projets communs. Plusieurs thèmes furent abordés afin de définir les actions réalisées et les actions à promouvoir comme par exemple "*les viols comme arme de guerre et instrument de la purification ethnique, témoignages et analyses*" ou encore "*les viols, crime de guerre ou crime contre l'humanité : comment analyser, juger et punir ces crimes ?*". La deuxième journée était réservée à l'élaboration de projets communs relatifs aux deux thèmes suivants "*Confrontation des expériences et des activités les unes des autres*" et "*perspectives d'activité en commun*"¹⁸³.

Ces diverses actions ont permis de sensibiliser la société française aux viols systématiques commis en Bosnie-Herzégovine. Si certaines actions s'adressaient plus particulièrement aux militant-e-s féministes, les grandes manifestations organisées à Paris, à Strasbourg et à Montpellier étaient destinées à informer les personnes au-delà des milieux militants féministes. Les nombreux tracts et lettres d'information distribués dans les rues étaient également destinés à informer la société civile. Le Collectif était, par ailleurs, soucieux de mettre en place un réseau national de

182 "Planning activités de mai", Collectif féministe de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, mai 1993. Archives privées de Claudie Lesselier.

183 Lettre d'information numéro 1, "Compte-rendu des rencontre des 29 et 30 mai 1993", Féministes Solidaires des femmes de l'ex-Yougoslavie, 30 juin 1993

solidarité, organisant des manifestations et des projets avec les organismes participant à la Convention nationale contre la purification ethnique, ou bien avec les autres groupes de Collectifs des autres régions de France ou avec les autres associations sur Paris. Il avait également un autre objectif que l'information et la sensibilisation des viols systématiques en France : élaborer des projets ou une aide concrète aux femmes de l'ex-Yougoslavie.

La première action pour aider concrètement les femmes de l'ex-Yougoslavie, fut menée en janvier par le Collectif. Un convoi est parti du siège du Collectif au 4 square Saint Iréné à Paris, pour acheminer des vivres, des médicaments, des vêtements, des contraceptifs, des produits d'hygiène du quotidien etc. à des associations à Zagreb¹⁸⁴. Cette action fut relayée par l'émission Femmes Libres sur Radio Libertaire pendant tout le mois de janvier, et également par des tracts distribués au planning familial du Square Saint Iréné, au siège de Radio Libertaire, à la Maison des Femmes, et également dans diverses associations féministes de Paris¹⁸⁵. Les dons de chaussures, vêtements, jouets, matériel médical et chirurgical, et de produits d'hygiène ont été distribués aux femmes et enfants des camps de réfugiés. Le rapport nommé "*Innombrables...*" qui a été rédigé par les deux militantes revenues de Zagreb, relate leur rencontre avec les femmes et enfants réfugiés, et avec les acteurs et les associations yougoslaves qui s'occupaient de ces camps¹⁸⁶.

Le Collectif a également lié des contacts avec des militant-e-s et des associations de l'ex-Yougoslavie en participant au Congrès International de solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie et de dénonciation des viols, organisé le 7 février 1993 à Zagreb. Ce Congrès était organisé par les féministes de l'ex-Yougoslavie et des féministes allemandes socialistes de Perspektive Berlin. Les féministes d'Europe étaient invitées à s'y joindre, plusieurs organisations réunies sous la CLEF (coordination française pour le lobby européen des femmes) étaient présentes : l'AFD, Réseaux Femmes Ruptures, Collectif Solidarité Femmes. L'objectif était de créer un réseau de solidarité à l'échelle continentale, et d'entamer des projets communs. Les associations et militant-e-s yougoslaves étaient amenées à décrire leur quotidien et les problèmes qu'elles rencontraient. Ces contacts ont permis d'établir les projets que nous allons mentionner ci-dessous.

Le Collectif a effectivement mis en place de nombreux projets en coopération avec les associations yougoslaves. Par exemple, en mars 1993, le Collectif et l'association Cotravaux ont été

184 Tract "A toutes les femmes. Manifestation du 23 janvier 1993", Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, Paris, janvier 1993. Archives privées de Claudie Lesselier ;

185 Nous avons dépouillé les archives de plusieurs associations qui contenaient des tracts mentionnant ce convoi dans les coupures de Ruptures féministes aux archives de la Bibliothèque Marguerite Durand, et dans les archives audio de Femmes Libres sur Radio Libertaire au Centre des Archives du Féminisme à Angers.

186 Compte-rendu de mission *Innombrables*, Frankie, Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, Paris, janvier 1993. Archives privées de Claudie Lesselier.

partenaires de l'association croate Suncokret pour la création d'un projet d'animation à l'intention des femmes dans les camps de réfugiés en Croatie et en Bosnie-Herzégovine¹⁸⁷. L'objectif était de proposer des activités de tricot, cuisine, écriture, jardinage etc. aux femmes réfugiées, ainsi que de leur apporter un accompagnement social et psychologique si besoin. En mai 1993 un « programme de re-socialisation des femmes de Dubrovnik » a été mis en place par le Forum des femmes de Dubrovnik avec l'aide française de plusieurs associations dont le Collectif féministe de solidarité¹⁸⁸. L'objectif était d'aider ces femmes à retrouver une activité professionnelle et les aider à vendre leurs produits pour survivre. Des ateliers d'apprentissage de langue, de couture ou encore de jardinage étaient mis à leur dispositions.

Enfin, en mai 1993 le Collectif co-organisa le financement et la mise en place d'un refuge pour les femmes victimes de violences à Zagreb. Ce refuge nommé la Maison Femmes Aide Maintenant¹⁸⁹ se veut un lieu d'écoute et d'aide aux femmes violées ou victimes de la guerre. Le Collectif envoya du matériel pour équiper la maison, des produits de premières nécessités et une aide financière. L'objectif était de pouvoir accueillir les femmes qui ne pouvaient pas se loger, de leur proposer des activités, ainsi que de leur fournir des soins médicaux et psychiatriques.

En plus d'informer et de sensibiliser la société française aux questionnements des viols systématiques, de lutter pour que les viols soient reconnus par les instances internationales comme des crimes de guerre et crime contre l'humanité et de lutter pour que la communauté internationale intervienne, le Collectif voulait intervenir directement auprès des femmes victimes des viols en partenariats avec de nombreuses associations locales. Ces différents projets ont permis d'instaurer un réseau de solidarité au niveau européen. L'objectif du Collectif n'était pas d'intervenir uniquement au niveau national, mais également sur le territoire de l'ex-Yougoslavie. Il avait deux objectifs qui s'inscrivaient dans des temporalités différentes :

- Une temporalité de la guerre avec les dénonciations des viols et les aides concrètes aux victimes des viols.
- Une temporalité plus longue avec la volonté de faire reconnaître les viols comme crime de guerre et comme crime de l'humanité et avec le changement de législation avec le TPIY.

Les associations féministes françaises étaient coincées entre deux actions de solidarité : dénoncer ces viols et permettre que cette pratique soit stoppée par l'intervention de la communauté

187 Dossier "Projet d'animation à l'intention des femmes dans les camps de réfugiés en Croatie et Bosnie-Herzégovine", Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, Cotravaux et Suncokret, mars 1993. Archives privées de Claudie Lesselier.

188 Dossier "Programme de resocialisation des femmes et la revitalisation de la région de Dubrovnik", Forum des Femmes de Dubrovnik. Archives privées de Claudie Lesselier.

189 Traduction du nom croate qui est indiqué dans un des tracts du Collectif.

internationale ; mais en attendant que la guerre finisse et que cette pratique s'arrête, mener des projets d'aide concrète aux femmes victimes de la guerre.

***Alliance des Femmes pour la Démocratie :**

Les objectifs de l'AFD étaient de sensibiliser la société française aux viols systématiques qui étaient commis en Bosnie-Herzégovine, et d'organiser la solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie. L'une des actions les plus importantes qu'a mis en place l'AFD était la souscription nationale et la pétition intitulée "*solidarité avec les victimes du viol dans l'ex-Yougoslavie*"¹⁹⁰. Cette souscription fut mise en place dès le 8 janvier. Des tracts, des publications et des interviews ont permis la médiatisation de cette action¹⁹¹. L'objectif était de recueillir des fonds pour l'envoi de médicaments, de vivres, de vêtements ainsi que le financement de projets sur place en aide aux réfugié-e-s. La souscription dura deux mois¹⁹². Plusieurs milliers de personnes, dont de nombreuses personnalités politiques et universitaires ont signé cette souscription et ont versé des dons. Le 19 janvier 1993, l'AFD a également organisé une conférence à la Sorbonne, présidée par Antoinette Fouque, avec plusieurs intervenants (dont des personnalités universitaires, politiques et humanitaires). Cet événement a été médiatisé quelques jours auparavant. L'objectif était d'informer la population française des viols commis en Bosnie-Herzégovine, et de débattre des questionnements que soulevait cette pratique, et des actions de solidarité à mener.

Suite à une réunion générale organisée à Hanovre le 23 janvier, regroupant des centaines d'associations féministes d'Europe, la volonté de mettre en place de réels programmes d'aide aux victimes des viols fut mise en exergue. L'AFD et le Comité Solidarité ont alors programmé quatre missions en ex-Yougoslavie, principalement en Croatie, pour élaborer différents projets d'aides médicales et sociales aux femmes victimes de la guerre¹⁹³.

La première mission eut lieu du 2 au 3 février. Antoinette Fouque et une délégation de l'AFD ont pu rencontrer diverses associations yougoslaves, tels que le Groupe des femmes de Tresnjevka, SOSTelefon, Merhamet, Caritas, l'UNICEF, et divers acteurs locaux. La délégation a rencontré Nina Kadic, coordinatrice du groupe Les Femmes de Tresnjevka. L'AFD et Nina Kadic ont élaboré ensemble un programme d'action afin d'ouvrir un centre d'accueil et de soins pour les femmes victimes des viols, notamment des centres gynécologiques mobiles. Dans un second temps, il fut

190 "Appel à la solidarité avec les victimes du viol dans l'ex-Yougoslavie", AFD, janvier 1993. Archives privées Claudie Lesselier. Annexe V-11 p.256.

191 Par exemple un tract intitulé "Appel à la solidarité avec les femmes victimes du viol dans l'ex-Yougoslavie" a été publié et a circulé dans Paris pendant le mois de janvier.

192 Il n'a pas été possible d'avoir accès aux comptes ni aux fiches des donateurs, nous n'avons pu obtenir aucune information sur l'ampleur de cette souscription sur la population française.

193 "Compte-rendu des missions envoyées par l'AFD en ex-Yougoslavie", AFD, mars 1993. Archives privées de l'AFD. Annexe V-20 p.280.

nécessaire d'instaurer des projets et programmes de réinsertion et d'aides sociales afin de faciliter la vie de ces femmes après la guerre. L'AFD a également rencontré Charifa, membre de l'UNICEF, qui souhaitait organiser un réseau d'entre-aide impliquant différents groupes d'intervenants et d'associations.

La deuxième mission, qui eut lieu du 6 au 8 février 1993, permis à l'AFD de rencontrer d'autres groupes de femmes de la région, et d'enquêter sur les camps de réfugiés. Le 7 février, la délégation participe à la conférence internationale des féminismes Zagreb réunissant des femmes de 16 pays.

Les résolutions suivantes furent adoptées :

- Fermetures des camps de viols, et libération des prisonnières.
- Aide et protection immédiate aux femmes et aux fillettes violées.
- Accueil démocratiques des femmes et de leur famille par les États européens.
- Que le viol soit reconnu comme motif pouvant ouvrir droit au statut de réfugiés.
- Que les accords de Genève et la Croix Rouge reconnaissant le viol comme crime de guerre soient respectés par les belligérants.

Cette manifestation leur a permis de créer des contacts avec les associations féministes et médicales de l'ex-Yougoslavie, et plus généralement d'Europe, pour organiser des projets en commun. Ensuite, la délégation a été visitée le camp de Karlovatz au sud de Zagreb. Alexandra Morelli, la responsable de ce camp, leur a expliqué que les femmes réfugiées ici, en attente d'un hébergement à l'étranger, étaient traumatisées et parfois blessées. Ce ne sont pas tant les vivres ou vêtements qui manquent mais des programmes d'aides psychologiques pour les femmes victimes de viols ou d'autres traumatismes. Enfin, la délégation a rencontré le docteur Vesna Bozanac, directrice de l'hôpital de Vukovar, qui prodiguait des soins aux victimes, quelque soit leur nationalité. Au cours de ces deux premiers voyages, l'AFD et le Comité Solidarité avaient décidé, que la souscription lancée le 8 janvier, servirait en partie au financement de ces projets, et principalement au financement d'une clinique pour femmes, en coordination avec les divers acteurs que l'association avait rencontrés.

La troisième mission, qui eut lieu du 27 février au 1er mars, était plus spécifiquement orientée vers les interventions et projets médicaux. La délégation était composée de deux médecins et d'une sage-femme. L'objectif de cette mission était de rencontrer des militants et des spécialistes et professionnels de la santé. La situation de ces professionnels en Croatie est tout à fait particulière puisque le pays accueille 700 000 réfugiés. La délégation rencontra la docteure Dragiga Kosaric, médecin psychiatre, chef du service de l'hôpital psychiatrique de Vrapce. Cette dernière a rencontré une vingtaine de femmes victimes de viols recluses dans des camps de réfugiés, qui sollicitaient une

demande d'avortement car elles avaient tenté de se suicider. Elle constatait que ces femmes se terraient dans le silence ainsi que leur famille, et elles refusaient d'aborder ces viols. Elle précisait que l'expérience était tellement traumatisante qu'un programme de suivi et de réhabilitation psychothérapeutique après les accouchements ou avortements était extrêmement difficile à mettre en place. Les services de soins, mais également les services gynécologiques étaient saturés depuis le début de la guerre à cause de la destruction de nombreux centres de soins. Au service gynécologique de Sveti Duh et à la maternité de Petrova, les services étaient bondés depuis le début de la guerre. Le nombre d'accouchements avait presque doublé, et le nombre de césariennes pratiquées avant la guerre était passé de 8,9% à plus de 10% en 1993¹⁹⁴, et dans certains services le taux d'avortement a été multiplié par deux.

En raison du silence des femmes violées dû au traumatisme et au poids social, il est difficile pour les médecins de calculer le pourcentage des femmes violées dans le nombre d'avortements et de grossesses. Cependant, de plus en plus d'enfants sont nés prématurés et hypotrophiques pendant la guerre. La situation empira à cause du manque de médicaments, de matériels lourds et de matériels à usage unique. La maternité de Petrova était une structure immense, qui pratiquait entre 5 000 et 6 000 accouchements par an. Le personnel manquait de lits (jusqu'à neuf personnes étaient entassées dans les chambres), d'antibiotiques, d'anti-hémorragiques etc. La délégation de l'AFD avait emmené des médicaments et du matériel à usage unique lors de la visite de l'établissement.

Enfin, la délégation médicale a rencontré les mères de Vokovar et de Borovo. Depuis la prise de Vukovar, le 20 novembre 1991, les mères étaient dans un hôtel transformé en vaste camp de réfugiés, elles n'avaient plus de nouvelles de leurs fils. Plus de 2 600 personnes sont portées disparues dont 400 femmes âgées de 16 à 55 ans, et plus de 80 enfants. Borovo, le village voisin, a subi le même sort. Pour survivre une soixantaine de femmes ont formé une association et vivaient maintenant en communauté. Elles militaient pour l'amélioration de leur quotidien, ainsi que pour avoir des nouvelles des disparus. Elles ont constitué des listes, avec les noms des disparus, et les noms des responsables de ces disparitions, exactions et enlèvements. Elles ont également adressé une pétition signée par plus de 5 000 mères aux instances internationales afin que la vérité soit faite sur les disparitions et que les prisonniers soient relâchés. L'objectif était que l'AFD et d'autres associations fassent également pression pour que l'armée et les dirigeants serbes soient contraints de respecter les règles normes internationales.

Pour finir, La quatrième mission eut lieu le 25 mars 1999. Antoinette Fouque avait été mandatée par le Comité "Femmes d'Europe" pour rencontrer plusieurs spécialistes et responsables de l'accueil des victimes de guerre. Elle est donc partie avec la délégation médicale pour rencontrer des

194 "Compte-rendus des missions organisées par l'AFD en 1993", AFD. Archives privées AFD. Annexe V-20 p.280.

professionnels de la santé. Ils ont été en contact avec sept personnes, et explicité leur projet pour les aider au financement, à l'envoi de matériel etc¹⁹⁵.

Nous n'allons traiter que d'une partie de ces rencontres.

La première personne qu'ils ont rencontré était Tanja Vucelic, de la direction du département médical, office des personnes déplacées ou réfugiées.

L'Office est divisée en plusieurs départements :

- nourriture et transport
- accueil des femmes violées et victimes de torture
- information
- psychologie

L'Office lança un projet d'allocation de survie. L'idée est apparue lorsque le gouvernement et les associations se sont aperçus que peu de femmes se rendaient dans le centre situé à Vazarin pour l'accueil des femmes victimes de viols, car elles avaient peur d'être stigmatisées comme des femmes violées. Un autre moyen d'aider ces femmes à obtenir des soins, et à se reconstruire était de leur donner de l'argent. La Croix Rouge donnait 15 dollars par mois aux réfugié-e-s pour les aider à survivre. Antoinette Fouque lança alors une campagne en France *"Si vous donnez 15 dollars par mois, vous permettez à une personne de survivre"*¹⁹⁶.

Antoinette Fouque et la délégation médicale ont ensuite rencontré le professeur Antun Budak, médecin généraliste et directeur de l'école de Santé Publique "Andrija Stampar" à l'université de Zagreb. À la demande de la population croate, des organisations internationales, et des associations et institutions caritatives, il a mis en place un centre pour aider et accueillir les victimes de la guerre. C'était un projet très important, parce qu'on dénombrait plus de 10 000 personnes en Croatie victimes de violations de la personne et de la dignité humaine. Ce centre permettait l'accueil des femmes violées sans pour autant les stigmatiser puisque que le centre accueillait aussi des victimes de sévices autres que le viol. Le centre était par ailleurs situé à quelques minutes d'une clinique gynécologique et d'une clinique psychiatrique. En mai 1993, le centre tournait au ralenti avec seulement l'aide de quelques volontaires. L'objectif était de réussir à trouver du personnel, du matériel, et des financements. Les financements pour le fonctionnement du centre furent estimés à 300 000 dollars pour un an. L'AFD contribua à promouvoir ce projet et trouver des financements.

Ces quatre missions en Croatie ont permis à l'AFD d'établir des contacts avec de nombreuses

195 "Compte-rendus des missions organisées par l'AFD en 1993", AFD. Annexe V-20 p.280.

196 *Idem*.

associations et professionnels médicaux. Leurs objectifs étaient multiples ; il s'agissait non seulement d'apporter du matériel et des médicaments lors de leurs missions, mais également de promouvoir ces projets en France et de trouver des financements. L'argent récolté par la souscription nationale lancée le 8 janvier fut totalement reversé aux financements de ces projets. Ces missions, et la coordination des différents projets ont permis d'établir des réseaux de solidarité européens, et d'intervenir concrètement et immédiatement pour venir en aide aux femmes victimes de la guerre et victimes des viols.

***Les autres organismes féministes français :**

D'autres organismes féministes ont également mené des actions de solidarité pendant les mois d'hiver et de printemps 1993. En janvier, le Réseau Femmes sous lois musulmanes de Montpellier reproduit et publia le dossier sur la systématisation du viol et de la torture dont sont victimes les femmes en ex-Yougoslavie. Une pétition fut envoyée aux associations féministes et humanitaires par le Groupe de réflexion sur l'Histoire et l'Anthropologie des Femmes pour dénoncer les viols comme arme de guerre et les femmes victimes de la guerre. L'objectif était de pouvoir envoyer cette étude menée par des chercheurs universitaires au gouvernement français et aux instances internationales. Par ailleurs, le Collectif Action Femmes CAF a lancé un appel contre le viol des femmes, crime de guerre et crime contre l'humanité à Bruxelles.

Enfin, certaines associations françaises ont médiatisé les projets qui se mettaient en place en ex-Yougoslavie pour venir en aide aux femmes victimes des viols. Par exemple, le Réseau Femmes sous lois musulmanes de Montpellier publia un dossier "Centre thérapeutique pour femme" qui relatait les activités et les besoins de l'association Medica, pour son projet de centre d'accueil, de soins médicaux et psychologiques à Zagreb. Ce dossier fut envoyé à de nombreuses associations féministes en France. Un autre dossier intitulé "*Project for Center for Women War-Victims*" publié en mars 1993 relatait l'avancée du projet Medica, et cherchait des financements pour le *Center of Women War-Victims* à Zagreb. D'autres associations ont, au contraire, dénoncé la faible médiatisation des actions par les médias traditionnels. Le 7 mars, une lettre de Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté adressée au Comité de rédaction du journal de 20H de France 2, dénonçait que les journaux de TF1 et de France 2 aient filmé la manifestation du 6 mars mais seul TF1 a réalisé un compte-rendu.

L'AFD, le Collectif et de nombreuses autres associations françaises ont organisé de multiples actions de solidarité pendant l'hiver et le printemps 1993. Plus d'une cinquantaine d'actions ont été menées pour sensibiliser la population. Par ailleurs, ces actions de solidarité ont été très variées :

tracts, publications, manifestations, fêtes de soutien, financements à des projets menés en ex-Yougoslavie, partenariats avec des associations locales pour élaborer des projets pour venir en aide aux femmes victimes de viols. Les associations féministes avaient deux objectifs principaux : élargir le mouvement de solidarité et favoriser une prise de conscience dans la société, et mener des projets d'aide aux femmes de l'ex-Yougoslavie. Les nombreuses manifestations et la distribution régulière de tracts et publication dans l'espace public en France, ont favorisé une prise de conscience des viols systématiques dans la société française.

2) Des actions régulières dans l'espace public : prise en considération des viols systématiques dans la société

Nombre des manifestations que nous venons de relater étaient menées dans l'espace public¹⁹⁷, et avaient pour objectif d'influencer la perception des viols systématiques dans la société française. Il fallait que la société française prenne conscience des viols qui se produisaient en Bosnie-Herzégovine. Pour cela, des manifestations régulières furent organisées à Paris, mais aussi dans d'autres grandes villes de France (Strasbourg, Lyon, Toulouse, Montpellier, Caen etc.). La régularité des manifestations dans l'espace public permettait de sensibiliser davantage la société civile aux questionnements des viols systématiques. Ces manifestations n'avaient pas pour objectif de convaincre immédiatement les citoyens de s'engager dans le mouvement de solidarité, mais de les sensibiliser afin qu'ils puissent par la suite s'informer et s'engager dans le mouvement. L'importante fréquence des actions menées dans l'espace public (manifestations, distribution de tracts, conférences etc.), comme nous le montre la chronologie générale et les tableaux en annexes, eut un impact dans la prise en considération des viols systématiques, bien que beaucoup de ces manifestations rassemblaient peu de militant-e-s.

L'espace public était l'un des vecteurs principaux de la construction de la défense d'une cause, avec la médiatisation. Il devenait un lieu privilégié d'expression citoyenne. Les méthodes de distribution de tracts et de publications étaient relativement nouvelles et permettaient de sensibiliser directement les citoyens. L'objectif n'était pas que tous les citoyens s'investissent dans cette mobilisation, mais du moins qu'ils participent à la dénonciation des viols en signant les pétitions, et qu'ils participent financièrement ou matériellement aux différents projets de solidarité que nous avons explicités ci-dessus.

Les actions d'information, de sensibilisation, et de manifestation pour la dénonciation des viols systématiques furent les actions de solidarité les plus nombreuses pendant l'année 1993. Depuis le

¹⁹⁷ Selon la définition donnée dans l'article de TOMAS François "L'espace public un concept moribond ou en expansion ?", in *Géocarrefour*, numéro 1 volume 76, 2001pp.75-84, l'espace public est « *l'ensemble des lieux où les citoyens se croisent et se rencontrent* ».

mois de décembre 1992 un rassemblement avait lieu tous les mercredi devant l'Opéra Bastille à Paris, et depuis de janvier 1993, un rassemblement de solidarité avait lieu tous les samedi de 15H à 16H30 à la place Bellecour à Lyon¹⁹⁸. Le 12 janvier, une réunion d'information et de débats eut lieu à l'Institut Océanographique à Paris¹⁹⁹ pour informer sur la pratique des viols en Bosnie et sur les mouvements de dénonciation entamés en France. Le 20 janvier une Marche contre l'indifférence, contre la barbarie et les viols dans l'ex-Yougoslavie fut organisée par le CODIF et la Délégation Municipale aux femmes. D'autres manifestations, organisées par l'AFD ou le Collectif, ont également eu lieu pendant les mois de janvier et février 1993. Et de nombreuses manifestations ont été programmées dans plusieurs villes de France le 6 ou 8 mars à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes.

Tous ces exemples montrent que le mouvement féministe était soucieux d'élargir le mouvement de solidarité à d'autres sphères sociales. Il était nécessaire, pour que ce mouvement de dénonciation perdure, que d'autres acteurs que les militant-e-s féministes s'engagent également. Plus un mouvement de dénonciation et de solidarité englobe d'acteurs variés, plus il peut influencer les schémas de pensées dans la société et mobiliser de nombreux citoyens. Les acteurs féministes ont essayé d'apporter une dynamique et une diversification au mouvement de dénonciation et de solidarité national.

Les mois d'hiver et de printemps 1993 ont été l'apogée de la solidarité féministe, et de nombreuses actions ont été menées dans l'espace public. L'objectif était de faire prendre conscience des viols systématiques qui se produisaient en Bosnie-Herzégovine à la société française, et progressivement de changer la perception que cette dernière avait sur les viols de guerre. De nombreuses autres actions furent menées pendant toute l'année 1993 dans ce même objectif et dans l'objectif plus concret de venir directement en aide aux femmes victimes des viols en ex-Yougoslavie.

3) Les autres manifestations en 1993 : actions de solidarité

Les actions qui furent organisées la deuxième moitié de l'année 1993 étaient principalement centrées sur l'aide à apporter aux femmes violées, la solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, et les projets à mener en collaboration avec des associations yougoslaves. Même si les manifestations organisées en soutien aux Femmes en Noir de Belgrade devant l'Opéra Bastille ont continué, les actions de l'Alliance ou du Collectif étaient davantage centrées sur les projets d'aide aux femmes violées que sur l'organisation de grandes manifestations de sensibilisation.

198 Tract "Femmes de Lyon contre les viols dans l'ex-Yougoslavie". Archives privées Claudie Lesselier.

199 Tract "Débat à la Sorbonne", janvier 1993. Archives privées Claudie Lesselier.

Samedi 19 juin, à 19H le Collectif organisait à la Maison des Femmes une soirée de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie. La fête de soutien était ouverte à toutes les militant-e-s féministes des diverses associations de Paris, aux bénévoles et aux femmes fréquentant la Maison des Femmes. L'argent récolté pendant la soirée, et les nombreuses donations furent utilisées pour les projets que le Collectif menait en partenariat avec des associations yougoslaves (La Maison d'accueil des femmes violées à Zagreb, le programme d'accompagnement et d'activités dans les camps de réfugiés en Bosnie-Herzégovine, entre autre). Cette fête de soutien rencontra un vif succès, une autre fut organisée le 18 septembre 1993 et le 2 octobre 1993²⁰⁰. Toute une semaine de solidarité fut organisée à Paris du 11 au 19 octobre 1993 par le Collectif, avec les mêmes objectifs.

Ces associations restèrent également en contact avec les associations et les militant-e-s féministes yougoslaves, pour l'élaboration de projets d'aide aux femmes de l'ex-Yougoslavie, ou pour la participation aux conférences féministes intercontinentales. Le Collectif fut invité au Symposium "*Femmes victimes de la guerre, leurs souffrances, leurs attentes*"²⁰¹ organisé du 14 au 18 octobre 1993 par l'association *Desa-Dubrovnik* à Dubrovnik²⁰². Le Collectif était invité à titre de gratitude des nombreuses manifestations de solidarité qu'il avait menées, et des projets qu'il soutenait financièrement. Le Collectif avait notamment coordonné la mise en place du programme de resocialisation des femmes de Dubrovnik. Une délégation s'est rendue au Symposium avec une dizaine d'autres militant-e-s féministes françaises de diverses associations. L'objectif était de comprendre les attentes des femmes victimes de la guerre, et les besoins des associations locales pour venir en aide à ces femmes.

Par ailleurs, le Collectif et l'AFD continuèrent de mener divers projets en lien avec des associations yougoslaves. Par exemple, le 25 novembre 1993 une lettre de l'association *Humanitary Organization* intitulée "*Refugees from Bosna and Herzegovina*" a été envoyée au Collectif à la Maison des Femmes de Paris. L'association demandait une aide matérielle et financière pour la Maison d'Amitié²⁰³ et pour les écoles. L'enjeu était également de mettre en contact des enfants français avec des enfants bosniaques en proposant l'envoi de lettres et de cadeaux. Le Collectif avait alors organisé une donation, et mis en place un réseau de solidarité avec les enfants de l'école du quartier. L'AFD, quant à elle, avait organisé pendant toute l'année 1993, un projet de centre d'accueil des femmes victimes de la guerre à Zagreb en coordination avec le Groupe des Femmes de

200 "Soirée de soutien du Collectif de lesbiennes et féministes en lutte avec les lesbiennes et féministes de l'ex-Yougoslavie", Collectif, octobre 1993. Archives privées de Claudie Lesselier. Annexe V-27 p.298.

201 "Femmes victimes de la guerre, leurs souffrances et leurs attentes", programme du Symposium Dubrovnik, octobre 1993. Archives privées Claudie Lesselier. Annexe V-29 p.301.

202 Dubrovnik est une ville du sud de la Croatie, sur la côte et frontalière avec la Bosnie-Herzégovine. Annexe p.209.

203 Nous citons le nom traduit qui apparaît dans la publication faite par le Collectif.

Tresnejvka. Les fonds récoltés grâce à la souscription lancée en janvier 1993, servirent en grande partie au financement de ce projet. En novembre 1993, la Villa Izida vit le jour, c'était un centre d'accueil, de soin, et de travail pour les femmes réfugiées. La Villa est composée de bureaux, de salle de réunion, salle de travail de couture et autres activités, des dortoirs, salle commune, cuisine, un espace d'exposition et de vente des travaux réalisés, une cave pour l'entrepôt des colis et de l'aide humanitaire acheminée à Zagreb, ainsi qu'une clinique pour des soins de premier secours, un suivi psychologique ou gynécologique. Nina Kadic interviewée par l'AFD décrit le projet :

« Nous essayons d'atteindre le plus grand nombre possible de femmes ayant besoin d'un soutien matériel et moral, et mettons l'accent plus particulièrement sur les femmes survivantes de violences sexuelles »²⁰⁴.

La Villa fonctionne avec plus d'une dizaine de bénévoles, un groupe psycho-social était en formation au début d'année 1994. Des cours d'anglais, des ateliers de coutures, sont proposés aux femmes. Un magasin fut mis en place courant de l'année 1994 afin que les femmes vendent directement leurs produits. L'aide sociale et psychologique sont primordiales.

« Nous continuons de faire des recherches et de rassembler des informations sur les expériences des femmes survivante des viols, et de les soutenir de la manière la plus appropriée possible. Bien que les camps des viols et les survivantes des viols ne fassent plus la Une de l'actualité dans le monde, nous nous efforçons activement de défendre leurs droits pour que justice leur soit rendue », explique Nina Kadic.

Cette dernière mentionne également qu'une équipe de juristes et avocats états-uniens et canadiens élaborèrent des enquêtes et interviews dans des camps de réfugiés et hôpitaux en Bosnie-Herzégovine et en Croatie, pour établir des rapports officiels, principalement sur les violences sexuelles, pour la Commission des experts des Nations Unies, chargée de rassembler des preuves pour l'ouverture des procès du TPIY. Cependant, elle s'inquiétait de la durée trop courte de cette mission (seulement un mois), car de par son expérience, elle savait qu'il est impossible d'obtenir des informations précises des femmes victimes de viols qu'après plusieurs semaines voire plusieurs mois de contacts réguliers.

Enfin, l'un des grands objectifs des associations féministes mené la deuxième moitié de l'année 1993 consistait à lutter pour l'accueil des réfugié-e-s et des femmes victimes de la guerre. Les associations souhaitaient que le droit d'asile soit reconnu aux personnes victimes des horreurs de la guerre, et notamment aux personnes victimes des viols en Europe. De nombreuses publications et

204 "A Zagreb, la Villa Izida, un lieu pour les femmes victimes de la guerre", *Lettre de l'Alliance des Femmes*, 8 mars 1994. Archives privées AFD. Annexe V-33 p.317.

études ont été envoyées au gouvernements français et à la Communauté Européenne afin de demander que les femmes victimes de la guerre, et plus particulièrement celles qui avaient besoin de soins urgents, obtiennent le statut de réfugiées de guerre pour être soignées en Europe.

Le Collectif a publié un tract le 9 juillet intitulé "*Droit d'asile pour les réfugié(e)s de l'ex-Yougoslavie*"²⁰⁵. Parce que des milliers de réfugié-e-s étaient obligés de fuir vers les pays musulmans du Magrehb, ou bien restaient dans une misère effroyable dans les camps de réfugié-e-s en Bosnie-Herzégovine ou en Croatie, le Collectif et d'autres associations (ELLES SONT POUR, Réseaux Femmes Ruptures, Association Sarajevo, AEC, Cimade, Groupe accueil solidarité, et bien d'autres) lancèrent un appel au gouvernement français et aux instances européennes pour que les États d'Europe occidentale acceptent d'accueillir des réfugié-e-s. De plus, la situation dans les camps de réfugié-e-s en Croatie était préoccupante : les tensions entre les communautés croates et musulmanes étaient exacerbées par le gouvernement croate qui menaçait de renvoyer les réfugié-e-s musulmans. Les groupes féministes demandaient à ce que les gouvernements européens interviennent et acceptent d'accueillir des réfugié-e-s de guerre sans restriction. Ils souhaitaient que l'obtention du visa ne soit plus obligatoire pour venir en France.

Les femmes victimes des viols avaient une place prioritaire dans leur argumentaire. L'objectif étant que les femmes qui fuient la guerre, les viols, les grossesses forcées, obtiennent le droit d'asile en France. Il est nécessaire que les femmes ayant besoin de soins médicaux et gynécologiques soient prises en charge dans les pays de l'Europe occidentale où le matériels et les bâtiments n'étaient pas détruits, et les professionnels actifs. Elles estimaient que c'étaient les conditions élémentaires du droit d'asile, et demandèrent à être reçues par les autorités compétentes.

Ces diverses actions organisées tout au long de l'année 1993, avaient des objectifs différents, et étaient menées non seulement sur le terrain français et mais aussi yougoslave. Ces actions et projets répondaient à différentes phases de la solidarité féministe : entre 1992 et 1995 les objectifs et les arguments de la solidarité féministe ont évolué en fonction des événements qui se produisaient en ex-Yougoslavie, et également de la prise en considération progressive des viols systématiques à l'échelle internationale et nationale.

4) L'évolution des arguments et des objectifs du mouvement de solidarité féministe pendant la guerre :

Les objectifs des actions de solidarité féministe ont beaucoup évolué entre 1992 et 1995. Ils répondaient, premièrement, à la volonté de dénoncer ces viols, et de lutter pour une législation

205 "*Droits d'asile pour les réfugié(e)s de l'ex-Yougoslavie*", Collectif, juillet 1993. Archives privées de Claudie Lesselier. Annexe V-24 p.295.

internationale, et deuxièmement, aux besoins des associations yougoslaves. Les arguments des féministes ont également évolué en fonction des enquêtes et des études qui ont été menées sur les viols systématiques, et les différents questionnements qu'ils posaient. Nous pouvons définir différentes phases des objectifs de la solidarité féministe :

- Automne 1992 : les premières dénonciations des viols et justification de ces dénonciations.
- Janvier-février 1993 : les actions féministes s'appuient sur la légitimation officielle de la dénonciation des viols systématiques grâce aux rapports Warburton et Mazowiecki.
- Hiver et printemps 1993 : lutte afin que les viols soient qualifiés de crime de guerre ou crime contre l'humanité, et que les réfugié-e-s obtiennent le droit d'asile.
- Hiver et printemps 1993 : actions pour la mise en place d'un Tribunal Pénal pour punir les auteurs des viols systématiques.
- Deuxième moitié de l'année 1993 et 1994 : critiques de ce Tribunal
- Deuxième moitié de l'année 1993 et 1994 : projets d'aide aux femmes de l'ex-Yougoslavie.

Tout d'abord comme nous l'avions déjà esquissé dans la Partie I, à la fin de l'année 1992 l'objectif des associations féministes françaises était principalement d'informer la société civile des viols systématiques qui se déroulaient en Bosnie-Herzégovine. Ces dernières devaient justifier leurs arguments, et la dénonciation des viols dans un contexte où les médias et la sphère politique n'en parlaient pas. Ce sont leurs contacts avec les associations yougoslaves, et le réseau féministe entre l'Europe de l'est et l'Europe occidentale qui leur ont permis d'obtenir des informations sur ces viols et de les dénoncer. La dénonciation des viols pendant les mois de l'année 1992 est accompagnée de nombreux exemples et témoignages pour justifier que ces viols systématiques sont réels face aux soupçons qui pesaient sur une telle pratique.

Ce sont le rapport Warburton qui résumait l'enquête menée par la CEE et le premier rapport de l'ONU qui ont officialisé, en janvier 1993, les viols systématiques comme pratique de guerre utilisée en Bosnie-Herzégovine. À partir de cette date, les médias ont commencé à traiter considérablement de cette pratique, et des personnalités politiques ont dénoncé ces viols. Les actions des associations féministes ont alors été modifiées. L'objectif n'était plus tant de justifier et de prouver l'existence de ces viols au travers d'exemples, de témoignages, et la publication d'enquêtes ou de lettres envoyées par des associations yougoslaves, que de les dénoncer et de sensibiliser la société française à cette pratique utilisée en Bosnie-Herzégovine. Les tracts, les publications, les conférences et les manifestations ont eu une ampleur plus importante que les lettres d'information ou la publication des dossiers envoyés par les associations yougoslaves. L'objectif principal des associations

féministes devenait alors l'information et la sensibilisation de la société française aux viols systématiques qui se produisaient dans les conflits en ex-Yougoslavie.

À partir de janvier 1993, les manifestations, actions et publications féministes se sont multipliées en solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie. Les principaux objectifs des organismes féministes étaient de faire pression afin que la communauté internationale et l'ONU interviennent pour stopper ces viols²⁰⁶, et de mobiliser le plus grand nombre de personnes en France pour dénoncer ces viols. Leurs arguments principaux confirmaient que les viols étaient utilisés en grand nombre, et que des pratiques effroyables les accompagnaient (viols publics et collectifs, grossesses forcées, réduction en esclavage)²⁰⁷, que les instances internationales et la société civile étaient informées de ces viols, et ne pouvaient pas les ignorer. Il était important d'intervenir pour défendre ces femmes parce que c'était la population civile qui était massacrée, qu'elle ne pouvait se défendre, et qu'on assistait à une purification ethnique dont les viols étaient l'un des outils. De graves violations des droits de l'Homme se produisirent et les instances internationales avaient pour obligation d'intervenir. Les féministes se sont battues tout au long de l'année 1993 pour que les viols soient reconnus comme des crimes de guerre par l'ONU²⁰⁸. Cette qualification était importante au niveau symbolique – montrer que les viols systématiques sont des atteintes graves aux droits de l'Homme et au droit de la guerre – mais également au niveau juridique – en tant que crime contre le droit de la guerre, les instances internationales auraient pour mission d'intervenir pour faire stopper les viols.

L'objectif était que les femmes victimes des viols puissent alors être protégées par une législation du droit de la guerre et du droit humanitaire. Par ailleurs, il devenait nécessaire que les populations réfugiées puissent bénéficier du droit d'asile dans les pays européens, et pas seulement en Croatie. Les féministes françaises se sont alors battues pour que le statut de réfugié-e-s politiques soit accordé aux femmes victimes des viols, comme nous l'avons analysé.

Par ailleurs, les organismes féministes ont également exigé que soit créée une commission d'enquête uniquement représentée par des femmes à l'ONU qui serait compétente en ce qui concerne les viols systématiques²⁰⁹ et qui permettrait d'établir des bases pour des procès internationaux. Plusieurs associations ont milité pour qu'un Tribunal Pénal International soit mis en place pour juger spécifiquement les atteintes au droit de la guerre commises en ex-Yougoslavie, et

206 Par exemple de nombreuses pétitions ont été signées par des milliers de personnes puis envoyées au gouvernement français et à l'ONU.

207 Ce sont les arguments qu'on retrouve dans de nombreux tracts et publications féministes.

208 Tract "Soutien à toutes les femmes de l'ex-Yougoslavie. Viol = crime", Collectif Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie.

209 Tract "Soutien à toutes les femmes de l'ex-Yougoslavie. Viol = crime", Collectif Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie.

plus particulièrement la purification ethnique et les viols systématiques. C'était le cas de l'AFD et d'Antoinette Fouque qui avaient soulevé cette question lors de la conférence à la Sorbonne, en janvier 1993. Un groupe spécifiquement juridique fut créé au sein du Comité Solidarité pour étudier les possibilités de création d'un Tribunal Pénal International. Leurs études ont été envoyées à l'ONU²¹⁰. Le Collectif avait également élaboré plusieurs tracts exigeant la création d'un Tribunal Pénal International²¹¹.

Ces diverses revendications ont permis aux acteurs féministes d'influencer la dénonciation nationale des viols systématiques, et de promouvoir des changements au niveau social, politique et juridique concernant ces viols. Les revendications concernant la qualification des viols comme crime de guerre et comme crime contre l'humanité, l'instauration d'un Tribunal Pénal International et les débats sur le statut de réfugié-e-s, ont permis d'ancrer dans l'espace public et dans l'agenda politique français divers questionnements concernant les viols systématiques.

5) Sa capacité à mobiliser la société française et les difficultés auxquelles elle est confrontée :

L'objectif de la défense d'une cause est de réussir à englober au-delà des militant-e-s et des défenseurs de la cause, une large partie de la société civile pour que les pouvoirs publics, les instances internationales, les ONG et les réseaux de solidarité interviennent. Cette intervention doit permettre, premièrement, une amélioration sur le long terme et deuxièmement, un investissement dans des actions de sensibilisation et de solidarité. C'est pourquoi les associations féministes ont organisé de nombreuses actions qui visaient à sensibiliser et mobiliser la société civile. Elles écrivirent, par exemple, plusieurs pétitions qu'elles distribuèrent dans les rues, ou qu'elles publièrent dans les médias, et qui devaient être signées par la société civile puis envoyées au gouvernement et aux instances internationales. Certaines de ces pétitions furent signées par des milliers de citoyens²¹², dont des personnalités célèbres. C'est le cas de la pétition nommée "*Les femmes contre la barbarie*"²¹³ mise en place par l'AFD et publiée dans le magazine ELLE le 19 janvier 1993, et repris par d'autres médias, qui fut signée par une centaine de personnages publics (Isabelle Adjani, Florence Arthaud, Jane Birkin, Claire Chazal, Mirielle Dumas, Juliette Greco etc.). Les pétitions qui eurent le plus d'impact sur la société française sont celles qui ont été publiées dans les médias nationaux, qui avaient une audience bien plus large que les associations féministes. Si les signatures, ou mieux, la mobilisation de personnes publiques dans le mouvement de solidarité était

210 Lors de mon entretien avec Elizabeth Nicoli et Catherine Guyot ces dernières m'ont expliqué que leurs études juridiques sur la création d'un Tribunal Pénal International avaient été envoyées à l'ONU.

211 Prenons par exemple le tract "Soutien à toutes les femmes de l'ex-Yougoslavie. Viol = crime de guerre", Collectif, 19 décembre 1992. Archives privées de Claudie Lesselier Annexe V-8 p.249.

212 Une lettre d'information de l'AFD mentionne que la pétition a été signée par des milliers de citoyens français, et a été transmise au gouvernement français et aux instances internationales.

213 "*Les femmes contre la barbarie*", *ELLE*, 19 janvier 1993. Annexe V-10 p.255

primordiale, il était également nécessaire qu'une partie des citoyens s'investissent dans cette solidarité.

C'est pourquoi les associations féministes ont organisé, pendant l'année 1993, des conférences et des réunions-débats dans plusieurs lieux de Paris, ouvert à tous, pour informer les citoyens des viols qui étaient commis en ex-Yougoslavie, et du mouvement de solidarité qui se mettait en place. Ces conférences ou réunions n'ont jamais rassemblé plus de quelques centaines de personnes²¹⁴. Les associations menèrent également des grandes manifestations dans plusieurs grandes villes de France (Paris, Strasbourg, Toulouse, Montpellier, Caen etc.) Elles voulaient sensibiliser la société civile non seulement dans la capitale (c'était le plus important pour faire pression directement devant les instances publiques), mais également dans d'autres grandes villes de France, afin que le mouvement de solidarité devienne un mouvement national. Pour cela, il était nécessaire d'effectuer de la publicité dans les rues pour informer de l'organisation de ces manifestations, ou bien que l'information soit relayée par les médias nationaux.

Effectivement, la médiatisation des actions féministes leur permettaient d'intéresser la société civile et pas seulement les milieux militants. Nous avons analysé dans la Partie II que l'un des objectifs de l'action médiatique était d'informer de l'existence des mouvements de solidarité ainsi que des actions menées par les associations féministes. C'est en partie grâce à la médiatisation de certaines pétitions, à la publicité effectuée pour des manifestations et des actions de solidarité, que les associations féministes ont pu sensibiliser la société civile française. La médiatisation des actions féministes a facilité leur développement car les auditeurs et les lecteurs des médias nationaux étaient informés des différentes actions.

Cependant, l'information des médias était parfois partielle. Une lettre de la Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté a été adressée au Comité de rédaction du journal de 20H de France 2, dénonçant que les journaux de TF1 et de France 2 aient tous deux filmé la manifestation du 6 mars et que seul TF1 en a diffusé un compte-rendu. Cette lettre démontre l'importance de la médiatisation pour les associations féministes car il s'agit d'un vecteur primordial pour s'adresser à la population civile, et faire connaître les actions de solidarité qui se déroulaient en France pour que de plus en plus de citoyens-ennes s'investissent dans les nouvelles actions qui seront menées. Le succès et la médiatisation des actions passées, servaient de catalyseur pour la mobilisation à venir.

Pour mobiliser la société civile, les associations féministes ont mis en place deux stratégies différentes : des manifestations ponctuelles de grande ampleur, et des manifestations moindres mais régulières. Dans le premier cas l'objectif était que cette action soit visible, qu'elle fasse l'objet d'une

214 L'article sur la conférence de la Sorbonne mentionne une centaine de personnes réunies et les réunions qui se tenaient régulièrement dans les locaux de la Maison des Femmes ne réunissaient que des dizaines de personnes, m'informait Claudie Lesselier.

publicité, et qu'elle soit relayée par les médias nationaux ; dans le deuxième cas, l'objectif était de sensibiliser régulièrement la société civile aux viols systématiques, et de faire pression régulièrement sur les pouvoirs publics. Les manifestations du 23 janvier, du 6 et 8 mars à Paris, et la semaine de solidarité à Montpellier, ont été les plus médiatisées et ont réussi à réunir de nombreux participants. La plus grande manifestation qui fut organisée en solidarité aux femmes victimes des viols fut celle de Paris le 6 mars dans le cadre de la Journée Internationale des Droits de l'Homme. Elle avait réuni plus de 100 000 participants. Plusieurs médias ont facilité la publicité de cet événement puis rédigé ou diffusé un compte-rendu ensuite²¹⁵. De plus petites manifestations furent organisées régulièrement devant l'Opéra Bastille tous les mercredis ; étaient présentes des dizaines de manifestant-e-s. Des manifestations similaires et régulières se déroulaient à Lyon, où une dizaine de manifestant-e-s habillé-e-s en noir affichaient des banderoles de solidarité aux Femmes en Noir de Belgrade, et aux femmes de l'ex-Yougoslavie victimes des viols. L'objectif n'était plus cette fois-ci que les citoyens-ennes se joignent directement aux manifestant-e-s, mais qu'ils soient interpellés par cette manifestation et s'intéressent alors au mouvement de solidarité.

Les actions féministes ont eu une portée inégale dans la société française sur le temps de la guerre. Elles ont surtout eu, un écho, pendant l'année 1993 car les actions, manifestations et projets de solidarité étaient très nombreux, et visaient à toucher des publics variés (militant-e-s féministes, milieux militants, auditeurs et lecteurs des médias nationaux, population civile etc.). Même si quelques manifestations dans Paris ont mobilisé plusieurs milliers de personnes, la plupart des actions qui étaient menées rassemblaient surtout des militant-e-s féministes et seulement quelques dizaines ou centaines de personnes. La population civile était sensible et solidaire aux arguments des manifestants en signant les pétitions et en faisant des dons matériels ou financiers. Même si la mobilisation de la société française était assez faible, les associations restèrent le centre du mouvement de solidarité national, et impulsèrent une dynamique dans les actions de solidarité, dans la médiatisation de la dénonciation des viols, et dans les projets menés pour venir en aide aux femmes yougoslaves. Par ailleurs, les mouvements de dénonciation n'obtiennent jamais une très grande mobilisation dans la société civile, la plupart des personnes ne souhaitant pas, ou n'ayant pas le temps de s'investir dans la défense d'une cause. Cependant, grâce aux nombreuses pétitions, tracts, manifestations, et conférences, les actions féministes ont eu une portée assez considérable dans la société française.

Les associations féministes ont été confrontées à deux types de problèmes dans la mobilisation

215 "Appel à la solidarité avec les femmes victimes du viol dans l'Ex-Yougoslavie", p.13, Alliance des Femmes pour la démocratie, *Libération*, 4 mars 1993 ; "Manif femmes", Bonnemain Marie-Laure, Journal de 20 Heures, *Production Télévision Française 1 (TF1)*, 6 mars 1993 ; "Solidaires des femmes de Bosnie", p.14, ENESCU Tania, *Libération*, 8 mars 1993.

de la société pendant la période de la guerre : les personnes septiques et les mouvements pro-serbes. En effet, au début du mouvement de dénonciation, les féministes se sont opposées à tous ceux qui ne croyaient pas qu'une telle pratique était possible. Véronique Nahoum-Grappe a mentionné dans une interview²¹⁶ que plusieurs personnes affirmaient que c'était incroyable, que les chiffres étaient exagérés. D'autre part, très rapidement des mouvements pro-serbes se sont constitués et ont attaqué les conférences féministes. Par exemple, la conférence d'Antoinette Fouque à la Sorbonne a été interrompue par des militants pro-serbes qui refusaient que l'armée et les dirigeants serbes soient affiliés à cette pratique²¹⁷. Les affiches de Médecins du Monde placardées dans Paris avaient été également étiquetées.

Les associations féministes ont réussi à sensibiliser et mobiliser une partie de la société française principalement pendant l'année 1993. Ces actions féministes ont apporté une dynamique au mouvement de dénonciation des viols dans l'espace public, et ont investi l'espace public en organisant de nombreuses actions et manifestations. Ces actions ont eu un impact sur la société en s'inscrivant directement dans l'espace public, et en variant les actions et les publics visés. Ces actions soutenaient la cause des droits des femmes et tout un argumentaire féministe contre les viols systématiques avait été élaboré.

CHAPITRE 2) Arguments de la défense des droits des femmes : étude de la presse féministe

Les médias féministes s'intéressaient à cette époque à toutes les problématiques de dominations masculines et patriarcales, aux questions du sexisme et des violences faites aux femmes. Dès novembre 1992, certains médias féministes ont, soit consacré des émissions entières à la thématique des viols, soit fait référence à cette pratique. Étudier la façon dont les associations féministes se sont mobilisées permet de comprendre la perception féministe particulière des viols systématiques, et de comparer leurs informations avec celles délivrées dans la presse quotidienne. Du fait de leur grille de lecture particulière, les arguments utilisés par les féministes pour dénoncer cette pratique furent parfois divergents des médias traditionnels. Les arguments de la défense des droits des femmes avancés par les médias féministes pendant la guerre ont contribué à l'évolution des considérations sur les viols de guerre en France.

216 Émission Femmes Libres sur Radio Libertaire "Véronique Nahoum-Grappe", référence 12 AF 1995-26. Centre des Archives Féministes d'Angers.

217 "Débat à la Sorbonne : des femmes réclament un tribunal pour juger les violeurs", *Le Monde*, 21 janvier 1993.

1) Les viols systématiques : une perspective féministe

Les médias féministes ont une vision singulière des viols systématiques découlant de leur vision globale de la société et de l'opposition homme/ femme. Ils analysent les viols systématiques d'une façon différente des médias traditionnels en argumentant que ces violences sont commises par des hommes sur des femmes et ne peuvent être assimilées à des violences ethniques. Cette perspective féministe des viols systématiques diffère selon les associations (modérées ou extrêmes etc). Nous allons étudier leurs arguments spécifiques contre les viols de masse, les termes utilisés et à quel public ces médias féministes s'adressent.

*"Les viols sont d'abord des crimes commis par des hommes sur des femmes"*²¹⁸, cette phrase illustre l'argument principal de la perspective féministe²¹⁹ : c'est un crime sexué – du moins dans sa quantification. Leur argument n'est donc pas d'analyser les viols en temps de guerre – dans le cas de la Bosnie – comme la conséquence d'un conflit ethnique, comme peuvent l'affirmer les grands quotidiens de l'époque, mais comme la conséquence de la domination masculine sur les femmes, qui s'observe d'autant plus par temps de guerre. Dans plusieurs émissions de Femmes Libres sur *Radio Libertaire*, la présentatrice et les intervenant-e-s mentionnent que dans l'idéologie serbe, et dans la politique musulmane et croate, les femmes sont considérées comme des objets²²⁰ et précisent que leurs maris de retour de la guerre sont aussi très violents. Effectivement, les témoignages d'intervenantes (toujours en contact avec des associations sur place) attestent et confirment que le nombre de violences conjugales en Bosnie a augmenté depuis le début de la guerre. Ceci est dû aux propagandes de guerre et propagandes idéologiques comme nous l'avons déjà mentionné dans la première partie.

Les médias féministes soulèvent alors un point non abordé par la grande presse ou par les acteurs politiques : les viols en temps de guerre sont particulièrement révélateurs de la domination masculine et des violences commises impunément contre les femmes. Dans un contexte de guerre, il peut paraître étrange de souligner les violences commises uniquement contre les femmes alors que toute personne est soumise à des violences et à la menace de la mort. Cependant, en analysant les violences particulières dont les femmes font l'objet les féministes ont conclu que les périodes de guerre révèlent en profondeur les dominations qui s'exercent sur la femme dans nos sociétés contemporaines.

218 VISSER Willemien "L'Europe féministe. Viols contre les femmes de l' "ex"-Yougoslavie", *NQF*, volume 14, numéro 1, 1993 pp.43-76.

219 Voir l'émission Femmes Libres de Radio Libertaire du 16 décembre 1992 et "Les viols en temps de guerre : crime ou bavure ? Avancées et résistances de la condamnation du viol contre les femmes", Sabine Masson, *NQF*, numéro 20 volume 3, 1999.

220 Comme nous avons pu l'observer plusieurs émissions de Femmes Libres sur Radio Libertaire dénoncent la politique paternaliste et nataliste de la Croatie ainsi que l'idéologie paternaliste de la Serbie.

Les femmes sont confrontées à la mort et aux violences comme les hommes qui partent au combat – nous pouvons discuter de la quantification qui est certainement moindre pour la mortalité féminine en temps de guerre. La divergence entre les hommes et les femmes concerne le statut qu'ont ces dernières dans la guerre : elles sont considérées comme inférieures. Elles sont des objets servant les propagandes nationalistes, elles sont la propriété de leurs hommes (maris, frères, pères) et de leur société. Elles représentent seulement un corps : soit butin de victoire, soit arme pour toucher leur communauté. Les femmes sont chosifiées dans les stratégies guerrières et c'est là principalement que s'étend la différenciation. Les hommes peuvent aussi être humiliés et considérés comme des objets, notamment dans les camps, cependant, leur chosification ne découle pas d'une stratégie militaire mais d'un instant de domination d'une personne ou d'un groupe sur eux. Véronique Nahoum-Grappe par exemple mentionne plusieurs exemples dans les discours nationalistes serbes qui illustre cette volonté de chosifier la femme²²¹. Les intervenant-e-s de l'émission sur *Radio Libertaire*, quant à elles illustrent cette domination masculine sur les femmes en abordant la question des viols systématiques. Ces derniers ciblent clairement des objectifs militaires. Leur systématisme et le fait que ces viols soient collectifs ou publics, montrent clairement que la femme n'est qu'un intermédiaire pour atteindre le lien communautaire et effrayer la population ennemie. Les grossesses forcées confirment que les femmes sont les objets qui peuvent donner naissance à un "tcheknik". Elles ne sont considérées ni comme parent, ni comme membre de la communauté : c'est au travers du sperme et du sang du père que le lien familial et social s'effectue.

Cette chosification des femmes, qui consiste à nier leur appartenance communautaire et leur statut de mère, à les assimiler à des armes contre leur propre communauté et à réduire à néant leur humanité en les considérant comme des esclaves sexuelles, atteint l'intégrité de la femme. Les hommes sont touchés d'une manière toute aussi brutale par la guerre, mais ils ne sont pas dominés au préalable par les propres membres de leur communauté. Les femmes sont dominées et chosifiées non seulement par leurs ennemis, mais ce discours est également tenu par les hommes de leur propre communauté : ils ne reconnaissent pas leur statut de parente et par là même, leur possibilité de transmettre le lien familial et communautaire. C'est donc dans des sociétés ayant des discours misogynes que s'instaure la pratique du viol systématique. Ces discours sont ensuite affiliés au communautarisme et au nationalisme mais cela n'est possible que parce qu'auparavant le statut inférieur de la femme a été instauré dans la société. Les viols sont donc d'abord des crimes sexistes, et dans un second temps, ces crimes sont affiliés aux différentes communautés. Le viol en temps de guerre n'est pas un crime ethnique, ce n'est pas le viol d'un serbe sur une musulmane, et

221 NAHIUM-GRAPPE Véronique '(1993). Nous étudions cet article plus en détail dans la Partie IV.

inversement, mais bien le viol d'un homme sur une femme. Chaque homme vise la femme de l'ennemi car elle est la propriété de sa famille et de sa communauté, et que son statut est inférieur. C'est le statut de femme et d'infériorité qui est visé avant le statut de serbe, croate ou musulmane, qui n'est justement atteint qu'au travers du corps de la femme. La femme devient alors un entre-deux, un pont entre les ennemis et sa communauté : pas entièrement membre de sa communauté mais toujours sa propriété.

Cette analyse féministe a d'ailleurs entraîné des divergences au sein du mouvement féministe. Alors que l'AFD et le Collectif²²² luttait pour que les viols systématiques soient reconnus comme des crimes de guerre et crimes contre l'humanité, d'autres militantes les ont critiqué. Danielle Charest²²³ constatait que les expressions "crimes de guerre" et "crime contre l'humanité" pour qualifier les viols étaient toutes deux problématiques. L'appellation "crime de guerre" renvoyait à la situation vécue par les populations dans le cadre spécifique de la guerre, alors que l'appellation "crime contre l'humanité" faisait référence aux crimes commis dans toutes situations. En recourant à l'appellation "crime contre l'humanité", ces associations féministes opéraient ce que D.Charest nommait *"une déspréscription des femmes"*. En incluant la catégorie de la population visée, les femmes, dans la généralité de l'humanité cela *"risque d'occulter le fait que ces viols sont commis contre des femmes, réalité qui ne tarderait pas à être effacée par l'emploi d'un vocable neutre"*. À l'inverse, l'expression " crimes de guerre" ne permettait pas de faire la liaison entre les viols en temps de guerre et les viols en temps de paix. Fallait-il alors plutôt dire que ces viols étaient commis dans un contexte de guerre par certains hommes en particulier (au risque d'oublier que ces crimes étaient avant tout commis par n'importe quel homme sur n'importe quelle femme du fait de la société patriarcale) ou bien fallait-il dire que ces viols étaient commis dans toutes situations (au risque de perdre dans l'emploi d'un terme générique, la spécificité sexiste de ces crimes ?

Certaines féministes ont préféré dénoncer uniquement le caractère sexiste de ces viols systématiques, et non pas leur caractère raciste, pour éviter que les citoyens ne retiennent que le caractère raciste. Leur objectif était clairement de montrer que les viols étaient avant tout des violences exercées par n'importe quel homme que n'importe quelle femme. À l'inverse, l'AFD soutenait qu'il était important également de dénoncer ceux qui utilisaient le plus cette pratique²²⁴, pour dénoncer ce qu'il se passait concrètement dans le conflit. Selon elle à force de ne pas cibler concrètement des personnes, l'action féministe se perdait dans trop de généralités. L'AFD

222 Bien d'autres associations féministes luttait également pour que les viols soient qualifiés de crime de guerre, mais l'article que nous citons s'attaque directement aux actions de l'AFD et du Collectif.

223 Danielle Charest (1993) citée dans l'article de VISSER Willemien "L'Europe féministe. Viols contre les femmes de l'ex-Yougoslavie", *NQF*, volume 14, numéro 1, 1993 pp.43-76.

224 Nous en avons discuté avec Elisabeth Nicoli et Catherine Guyot pendant notre entretien le 21 novembre 2016. Elles m'ont expliqué plus en détails les raisons de cette divergence.

reconnaissait que les viols systématiques étaient une soumission et une possession particulièrement violente des hommes envers les femmes, mais dans ce contexte concret, ces viols étaient les plus utilisés par les forces armées serbes.

L'appellation "viols comme arme de guerre" est elle aussi sujette à confusion. Danielle Charest se demande *"si le viol en temps de guerre est une arme, qu'est-ce alors en temps de paix ?"*. La généralisation du viol à toute situation, appliquée par certaines associations féministes, permet de sortir de cette impasse. *"Il y a un lien entre les viols commis dans les conditions extrêmes de guerre en ex-Yougoslavie et les viols commis en temps de paix"*²²⁵. Les viols sont une arme utilisée de tout temps, et en toutes circonstances par les hommes sur des femmes. *"Ce n'est pas la guerre en soi qui rend les femmes objets et cibles des hommes, mais les conditions préalables d'oppression et d'appropriation exercées contre les femmes, en tout temps par les hommes"*. L'analyse féministe dénonce le viol comme une violence particulière faite aux femmes, quelque soit la situation. Bien sûr, son caractère systématique et stratégique dans le conflit yougoslave le rend plus important, mais il est toujours une arme et une stratégie des hommes contre les femmes quelques soient les circonstances.

2) Objectif des médias féministes : informer des viols en Bosnie-Herzégovine et dénoncer ces pratiques de guerre

Pour l'étude des médias féministes je me suis basée, entre autre, sur les archives du Centre féministe d'Angers. J'ai utilisé les archives d'une dizaine de grandes revues féministes françaises ainsi que les archives de Femmes Libres sur *Radio Libertaire*. Suite aux analyses des archives, nous pouvons observer que les médias féministes ont deux objectifs qui peuvent s'entre-mêler :

- Informer les lecteurs et auditeurs de cette pratique de guerre.
- Dénoncer les horreurs de cette pratique.

Par exemple, dès décembre 1992, l'émission Femmes libres sur *Radio Libertaire* a dénoncé à plusieurs reprises les pratiques de guerre, les "camps de sexes" et les grossesses forcées. Cette dénonciation des pratiques de guerre permet non seulement d'informer les auditeurs-trices mais précise également les actions menées par des associations en France pour venir en aide aux populations et aux femmes yougoslaves et faire pression afin que l'État français intervienne. Ce double-objectif de dénonciation et d'information s'observe aussi dans tous les autres médias féministes.

²²⁵ Entretien avec Claudie Lesselier et Michèle Larouy, "Réflexions et mobilisations", cité dans l'article de Visser, *NQF*, avril 1993.

Dès le 9 décembre 1992, une première émission de Femmes Libres est consacrée aux viols systématiques en Bosnie. La présentatrice, Nelly Trumel, recevait des représentantes de la Coordination européenne des femmes ayant participé à un colloque en octobre sur la situation en Bosnie-Herzégovine et, qui ont créé la Coordination européenne de solidarité avec les femmes d'ex-Yougoslavie, dont le siège était situé dans le 11^e arrondissement de Paris. Les intervenantes informèrent que des "camps de sexe" étaient mis en place en Bosnie-Herzégovine. Selon leurs sources sur place, 16 camps bordels²²⁶ ont été instaurés et l'esclavage sexuel ainsi que les grossesses forcées y étaient pratiqués. Les associations et médias féministes se référaient à des sources tels que les rapports des Femmes de Tresnjevka, dont un fut diffusé le 28 septembre 1992²²⁷. Ce rapport a pour but d'expliquer aux lecteurs-lectrices les perspectives de pensées et les questions féministes que soulèvent les viols commis en Bosnie. Il montre que les femmes sur les territoires des Balkans s'organisent, et qu'elles ont besoin d'un soutien international. Leurs conclusions, après environ deux mois d'enquête de terrain, sont les suivantes :

- Les viols relèvent d'une domination masculine ancrée dans les sociétés plutôt que de l'émergence des nationalismes.
- Les camps-bordels constituent un élément de la stratégie militaire.
- Comparaison des camps en Bosnie et des camps de concentrations nazis.
- Les camps de viols ne sont pas anodins, sur le chiffre de 120 000 prisonniers, environ 75% sont des femmes et des enfants soumis aux viols et aux tortures.
- Il est nécessaire d'établir ou de rappeler le droit à l'avortement et à la naissance volontaire.

Le 16 décembre 1992, dans une émission consacrée aux viols en Bosnie, la présentatrice de Femmes Libres lu un appel à l'aide internationale et à la solidarité avec les femmes yougoslaves²²⁸, effectué par les femmes de Zagreb. Les objectifs de cet appel étaient d'inciter les auditeuses-auditrices à dénoncer ces pratiques et à se mobiliser en solidarité avec ces femmes de l'ex-Yougoslavie. Ce communiqué décrit la situation en Bosnie et la mise en place de l'organisation associative et féministe secourant les femmes yougoslaves qui exige une aide et une intervention internationale pour stopper ces crimes. C'est la première fois que le viol en temps de guerre est qualifié par des associations féministes de "crime de guerre". Le viol en temps de guerre est considéré comme un crime tout comme la torture par la Convention de Genève mais n'est pas

226 Nous pouvons voir le dossier qui mentionne ces 16 camps bordels dans le Rapport des femmes de Tresnjevka rédigé le 28 septembre 1992 puis envoyé aux associations françaises. Annexe V-3. La carte qui localise les camps de viols a été mise en Annexe II-5.

227 Retranscription de ce rapport dans l'article de Frédéric Séchaud, *Projets Féministes*, 1993

228 Appel mis en Annexe V-5.

qualifié de crime de guerre par les institutions internationales en 1992, comme nous l'avons analysé dans la Partie II.

Les objectifs des Femmes de Zagreb sont donc multiples :

- Dénoncer les pratiques de guerre et de viols systématiques qui sont dissimulés
- Obtenir une aide humanitaire internationale
- Obtenir une aide diplomatique internationale
- Obtenir un soutien social international pour faire pression au niveau de l'ONU
- Obtenir une aide juridique pour juger de ces viols systématiques devant la Cour Internationale et pour que le viol en temps de guerre soit qualifié par la Convention de Genève de crime de guerre.
- Obtenir une aide juridique afin que les femmes victimes de viol aient le droit à l'asile politique.

Des faits de plus en plus nombreux corroborent ces pratiques. Un dossier, envoyé par le réseau Soutien aux Femmes Musulmanes, à la présentatrice de l'émission décrivait très précisément les lieux de seize camps-bordels et les pratiques qui s'y déroulent : viols collectifs, viols publics, grossesses forcées, esclavage sexuel etc. Le groupe des Femmes de Zagreb ont également constitué un dossier sur lequel la journaliste Nelly Trumel s'appuyait. Il répertoriait les camps-bordels, le témoignage de viols de fillettes et de viols incestueux forcés, puis recensant nombre d'avortement et d'infanticide liés aux grossesses forcées²²⁹. La présentatrice reprochait aux pouvoirs en place, au pouvoir serbe, aux pouvoirs internationaux de ne pas intervenir et d'avoir recours aux manipulations et propagandes. Elle comparait la situation en ex-Yougoslavie à l'armée nippone qui kidnappait des coréennes pour être des esclaves sexuelles. Pourtant il semble que ces situations soient encore différentes – et un article d'un autre média féministe vient attester cela²³⁰. Bien sûr cela relève de la possession des femmes et des pulsions sexuelles en temps de guerre, mais l'utilisation tactique du viol est totalement divergente : dans un cas, c'est un viol considéré comme butin de guerre, dans l'autre, c'est une arme de guerre, une stratégie de guerre qui est davantage utilisée pour terroriser la population en Ex-Yougoslavie.

Au-delà d'une simple information, la présentatrice dénonça ces pratiques de guerre, et elle incitait les auditeurs-auditrices à l'action. Elle confirmait que ses informations et ses sources étaient

229 Émission Femmes Libres sur Radio Libertaire "Spécial ex-Yougoslavie", référence 12 AF 1992-50.

230 MASSON Sabine "Le viol en temps de guerre : crime ou bavure ? Avancées et résistances de la condamnation du viol contre les femmes", NQF, Volume 20, numéro 3, 1999 pp.63-80.

fiables et elle ne croyait pas à un possible trucage : "*c'est absolument sûr*", "*j'ai sous les yeux la carte avec les points qui mentionnent l'indication exacte des camps*" "*les informations sont triées dans la presse*" "*les pouvoirs politiques sont au courant mais n'interviennent pas*". "*Le HRC a même signifié que dans une guerre les viols ne comptaient pas*" "*ce qu'il se passe est vérifié c'est absolument certain*"²³¹. Contrairement aux articles de la presse quotidienne qui nuançaient, au début de l'action médiatique, le nombre de femmes violées et le caractère systématique des viols, Femmes Libres affirmait que cette pratique était certaine : de nombreuses investigations d'associations yougoslaves ont été menées, des témoignages et des cartes précises mentionnaient les lieux des camps sexuels. Leur contact avec le réseau féministe d'Europe ne leur permettait pas de douter : la pratique des viols systématiques était réelle et il était temps, selon Femmes Libres, de la dénoncer en France. Surtout qu'en Allemagne et aux États-Unis la presse révélait déjà cette pratique depuis quelques mois²³².

Plusieurs intervenant-e-s dont la Coordination Européenne des femmes, des féministes musulmanes vivant en France, des responsables d'associations de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie comme par exemple Femmes d'ex-Yougoslavie, ainsi que des psychiatres dénonçaient les viols systématiques et la guerre en Bosnie-Herzégovine. Deux émissions de Femmes Libres furent entièrement consacrées à la guerre en Bosnie et aux femmes yougoslaves : "Spécial ex-Yougoslavie" et "Femmes d'ex-Yougoslavie". Deux femmes originaires de l'ex-Yougoslavie dénoncèrent ces pratiques de guerre dans un pays jugé non autoritaire et assez peu religieux²³³. Elles expliquaient que la Bosnie était un pays très laïc du fait de l'imprégnation du communisme sous le régime yougoslave de Tito. C'est le nationalisme qui a posé difficulté plutôt qu'un problème religieux ou ethnique comme certains ont voulu le faire croire. Les hommes politiques ont voulu cacher un problème économique et politique lors de la chute de l'empire yougoslave par un problème religieux et ethnique. Elles démontaient l'image de la Bosnie très religieuse et autoritaire qu'ont voulu imposer les occidentaux pour se dédouaner de ne pas intervenir. Véronique Nahoum-Grappe corroborait dans plusieurs de ces articles et interviews que la Bosnie n'était pas ce pays sauvage, en proie à des intégrismes religieux et traditionnels que certains décrivaient. Au contraire, c'est un pays très cultivé, dont la classe moyenne est bilingue voire trilingue, et la population très ouverte sur l'Europe²³⁴. Une femme yougoslave musulmane n'était pas forcément une femme voilée, soumise à la religion, elle s'habillait à l'occidentale.

231 Émission Femmes Libres sur *Radio Libertaire*, 16 décembre 1992.

232 Nous pouvons citer ici les divers articles publiés dans le magazine féministe allemand *Ema* ainsi que les articles de presses américains dans *The Times* et *Newsday*.

233 Ces deux femmes interviennent dans l'émission Femmes Libres intitulée "Femmes d'ex-Yougoslavie", référence 12 AF 1993-31.

234 Émission Femmes Libres sur Radio Libertaire "Véronique Nahoum-Grappe", référence 12 AF 1995-26.

Les deux intervenantes d'origine musulmane démontraient que l'image de la population bosniaque musulmane décrite par la Serbie était fautive : de grandes différences existaient entre la culture musulmane populaire en Bosnie et une culture religieuse intégriste. Quand les gouvernements indépendants des Balkans se sont mobilisés pour faire disparaître les populations bosniaques musulmanes, ils se sont retrouvés à éliminer des personnes dont seul le nom était d'origine musulmane, beaucoup de ces personnes n'étaient pas croyantes, ni même de culture musulmane. Ce n'était non pas une guerre civile, mais une guerre d'occupation : « *Ce sont des forces extérieures aux frontières bosniaques qui sont venues nous attaquer* »²³⁵. Elles montraient qu'une véritable propagande anti-musulmane avait été mise en place par la Serbie mais aussi par les forces du HVO (forces croates). Elles citèrent notamment les propos d'un représentant de l'ambassade croate en France : « *ça fait "tâche" de voir des populations qui s'habillent ainsi et qui ont une culture si différente sur nos terres et sur nos plages* ». Françoise Sironi, une intervenante psychiatre expliqua de même, que la "nation musulmane" faisait référence aux différentes nationalités instituées sous Tito. Alors que les serbes, croates etc. sont considérés comme une nationalité, une nationalité nommée "musulmane" a été instituée pour rassembler ces populations. Mais cette appellation a été instrumentalisée par le pouvoir serbe pour dénoncer une population soi-disant religieuse intégriste, qui voulait instaurer la Charia. Slobodenka.

Une autre intervenante, souleva le problème des serbes vivant en France ou des Français d'origine serbe. Ils étaient, selon elle, à 90% pro-Milosevic et cela créa des tensions entre les deux communautés en France. Ils étaient très actifs pour défendre la Serbie et ses agissements²³⁶, et ils discréditèrent les dénonciations des pratiques de viols systématiques et de crime de guerre. Elle souleva également le problème des avortements, et principalement le fait que certaines associations humanitaires intervenaient afin que les femmes violées n'avortent pas, c'est le cas de Caritas. Les branches européennes catholiques et les organismes de Caritas travaillaient conjointement pour ouvrir des centres afin d'accueillir les femmes enceintes et les encourager à accoucher. Ces associations menaient des propagandes pour éveiller "*l'instinct maternel de celles qui sont tombées enceintes lors des viols*"²³⁷.

La question de la définition juridique des viols en temps de guerre et de la constitution d'un Tribunal Pénal fut aussi abordée. Le rapport de la commission de la CEE, qui avait mené une

235 Parole de l'intervenante d'origine musulmane, nommée Françoise, dans l'émission "Femmes d'ex-Yougoslavie" de Femmes Libres sur *Radio Libertaire*, 4 août 1993

236 Nous l'avons déjà analysé au travers de la conférence de l'AFD à la Sorbonne interrompue par une dizaine de personnes défendant la Serbie, et au travers des tagues retrouvés sur les affiches de Médecins du Monde.

237 VISSER Willemien "L'Europe féministe. Viols contre les femmes de l' "ex"-Yougoslavie", *NQF*, volume 14, numéro 1, 1993 p.63.

enquête sur les viols en Bosnie, fut retranscrit dans *Projets Féministes*²³⁸. Ce rapport d'enquête officielle de la commission est retranscrit pour informer les lecteurs et répondre aux polémiques d'atténuations et d'omissions que l'auteur de l'article, Frédéric Séchaud, dénonçait. Il décrivait plusieurs exemples dans la presse quotidienne et nationale, dans les interviews de représentants des institutions nationales – notamment le président du HCR – et dans des rapports, qui appelaient à la prudence concernant les statistiques, la qualification de "viols systématiques", et les diverses accusations, qui amenaient ainsi à considérer les viols comme moins graves que d'autres exactions ou bien comme des faits isolés.

3) Les médias féministes : inciter à l'action auprès des associations féministes

Les médias féministes n'ont pas la même fonction que la presse quotidienne : il y a une relation entre la presse féministe et les associations féministes. La première sollicite les auditeurs ou lecteurs à participer à des actions de solidarité menées par des associations féministes, et à se mobiliser auprès d'associations aidant ces femmes. Par exemple, la présentatrice de Femmes Libres invitait ses auditeurs à se mobiliser et à venir aux différentes manifestations organisées par des associations solidaires avec les femmes yougoslaves. Elle les appelait notamment à participer à un premier rassemblement organisé le 19 décembre 1992 de 15 heures à 17 heures devant l'Opéra Bastille. Les participants devaient être habillés en noir en soutien aux femmes victimes, dénoncer la pratique des viols systématiques, et lire l'appel des Femmes de Yougoslavie. Cet appel était déposé à la Maison des Femmes, au siège du planning familial, et au siège de Radio Libertaire. La présentatrice appelait également à le signer massivement pour faire pression sur le gouvernement afin qu'il prenne des décisions concrètes et que les institutions internationales s'intéressent à cette question.

Nelly Trumel mentionna également les diverses actions de solidarité mise en place par le Collectif, elle n'oubliait pas de mentionner que ces actions étaient ouvertes à tous. Le Collectif rassemblaient des médicaments, vêtements, vivres, contraceptifs pour essayer de les acheminer en Yougoslavie. Il était possible aussi de déposer ces dons à la Maison des Femmes le mercredi et le samedi. Une fête de soutien pour récolter de nouveaux dons, était aussi organisée à la Maison des Femmes, le 30 janvier 1993. Certaines femmes françaises liées au mouvement Femmes en Noire d'ex-Yougoslavie, se rassemblaient régulièrement devant l'Opéra Bastille. Une manifestation était organisée le 7 et 8 août 1993 à 21h au Trocadéro sur le Parvis des Droits de l'homme, pour protester contre les horreurs de la guerre en Bosnie. Et, une autre eut lieu le 21 août pour le mouvement de la Paix en Europe. Le 9 mars 1994, la présentatrice précisa que d'autres convois de solidarité

238 SECHAUD Frédéric "Le viol, stratégie de purification ethnique en Bosnie-Herzégovine : du rapport du groupe de femmes de Tresnjevka à la mission de la communauté européenne", *Projets Féministes*, avril 1993 numéro 2, pp.39-61.

internationale partaient en direction de Tuzl et, qu'il était possible de déposer des dons chez Olivia Meerson au 7 rue Léopold Bélan.

L'objectif propre des médias féministes était d'inciter à l'action auprès des associations et organismes féministes. En effet, dans chacune de ses émissions traitant des viols en Bosnie la présentatrice de Femmes Libres mentionnait les coordonnées des différentes associations. Elle stipula l'existence d'une Coordination de solidarité avec les femmes d'ex-Yougoslavie, dont le siège est à la Maison des Femmes, au 8 Cité Proust, onzième arrondissement de Paris. Elle fournit même le numéro de téléphone aux auditeurs-auditrices (02 43 48 24 91). Elle informa d'une réunion organisée, par le Collectif, le 23 novembre 1992, au planning familial, 4 square Saint Iréné, Leur objectif était de favoriser une convergence des actions entre les associations. La journaliste invitait ses auditeurs-auditrices à se renseigner auprès de ces divers organismes dont elle mentionnait les numéro de téléphone, les adresses, les noms des représentants etc.

Toutes ces analyses des médias féministes nous apprennent que les diverses associations telles que "Femmes en noires", "Femmes de Zagreb" "Femmes de Croatie, de Bosnie, du Kosovo, de Slovénie et de Serbie", étaient en étroites relations avec les associations féministes françaises, européennes et aussi du monde arabe et des États-Unis. Un véritable réseau féministe et gouvernemental se développait. Par exemple, une dizaine de femmes affiliées aux groupes féministes israéliennes manifestent tous les mercredis pour protester contre le gouvernement Milosevic – ses actions étaient scrutées dans le monde entier. Une réunion des divers organismes de l'ONU eut lieu le 11 janvier 1993 pour décider d'une action conjointe "sur les allégations de viols sur les femmes et les enfants d'ex-Yougoslavie"²³⁹.

D'un point de vue national, un véritable réseau féministe se mit en place à partir de janvier 1993, comme nous l'avons analysé, autour du Collectif et du Comité Solidarité, qui rassemblaient de nombreuses associations féministes et lesbiennes, ainsi que des participants individuels. Nelly Trumel informa ses auditeurs-auditrices qu'un premier courrier fut adressé à Mr.Delors, président de la Commission Européenne, à Mme. Sokado, haut commissaire pour les réfugiés aux Nations Unies, et à Mr Ellemann Jensen, président du Conseil des ministres de la Communauté Européenne, afin que les viols soient qualifiés de "crimes de guerre" par l'ONU et que les bourreaux comparaissent devant une Cour pénale Internationale. Les 1280 signataires et des représentantes des différentes nationalités du Parlement Européen exigeaient le démantèlement des camps, le droit à l'avortement et aux soins des femmes violées et la création de centres d'accueil et de soutien financier pour les femmes victimes des viols.

239 L'UNICEF, HRC, OMS, CICR et d'autres ONG participent à cette réunion selon l'article de Visser, *open cit.* p.59.

De nombreuses autres actions menées en France par les associations féministes ont été médiatisées dans la presse ou dans les émissions de radio féministes : les diverses manifestations organisées par le Collectif et l'AFD en janvier et février 1993, les manifestations du 6 et 8 mars 1993, ainsi que divers projets de solidarité. L'objectif était de médiatiser ces manifestations pour que les auditeurs et auditrices aillent également manifester, puis d'en faire des compte-rendus pour montrer qu'une mobilisation et une solidarité nationale se mettait en place, et qu'il fallait que chaque citoyen s'investisse.

4) L'information et la dénonciation militante : une information différente que dans celle de la grande presse

L'information et la dénonciation militante féministe ne se limite pas seulement à l'information transmise par la grande presse. Les analyses des médias féministes sont plus poussées, elles abordent des questionnements plus pointus qui ne sont pas développés dans la presse quotidienne – la longueur des articles parus dans la presse quotidienne représente environ 2 pages contre 20 dans la presse féministe, d'où une certaine généralité. L'objectif de la presse quotidienne et des médias féministes n'est pas le même : la première informe rapidement les lecteurs-lectrices de ce qui se passe dans le monde et dans le pays, les deuxièmes cherchent à informer, dénoncer et convaincre que les pratiques de viols systématiques sont un questionnement féministe primordial. Les questionnements, les arguments et les analyses qui sont développés pour dénoncer ces viols systématiques sont particuliers à la grille de lecture féministe en général.

Par exemple, Françoise Sironi, psychiatre travaillant en relation avec l'Institut Primo Levi qui s'occupe des réfugié-e-s de guerre, décrit les divers problèmes spécifiques auxquels étaient soumises les femmes victimes des viols de masse. Elle développait la thématique d'une violence proprement engendrée envers les femmes et d'une souffrance proprement féminine dans la guerre – thématique qui n'était pas prise en compte dans la grande presse. Non seulement ces femmes victimes de viols, n'existaient pas en tant que victimes, mais quand, en plus, elles bénéficiaient du statut de réfugiées, c'était une double-peine : elles ont vécu des expériences de viol traumatisantes et on leur demandait de se justifier tout le temps, on ne leur permettait pas de se reconstruire, on ne voyait en elles que des parasites. Pour Mme Sironi, l'élément le plus important était que les victimes de viol soient identifiées, puissent bénéficier de soins et d'une réelle protection et qu'elles puissent s'exprimer et voir leur bourreau puni.

Selon elle, le TPIY est une bonne chose, les juristes le composent sont des personnes très distinguées et engagées. Grâce à leur ténacité, certains procès ont pu avoir lieu, mais la situation restait difficile avec les négociations en cours et la paix non instaurée. Il était indispensable de

préserver ce tribunal de la puissance des États. Même s'il y avait des limites à cette juridiction, c'est un enjeu fort pour la paix et la justice en Bosnie, c'est une grande première dans l'histoire. Il ne faut pas négliger, dans ce type de guerre, les violences que subissent les femmes. On a trop tendance à penser que la torture ou les meurtres subis par les hommes sont les pires crimes. Mais, il ne faut pas chercher à comparer la violence et la souffrance, la perception est différente pour les hommes et les femmes. Il était nécessaire de penser au statut particulier des femmes d'ex-Yougoslavie militantes et engagées, qui étaient d'autant plus des cibles qu'elles osaient s'engager dans la vie civile et se présenter dans l'espace public.

Véronique Nahoum-Grappe montra que l'idéologie machiste des sociétés yougoslaves qui ne pensait pas la femme, finit par la penser tout de même en affirmant le viol comme une atteinte à la propriété des hommes ennemis. Le viol s'adresse au père incapable de protéger sa famille, souillé dans son mariage et dans son honneur. La femme est totalement niée comme individualité : elle est un objet pour les hommes pour les désirs sexuels des militaires et pour une atteinte à la propriété des hommes ennemis etc. Cette stratégie des viols systématiques s'appuie sur le rôle de la femme, rôle traditionnel et soumis au patriarcat, mais cette idéologie qui ne voulait pas penser la femme a été obligée d'en tenir compte. Elle définit le lien de paternalisme entre le violeur et l'enfant né du viol selon la théorie de la circulation du sang et du sperme. La femme devient un territoire dans lequel il est aussi important de semer.

C'est une guerre dans laquelle la femme devient centrale pour anéantir tout le lien social et le lien communautaire. Véronique Nahoum-Grappe parle de "profanation du féminin" et du "sacré" qui est pensé dans ces actes (on viole la fillette, l'aïeule, qui représente ce qui est sacré dans le monde social comme le sont les lieux de cultes). Une auditrice intervenait en demandant s'il n'était pas dangereux d'accepter cette vision sacrée que les hommes imposent aux femmes d'ex-Yougoslavie. Véronique Nahoum-Grappe répondit que cette vision n'est pas instrumentalisée par les serbes uniquement mais par toutes les sociétés contemporaines : la femme enceinte, la fillette, l'aïeule sont, même en temps de paix, quelque chose de sacré dans le monde social. Les rapports entre les hommes et les femmes, et le statut des femmes sont posés uniquement par les médias féministes. Les médias classiques s'en tenaient à dénoncer une pratique de guerre utilisée par un camp envers l'autre, et vis-versa. Il n'était pas question d'une stratégie générale contre les femmes, mais seulement contre un camp.

La question de l'instrumentalisation des victimes de viols et de l'utilisation politique des viols était aussi posée, notamment dans l'article de Visser²⁴⁰. Cette dernière signalait que la dénonciation publique des viols par les plus hautes instances internationales et les divers gouvernements était

240 *Open. Cit.* Visser, p.66.

faite, non pas en tenant compte des souffrances de ces femmes, mais seulement en tenant compte de leur usage stratégique dans la guerre. Autrement dit ce n'était pas les souffrances infligées aux femmes qui étaient importantes pour dénoncer ces viols systématiques, mais le fait Le lobby des femmes de Zagreb avait signé une lettre d'intention mettant en garde contre cette utilisation de la solidarité : "*l'aide aux femmes violées prend une tournure étrange, dans la mesure où elle est contrôlée par des organisations gouvernementales, les ministres de la santé de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, et plus particulièrement des gynécologues hommes*"²⁴¹.

Les femmes étaient utilisées comme argument dans les négociations de paix, paix qui était source de nouvelles divergences dans les mouvements féministes. "Femmes de campagne anti-guerre" refusait le soutien à une intervention militaire occidentale, ou à la levée du blocus d'arme concernant la Bosnie, estimant qu'il était impératif que le conflit cesse pour ne pas s'étendre au Kosovo et en Macédoine. D'autres mouvements féministes, à l'inverse, soutenaient que la paix négociée était injuste et qu'il fallait donner la possibilité aux bosniaques de se défendre. En ex-Yougoslavie aussi, les divergences se faisaient sentir, entre les féministes anti-militaristes et les féministes qui appelaient à se défendre, et les féministes qui jouaient le jeu des nationalismes. Plusieurs associations féministes sur place se sont alors dissoutes. Visser concluait que dans l'ex-Yougoslavie, le nationalisme menaçait aussi les associations et rassemblements féministes. Ces informations concernant les mouvements féministes et la solidarité avec l'ex-Yougoslavie étaient prépondérantes dans la presse féministe de l'époque. Et leur lien avec les mouvements féministes de l'ex-Yougoslavie leur permit de mettre en exergue des informations nouvelles par rapport à la presse nationale.

Les données et dossiers sur lesquels les médias féministes s'appuyaient n'étaient pas exactement identiques à ceux de la grande presse. Leurs analyses se concentraient davantage sur les actions des associations féministes et les questionnements féministes. Les médias féministes s'appuyaient sur leur réseau militant européen pour se procurer des informations et des témoignages. Les sources d'associations féministes ou d'aide aux femmes qui étaient sur place étaient très importantes. Un article de *Nouvelles Questions Féministes* daté d'avril 1993, expliquait les conclusions de deux auteures, Lepa Mladjenovic et Vera Litncin, sur les différents mouvements des femmes en ex-Yougoslavie²⁴². Les témoignages de viols, dont a eu connaissance la ligne du SOS téléphone rouge qui a été mis en place, ont augmenté de 100% depuis le début de la guerre. Les cas de viols conjugaux ont aussi largement progressé : surtout dans les cas de mariage interethnique. Les deux auteures mentionnaient les actions menées par les associations yougoslaves

241 *Open cit.* Visser, p.66.

242 *Idem.*

pour venir en aide aux femmes victimes des viols. À l'inverse, dans les médias et les divers rapports de l'ONU il n'était fait aucune mention des initiatives prises par les associations yougoslaves pour que les viols cessent.

Dans la grande presse, la question de la qualification du viol comme crime de guerre et comme crime contre l'humanité n'est pas posée, alors que de nombreux articles dans la presse féministe y faisait référence. Les médias féministes traitaient de façon plus approfondie les questionnements qui entouraient les viols systématiques : les définitions juridiques du DIH, les apports conceptuels et sociologiques etc.

L'association américaine *l'Ad Hoc Women's Coalition Against War in the Former Yugoslavia*, mentionnée par ces deux auteurs, a lancé un appel contre les violences et les viols des femmes. Elle sollicite une égale représentation des femmes dans tous les processus de négociation de paix, dans l'aide humanitaire et dans la composition de Tribunaux pour juger les crimes de guerre. Elle souhaite l'extension du mandat des forces de maintien de la paix de l'ONU pour assurer la protection des femmes contre le viol et autres formes de violences. Elle réclame l'établissement d'un Tribunal permanent de l'ONU pour juger les crimes de guerre, mandaté pour porter une attention toute particulière aux crimes et violations liées au genre. Elle souhaite aussi que le statut de réfugiées soit accordé aux femmes victimes des viols, qu'on reconnaisse la persécution sur la base du genre comme motif d'asile international, puis que le HRC rende l'avortement accessible à toutes les femmes violées dans un contexte de guerre.

Des années après la guerre, le débat sur les viols systématiques n'est relancé que lors des procès au TPIY, mais la question des viols systématiques est ignorée par rapport au caractère génocidaire des exactions commises. L'immédiat après-guerre est consacré aux questions des procès, des condamnations et de la reconnaissance des crimes et notamment de celui des viols systématiques. Sabine Masson s'interroge sur la notion de condamnation des viols comme "crime de guerre" : *"En mettant ainsi l'accent seulement sur la condamnation des viols massifs en temps de guerre, ne banalise-t-on pas la violence et la domination masculine quotidienne ?"*²⁴³. Elle cherche à démontrer que, ce qu'un grand nombre de journalistes a présenté comme une grande avancée pour les droits de l'homme et pour la reconnaissance des viols en temps de guerre en tant que crime de guerre, ne révèle en rien d'une avancée pour les droits des femmes, et la lutte spécifique des formes de violence envers les femmes.

Si les viols systématiques ont acquis une visibilité c'est en tant qu'outil politique et instrument de stratégie militaire et non pas en tant que violence masculine révélatrice des rapports de

243 "Le viol en temps de guerre : crime ou bavure ? Avancées et résistances de la condamnation du viol contre les femmes", Sabine Masson, *NQF*, Numéro 29 volume 3, 1999

domination. La reconnaissance de l'atteinte à l'intégrité physique des femmes, non pas en tant que "représentantes de leur communautés" ou "représentantes de l'ennemi", mais en tant que femmes, échappe encore à la majeure partie des conceptions des viols en temps de guerre. *"Elles [les femmes] ne sont pas des cibles uniquement parce qu'elles appartiennent à l'ennemi [individuel ou collectif] mais aussi parce qu'elles assurent le fonctionnement de la société civile et qu'elles sont essentielles à sa continuité [...] Elles aussi sont l'ennemi"*²⁴⁴. Cette citation de Rhonda Copelon (Copelon, 1995) montre que les conceptions des viols en temps de guerre restaient tributaires des catégories masculines des formes de violence. Cette difficulté ou cette occultation à nommer clairement la violence masculine dans les actes de viols en temps de guerre révèle un cloisonnement entre ce que l'on nomme "stratégie de guerre" et "la violence ordinaire commise envers les femmes".

Pour les justifications du droit à l'asile défini par le HCR, ce ne sont pas les violences sexuelles ou la crainte des violences sexuelles en tant que telles qui sont admises, mais leur utilisation pour une fin plus vaste de persécution ethnique ou religieuse. Encore une fois, le trait caractéristique des viols de masse – à savoir la domination masculine envers l'intégrité physique de la femme – est de nouveau nié. C'est à cause de son utilisation nationaliste que les viols systématiques sont reconnus par l'ODR comme justification de l'octroi du statut de réfugié. Pire, toute femme victime de viols est obligée de prouver que ce crime s'inscrit réellement dans une stratégie de purification ethnique pour obtenir ce statut.

La question de l'unité du combat féministe est ainsi posée : les mouvements féministes devaient tenir cette "solidarité multi-ethnique" féministe opposée à la domination masculine, et ne pas entrer dans cette logique nationaliste qui instrumentalise la domination masculine. Cette exigence a trouvé ses limites aussi bien au niveau du territoire des Balkans qu'à l'international. Les conflits internes aux mouvements féministes entre féministes bosniaques, serbes ou croates furent des obstacles à la reconnaissance des viols comme domination masculine, masquée par la caractéristique nationaliste qui prédominait.

Ce problème du nationalisme et des visées politiques internationales s'ancrent aussi dans le contexte international. L'appel du 6 mars 1993 de l'AFD a été analysé par Bataille et Mirkovic-Krstic comme un argument utilisé à des fins politiques, argument belliciste pour intervenir contre la Serbie. Or, c'est oublié, selon Bataille et Mirkovic-Krstic, que les viols sont commis par un homme (peu importe sa nationalité) sur une femme (quelque soit sa nationalité). Il y a toujours eu une instrumentalisation des viols dans leur dénonciation dans les guerres précédentes, pour qualifier l'autre de barbare, pour obtenir la faveur des institutions internationales et non pas dans le but d'une réelle amélioration des droits des femmes.

244 Citation extraite de l'article de Sabine Masson, *open cit.* p.70.

Les diverses instrumentalisations politiques des viols rendent compte d'une rhétorique masculine du viol. Les situations d'après-guerre illustrent bien le fait que les viols perpétrés contre les femmes dépassent l'appartenance au groupe. La souffrance continue après les combats ; le viol ne favorise pas le rapprochement des femmes de leur communauté mais les en éloigne : ostracisme, rejet, solitude, violence et viol conjugal etc. Là, où le sacrifice de l'homme à la guerre est reconnu par sa communauté comme acte de bravoure qui lui est dédié – donc dans une logique de face à face nationaliste – les violences sexuelles envers les femmes sont réprimandées dans une majorité des cas par la communauté, et ce, quelque soit la communauté – logique internationale de domination masculine. La guerre contre les femmes après la guerre des Hommes : elle a toujours existé et a juste été révélée en temps de guerre et continue après-guerre. L'après-guerre met d'ailleurs particulièrement l'accent sur discriminations sociales sexuées : l'importance du rôle de la mère pour la reconstruction de la partie du corps souillée.

Sabine Masson explique aux lecteurs et lectrices, que la question du rapport entre viols en temps de guerre et viols en temps de paix est résolue si l'on considère le viol pour ce qu'il est, c'est-à-dire : une domination masculine exercée contre l'intégrité physique de la femme. La violence, et notamment la violence sexuelle est "*le moyen à la fois ultime et permanent*"²⁴⁵ du contrôle et du pouvoir des hommes sur les femmes. Une telle transversalité a été occultée par la presse quotidienne et nationale, par les gouvernements autant que par les instances internationales. Cette distinction public// privé ou temps de guerre// temps de paix n'a pas d'existence concrète dans le contexte de la guerre en Bosnie car la plupart des femmes violées connaissaient bien leur agresseur (comme dans le cadre privé). Cette violence sexuelle en temps de guerre est possible parce qu'elle se base sur les discours du patriarcat établis en temps de paix (la violence en temps de guerre se fonde sur la violence en temps de paix).

5) Essoufflement de la dénonciation médiatique et baisse progressive de l'action féministe à partir de 1994 :

En analysant les différents médias féministes sur la période des années 1992 à la fin des années 1990, nous avons constaté que la dénonciation médiatique des viol systématiques commis en Bosnie-Herzégovine s'est estompée à partir de l'année 1994. D'autres thématiques étaient abordées. C'est le cas notamment des violences commises envers les femmes en Algérie et les mouvements de libération des femmes en Turquie. Pendant cette période, cinq articles (un article paru dans la *Revue Nouvelles Questions Féministes*, un autre dans *Recherches Féministes*, et trois articles dans *Projets Féministes*) décrivaient les mouvements féministes au Maghreb face à la menace islamiste.

245 *Open cit.* Masson p.74.

L'objectif est de dénoncer les violences que subissent les femmes dans un monde religieux de plus en plus hostile aux droits et aux libertés des femmes. Quelques années après, ce sont les mouvements des femmes Zapatistes et des femmes dans le Chiapas qui sont prédominants. Entre 1996 et 2000, cinq articles parus dans la revue *Nouvelles Questions Féministes* traitent des mouvements féministes latino-américains. D'autres articles parus dans diverses revues féministes relatent aussi les mouvements de libérations féministes indiens. Ces mouvements féministes de minorités ethniques indiennes revendiquent leurs droits et leurs territoires.

Ces deux cas sont importants dans les contextes de l'époque. Cependant, il est surprenant que le questionnement des viols systématiques en Bosnie n'ait pas plus dominé les sujets des articles parus pendant la période de guerre et d'immédiat après-guerre alors que la guerre se déroulait en Europe et était relayée dans la presse quotidienne. Sans vouloir minimiser l'importance des mouvements féministes dans d'autres territoires, nous pouvons nous demander pourquoi la dénonciation des viols systématiques de la guerre qui se passait en Europe s'est vite estompée dès 1994.

Le rapprochement géographique favorise plutôt la publication d'événements se déroulant en Europe que d'événements se produisant sur d'autres continents. Si on se réfère à cette logique, l'importance des relations entre les organismes féministes français et ceux du Maghreb ou d'Amérique-latine peut influencer aussi dans le choix des sujets des articles des revues féministes. L'après-guerre en Bosnie est quasiment passée inaperçue : une fois la guerre finie, la thématique des viols systématiques s'est peu à peu estompée dans les débats internationaux. Toutes ces remarques sont de potentiels facteurs explicatifs face à l'observation de la diminution des articles traitant des viols systématiques en Bosnie, et non pas une comparaison de mouvements féministes qui s'inscrivent dans des contextes qui sont totalement différents, mais tout aussi essentiels.

Le mouvement de solidarité des associations féministes s'est également rapidement essoufflé après 1993, seule une petite dizaine d'actions ou publications ont été menées pendant l'année 1994, et encore moins pendant l'année 1995, comme nous l'indique la chronologie générale. La fréquence des manifestations et actions de solidarité a été divisée par dix entre les mois d'hiver et printemps 1993 et l'année 1994. Cette baisse de mobilisation est certainement dû à la création du TPIY, et à la diminution des dossiers et des enquêtes concernant les viols systématiques. La mobilisation féministe a diminué parce qu'elle s'est essoufflée, il y avait de moins en moins de médiatisation, et une baisse de participation. La baisse de médiatisation dans la presse féministe n'a pas non plus favorisé la continuité de la dynamique des actions de solidarité féministes.

Pendant l'année 1994, les associations féministes ont surtout élaboré des dossiers de presse, et des pétitions. Par exemple le 2 mars 1994 un dossier de presse sur les femmes victimes de la guerre

en ex-Yougoslavie a été publié par l'association Femmes d'Europe-Femmes de cœur et d'action. Puis, le 8 mars, le Collectif et le groupe Tresnjevka ont lancé une pétition favorisant la tenue du Tribunal International sur les crimes de guerre en ex-Yougoslavie. En décembre, le Collectif lançait une pétition *"Interpellation des candidats à l'élection présidentielle"* sur le conflit en Bosnie et les crimes contre l'humanité. Leur objectif était que les personnalités politiques s'intéressent à cette question, et mettent à l'ordre de l'agenda politique les questionnements des viols systématiques.

Les manifestations furent également beaucoup moins nombreuses. Par exemple, les manifestations qui se tenaient régulièrement devant l'Opéra Bastille en solidarité aux Femmes en Noir de Belgrade ont cessé à partir de 1994. Les manifestations du Collectif et de l'AFD furent également plus éparées. La seule action de grande ampleur qui eut lieu dans Paris en 1994 était une manifestation de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie organisée par Femmes d'Europe-Femmes de cœur et d'action, qui proposaient la collecte de produits achetés dans les magasins Galerie Lafayette, Bon Marché, La Redoute. Ces magasins firent également des dons de produits. Ces produits furent envoyés aux camps de réfugiés de Croatie et de Bosnie-Herzégovine.

En juillet 1995, l'événement de la prise de la zone protégée de l'ONU par les forces armées serbes, a eu une légère incidence sur la mobilisation féministe.

Le 11 juillet 1995, le Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie publia un tract *"Mais où sont-elles ? Srebrenica"*, pour dénoncer la non-intervention de l'ONU et de la communauté internationale, ainsi que les massacres des populations civiles contraire au droit international. Le 22 juillet 1995, une manifestation organisée par plusieurs associations féministes dont le Collectif, se déroula devant le centre culturel yougoslave également pour dénoncer le génocide de Srebrenica.

CONCLUSION DE LA PARTIE

L'apogée de la solidarité féministe pendant l'hiver et le printemps 1993 ont eu une portée assez considérable sur la société française malgré une mobilisation assez limitée et inégale dans le temps. Ces nombreuses actions et manifestations ont permis d'impulser une dynamique au mouvement de dénonciation nationale des viols, et l'action médiatique leur a donné une plus grande ampleur. Cette grande diversification des acteurs du mouvement de solidarité nationale et des actions qu'ils menaient, ont été la troisième étape qui a permis que les viols systématiques s'imposent comme un problème public en France. Ces nombreuses manifestations ont permis d'ancrer dans l'espace public les questionnements concernant les viols systématiques, appuyés par leur officialisation et leur médiatisation. Les associations féministes ont cherché à diversifier leurs actions et les publics visés (les militant-e-s, les citoyens, les écoles etc.) non seulement pour répondre aux besoins des femmes victimes de la guerre, mais également pour sensibiliser une plus grande partie de la société française. Les féministes ont élaboré deux objectifs de solidarité : intervenir en faveur d'un changement du droit international concernant les viols systématiques sur le long terme, et intervenir sur le court terme pour dénoncer cette pratique, et mener des actions de solidarité. Les interventions se déroulaient donc sur le terrain français et sur le terrain yougoslave. C'est d'ailleurs l'originalité des actions féministes qui proposaient une aide concrète aux femmes victimes des viols.

L'argumentation féministe de la défense des droits des femmes mettait en avant une perspective proprement féministe des viols systématiques qui ne distinguait pas les viols en temps de guerre des viols en temps de paix. Les violences en temps de guerre, et principalement les violences sexuelles commises contre les femmes, ne sont que l'apogée de la violence de la société patriarcale en temps de paix. Les femmes sont les cibles des viols systématiques du fait de leur place particulière dans la société et de leur soumission aux hommes. Cette argumentation féministe impliquait des changements en profondeur dans les sociétés, principalement que soit reconnu le lien entre les viols de guerre et les viols en temps de paix, ce qui ne fut pas le cas. Cependant, bien que cette analyse circulait uniquement dans les réseaux féministes, elle a permis d'élaborer de nouvelles réflexions concernant les viols et initia tout un mouvement de réflexions théoriques plus vaste en parallèle de certaines études universitaires [Partie IV]. Ces nombreuses manifestations, actions de solidarité et réflexions concernant les viols systématiques ont impulsé une prise en considération progressive de ces derniers à l'échelle nationale et internationale [Partie IV].

PARTIE IV

Prise en considération des viols systématiques : **réflexions théoriques et droit international** **(1994-1998)**

Dans les dernières années de la guerre, les manifestations et les actions de solidarité en France se faisaient de plus en plus rares. Le mouvement de dénonciation des viols systématiques et de solidarité nationale que nous étudions s'est essoufflé à partir de 1994. Cependant, ces manifestations ont été remplacées par des réflexions théoriques sur les viols systématiques. En France, vers la fin de la guerre, Véronique Nahoum-Grappe a écrit de nombreuses réflexions théoriques et sociologiques sur les viols systématiques. Elle cherchait à expliquer sociologiquement et ethnologiquement comment comprendre ces pratiques des viols systématiques. Ces écrits ont été décisifs pour le changement de perception des viols de guerre en France, et également pour tout le courant d'étude dans les sciences sociales concernant les viols systématiques qui s'est mis en place quelques années après la guerre. C'était la première fois, en France, que des réflexions générales étaient menées concernant les viols systématiques, et avaient été à ce point médiatisées.

Les manifestations et les diverses actions de solidarité menées depuis 1992 ont eu des conséquences assez importantes que ce soit sur la société française ou au niveau du droit international. Elles ont permis d'ancrer dans l'agenda politique français et dans le débat public, les questionnements concernant les viols systématiques. Les réflexions théoriques concernant les viols systématiques ont initié un changement de perception des viols de guerre dans le milieu universitaire. Au niveau international, l'utilisation stratégique des viols systématiques, ainsi que les mobilisations et mouvements de solidarité nationaux et internationaux, ont contribué à instaurer des changements dans le droit international humanitaire et dans le droit de la guerre. Ces efforts de réflexions théoriques, toute la mobilisation de solidarité qui s'est mis en place avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, ainsi que les changements instaurés dans le droit international, montraient une prise en considération progressive des viols systématiques au niveau national et international à la fin du conflit en Bosnie-Herzégovine, et dans l'immédiat après-guerre.

CHAPITRE 1) Véronique Nahoum-Grappe : mobilisation et réflexion concernant les viols systématiques

À partir des années 1993, Véronique Nahoum-Grappe, anthropologue française, a particulièrement contribué aux réflexions générales concernant les viols systématiques. Elle a effectué trois voyages en ex-Yougoslavie entre 1992 et 1993. Ces voyages lui ont permis d'enquêter sur la pratique des viols systématiques, des grossesses forcées et des camps de viol, en recueillant de nombreux témoignages. Ses principaux écrits s'étalent entre 1993 et 1998. Elle écrit notamment "Les viols, une arme de guerre"²⁴⁶, "L'épuration ethnique: désastre et stupeur"²⁴⁷ et "Guerre et différence des sexes: les viols systématiques (ex-Yougoslavie, 1991-1995)"²⁴⁸. C'est une figure intellectuelle qui, comme nous l'avions déjà analysé, a été active dans la dénonciation des viols systématiques en France. Ces écrits permettent non seulement de comprendre les pratiques des grossesses forcées, des viols collectifs et publics, mais également l'utilité et la spécificité des viols compris comme arme de guerre. Certains de ses écrits ont pu avoir un impact sur la société civile française, et changé la perception des viols de guerre en France, parce qu'elle a été souvent interviewée, et que les médias ont régulièrement parlé de ces publications.

1) Les écrits de Véronique Nahoum-Grappe : témoignages inédits d'enquêtes menées en ex-Yougoslavie pendant la guerre

Concernant la pratique des viols systématiques commis en Bosnie-Herzégovine, l'auteure de référence est Véronique Nahoum-Grappe. Elle mena de nombreuses enquêtes de terrain pendant les années de guerre, puis écrivit des articles importants pour mes recherches, pendant et après la guerre. Ses articles sont très intéressants à étudier, car ils relatent les nombreuses enquêtes ethnologiques réalisées sur le terrain dans les camps de réfugiés, et dans les enclaves assiégées. Elle réalisa cinq voyages entre 1992 et 1995. Depuis la fin de la guerre, elle est retournée tous les ans en Bosnie-Herzégovine. Les récits et témoignages des réfugiés lui ont permis de mettre en évidence les pratiques du nettoyage ethnique et des viols systématiques. C'est grâce à des descriptions très documentées, et des analyses issues de nombreux témoignages, que Véronique Nahoum-Grappe écrit ses articles.

Elle a notamment recueilli des témoignages décrivant des viols dans des camps de détention ou

246 Nahoum-Grappe Véronique "Les viols, une arme de guerre", pp.52-67 in *Le livre de la condition des femmes*, dir. Christine Orckent, Editions XO, 2006.

247 Nahoum-Grappe Véronique "L'épuration ethnique: désastre et stupeur" in *Vukovar, Sarajevo... la guerre en ex-Yougoslavie*, Paris, Edition Esprit, 1993.

248 Nahoum-Grappe Véronique "Guerre et différence des sexes: les viols systématiques (ex-Yougoslavie, 1991-1995)", in C. Dauphin et A. Farge (dir.), *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997.

dans des maisons closes. Ces femmes étaient retenues prisonnières plusieurs jours voire plusieurs mois, régulièrement violées et gardées en captivité pour certaines, jusqu'à ce qu'elles ne puissent plus avorter qu'au risque de leur vie. L'idée était qu'elles "*accouchent d'un petit Tchethnik*"²⁴⁹ comme le rapporte une femme musulmane victime de viol. De nombreux témoignages recueillis par Véronique Nahoum-Grappe attestent des suicides, des dépressions, d'un sentiment de honte de la part des victimes.

Cette dernière mentionne le chiffre de 100 cas de femmes violées pour un témoignage avéré²⁵⁰. Les chiffres officiels variaient entre 20 000 femmes violées (chiffres de la commission Warburton) et 60 000 selon des ONG. Quoiqu'il en soit, plusieurs rapports comme ceux de Washington, de la Commission Européenne et de l'ONU, mettent en avant l'aspect systématique de ces pratiques. Ces viols sont principalement reconnus avec la décision du Tribunal Pénal de l'Ex-Yougoslavie, qui, pour la première fois, le 27 juin 1995, a incriminé le viol en tant que crime contre l'humanité, à propos du dossier de Foca. Les grands épisodes de massacres, tortures et viols des populations civiles eurent lieu lors de la prise de Vukovar en novembre 1991, de Foca en avril 1992 et de Srebrenica en juillet 1995 d'après les témoignages qu'elle a pu recueillir.

2) Explication de la prise en considération des viols de guerre :

Ce sont en premier, les médecins, psychiatres et humanitaires qui, en recueillant ces témoignages, ont compris l'ampleur du phénomène. Ils étaient les premiers acteurs sur le terrain, à prodiguer des soins aux victimes de viols, dans le cas d'hémorragie provoquée par un avortement tardif, ou dans les cas de tentatives de suicides. Les premiers témoignages datent de 1991-1992 en Croatie et en Allemagne où le nombre de réfugiés était le plus élevé, mais ils ne furent pas pris au sérieux, soupçonnés d'être manipulés par les organismes internationaux. De nombreuses associations telles que Médecins Du Monde, Médecins Sans Frontière, Enfants du Monde, Mères pour la Paix, Pharmaciens Sans Frontière etc. sont intervenues sur le terrain pour venir en aide aux populations civiles et aux réfugiés. Leurs rapports n'ont presque pas été traduits les premières années de guerre. Ce ne fut qu'à partir de l'été 1992 que l'opinion publique internationale commença à s'intéresser à ces pratiques. D'autres rapports sont effectués par des observateurs juridiques et politiques non gouvernementaux tels que Helsinki Watch, Amnesty International et par des organisations internationales, par exemple la commission d'enquête de la CEE et les enquête pour l'ONU menées par Tadeusz Mazowiecki. Celui-ci rédigea dix-sept rapports jusqu'à sa démission lors de la prise de Srebrenica en juillet 1995. Le rapport Bassiouni déposé à Genève en mai 1994,

249 *Ibid*, p.52.

250 *Ibid*, p.53.

qui effectue une synthèse de tous ces rapports, qualifie de "génocide" les atrocités commises à l'encontre de la population civile en Bosnie-Herzégovine. La Croix-Rouge, la FROPRONU française et le HCR ont aussi réalisées des enquêtes servant de bases pour les procès du TPIY. Rarement autant d'enquêtes ont été effectuées, en parallèle, sur un seul terrain de guerre.

Lors des premiers témoignages publiés et diffusés dans la presse internationale, les viols apparaissaient comme une pratique très utilisée, ne pouvant pas être qualifiée de viols "normaux" en temps de guerre – c'est-à-dire de récompenses des soldats, de pulsion sexuelle ou de phénomènes marginaux. Deux réactions semblaient s'imposer dans les premières années de guerre. Premièrement, le fait que ces pratiques soient organisées de façon rationnelle par les armées semblait incroyable et donc suspicieux. Certains commentateurs, au début de la guerre, excusaient ces pratiques "ce sont les Balkans sauvages", "c'est un vieil héritage de pratiques coutumières". On refusait de penser la contemporanéité de ces pratiques et de l'utilisation des corps des femmes comme des outils de guerre, femmes qui depuis des siècles étaient exclues du domaine militaire. Deuxièmement, certains disaient qu'en temps de guerre, et parmi les atrocités de la guerre, il était normal qu'il y ait des viols : cela a toujours été le cas. C'est considéré comme une pratique banale en temps de guerre, même si elle peut être condamnable.

Ce qui a changé, selon Véronique Nahoum-Grappe, avec cette guerre en ex-Yougoslavie, c'est le fait que les viols ont été dénoncé de nombreuses fois par des nombreux organismes dans divers pays au début de la guerre, puis que de nombreuses enquêtes d'organismes politiques internationales ou d'ONG ont confirmé ces viols systématiques²⁵¹. Par ailleurs ces dénonciations ont été possibles parce que de nombreux témoignages de médecins, de psychologues ou psychiatres, et des témoignages d'acteurs humanitaires et féministes circulaient.

3) Réflexions sur les viols comme arme de guerre :

Véronique Nahoum-Grappe étudie non seulement la définition des viols systématiques, leurs enjeux et leurs conséquences, mais aussi la question tant discutée et délicate des chiffres, ainsi que la façon dont la dénonciation des viols de masse commis en Bosnie a été perçue dans nos sociétés contemporaines. Elle définit le nettoyage ethnique et les pratiques des viols, comme un objectif et un moyen pour éliminer un peuple d'un territoire précis. Les concepts de "nettoyage ethnique" et de "viols systématiques" supposent le caractère politique et stratégique de ces pratiques utilisées en Bosnie-Herzégovine. Elles ont été, dans une certaine mesure, appuyées et rendues possibles grâce à la logistique militaire et politique. Si l'on ne peut pas accuser chaque soldat d'avoir eu recours à ce genre de pratiques, leur caractère d'instrument et de stratégie de guerre n'est pas obsolète pour

251 *Ibid*, p.55.

autant. De nombreux témoignages amenèrent Véronique Nahoum-Grappe à conclure que c'était une méthode largement utilisée et contre toutes populations civiles – tous les sexes, tous les âges, toutes les ethnies.

L'une des premières réflexions de Véronique Nahoum-Grappe porte sur la qualification des violences en grand nombre qui ont été dénoncées pendant le conflit en Bosnie-Herzégovine, et qu'elle a pu observer durant ses voyages en Bosnie-Herzégovine. En 1993, en pleine dénonciation des viols systématiques et de la purification ethnique, elle parle de "*violences extrêmes*"²⁵² pour qualifier les viols, les meurtres arbitraires, les camps de détention et de persécution, les tortures etc. L'objectif était alors de qualifier quelque chose qui ne pouvait pas seulement être compris en terme de violence politique de guerre. Les pratiques visaient effectivement bien plus que l'accaparement des territoires et du pouvoir politique. Cette analyse fut menée grâce à une enquête de terrain ethnologique et anthropologique auprès de réfugiés²⁵³. Ces violences extrêmes désignaient une catégorie de crimes particulièrement graves mais également différents quant à leur utilisation sur le terrain de guerre. Leur cruauté semblait faire entièrement parti du programme de purification ethnique qui était mené. Véronique Nahoum-Grappe analyse alors l'écart entre la violence de guerre proprement dite, et la cruauté. La violence de guerre accompagne tous les conflits, principalement lors des invasions. La cruauté qui émerge dans ces "violences extrêmes" quant à elle, est une volonté de faire souffrir l'autre au-delà de l'objectif de la guerre elle-même : c'est l'objectif de détruire l'autre. La femme est souvent vue comme un butin de guerre, c'est un "*stimulant pour les soldats*"²⁵⁴. Elle peut être soit un trophée d'une journée représentant la victoire, soit elle devient une esclave sexuelle, une "*bush wife*". C'est notamment le cas des femmes qui sont enfermées plusieurs mois dans des quartiers généraux, des bâtiments élaborés en maisons closes, des camps-bordels etc. en Bosnie-Herzégovine. Les analyses des témoignages recueillis dans les publications des associations yougoslaves illustrent que le viol n'est pas une simple conséquence de la guerre, c'est une stratégie, un acte aux conséquences voulues et rationalisées. C'est ce que Vanessa Fagnoli nomme "*une rationalisation scientifique du viol*". Ce n'est pas dans la seule optique d'une récompense que le viol est effectué, c'est dans une idée plus générale de blesser la communauté toute entière au travers de ce viol. Les conséquences, comme les enfants nés de viols, l'impossibilité d'enfanter ou encore la terreur imposée à la communauté, sont des effets rationalisés. Le viol tend justement à se faire passer pour un fait banal de guerre, pour rester impuni et continuer à terroriser toute la population et la mettre à mal dans sa reproduction au travers la sexualité de plus de la

252 NAHOUM-GRAPPE Véronique "L'épuration ethnique: désastre et stupeur", in *Vukovar, Sarajevo... la guerre en ex-Yougoslavie*, Paris, Édition Esprit, 1993.

253 *Ibid.*

254 Françoise Duroche "Violences faites aux femmes en situations de guerre : problématiques et challenges".

moitié de ces membres. Le viol en temps de guerre est difficile à dénoncer parce que se mêlant à nombre d'autres horreurs, parce que utilisé dans un paradigme chaotique, et surtout étant à la base d'un processus de "virilisation" de l'armée et de récompense dans la guerre. Il a toujours existé des viols pendant les conflits et cela paraît normal, ou du moins pas plus anormal que toutes les autres exactions qui sont aussi commises comme les tortures, les massacres, les détentions dans des conditions effroyables etc. Le fait de dénoncer le viol spécifiquement par rapport à toutes autres atrocités peut être remis en question.

C'est l'intensité des tortures et des sévices sexuels qui amena Véronique Nahoum-Grappe à définir ces viols comme un outil de guerre. De plus, les témoignages de viols publics et de grossesses forcées en assez grand nombre allaient dans le sens de son analyse. Quant aux témoignages des bourreaux, ils permettaient de mieux comprendre ces pratiques: soit, ils exécutaient les ordres donnés par leur supérieurs hiérarchiques ; soit, cette pratique était valorisée, et l'idée d'une domination des femmes de la communauté adverse prédominait.

L'objectif était de détruire, au-delà de l'intégrité physique et psychologique de la victime, les liens sociaux et la cohésion communautaire en violant un nombre élevé de femmes. On les violait devant des témoins, souvent des membres de la famille qui se retrouvaient malgré eux complices de l'agresseur, d'autres fois ce sont des viols collectifs qui étaient pratiqués dans le but d'humilier d'autant plus et d'infliger d'autant plus de séquelles à la victime.

Les viols sont en ce sens le moyen d'atteindre la communauté au travers du corps de la femme, l'objectif n'est pas de tuer seulement la femme, mais de détruire sa communauté au travers des actes de violences extrêmes. La femme souffre pour tous les membres de la famille : en tant que mère, en tant qu'épouse, en tant que responsable du foyer pendant la guerre en l'absence des hommes. Le viol devient une atteinte à la propriété des hommes ennemis : le viol s'adresse au père incapable de protéger sa famille, souillé dans son mariage et dans son honneur. La femme est totalement niée comme individualité : elle est un objet pour les hommes soit pour le désir sexuel des militaires, soit pour une atteinte à la propriété des hommes ennemis. Véronique Nahoum-Grappe compare ces crimes à des profanations. Cette « *profanation des vagins* »²⁵⁵ a pour objectif de détruire tout avenir, toute construction et toute réalité de la communauté au même titre que la destruction des monuments historiques, de la culture et de la religion. Ce phénomène est très courant en temps de guerre. C'est une stratégie de guerre bien particulière utilisée simultanément à la destruction, qui

255 Véronique Nahoum-Grappe "La purification ethnique et les viols systématiques. Ex-Yougoslavie 1991-1995", in *Revue Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, 1997, paragraphe 16

trouve un intérêt dans la production de douleur. L'objectif est de saccager les symboles de cohésion collective comme la famille, les lieux sacrés, lieux religieux et les cimetières, les générations futures de la communauté, les anciens de la communauté etc. Les violeurs s'attaquent à la fertilité des femmes et donc au futur de la communauté. Ce sont principalement des jeunes filles ou des jeunes femmes qui sont violées – même si pas exclusivement. Véronique Nahoum-Grappe définit cet objectif du viol anthropologiquement comme :

« Une tentative d'envahir l'espace historique de l'autre en greffant sur son arbre de filiation l'enfant de l'ennemi ethnique, d'intervenir contre le lien de filiation, de briser sa continuité en le sectionnant avec violence au travers du ventre des femmes : c'est la sexualité des hommes de la famille qui est ainsi détruite dans son effet de production d'avenir. »

Le viol est le moyen ultime pour une purification ethnique, le violeur prend la place de tous les hommes de la famille dans un seul et même acte, celui du père, celui du mari et celui du fils.

Par ailleurs, cette liaison entre le viol et la communauté s'exprime d'autant plus dans la pratique des grossesses forcées. Dans la communauté musulmane, le lien de filiation communautaire passe par le père, ainsi en violant une femme musulmane, et en l'obligeant à ne pas avorter, le violeur lui impose un enfant qui sera rejeté par sa propre communauté, ce sera un enfant de la communauté ennemie en plus d'être le fruit d'un viol. Le viol est un outil de purification ethnique qui *« économise l'extermination totale, parfois difficile à gérer et à cacher dans les guerres contemporaines »*²⁵⁶. L'atteinte de toute la communauté au travers du corps de la femme est alors possible non seulement parce qu'aucune instance ne protège la population civile, mais aussi parce que cette stratégie s'appuie sur un fait culturel présent dans la communauté musulmane : le déshonneur du mari et de la femme violée. Cette dernière est alors salie et coupable d'adultère, rejetée par sa communauté, et parfois dans le cas des grossesses, enceinte d'un enfant qui n'a pas reçu le lien communautaire de la part du père. Véronique Nahoum-Grappe analyse alors ces viols comme *« le crime de profanation par excellence »*²⁵⁷. On profane le vagin de la femme comme on profane les lieux saints et les cimetières.

Le registre de la souillure est très présent : souillure de la femme dans sa fécondité, souillure de la fillette dans son innocente enfance, souillure de la jeune fille dans sa virginité etc. Les viols

256 Véronique Nahoum-Grappe "La purification ethnique et les viols systématiques. Ex-Yougoslavie 1991-1995", in *Revue Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, 1997 paragraphe 17

257 Véronique Nahoum-Grappe "La purification ethnique et les viols systématiques. Ex-Yougoslavie 1991-1995", in *Revue Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, 1997, paragraphe 16

systématiques et les différentes pratiques des viols collectifs, des viols publics, et des grossesses forcées, montrent une intention de profanation de ce qui est sacralisé au niveau social (la virginité d'une fille, la maternité de la mère, la vieillesse et fragilité d'une vieille femme). La profanation touche les lieux d'inscription du lien généalogique ou communautaire en direction soit du passé (cimetières, archives, monuments, langue) soit de l'avenir (enfants, sexualité des femmes, esthétique d'une culture). Ces lieux sont donc les objets privilégiés des crimes de profanation. On peut donc définir le crime de profanation « *comme une tentative de toucher le lien généalogique là où le profanateur croit qu'il s'exprime* »²⁵⁸.

Le système de croyance qui fonde l'efficacité de la souillure et qui enferme le féminin dans sa seule définition sexuelle et reproductrice, et en particulier l'imagerie classique liée au viol au sein d'une culture de la virilité, est exalté par une culture de la virilité agressive qui constitue un horizon de référence valorisé au sein même des idéologies politiques officielles. Véronique Nahoum-Grappe s'appuie sur l'exemple d'un chant révolutionnaire. À un rassemblement du SRS dans le Monténégro, par exemple, les membres du parti chantaient à l'unisson :

" Dans la clairière d'une petite forêt, un Serbe baise une femme musulmane. La femme musulmane est couverte de sang. Le Serbe était son premier homme. "

Seselj et les autres dirigeants du parti qui étaient là ont trouvé ce refrain amusant²⁵⁹. Cet épisode montre, selon elle, la propagande virile agressive qu'ont menée les serbes.

L'invasion identitaire est sexuelle, parce qu'elle permet un rapprochement injurieux et une soumission des femmes musulmanes aux hommes serbes, et inversement, et qu'elle permet de toucher la communauté en son sein. La "*définition de la transmission sexuelle de l'identité collective présumée*" (identité collective fondée sur les caractéristiques de noblesse, spiritualité, courage, etc.), et son "*imprégnation identitaire sur autrui par la sexualité*" sont supposées comme des vérités évidentes et donc implicites. Ce sont exactement ces deux "vérités" qui définissent le viol non pas simplement comme un crime mais comme une action guerrière d'invasion identitaire, et dont la construction sémantique a été le fait des couches cultivées de Belgrade depuis les années 1980. Véronique Nahoum-Grappe mentionne le chiffre de 90% des forces armées serbes

258 Véronique Nahoum-Grappe "La purification ethnique et les viols systématiques. Ex-Yougoslavie 1991-1995", in *Revue Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, 1997 paragraphe 17

259 Cité dans Norman Cigar, *Genocide in Bosnia, The policy of "ethnizing cleansing"*, USA, Texas A & M University Press College Station, 1995, p.92

commandées par le pouvoir de Belgrade-Pale qui ont pratiqué ce nettoyage ethnique et ces viols systématiques. Les grands épisodes de massacres, tortures, viols des populations civiles eurent lieu lors de la prise de Vukovar en novembre 1991, de Foca en avril 1992 et de Srebrenica en juillet 1995²⁶⁰.

4) Typologie des viols de guerre :

Véronique Nahoum-Grappe explicite une typologie des viols de guerre qui se sont déroulés en ex-Yougoslavie²⁶¹. Elle distingue trois types de viols qui ont été pratiqués : les viols lors des invasions, les viols organisés dans les territoires vaincus, et les viols qui ont été suivis de grossesses.

La première catégorie des viols se déroulent lors des opérations armées, lors des invasions des territoires. Après l'arrivée des forces armées, les hommes sont séparés des femmes et des enfants, puis les pillages, les meurtres arbitraires, les tortures, et les viols des femmes se font généralement de manière publique pour terroriser la population – comme ce fut le cas dans le village d'Ilock selon le témoignage d'une paysanne qui en était originaire²⁶². Ces viols-ci sont légitimés par l'idée de vengeance ainsi que par le contexte de violence lors des affrontements et des prises des villes. Certains viols ne sont pas commis sur place, les soldats pouvaient emmener des jeunes filles à un autre endroit pour les faire violer plus tard. Ce sont des viols qui sont commis à court terme de l'action militaire.

Cependant ces viols ont continuer en grand nombre après les invasions des villes et des villages d'après les nombreux témoignages qui émanent de l'ex-Yougoslavie. Surtout on a eu connaissance de lieux spécifiques créés pour détenir des jeunes femmes (appartements transformés en maison close, école ou gymnase transformés en camps de viols). Le système concentrationnaire mettait en avant des pratiques diverses de violences et de sévices sexuels. Dès l'été 1992 tout un système de détention, d'abus sexuel, ou encore d'esclavage sexuel s'est mis en place. Ces viols ont été organisé à l'échelle des différences zones conquises, avec des lieux et des pratiques bien précises.

Enfin les viols suivis de grossesses forcées ont été une pratique courante pendant les premières années du conflit. Les femmes étaient détenues plusieurs mois, jusqu'à ne plus pouvoir avorter. Les femmes, musulmanes bien souvent, ont été « *inséminées de force* ». L'objectif était de purifier le

260 Véronique Nahoum-Grappe "La purification ethnique et les viols systématiques. Ex-Yougoslavie 1991-1995", in *Revue Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, 1997 paragraphe 17

261 Véronique Nahoum-Grappe "La haine ethnique et ses moyens: les viols systématiques " *Confluences*, Printemps 1996 http://www.revues-plurielles.org/uploads/pdf/9_17_4.pdf

262 Véronique Nahoum-Grappe "La haine ethnique et ses moyens: les viols systématiques " *Confluences*, Printemps 1996, p.40 http://www.revues-plurielles.org/uploads/pdf/9_17_4.pdf

lien de filiation pour faire en sorte que des musulmanes accouchent d'enfants serbes. Le rapport synthétique de l'ONU, déposé en mai 1994, fait état de témoignages qui mentionnent la visite de médecins pour vérifier si la femme qui ne tombe pas enceinte ne porte pas de stérilet. Il est impossible de chiffrer exactement l'ampleur de cette pratique, cependant des témoignages de femmes et de médecins dans les hôpitaux ont affirmé que cette pratique avait bien lieu. Véronique Nahoum-Grappe a eu accès en décembre 1992 à un premier dossier psychiatrique concernant des réfugiés, qui mentionnait des cas de suicides et d'hospitalisations en urgence pour hémorragie provoquée soit par des viols, soit par des avortements tardifs. En fonction de circonstances différentes (le statut social, l'âge, la famille, le mari violent ou non, gravité des violations subies etc.) les femmes peuvent préférer se taire pour ne pas que leur famille ou leur mari les rejettent. Des mesures civiles et religieuses ont été prises concernant ces grossesses et concernant les enfants nés des viols. En 1993 les autorités islamiques bosniaques se sont prononcées en faveur des femmes victimes des viols : elles doivent être traitées comme des héroïnes et ne pas être rejetées, elles n'ont pas été souillées par leur faute, elles sont toujours autant vertueuses, et doivent être entourées d'amour. En temps de guerre, les autorités ont tendance à défendre l'image de la victime des viols, ce qui n'est pas forcément le cas en temps de paix où la victime peut être plus facilement accusée de provoquer le crime.

5) Objectif des viols systématiques : purification ethnique et purification du lien de filiation

Dans la purification ethnique mise en place en Bosnie-Herzégovine, le viol est le corollaire des meurtres et de la fuite de la population civile. Les viols systématiques sont constitutifs, selon Véronique Nahoum-Grappe, de la purification ethnique. Elle qualifie ces viols de "*crime contre le lien social*"²⁶³. Ces viols, outre de servir à démoraliser et terrifier la communauté adverse, servent la destruction du lien de filiation communautaire. En effet, le mot "génocide" est pris au sens littéral de "gène", et l'objectif est alors de croiser les gènes lors de la fécondité pour éradiquer la population ennemie. Les femmes doivent accoucher d'un enfant *tchetnik* ou bien être blessées physiquement et psychologiquement pour ne plus donner de régénérescence à la communauté. Le viol devient une atteinte identitaire. Un imaginaire patriarcal de la chose publique est à l'œuvre ici, dirigé vers le futur, comme l'exprime la phrase "Tu auras un enfant tchetnik": au grand-père qui détient le pouvoir, on offre le petit-fils qui est d'un autre, qui est l'ennemi, à condition d'être persuadé que seul l'homme transmet l'identité collective.

Les violences extrêmes que sont les meurtres arbitraires, les double meurtres de la femme enceinte et de l'enfant porté dans son ventre, le saccage des cimetières, celui des lieux de culte et de

263 Interview dans l'émission Femmes Libres sur *Radio Libertaire* du 28 juin 1995.

culture, tout cela relève de la même démarche. Ce style d'une cruauté extrême peut être défini par le terme de "profanation", une profanation qui, pour être aboutie, suppose que la victime ne soit pas encore morte, mais assiste au saccage, à l'avilissement de ce qu'elle a de plus cher. Les viols visent l'un des piliers de la communauté, au même titre que les espaces religieux ou culturels : les femmes et leur fertilité.

L'objectif est de détruire l'Autre, que ce soit la femme elle-même (dans son extrême jeunesse ou dans sa fertilité), ou bien la communauté et le futur de la communauté au travers de la femme. Les viols, suivis de grossesses, perpétrés par les conquérants, ont raison du "sang ethniquement pur". Et la dispersion identitaire atteint la communauté dans l'immédiateté de la guerre, mais également dans l'après-guerre en désaffiliant les liens sociaux. Dans cette imagerie, les femmes ne survivent que parce qu'elles sont mineures politiquement et qu'elles ne transmettent pas l'identité du groupe. L'assassinat de l'héritier mâle, du fils, même au berceau, devient logique. Les femmes deviennent les intermédiaires entre leur communauté et l'ennemi, membre de la communauté mais pas porteuse du lien communautaire.

6) Les conditions de possibilité des viols :

Cette atteinte des viols s'inscrit dans un contexte politique, social et culturel particulier, et en amont dans un système de croyances et d'imaginaires collectifs. C'est ce que Véronique Nahoum-Grappe nomme « *les conditions de possibilités des viols systématiques* »²⁶⁴. En ce sens, son analyse est une synthèse entre les arguments des féministes qui voit dans la société patriarcale les maux de toutes les sortes de viols (viols en temps de paix, viols en temps de guerre, et viols systématiques), et les discours médiatiques et politiques qui montrent surtout la spécificité des viols de guerre. Véronique Nahoum-Grappe explique non seulement les spécificités et caractéristiques des viols systématiques, mais elle explique aussi leurs conditions de possibilité, et leur ancrage dans le contexte et l'imaginaire collectif.

Dans une interview le général Mladic, chef militaire des Serbes de Bosnie a déclaré: "*Ce qu'il y a de plus sacré pour moi, ce sont la terre et les femmes, parce qu'elles créent la vie*"²⁶⁵. Cette phrase montre l'imaginaire de la communauté serbe vis-à-vis des femmes. L'organisation et la propagande politique et militaire est doublée d'une organisation sociale. Les propagandes prennent leur sens dans un ensemble territoriale et culturel. Les sociétés traditionnelles de l'ex-Yougoslavie considèrent les femmes comme membres de la communauté mais pas porteuse de l'affiliation

264 Véronique Nahoum-Grappe "La purification ethnique et les viols systématiques. Ex-Yougoslavie 1991-1995", in *Revue Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, 1997 paragraphes 9 et 10

265 Véronique Nahoum-Grappe "La haine ethnique et ses moyens: les viols systématiques " *Confluences*, Printemps 1996, p.43 http://www.revues-plurielles.org/uploads/pdf/9_17_4.pdf

communautaire. C'est donc à travers elles, que les hommes de la communauté peuvent être atteints, et que la régénérescence de la communauté est faussée. La reproduction sexuée choisie comme valeur, la femme réduite au statut de mère, sont des éléments de l'imaginaire de la propagande serbe.

L'idéal viril du soldat est une deuxième caractéristique de cet imaginaire. Depuis les années 1980 une propagande nationaliste sexiste et raciste est mise en place en Serbie. Elle a surenchéri la haine ethnique, la virilité militaire et la soumission des femmes. L'Église orthodoxe a collaboré activement à cette reconstruction des peurs, des identités historiques, et de l'ennemi. Un péril s'abattait contre la Serbie, menacée de disparition par la conquête de l'Islam. Les récits des viols des femmes serbes pendant la Seconde Guerre mondiale par les musulmans, les récits de tortures, et le récit d'un génocide cruel envers les serbes, n'ont fait qu'exalter les ressentiments à l'égard de la communauté musulmane. Cette propagande a également virilisé les soldats serbes par des récits de combats et des promesses de pouvoir. Selon Véronique Nahoum-Grappe l'une des plus grandes forces de l'armée serbe a été sa propagande qui a permis l'inscription d'un imaginaire collectif dans le réel.

La culture de la virilité dans ce dispositif de mort a un rôle contradictoire en ce qui concerne les femmes, puisque d'une certaine manière, elle les épargne, considérant qu'elles n'ont ni poids politique ni existence sociale ni consistance identitaire. Les femmes jugées "importantes" sont susceptibles d'être traitées différemment dans ce système, c'est-à-dire être torturées et massacrées comme les hommes. Mais, en même temps, cet imaginaire viril qui implique une forte dissymétrie entre les deux sexes, identifie le féminin à la différence sexuelle, et donc il lui réserve un sort spécial: le viol. Les femmes échappent plus à la mort que les hommes dans l'épuration ethnique, (ce qui n'était pas le cas dans l'extermination nazie), mais elles sont violées plus systématiquement.

Enfin, l'une des dernières conditions de possibilité des ces viols est également l'impunité.

« Le simple fait de pouvoir "faire ce que l'on veut" sur l'autre, sur son corps prisonnier et terrifié, sur sa vie en suspens, suffit quelquefois à déclencher la spirale des crimes jusqu'au viol et à l'assassinat final: comme si le seul vrai pouvoir, le pouvoir enivrant était celui qui peut s'exercer sur le corps d'autrui, celui de produire de la souffrance, celui de vie et de mort sur l'autre. Du point de vue d'une sociologie interactive, et non pas dans une perspective psychiatrique ou psychanalytique, le "pouvoir" sur l'autre peut être défini comme une jouissance, comme on "jouit d'un beau paysage", une sorte de tranquillité vertigineuse, lorsqu'en situation, il peut s'exercer sur le corps d'autrui en toute impunité. De nombreux témoignages des victimes de l'épuration ethnique

montrent à quel point cette situation de pouvoir favorise irrésistiblement une montée des "atrocités". En fait, que ce soit en temps de guerre ou de paix, le facteur crucial est celui de l'impunité due non seulement à la "raison du plus fort" mais aussi à l'ascendant du dominant (le père violeur de son enfant, le représentant de l'ordre assassin, l'instituteur bourreau...) sont à la fois plus forts physiquement mais aussi plus puissants "politiquement" »²⁶⁶

L'impunité c'est le moyen d'ancrer ses désirs en actes dans le réel sans qu'une autorité ne puisse vous importuner. C'est ce qu'il s'est passé en ex-Yougoslavie, les soldats violaient parce que leurs supérieurs ne leur interdisaient pas voire les encourageaient, et parce que la communauté internationale, bien que condamnant ces crimes, n'intervenait pas pour les stopper. L'impunité fait toujours référence à deux situations : la première l'inégalité extrême entre le ou les bourreaux et la victime, la deuxième liée à la situation d'autorité sociale.

Ces réflexions théoriques sur les viols systématiques, les viols comme arme de guerre, et les pratiques des grossesses forcées, ont permis une meilleure compréhension de ces phénomènes en France. C'était la première fois qu'autant d'études sociologiques, ethnologiques et anthropologiques ont été menées et publiées dans de nombreux médias nationaux et dans la presse féministe. Véronique Nahoum-Grappe s'est imposée comme l'une des spécialistes françaises des questionnements des viols systématiques en ex-Yougoslavie. Elle a entraîné un mouvement de dénonciation et de réflexion des viols systématiques à sa suite. Les réflexions abordées par les associations féministes, par les revues féministes et par les mouvements de dénonciation des viols systématiques commis en ex-Yougoslavie, ont contribué à l'élaboration d'un courant intellectuel étudiant les viols pendant les conflits armés. Cette thématique connue en effet un renouveau historiographique depuis les années 1990-2000. De nombreuses études et ouvrages ont progressivement couvert cette thématique sur des conflits récents comme moins récents. *Viol(S) Comme Arme De Guerre, Violences sexuelles La nouvelle arme de guerre, Viols En Temps De Guerre, Against Our Will : Men, Women, and Rape* ou encore "Guerre et différence des sexes: les viols systématiques (ex-Yougoslavie, 1991-1995)" etc. sont tout autant d'ouvrages ou d'articles spécialisés qui traitent des viols comme outils de guerre en général ou dans des conflits spécifiques. Un concept-phare a notamment été développé grâce à ces études : le viol est une arme de guerre.

266 Véronique Nahoum-Grappe "La haine ethnique et ses moyens: les viols systématiques " *Confluences*, Printemps 1996, p.45 http://www.revues-plurielles.org/uploads/pdf/9_17_4.pdf

C'est ainsi le titre d'un mémoire soutenu en Sciences Sociales par Vanessa Fagnoli en 2010 à l'Université de Lausanne²⁶⁷. Son travail d'étude sociologique, est important pour la thématique du viol en temps de guerre pour en analyser le mécanisme et ses conséquences. Son analyse montre que lorsque l'on parle de "viol comme arme de guerre" il y a une discontinuité dans notre rapport social au viol. En effet, le viol en temps de guerre a toujours existé, il y a donc eu un choc, un changement de paradigme qui a fait qu'à un moment donné (notamment dans les années 1990 avec le conflit dans l'Ex-Yougoslavie dès 1991 et le génocide au Rwanda en 1994) le viol n'a plus été admis comme "normal" ou comme un phénomène nécessairement corrélé aux conflits. À un moment donné une partie de la société civile, sous l'influence de divers facteurs, a prit conscience de cette thématique et a refusé de la voir comme une donnée admise en temps de guerre. Cela allait bien sûr en lien avec toute la thématique de l'évolution des droits de l'Homme depuis une cinquantaine d'année, notamment avec la création de l'ONU. Ce qui a pu changer la donne pendant l'hiver 1992-1993, c'est la forte médiatisation d'une politique de viols généralisés et ayant pour objectif le nettoyage ethnique²⁶⁸. Non seulement les viols n'étaient plus tus, ils n'étaient plus perçus comme de simples phénomènes "marginiaux" ou normaux qu'il ne servait à rien de dénoncer, mais de plus, ils étaient incorporés à une véritable stratégie de guerre et non plus seulement à une récompense aux soldats. Les deux facteurs qui firent sûrement basculer le paradigme sont non seulement la politique de généralisation et de viols systématiques, mais aussi l'utilisation des viols comme facteur de nettoyage ethnique. Nous ne rentrerons pas dans le débat d'affirmer la véracité de ces propos qui ont pu être tenus, mais il est clair néanmoins que leur médiatisation et l'effervescence qu'ont pu entraîner ces déclarations ont largement contribué à changer le paradigme. Commença ainsi un long processus de témoignage. Le viol en temps de guerre était devenu une arme utilisée contre la population civile pour la torturer, l'effrayer voire la détruire²⁶⁹.

« Il s'agit d'une utilisation systématique du viol par un groupe armé sur une population civile. Ici, il n'est plus question d'un "à côté de la guerre" [...] mais bien d'une technique destinée à frapper la population ennemie. Le nombre de victimes est massif, des populations entières sont touchées [...], les viols sont presque toujours collectifs [...]. Le but, conscientisé ou non, est de détruire les réseaux familiaux, d'annihiler les réseaux de solidarité fondamentaux, et de rendre impossible la reproduction d'une certaine population et donc l'existence même du groupe visé [...]. »²⁷⁰

267 Vanessa Fagnoli *Viol(s) comme arme de guerre*, Questions contemporaines L'Harmattan, 2012

268 *Ibid*, pp.30-45.

269 Nous reviendrons plus précisément sur cette idée de destruction de la communauté civile par le viol dans le Chapitre 3 de notre recherche.

270 Véronique Moufflet,

Cette définition rend tout à fait compte de la pratique des viols dont nous parlons dans notre recherche en ce qui concerne le conflit bosniaque. Comme nous l'avons vu, le nombre de victimes avancé est considérable – même s'il a pu fortement évoluer et différer d'un rapport à un autre – et la pratique s'est avérée généralisée et organisée – comme nous avons pu l'analyser dans les nombreux témoignages retransmis par la presse et la télévision faisant état de viols collectifs et de "camps-bordel". De plus, la politique de mettre enceinte ou de détruire le vagin des femmes avait pour objectif la fin de la reproduction d'une communauté donnée.

Les contextes du conflit en Bosnie-Herzégovine et au Rwanda ont permis l'instauration de ces réflexions intellectuelles sur les viols systématiques. Ils ont été les premiers moments de la condamnation et des réflexions concernant les viols en temps de guerre. Ces réflexions théoriques et les mouvements de dénonciation des viols et de solidarité sont à relier avec les avancées au niveau juridique de la condamnation des viols systématiques. En effet, ces réflexions intellectuelles sur les viols systématiques dans le conflit en Bosnie-Herzégovine, et à sa suite dans le conflit du Rwanda, parce qu'elles ont été médiatisées, ont influencé le mouvement de dénonciation des viols systématiques et la volonté de créer de nouvelles normes juridiques internationales qui répondent à ces crimes.

CHAPITRE 2) Leçon des guerres de l'ex-Yougoslavie : qualification juridique des viols systématiques

C'est l'une des premières guerres dans laquelle les viols systématiques sont dénoncés de cette manière : auparavant les viols de guerre étaient considérés comme des faits isolés sur lesquels on n'avait pas d'emprise, peu d'études et de journaux traitaient des viols de guerre. Ce n'était pas l'une des caractéristiques principales des guerres qui étaient dénoncées. Cécile Bardet, juriste internationale et présidente de l'association *We are not weapons of war*, déclare que « *Ce n'est pas une arme nouvelle, elle est utilisée depuis la nuit des temps. Sauf qu'il y a une utilisation beaucoup plus structurée de cet outil dans les conflits contemporains* »²⁷¹. C'est effectivement ce changement qui semble important pour comprendre la prise en considération par les instances internationales des viols de guerre pendant ce conflit de l'ex-Yougoslavie.

271 "Le viol comme arme de guerre: une journée pour informer et sensibiliser", *RFI*, 19 juin 2016
<http://www.rfi.fr/afrique/20160619-viol-arme-guerre-journee-onu-rdc-daesh-boko-haram-libye>

1) Les changements dans le droit international :

C'est, en effet, pendant et à la suite de ce conflit que des enquêtes ont été menées concernant les viols systématiques, et que ces derniers ont été condamnés publiquement par des instances internationales (la CEE et l'ONU). On assistait donc à une prise en considération au niveau international des viols en temps de guerre. Cette prise en considération a été notamment impulsée par les mouvements féministes et humanitaires qui ont lutté pour faire reconnaître ces viols, et pour qu'ils soient condamnés. Les instances internationales se sont intéressées aux viols dans ce conflit du fait de leur ampleur. Les viols avaient été, en effet, dénoncés par de nombreuses associations yougoslaves comme étant utilisés en grand nombre, et surtout faisant l'objet de pratiques inadmissibles (grossesses forcées, camps de viols, viols publics ou collectifs etc.).

Ces divers appels à l'aide des associations féministes et humanitaires, ainsi que des médecins des hôpitaux dans lesquels de nombreuses femmes venaient se faire avorter, ont convaincu les instances internationales d'enquêter. Ces dernières, suite à leurs enquêtes, ont alors défini cette pratique de viols systématiques. Les critères qu'elles utilisaient étaient ceux du nombre, de la systématique et de l'utilisation organisée et stratégique de ces viols comme nous l'avons déjà analysé. Si les viols ont toujours existé en temps de guerre, des changements sur la prise en considération des viols au niveau international sont apparus parce que les viols ont été utilisés en masse et de façon stratégique dans ce conflit. L'utilisation à dessein militaire des viols dans la guerre, a occasionné des changements dans le droit international. « *La guerre en ex-Yougoslavie est donc à l'origine d'un tournant qui a donné lieu au fil du temps à la constitution d'un ensemble de textes prenant la mesure de l'ampleur des crimes sexuels commis lors des conflits armés contemporains* »²⁷². Cette prise en considération des viols de guerre a également été influencée par le contexte de la guerre qui se déroulait depuis juillet 1994 au Rwanda dans laquelle la pratique des viols systématiques fut également dénoncée. Le conflit en ex-Yougoslavie a permis d'entamer les procédures de dénonciation des viols et la prise en considération au niveau international des viols systématiques, que le conflit au Rwanda n'a fait que pérenniser.

Ces deux contextes simultanés et l'utilisation stratégique des viols, ont entraîné des changements juridiques inédits concernant les viols en temps de guerre. Tout d'abord, cela a entraîné la condamnation d'une telle pratique par les instances internationales, et notamment la condamnation du gouvernement et des forces armées serbes. Ensuite, une juridiction spéciale a été créée. Le Tribunal Pénal International pour l'Ex-Yougoslavie, TPIY, mis en place le 25 mai 1993 par la résolution 827 du Conseil de Sécurité de l'ONU avait pour but de juger les présumés coupables des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis en ex-Yougoslavie.

272 « Pour que le viol et les violences sexuelles cessent d'être des armes de guerre », ONU, Brigitte Gonthier-Maurin, http://www.senat.fr/rap/r13-212/r13-212_mono.html#toc42

C'est le premier Tribunal International chargé de juger des auteurs présumés de crime de guerre et crimes contre l'humanité depuis ceux de Nuremberg et Tokyo. Ce Tribunal a permis la condamnation des criminels et surtout de faire entendre les voix des victimes. Il a également permis d'instaurer dans le droit international la condamnation des chefs des armées qui organisent de telles atrocités, et de dire la vérité sur l'histoire du conflit en ex-Yougoslavie afin qu'il soit impossible de nier les pratiques des viols, des meurtres arbitraires, des tortures et des emprisonnements arbitraires. Les juges ont par ailleurs annoncé leur verdict quant à la véracité des viols systématiques : les armées serbes de Bosnie-Herzégovine avaient utilisé les viols en masse pour répandre la terreur. Et les juges de la Chambre de première instance saisis de l'affaire *Kvočka et consorts* ont précisé que les camps d'Omarska, de Keraterm et de Trnopolje, au nord-ouest de la Bosnie, avaient été le théâtre d'une « *orgie persécutoire infernale* »²⁷³. Les principaux chefs d'accusation que doit gérer le Tribunal sont l'assassinat, la torture, le viol, la réduction en esclavage, la destruction de biens etc.

Ce Tribunal a mis en accusation plus de 160 personnes, parmi lesquels de nombreux chefs militaires ou politiques²⁷⁴. Les plus grands procès furent ceux de Radovan Karadzic, président de la République serbe de Bosnie-Herzégovine (désigné ultérieurement Republika Srpska — « RS ») et chef suprême des forces armées du RS ; de Vojislav Šešelj, président du Parti radical serbe (« SRS ») ; de Jovica Stanisic, Chef du service de la sûreté de l'État (Državna bezbednost ou « DB ») du Ministère de l'intérieur de la République de Serbie (Ministarstvo unutrašnjih poslova ou « MUP ») ; et de Franco Simatovic, employé par la Deuxième Administration de la DB.

Concernant les viols, le Tribunal a mis en examen 70 personnes pour des chefs d'accusation de violences et de sévices sexuels. « *Le viol, jusqu'alors considéré comme une exaction commise de façon aléatoire par certains individus, a été reconnu comme un puissant instrument de guerre, utilisé pour intimider, persécuter et terroriser l'ennemi* »²⁷⁵.

Grâce aux procès de quatre anciens membres des forces armées de Bosnie (Zdravko Mucić, Hazim Delić, Esad Landžo et Zejnir Delalić), débutant le 10 mars 1997, le viol a été reconnu pour la première fois par les juridictions internationales comme une forme de torture aggravante, un crime sanctionné en tant qu'infraction grave aux Conventions de Genève et en tant que violation des lois ou coutumes de la guerre²⁷⁶. Trois d'entre eux (Mucić, Delić et Landžo) ont été condamnés coupables pour violences sexuelles perpétrées contre des civils serbes de Bosnie détenus dans le

273 « Fiche informative de l'affaire *Kvočka et consorts* », Tribunal International de l'ex-Yougoslavie, document préparé par le Service de communication » http://www.icty.org/x/cases/kvočka/cis/fr/cis_kvočka_fr.pdf

274 "Le Tribunal en bref", Tribunal pénal International de l'ex-Yougoslavie <http://www.icty.org/fr/le-tribunal-en-bref>

275 "Les affaires clés", Tribunal Pénal International de l'ex-Yougoslavie <http://www.icty.org/fr/in-focus/crimes-sexuels/les-affaires-cl%C3%A9s>

276 "Les affaires clés", Tribunal Pénal International de l'ex-Yougoslavie <http://www.icty.org/fr/in-focus/crimes-sexuels/les-affaires-cl%C3%A9s>

camp de Čelebići, en Bosnie-Herzégovine centrale. Hazim Delić notamment était accusé d'avoir violé deux femmes Grozdana Čečez et Milojka Antić détenues dans le camp de Čelebići lors de leurs interrogatoires. L'un de ces viols a eu lieu devant les autres soldats présents, il menaçait ses victimes avec ses armes de service. La Chambre de première instance a conclu que ces viols avaient pour but de punir ces femmes lorsqu'elles ne répondaient pas, de les intimider, les soumettre et les terroriser. Ces violences sexuelles avaient un but discriminatoire selon la Chambre de première instance : ces viols leur étaient infligés parce qu'elles étaient des femmes musulmanes. En rendant son jugement en 1998, la Chambre a précisé que *« tout viol est un acte abject qui porte fondamentalement atteinte à la dimension humaine et à l'intégrité physique »*²⁷⁷.

Le procès d'Anto Furundžija fut le premier mené par le TPIY à avoir concerné exclusivement les violences et sévices sexuels. Le procès, commencé le 8 juin 1998, portait sur les nombreux viols de femmes musulmanes de Bosnie-Herzégovine lors d'interrogatoire sous la direction d'Anto Furundžija. Ce dernier était commandant local des "Jokers", une unité du Conseil de la défense croate (HVO), dans la municipalité de Vitez en Bosnie-Herzégovine centrale. À la mi-mai 1993, ses soldats ont menacé une femme musulmane entièrement nue lors d'un interrogatoire, d'ablation des parties génitales avec un couteau et ont proféré des menaces de viol. Cette femme a ensuite été à plusieurs reprises violée par pénétration buccale, vaginale et anale par plusieurs des soldats présents dans le quartier général d'été des Jokers à Nadioci nommé le Bungalow, en présence d'un de ses amis croate, interrogé lui aussi. Les autres soldats présents dont le commandant Anto Furundžija encourageaient ces agissements²⁷⁸. Dans l'exposé de son jugement lors de ce procès, la Chambre de première instance a contribué à définir les actes de viols dans des contextes de crimes internationaux, et a permis de faire reconnaître les viols non seulement comme des infractions graves aux Conventions de Genève et comme des violations des lois et coutumes de la guerre mais également comme des crimes contre l'humanité. Ce procès, outre le jugement d'Anto Furundžija et des faits de viols commis par ses soldats, a été l'occasion pour les juges de caractériser et définir les viols plus généralement. Ils ont notamment spécifié que le viol *« peut également constituer [...] un acte de génocide, si les éléments constitutifs sont réunis, et faire l'objet de poursuites en tant que tel »*²⁷⁹.

277 « Fiche informative sur l'affaire Mucić et consorts », Tribunal Pénal International de l'ex-Yougoslavie, document préparé par le Service de documentation http://www.icty.org/x/cases/mucic/cis/fr/cis_mucic_fr.pdf

278 "Fiche informative sur l'affaire Anto Furundžija », Tribunal Pénal International de l'ex-Yougoslavie, document préparé par le Service de communication http://www.icty.org/x/cases/furundzija/cis/fr/cis_furundzija_fr.pdf

279 "Les affaires clé", tribunal Pénal International de l'ex-Yougoslavie <http://www.icty.org/fr/in-focus/crimes-sexuels/les-affaires-cl%C3%A9s>

Les procès de Dragoljub Kunarac, Zoran Vuković et Radomir Kovač, officiers de l'Armée des Serbes de Bosnie, ont permis d'élargir les catégories des actes constitutifs de la réduction en esclavage à l'esclavage sexuel, et de définir les crimes sexuels au regard du droit coutumier. Après la prise de la ville de Foča en Bosnie orientale, au printemps 1992 par les serbes de Bosnie, les femmes ont été regroupées dans des camps aux alentours de la ville comme le centre sportif Partizan, ou dans les maisons de particuliers à Miljevina et Trnovača. De nombreuses femmes ont été violées et torturées. Certaines ont ensuite été emmenées dans des hôtels ou des appartements gérés comme des maisons closes pour les soldats des forces armées serbes. Les juges ont entendu les témoignages d'une vingtaine de femmes au sujet de viols continuels, viols collectifs, publics ou encore diverses tortures sexuelles. Dans leurs témoignages, elles confirmaient être servantes pour les soldats serbes, aux exigences desquels elles devaient se plier. Elles affirmaient également être vendues et acheter comme du bétail. Dragoljub Kunarac fut reconnu coupable du viol de trois victimes à son quartier général, au n°16 d'Osmana Đikića Street, à Foča, de complicité dans le viol collectif de quatre victimes commis par plusieurs de ses soldats, et d'avoir violé une femme avec deux soldats et l'avoir menacée de mort, la menaçant également de tuer son fils. Enfin, il s'est personnellement rendu coupable de réduction en esclavage en privant deux femmes de tout contrôle sur leur propre vie et en les traitant comme ses biens personnels. Pendant qu'il violait une prisonnière musulmane, Dragoljub Kunarac lui a dit qu'elle devrait apprécier d'être « *baisée par un Serbe* ». Dragoljub Kunarac l'a violée, ainsi qu'un autre soldat, puis s'est moqué d'elle et lui a précisé qu'elle aurait « *un bébé serbe...* »²⁸⁰. Radomir Kovač fut jugé coupable de séquestration des deux femmes dans son appartement pendant quatre mois. Il a violé deux femmes avec d'autres soldats, et favorisé le viol de deux autres par ses soldats pendant qu'elles étaient détenues dans son appartement. Enfin, il a vendu trois de ces femmes à des soldats serbes et monténégrins. Zoran Vuković, quant à lui, a été jugé coupable du viol d'une jeune fille de 15 ans dans un appartement près du centre sportif Partizan. Les juges, dans ce procès, ont entamé une procédure pour que le caractère sexuel soit reconnu comme fait aggravant de la réduction en esclavage – la réduction en esclavage ne portant jusqu'alors juridiquement que sur les travaux forcés et la servitude. Les trois officiers ont également été reconnus coupables de viols sur les femmes musulmanes, considérés en tant que crimes contre l'humanité. Le viol, a par ailleurs, été reconnu par les juges comme une pratique généralisée et systématique utilisée contre la population civile comme stratégie d'expulsion des musulmans de la zone de Foča. Ces procès ont permis d'établir les viols juridiquement comme instrument de guerre.

280 http://www.icty.org/x/cases/kunarac/cis/fr/cis_kunarac_et_al_fr.pdf

Enfin, lors du procès de Radislav Krstić, accusé de viols et purification ethnique pendant les événements de Srebrenica en juillet 1995, les juges ont établi un lien entre l'utilisation des viols et la purification ethnique. Dans ce contexte du génocide de Srebrenica, les viols ont été utilisés pour terroriser la population civile et la contraindre à fuir. Radislav Krstić était commandant du corps d'armée de la Drina lors de la prise de la zone protégée par l'ONU de Srebrenica. Quelques 20 000 à 30 000 personnes musulmanes, essentiellement des femmes, personnes âgées et enfants, se sont enfuies pour trouver refuge dans la zone de l'ONU ou dans les villages à proximité. Les soldats serbes ont traqué ces civils pendant plusieurs jours et ont tué, pillé, violé, massacré. La Chambre de première instance a déclaré coupable Radislav Krstić des crimes perpétrés à Potočari. Cette chambre considère ces viols comme des « *conséquences naturelles et prévisibles de la campagne de nettoyage ethnique* »²⁸¹. Les juges du TPIY ont précisé que si l'expression « *nettoyage ethnique* » n'était pas un terme juridique, elle avait été utilisée, auparavant, dans diverses analyses juridiques. La Chambre de première instance a conclu qu'il y a « *d'évidentes similitudes entre une politique génocidaire et ce qui est communément appelé une politique de "nettoyage ethnique"* »²⁸².

2) Critiques du Tribunal pénal international par les associations féministes

Si quelques temps après l'instauration du TPIY, les associations féministes et certains militants ont nuancé la victoire que constituait la création de ce Tribunal, comme nous l'avons analysé, les critiques se sont accentuées à la fin de la guerre et pendant l'après-guerre. En effet, le Tribunal a permis la mise en examen de 161 personnes. Cependant, certains chefs politiques ou militaires avaient pu s'enfuir à l'étranger et ne pas être jugés, et beaucoup de criminels de guerre n'ont pas été jugés. Les procès ont principalement été établis après guerre, la toute première audience ayant eu lieu le 8 novembre 1995, ce qui n'a pas permis de stopper les violations des droits de l'Homme et du droit de la guerre pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine. Les associations féministes yougoslaves, et notamment le personnel de la Villa Izida (projet organisé avec l'AFD) ont critiqué, à la fin de la guerre, le fait que beaucoup de soldats ne seraient pas inquiétés par le Tribunal parce que les preuves manqueraient, les femmes ne voudraient pas témoigner de peur d'être rejetées par leur famille ou leur communauté, ou encore subissant des menaces de la part des agresseurs. Dans le temps court de l'après-guerre, les hommes politiques tels que Slobodan Milosevic, Radovan Karadzic, principaux commandants des exactions commises, ne furent pas inquiétés par le Tribunal. Celui-ci voulait agir rapidement pour être un instrument de la construction de la paix et du retour à la paix civile ; cependant, la non-coopération de certains États, a provoqué des difficultés et

281 « Fiche informative Radislav Krstić », TPIY, document préparé par le service de documentation.

http://www.icty.org/x/cases/krstic/cis/fr/cis_krstic_fr.pdf

282 *Idem*.

beaucoup de procès eurent lieu dans les années 2000, et parfois même 10 ans après les faits. Le manque de moyens, et de juges, les délais nécessaires pour les traductions, les mises en examen, et les témoignages de divers témoins et accusés, en sont principalement les causes.

Plusieurs griefs ont été exprimés envers le Tribunal. Tout d'abord, le fait que les principaux chefs militaires et politiques de Serbie ou de *Republika Srpska*, ayant commis de nombreuses exactions, n'ont pas été inquiétés par le Tribunal et ont même participé aux négociations jusqu'à la fin de la guerre. Milan Mosevic et Rodovan Kradzic furent reçus lors des négociations de paix jusqu'aux événements du massacre de la population civile de la zone de Srebrenica protégée par l'ONU. De plus, la corruption et les menaces externes ont également été des éléments dénoncés par les associations. Un des anciens procureurs du Tribunal, Carla Del Ponte, soulignait même que « *certaines juges du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie avaient peur que les Albanais viennent eux-mêmes s'occuper d'eux* »²⁸³. En effet, des menaces et intimidations envers les témoins et les juges ont été importantes. Enfin, un autre élément très controversé qui a affaibli le TPIY est la relaxe, en mai 1998, de Gurban Mlic, jugé coupable de plusieurs viols sur des femmes et fillettes musulmanes au camps d'Omarska durant l'été 1992.

3) Changement dans la pratique et la perception des guerres :

Ce changement dans le droit international a entraîné des bouleversements dans la pratique et dans la perception des guerres. Les conséquences de ce conflit et de la dénonciation des viols systématiques ont été la condamnation de l'utilisation des viols comme arme de guerre ou comme stratégie dans les conflits contemporains. Des enquêtes et études ont été menées pour la première fois sur cette pratique par les instances internationales²⁸⁴. Ceci a permis que de nombreux États changent de vision sur les viols en temps de guerre, et notamment les viols systématiques. Depuis la guerre en ex-Yougoslavie, les études ou enquêtes sur les viols dans les conflits récents se sont énormément développées. De plus en plus d'États condamnent cette pratique des viols systématiques.

Par ailleurs, les interventions humanitaires et médicales ont été orientées pour répondre à l'utilisation massive des viols depuis la guerre en ex-Yougoslavie. En effet, de nombreux projets ont été menés en Bosnie-Herzégovine, pour venir en aide aux femmes soit dans l'immédiat, pour l'avortement ou les soins médicaux nécessaires, notamment dans les hôpitaux en Croatie²⁸⁵, soit pour un accompagnement psychologique sur le long terme pour les aider à reconstruire leur vie²⁸⁶.

283 Citation extraite de son livre *La Chasse – Moi et les criminels de guerre*, publié en italien en 2008 chez Feltrinelli

284 Cf Rapport de la CEE, 9 janvier 1993 annexe V-6 p.246 et Rapport Tadeusz Mazowiecki « Situation of human rights in the territory of former Yugoslavia », 9 février 1993.

285 Hôpitaux de Vukovar et de Zagreb.

286 Projet co-organisé par l'AFD.

Et ces programmes d'aide médicales et psychologiques ont été élargis aux programmes d'interventions humanitaires qui jusqu'alors étaient restreints à l'aide d'urgence envers les civils blessés ou aux populations réfugiées. L'aide humanitaire spécifique envers les femmes s'est développée jusqu'à devenir une des priorités des interventions humanitaires. Les organisations humanitaires tout comme les associations féministes créant des projets spécifiques pour les femmes victimes de viols, se sont alors dotées de psychiatres, de gynécologues, de sage-femmes pour répondre à ce besoin nouveau dans les conflits récents. C'est le cas du Comité Solidarité créé par l'AFD qui s'est doté d'un comité médical, psychiatrique et gynécologique, et également de Médecins du Monde qui ont créé un groupe spécifique d'intervention et d'aide aux femmes victimes des viols²⁸⁷.

Ce changement dans le droit international et dans la pratique et perception de la guerre à l'échelle internationale, a été en partie influencé par les différentes actions menées à l'échelle internationale et à l'échelle nationale dans divers pays pour faire reconnaître les viols systématiques comme crimes de guerre et des crimes contre l'humanité pendant le conflit en ex-Yougoslavie. Ces actions et mouvements de dénonciations et de mobilisation, conjugués au changement dans le droit international et à la prise en considération des viols systématiques à l'échelle internationale, ont impulsé des changements sur la perception des viols en France.

CHAPITRE 3) Les changements sur la perception des viols en France :

Ce changement dans le droit international et la pratique des guerres a modifié la perception des viols en France en officialisant les questionnements et les dénonciations de la société française vis-à-vis des viols de masse.

Un double mouvement et une interdépendance entre l'échelle internationale et l'échelle nationale se sont développés :

- Les luttes nationales et internationales dénonçant les viols de guerre ont influencé en partie les décisions à l'échelle internationale (au niveau du droit international, du droit de guerre).
- Ces décisions à l'échelle internationale ont elles-mêmes officialisé ces pratiques et les questionnements sur les viols comme arme de guerre à l'échelle nationale. En France, les rapports officiels des enquêtes de la CEE et de l'ONU ont permis d'officialiser la thématique des viols systématiques et viols comme arme de guerre.

287 Médecins du Monde, Claire Boulanger, Bernard Jacquemart, Philippe Granjon, *L'Enfer yougoslave, les victimes de la guerre témoignent*, Belfond, octobre 1994, pp.293-296.

L'objectif est alors de cerner les changements qu'ont induits ces luttes pour la dénonciation des viols systématiques, sur la perception des viols en France.

1) Prise en considération des questionnements sur les viols de guerre et viols comme arme de guerre :

Cette guerre en ex-Yougoslavie a eu, en France, un premier effet sur la perception des viols : la prise en considération des questionnements sur les viols de guerre et les viols comme arme de guerre. C'est inédit que, dans la société française, ces questionnements soient abordés de la sorte. En effet, c'est la première fois qu'autant d'informations ont pu être récoltées sur la pratique des viols systématiques. De plus, ces violences se déroulaient dans une Europe dite civilisée, dans laquelle la guerre n'avait plus sa place depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En France, c'est la première fois que les médias et les discours politiques dénoncent ces pratiques de guerre. Après la Seconde Guerre mondiale, quelques procès eurent lieu dénonçant les viols de femmes françaises par des soldats américains lors de la Libération²⁸⁸. Ces faits furent connus d'une partie de la population et dénoncés, du moins en partie, aux autorités françaises. Pourtant aucun journal n'a abordé ces faits²⁸⁹, ces derniers étaient perçus comme « *des actes isolés, punis par la hiérarchie mais justifiés par la dureté de la guerre et la solitude qui s'emparait des soldats* »²⁹⁰. Pendant les décennies qui suivirent, plusieurs études furent menées concernant ces pratiques de guerre²⁹¹, cependant les discours formant le "mythe de la Libération" noyaient ces informations.

C'est en partie grâce à l'action féministe et humanitaire pour la reconnaissance des viols dans le conflit en ex-Yougoslavie, que les médias français ont commencé à aborder ces questions. Nous pouvons affirmer que la société française s'est intéressée à ces questions et a pris en considération le viol en temps de guerre pour deux raisons. Premièrement, nous avons démontré tout au long de notre argumentation que de nombreux acteurs de divers domaines ont dénoncé cette pratique (acteurs associatifs, acteurs médiatiques, acteurs politiques et juridiques). Deuxièmement, cette dénonciation a soulevé, pour la première fois, de nombreux questionnements concernant les viols de guerre : Qui en sont les auteurs ? Sont-ils des cas isolés ? Obéissent-ils à la hiérarchie ? Quelle est la finalité des viols ? Les médias français et les acteurs politiques français ont alors estimé qu'il fallait se questionner sur ces viols, et non plus seulement les aborder comme des faits inévitables de la

288 De juin 1944 à juin 1945 la justice américaine jugea 78 cas de viols de soldats américains en France et qualifia ses viols sur des jeunes femmes âgées de plus de seize ans de "viols ordinaires". Certaines sentences de ces procès eurent lieu en France. Lilly, J. & Le Roy, F. (2002). "L'armée américaine et les viols en France: Juin 1944-mai 1945". *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, no 75,(3), 109-121. doi:10.3917/ving.075.0109.

289 *Idem*.

290 *Idem*.

291 Marc Hillel, *Vie et mœurs des G.I.'s en Europe, 1942-1947*, Paris, Balland, 1981.

guerre. Des définitions et des condamnations juridiques de ces viols systématiques devaient être instaurées au niveau du droit international. Les viols en temps de guerre qui étaient jusqu'alors tabous – comme nous l'avons vu à travers l'exemple des viols commis pendant la Libération en France – furent alors dénoncés et questionnés.

Dans leur ouvrage co-dirigé Fabrice Virgili et Raphaëlle Branche²⁹² montrent que les études sur les viols en temps de guerre ont permis de déconstruire divers préjugés concernant les viols : l'idée que le viol serait lié aux premières vagues d'une armée d'invasion ; qu'il serait un fait inévitable des guerres ; ou encore, le fait de penser qu'il serait un acte isolé et puni par la hiérarchie. Je vais montrer que les luttes en France concernant la dénonciation des viols systématiques commis pendant la guerre en ex-Yougoslavie ont également permis de dénoncer ces préjugés.

Véronique Nahoum-Grappe constate qu'en France les viols étaient perçus à l'époque soient comme des faits consubstantiels à la guerre, récompense inévitable des soldats vivant la solitude et dans l'horreur, soient comme des faits d'individus isolés, ne donnant pas lieu de s'alarmer. Avec la dénonciation des viols systématiques en France à partir de 1992, divers questionnements remettent en cause, du moins en partie, cette perception des faits. Premièrement, le fait que le viol serait un cas isolé est justement remis en cause par l'expression utilisée par les divers acteurs de la dénonciation : "viols systématiques". Tous les discours précisent qu'il faut intervenir car ces viols sont utilisés en grand nombre contre les communautés ennemies. Deuxièmement, le fait qu'ils soient aussi nombreux, et utilisés dans la perspective de terrifier la communauté adverse, amenait à penser qu'ils n'étaient pas seulement perçus comme une récompense pour motiver les troupes, mais également en eux-mêmes comme une stratégie de guerre pour atteindre la communauté adverse et la démoraliser. Troisièmement, ces viols ont certes été observés en grand nombre dès le début de la guerre en Bosnie-Herzégovine – en 1992 on comptait déjà des milliers de femmes violées – mais également pendant les années qui suivirent – en 1993 lors des enquêtes complémentaires de la CEE et de l'ONU des camps de viols étaient encore présents. C'était donc une réelle stratégie de guerre et pas seulement des violences commises lors des invasions.

Enfin, les luttes pour la dénonciation des viols, notamment celles des féministes, ont permis également d'ébranler certains discours concernant la violence que l'on peut observer chez les "étrangers", les "barbares" en temps de guerre²⁹³. Les intervenantes de l'émission Femmes Libres sur *Radio Libertaire* ont montré que la Bosnie-Herzégovine n'était pas un pays "sauvage", "barbare", en proie à un intégrisme religieux et traditionnel. Au contraire, la Bosnie des années 1980 ressemblait aux pays d'Europe occidentale, avec des mœurs libres et une population majoritairement très

292 Raphaëlle Branche et Fabrice Virgili (dir.), *Viols en temps de guerre*, Payot, Paris 2011

293 C'est un point que nous avons déjà abordé dans notre argumentation p.109/110.

cultivée. L'excuse commune de la différence de civilisation, de culture, de traditions avec les "autres" qui ferait que de telles pratiques ne seraient pas utilisées chez nous, a été combattue pendant toute la dénonciation de ces viols. C'est justement un des préjugés que les féministes voulaient abolir en allant plus loin dans ce raisonnement : il n'y a pas de différence entre les soldats qui violent en Bosnie-Herzégovine et les individus français qui commentent des viols. Nous allons voir que deux thèses s'opposaient dans cette dénonciation des viols systématiques : les féministes voulaient dénoncer les viols en général, alors que les autres acteurs de la dénonciation se restreignent à la dénonciation des viols de guerre.

2) La distinction entre viol de guerre et viol en temps de paix :

Cette prise en considération en France des questionnements sur les viols pendant la guerre en ex-Yougoslavie, amène à une distinction entre les viols de guerre et les viols en temps de paix. Cette distinction ne prévaut pas telle quelle dans les médias classiques ou dans les discours politiques. Cependant, nous soutenons la thèse qu'à l'inverse des féministes, les médias et discours politiques n'ont parlé que des viols de guerre parce qu'ils les distinguaient des viols en temps de paix. Pour eux, les viols en temps de guerre ne sont pas les mêmes que les viols commis en temps de paix. Les féministes, elles, au contraire, soutenaient que les viols en temps de guerre étaient la continuité des viols en temps de paix. Nous allons ici esquisser une distinction entre la thèse soutenue par les acteurs médiatiques, politiques et juridiques : il y a une distinction entre les viols de guerre et les viols en temps de paix ; et la thèse soutenue par les acteurs féministes : les viols en temps de guerre ne sont que l'apogée de la violence et de la domination masculine qui sévit également en temps de paix.

Les viols en temps de guerre correspondent généralement, soit à un fait terrible et inévitable des guerres, soit à une récompense pour les hommes partis au front²⁹⁴. La logique même des viols de guerre n'est pas pensée comme celle des viols en temps de paix : les viols en temps de guerre semblent consubstantiels de la guerre, alors que les viols en temps de paix sont une atteinte à la paix civile. Certes, tous deux sont immoraux, mais leurs finalités et les contextes dans lesquels ils se déroulent ne permettent pas de les confondre.

Il y a une spécificité des viols en temps de guerre. C'est la thèse que soutiennent Fabrice Virgili et Raphaëlle Branche²⁹⁵ en distinguant quatre caractéristiques des viols en temps de guerre :

- Bien qu'interdits par le droit international, ils semblent tolérés en période de conflit.
- Ces actes demeurent tabous.

294 Cf Véronique Nahoum-Grappe.

295 *Open cit.*

- Ils sont genrés.
- Il ont des conséquences dramatiques sur le cours de la guerre et sur l'après-guerre.

L'une des distinctions les plus pertinentes entre le viol de guerre et le viol en temps de paix est le fait que le viol de guerre bien que condamnable, soit admis. Le viol en temps de guerre semble poser plus de problèmes que celui en temps de paix. Il sévit dans un contexte de violence qui le justifie sans le légitimer – il n'est pas légal.

Nous allons étudier ces quatre critères en fonction de notre propre contexte de guerre et préciser en quoi ces critères distingueraient les viols en temps de guerre des viols en temps de paix. Tout d'abord, le premier critère figure dans notre contexte de guerre : les viols commis en ex-Yougoslavie ont été tolérés dans le conflit. Ils ont duré pendant plusieurs années, et même s'ils ont été dénoncés, ils ont continué d'être une pratique courante de cette guerre. Leur nombre, la durée de leur utilisation, et le fait que les autorités internationales ne sont pas intervenues matériellement, sont tout autant d'arguments qui montrent que ces viols ont été tolérés. Ces viols de guerre ont été néanmoins dissimulés par les différentes armées chacune dénonçant les atrocités commises par les autres pour justifier de leur action. Leur objectif était que ce soit l'armée ennemie qui soit jugée et condamnée par la communauté internationale pour ces exactions. Cependant ces viols ont été dénoncés un peu partout en Europe, même s'ils étaient cachés par les armées qui utilisaient cette pratique. C'est donc justement l'une des premières guerres dans laquelle les viols ont été dénoncés, et n'étaient plus considérés comme tabous.

Ces viols commis en Bosnie-Herzégovine ont été dénoncés comme actes genrés. En France les dénonciations ont porté contre les viols commis sur des femmes et contre les grossesses forcées subies par ces dernières. Que ce soient dans les discours médiatiques, féministes, humanitaires ou politiques, les dénonciations portaient très clairement sur les viols et sévices sexuels subis par les femmes. La pratique des viols contre les hommes n'était pas niée – certains articles médiatique ou tracts féministes le mentionnent également mais ces viols-ci étaient classés dans la catégorie des violences de guerre de même que la torture et les meurtres arbitraires. Le nombre de 20 000 femmes violées contre-balançait les témoignages de viols contre les hommes.

Enfin, ces viols ont eu effectivement des conséquences terribles sur la pratique de la guerre sur les territoires de l'ex-Yougoslavie, une escalade de violence fut observée, et les civiles ont été largement touchés. Les viols ont été commis par des amis, des personnes que la femme connaissait, cela fut un choc pour la société civile et un grand obstacle à la reconstruction après-guerre. Les grossesses forcées et les naissances issues des viols ont également eu des répercussions sur l'après-guerre, tant au niveau du quotidien de ces femmes qu'au niveau de la paix civile à instaurer.

Ajoutons à ces quatre critères, trois arguments principaux qui synthétisent les analyses des diverses sources médiatiques, politiques et juridiques, et justifient une distinction entre les viols de guerre et les viols en temps de paix. Le premier argument est que la finalité des viols n'est pas la même : dans un cas, c'est une agression d'un individu contre un autre, dans l'autre cas, c'est l'agression d'un individu contre un autre pour atteindre sa communauté au travers lui. Dans le premier cas, la finalité n'est autre que le plaisir pervers de l'agresseur, alors que dans le second, l'objectif est d'effrayer la communauté ennemie, c'est-à-dire utiliser le viol comme une arme pendant la guerre. Le deuxième argument concerne les individus qui commettent ces crimes : dans un cas, il s'agit d'un individu lambda, dans le second cas c'est un militaire membre de l'armée ennemie. Les victimes ciblées par ces viols sont également différentes : dans un cas, les victimes sont des individus pris au hasard dans la société alors que dans le deuxième cas les victimes sont les membres de la communauté ennemie.

Ces divers arguments sont corroborés aussi bien par les écrits de Véronique Nahoum-Grappe que par les analyses des médias. La dénonciation des viols systématiques en France a donc amené principalement à questionner les viols de guerre et le qualificatif de "viols comme arme de guerre".

À l'inverse, les féministes ont soutenu la thèse que les viols en temps de guerre et les viols en temps de paix sont liés : tous deux sont la marque de la domination masculine sur les femmes, bien que les contextes soient différents. Les féministes considèrent que cette distinction de contexte est justement à l'origine du niveau de violence et de domination, plus élevé, subi par les femmes en temps de guerre. La guerre ne serait donc pas un contexte dans lequel la violence en ferait oublier la domination masculine, bien au contraire, elle en serait l'apogée. La guerre est l'apogée de la violence et de la domination masculine²⁹⁶. C'est parce qu'il y a une société patriarcale à l'origine en temps de paix, qu'il peut y avoir ce genre de pratiques pendant la guerre. Les hommes issus de sociétés patriarcales se croient tout permis sur les femmes, et surtout, sont assurés de ne pas être punis. Les femmes en position subalterne dans la société traditionnelle patriarcale, le sont d'autant plus dans un contexte de guerre. En effet, elles n'ont pas accès aux armes pour se défendre par exemple, ou elles doivent nourrir leur famille et donc sortir et prendre le risque de s'exposer à la violence.

Les viols en temps de guerre ne sont pas une violence guerrière comme peut l'être la torture, ils provoquent une chosification de la femme, son accaparement non en tant qu'être mais en tant que possession des hommes de la communauté ennemie. Les viols en temps de paix sont aussi un accaparement des femmes vues comme des objets de plaisir, parce qu'il y a tout un imaginaire

296 C'est un point que nous avons abordé pages 109-110.

collectif de la sexualité des femmes et de leur domination, et parce qu'elles sont plus vulnérables selon les lois. Les femmes sont soumises aux hommes que ce soit en temps de paix ou en temps de guerre : bien souvent lorsqu'elles se font violer elles doivent se taire par peur de la réaction de leur communauté et de leur mari, et ce que ce soit en temps de paix ou en temps de guerre.

La guerre n'est que le prolongement de la culture patriarcale déjà instaurée : les femmes sont soumises aux hommes, elles sont perçues comme les objets des hommes, et c'est pourquoi les viols sont une arme redoutable en temps de guerre qui s'adresse aussi bien aux hommes de la communauté adverse qu'aux plaisirs pervers de domination des soldats, et jusque dans leur progéniture elles ne peuvent donner le lien communautaire – beaucoup d'enfants nés des viols ne sont pas reconnus comme membre de la communauté de la femme, c'est l'homme qui peut apporter l'affiliation communautaire.

Ces divers arguments amènent à une meilleure compréhension du phénomène des viols comme arme de guerre, même si on n'adhère pas totalement à leur thèse. Cela permet de comprendre la spécificité de certaines pratiques comme celles des grossesses forcées, celles des viols publics ou des viols collectifs. Ces pratiques visent la dissolution du lien social basé sur un rapport patriarcal et l'accaparement des femmes en tant qu'objet des hommes de la communauté adverse.

La thèse qui a été majoritairement soutenue à l'époque des faits est celle de la distinction entre viols en temps de guerre et viols en temps de paix. Dans les diverses sources que nous avons étudiées, nous avons remarqué que seules les féministes ont soutenu ce lien entre les viols en temps de guerre et les viols en temps de paix – c'est ce que nous avons appelé dans notre argumentation dans la partie III « la perspective féministe des viols de guerre ». La conséquence est que les viols en temps de guerre sont considérés à l'époque comme distincts des thématiques des viols en temps de paix. Ainsi ces luttes pour dénoncer les viols systématiques commis pendant la guerre en ex-Yougoslavie ont largement fait avancer les questionnements sur les viols de guerre et les viols comme arme de guerre en France.

Cependant, les luttes féministes n'ont pas réussi à faire valoir leur théorie d'une apogée de la domination masculine sur les femmes pendant les temps de guerre. Et les questionnements féministes sur les liens entre viols de guerre et viols en temps de paix n'ont pas été relayés. Les luttes pour la dénonciation des viols systématiques n'ont donc pas apporté de grands changements de considération sur les viols qui étaient commis en France en temps de paix. D'ailleurs à ma connaissance aucun article, même féministe, n'a traité du rapprochement entre les viols systématiques commis en Bosnie-Herzégovine et les viols commis en France, les articles féministes appelaient seulement à combattre les viols en général.

Par ailleurs, les divers tracts ou les discours (même féministes) ne dénonçaient pas les viols en général, mais les viols en temps de guerre et plus précisément les viols systématiques. Seules les publications dans les médias féministes, et les interviews des militantes montraient leur réflexion concernant la liaison entre viols de guerre et viols en temps de paix. Les féministes voulaient certainement que ces luttes changent la perception des viols en général²⁹⁷, cependant, ces viols ont été qualifié d'arme de guerre, et cette qualification plutôt que de rapprocher les théories sur les viols de guerre et les viols en temps de paix, les ont éloignés.

3) La perception des viols de guerre en changement :

Si cette guerre a changé quelque chose ce n'est qu'au niveau de la perception des viols de guerre. La guerre en ex-Yougoslavie fut suivi du contexte de guerre au Rwanda où les viols étaient également utilisés comme arme de guerre. Ces deux contextes de guerre, à la même période, ont favorisé une réflexion sur les viols systématiques. Ces deux événements ont permis une réflexion sur les viols dans la guerre, sur les viols comme arme de guerre. Les viols comme arme de guerre signifient que les femmes ne sont qu'un intermédiaire entre les soldats des armées ennemies, et entre les communauté ennemies. Les soldats violent pour effrayer la population civile comme ils le feraient avec la torture et les meurtres arbitraires. En plus, les viols dissolvent le lien social parce que les femmes sont considérées comme objet de la communauté et des hommes, et si elles sont souillées elles ne sont plus considérées comme faisant partie de la communauté, alors que la torture ou le viol sur les hommes amènent à un sentiment de honte, à des blessures physiques et psychiques toutes aussi importantes mais ce n'est pas la femmes qui est visée à travers l'homme.

Dans toutes guerres, les soldats visent les hommes ennemis directement ou par l'intermédiaire des femmes. Ce ne sont pas les femmes qui assurent une victoire en temps de guerre, mais elles sont utilisées comme moyen pour atteindre leur communauté. Les viols comme arme de guerre ont des caractéristiques bien précises telles que leur nombre (il ne faut pas que ce soit des cas isolés), leur caractère systémique (il faut que ce soit répétitif), leur finalité (leur utilisation vise la défaite par démoralisation de la communauté ennemie), leur spécificité (les viols collectifs, les viols publics et les grossesses forcées amènent à une dissociation du lien social, et vise à terroriser la population civile)²⁹⁸.

Ainsi les viols comme arme de guerre se distinguent des viols en temps de guerre. Les viols en temps de guerre sont simplement des viols commis dans un contexte particulier qu'est celui de la guerre. Les viols systématiques sont également des viols de guerre mais ils ont des caractéristiques

297 C'est cette thèse qui est défendue dans cet article : VISSER Willemien "L'Europe féministe. Viols contre les femmes de l' "ex"-Yougoslavie", *NQF*, volume 14, numéro 1, 1993 pp.43-76.

298 Ces caractéristiques sont décrites dans les rapports officiels de la CEE et de l'ONU.

supplémentaires : ils sont commis en grand nombre, de manière systémique et dans le but d'effrayer la communauté adverse pour la faire fuir. Enfin les viols comme arme de guerre ont une finalité singulière qui est de détruire la communauté adverse, et une utilisation stratégique qui est plus ou moins théorisée comme telle. Ces différents arguments et les distinctions que nous venons d'aborder, ont été soutenu par les médias et les discours politiques et juridiques qui cherchaient à mettre en avant les caractéristiques des viols systématiques et des viols qualifiés d'arme de guerre définis par les rapports officiels des enquêtes menées par la CEE et par l'ONU.

Nous pouvons finalement conclure que c'est parce que les viols commis en ex-Yougoslavie ont été considérés comme des armes de guerre et comme des viols systématiques, que les questionnements concernant les viols de guerre ont été abordés par la société française. Il faut distinguer comme nous l'avons fait au début de notre argumentation, deux chronologies. La première chronologie est celle des premières actions associatives (humanitaires et féministes), qui montre que les associations n'ont pas attendu que les viols soient qualifiés officiellement d'arme de guerre pour condamner leur pratique. En effet, les associations féministes et humanitaires ont dénoncé les pratiques des viols de guerre alors que les médias et les acteurs politiques ont commencé à dénoncer cette pratique après que les viols en ex-Yougoslavie aient été officiellement qualifiés de "viols systématiques" et de "viols comme arme de guerre" par les rapports de la CEE et de l'ONU. Les médias et les acteurs politiques ont donc dénoncé, non pas n'importe quels viols en temps de guerre, mais ceux qui pouvaient être qualifiés de viols comme arme de guerre ou de viols systématiques.

CONCLUSION DE LA PARTIE

Nous avons pu analyser dans cette dernière partie, les conséquences qu'ont eues les mouvements de dénonciation et de mobilisation sur la prise en considération des viols en temps de guerre à l'échelle internationale, sur les changements dans le droit international, et sur la perception des viols systématiques en France. Ce conflit a été majeur en ce qui concerne la réflexion, la perception et les changements dans le droit international des viols en temps de guerre. À la fin de la guerre, et dans l'immédiat après-guerre, les mobilisations en France se sont amoindries, cependant l'influence de ces dernières et les réflexions théoriques fortement médiatisées de Véronique Nahoum-Grappe ont instauré des changements dans la perception des viols de guerre en France. Elles ont eu des conséquences importantes sur la législation des viols systématiques sur les conflits récents. Elles ont permis d'élaborer une réflexion générale concernant les viols, et d'initier les études universitaires concernant les viols en temps de guerre. Les écrits de Véronique Nahoum-Grappe ont été importants pour dénoncer des préjugés concernant les viols, et expliquer les pratiques des grossesses forcées, des viols collectifs et publics. Les luttes pour la dénonciation des viols, les mobilisations de solidarité ainsi que ces théorisations des viols, ont permis un changement de perception des viols en France, et également à l'international. Ces réflexions théoriques sur les viols systématiques, et leur médiatisation, ont été la quatrième étape de la prise en considération des viols systématiques comme un problème public qui nécessitait une mobilisation en France. Les viols en temps de guerre n'étaient plus considérés comme des actes isolés et inévitables des guerres, mais devenait une pratique abominable de soumission et de torture des femmes contre laquelle il fallait que toute la société, et pas seulement les acteurs féministes, luttent.

Malgré certaines critiques, la législation inédite du TPIY a permis de faire reconnaître les viols de guerre comme une violation du droit de la guerre, comme une situation de mise en esclavage, et enfin comme un acte constitutif des actes génocidaires. Ces évolutions dans le droit international ont été impulsées grâce aux mobilisations nationales et internationales qui ont été actives pendant les premières années de guerre. Ces diverses mobilisations ont fait évoluer les considérations sociales de nos sociétés contemporaines sur les viols systématiques, et ont fait évoluer juridiquement les droits des femmes en temps de guerre. L'ampleur des viols systématiques dans ce conflit et les nombreuses mobilisations de solidarité ont eu des répercussions sans précédents sur l'aspect juridique des viols de guerre, sur la sensibilité contemporaine de dénonciation des viols systématiques, et sur l'histoire des viols en temps de guerre.

CONCLUSION DU MÉMOIRE

Le conflit en ex-Yougoslavie a été l'occasion d'un des premiers grands mouvements de dénonciation des viols systématiques que ce soit à l'échelle nationale ou à l'échelle internationale. Pour la première fois dans l'histoire des guerres, les viols en temps de guerre ont été étudiés, caractérisés, dénoncés. Bien sûr, les viols en temps de guerre étaient déjà des caractéristiques connues des guerres, et déjà dénoncés de plusieurs manières. Cependant, ce fut la première fois que le mouvement de dénonciation fut aussi important. Les enquêtes, la qualification des viols comme arme de guerre, et la condamnation de ces viols par les instances internationales, furent décisives. En ce sens, le conflit en ex-Yougoslavie fut l'un des premiers et l'un des plus importants pour comprendre aujourd'hui tous les écrits et toutes les réflexions concernant les viols systématiques et les viols de guerre. Si la dénonciation internationale ou l'étude des viols en ex-Yougoslavie étaient déjà bien connues, l'étude que nous avons menée avait pour objectif d'expliquer la mobilisation nationale française, et son influence dans la dénonciation internationale des viols de guerre à cette époque.

En France, le mouvement de dénonciation s'est développé tardivement par rapport à la temporalité de la guerre, mais également vis-à-vis des mobilisations et dénonciations qui ont eu lieu en Allemagne, en Grande-Bretagne et aux États-Unis principalement. Ce sont les associations féministes et humanitaires, les premières, qui ont été informées de cette pratique, par les associations yougoslaves avec lesquelles elles étaient en contact. Les associations féministes françaises qui luttait à l'échelle nationale contre les viols depuis les années 1980, se sont très vite investies dans ce mouvement de dénonciation des viols systématiques. Après avoir relayé les différents tracts, dossiers d'informations, et les lettres qu'elles ont reçu, elles se sont organisées en

collectifs afin de se mobiliser pour dénoncer ces viols systématiques, pour que ces derniers soient condamnés, et pour aider les victimes. Le début de la mobilisation en France a été assez difficile car les associations féministes et humanitaires étaient les seules à dénoncer les viols systématiques, peu médiatisés et peu connus des citoyens. Il leur a fallu légitimer leur propos, et s'opposer à de nombreuses critiques ou préjugés qui affirmaient, entre autre, que les viols étaient un fait inévitable des guerres, et que les dénonciations étaient exagérées. C'est pourquoi leurs propos et leurs publications s'appuyaient sur de nombreux témoignages, et sur les enquêtes menées par les associations yougoslaves. Et c'est grâce à ces actions des mouvements féministes et humanitaires notamment, que les instances internationales se sont intéressées aux viols systématiques. Les dénonciations menées par les associations humanitaires et féministes ont été la première étape qui a imposé les viols systématiques comme un problème public dans la société française. Par la suite, des enquêtes ont été menées dès la fin de l'année 1992 et tout au long de la guerre par la CEE et l'ONU. Deux rapports ont été publiés pendant l'hiver 1993 et ont apporté une légitimité aux mouvements de dénonciation des viols en France. Ces rapports et leurs répercussions en France, ont été la deuxième étape – étape majeure – de l'ancrage dans la société française des viols systématiques comme un problème public devant être dénoncé et nécessitant une condamnation internationale.

Avant décembre 1992, seules les associations féministes et humanitaires dénonçaient ces viols. À partir de décembre 1992 et janvier 1993, les actions médiatiques et politiques se sont intensifiées afin d'informer la société civile française des viols systématiques, et d'établir des réseaux de solidarité venant en aide aux femmes victimes des viols en Bosnie-Herzégovine. Au début de l'année 1993, la mobilisation française était à son apogée grâce à une multitude d'acteurs qui organisaient des manifestations et des entreprises de sensibilisation de grande ampleur. L'année 1993 fut celle qui compta le plus de manifestations, de projets de solidarité et d'entre-aide, et d'articles pour dénoncer les viols et faire connaître les projets de solidarité qui se mettaient en place. La mobilisation française regroupait des acteurs extrêmement variés dans toute la société civile, d'où le fait que nous parlions d'un mouvement de dénonciation et de mobilisation de la société française en général. En effet, comme nous avons pu l'observer tout au long des quatre parties de l'argumentation les acteurs associatifs (humanitaires ou féministes), les acteurs médiatiques (médias nationaux ou médias féministes), les acteurs politiques et juridiques, ou encore les intellectuels, tous, se sont mobilisés pour dénoncer les viols systématiques et pour venir en aide aux victimes. Ces divers acteurs s'étaient tous associés pour une même cause : la dénonciation des viols systématiques, leur condamnation par la communauté internationale, et une législation concernant le droit de la guerre. La diversité des acteurs de cette dénonciation et de cette mobilisation

nationale, et l'apogée de ce mouvement pendant l'année 1993 ont permis une prise en considération des questionnements concernant les viols systématiques dans la société française. L'apogée du mouvement de dénonciation et de mobilisation nationale en 1993 fut la troisième étape qui imposa dans la société française des années 1990 les viols systématiques comme un problème public, qui nécessitait une mobilisation, une dénonciation et une condamnation à l'échelle internationale.

L'un des acteurs principaux de cette mobilisation fut les associations féministes. Effectivement, les réseaux de solidarité féministes en Europe ont joué un grand rôle non seulement dans la mise en place de la solidarité et de la mobilisation française, mais également dans l'organisation de la solidarité internationale sur toute la durée de la guerre. En effet, c'est grâce aux réseaux féministes européens que les associations féministes ont pu réaliser plusieurs acheminements de vivres et médicaments en direction de la Bosnie-Herzégovine, soutenir des projets d'aide aux femmes, ou encore mettre en place des programmes d'aide pour les victimes des viols et des grossesses forcées. Grâce à la diversité des acteurs et des publics sensibilisés, une mobilisation nationale assez importante se mit en place malgré les écarts des dénonciations entre, d'une part, les acteurs féministes et humanitaires et, d'autre part, les acteurs médiatiques et politiques. Ces derniers se sont en effet appuyés sur les rapports officiels de l'ONU et de la CEE, et n'ont dénoncé la notion de viols systématiques que lorsque l'ONU l'a abordée, et ont toujours souligné la difficulté d'obtenir une estimation chiffrée des viols.

À l'inverse, les milieux associatifs se sont investis dans cette dénonciation et cette mobilisation, non seulement pour faire reconnaître la criminalité de cette pratique, mais également pour venir en aide aux victimes en organisant des projets sur place en Bosnie-Herzégovine ou bien en exigeant le droit à l'asile en France. Elles ont confirmé les chiffres avancés par les associations yougoslaves, ainsi que les pratiques des grossesses forcées et des camps de viols. Ce sont les associations féministes qui ont dynamisé le plus la solidarité et la mobilisation française.

Nous observé, dans cette grande diversité d'acteurs de la dénonciation en France, que chacun avait des positions différentes, et des arguments distincts pour dénoncer ces viols. Le plus grand clivage observé était celui qui existait entre les mouvements féministes et le reste des acteurs. C'est ce que nous avons appelé « la perspective féministe des viols de masse ». L'analyse des féministes concernant les viols systématiques est liée à l'analyse des bases patriarcales de la société : elles ne distinguent pas les viols en temps de guerre et les viols en temps de paix. Les viols en temps de guerre ne sont, selon elles, que la continuité de la société et de la culture patriarcale instaurée en temps de paix.

À l'inverse les acteurs médiatiques, juridiques et politiques ne sont pas en accord avec cette analyse ; ils définissaient les viols systématiques selon d'autres critères : leur nombre, leur systématique et leur utilisation stratégique dans un but militaire. Cette qualification des viols systématiques amena à une distinction entre les différentes sortes de viols en temps de guerre : viols systématiques ou non. C'est par conséquent le caractère systématique et l'usage stratégique de cette pratique qui ont soulevé une telle mobilisation en France. En effet, si les viols systématiques ont pu s'imposer comme un problème public dans la société française, c'est parce que leur usage systématique et stratégique était un élément qui a choqué la société, et que cette dernière a considéré comme insupportable. C'est parce que la société française restait attachée à la distinction entre civils et militaires en temps de guerre, et que les horreurs commises sur les populations civiles dans un but militaire étaient inadmissibles pour elle, que les viols systématiques commis en Bosnie-Herzégovine ont été dénoncés par divers acteurs.

Nous avons analysé l'imbrication des échelles nationales et internationale, cette mobilisation française contre les viols s'inscrivant dans une mobilisation plus générale menée notamment en Europe et en Amérique du Nord. L'un des objectifs de cette étude était d'analyser l'influence de la mobilisation française dans la mobilisation internationale et dans les prises de décisions de la communauté internationale. La mobilisation française, et notamment la mobilisation des associations féministes, intervenaient en faveur de la prise en considération des viols de la part des instances internationales, de la mise en place d'un Tribunal Pénal International ainsi qu'en faveur d'une condamnation et d'une législation concernant les viols systématiques. Elle a permis, en soutien avec d'autres mobilisations en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Suisse et aux États-Unis principalement, de faire pression afin que les instances internationales enquêtent sur cette pratique des viols et les condamnent. Le groupe juridique du Comité Solidarité de l'Alliance des Femmes pour la Démocratie a analysé l'aspect juridique de la condamnation des viols puis, avec d'autres groupes juridiques, ont envoyé à l'ONU une synthèse de leurs recherches permettant de développer le droit international relatif aux viols de guerre. De nombreux articles ont été publiés dans les médias féministes et des manifestations ont été organisées pour demander la mise en place d'un Tribunal spécial pour juger des crimes de viols de masse, de grossesses forcées et de camps de viol. Cependant, nombreuses sont les militantes françaises qui ont été déçues par les mesures prises par les instances internationales. Ces dernières n'auraient pris que des demi-mesures selon elles, incapable d'amener à une fin des combats et de l'utilisation des viols comme arme de guerre. Les négociations menées par la CEE et l'ONU avec les dirigeants serbes, notamment, auraient décrédibilisé leur condamnation de l'utilisation des viols de masse comme stratégie de guerre.

Malgré cela, la perception des viols en temps de guerre en France a changé avec le conflit en Bosnie-Herzégovine et la mobilisation des divers acteurs de la société civile. C'est la première fois que les médias et des personnalités politiques et juridiques se sont intéressés à cette question. C'est la première fois, également, que les viols en temps de guerre ont été dénoncés par autant de personnalités politiques, intellectuelles, et par les médias et les associations féministes et humanitaires. Ce changement de perception des viols est dû à l'utilisation stratégique des viols dans le conflit yougoslave, et également au mouvement de dénonciation et de mobilisation de solidarité nationale. Ce sont le nombre de ces viols, et les méthodes utilisées (les grossesses forcées, les camps de viols) qui ont fait réagir en masse la société française.

Contrairement à ce qu'auraient voulu les associations féministes, la mobilisation concernant les viols en temps de guerre n'ont pas eu d'incidence sur les viols dans la société française, ce sont avant tout le caractère systématique et l'utilisation stratégique des viols en Bosnie-Herzégovine qui ont été dénoncés et qui ont choqué la société française. Cependant, les médias comme les personnalités politiques et intellectuelles ont alors analysé les viols autrement que comme des faits malheureux mais inévitables des guerres. L'action médiatique a permis de mettre en exergue cette pratique des viols systématiques, et de condamner publiquement ces derniers. Contrairement aux contextes d'autres guerres dans lesquels les viols avaient pu être cachés et les affaires étouffées – comme ce fut le cas après la Seconde guerre mondiale – cette fois-ci les viols ont été dénoncés non seulement dans les médias mais également dans les discours politiques.

Des réflexions théoriques sur les viols ont également été développés, notamment par Véronique Nahoum-Grappe, et ont permis de comprendre la spécificité des viols dans la guerre, et ses conséquences désastreuses sur les femmes pour le reste de leur vie. Le travail de Véronique Nahoum-Grappe a été précurseur en ce qui concerne les écrits intellectuels traitant des viols systématiques. Elle explique notamment l'utilité stratégique des viols des femmes dans une guerre : « *la profanation des vagins* » avait pour but de toucher avant toute chose la communauté visée, et de couper les liens générationnels avec les grossesses forcées. Les femmes étaient touchées en tant qu'objet de la communauté et en tant que régénérescence de la communauté.

Cette attention nouvelle portée à la question des viols dans le conflit yougoslave ainsi que la mobilisation française n'ont pas condamné les viols en temps de guerre à proprement parler, mais bien les viols systématiques. Effectivement, ce ne fut que parce que ces viols furent utilisés en masse, dans ce conflit, que la société française s'y est intéressée. Le conflit en Bosnie-Herzégovine n'a donc pas tant introduit la prise en considération des viols des femmes en temps de guerre que la prise en considération de leur usage stratégique. Si ce changement de perception et cette initiative peuvent être salués, il reste néanmoins quelques ambiguïtés. Effectivement, la qualification des

viols en tant que viols systématiques peut porter à confusion. C'est principalement leur nombre et leur caractère stratégique qui les caractérisent ainsi, sauf que mener des enquêtes sur les viols et les chiffrer pendant un conflit est extrêmement difficile, et cela amène à de nombreuses réserves quant à une condamnation et une intervention internationale.

Néanmoins, cette prise en considération des viols systématiques à l'échelle internationale comme à l'échelle nationale a eu de nombreuses répercussions que ce soit au niveau du droit international, des pratiques de guerre, ainsi que de la caractérisation et des réflexions des viols systématiques. C'est le premier conflit dans lequel les instances internationales enquêtèrent sur les viols systématiques, et les définirent. « *Le viol, jusqu'alors considéré comme une exaction commise de façon aléatoire par certains individus, a été reconnu comme un puissant instrument de guerre, utilisé pour intimider, persécuter et terroriser l'ennemi* »²⁹⁹. Ces enquêtes et la condamnation de ces viols systématiques ont été, du moins en partie, impulsées par les mobilisations en Europe et en Amérique du Nord, et surtout par tout le travail de dénonciation des viols de masse mené dès le début de la guerre par diverses associations féministes ou humanitaires, et certains journalistes. Ce conflit, et surtout toutes les mobilisations qui ont suivi, ont favorisé un changement de perception des viols en temps de guerre dans les conflits récents. Ces derniers jusqu'alors considérés comme des faits dramatiques mais inévitables des guerres ont alors été condamnés par les instances internationales et l'ONU ; puis punis par le droit international. Ce fut une première dans l'histoire des guerres, un Tribunal Pénal International avait pour objectif de sanctionner les responsables des viols systématiques.

Les nombreuses dénonciations et mobilisations internationales qui ont eu lieu à cette époque ont eu des conséquences primordiales sur les questionnements et l'étude des viols systématique, leur prise en considération et leur aspect juridique. Cependant, de nombreux efforts et de nombreux combats restent encore à mener pour conserver ces acquis et combattre les violences sexuelles faites aux femmes pendant les guerres.

299 "Les affaires clé", Tribunal Pénal International de l'ex-Yougoslavie, document préparé par le Service de communication <http://www.icty.org/fr/in-focus/crimes-sexuels/les-affaires-cl%C3%A9s>

SOURCES
ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

SOURCES

I) SOURCES D'ARCHIVES PRIVÉES ET PUBLIQUES

Les documents consultés sont classés par associations, revues ou magazines puis par ordre chronologique.

I) Archives privées de Claudie Lesselier :

*Association Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie :

- Publication "la guerre contre les femmes", Ursula Ott, Emma, septembre 1992, pp.22-23, traduction de Claudie Lesselier et publication du Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie
- Compte-rendu de la Rencontre Internationale des féministes de l'Est "Soyons solidaires", Franckie, Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, octobre 1992
- "L'appel des femmes d'ex-Yougoslavie", traduction et publication par le Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, novembre 1992
- Tract "Soutien à toutes les femmes de l'ex-Yougoslavie, viol = crime de guerre", Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, distribué à la manifestation du 19 décembre 1992 à Paris
- Publication "Les femmes résistent à la militarisation dans l'ex-Yougoslavie", Stasa Zajovic Belgrade, 1992, traduction du Collectif d'un article publié dans *Peace News*
- Tract "A toutes les femmes. Manifestation du 23 janvier 1993", Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, Paris, janvier 1993
- Publication "Rassemblement place de la Bastille", Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, Paris, janvier 1993
- Compte-rendu de mission *Innombrables*, Frankie, Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, Paris, janvier 1993.
- Compte-rendu de mission *Voyage à Zagreb*, Solidarité Femmes d'ex-Yougoslavie de Quimper, janvier 1993.
- Publication "Regroupement féministe en soutien aux femmes de l'ex-Yougoslavie", Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie janvier 1993
- Tract "Rassemblement féministe en soutien aux femmes de l'ex-Yougoslavie", Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie ,11 janvier 1993
- Publication "Le viol tactique de guerre", Women's Group Tresnjevka, publié par le Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, février 1993
- Tract "Aidons les femmes de l'ex-Yougoslavie", Collectif, février 1993
- Tract "Les femmes serbes sont aussi concernées", Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, distribué la manifestation du 6 mars 1993
- Dossier "Projet d'animation à l'intention des femmes dans les camps de réfugiés en Croatie et Bosnie-Herzégovine", Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, Cotravaux et Suncokret, mars 1993
- Tract "Ex-Yougoslavie, Solidarité, espoir", Groupe de Soutien aux de l'ex-Yougoslavie, avril 1993
- Tract "Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie", Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie , Paris le 12 mai 1994
- Publication "Féministes contre la guerre et la purification ethnique en ex-Yougoslavie", Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, mai 1993

- Tract "*Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie à vos agenda !*", Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, mai 1993.
- Dossier "Programme de resocialisation des femmes et la revitalisation de la région de Dubrovnik", Forum des Femmes de Dubrovnik
- Publication "Femmes victimes de la guerre, leurs souffrances, leurs attentes. Bulletins d'inscription", Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie et Forum des Femmes de Dubrovnik, mai 1993
- Conférence de presse "Collectifs féministes solidaires avec les femmes de l'ex-Yougoslavie", Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, mardi 1er juin 1993 à 15H, Paris.
- Compte-rendu des journées du 29 et 30 mai "*Féministes Solidaires avec les femmes de l'ex-Yougoslavie*", juin 1993
- Compte-rendu "Rencontre nationale des 29 et 30 mai 1993. Débat à propos du Tribunal International", Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, juin 1993
- Lettre d'information "Compte-rendu des rencontres du 29 et 30 mai", Féministes Solidaires des femmes de l'ex-Yougoslavie, 30 juin 1993
- Tract "Droit d'asile pour les réfugiés de l'ex-Yougoslavie", Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, Paris le 9 juillet 1993
- Tract "*Rassemblement féministe en soutien aux femmes de l'ex-Yougoslavie*", Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, septembre 1993.
- Lettre reçue par Le Collectif, "Invitation au Symposium de Dubrovnik", Jany Hansal, traduite et publiée par le Collectif, septembre 1993
- Publication "Information sur les manifestation de l'été 1993", Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, septembre 1993
- Pétition "Pour l'accueil des réfugiés de l'ex-Yougoslavie", Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, décembre 1993
- Tract "ALERTE On ne doit pas laisser les procès des violeurs en masse devenir un élément de marchandage dans les négociations de paix en Bosnie", L'Institut Sisterhood is Global, Maryland USA, traduction et publication par le Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie
- Tract "Bosnie-Herzégovine. Urgence absolue", Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, 5 février 1994
- Publication "L'Europe commence à Sarajevo", Florence Faurie Vidal, Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, mai 1995
- Publication "Interpellation des candidats à l'élection présidentielle", Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, 1995
- Tract "Où sont-elles... ?", Collectif Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, 1995

***Collectifs des lesbiennes et féministes en lutte avec les féministes et les lesbiennes de l'ex-Yougoslavie :**

- Tract "*Des nouvelles de Zagreb*", Collectifs des lesbiennes et féministes en lutte avec les Féministes et les lesbiennes de l'ex-Yougoslavie, septembre 1993
- Tract "Collectif de solidarité lesbienne et féministe aux femmes de l'ex-Yougoslavie", distribué à la manifestation du 28 janvier sur Paris
- Publication "Actions et solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie", Collectifs des lesbiennes et féministes en lutte avec les Féministes et les lesbiennes de l'ex-Yougoslavie, avril 1993
- Tract "Collectifs de lesbiennes, de féministes en lutte avec les lesbiennes et les féministes de l'ex-Yougoslavie", septembre 1993

***Amnesty International :**

- "Ex-Yougoslavie. Les 15 principes fondamentaux préconisés par Amnesty International",

EUR48/01/93, 16 avril 1993, Amnesty International

-Document externe "Bosnie-Herzégovine. Comment peuvent-ils dormir la nuit ? Arrêtez-les maintenant !", Index AI : EUR 63/22/97, Londres, octobre 1997

***Cahier du féminisme :**

-Publication "*La guerre sans fin dans l'ex-Yougoslavie : quelle solidarité ?*", Montreuil, 24 novembre 1992

-*"La guerre contre les femmes"*, article publié dans *Emma* en septembre 1992, traduit et publié dans *Les Cahiers du féminisme*

***Coordination européenne des femmes :**

-*"Motion sur le viol comme crime de guerre et crime contre l'humanité"*, 25 et 24 octobre 1992

***Collectifs Actions Femmes :**

-*"CAF contre le viol des femmes, crimes de guerre, crime contre l'humanité"*, Bruxelles, 4 février 1993

***Groupe des Femmes en Noir :**

"Femmes en Noir contre la guerre", Belgrade, le 9 juin 1992

-Communiqué de presse *"Contre les viols en ex-Yougoslavie, Des femmes en Noir"*, 28 janvier 1993

***Femmes sous lois musulmanes :**

-*"Ex-Yougoslavie, crime de guerre "bénins" contre les femmes"*, Montpellier, 4 décembre 1992

-*"Appel des femmes Turques"*, 20 août 1992

-Dossier d'information sur les crimes de guerre contre les femmes en ex-Yougoslavie. Actions et initiatives pour les défendre", *Femmes sous lois musulmanes de Montpellier*, 3 décembre 1992

-Dossier d'information sur les crimes de guerre contre les femmes en ex-Yougoslavie. Actions et initiatives pour les défendre", révision numéro 3, *Femmes sous lois musulmanes*, février 1994

***Organisation des Femmes de l'ex-Yougoslavie :**

-*"Déclaration des Féministes de l'ex-Yougoslavie"*, Prague, le 17 octobre 1992

-*"L'Appel des femmes de l'ex-Yougoslavie"*, novembre 1992, traduit par le Collectif Solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie

-*"L'espace de violence impunie"*, Stasa Zajovic (Femmes en Noir), SOS Hotline Belgrade, novembre 1992, traduit par le Collectif

-*"Appel du Groupe des Femmes de Croatie, Femmes en Noir de Belgrade et Le forum International des Femmes pour la Paix"*, traduit par le Collectif Solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie et distribué dans Paris la manifestation du 19 décembre 1992

-Dossier *"Crisis center for women raped in the war against Croatia and Bosnia-Herzegovina. Projet Outline"*, Women Group Tresnjevka, Zeljka Mrkic et Nina Kadic, Zagreb, 1992

-*"Pour la paix et la sororité"*, SOS Hotline Belgrade

-Lettre *"Vukovar. Demande d'assistance à la mission de paix sur le territoire de l'ex-Yougoslavie"*, Docteure Vesna Bosanac, directrice de l'hôpital de Vukovar

-Lettre *"Group for the women raped in war"*, SOS Telephone for women and children victims of violence, Belgrade, janvier 1993

-Lettre *"Broder l'avenir. Programme de resocialisation des femmes et de revitalisation de la région de Dubrovnik"*, Forum des femmes de Dubrovnik, février 1993

-*"Report"* Zneska Grupa Tresnjevka, Zagreb le 26 septembre 1993

-Publication *Women in Black "Third International Encounter"*, Novi Sad, 3 au 7 août 1994

***Alliance des Femmes pour la démocratie :**

- "Appel à la solidarité avec les victimes du viol dans l'ex-Yougoslavie", AFD, janvier 1993
- Tract "8 mars Journée Internationale des Femmes dédiée aux victimes de la guerre dans l'ex-Yougoslavie", AFD, mars 1993

***ELLES SONT POUR :**

- Lettre aux adhérentes "Rassemblement de la logue des Droits de l'Homme", paris, 30 décembre 1992
- Lettre aux adhérentes "Rassemblements en soutien aux femmes de l'ex-Yougoslavie", Paris le 19 janvier 1993

***Coordination "Sarajevo Capitale culturelle de l'Europe" :**

- Tract "Appel à la manifestation nationale du 18 décembre 1993 pour la levée immédiate du siège de Sarajevo et de la Bosnie-Herzégovine", Coordination "Sarajevo Capitale culturelle de l'Europe", décembre 1993

***Mouvement Jeunes femmes :**

- Publication "Motion pour que soit reconnu le viol comme crime de guerre et crimes contre l'humanité", Mouvement Jeunes Femmes, 20 et 21 novembre 1992
- Tract "Femmes contre la barbarie", Mouvement Jeunes Femmes, janvier 1993

***Femmes d'Europe :**

- "Femmes victimes d'Europe. Souscription nationale", Femmes d'Europe, Fondation France, Paris 22 janvier 1993
- Communiqué de presse "Souscription nationale en faveur des femmes victimes de la guerre", Femmes d'Europe, Fondation France, janvier 1993, Paris

***CODIF :**

- Tract "Marche contre l'indifférence et contre la barbarie, et les viols dans l'ex-Yougoslavie", 20 janvier 1993, CODIF

***Conseil de Sécurité des Nations Unies :**

- Compte-rendu Assemblée Générale 47e session, A/47/813, S/24991, 18 décembre 1992, français, original anglais

***OFPRA :**

- Dossier "Problématique posée par les demandeurs d'asile en provenance de l'ex-Yougoslavie", PB/PJ numéro 770, Fontenay-sous-Bois, le 10 décembre 1992

***Groupe d'Amitié France-Bosnie-Herzégovine :**

- Compte-rendu "Assemblée des associations et collectifs agissant pour la Bosnie-Herzégovine", Groupe d'Amitié France-Bosnie-Herzégovine, 14 février 1994

***Convention nationale :**

- Compte-rendu "Assemblée du 4 avril 1993 à Saint-Denis", avril 1993, Convention Nationale

***Collectif Femmes "Ruptures" :**

- Tract "Nous accusons", Collectif Femmes "Ruptures", janvier 1993

***Citoyens, Citoyennes pour la Bosnie-Herzégovine, Coordination régionale de l'Ouest :**

- Compte-rendu de la Réunion Générale du samedi 26 mars 1994 à Rennes, Citoyens, Citoyennes pour la Bosnie-Herzégovine, Coordination régionale de l'Ouest

***Institut Schiller :**

-Communiqué de presse "Bosnie : Comment la résistance à l'agression serbe est sabotée par l'Assemblée européenne des citoyens d'Helsinki", Institut Schiller

***Coordination Île des France contre la purification ethnique en ex-Yougoslavie :**

-Lettre au sénateur et député concernant le conflit en ex-Yougoslavie, Janvier 1994

-Lettre envoyé au Député, Paris, le 31 mars 1994

-Lettre ouverte au Président de la République française", Collectif de Paris contre la purification ethnique en ex-Yougoslavie, 1994

***Collectif L'Europe commence à Sarajevo :**

-Publication "L'Europe commence à Sarajevo", Collectif L'Europe commence à Sarajevo

-Publication "L'Europe commence à Sarajevo. Liste pour les élections européennes-Réunion préparatoire 24 mai 1994", mai 1994

-"Les candidats de la Liste L'Europe comme à Sarajevo", Collectif L'Europe commence à Sarajevo 1994

***Initiatives Chrétiennes pour l'Europe :**

-Dossier compte-rendu d'un colloque "Ex-Yougoslavie un Tribunal contre les crimes de guerre : Un Tribunal pour l'Humanité", I.C.E, 1994

***Assemblée nationale :**

-Débat en séance publique de l'Assemblée nationale le mardi 12 avril 1994

***Autre :**

-Lettre "La politique de la France dans l'ex-Yougoslavie. Quelques éléments pour une lettre à votre député", 1992

-Tract "Appel des sénatrices socialistes aux Parlementaires français pour dénoncer la résurgence du nazisme dans l'ex-Yougoslavie", Paris, 13 janvier 1993

-"Lettre ouverte aux femmes dans le monde", signé une réfractaire, distribué à la manifestation du 28 janvier 1993 sur Paris

-Sondage d'opinion IFOP "Les questions posées", Le Journal du Dimanche, 10 et 11 février 1993

-Tract "Véronique Nahoum-Grappe : usages politiques de la cruauté, réflexion à la suite d'une visite dans les camps de réfugiés (Croatie, Noël 1992)", jeudi 11 février 1993

-Publication "La guerre contre les femmes. Viols et sévices sexuels en ex-Yougoslavie", compte-rendu de l'intervention de Nelly Trumel au meeting organisé par la Fédération anarchiste à l'Ageca le 12 février 1993

-Tract "Tribunal moral international sur la Yougoslavie", Les Femmes Serbes de France, Paris, mars 1993

-Publication "Info femmes", avril 1993

-Tract "Deux semaines à Mreznicka Zagreb", Françoise Gourdal, Maison du réseau de l'aide multiculturelle MMP, mai 1993

-Publication "Rencontre de Croatie", Odette Brun, octobre 1993

-Article "Dilemme et scepticisme envers le Tribunal International", Nicola Viscovic, professeur de Droit à l'Université de Split, Croatie, 1994

-Publication "Perversités françaises et illusions pacifistes en Bosnie", Lionel Charles

II) Archives privées d'Anne Marie Pavillard :

- Lettre aux adhérentes sur les manifestations de solidarité à l'Opéra Bastille, ELLES SONT POUR, 15 décembre 1992
- Tract "Rassemblement Opéra Bastille", ELLES SONT POUR, 19 décembre 1992
- Lettre aux adhérentes "Manifestation de solidarité le 6 janvier 1993", ELLES SONT POUR, 30 décembre 1992
- Lettre aux adhérentes "Manifestation de solidarité du 6 mars 1993", ELLES SONT POUR, 23 février 1993
- Tract "Tribunal moral sur l'ex-Yougoslavie", ELLES SONT POUR, mars 1993
- Lettre aux adhérentes "Manifestation de solidarité le 8 mars à Strasbourg", 20 avril 1993
- Tract "Week-end de solidarité organisé par le Collectif féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie", ELLES SONT POUR, 20 mai 1993

III) Fond d'archives d'Arlette Moch David conservées à la Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine (BDIC) – Nanterre :

***Femmes sous lois musulmanes :**

- Dossier d'information sur les crimes de guerre contre les femmes en ex-Yougoslavie -Actions et initiatives pour les défendre, mise à jour numéro 3, Femmes sous lois musulmanes, 28 février 1994

***Femmes en Noir France :**

- Tract "Action Femmes en Noir", Femmes en Noir, Paris, mai 1993

***Femmes en Noir :**

- Publication "Tant que la guerre sévira", Femmes en Noir de Genève, octobre 1993
- Publication "Les femmes en Noir de Genève et leur engagement dans la guerre en ex-Yougoslavie : le pourquoi du soutien à MEDICA"

***Femmes d'Europe :**

- Communiqué de presse "Souscription nationale en faveur des femmes victimes de la guerre", Femmes d'Europe, février 1993

***CIMAD :**

- Lettre d'information aux membres de l'Assemblée et aux responsables des groupes locaux "Nos engagements dans l'ex-Yougoslavie", CIMAD, Paris le 26 janvier 1993

***Collectif féministe contre le viol :**

- Lettre d'information, "Viols dans l'ex-Yougoslavie", Collectif féministe contre le viol, Paris le 21 janvier 1993

***Collectif de Paris contre la purification ethnique en ex-Yougoslavie :**

- Tract "Bosnie : Non, il n'est pas trop tard !", Paris, mai 1993

***Collectif Actions Femmes :**

- "Collectif Actions Femmes contre le viol des femmes, crime de guerre et crime contre l'humanité", CAF, Bruxelles le 4 février 1993

***Coordination pour les groupes des femmes de Croatie et de Bosnie-Herzégovine :**

- Tract "Viols en ex-Yougoslavie", Coordination pour les groupes des femmes de Croatie et de Bosnie-Herzégovine, Zagreb le 7 février 1993

***Alliance des Femmes pour la Démocratie :**

- Tract "Appel à la solidarité avec les victimes des viols dans l'ex-Yougoslavie", AFD, janvier 1993
- Lettre d'information "Compte-rendu des activités et des missions de l'AFD", Antoinette Fouque Présidente de l'AFD, Paris le 22 juillet 1993

***Lobby Européen des Femmes :**

- Publication "Les femmes premières victimes de la crise et de la guerre", Lobby Européen des Femmes, 1993

***Collectif féministe de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie :**

- Dossier de presse "Sensibiliser l'opinion publique aux violences faites aux femmes de l'ex-Yougoslavie. Semaine d'action du 20 au 26 février", Collectif féministe de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, février 1993
- Tract "Journée Internationale des Femmes 1993", Collectif féministe de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, mars 1993
- Publication "Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie", paru dans *Paris féministe* (la publication du Collectif), mai 1993
- Publication "Féministes contre la guerre et l'épuration ethnique en ex-Yougoslavie", Collectif féministe de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie et repris par le Collectif féministe des femmes de Toulouse pour une campagne internationale de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie
- Planning activités de mai, Collectif féministe de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, mai 1993
- Lettre d'information numéro 1, "Compte-rendu des rencontres des 29 et 30 mai 1993", Féministes Solidaires des femmes de l'ex-Yougoslavie, 30 juin 1993
- Publication "Du droit d'asile pour les réfugié(e)s de l'ex-Yougoslavie", Collectif féministe de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, 9 juillet 1993
- Tract "Semaine de solidarité à Paris avec l'ex-Yougoslavie du 11 au 16 octobre 1993", Collectif féministe de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, septembre 1993
- Tract "Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie vous informe des prochaines actions", Collectif féministe de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, septembre 1993
- Publication "Des nouvelles d'elles... Souscription pour le Women's Lobby de Sarajevo", Collectif féministe de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie
- Article "Scènes d'anéantissement... Ou les yeux qui ne voient pas", Yvana Radic, *Paris Féministe* numéro 145 (publication du Collectif), avril 1995
- Publication "Demande d'assistance à la mission de paix sur le territoire de l'ex-Yougoslavie", Docteure Vesna Bosanac, Directrice de l'hôpital de Vukovar, *Paris Féministe* numéro 145, avril 1995
- "Questionnaire anonyme en direction des personnes réfugiées de l'ex-Yougoslavie", Collectif féministe de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie

***Alerte Atomique :**

- Gisèle Donnard "Le féminisme face à la guerre en ex-Yougoslavie", *Alerte Atomique*, avril, mai, juin 1994, pp.13-14

***Réseau Femme "Ruptures" :**

- Article "Rencontre en Croatie", Odette Brun, *Réseau Femme Ruptures*, novembre 1993

***Eropa :**

- Tract "Appel à toutes les femmes, à tous les enfants", Louise Cherniak Eropa, Vincennes, octobre 1993

***Solidarité Femmes dans l'ex-Yougoslavie :**

-Publication "Femmes de Lyon contre les viols dans l'ex-Yougoslavie", Solidarité Femmes dans l'ex-Yougoslavie, janvier 1993

***Ligue des Droits de l'Homme :**

-Communiqué "La LDH condamne les déclarations du Pape sur les femmes violées en ex-Yougoslavie", LDH, 1er mars 1993

***Réseau HCA :**

-Compte-rendu des activités du réseau HCA français, 1993

***Collectif Sarajevo :**

-Lettre "Réunion le 23mars 1993 à 19H- Local SOS Racisme", Collectif Solidarité, Montpellier le 8 mars 1993

***International Women Solidarity :**

-Publication "Appeal for support of a International women's tribunal", International Women Solidarity, 7 février 1993

***Citoyens, Citoyennes pour la Bosnie :**

-Publication "Plate-forme de la coordination régionale de l'Ouest", Citoyens, Citoyennes pour la Bosnie, Association Sarajevo Mayenne, 8 au 22 janvier 1993

-Communiqué "Actions de la France en Bosnie-Herzégovine", Citoyens, Citoyennes pour la Bosnie, 9 décembre 1994

***ELLES SONT POUR :**

-Lettre d'information, ELLES SONT POUR, Paris le 23 février 1993

***Association Sarajevo Mayenne :**

-Publication "Le 4 juin à Caen manifestation pour l'intégrité de la Bosnie-Herzégovine", juin 1993

***Comité Lyon MIR SADA :**

-Publication "Zena BIH. Projet Femmes de Bosnie-Herzégovine", Comité Lyon MIR SADA, juin 1992

***Femmes d'Europe – Femmes de cœur et d'action :**

-Publication "Le samedi 19 mars, les femmes de France sont invitées à manifester leur solidarité", mars 1994

***Fondation France liberté :**

-Publication "L'appel des femmes de Srebrenica, un an après", Fondation France liberté, Paris, septembre 1996

***Groupe d'Amitié France-Bosnie-Herzégovine :**

-Lettre d'information "Réunion du 14 février 1994 – Assemblée nationale", Groupe d'Amitié France-Bosnie-Herzégovine, février 1994

***Autre :**

-"Souscription Nationale en faveur des femmes victimes de la guerre", Simone Veil janvier 1993

-"Ex-Yougoslavie. Le retour à la barbarie", Des femmes de la Gavine, lieu du Mouvement de Libération des Femmes, Toulouse, le 14 janvier 1993

-Lettre "A mes collègues enseignantes", M.Berthome, le 15 janvier 1993

- Article "600 manifestantes pour la Journée Internationale des Femmes", P.Rk, Tribune de GE, mars 1993
- Article "Faire fasse aux viols en temps de guerre", Ivana Balen, Belgrade, publié dans *HCA Newsletter*, numéro 6, avril 1993
- Compte-rendu "La convention nationale du 4 avril 1993 à la Bourse du travail de Saint-Denis", Convention Nationale le 6 avril 1993
- "Prochaine convention nationale le 6 mars à St Denis", Convention nationale des Collectifs contre l'épuration ethnique et pour la paix en ex-Yougoslavie, Grenoble, avril 1993
- Article "La guerre contre les femmes. Viols et sévices sexuels en ex-Yougoslavie", Nelly Trumel, 1993
- "Manifeste International des femmes contre la barbarie", Bruxelles, A.Tonglet et I.Guillion
- Lettre ouvert aux députés et parlementaires "Guerre de l'ex-Yougoslavie"
- Publication "Ex-citoyennes dans l'ex-Yougoslavie", Zarana Papic, Université de Belgrade, traduit par Mireille Robin
- Publication "La situation des femmes victimes de la guerre civile en ex-Yougoslavie", 2 mars 1994

IV) Fond d'archives de l'association du Mouvement Français pour le Planning Familial (Paris Square St Irénée) :

***MFPF :**

- Dépouillement systématique des "Circul'info" des comptes-rendu des réunions du Planning Familial Français de Paris entre 1992 et 1998
- Dossier documentaire et dossier de presse "Femmes violées de Bosnie-Herzégovine", Mouvement Français pour le Planning Familial, FE 054 DD 93, février 1993

***Autre :**

- DENTAL Monique "Ébauche pour un historique sur la mobilisation de solidarité avec l'ex-Yougoslavie", 20 mars 1993
- DALIGAND Liliane "L'extermination culturelle par le viol. Du viol systématisé en Bosnie", 8 mars 1993
- Bulletin d'information et de liaison "A l'autre bout du monde elles aussi...", *Paris Féministe*, numéro 151, octobre 1993

V) Sources consultées au Centre des archives féministes d'Angers (CAF) :

***Femmes Libres sur Radio Libertaire :**

- Émission Femmes Libres sur Radio Libertaire "Coordination Européenne des femmes – spécial ex-Yougoslavie", référence 12 AF 1992-49
- Émission Femmes Libres sur Radio Libertaire "Spécial ex-Yougoslavie", référence 12 AF 1992-50
- Émission Femmes Libres sur Radio Libertaire "Femmes d'ex-Yougoslavie", référence 12 AF 1993-31
- Émission Femmes Libres sur Radio Libertaire "F. Sironi et ex-Yougoslavie", référence 12 AF 1994-10
- Émission Femmes Libres sur Radio Libertaire "Guerre en ex-Yougoslavie", référence 12 AF 1994-10
- Émission Femmes Libres sur Radio Libertaire "Véronique Nahoum-Grappe", référence 12 AF 1995-26
- Émission Femmes Libres sur Radio Libertaire "Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie", référence 12 AF 1995-32
- Émission Femmes Libres sur Radio Libertaire "Sadia Ombasic", référence 12 AF 1998-16 (deux disques)

*Cahiers du féminisme :

-Dépouillement systématique de 1992 à 1998 :

- FOREST Isabelle et BATAILLE Claire "Ex-Yougoslavie. La guerre sans fin", in *Cahiers du féminisme*, numéro 62, automne 1992, pp.31-37
- BATAILLE Claire "Demain il sera trop tard", *Cahiers du féminisme*, hiver 1992-printemps 1993
- "Organiser la solidarité", *Cahiers du féminisme*, Hiver 1992-printemps 1993
- BATAILLE Claire et GRANGER Anne-Marie, "Féministes contre la guerre", in *Cahiers du Féminisme*, Hiver 1992-printemps 1993 pp.17-18
- "Interview de Rada Ivekovic" in *Cahiers du féminisme*, numéro 63-64, hivers 1992-printemps 1993
- Dossier "Solidarité ex-Yougoslavie" in *Cahiers du féminisme*, numéro 65 et 66, été 1993-automne 1993
- "Non au dépeçage de la Bosnie", in *Cahiers du féminisme*

*Cahiers de la femme :

-Dépouillement systématique de 1992 à 1998 :

- VINCENT Christine et FILICE Ivana Linai "Developping a culturally sensitive framework for assisting Bosnian women refugees", *Canadian woman studies/ Cahiers de la femme*, volume 15, numéro 2 et 3, 1995 pp.76-81

*Nouvelles Questions Féministes :

-Dépouillement systématique de 1992 à 1998 :

- "Le Collectif féministe contre le viol : un lieu d'information, de solidarité et de lutte", *NQF*, 1991 pp.217-223
- VISSER Willemien "L'Europe féministe. Viols contre les femmes de l' "ex"-Yougoslavie", *NQF*, volume 14, numéro 1, 1993 pp.43-76
- MASSON Sabine "Le viol en temps de guerre : crime ou bavure ? Avancées et résistances de la condamnation du viol contre les femmes", *NQF*, Volume 20, numéro 3, 1999 pp.63-80

*Projets Féministes :

-Dépouillement systématique de 1992 à 1998 :

- SECHAUD Frédéric "Le viol, stratégie de purification ethnique en Bosnie-Herzégovine : du rapport du groupe de femmes de Tresnjevka à la mission de la communauté européenne", *Projets Féministes*, avril 1993 numéro 2, pp.39-61

*Recherches Féministes :

-Dépouillement systématique de 1992 à 1998 :

- MUKAKAYMBA Édith "Rwanda : la violence faite aux femmes en contexte de conflit armé généralisé", *Recherches Féministes*, volume 8 numéro 1 pp.146-154

VI) Sources diverses consultées à la Bibliothèque Marguerite Durand (Archives du féminisme) à Paris :

*Associations des Femmes Turques :

-Lettre d'information, Associations des Femmes Turques, le 20 août 1992

*Lesbia Magazine :

-Publication "Non aux crimes permanents", *Lesbia Magazine*, numéro 113, février 1993

***UNESCO :**

-Dossier "Tisser des liens entre les nations – 1er au 5 décembre 1997, siège de UNESCO, Paris", UNESCO, décembre 1997

***International Women's Tribunal Zagreb :**

-Appel "Des femmes souffrent ! Secourons-les !", International Women's Tribunal Zagreb, 6 et 7 février 1993

***Réseau Femmes "Ruptures" :**

-Bulletin d'information *Réseau Femmes Ruptures*, numéro 97, première quinzaine de juillet 1993, "Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie participe à différents projets initiés et décidés par les associations des femmes directement concernées"

***CLEF :**

-Communiqué de presse "Le 8 mars Journée Internationale des Femmes en Solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie", mars 1993

***Collectif Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie :**

-Lettre d'information "Viols-Femmes-Informations", Collectif Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, Paris le 21 janvier 1993

-Compte-rendu "Intervention au nom de l'association Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie prononcée au cours de la manifestation Tapis Bleu devant le Centre Culturel yougoslave", Collectif Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, 22 juillet 1995

***Alliance des Femmes pour la démocratie :**

-Lettre d'information "Rappel des actions de l'Alliance en 1992", Antoinette Fouque Présidente de l'AFD, Paris le 23 décembre 1992

-Tract "Non à la terreur du viol en Bosnie !", AFD, janvier 1993

-Tract "Souscription nationale", AFD, janvier 1993

***Clara-Magazine :**

-"Zorica, pacifiste yougoslave", Monique Etienne, *Clara-Magazine* numéro 30, juin 1994 pp.27-28

***Grain de sel :**

-"Interview de Joëlle Brunerie Kauffmann, gynécologue, Présidente de la Commission Femme de la Ligue des Droits de l'Homme – Mission en ex-Yougoslavie", in *Grain de Sel* numéro 40, janvier-février 1993

***Cahiers du Féminisme :**

-Claire Bataille et Anne-Marie Granger, "Féministes contre la guerre", in *Cahiers du Féminisme*, pp.17-18

***Collectif ex-Yougoslavie :**

-Publication "Initiatives Européennes, ça suffit le nettoyage ethnique – Rassemblement à Strasbourg le 8 mai 1993", Collectif ex-Yougoslavie, mai 1993

-Dépouillement systématique des revues de presse associative :

***Réseau Femmes "Ruptures"** de 1992 à 1998

***Paris Féministe** de 1992 à 1998

II) DOCUMENTS OFFICIELS

Documentation consultée sur les sites internet officiels.

I) Documents des Nations Unies :

-Rapport Tadeusz Mazowiecki « Situation of human rights in the territory of former yugoslavia », 9 février 1993

-Document S/25826, "Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : projet de résolution", Conseil de Sécurité des Nations Unies , 25 mai 1993

http://dag.un.org/bitstream/handle/11176/51293/S_25826-FR.pdf?sequence=4&isAllowed=y

-Document S/PV.3217 "Procès verbal de la 3217e séance du Conseil de Sécurité des Nations Unies", 25 mai 1993 http://www.icty.org/x/file/Legal%20Library/Statute/930525-uncs-verbatim-record_fr.pdf

II) Documents du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie :

-Fiche informative de l'affaire Kvočka et consorts », Tribunal International de l'ex-Yougoslavie, document préparé par le Service de communication »

http://www.icty.org/x/cases/kvočka/cis/fr/cis_kvočka_fr.pdf

-"Les affaires clés", Tribunal Pénal International de l'ex-Yougoslavie

<http://www.icty.org/fr/in-focus/crimes-sexuels/les-affaires-cl%C3%A9s>

-« Fiche informative sur l'affaire Mucic et consorts », TPIY, document préparé par le service de documentation

http://www.icty.org/x/cases/mucic/cis/fr/cis_mucic_fr.pdf

-« Fiche informative sur l'affaire Anto Furundžija », Tribunal Pénal International de l'ex-Yougoslavie, document préparé par le service de documentation

http://www.icty.org/x/cases/furundzija/cis/fr/cis_furundzija_fr.pdf

-« Fiche informative Radislav Krstić », TPIY, document préparé par le service de documentation.

http://www.icty.org/x/cases/krstic/cis/fr/cis_krstic_fr.pdf

III) Documents du Parlement Européen :

-Résolution B3-1690 "Résolution sur les viols des femmes dans l'ex-Yougoslavie", Parlement européen, 17 décembre 1992

IV) Document du Sénat Français :

-Question du sénateur Emmanuel Hamel, JO du Sénat du 14 janvier 1993, p.60

<http://www.senat.fr/questions/base/1993/qSEQ930124372.html>

-Question écrite numéro 24647 de Monsieur Edouard Le Jeune (Finistère UC), JO Sénat du 11 février 1993, p.215

<https://www.senat.fr/questions/base/1993/qSEQ930224647.html>

-Question écrite numéro 24878 de Monsieur Joseph Ostermann (Bas-Rhin RPR), JO Sénat du 4 mars 1993, p.350

<https://www.senat.fr/questions/base/1993/qSEQ930324878.html>

-Réponse du Ministre des Affaires étrangères à la question de Monsieur Guy Poidieux, JO du Sénat du 2 décembre 1993, p.2293

<https://www.senat.fr/questions/base/1993/qSEQ930400269.html>

-Question écrite numéro 12090 de Monsieur Michel Moreigne (Creuse – SOC), JO Sénat du 14 septembre 1995, p. 1758

<https://www.senat.fr/questions/base/1995/qSEQ950912090.html>

-Réponse du Ministère de l'Intérieur à la question de Monsieur Michel Moreigne, JO Sénat du 1er février 1996 p. 209

<https://www.senat.fr/questions/base/1995/qSEQ950912090.html>

III) ARTICLES DE PRESSES ÉCRITES (1992-1995) **Consultées à la Médiathèque des Champs Libres à Rennes**

Les articles sont classés par titre de périodiques puis par ordre chronologique.

***LE MONDE :**

- "Dans un nouveau rapport Washington dénonce les crimes commis en Bosnie", FRACHON Alain, *Le Monde*, 9 décembre 1992
- "Bosnie, le Conseil de l'Europe dénonce "la pratique du viol collectif", AFP, *Le Monde*, 10 décembre 1992
- "L'Assemblée générale de l'ONU presse le Conseil de sécurité de faire respecter ses résolutions", AFP, *Le Monde*, 21 décembre 1992
- "Au courrier du monde Yougoslave : l'humiliation programmée", GENEVIEVE Jacques, *Le Monde*, 2 janvier 1993
- "Bosnie : l'arme du viol", DUMAY Jean-Michel, *Le Monde*, 5 janvier 1993
- "Les atrocités commises en Bosnie-Herzégovine, des rapports européen et américain accablants", p.7, *Le Monde*, 8 janvier 1993
- "Les atrocité commises en Bosnie-Herzégovine – Les accusations du CICR", p.7, VICHNIAC Isabelle, *Le Monde*, 8 janvier 1993
- "Bosnie : le jeu des assassins – Sur les violences et les viols sur la population civile", *Le Monde*, 13 janvier 1993
- "Mouvement en faveur des femmes bosniaques victimes de viols en France – Elisabeth Guigou", *Le Monde*, 15 janvier 1993
- "Débat à la Sorbonne : des femmes réclament un tribunal pour juger les violeurs", *Le Monde*, 21 janvier 1993
- "Amnesty International dénoncent les viols qui se poursuivent en Bosnie", AFP Reuter, *Le Monde*, 23 janvier 1993
- "Yougoslavie : mission d'enquête sur les viols", p.3, Reuter, *Le Monde*, 1er février 1993
- "Le rapport Warburton fait état de plusieurs millier de victimes et dénonce le viol", AFP, *Le Monde*, 3 février 1993
- "Témoignages sur la pratique des viols dans les villages autour de Sarajevo et du Café Songa", p.3, *Le Monde*, 5 février 1993
- "Quatrième rapport – Le conflit dans l'Ex-Yougoslavie M.Mazowiecki dénonce la poursuite des atrocités en Bosnie", p.3, VICHNIAC Isabelle, *Le Monde*, 16 février 1993
- "15 février 1993 : Bosnie la mission du HCR reste bloquée", p.4, AFP Reuter, *Le Monde*, 17 février 1993
- "Entérinant le rapport de M. Tadeusz Mazowiecki La commission des droits de l'homme de l'ONU condamne de nouveau les atrocités dans l'ex-Yougoslavie", p.3, VICHNIAC Isabelle, *Le Monde*, 25 février 1993
- "Livre noir sur l'ex-Yougoslavie l'ampleur de la politique de purification ethnique", p.4, AFP, *Le Monde*, 5 mars 1993
- "Le conflit dans l'Ex-Yougoslavie, les serbes poursuivent le « nettoyage ethnique » à Banja-Luka", p.5, VICHNIAC Isabelle, *Le Monde*, 19 février 1994
- "Un premier prévenu comparait devant le tribunal sur les crimes de guerre en Bosnie", p.3, AFP Reuter, *Le Monde*, 25 avril 1995

***LIBERATION :**

- "A Sarajevo l'habitude de survivre parmi les ruines", p.4, SEMO Marc, *Libération*, 4 janvier 1993
- "Viols systématiques : le rapport qui accable les Serbes", p.26, AFP Reuter, *Libération*, 8 janvier 1993
- "Un rapport américain accable les Serbes", p.13, F. Fx., *Libération*, 11 janvier 1993
- "A Genève la paix perd son plan et désespère", p.12, HAZAN Pierre, *Libération*, 1er février 1993
- "La stratégie guerrière du Croate Tudjman", p.30, AFP, *Libération*, 4 février 1993
- "Bosnie: l'ONU s'impatiente en attendant Clinton", p.18, AFP, *Libération*, 5 février 1993
- "L'élimination des femmes musulmanes", p.11, RAIS-ALI Wassyla, *Libération*, 9 février 1993
- "Protection encombrante", p.2, GHASSAN Salamé, *Libération*, 13 février 1993
- "Disparition du langage et trucage humanitaire", p.12, GALLAZ Christophe, *Libération*, 15 février 1993
- "Bosnie : les convois humanitaire au point mort", p.13, AFP, *Libération*, 15 février 1993
- "Arrêter l'aide serait dramatique", p.13, FRANCOIS Didier et GARRAUD Dominique, *Libération*, 15 février 1993
- "Le coup de gueule du HCR en Bosnie-Herzégovine", p.18, D.Ps, 18 février 1993
- "UNE : Un tribunal pour les crimes de guerre", UNE, AFP, *Libération*, 23 février 1993
- "L'ONU demande des juges pour les crimes de guerre" et "Deux ans et demi d'atrocités", p.2 PILLOUX Frédéric, *Libération*, 23 février 1993
- "L'impossible Nuremberg Yougoslave", p.3, SABATIER Patrick, et "Simone Veil « une très grande satisfaction »", p.4, propos recueillis par M.G, *Libération*, 23 février 1993
- "Une bénévole française tuée à Sarajevo", p.19, AFP Reuter, *Libération*, 3 mars 1993
- "Appel à la solidarité avec les femmes victimes du viol dans l'Ex-Yougoslavie", p.13, Alliance des Femmes pour la démocratie, *Libération*, 4 mars 1993
- "Himzo, radioamateur et (res)source de la presse internationale", p.14, D.F., *Libération*, 8 mars 1993
- "Solidaires des femmes de Bosnie", p.14, ENESCU Tania, *Libération*, 8 mars 1993
- "La France un soupçon de serbophilie", p.3, HASKI Pierre, *Libération*, 12 mars 1993
- "Mobilisation pour la femme au nom des droits de l'Homme", p.5, COLSON Marie-Laure, *Libération*, 8 mars 1995

***LA CROIX L'ÉVÉNEMENT:**

- "A Saint-Étienne comme en transit" p.2, BERTHET Vincent, *La Croix L'Événement*, 25 décembre 1992
- "Bosnie-Herzégovine : le partage imposé", UNE et pp.2-3, COPIN Noël, *La Croix L'Événement*, 5 janvier 1993
- "UNE : Crime contre la paix à Sarajevo", UNE et Éditorial par QUINIO Dominique, *La Croix L'Événement*, 10 janvier 1993
- "La question cruciale des camps", p.3, L. L-B., *La Croix L'Événement*, 13 janvier 1993
- "Amnistie pour Milosevic ?", p.2, B.T., *La Croix L'Événement*, 13 janvier 1993
- "Zepa : ville martyr", p.4, LESCOT Patrick (AFP Sarajevo), *La Croix L'Événement*, 14 janvier 1993
- "De concessions en concessions", p.5, TOOULON Béatrice, *La Croix L'Événement*, 14 janvier 1993
- "Les Serbes appellent à l'aide internationale", p.3, AFP, *La Croix L'Événement*, 19 janvier 1993
- "Les rescapés de l'horreur", p.8, FOUCHET Antoine, *La Croix L'Événement*, 20 janvier 1993
- "Une journée ordinaire à Sarajevo", pp.3-4, COPIN Noël, *La Croix L'Événement*, 22 janvier 1993
- "Les Nations Unis se penchent sur les crimes de guerre", p.4, BALLIN Luisa, *La Croix L'Événement*, 22 janvier 1993

- "Un Nuremberg pour juger les criminels de l'Ex-Yougoslavie ?", p.6, MASSON Maris-Françoise et TOULON Béatrice, *La Croix L'Événement*, 24 janvier 1993
- "Communauté internationale : que faire ?", p.5, TOULON Béatrice, *La Croix L'Événement*, 28 janvier 1993
- "La France prête à toute éventualité", p.4, I. L-B., *La Croix L'Événement*, 28 janvier 1993
- "Appelés et Casques Bleus", p.12, QUILLÉ Florence, *La Croix L'Événement*, 29 janvier 1993
- "Bosnie : autopsie d'un échec" p.2, TOULON Béatrice, *La Croix L'Événement*, 2 février 1993
- "Sarajevo un journal dans la guerre", UNE et Éditorial de COPIN Noël, *La Croix L'Événement*, 9 février 1993
- "Journal de guerre", dossier pp.4-5, "Aujourd'hui le déshonneur, demain la guerre", MOISI Dominique, *La Croix L'Événement*, 9 février 1993
- "Vers un tribunal international ?", p.4, MASSON Marie-Françoise, *La Croix L'Événement*, 11 février 1993
- "UNE : Pas de crise pour la générosité", UNE et Éditorial sur Équilibre de QUINIO Dominique, *La Croix L'Événement*, 14 février 1993
- "Portrait de la France généreuse", p.2, *La Croix L'Événement*, 14 février 1993
- "Contre les crimes de guerre", Éditorial de COPIN Noël, *La Croix L'Événement*, 20 février 1993
- "La France réseau de sociabilité", p.24, propose recueillis par MASSON Marie-Françoise et MIGLIORINI Robert, *La Croix L'Événement*, 24 février 1993
- "Situation désespérée à Sarajevo", p.5, NEVILL Hugh (AFP), *La Croix L'Événement*, 24 février 1993
- "Un tribunal pour les crimes de guerre" p.8, E.R., *La Croix L'Événement*, 24 février 1993
- "Le blues des réfugiés bosniaques" p.8, HERTOOGHE Alain, *La Croix L'Événement*, 25 février 1993
- "Villeneuve-sur-Lot : Polémique autour des réfugiés" p.3, HERTOOGUE Alain, *La Croix L'Événement*, 3 mars 1993
- "La Croix-Rouge au banc des accusés", p.7, BALIN Luisa, *La Croix L'Événement*, 8 mars 1993
- "« Le viol, crime contre l'humanité »" p.4, propos recueillis par FOUCHET Antoine, *La Croix L'Événement*, 9 mars 1993
- "Génocide en Bosnie ?" p.8, BALIN Luisa, *La Croix L'Événement*, 17 mars 1993

***LE FIGARO :**

- "Soldat serbe et assassin" p.3, SAINT-EXUPERY Patrick, *Figaro*, 25 décembre 1992
- "A Sarajevo un Noël pour oublier", p.2, P. S-E, *Figaro*, 26 décembre 1992
- "Le viol arme de guerre" p.4, GELIE Philippe et BOLLAERT Baudouin, *Figaro*, 10 janvier 1993
- "Un nouvel ordre mondial" p.5, GELIE Philippe, *Figaro*, 20 janvier 1993
- "Bosnie : les cinq grands reprennent le dossier" p.4, GELIE Philippe, *Figaro*, 1er février 1993
- "Sous les yeux des enfants ..." p.4, LORIEUX Claude, *Figaro*, 1er février 1993
- "Crimes dans l'Ex-Yougoslavie : Paris pour un tribunal international" p.6, AFP Reuter, *Figaro*, 9 février 1993
- "Mitterrand fait coup double" p.7, P.Q, *Figaro*, 6 mars 1993
- "Bosnie initiative de paix française : Milosevic demain à Paris" p.3, *Figaro*, 10 mars 1993
- "Antoinette Fouque, combats de femmes" p.6, LEGRAND-BODIN Isabelle, *Figaro*, 10 mars 1993
- "Équilibre : L'indépendance à tout prix" p.4, Y.L, *Figaro*, 20 mars 1993
- "Voïvodine : la purification silencieuse" p.5, THEDREL Arielle, *Figaro*, 23 mars 1993

***LE POINT :**

- "De Sarajevo à Sarajevo", Éditorial par IMBERT Claude, *Le Point*, 9 janvier 1993
- "Erreurs en cascade" p.33, REVEL Jean-François, *Le Point*, 16 janvier 1993

- "L'arme du droit international contre les crimes de guerre" p.22, CORNU Yves, *Le Point*, 27 février 1993
- "Ex-Yougoslavie : l'horreur manipulée", p.72, COLOMES Michel, *Le Point*, 13 mars 1993
- "Viols ; des chiffres en question" p.73, MERLINO Jacques, *Le Point*, 13 mars 1993
- "Bosnie : un geste pour l'honneur" p.55, CORNU Yves, *Le Point*, 20 mars 1993
- "Serbes : un diplomate français accuse" p.58, propos recueillis par CORNU Yves et WEBER Olivier, *Le Point*, 3 avril 1993
- "Morillon le général qui dérange", pp.41-43, BEYLAU Pierre, *Le Point*, 17 avril 1993
- "Bosnie veillée d'arme", p.22, BEYLAU Pierre, *Le Point*, 7 mai 1993

***PARIS MATCH :**

- "Sarajevo les bûcherons du désespoir", pp.40-44, AFP, *Paris Match*, 10 janvier 1993
- "Dans l'ex-Yougoslavie, on a voulu le droit sans la force. On a eu la force sans le droit. Il ne faut plus attendre qu'il y ait des cadavres pour intervenir" p.56, DENIAU Jean-François, *Paris Match*, 20 janvier 1993
- "Les violées de Bosnie", pp.50-54, AUQUE Roger, *Paris Match*, 24 février 1993
- "Violées et héroïnes de guerre" dossier pp 46-51, AFP, *Paris Match*, 26 février 1993
- "Anne Warburton « voici comment nous sommes arrivés au chiffre de 20 000 »" p.52, interview GOLBERINE Willy, *Paris Match*, 10 mars 1993
- "Srebrenica la fin", dossier pp.48-53, BIOT Jean-Pierre, *Paris Match*, 25 mars 1993
- " « Tout est fini. Vous êtes tous des lâches » hurle le dernier radioamateur de Srebrenica" p.53, BIOT Jean-Pierre, *Paris Match*, 27 mars 1993

***L'EXPRESS :**

- "L'impossible Nuremberg" pp.52-53, GIRARDON Jacques, *L'Express*, 21 janvier 1993
- "Crimes sans châtement" pp.54-58, HUGUEUX Vincent, *L'Express*, 28 janvier 1993
- "Accusés !" p.59, HUGUEUX Vincent, *L'Express*, 28 janvier 1993
- "Les cerveaux de la purification" pp.45-46, BADOU Gérard, *L'Express*, 4 février 1993
- "L'histoire recommence-t-elle ?", dossier pp74-81, GONIN Jean-Marc et CONNAN Eric, *L'Express*, 18 mars 1993
- "Un beau geste" p.54, CUAU Yves, *L'Express*, 18 mars 1993
- "Le Don Quichotte de l'ONU" pp.108-110, CONAN Eric, *L'Express*, 25 mars 1993
- "Les Pactes secrets de Sarajevo", dossier pp.42-44, GONIN Jean-Marc, *L'Express*, 22 avril 1993
- "L'enfant de Srebrenica" p.51, DUHAMEL Olivier, *L'Express*, 29 avril 1993
- "Le nettoyage croate" p.22, HUGUEUX Vincent, *L'Express*, 1993
- "Crimes sans criminel" p.51, CONAN Eric, *L'Express*, 3 juin 1993
- "L'horreur au fond des yeux", dossier pp.70-74, HUGUEUX Vincent, *L'Express*, 17 juin 1993
- "La leçon du drame bosniaque", p.23, CASANOVA Jean-Claude, *L'Express*, 15 juillet 1993

IV) SOURCES AUDIO-VISUELLES **consultées à l'Inathèque de Rennes**

Les émissions consultées sont classées par diffuseurs puis par ordre chronologique.

***TF1 :**

- "Yougoslavie", Courtellemont Marie-Pierre, Journal de la Nuit, Diffusion TF1, Production Yugoslavenska Radiotelevizija (JRT), 18 décembre 1992
- "Yougoslavie Elections", Dupuis Marc, Journal du Matin, Diffusion TF1, Production Yugoslavenska Radiotelevizija (JRT), 22 décembre 1992
- "Bosnie", Berrou Loic, Journal de 13 Heures, TF1, Production Télévision Française 1 (TF1), 8 janvier 1993
- "Veil/ Femmes bosniaques", Thuillier Thierry, Journal de 20 Heures, TF1, Production Télévision Française 1 (TF1), 22 janvier 1993
- "Manifestation République", Chazal Claire, Journal de 20 Heures, TF1, Production Télévision Française 1 (TF1), 23 janvier 1993
- "Voleurs Sarajevo", Floquet Michel, Journal de 20 Heures, TF1, Production Télévision Française 1 (TF1), 24 janvier 1993
- "Femmes violées", Baillancourt Isabelle, Journal de 20 Heures, TF1, Production Télévision Française 1 (TF1), 23 février 1993
- "Manif femmes", Bonnemain Marie-Laure, Journal de 20 Heures, TF1, Production Télévision Française 1 (TF1), 6 mars 1993
- "Brèves étrangères", Brulé Christophe, Journal de la Nuit, Production Yugoslavenska Radiotelevizija (JRT) et Worldwige Television News (WTN) Londres, 12 mars 1993
- "Plateau invités", La Taille Emmanuel et Weiller Alain, Le Club de l'Enjeu, TF1, Production Télévision Française 1 (TF1), 8 juin 1993
- "Exactions Bosnie", Rybinski Gauthier, Journal de 20 Heures, TF1, Production Télévision Française 1 (TF1), 18 juillet 1995
- "Ex-Yougoslavie : récapitulatif de 4 ans de guerre", Nakad Nahida, Journal du 13 Heures, Production Télévision Française 1 (TF1), 22 novembre 1995

***FRANCE 2 :**

- "Situation Bosnie", Vahramian Agnès, Journal de 20 Heures, Production France 2 Paris, 26 décembre 1992
- "Joelle Kauffmann", MIDI 2, Production France 2 Paris, 27 décembre 1992
- "Simone Veil", Boisserie Philippe, Journal de 20 Heures, Production France 2 Paris, 27 décembre 1992
- "Polémique Viols", Mavic Florence, MIDI 2, Production France 2 Paris, 8 janvier 1993
- "Invitées : Somine Veil et Elisabeth Guigou", Amar Paul, Journal de 20 Heures, Production France 2 Paris (F2), 22 janvier 1993
- "Rapport femmes violées", Derda Dominique, Journal de 20 Heures, Production France 2 Paris (F2) Paris et Independent Television News (ITN) Londres, 22 janvier 1993
- "Prison bosniaque", Laroche Jobert, Martine, Journal de 20 Heures, Production France 2 Paris, 29 janvier 1993
- "La Honte", Bony Jérôme, Envoyé Spécial, Production France 2 Paris, 4 février 1993
- "Réaction de Simone Veil", Journal de 23 Heures, Production France 2 Paris, 23 février 1993
- "Bébés Bosnie", Masure Bruno, Journal de 23 Heures, Production Reuters Television (RTV) Royaume-Uni, 26 février 1993
- "Viols Bosnie", Merlino Jacques, Journal de 23 Heures, Production France 2 Paris, 26 février 1993
- "Bosnie", Carzou Louis, Journal de 23 Heures, Production Reuters Television (RTV) Royaume-Uni et Radio Television Belgrade (ETVB) Belgrade, 12 mars 1993
- "Tribunal serbe", Sannier Henri, MIDI 2, Production Reuters Television (RTV), 30 mars 1993

- "Femmes et Bosnie", Bermudes Manuela, Journal de 23 Heures, Production France 2 Paris, 22 juillet 1993
- "Procès serbes", Harvois France, Journal de 23 Heures, Production Reuters Television (RTV) Royaume-Uni, 13 février 1995
- "Ce sexe qu'on dit faible", Colonna Dominique, Caza Jérôme, Ernzen Claire, Develay Amelie, Bas les Masques, France 2, Production France 2 Paris, 8 mars 1995
- "Réfugiées Bosnie", Seroul Isabelle, Journal de 23 Heures, Production Reuters Television (RTV) Royaume-Uni, 17 juillet 1995
- "Srebrenica Factual", Manier Stéphane, MIDI 2, Production Reuters Television (RTV) Royaume-Uni, 17 juillet 1995
- "Factual Bosnie", Cornet François, Journal du 20 Heures, Production Reuters Television (RTV) Royaume-Uni, 17 juillet 1995
- "Témoignages Bosnie", Manier Stéphane, MIDI 2, Production Reuters Television (RTV) Royaume-Uni, 18 juillet 1995

***FRANCE 3 :**

- "Brèves : Aujourd'hui les viols, Irak, ONU, gynécologue à Sarajevo, juges Strasbourg", Bobillier Laurence, Journal du Soir, Production France 3 (F3), 8 janvier 1993
- "Brèves : Aujourd'hui Bosnie, Irak, Chine ,Oslo, Viol lycée, Bonaly, foot", Deniau Grégoire, Production France 3 (F3) Paris, 22 janvier 1994
- "José Bidegain", Bignolas Laurent, Journal du 19/20 Heures, Production France 3 (F3) Paris, 3 juillet 1995

***RADIO :**

- "Interview Véronique Nahoum-Grappe", Lebrun Jean, Culture matin, France Culture, Radio France (RF), 9 février 1993
- "Bosnie : la guerre, internements, massacres, viols", David Ghislaine, France culture, Radio France, 14 avril 1994
- "Espace éducation spécial sur la guerre", Colin Marie-Laure Espace Éducation, France culture, Radio France, 13 juillet 1994
- "Coup de pouce aux associations avec la fondation de France", Bonnet Catherine Libre échange, France Bleue, Radio France, 2 mai 1995
- "Lettre du pape aux femmes violées", Martin Serge et Cardin Hélène, Inter Treize, Radio France, 11 juillet 1995

V) PUBLICATIONS CONTEMPORAINES **DES ÉVÈNEMENTS**

- Nahoum-Grappe Véronique "L'épuration ethnique: désastre et stupeur" in *Vukovar, Sarajevo... la guerre en ex-Yougoslavie*, Paris, Éditions Esprit, 1993.
- "La cruauté extrême en Yougoslavie", Véronique Nahoum-Grappe, *Esprit*, mars avril 1993
- Nahoum-Grappe Véronique "La haine ethnique et ses moyens: les viols systématiques " *Confluences*, Printemps 1996 http://www.revues-plurielles.org/uploads/pdf/9_17_4.pdf
- Nahoum-Grappe Véronique "La purification ethnique et les viols systématiques. Ex-Yougoslavie 1991-1995", in *Revue Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, 1997
- Nahoum-Grappe Véronique "Guerre et différence des sexes: les viols systématiques (ex-Yougoslavie, 1991-1995)", in C. Dauphin et A. Farge (dir.), *De la violence et des femmes*, Paris, Albin Michel, 1997.

BIBLIOGRAPHIE

***Histoire des Balkans :**

- ANCEL Jacques – *Peuples et nations des Balkans*, Éditions du CTHS, Paris 1992
CASTELLAN George – *Histoire des Balkans, XIV-XXe siècle*, Fayard, Paris 1991
GARDE Paul – *Les Balkans*, Flammarion, Paris 1994
GOSSIAUX Jean-François – *Pouvoirs ethniques dans les Balkans*, PUF, 2002
WEIBEL Ernest – *Histoire et géopolitique des Balkans de 1800 à nos jours*, Ellipses 2002
YERASIMOS Stéphane – *Le retour des Balkans 1991-2001*, Autrement, 2002

***Histoire de la Yougoslavie et les guerres Yougoslaves :**

- ANALIS Dimitri T. - *La crise yougoslave, stratégie, diplomatie, médias*, L'Age d'Homme, 1993
GARDE Paul – *Vie et mort de la Yougoslavie*, Fayard, 2000 (réédition)
KRULIC Joseph – *Histoire de la Yougoslavie, de 1945 à nos jours*, Complexe, Bruxelles 1993
LUKIC Renéo – *L'agonie Yougoslave (1986-2003), Les États-Unis et l'Europe face aux guerres balkaniques*, Presses de l'Université de Laval, 2003
STARK Hans – *Les Balkans, Le retour de la guerre en Europe*, Ifri, Paris 2003

***Histoire de la Bosnie-Herzégovine :**

- IMAMOVIC Mustafa/ LOVRENOVIC Ivan – *Bosnia and its people. Bosnia and Hercegovina. A millenuim of continuity*, Sarajevo, E.Mulac and R. Mahmutcehajic, 1992
MUDRY Thierry – *Histoire de la Bosnie-Herzégovine, Faits et controverses*, Ellipses, 1999
OLIVIER Louis – *La Bosnie et l'Herzégovine*, Armand Colin, Paris 1901

***La guerre bosniaque :**

- BOUGAREL Xavier – *Bosnie, anatomie d'un conflit*, La Découverte, Paris 1996
LA BRUYERE Florence – *Sarajevo mon amour, entretien avec Jovan Divjak*, Buchet Chastel
LE PAUTREMAT Pascal – *La Bosnie-Herzégovine en guerre (1991-1995) : au cœur de l'Europe*, PUF, 2009
MATTON Sylvie – *Srebrenica, un génocide annoncé*, Flammarion, Paris 2005
ROHDE David – *Le grand massacre, Srebrenica – juillet 1995*, Plon, 1998
SILIOZ Christophe et DIZDAREVIC Svebor André – *La Bosnie-herzégovine, enjeux de la transition, L'Harmattan, 2003*
WESSELINGH Isabelle/ VAULERIN Arnaud – *Bosnie, la mémoire à vif*, Buchet Chastel, 2003

***Les viols :**

BESSELES Philippe, *Viol et identité : un génocide individuel*, MJW Editions, 2008.

LOPEZ Gérard et **PIFFAUD-FILIZZOLA** Gina, *Le viol*, Que sais-je ?, PUF, 1993, 127 pages

VIGARELLO Georges , *Histoire du viol XVIe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 1998, 357 p.

VIRGILI F., « Histoire du viol », dans Michela Marzano (dir.), *Dictionnaire de la violence*, Paris, PUF, 2011.

***Violences et viols, outils de guerre :**

BIASON Léa et **VLACHOVA** Marie – *Les femmes dans un monde d'insécurité, Violences à l'égard des femmes, faits, données et analyses*, Editions de la Martinière, 2005

BORDEAUX Michèle, **HAZO** Bernard et **LORVELLEC** Soizic, *Qualifié viol*, Méridiens Klincksieck, 1990

BRANCHE Raphaëlle et **VIRGILI** Fabrice - *Viols En Temps De Guerre*, Paris, Payot, 2011

BROWNMILLER Susan - *Against Our Will : Men, Women, and Rape* , Martin Secker & Warburg, 1975

FARGNOLI Vanessa, *Viol(S) Comme Arme De Guerre*, Broché, 2012

GUENIVET Karima, *Violences sexuelles : La nouvelle arme de guerre*, Éditions Michalon, 2001

MATOKOT-MIANZENZA Sidonie, *Viol des femmes dans les conflits armés et thérapies familiales*, l'Harmattan, 2003.

Dr MUKWEGE et **Dr Cadière** – *Panzi*, Editions du Moment 2014

NAHOUM-GRAPPE Véronique, "Les viols : une arme de guerre", in *Le livre noir de la condition des femmes*, dir. OCKRENT Christine, Éditions XO, 2006

OTITA LIKONGO Marcel, *Guerre Et Viol - Deux Faces De Fléaux Traumatiques En République Démocratique Du Congo*, L'Harmattan, 2015

ROSIERE Stéphane, *Le nettoyage ethnique: terreur et peuplement*, Ellipses 2006

SASTRE Danièle – *Femmes victimes de violence pendant les conflits, Sofia la belle solitude*, récit, L'Harmattan 2014

***Viols de masse en Bosnie :**

CACIC-KYMPES Jadranka, "Guerre, ethnicité et viol " In *Le Livre noir de l'Ex-Yougoslavie*
- - - "Women in a Europe transition, the Rights of immigration and
refugee women" Athènes, Novembre 1992

DRAKULIC Slaventa, *Je ne suis pas là*, Edition Belfond, 2002

DELPA Isabelle, **BESONNE** Magali, *Peines de guerre : la justice pénale internationale et l'ex-Yougoslavie*, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2010

EVMOON Delphine, *Les criminels de guerre sont-ils des Hommes ordinaires ? L'exemple de la Bosnie-Herzégovine* , L'Harmattan

***La place de la femme et l'idée du viol dans la société française à la fin du XXe siècle :**

BARD Christine, *Les femmes dans la société française au XXème siècle*, Armand Colin, 2004

GISSEROT Hélène et **AUBIN** Claire, *Les femmes en France : 1985-1995*, La Documentation française, 1995

PICQ Françoise, *Libération des femmes, les années-mouvement*, Le Seuil, 1993

REMY Monique, *De l'utopie à l'intégration, Histoire des mouvements des femmes*, L'Harmattan, 1990

EPHESIA,. *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*. La Découverte, 1995

ARTICLES SPÉCIALISÉS :

***Femmes et guerre :**

DELPHA Isabelle, « Les femmes et le droit (pénal) international », *Clio*, 2014/1 (n° 39), p. 183-204. URL : <http://www.cairn.info/revue-clio-femmes-genre-histoire-2014-1-page-183.htm>

DUROCH Françoise, « Le viol, arme de guerre : l'humanitaire en désarroi », *Les Temps Modernes*, 2004/2 (n° 627), p. 138-147. DOI : 10.3917/ltn.627.0138. URL : <http://www.cairn.info/revue-les-temps-modernes-2004-2-page-138.htm>

THEBAUD Françoise, « Penser les guerres du xx e siècle à partir des femmes et du genre. Quarante ans d'historiographie », *Clio*, 2014/1 (n° 39), p. 157-182. URL : <http://www.cairn.info/revue-clio-femmes-genre-histoire-2014-1-page-157.htm>

VIRGILI F. dir. *Clio*, Femmes genre histoire, n° 39 « Les lois genrées de la guerre », 2014

VIRGILI Fabrice, « Elizabeth D. HEINEMAN (dir.), *Sexual Violence in Conflict Zones. From the Ancient World to the Era of Human Rights*. Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2011 », *Clio*, 2014/1 (n° 39), p. 271-273. URL : <http://www.cairn.info/revue-clio-femmes-genre-histoire-2014-1-page-271.htm>

- « La guerre, une transmission genrée », *Genre & Histoire*, Automne 2014-Printemps 2015.

- « Guerre et genre », *Genre & Histoire*, Automne 2009

ROLLINDE M. « Genre et conflit. Femmes victimes, femmes actrices » in *Revue Aspects*, n° 4, "Les acteurs non-étatique dans les conflits armés", décembre 2010

WOOD Elisabeth, « Is rape inevitable in war? », *Al Jazeera*, 25 février 2014

« Le viol comme arme de guerre. Rapport de l'Unesco », *Confluences Méditerranée*, 2008/1 (N°64), p. 99-104. DOI : 10.3917/come.064.0099. URL : <http://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2008-1-page-99.htm>

« Voicing Conflict: Women and 20th Century Warfare / Les Voix du conflit : femmes et guerres au XXème siècle », *Miranda*, n°2, juillet 2010

***Guerre bosniaque et crimes contre les Droits de l'Homme :**

BETTATI/ TOURAINE/ MAUCHET/ JOXE – "Les droits de l'Homme à l'épreuve de la crise bosniaque" in *Cultures et conflits* (2003)

CHAVEZ L., " Formes contemporaines d'esclavage. Rapport préliminaire du Rapporteur spécial sur la situation en ce qui concerne le viol systématique, l'esclavage sexuel et les pratiques analogues à l'esclavage en période de conflit armé", (Commission des droits de l'Homme, sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités) *Nations Unies*, juillet 1996.

HUNTER Robin - " Le nettoyage ethnique en Bosnie-Herzégovine : but atteint ?" in *Revue Géographique de l'Est* (2005)

LE PAUTREMAT Pascal, «La Bosnie-Herzégovine en guerre (1991-1995) : au cœur de l'Europe», In *Guerres mondiales et conflits contemporains* 1/2009 (n° 233) , p.67-81
URL : www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2009-1-page-67.htm.

TOMIC Yves, "Les femmes victimes de guerre en Bosnie-Herzégovine", Commission Européenne Projet coopératif ATLAS Armed Conflicts, Peacekeeping, Transitional Justice : Law as Solution

"Des viols pendant la guerre" , *20ème siècle*, Numéros 75 à 76 (p123), Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2002

<https://books.google.fr/books?>

[id=cMkLAQAAMAAJ&q=livre+sur+les+viols+guerre+bosnie&dq=livre+sur+les+viols+guerre+bosnie&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwibq7mH3dvJAhVLWxoKHWMQDTkQ6AEIPjAE](https://books.google.fr/books?id=cMkLAQAAMAAJ&q=livre+sur+les+viols+guerre+bosnie&dq=livre+sur+les+viols+guerre+bosnie&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwibq7mH3dvJAhVLWxoKHWMQDTkQ6AEIPjAE)

***Les rapports des organisations humanitaires :**

AMNESTY INTERNATIONAL – "Bosnie-Herzégovine. Une nouvelle barbarie", Paris, Les éditions francophones d'Amnesty International, 1993, p. 74

AMNESTY INTERNATIONAL – Rapport : "BOSNIE-HERZÉGOVINE Viols et sévices sexuels pratiqués par les forces armées", janvier 1993

"Rapport de la quatrième conférence mondiale sur le femmes", Beijing (Chine), 4-15 septembre 1995, p. 69

"Comptes rendu des débats, Conseil de l'Europe, Assemblée parlementaire, 1994 (p 100-110)

<https://books.google.fr/books?>

[id=8ZOHLoux81UC&pg=PA102&dq=livre+sur+les+viols+guerre+bosnie&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwibq7mH3dvJAhVLWxoKHWMQDTkQ6AEIOTAD#v=onepage&q=livre%20sur%20les%20viols%20guerre%20bosnie&f=false](https://books.google.fr/books?id=8ZOHLoux81UC&pg=PA102&dq=livre+sur+les+viols+guerre+bosnie&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwibq7mH3dvJAhVLWxoKHWMQDTkQ6AEIOTAD#v=onepage&q=livre%20sur%20les%20viols%20guerre%20bosnie&f=false)

SITOGRAPHIE :

BARDET Céline, "Le viol comme arme de guerre : agir, enfin !" In *Huffingtonpost*, 24 octobre 2014 http://www.huffingtonpost.fr/celine-bardet/viol-arme-de-guerre_b_6033362.html

COLSON Marie-Laure, "Des réfugiées témoignent de viols commis par les Serbes. A l'écoute de femmes «brisées»." In *Libération*, 28 avril 1999

http://www.liberation.fr/evenement/1999/04/28/des-refugiees-temoignent-de-viols-commis-par-les-serbes-a-l-ecoute-de-femmes-brisees_269805

ENDEL Frédéric, "Le viol en temps de guerre, un crime contre l'humanité", In *Chronique Internationale France Inter*, 9 août 2011 <http://www.franceinter.fr/emission-la-chronique-internationale-le-viol-en-temps-de-guerre-un-crime-contre-l-humanite>

FIORI Matteo, "Les camps de viol de Foca : la jurisprudence du TPIY sur une page sombre de la guerre", In *Hague Justice Journal/Journal Judiciaire de la Haye, Volume 2 Numéro 3*, 2007 [http://www.haguejusticeportal.net/Docs/HJJ-JJH/Vol_2\(3\)/The%20Foca_Fiori_FR.pdf](http://www.haguejusticeportal.net/Docs/HJJ-JJH/Vol_2(3)/The%20Foca_Fiori_FR.pdf)

GOUËSET Catherine, "le viol arme de guerre au Congo et ailleurs", In *L'Express*, 10 Juin 2014. http://www.lexpress.fr/actualite/monde/afrique/le-viol-arme-de-guerre-au-congo-et-ailleurs_1550062.html

HAWA BANGURA Zainab, "La violence sexuelle : un outil de guerre" In *ONU.org* <http://www.un.org/fr/preventgenocide/rwanda/about/bgsexualviolence.shtml>

LANDAIS-BARREAU Pauline, "Viol en temps de guerre, vers la reconnaissance d'un crime international ?", In *Geopolis*, 13 Juin 2014 <http://geopolis.francetvinfo.fr/viol-en-temps-de-guerre-vers-la-reconnaissance-dun-crime-international-37237>

NAHOUM-GRAPPE Véronique, " Le viol comme instrument de guerre et d'extermination" In *Presse CNRS* <http://www2.cnrs.fr/presse/thema/225.htm>

"La justice a oublié les femmes violées pendant la guerre de Bosnie-Herzégovine", In *Terrafemina.com* (Mars 2012) <http://www.terrafemina.com/societe/international/articles/12310-la-justice-a-oublie-les-femmes-violees-pendant-la-guerre-de-bosnie-herzegovine.html>

"Quelques réflexions sur le viol de guerre, crime contre l'humanité" In *Aux armes citoyennes, Féminisme, Histoire* <https://sandrine70.wordpress.com/2013/08/03/quelques-reflexions-sur-le-viol-de-guerre-crime-contre-lhumanite/>

"Le viol comme arme de guerre. Conflits armés et violence sexuée au Chiapas et en ex-Yougoslavie" <http://libertaire.free.fr/GuerreetFemmes.html>

"Le viol, stratégie de purification ethnique en Bosnie-Herzégovine : Du rapport du groupe de femmes Tresnjevka à la mission de la Communauté Européenne" <http://www.marievictoirelouis.net/document.php?id=687>

ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

<u>Chronologie générale</u>	201
<u>I) Glossaire et informations complémentaires</u>	
<u>II) Annexes cartographiques</u>	
-Annexe II-1 Carte de la région de l'ex-Yougoslavie	209
-Annexe II-2 Carte de la Bosnie-Herzégovine	210
-Annexe II-3 Carte de l'expansion serbe et des principaux lieux de conflit en Bosnie-Herzégovine et en Croatie	211
-Annexe II-4 Carte du découpage de la Bosnie-Herzégovine et des forces en présence pendant la guerre	212
-Annexe II-5 Carte des "camps bordels" en Bosnie-Herzégovine Extraite du Rapport du groupe des femmes de Tresnjevka, 28 septembre 1992 Archives privées de Claudie Lesselier	213
<u>III) Tableaux des médias</u>	
-Annexe III-1 Tableau variation de la publication d'articles traitant des viols en Bosnie (avril 1992-décembre 1995)	214
-Annexe III-2 Tableau récapitulatif de la variation de la publication d'articles traitant des viols en Bosnie (octobre 1992- juin 1993)	
-Annexe III-3 Tableau récapitulatif du nombre d'articles traitant des viols en Bosnie en fonction des journaux (décembre 1992- décembre 1995)	215
-Annexe III-4 Tableau récapitulatif de la publication d'articles traitant des viols en Bosnie en fonction des journaux (décembre 1992- mars 1993)	
-Annexe III-5 Terminologie médiatique de l'Express (décembre 1992 - décembre 1995)	216
-Annexe III-6 Terminologie médiatique de Paris Match (décembre 1992 - décembre 1995)	
-Annexe III-7 Terminologie médiatique du Point (décembre 1992 - décembre 1995)	217
-Annexe III-8 Terminologie médiatique du Figaro (décembre 1992 - décembre 1995)	
-Annexe III-9 Terminologie médiatique de Libération (décembre 1992 - décembre 1995)	218
-Annexe III-10 Terminologie médiatique de la Croix L'Événement (décembre 1992 - décembre 1995)	
-Annexe III-11 Tableau de la diffusion d'émissions audio-visuelles traitant des viols en Bosnie (novembre 1992 - mars 1993)	219
-Annexe III-12 Tableau de l'action médiatique mettant en avant les actions faites par l'associatif français (novembre 1992 – avril 1993)	
-Annexe III-13 Nombre de bulletins d'informations traitant des viols systématiques et des actions de solidarité des associations françaises dans la revue <i>Réseau Femmes "Ruptures"</i>	220

-Annexe III-14	
Nombre de bulletins d'informations traitant des viols systématiques et des actions de solidarité des associations françaises dans la revue <i>Paris Féministe</i>	
-Annexe III-15	
Tableau récapitulatif de la variation du nombre d'actions de solidarité menées par les associations françaises (1992-1995)	
-Annexe III-16	221
Tableau récapitulatif de la dénonciation médiatique féministe des viols systématiques (1992-1999)	

IV) Annexes photographiques des médias

"L'histoire recommence-t-elle ?", dossier pp74-81, GONIN Jean-Marc et CONNAN Eric	222
<i>L'Express</i> , 18 mars 1993	
"Crimes sans châtement" pp.54-58, HUGEUX Vincent, <i>L'Express</i> , 28 janvier 1993	
"L'enfant de Srebrenica" p.51, DUHAMEL Olivier, <i>L'Express</i> , 29 avril 1993	223
"Les violées de Bosnie", pp.50-54, AUQUE Roger, <i>Paris Match</i> , 24 février 1993	
"Sarajevo les bûcherons du désespoir", pp.40-44, AFP, <i>Paris Match</i> , 10 janvier 1993	224
"Violées et héroïnes de guerre" dossier pp 46-51, AFP, <i>Paris Match</i> , 26 février 1993	
"Srebrenica la fin", dossier pp.48-53, BIOT Jean-Pierre, <i>Paris Match</i> , 25 mars 1993	225
"Srebrenica la fin", dossier pp.48-53, BIOT Jean-Pierre, <i>Paris Match</i> , 25 mars 1993	

V) Photographies d'archives

-Annexe V-1	226
"Les femmes en noir contre la guerre", 9 juin 1992 Archives privées Claudie Lesselier	
-Annexe V-2	227
"Appel des femmes turques", 20 août 1992 Archives privées Claudie Lesselier	
-Annexe V-3 (15 pages)	228
"Rapport du groupe des femmes de Tresnjevka", 28 septembre 1992	
Archives privées de Claudie Lesselier	
-Annexe V-4	243
"Déclaration des féministes de l'ex-Yougoslavie", femmes de Croatie, 17 octobre 1992	
Archives privées Claudie Lesselier	
-Annexe V-5 (2 pages)	244
"Appel des femmes de Zagreb", novembre 1992 Archives privées de Claudie Lesselier	
-Annexe V-6	246
"Rassemblement féministe en soutien aux femmes de l'ex-Yougoslavie", décembre 1992	
Archives privées de Claudie Lesselier	
-Annexe V-7 (3 pages)	247
"Ex-Yougoslavie. Crimes de guerre "bénins" contre les femmes"	
Femmes sous lois musulmanes ,4 décembre 1992 Archives privées de Claudie Lesselier	

-Annexe V-8	249
"Soutien à toutes les femmes de l'ex-Yougoslavie. Viol = crime de guerre", Collectif, 19 décembre 1992 Archives privées de Claudie Lesselier	
-Annexe V-9	250
"Rapport de la mission d'enquête de la communauté européenne sur le traitement des femmes musulmanes dans l'ex-Yougoslavie", 9 janvier 1993 Archives de l'AFD	
-Annexe V-10	255
Pétition "Les femmes contre la barbarie", AFD, in <i>Elle</i> , mardi 19 janvier 1993 Archives privées de l'AFD	
-Annexe V-11 (deux pages)	256
"Appel à la solidarité avec les victimes du viols dans l'ex-Yougoslavie", AFD, janvier 1993 Archives privées Claudie Lesselier	
-Annexe V-12	258
"Group for women raped in war", SOS Telefone, janvier 1993 Archives privées de Claudie Lesselier	
-Annexe V-13	259
"Collectif féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie", 28 janvier 1993 Archives privées de Claudie Lesselier	
-Annexe V-14 (13 pages)	260
"Bosnie-Herzégovine. Viols et sévices sexuels pratiqués par les forces armées", Amnesty International, janvier 1993	
-Annexe V-15	273
"Non à la terreur du viol en Bosnie !", AFD, février 1993 Archives privées Claudie Lesselier	
-Annexe V-16	274
"Pétition pour l'accueil des réfugiés de l'ex-Yougoslavie", Collectif, février 1993 Archives privées Claudie Lesselier	
-Annexe V-17	275
"8 mars Journée Internationale des femmes dédiée aux victimes de la guerre de l'ex-Yougoslavie" Archives privées de Claudie Lesselier	
-Annexe V-18	276
"Collectif féministe de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie", mars 1993 Archives privées de Claudie Leselier	
-Annexe V-19 (3 pages)	277
"Compte-rendu de la mission médicale", début mars 1993, AFD	
-Annexe V-20 (8 pages)	280
"Compte-rendu des missions envoyées par l'AFD en ex-Yougoslavie", mars 1993 Archives privées de l'AFD	
-Annexe V-21 (4 pages)	287
"Ébauche pour un historique sur la mobilisation en solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie" Monique Dentale, présenté à la journée "Europe" de l'ANEF, 20 mars 1993 Archives du Planning Familial Paris Square Saint Irénée	
-Annexe V-22 (2 pages)	291
"Actions femmes en noir", mai 1993 Archives privées de Claudie Lesselier	

-Annexe V-23 (2 pages)	293
"Compte-rendu des réunions du 29 et 30 mai", Collectif, 30 juin 1993 Archives privées de Claudie Lesselier	
-Annexe V-24 (3 pages)	295
"Droits d'asile pour les réfugié(e)s de l'ex-Yougoslavie", Collectif, juillet 1993 Archives privées de Claudie Lesselier	
-Annexe V-25	299
"Lettre de compte-rendu de la souscription nationale", AFD, Antoinette Fouque, 22 juillet 1993 Archives privées de Claudie Lesselier	
-Annexe V-26	300
"Alerte, alerte, alerte ! Tribunal de l'ex-Yougoslavie", août 1993 Archives privées Claudie Lesselier	
-Annexe V-27 (2 pages)	301
"Soirée de soutien du Collectif de lesbiennes et féministes en lutte avec les lesbiennes et féministes de l'ex-Yougoslavie", Collectif, octobre 1993 Archives privées de Claudie Lesselier	
-Annexe V-28	303
"Le Collectif féministe de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie vous informe..." octobre 1993 Archives privées de Claudie Lesselier	
-Annexe V-29	304
"Femmes victimes de la guerre, leurs souffrances et leurs attentes", programme du Symposium Dubrovnik, octobre 1993 Archives privées Claudie Lesselier	
-Annexe V-30 (3 pages)	305
"Rencontre en Croatie", Collectif, novembre 1993 Archives privées Claudie Lesselier	
-Annexe V-31 (4 pages)	308
"L'espace de violence impunie", SOS Telephone, novembre 1993 Archives privées Claudie Lesselier	
-Annexe V-32 (10 pages)	312
"Dossier d'information sur les crimes de guerre commis contre les femmes en ex-Yougoslavie – Actions et initiatives pour les défendre", Femmes sous lois musulmanes, 28 février 1994 Archives privées de Claudie Lesselier	
-Annexe V-33	322
La Lettre de l'Alliance des Femmes, 8 mars 1994 Archives privées de l'AFD	
-Annexe V-34	324
"Lettre d'information sur les projets du Collectif", 12 mai 1994 Archives privées Claudie Lesselier	
-Annexe V-35 (2 pages)	325
"Lettre aux députés et aux parlementaires", 1994 Archives privées de Claudie Lesselier	

CHRONOLOGIE GÉNÉRALE

LEGENDE :

- actions féministes
- actions médiatiques
- actions politiques
- actions humanitaires
- écrits intellectuels et recherche universitaire
- actions faites à l'étranger pour la comparaison avec la solidarité en France

Année 1991 :

-juillet : Mouvements de protestation des mères à Zagreb

-30 septembre : "La rébellion des mères de Bosnie", SOULE Véronique, *Libération*

-depuis 9 octobre : Femmes en Noires manifestent chaque semaine à Belgrade

Année 1992 :

-mars : Amnesty International "Yugoslavia : Further reports of torture and deliberate and arbitrary killings in war zones", Londres, AI Index: EUR 48/13/92

-août : articles allemand et américain sur les viols

-août et septembre : réception et retranscription des lettres et appels des femmes de l'ex-Yougoslavie

-16 au 20 octobre : Rencontre Internationale des Femmes de Prague → diffusion de l'appel des féministes et organisations féministes des Balkans dans le milieu féministe français.

-Octobre : première action de solidarité en France

-novembre : 2 articles publiés sur les viols systématiques en Bosnie-Herzégovine

-novembre : diffusion de plusieurs appels des femmes de l'ex-Yougoslavie

-novembre : Dossier "Projet d'un centre d'aide aux femmes victimes de viol dans la guerre contre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine" aussi nommé *Center for Women War-Victims*, (Groupe des Femmes de Tresnjevka)

-4 décembre : "La guerre sans fin dans l'ex-Yougoslavie : quelle solidarité ?" réunion-débat au cinéma La Clef-images d'ailleurs, Paris. Organisé par le Collectif féministe de Solidarité et l'Association Sarajevo.

-décembre : 2 articles publiés sur les viols systématiques en Bosnie-Herzégovine

-décembre : lettres et pétitions envoyées par des associations françaises

-18 décembre : "Yougoslavie", Courtellemont Marie-Pierre, Journal de la Nuit, Diffusion TF1, Production Jugoslavenska Radiotelevizija (JRT)

-18 au 24 décembre 1992 : lancement de la mission de la CEE sur les viols

-19 décembre : Rassemblement féministe de solidarité avec les Femmes en Noir de Belgrade à l'Opéra Bastille à partir de 15H30

-décembre : 5 articles publiés sur les viols systématiques en Bosnie-Herzégovine

-décembre : lancement de la campagne de dénonciation des camps de détention, de la purification ethnique et des crimes contre l'humanité Médecins du Monde

-décembre : Début du projet d'un centre d'aide aux femmes victimes de viols dans la guerre contre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine (groupe de femmes Tresnjevka)

Année 1993 :

-début janvier : 3 articles

-début janvier : Appel de l'AFD et tract du Collectif.

-début janvier : 12 articles

-12 janvier : Assemblée réunion informations-débats à l'Institut Océanographique à Paris pour informer sur la pratique des viols en Bosnie et sur les mouvements de dénonciation entamés en France.

-début janvier : Appel à une souscription nationale (initiée par Mme Veil et Mme Guigou)

Appel des sénatrices socialistes aux Parlementaires français pour dénoncer la résurgence du nazisme dans l'ex-Yougoslavie

-janvier 1993 : rapport de la commission européenne sur l'enquête des viols systématiques

-mi-janvier : plusieurs manifestations organisées dans Paris et des publications et tracts distribués dans Paris.

-mi-janvier : 6 articles

-fin janvier : 16 articles

Appel à une manifestation par le Comité Vukovar-Sarajevo et d'autres associations dont l'AFD à Paris.

-fin janvier : 10 articles

-fin janvier : traduction d'une dizaine de lettres et publication envoyées par les associations yougoslaves, et publication de tracts et de pétitions par les associations françaises

-janvier : Amnesty International "*Bosnie-Herzégovine viols et sévices sexuels pratiqués par les forces armées*"

Amnesty International "*Bosnie-Herzégovine « Une blessure de l'âme... »*", Londres, Index AI : EUR 63/03/93

-janvier : Amnesty International, informations hebdomadaire externe "ex-Yougoslavie, les 15 principes fondamentaux préconisés par Amnesty International" EUR 48/01/93

-fin-janvier : plusieurs manifestations organisées par l'AFD, le Collectif et d'autres associations.

-2 et 3 février : mission de l'AFD en Bosnie-Herzégovine

-début février : 5 articles

-début février : 4 publications et tracts féministes contre les viols

-6 février : Manifestation nationale contre le fascisme et le racisme place de la République à 14H30, le Collectif féministe de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie manifeste avec une banderole sur les crimes contre les femmes.

-6 au 8 février : mission de l'AFD à Zagreb

-7 février : Congrès International de solidarité féministes avec les femmes de l'ex-Yougoslavie et de dénonciation des viols, organisé à Zagreb par les féministes de l'ex-Yougoslavie et des féministes allemande socialistes de Perspektive Berlin.

-mi-février : 5 articles

-15 au 28 février : "*Manifeste contre les nationalismes*" et "*Ex-Yougoslavie, Si toutes les femmes du monde*" Les verts d'Europe, volume 65

-mi-février : 8 articles

-20 au 26 février : Semaine d'action contre les viols en ex-Yougoslavie à Montpellier (Collectif) Dossier de presse "*Sensibiliser l'opinion publique aux violences faites aux femmes dans l'ex-Yougoslavie*".

-fin février : 13 articles

-27 février au 1er mars : Troisième mission de l'AFD à Zagreb.

-1er mars : Communiqué de presse LDH "La Ligue des droits de l'Homme condamne les déclarations du pape sur les femmes violées en ex-Yougoslavie"

-début mars : 4 articles

Dossier "*Project for Centrer for Women War-Victims*" pour le financement du *Center of Women War-Victims* à Zagreb, traduit et publié par Réseau Femmes Sous Lois Musulmans et d'autres associations françaises.

-6 mars : Manifestation pour la Journée Internationale des droits de la femme (AFD)

"Manif femmes", Bonnemain Marie-Laure, Journal de 20 Heures, TF1, Production Télévision Française 1 (TF1)

-8 mars : "Solidaires des femmes de Bosnie", p.14, ENESCU Tania, *Libération*

"La Croix-Rouge au banc des accusés", p.7, BALIN Luisa, *La Croix L'Événement*

Journée des Droits de l'Homme proclamée Journée Internationale de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, meetings, débat, manifestations dans Paris organisé par plusieurs associations.

-début mars : réception de plusieurs dossiers concernant des projets menés par des associations yougoslaves

-début mars : 9 articles

-fin mars : 7 articles

-25 mars : Quatrième mission de l'AFD étude des projets d'accueil et de reconstruction avec des spécialistes de la santé en ex-Yougoslavie.

-Début avril : 2 articles

-3 et 4 avril : Réunion de la commission Femmes des Verts traitant notamment de la solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie et des crimes contre l'humanité

-avril : "*Mémorandum à l'intention des Nations Unies. La recherche de la justice et de l'équité par le tribunal international chargé de juger les crimes de guerre commis dans l'ex-Yougoslavie*", Amnesty International

-avril : Ouverture du centre d'accueil et d'écoute des femmes violées victimes de la guerre à Zenica projet porté par Medica sous l'initiative de la doctoresse Monika Hauser.

-1er mai : manifestation contre la purification ethnique et contre les viols à Paris (Collectif)

-7 mai : "Bosnie veillée d'arme", p.22, BEYLAU Pierre, *Le Point*

-8 mai : Manifestation contre la purification ethnique et contre les viols systématiques à Strasbourg

-25 mai : Création du TPIY

-Samedi et dimanche 29 et 30 mai : week-end débats et réunions (Collectif). Étaient réunies les collectifs de solidarité de Quimper, Besançon, Toulouse, Lyon, Avignon, Nancy, Caen, Paris et Genève.

-mai : programme de resocialisation des femmes de Dubrovnik (Forum des femmes de Dubrovnik avec aide française de plusieurs associations dont le Collectif féministe de solidarité.

-mai : financement d'un refuge pour les femmes victimes de violences à Zagreb co-organisé par le Collectif féministe de solidarité.

-début juin : 3 articles

-14 au 25 juin : Pression des collectifs féministes sur l'organisation de la Conférence des droits de l'Homme à Vienne en 1993 afin que les violences basées sur les discriminations de sexes soient reconnues.

-samedi 19 juin : Soirée de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie (Collectif)

-mi-juillet : 3 articles

-23 juillet au 1er août : voyage de militantes françaises à Zagreb à la Maison d'accueil "Réseau multiculturel de femmes"

-27 juillet : "Le silence est retombé sur les femmes violées", AFP, *Libération*

-28 juillet au 1er août : projet de conférence "Women against war" organisé par l'association The peace movement of Vojvodina auquel sont conviés toutes les associations féministes de solidarité de l'Europe.

-Du 3 au 8 août : Deuxième Rencontre Internationale "Association de solidarité de femmes contre la guerre" organisé par Subotica, Tresnjevak et Novi Sad.

-Début août :

-Du 26 au 29 août : festival de films et vidéos de lesbiennes organisé à Zagreb.

-août : "Interim Report" publié par Center For Women War Victims de Zagreb, retransmis dans le dossier des Femmes sous Lois Musulmanes.

-18 septembre : fête de soutien à Maison des Femmes (Collectif)

-septembre : "La guerre contre les femmes", Ursula Ott, *Emma*, septembre 1992, traduit et publié par *Réseaux femmes Ruptures*

-9 octobre : rassemblement de 14H à 15H au square de la République à Paris, organisé par les Femmes en Noir

-11 au 19 octobre : semaine de solidarité à Paris avec l'ex-Yougoslavie.

-14 au 18 octobre : invitation pour le Collectif Féministe de Solidarité au symposium "Femmes victimes de la guerre, leurs souffrances, leurs attentes" à Dubrovnik organisé par l'association Desa-Dubrovnik

-octobre : *Vukovar Sarajevo... La guerre en ex-Yougoslavie*, Véronique Nahoum-Grappe, Paris, Esprit

-16 novembre : Publication de l'article "Les femmes pacifistes ont besoin du soutien extérieur" Femmes en Noir

-25 novembre : Lettre de l'association Humanitary Organization "Refugees from Bosna and Herzegovina" adressée au Collectif.

-décembre : *Le livre noir de l'ex-Yougoslavie, purification ethnique et crimes de guerre*, documents recueillis par le Nouvel Observateur et Reporters Sans Frontières

-décembre : Lettre au Sénateurs et Parlementaires sur l'absence de débat parlementaire français et européen concernant le conflit en ex-Yougoslavie et la purification ethnique ainsi que les viols de masse, (publié dans le dossier des Femmes sous Lois Musulmanes p.548)

-de décembre 1993 à décembre 1994 : Mise en place du projet Sarajevo Capitale culturelle de l'Europe

- "L'épuration ethnique : désastre et stupeur", Véronique Nahoum-Grappe

Année 1994 :

-22 janvier : "Brèves : Aujourd'hui Bosnie, Irak, Chine ,Oslo, Viol lycée, Bonaly, foot", Deniau Grégoire, Production France 3 (F3) Paris

-janvier : Amnesty International, "*BOSNIE-HERZÉGOVINE La population civile du centre et du sud-ouest prise au piège de la violence*", Index AI : EUR 63/01/94

-19 février : "Le conflit dans l'Ex-Yougoslavie, les serbes poursuivent le « nettoyage ethnique » à Banja-Luka", p.5, VICHNIAC Isabelle, *Le Monde*

-28 février : dossier reçu par le Collectif Ruptures "*Dossier d'information sur les crimes de guerre contre les femmes en ex-Yougoslavie, actions et initiatives pour les défendre*", Femmes sous lois musulmanes, troisième mise à jour.

-14 avril : "Bosnie : la guerre, internements, massacres, viols", David Ghislaine, France culture, Radio France

-2 mars : Dossier de presse de l'association Femmes d'Europe-Femmes de cœur et d'action sur les femmes victimes de la guerre en ex-Yougoslavie.

-8 Mars : Lancement d'une pétition avec le groupe Tresnjevka pour que se tienne le Tribunal International sur les crimes de guerre en ex-Yougoslavie.

-19 mars : Manifestation de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie organisée par Femmes d'Europe-Femmes de cœur et d'action.

-Mars : le Tribunal de La Haye adopte une résolution qui définit le viol en temps de guerre comme "crime contre l'Humanité".

-12 juin : Liste "L'Europe commence à Sarajevo" pour les élections au Parlement Européen.

-13 juillet : "Espace éducation spécial sur la guerre", Colin Marie-Laure Espace Éducation, France culture, Radio France

-août : "L'épuration ethnique comme programme", Véronique Nahoum-Grappe, Esprit, numéro 204, Paris

-octobre 1994 : *L'enfer yougoslave, les victimes de la guerre témoignent*, Médecins du Monde, Claire Boulanger, Bernard Jacquemart et Philippe Granjon, Blefond, 1994

-22 novembre : "Appel des femmes de la région de Bihac" traduit et publié par Réseaux Femmes Ruptures et Paris Féministes et les associations féministes tel que le Collectif féministe de Solidarité

-9 décembre : Communiqué de presse de l'association Citoyens/citoyennes pour la Bosnie, Convention nationale des collectifs contre la purification ethnique pour dénoncer les viols, les exactions et crimes contre l'humanité soutenu par l'indifférence de la politique occidentale et européenne.

-Décembre : Pétition de Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie "Interpellation des candidats à l'élection présidentielle" sur le conflit en Bosnie et les crimes contre l'humanité
-MERCIER Michèle, *Crimes sans châtement. L'action humanitaire en ex-Yougoslavie 1991-1993*, Bruxelles, Bruylant, 1994, 323 p.

Année 1995 :

-février : 2 articles

-avril : 3 articles

-mai : 1 article

-8 au 11 mai : Congrès européen pour la paix avec l'intervention de l'Atelier des femmes

-début juillet : 3 articles

Tract de Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie "Mais où sont-elles ? Srebrenica"

-mi-juillet : 6 articles

Lettre ouverte de Viviane Monnier.

-22 juillet : manifestation devant le centre culturel yougoslave. Intervention du Collectif.

-fin juillet : 4 articles

-octobre : Lancement de la mission "Resocialisation des femmes de Dubrovnik" organisé par le forum des femmes de Dubrovnik, aide des associations féministes françaises.

-22 novembre : "Ex-Yougoslavie : récapitulatif de 4 ans de guerre", Nakad Nahida, Journal du 13 Heures, Production Télévision Française 1 (TF1)

-Stéphane Audoin-Rouzeau, « *L'enfant de l'ennemi* », Paris, Aubier Collection historique

Année 1996 :

-mai : "Ex-Yougoslavie. La haine ethnique et ses moyens : les viols systématiques", Véronique Nahoum-Grappe, *Confluences*, printemps 1996

-juillet : tract "L'appel des femmes de Srebrenica, un an après", Fondation France Liberté

Questionnaire anonyme en direction des personnes de l'ex-Yougoslavie réfugiées, par Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie

-août : 5e rencontre internationale des Femmes en noirs, sujet principal : que faire pour les réfugié-e-s qui vont se faire expulsés d'Allemagne, Suisse, France etc ?

Année 1997 :

-1 au 5 décembre 1997 : mission HRC et UNESCO "Tisser des liens entre les nations" → Mode et artisanat des femmes de Bosnie-Herzégovine.

-Véronique NAHOUM-GRAPPE, « La purification ethnique et les viols systématiques. Ex-Yougoslavie 1991-1995 », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*

ANNEXES I GLOSSAIRE et INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Droit d'ingérence

« L'expression du "droit" ou du "devoir d'ingérence" – à laquelle on a rapidement accolé le qualificatif d'humanitaire – est apparue à la fin des années 1980 sous la plume de Mario Bettani, professeur de droit international public à l'Université Paris II, et de Bernard Kouchner, homme politique français [...]. Ils voulaient s'opposer, selon l'expression du second, à "la théorie archaïque de la souveraineté des États, sacralisée en protection des massacres". La formule a vite fait recette, particulièrement avec l'avènement d'un nouvel ordre mondial sensé replacer au premier rang des priorités des valeurs comme la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de la personne humaine. La nécessité de secourir les populations en détresse imposerait en effet à chacun un "devoir d'assistance à un peuple en danger", qui transcenderait les règles juridiques traditionnelles ».

CORTEN Olivier, "Les ambiguïtés du droit d'ingérence humanitaire", *Le Courrier de l'Unesco*, 1999

Gender-Based Violence

Concept développé dans les années 1970, qui s'appuie sur les relations de pouvoir entre genre, déterminées par des rôles sociaux attribués aux hommes et aux femmes dans les différentes cultures, pour décrire les violences subies par les femmes. Ce sont les violences spécifiques à l'encontre des femmes, qui peuvent être d'ordre physique, sexuel, psychologique, économique, socio-culturel etc.

« Les violences sexistes influent sur la santé, la dignité, la sécurité, et l'autonomie des victimes, pourtant ces violences sont passées sous silence. Les victimes peuvent souffrir de troubles de la sexualité et de la reproduction, notamment en cas de grossesses forcées, d'accouchements sans soins, de fistules traumatiques, de maladies sexuellement transmissibles et même de mort. »

Traduction "News on gender-based violence", UNFPA

<http://www.unfpa.org/gender-based-violence>

Violence extrême

« La violence extrême est caractérisée par une absence de limite la conduisant à sa perte.[...] Elle n'est jamais légitime d'un point de vue social. Elle n'a de sens que pour l'agresseur, qui fait souffrir ses victimes afin d'éprouver la seule forme de plaisir atteignable pour lui, purement égocentrique. La violence extrême s'oppose en cela à la violence socialisée, limitée par des règles, basée sur des coutumes ou des lois, une violence autorisée parce que remplissant certaines fonctions au sein des groupes [...]. La légitime défense constitue l'exemple classique de la violence socialisée, tolérée par les groupes. Pourquoi ? Parce que la recours à la force y est limité dans le temps, qu'il répond à des règles acceptées par la communauté, et est utile à son fonctionnement ».

HOLLEUFER Gilbert et COTTER Philippe, *La vengeance des humiliés. Les révoltes du XXe siècle*, Éditions Eclética, 2008, p.23

Génocide : définition

«[Le génocide] ne signifie pas nécessairement la destruction immédiate d'une nation, sauf quand il est accompli par un massacre de tous ses membres. Il signifie plutôt la mise en œuvre de différentes actions coordonnées qui visent à la destruction des fondements essentiels de la vie des groupes nationaux, en vue de leur anéantissement. Une telle pratique a pour objectif la désintégration de leurs institutions politiques et sociales, de leur culture, de leur langage, de leur conscience nationale, de leur religion et de leur existence économique, la destruction de la sécurité, de la liberté, de la santé, de la dignité humaine et de la vie même des individus ».

LEMKIN Rafaël, *Qu'est-ce qu'un génocide ?*, Éditions du Rocher, Monaco,2008, p. 215

Viols systématiques : définition

« Le viol commis en temps de guerre a souvent pour but de terroriser la population, de briser les familles, de détruire les communautés et, dans certains cas, de changer la composition ethnique de la génération suivante. Parfois, il sert aussi à transmettre délibérément aux femmes le VIH ou à rendre les femmes de la communauté visée incapables de porter des enfants. Même après la fin d'un conflit , les impacts de la violence sexuelle persistent, notamment les grossesses non désirées, les infections sexuellement transmissibles, et la stigmatisation. Une violence sexuelle généralisée peut elle-même continuer, voire augmenter, au lendemain du conflit de fait de l'insécurité et de l'impunité. Et, pour répondre aux besoins des survivantes – notamment soins médicaux, traitement VIH, appui psychologique, aide économique et recours juridique – il faut des ressources que la plupart des pays sortant d'un conflit ne possèdent pas. Pendant des siècles, la violence sexuelle en

période de conflit a été tacitement acceptée et jugée inévitable. Un rapport de l'ONU sur la violence sexuelle et le conflit armé note qu'à travers les siècles les armées ont vu dans le viol une part légitime du butin de guerre. Durant la Seconde Guerre mondiale, toutes les parties au conflit ont été accusées de viols massifs, et pourtant aucun des deux tribunaux créés par les pays alliés vainqueurs afin de poursuivre les crimes de guerre – à Tokyo et à Nuremberg – n'a reconnu le caractère criminel de la violence sexuelle. Ce n'est pas avant 1992, en présence des viols répandus de femmes dans l'ex-Yougoslavie, que la question s'est imposée à l'attention du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le 18 décembre 1992, le Conseil a déclaré que la détention et le viol massif, organisé et systématique de femmes, en particulier de femmes musulmanes, en Bosnie-Herzégovine constituaient un crime international qu'on ne pouvait ignorer. Par la suite, le statut du TPIY a inclus le viol parmi les crimes contre l'humanité, parallèlement à d'autres crimes comme la torture et l'extermination, quand il est commis dans un conflit armé et dirigé contre une population civile. En 2001, le TPIY est devenu le premier tribunal international à déclarer un accusé coupable de viol en tant que crime contre l'humanité. En outre, le Tribunal a élargi la définition de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité pour y inclure l'esclavage sexuel. Auparavant, le travail forcé était l'unique type d'esclavage à être considéré comme un crime contre l'humanité.

Nations Unies "La violence sexuelle : un outil de guerre"

<http://www.un.org/fr/preventgenocide/rwanda/about/bgsexualviolence.shtml>

Nettoyage ethnique : définition

« Tentative de créer des zones géographiques se caractérisant par leur homogénéité ethnique, au moyen de la déportation ou du déplacement forcé de personnes appartenant à des groupes ethniques définis. Le nettoyage ethnique entraîne parfois la suppression de toutes les marques physiques témoignant de l'existence du groupe visé, par la destruction des monuments, cimetières et lieux de cultes. L'expression « nettoyage ethnique », traduction littérale des termes serbo-croates "etnicko ciscenje", a été très fréquemment utilisée dans les années 1990 (bien qu'elle soit apparue antérieurement) afin de décrire le traitement brutal dont furent victimes divers groupes de civils lors des conflits qui accompagnèrent la désintégration de la république fédérale de Yougoslavie. Ces groupes comprenaient des Bosniaques (musulmans bosniens) de Bosnie et d'Herzégovine, des Serbes de la région de Krajina en Croatie et des Albanais, puis des Serbes, de la province du Kosovo en Serbie. »

Définition nettoyage ethnique, *Universalis*

<http://www.universalis.fr/encyclopedie/nettoyage-ethnique/>

Crime de guerre : définition

«Article 7 – Crimes contre l'humanité

1. Aux fins du présent Statut, on entend par crime contre l'humanité l'un quelconque des actes ci-après lorsqu'il est commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque :

- a) Meurtre ;*
- b) Extermination ;*
- c) Réduction en esclavage ;*
- d) Déportation ou transfert forcé de population ;*
- e) Emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international ;*
- f) Torture ;*
- g) Viol, esclavage sexuel, prostitution forcée, grossesse forcée, stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable ;*
- h) Persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste, en corrélation avec tout acte visé dans le présent paragraphe ou tout crime relevant de la compétence de la Cour ;*
- i) Disparitions forcées de personnes ;*
- j) Crime d'apartheid ;*
- k) Autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale. »*

Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, 17 juillet 1998

https://www.icc-cpi.int/NR/rdonlyres/6A7E88C1-8A44-42F2-896F-D68BB3B2D54F/0/Rome_Statute_French.pdf

Crime contre l'humanité : définition

« Article 8 Crimes de guerre

1) La Cour a compétence à l'égard des crimes de guerre, en particulier lorsque ces crimes s'inscrivent dans le cadre d'un plan ou d'une politique ou lorsqu'ils font partie d'une série de crimes analogues commis sur une grande échelle.

2) Aux fins du Statut, on entend par « crimes de guerre » :

- a) Les infractions graves aux Conventions de Genève du 12 août 1949, à savoir l'un quelconque des actes ci-après lorsqu'ils visent des personnes ou des biens protégés par les dispositions des Conventions de Genève : i) L'homicide intentionnel ; ii) La torture ou les traitements inhumains, y compris les expériences biologiques ; Statut de Rome de la Cour pénale internationale 6 iii) Le fait de causer intentionnellement de grandes souffrances ou de porter gravement atteinte à l'intégrité physique ou à la santé ; iv) La destruction et l'appropriation de biens, non justifiées par des nécessités militaires et exécutées sur une grande échelle de façon illicite et arbitraire ; v) Le fait de contraindre un prisonnier de guerre ou une personne protégée à servir dans les forces d'une puissance ennemie ; vi) Le fait de priver intentionnellement un prisonnier de guerre ou toute autre personne protégée de son droit d'être jugé régulièrement et impartialement ; vii) La déportation ou le transfert illégal ou la détention illégale ; viii) La prise d'otages ;*
- b) Les autres violations graves des lois et coutumes applicables aux conflits armés internationaux dans le cadre établi du droit international, à savoir, l'un quelconque des actes ci-après : i) Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre la population*

civile en tant que telle ou contre des civils qui ne participent pas directement part aux hostilités ; ii) Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre des biens de caractère civil, c'est-à-dire des biens qui ne sont pas des objectifs militaires ; iii) Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre le personnel, les installations, le matériel, les unités ou les véhicules employés dans le cadre d'une mission d'aide humanitaire ou de maintien de la paix conformément à la Charte des Nations Unies, pour autant qu'ils aient droit à la protection que le droit international des conflits armés garantit aux civils et aux biens de caractère civil ; iv) Le fait de diriger intentionnellement une attaque en sachant qu'elle causera incidemment des pertes en vies humaines dans la population civile, des blessures aux personnes civiles, des dommages aux biens de caractère civil ou des dommages étendus, durables et graves à l'environnement naturel qui seraient manifestement excessifs par rapport à l'ensemble de l'avantage militaire concret et direct attendu ;

v) Le fait d'attaquer ou de bombarder, par quelque moyen que ce soit, des villes, villages, habitations ou bâtiments qui ne sont pas défendus et qui ne sont pas des objectifs militaires ; vi) Le fait de tuer ou de blesser un combattant qui, ayant déposé les armes ou n'ayant plus de moyens de se défendre, s'est rendu à discrétion ; Statut de Rome de la Cour pénale internationale 7 vii) Le fait d'utiliser indûment le pavillon parlementaire, le drapeau ou les insignes militaires et l'uniforme de l'ennemi ou de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les signes distinctifs prévus par les Conventions de Genève, et, ce faisant, de causer la perte de vies humaines ou des blessures graves ; viii) Le transfert, direct ou indirect, par une puissance occupante d'une partie de sa population civile, dans le territoire qu'elle occupe, ou la déportation ou le transfert à l'intérieur ou hors du territoire occupé de la totalité ou d'une partie de la population de ce territoire ; ix) Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre des bâtiments consacrés à la religion, à l'enseignement, à l'art, à la science ou à l'action caritative, des monuments historiques, des hôpitaux et des lieux où des malades ou des blessés sont rassemblés, à condition qu'ils ne soient pas des objectifs militaires ;

x) Le fait de soumettre des personnes d'une partie adverse tombées en son pouvoir à des mutilations ou à des expériences médicales ou scientifiques quelles qu'elles soient qui ne sont ni motivées par un traitement médical, dentaire ou hospitalier, ni effectuées dans l'intérêt de ces personnes, et qui entraînent la mort de celles-ci ou mettent sérieusement en danger leur santé ; xi) Le fait de tuer ou de blesser par trahison des individus appartenant à la nation ou à l'armée ennemie ; xii) Le fait de déclarer qu'il ne sera pas fait de quartier ; xiii) Le fait de détruire ou de saisir les biens de l'ennemi, sauf dans les cas où ces destructions ou saisies seraient impérieusement commandées par les nécessités de la guerre ; xiv) Le fait de déclarer éteints, suspendus ou non recevables en justice les droits et actions des nationaux de la partie adverse ; xv) Le fait pour un belligérant de contraindre les nationaux de la partie adverse à prendre part aux opérations de guerre dirigées contre leur pays, même s'ils étaient au service de ce belligérant avant le commencement de la guerre ; xvi) Le pillage d'une ville ou d'une localité, même prise d'assaut ; xvii) Le fait d'employer du poison ou des armes empoisonnées ; xviii) Le fait d'employer des gaz asphyxiants, toxiques ou similaires, ainsi que tous liquides, matières ou procédés analogues ; xix) Le fait d'utiliser des balles qui s'épanouissent ou s'aplatissent facilement dans le corps humain, telles que des balles dont l'enveloppe dure ne recouvre pas entièrement le centre ou est percée d'entailles ; Statut de Rome de la Cour pénale internationale 8

xx) Le fait d'employer les armes, projectiles, matières et méthodes de guerre de nature à causer des maux superflus ou des souffrances inutiles ou à frapper sans discrimination en violation du droit international des conflits armés, à condition que ces armes, projectiles,

matières et méthodes de guerre fassent l'objet d'une interdiction générale et qu'ils soient inscrits dans une annexe au présent Statut, par voie d'amendement adopté selon les dispositions des articles 121 et 123 ; xxi) Les atteintes à la dignité de la personne, notamment les traitements humiliants et dégradants ; xxii) Le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, telle que définie à l'article 7, paragraphe 2, alinéa f), la stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle constituant une infraction grave aux Conventions de Genève ; xxiii) Le fait d'utiliser la présence d'un civil ou d'une autre personne protégée pour éviter que certains points, zones ou forces militaires ne soient la cible d'opérations militaires ; xxiv) Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre les bâtiments, le matériel, les unités et les moyens de transport sanitaires, et le personnel utilisant, conformément au droit international, les signes distinctifs prévus par les Conventions de Genève ; xxv) Le fait d'affamer délibérément des civils comme méthode de guerre, en les privant de biens indispensables à leur survie, y compris en empêchant intentionnellement l'envoi des secours prévus par les Conventions de Genève ; xxvi) Le fait de procéder à la conscription ou à l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans dans les forces armées nationales ou de les faire participer activement à des hostilités ;

- *c) En cas de conflit armé ne présentant pas un caractère international, les violations graves de l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève du 12 août 1949, à savoir l'un quelconque des actes ci-après commis à l'encontre de personnes qui ne participent pas directement aux hostilités, y compris les membres de forces armées qui ont déposé les armes et les personnes qui ont été mises hors de combat par maladie, blessure, détention ou par toute autre cause : i) Les atteintes à la vie et à l'intégrité corporelle, notamment le meurtre sous toutes ses formes, les mutilations, les traitements cruels et la torture ; ii) Les atteintes à la dignité de la personne, notamment les traitements humiliants et dégradants ; iii) Les prises d'otages ; Statut de Rome de la Cour pénale internationale 9 iv) Les condamnations prononcées et les exécutions effectuées sans un jugement préalable, rendu par un tribunal régulièrement constitué, assorti des garanties judiciaires généralement reconnues comme indispensables ;*

d) L'alinéa c) du paragraphe 2 s'applique aux conflits armés ne présentant pas un caractère international et ne s'applique donc pas aux situations de troubles et tensions internes telles que les émeutes, les actes isolés et sporadiques de violence ou les actes de nature similaire ;

e) Les autres violations graves des lois et coutumes applicables aux conflits armés ne présentant pas un caractère international, dans le cadre établi du droit international, à savoir l'un quelconque des actes ci-après : i) Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre la population civile en tant que telle ou contre des personnes civiles qui ne participent pas directement aux hostilités ; ii) Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre les bâtiments, le matériel, les unités et les moyens de transport sanitaires, et le personnel utilisant, conformément au droit international, les signes distinctifs des Conventions de Genève ; iii) Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre le personnel, les installations, le matériel, les unités ou les véhicules employés dans le cadre d'une mission d'aide humanitaire ou de maintien de la paix conformément à la Charte des Nations Unies, pour autant qu'ils aient droit à la protection que le droit international des conflits armés garantit aux civils et aux biens de caractère civil ; iv) Le fait de diriger intentionnellement des attaques contre des bâtiments consacrés à la religion, à l'enseignement, à l'art, à la science ou à l'action caritative, des monuments historiques, des hôpitaux et des lieux où des malades et des blessés sont rassemblés, pour autant que ces bâtiments ne soient pas des objectifs militaires ; v) Le pillage d'une ville ou d'une localité, même prise d'assaut ; vi) Le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse

forcée, telle que définie à l'article 7, paragraphe 2, alinéa f), la stérilisation forcée, ou toute autre forme de violence sexuelle constituant une violation grave de l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève ; vii) Le fait de procéder à la conscription ou à l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans dans les forces armées ou dans des groupes armés ou de les faire participer activement à des hostilités ; viii) Le fait d'ordonner le déplacement de la population civile pour des raisons ayant trait au conflit, sauf dans les cas où la sécurité des civils ou des impératifs militaires l'exigent ; Statut de Rome de la Cour pénale internationale 10 ix) Le fait de tuer ou de blesser par trahison un adversaire combattant ; x) Le fait de déclarer qu'il ne sera pas fait de quartier ; xi) Le fait de soumettre des personnes d'une autre partie au conflit tombées en son pouvoir à des mutilations ou à des expériences médicales ou scientifiques quelles qu'elles soient qui ne sont ni motivées par un traitement médical, dentaire ou hospitalier, ni effectuées dans l'intérêt de ces personnes, et qui entraînent la mort de celles-ci ou mettent sérieusement en danger leur santé ; xii) Le fait de détruire ou de saisir les biens d'un adversaire, sauf si ces destructions ou saisies sont impérieusement commandées par les nécessités du conflit ;

f) L'alinéa e) du paragraphe 2 s'applique aux conflits armés ne présentant pas un caractère international et ne s'applique donc pas aux situations de troubles et tensions internes telles que les émeutes, les actes isolés et sporadiques de violence ou les actes de nature similaire. Il s'applique aux conflits armés qui opposent de manière prolongée sur le territoire d'un État les autorités du gouvernement de cet État et des groupes armés organisés ou des groupes armés organisés entre eux.

3) Rien dans le paragraphe 2, alinéas c) et e), n'affecte la responsabilité d'un gouvernement de maintenir ou rétablir l'ordre public dans l'État ou de défendre l'unité et l'intégrité territoriale de l'État pour tous les moyens légitimes. »

Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, 17 juillet 1998
https://www.icc-cpi.int/NR/rdonlyres/6A7E88C1-8A44-42F2-896F-D68BB3B2D54F/0/Rome_Statute_French.pdf

ANNEXES II CARTES



Carte de la région de l'ex-Yougoslavie

http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/ezflow_site/storage/images/media/images/carte-de-l-ex-yougoslavie/519599-1-fre-FR/Carte-de-l-ex-Yougoslavie_large_carte.jpg

Annexe II-1



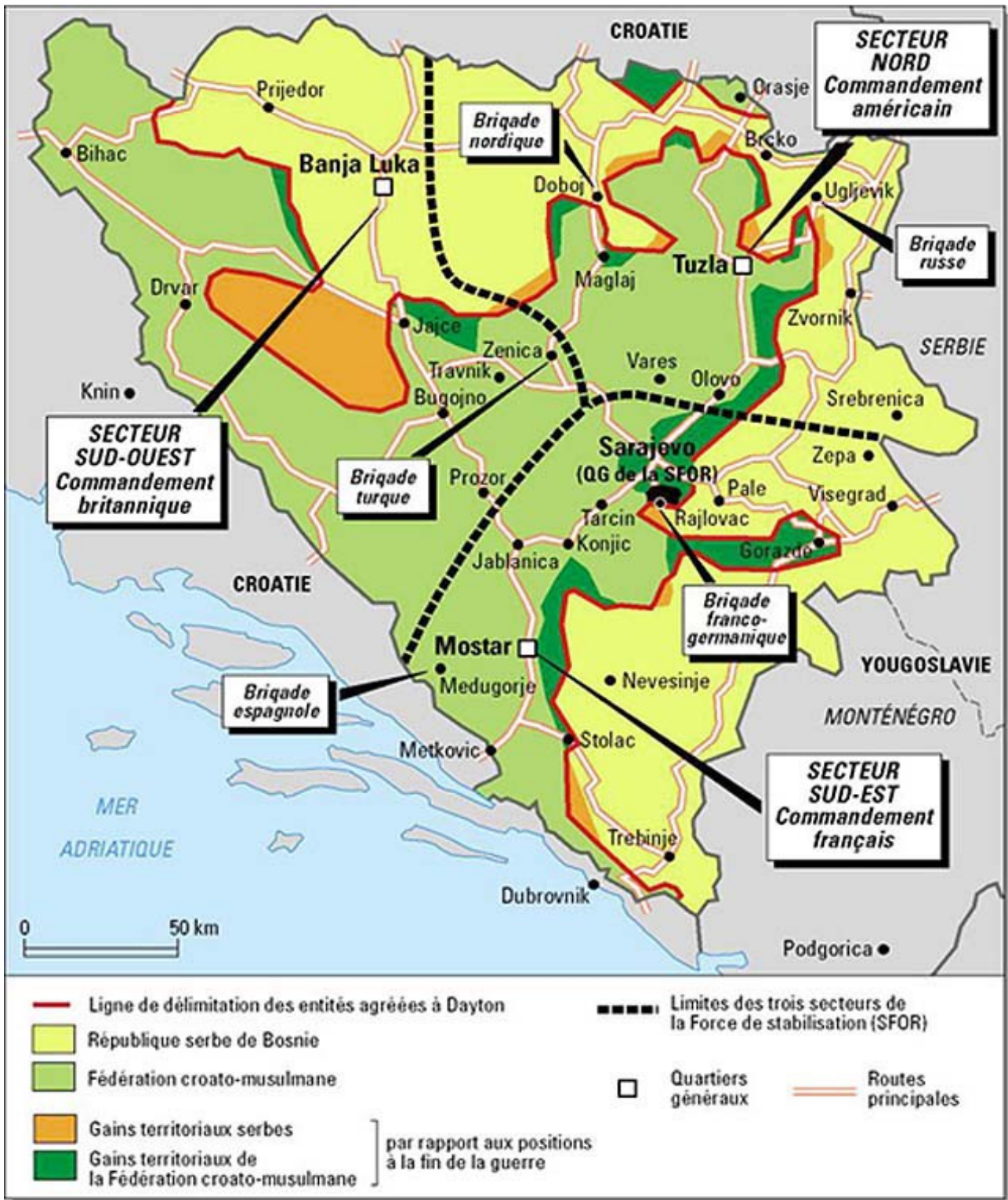
Carte de la Bosnie-Herzégovine

<http://www.tavannes.ch/ecoles/IMG/jpg/BOSNIE-HERZEGOVINE-26-04-07.jpg>

Annexe II-2

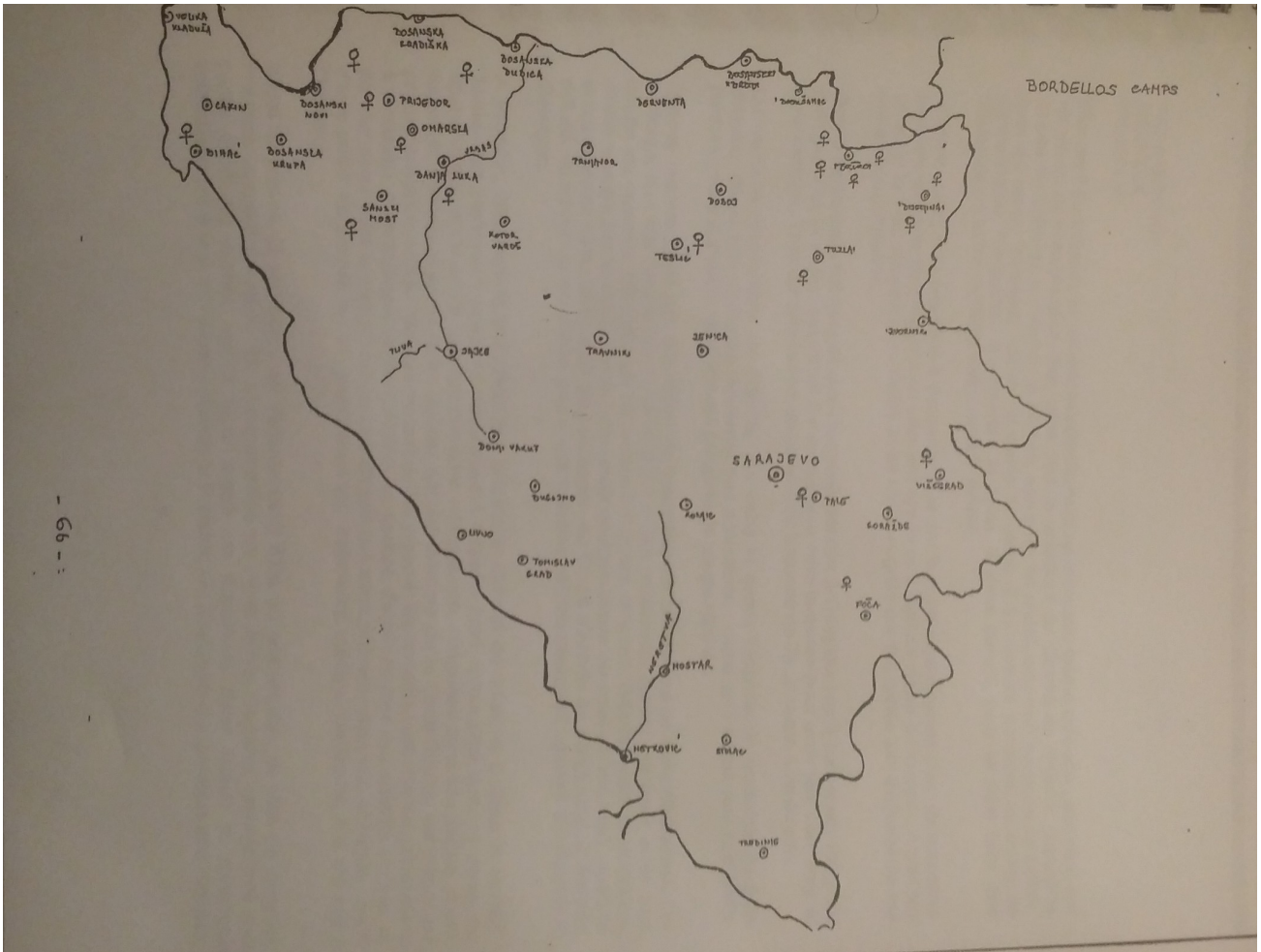


Carte de l'expansion serbe et des principaux lieux de conflit en Bosnie-Herzégovine et en Croatie
https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/a/ae/Territories_controlled_by_the_Republic_of_Srpska_and_Republic_of_Serbian_Krajina_in_1993.png
 Annexe II-3



Carte du découpage de la Bosnie-Herzégovine et des forces en présence pendant la guerre
<https://img.webme.com/pic/g/geographie-ville-en-guerre/bosnie-dayton.jpg>

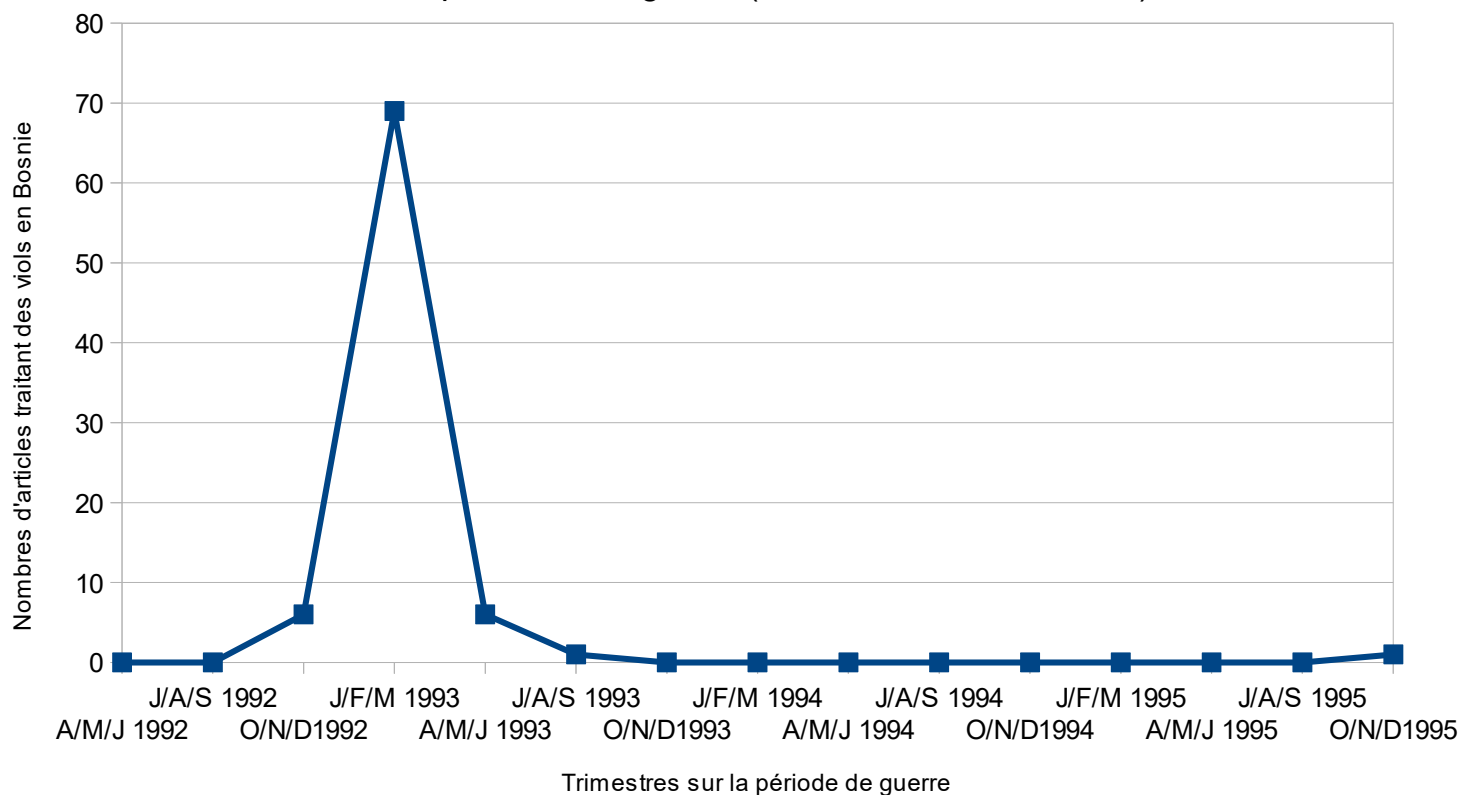
Annexe II-4



Carte des "camps bordels" en Bosnie-Herzégovine
Extraite du Rapport du groupe des femmes de Tresnjevka, 28 septembre 1992
Archives privées de Claudie Lesselier
Annexe II-5

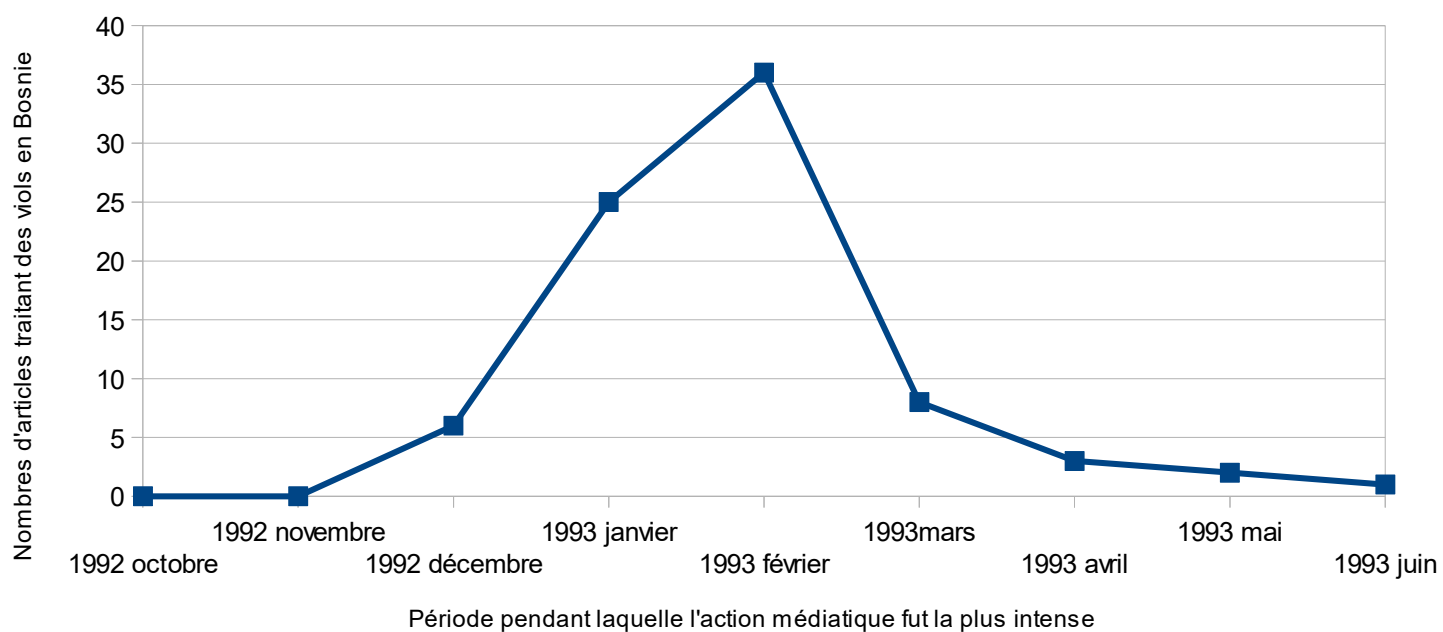
ANNEXES III TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Variation de la publication d'articles traitant des viols en Bosnie sur la période de la guerre (avril 1992-décembre 1995)



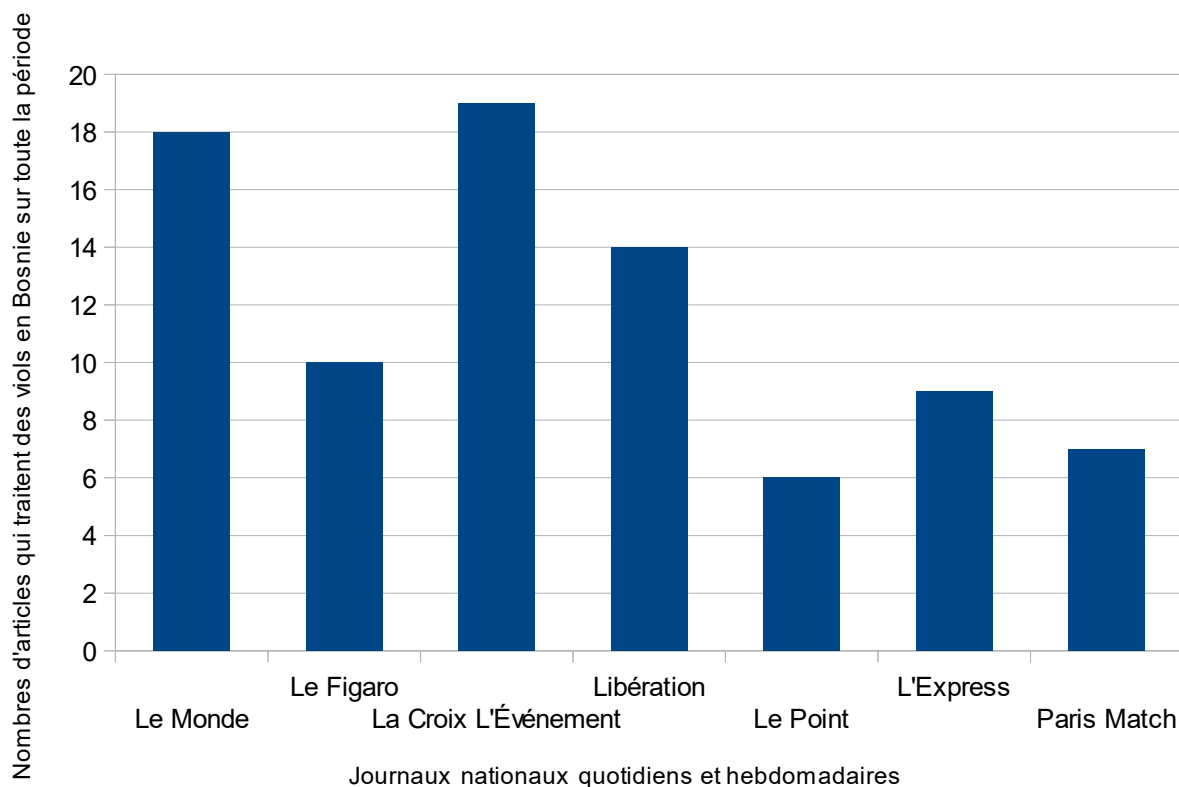
Annexe III-1

Variation de la publication d'articles traitant des viols en Bosnie (octobre 1992-juin 1993)



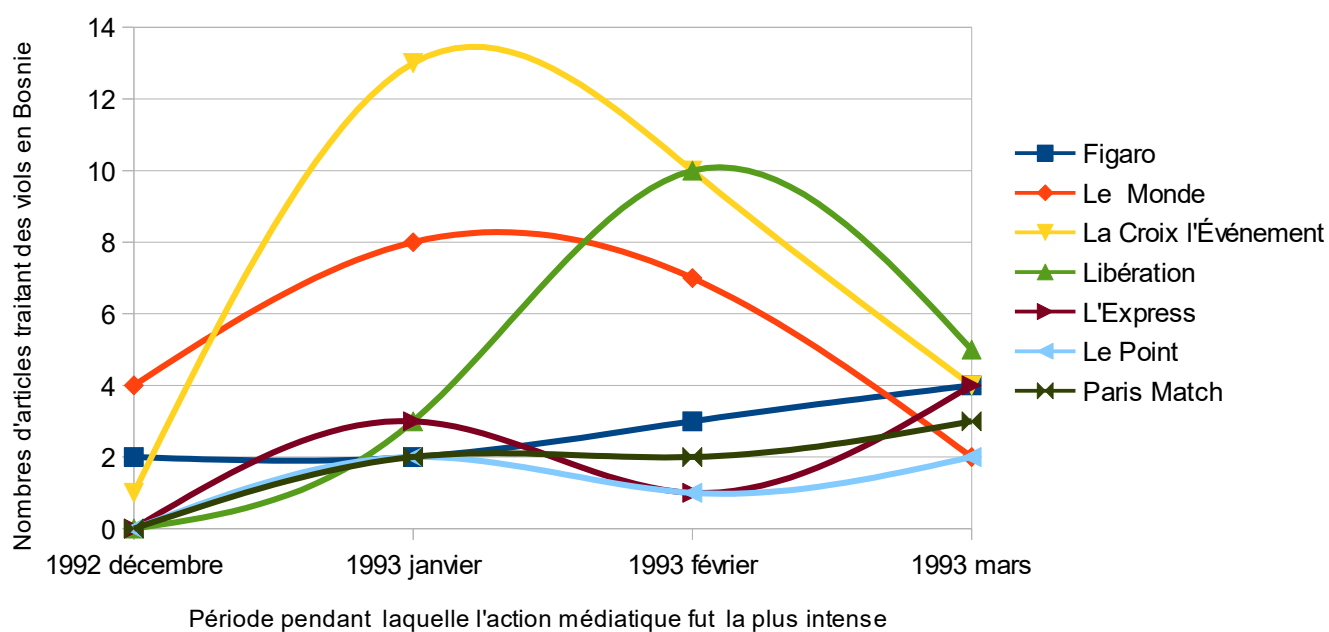
Annexe III-2

Nombres d'articles traitant des viols en Bosnie en fonction des journaux
(décembre 1992-décembre 1995)



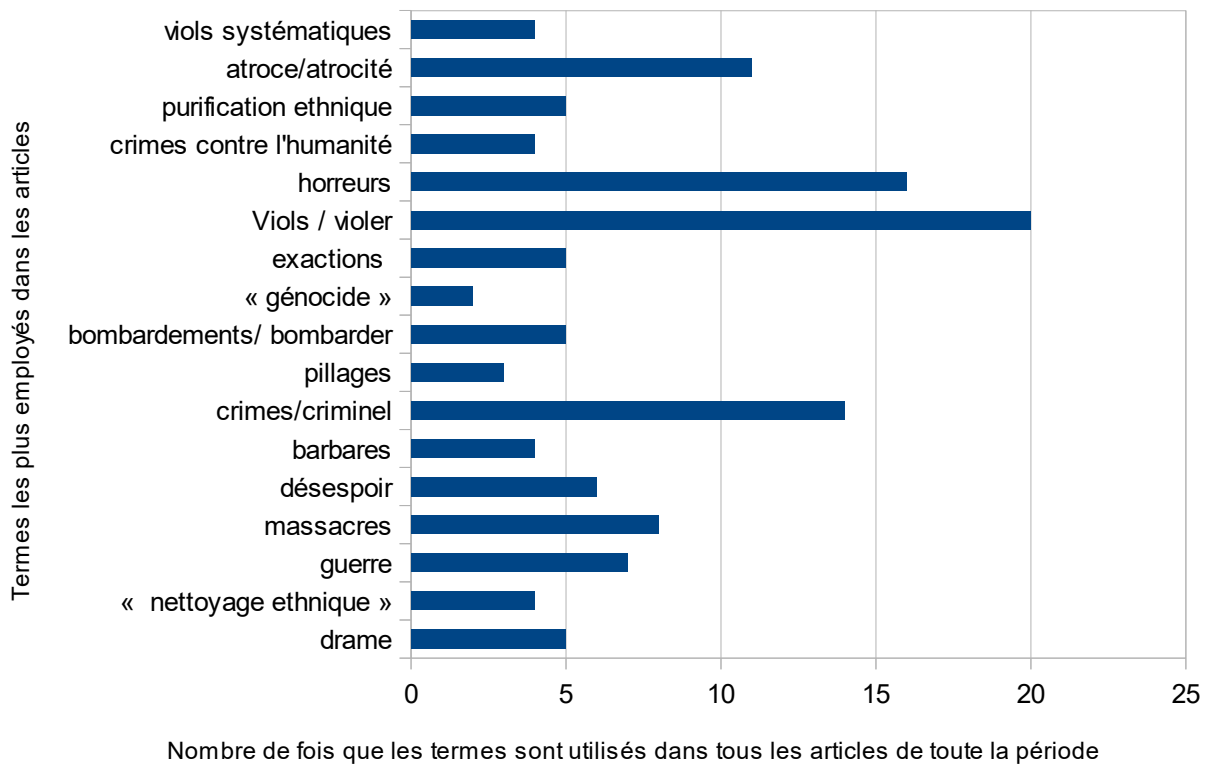
Annexe III-3

Variation de la publication d'articles traitant des viols en Bosnie
en fonction des journaux (décembre 1992-mars 1993)



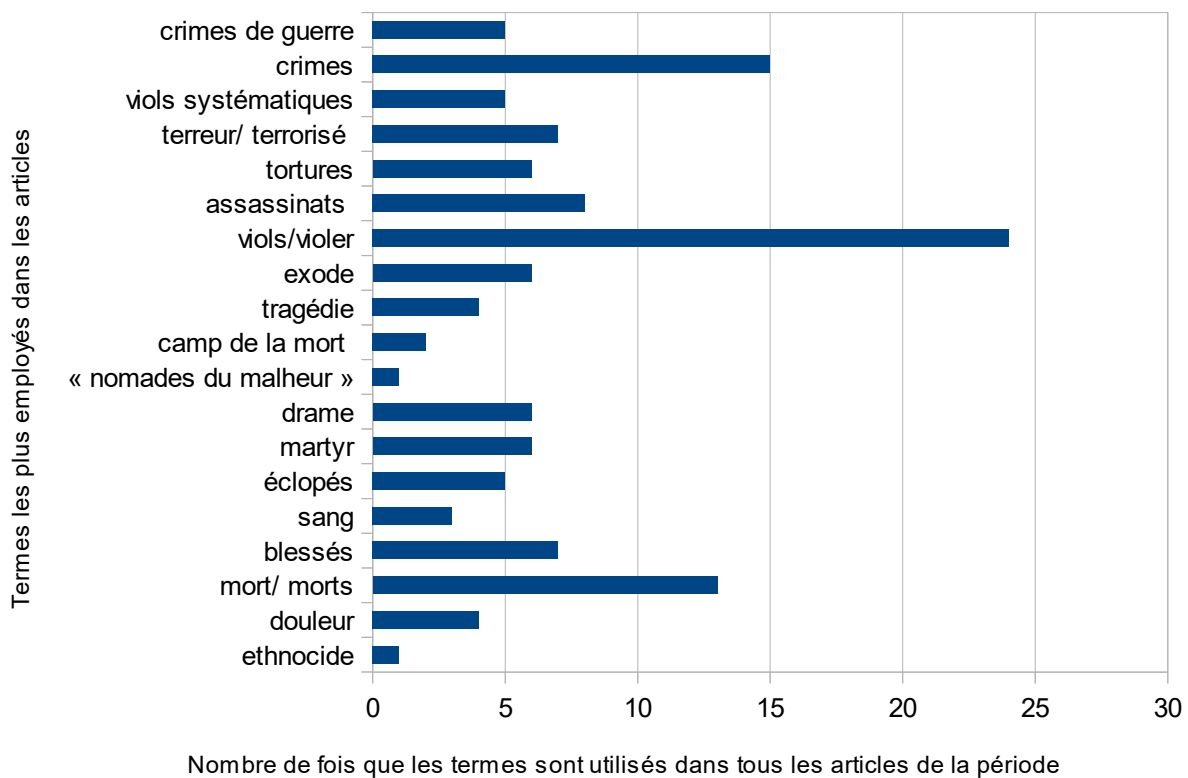
Annexe III-4

Terminologie médiatique de L'Express (décembre 1992-décembre 1995)



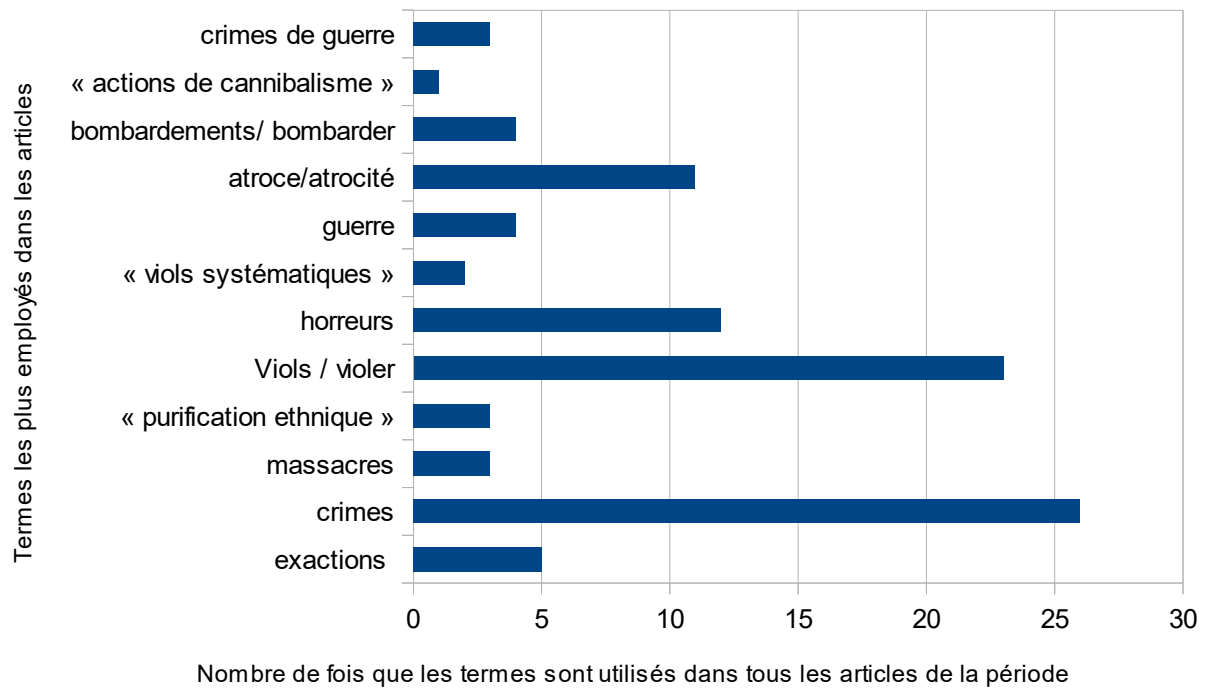
Annexe III-5

Terminologie médiatique de Paris Match (décembre 1992-décembre 1995)



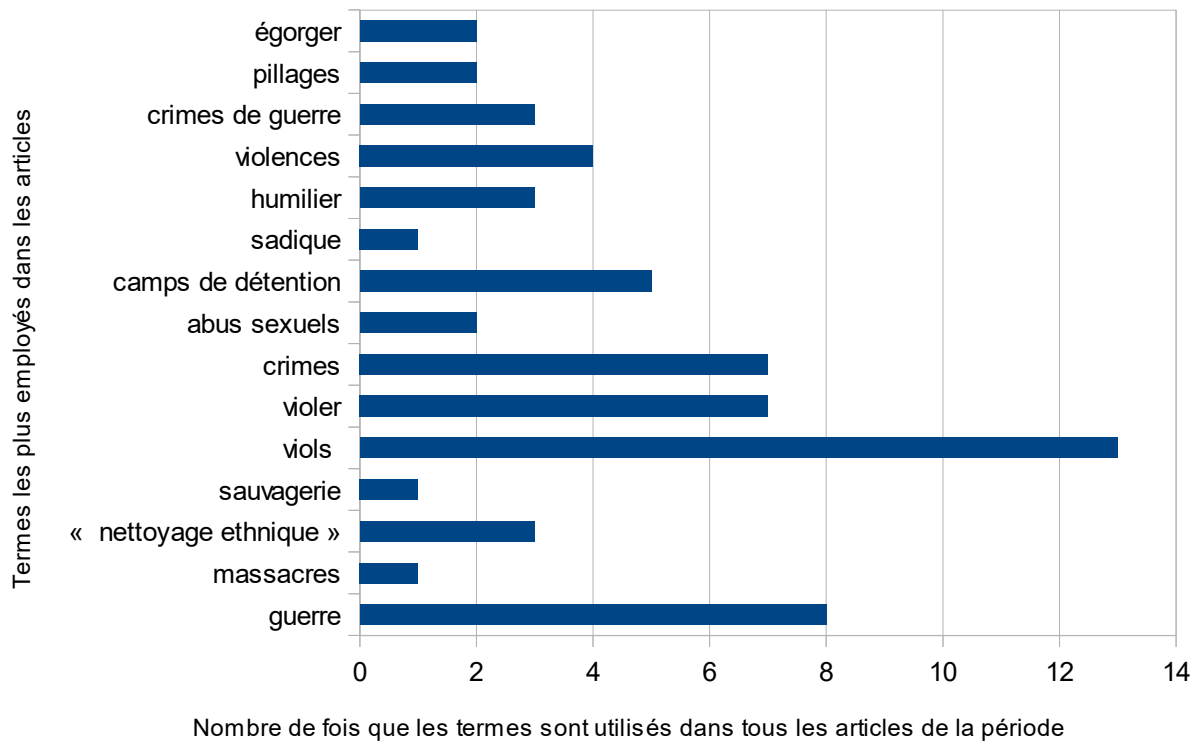
Annexe III-6

Terminologie médiatique du Point (décembre 1992-décembre 1995)



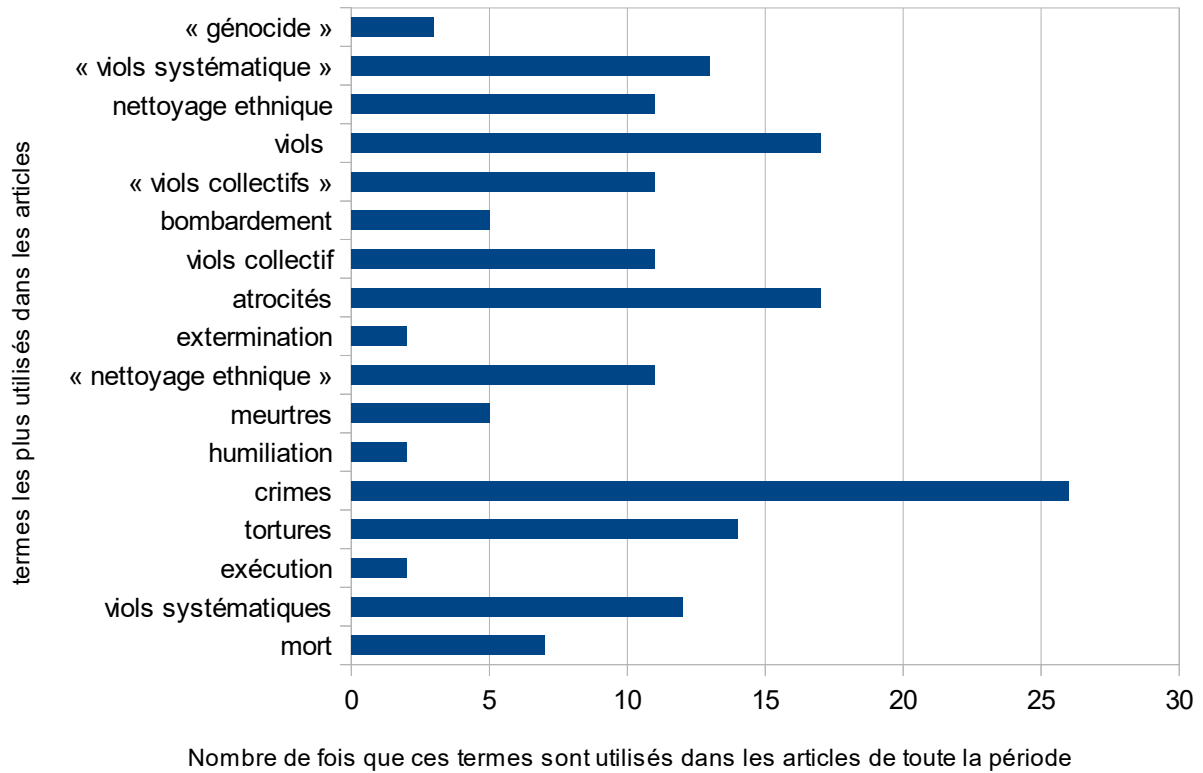
Annexe III-7

Terminologie médiatique du Figaro (décembre 1992-décembre 1995)



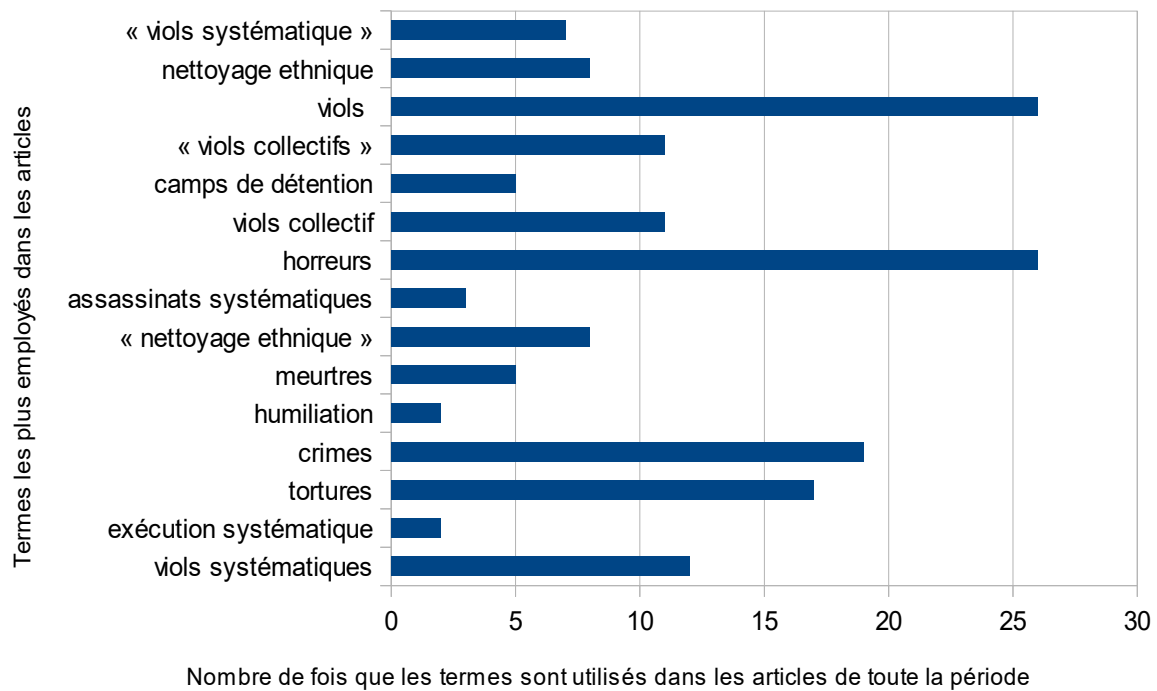
Annexe III-8

Terminologie médiatique de Libération (décembre 1992- décembre 1995)



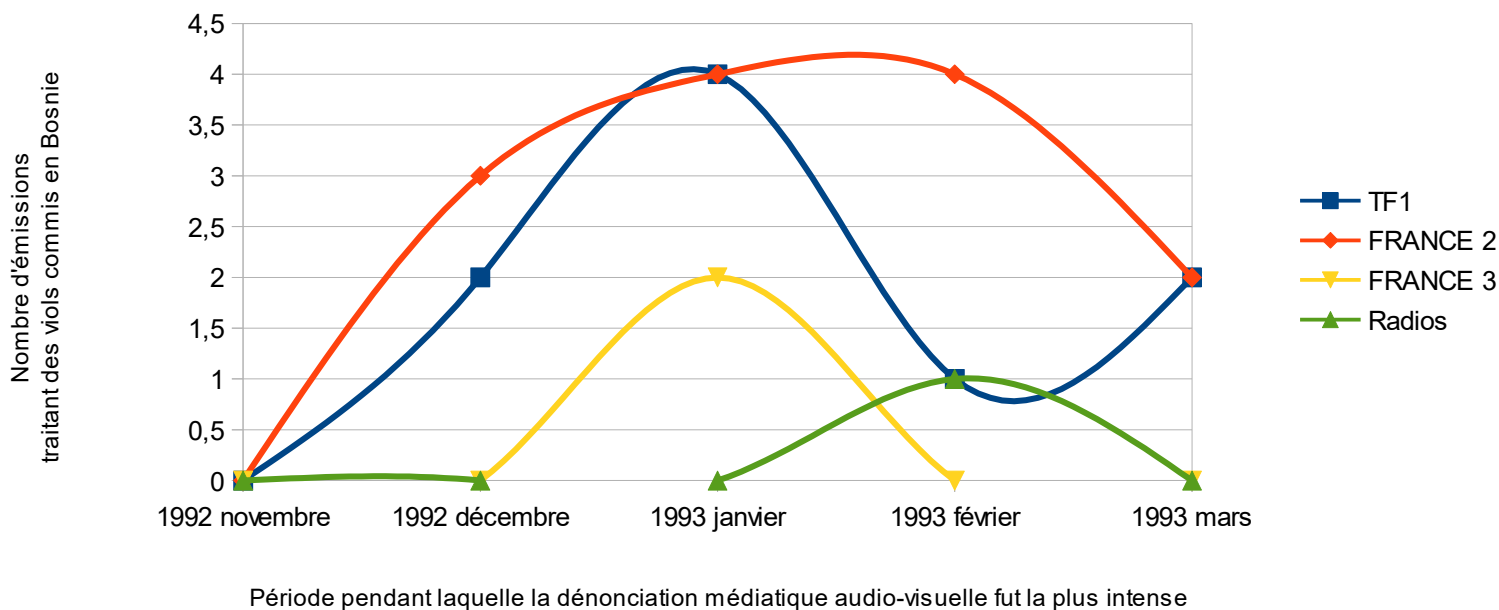
Annexe III-9

Terminologie médiatique de La Croix L'Événement (décembre 1992- décembre 1995)



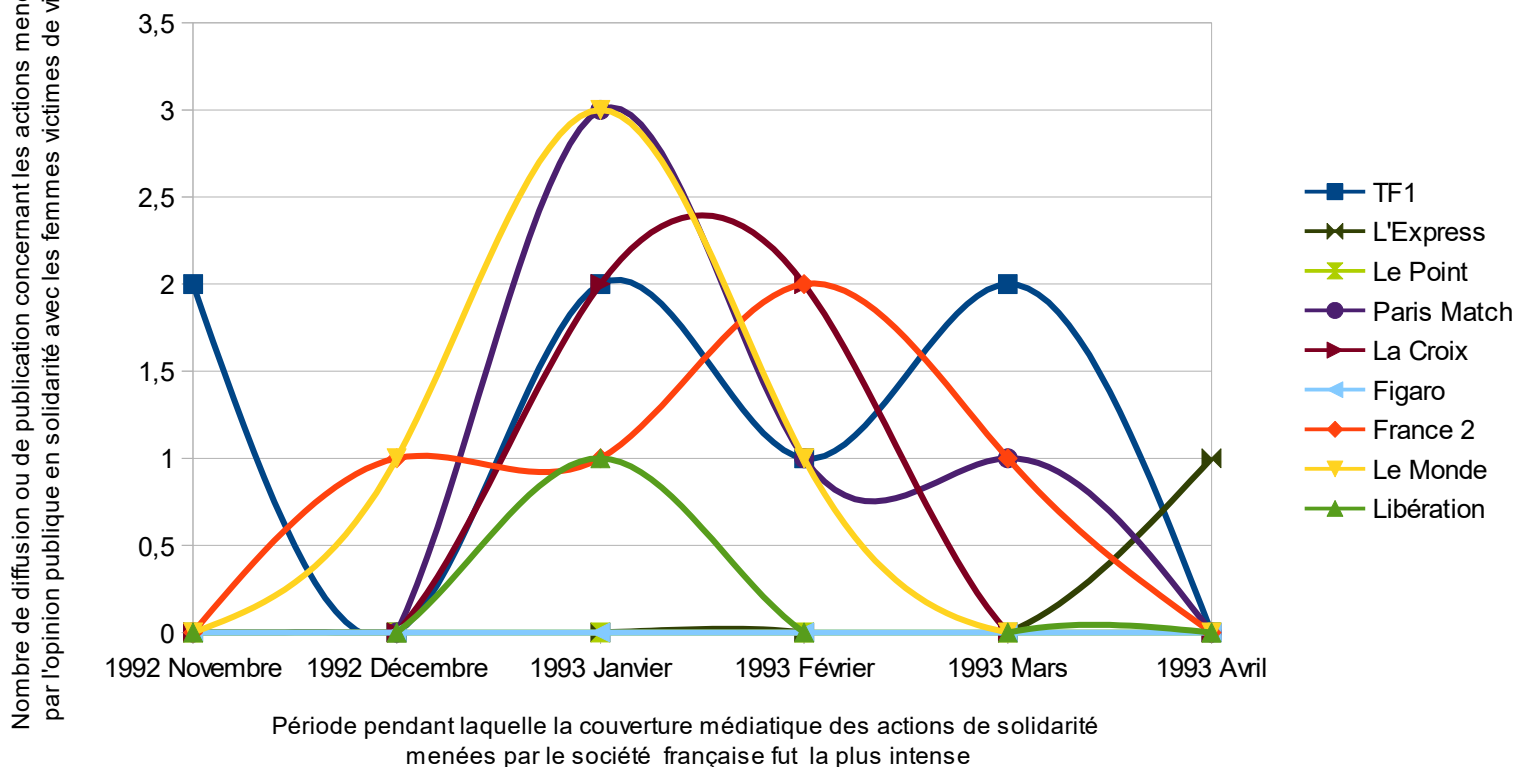
Annexe III-10

Variation de la diffusion d'émissions audio-visuelles traitant des viols commis en Bosnie (novembre 1992-mars 1993)



Annexe III-11

Variation de l'action médiatique mettant en avant les actions faites par l'opinion publique française et l'associatif



Annexe III-12

Annexes III – Tableaux et graphiques concernant l'action féministe

Annexe III-13

1992	1993	1994	1995
5	25	9	3

Nombre de bulletins d'informations traitant des viols systématiques et des actions de solidarité des associations françaises dans la revue *Réseau Femmes "Ruptures"*

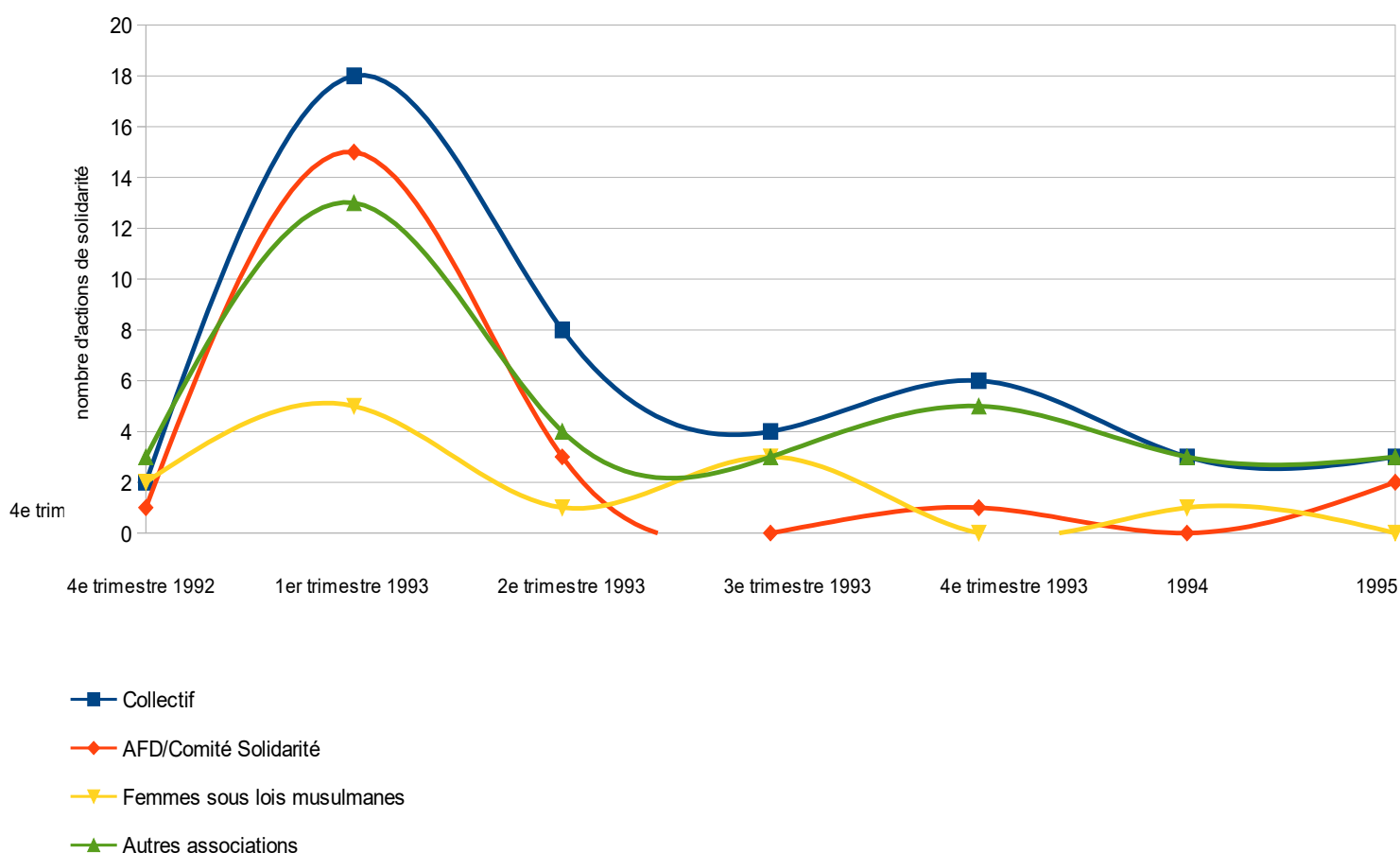
Annexe III-14

1992	1993	1994	1995
8	33	11	4

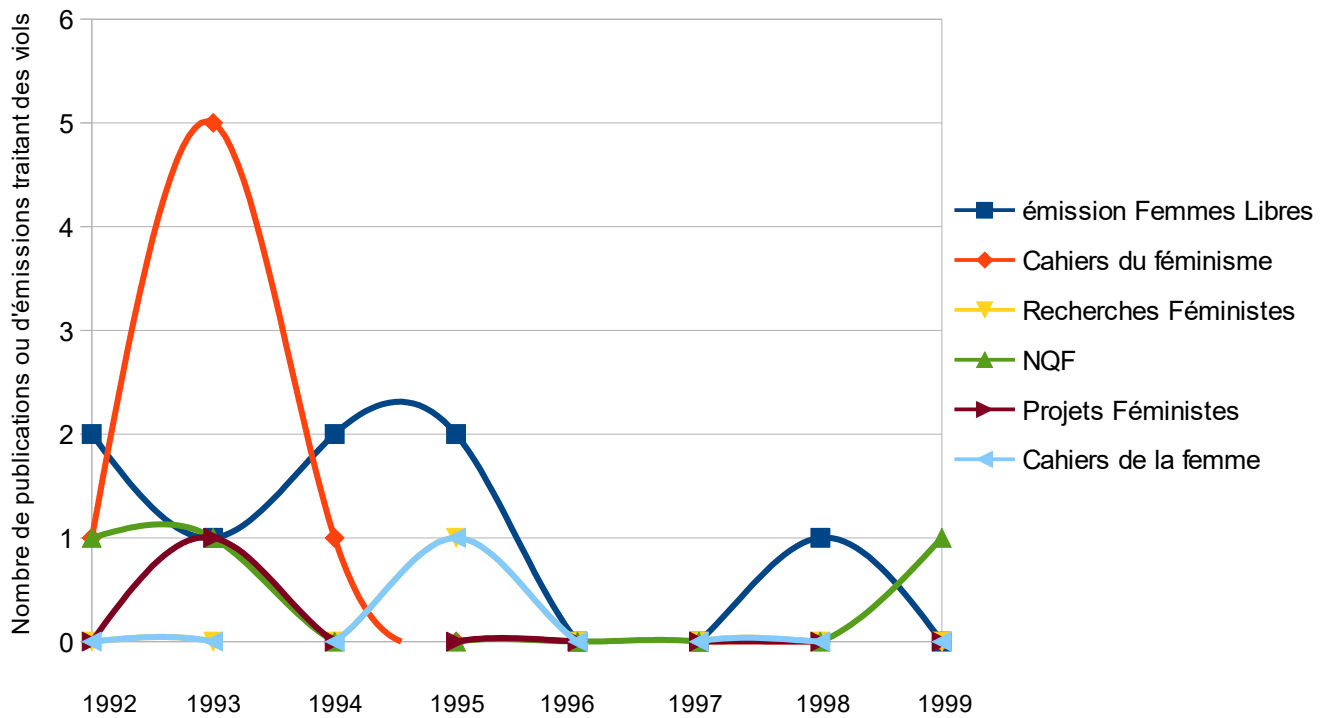
Nombre de bulletins d'informations traitant des viols systématiques et des actions de solidarité des associations françaises dans la revue *Paris Féministe*

Annexe III-15

Variation du nombre d'actions de solidarité menées par les associations françaises (1992-1995)



Variation de la dénonciation médiatique féministe des viols systémiques



ANNEXES IV PHOTOGRAPHIES :



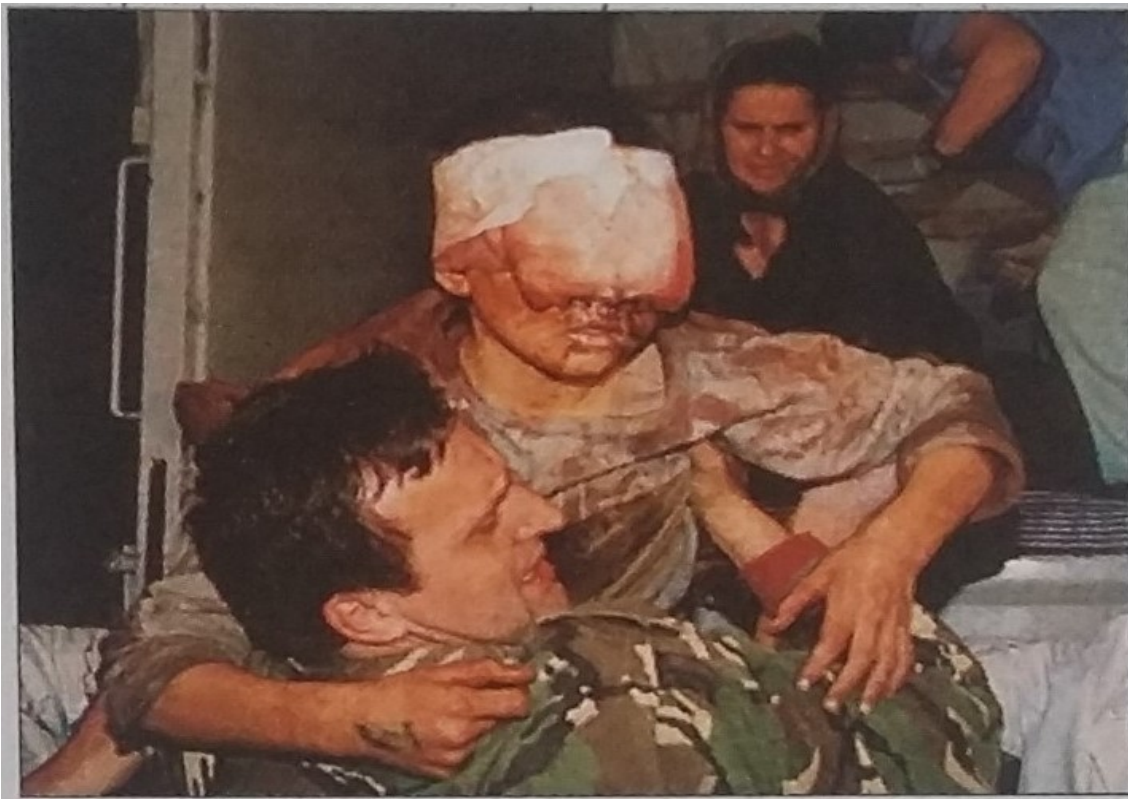
Affichage de MDM pour alerter l'opinion publique concernant les pratiques de nettoyage ethnique et des viols systématiques, tagué

"L'histoire recommence-t-elle ?", dossier pp74-81, GONIN Jean-Marc et CONNAN Eric, *L'Express*, 18 mars 1993



Jeune femme musulmane qui témoigne de son viol

"Crimes sans châtime" pp.54-58, HUGÉUX Vincent, *L'Express*, 28 janvier 1993



Sead Bekric, 13 ans, blessé le 12 avril.

Photographie très médiatisée du petit garçon blessé aux yeux
 "L'enfant de Srebrenica" p.51, DUHAMEL Olivier, *L'Express*, 29 avril 1993

DOCUMENT PARIS MATCH

**Elles sont plusieurs milliers
 décidées à abandonner leurs bébés conçus
 par des "monstres serbes"**

LES VIOLÉES DE BOSNIE

La terreur est le principal moyen employé par les Serbes en Bosnie pour réaliser leur affreux dessein de purification ethnique. Avec les expulsions violentes, les tortures et les assassinats, le viol est un de ses instruments. Plus de 20 000 femmes, en majorité musulmanes, en ont été victimes. Un grand nombre d'entre elles sont enceintes à la suite de ces violences. La plupart ne veulent pas garder ces bébés procréés par des « monstres serbes ». Notre envoyé spécial en Bosnie, Roger Auque, fait le point sur ces tragédies.

Message de solidarité avec les femmes victimes de viols à l'intention de l'opinion publique française
 "Les violées de Bosnie", pp.50-54, AUQUE Roger, *Paris Match*, 24 février 1993



Portrait en A3 de la jeune fille blessée à cause de l'explosion d'un obus
 "Sarajevo les bûcherons du désespoir", pp.40-44, AFP, *Paris Match*, 10 janvier 1993



Jeune femme qui témoigne de son viol sous les yeux de ses trois fils
 "Violées et héroïnes de guerre" dossier pp 46-51, AFP, *Paris Match*, 26 février 1993



Photographie en A3 d'un jeune enfant grièvement blessé
 "Srebrenica la fin", dossier pp.48-53, BIOT Jean-Pierre, *Paris Match*, 25 mars 1993



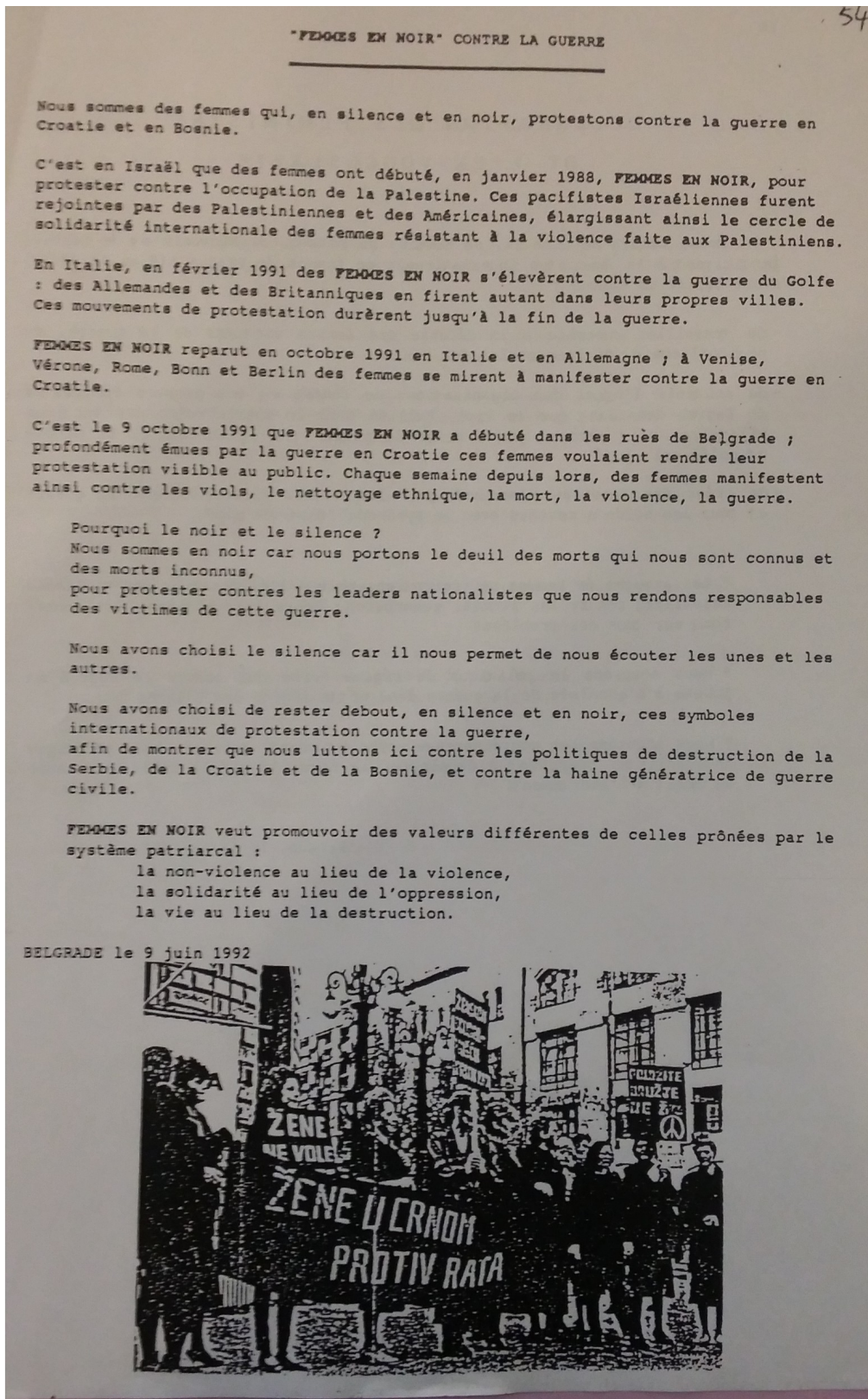
Femmes et enfants entassés pour l'évacuation de la zone de Srebrenica
 "Srebrenica la fin", dossier pp.48-53, BIOT Jean-Pierre, *Paris Match*, 25 mars 1993

ANNEXES V ARCHIVES

Annexe V-1

"Les femmes en noir contre la guerre", 9 juin 1992

Archives privées Claudie Lesselier



le 20 août 1992

Nous, les soussignées Associations de Femmes Turques, appelons toutes les femmes du monde à nous soutenir dans notre lutte afin d'arrêter les atrocités qui se passent en Bosnie.

Il est inacceptable que, dans un monde en évolution où les frontières sont en train de disparaître en vue d'une Europe unie, nous soyons témoin d'une destruction inimaginable basée sur la religion, la croyance, et perpétrée par le nationalisme fanatique contre une génération future, celle des jeunes et des enfants de la Bosnie.

En Bosnie, un crime humain se déroule devant les yeux du monde. Ces pays qui se disent défenseurs ardents des "Droits de l'Homme" ignorent ce génocide et montrent ainsi leur comportement hypocrite.

Des femmes et des enfants sont tués et violés, et le peuple Bosnien est torturé dans des camps de concentration, tout ceci dans le but de les éliminer.

Nous demandons à tous peuples du monde, aux organisations internationales et féministes d'agir immédiatement et de prendre toutes les mesures nécessaires contre la Serbie afin de mettre fin à ces attaques cruelles, ce génocide, et de donner l'aide nécessaire au peuple de Bosnie.

Demain, il sera trop tard.

Association du Centre de Recherche
et d'Education pour les Femmes

Association pour la Défense des
Droits des Femmes

Association de Soutien de la Vie
Contemporaine

Fédération Turque des Clubs
Soroptimistes

Association des Femmes Avocats
Turques

Ligue des Femmes Turques -
Istanbul

Association des Femmes
Universitaires Turques

Association des Anciennes Eleves
du Lycée pour Filles d'Istanbul

Conseil de Femmes Turques -
Bogaziçi

Ligue des Femmes Turques -
Pendik

Conseil de Femmes Turques -
Bakirköy

Association des Femmes
Professionnelles de Zonta

Annexe V-3 (15 pages)

"Rapport du groupe des femmes de Tresnjevka", 28 septembre 1992

Archives privées de Claudie Lesselier

Dans l'histoire de la guerre, il y a différentes sortes de "camp-bordello". Lors des premières guerres tribales, les femmes accompagnaient leurs maris. Dans le cas des batailles où la ligne était clairement définie, les femmes veillaient sur leurs maris et prenaient soin des blessés. Avec le développement de la technologie, les hommes ont inventé différentes sortes de camps de détention. Au début, ils ont eu des prostituées, mais petit à petit des prisonnières furent utilisées dans le même but. Ces camps n'étaient pas fait dans le but de détruire mais pour le plaisir sexuel des soldats. Il y en a eu au Viet-Nam, en Afghanistan et en Corée notamment. Mais le type de camp qu'on peut observer sur les territoires de la république de Bosnie-Herzégovine n'a existé que dans l'Allemagne Nazie, comme partie de la "solution finale" à l'intérieur du système de guerre. Les centres de regroupement pour femmes deviennent un des anneaux de la chaîne, en devenant des camps de liquidation et des "dolls houses" pour "nous" acculer à la mort finale.

Les camps de concentration-bordels.

On peut comparer l'idéologie nazie de Troisième Reich pendant la période 33-45 avec les événements dramatiques actuels en Bosnie-Herzégovine. Est-ce que le "Mein Kampf" du Führer a resurgi après seulement un demi-siècle (avec seulement des circonstances différentes) ? Est-ce que la "solution finale" est notre destin ?

Pour avoir une meilleure compréhension des bases idéologiques de l'armée d'occupation Serbo-Tchetnik ("solution finale" et "race supérieure"), il est nécessaire de révéler les faits irréfutables provenant de l'histoire du fascisme et de les reconnaître dans les événements d'aujourd'hui en république de Bosnie-Herzégovine.

La "solution finale" provient de l'ouverture de centres collectifs de masse (camps de concentration) et de grands exodes de population non-serbes provenant de la Bosnie-Herzégovine. 1.500.000 réfugiés et exilés, plus de 120.000 déportés sur toute la république de Bosnie-Herzégovine, c'est une partie de la "solution finale" de l'idéologie Serbo-Tchetnik. Les méthodes de violence et de destruction dans les camps de concentration ont étonné le monde. Ce n'est pas possible de croire que l'histoire se répète, comme c'est déjà arrivé tant de fois.

On a mis 40 ans pour que les crimes fascistes de la 2ème guerre mondiale soient connus avec le nombre effarant de 6 millions de victimes dans les camps de concentration du troisième Reich. Combien de temps cela prendra-t-il pour que le nombre dramatique des victimes dans notre pays soit connu ?

Les camps de concentration séparent trois sortes de captifs :

1. Les gens de réputation et de pouvoir ;
2. Les intellectuels importants ;
3. Les gens qui ne sont pas dangereux pour les criminels.

Les prisonniers des deux premiers groupes sont condamnés à être liquidés. Ils représentent les forces intellectuelles et éducatives de la nation. Ils ne doivent tout simplement pas survivre. Le but des criminels est de détruire leur identité nationale, leur héritage culturel. Les prisonniers du groupe 3 représentent la population la plus en âge de procréer, la plupart sont de la campagne, leur niveau intellectuel d'identité nationale, leur héritage historique et culturel ne représentent pas de danger significatif (l'identification avec la Yougoslavie étant forte pour eux). Ce groupe de personnes n'a pas de contact avec les Organisations Humanitaires Internationales. Leur condition physique est un peu meilleure. Cependant ce groupe inclut le plus grand nombre des femmes en âge de procréer, ce qui n'était jamais relevé jusqu'à maintenant.

Les camps de concentration-bordello existent-ils réellement ? Quel est leur but ? Combien sont-ils et combien de victimes en sont prisonnières ? Quelle sorte de terreur leur est appliquée ? Ce sont quelques-unes des questions dont personne ne s'est préoccupé jusqu'à maintenant. La réponse n'existe pas !

Peu d'attention est portée aux souffrances des femmes et des enfants dans ce système de mort quand le gouvernement croit qu'il s'agit d'un nombre négligeable de cas isolés (150 femmes en grossesse avancée), par rapport à l'ensemble. Femmes et enfants sont victimes des grenades, des snipers, des couteaux des bouchers Tchetniks, de maladies, de la faim, de l'épuisement provenant de l'hébergement dans des abris et des caves. Leur nombre est effrayant. Ils constituent presque 70% des morts en république de Bosnie-Herzégovine. Les femmes et les enfants représentent 75% des chiffres connus 1.209.000 personnes capturées, et personne ne le mentionne, chacun reste silencieux là-dessus. Cela prouve qu'il ne s'agit pas de cas sporadiques. Le projet de "solution finale", préparé en détail, représenté par l'idéologie du Mémoire SANU le prouve à lui seul.

(Note de la traductrice : ce mémorandum aurait été publié par l'Académie de Serbie en 1985 ou 1986 et l'un des co-signataires serait l'actuel responsable de la Grande Yougoslavie, Dobrica COSIC)

Les camps bordellos qui sont des camps de concentration spéciaux en ce qui concerne leurs épouvantables méthodes de terreur et de crime sont seulement une partie du système de mort où 35.000 femmes et enfants endurent des tortures inhumaines. Viols, viols collectifs, incestes (méthode spéciale de destruction physique de la volonté, de la résistance, de dégradation, et de destruction de l'identité), transfusions de sang pour satisfaire les besoins des criminels, enfants brûlés, bébés noyés, sont seulement une partie des crimes et de la mort au quotidien.

La population féminine entre 10 et 30 ans est réduite à être un objet de luxure pour chacun. Chaque jour 40-50 "clients", des maladies vénériennes, des blessures internes, la privation de nourriture, les tortures et d'autres formes d'humiliations détruisent la nation elle-même, aussi bien que les femmes comme symbole de la maternité.

Les camps de concentration-bordellos en Bosnie-Herzégovine sont la continuation du sombre passé. C'est la même choses que les camps de femmes bien connus, qui même aujourd'hui glacent le sang dans les veines des survivants d'Auschitz, Bergen-belsen, Rosenberg etc... Comme alors, ils disent : " on n'en parle pas, on les garde secret !"

En tant que femme, et au nom de ces femmes, je dois dire que garder le silence veut dire accepter le crime. Je ne vous permet pas d'être silencieux. Au nom de cette armée muette capturée je demande que les camps de concentration soient fermés et que les femmes soient libérées.

Je demande qu'elles puissent utiliser leur droit à l'avortement et à la naissance voulue. Personne n'a le droit moral de leur demander d'endurer toute leur vie cet acte criminel, d'être laissées à elles-mêmes et d'être sous une perpétuelle menace. Si nous ne leur tendons pas la main, et ne leur donnons pas notre amour et notre aide nous nous trahissons nous-mêmes.

Je demande à toutes les organisations, toutes les femmes du monde de condamner de tels crimes, de stopper l'horreur. L'horrible terreur qui règne dans notre région est un avertissement pour le monde entier.

Groupe de femmes "Tresnjeska"
République de Croatie-Zagreb
La vice-présidente
Nina KADIC

LISTE DES CAMPS DE CONCENTRATION - BORDELS

1. MOTEL " VILINA VLAS " VISEGRAD (Mis sur pied à la fin d'avril 1992). Le nombre de femmes capturées n'est pas connu, mais elles ont dû malheureusement être en très grand nombre, car cette partie de la Bosnie est et ouest le long de la rivière Drina, est presque totalement "nettoyée ethniquement".
2. HOTEL " GALEB "
3. RESTAURANT " VESTFALIA "
4. BREZOVO POLJE
5. HOTEL " ELVIS COMTE DE BROCKO
Ces camps de concentration ont été mis en place immédiatement après l'occupation de Brcko. La population est en grande partie originaire de l'est et de l'ouest de la Bosnie. Le camp Brezovo Polje a été transféré dans un établissement scolaire du comté de Bijeljina.
6. TRNOPOLJE, PRES DE PRIJEDOR. Les survivants racontent qu'il n'y a eut qu'un petit nombre de personnes du coin à subir des sévices sexuels.
7. ECOLE SECONDAIRE
8. VILLAGE DE PETKOVICI, COMTE DE BIJELJINA. Pas de date pour la capture des femmes
9. MONTAGNE MRAKOVICA, SUR LA LIGNE PRIJEDOR - BOSN.DUBICA.
Toutes les femmes des villages musulmans et croates sur les pentes de la montagne Kozara sont prisonnières dans le camp-bordel. Il fut installé au début de l'année 1992 puisque une partie de la Bosnie-Herzégovine était déjà occupée depuis plus un an. Le nombre de victimes est inconnu.
10. LAKTASI - COMTE DE BANJA LUKA. Camp-bordel pour les filles jusqu'à 25 ans.
11. TESLIC, PRES DE PRIJEDOR. Principal centre des forces extrémistes serbes paramilitaires pour la Bosnie de l'ouest. Le camp qui contient plus de 1000 femmes et enfants est situé dans les bois, à 20kms de Teslic. Les survivantes témoignent que les viols sont même commis sur des fillettes de 10 ans. 12 femmes qui ont réussi à s'échapper du camp sont en état de grossesse avancée, et sur le point d'accoucher dans des hôpitaux de Zagreb.
12. RIPAC, PRES DE BIHAC. Au début de mai 1992, la population musulmane et croate fut massacrée, et les survivants s'enfuirent à Bihac et Cazin. Le camp à une population mélangée.

13. LOMNICA, PRES DE SEKOVICI, COMTE DE TUZLA. Camp-bordel , dans lequel plus de 200 fillettes, jusqu'à l'âge de 15 ans, ont subi des sévices sexuels pendant plusieurs mois.

14. JESENICE, PRES DE KRUPA, BOSN. Camp-bordel établi en mai 1992. La population vient de Bos.Krupa, Cazin et des régions voisines.

15. KAMEN-GRAD, COMTE DE SANSKI MOST. Camp à population mélangée.

16. DUBOKI POTOK, SUR KOSARA, PRES DU MONASTERE DE MOSTANICE.
Il n'y a pas de date d'établissement du camp, mais les femmes de Banja Luka et des villages avoisinants ont été capturées et internées. Il n'y a pas de groupe d'âge déterminé, mais le plus grand nombre des femmes est en âge de procréer.

Amira GENGIC
MEDECIN
PRIJEDOR

Elle vient de Prijedor, où se trouve actuellement sa mère, elle-même médecin, son père est en camp de concentration. Son père était le président du Comité de Prijedor. Quand la guerre fut déclarée à Prijedor, le 23 mai, son père fut arrêté, emmené au poste de police, puis au camp "Keraterm" où on le garda 10 jours. Il fut ensuite transféré au camp de concentration "Omarska". Il utilisèrent la force, 6 jours durant, pour lui faire faire une déclaration à la TV de Banja Luka, mais il refusa.

6 jours après, il fut transféré à Banja Luka, et par la suite elles n'eurent plus de nouvelles pendant un mois, jusqu'au jour où elles ont appris qu'il était de retour à Omarska. A part les gens de la ville, beaucoup de Serbe et de Monténégrins ont été mêlés aux événements qui ont eu lieu à Prijedor.

Des témoins nous ont raconté que chaque prisonnier à Omarska reçoit seulement 100gr de pain par jour, et ils leur accordent 5 minutes pour faire la queue pour avoir leur nourriture et pour manger. Tous les prisonniers du camp font la queue de 7h du matin à 7h du soir.

Un médecin respectable, de Prijedor, qui visita le camp, rapporta un message du père d'Amira, disant que sa famille ne devait pas s'inquiéter, parce qu'il n'était pas trop battu, contrairement à d'autres qui meurent par suite de coups répétés.

Il nous raconta aussi que les plaies de beaucoup de prisonniers se sont s'infectées. On annonça une fois l'arrivée de l'UNPROFOR : les prisonniers durent se laver et on leur coupa les cheveux. Ma mère qui est restée à Prijedor, dirigeait l'hôpital avant l'occupation, et elle essaya par tous les moyens de savoir quelque chose au sujet de son mari, mais la seule réponse qu'on lui fit, était de s'adresser au Corps d'Armée de Banja Luka. Il est très difficile de savoir quelle armée parce que certains soldats changent souvent d'uniforme et d'insigne.

A Prijedor, Slodoban KURUZOVIC qui préside le Comité de crise, et il sème la terreur. Toutes les personnes autrefois respectées à Prijedor sont aujourd'hui dans le camp de concentration d'Omarska. Les femmes sont mises à part, reléguées dans des pièces, et ont rarement de l'eau pour se laver. Sabina qui est membre de la Croix-Rouge, est elle aussi prisonnière à Omarska. Tous les médecins, les juges et les avocats sont retenus prisonniers à Omarska. Mon collègue Zeljko SIKORA fut accusé d'avoir castré des enfants serbes, et de leur avoir brisé les os ; il fut accusé d'avoir tué avec préméditation son collègue, mort d'une crise cardiaque, en lui prescrivant un traitement médical inadéquat. Il a été tué à Omarska.

Avant la guerre, la population de Prijedor avait 47% de musulmans, et 16% de Croates. Presque tous ont été déportés, d'une manière ou d'une autre. Certains, comme moi sont partis dans un convoi, après avoir signé un document dans lequel je renonçais volontairement à tout ce que je possède à Prijedor. Ce document est presque une requête.

Tout a commencé lorsque les tanks JOS sont entrés dans la ville et que l'armée a commencé à capturer les hommes, les forçant à courir devant les tanks, en leur hurlant qu'ils étaient : "l'armée d'Allah". On m'a simplement emmenée pour m'interroger, et on m'a relâchée.

Le 1er juillet, un groupe de prisonnières d'Omarska fut transféré au camp de Trnopolje, où se trouvaient des femmes du coin, bien que leur ville elle-même soit un ghetto sous haute surveillance ; ces femmes d'Omarska purent amener de la nourriture à leurs compagnes du camp. Dans ce camp, les femmes étaient violées tous les jours.

Ma cousine est à Trnopol et on l'autorisa une fois à voir ses enfants, pendant 2h. Elle m'a raconté qu'à Trnopol, 5 enfants meurent par jour, surtout à cause de la diarrhée, car il n'y a pas assez d'eau, et les soldats serbes reçoivent des colis qui n'ont pas l'estampille de la Croix-Rouge.

A Prijedor, toutes les maisons musulmans sont détruites, en plus des 4 mosquées du centre ville, et 20 autres dans les villages voisins. Je joins la liste de tous les personnes les plus respectées de Prijedor dont j'ai des nouvelles. Je demande aux institutions humanitaires de tout faire pour les sauver.

LUINOVIC Alija

date de naissance : 1940

adresse : BRCKO

Ce témoin n'exige pas l'anonymat.

Le 5 mai, au cours d'une attaque sur Brcko, nous trois, un homme et deux femmes, nous sommes descendus à la cave de la maison où nous habitons. Après un moment, nous avons entendu les voix de trois hommes nous disant qu'on avait 3 minutes pour se rendre, sinon ils allaient lancer une bombe. J'ai immédiatement donné une chemise à l'une des femmes, pour pouvoir se rendre. Les tchetniks qui étaient là avaient des bérets verts, ce qui m'a surprise, puisque leur propagande disaient que c'était les musulmans qui portaient des bérets verts. Ils nous ont obligés à aller devant le Centre de Santé de Brcko, et tout le long du parcours, ils nous ont donné des coups de matraques. Une femme âgée est tombée après les coups et ils l'ont laissée là. Les gens qui avaient été rassemblés là furent mis en groupe, et entre 180 à 200 hommes à peu près furent emmenés à la mosquée. Ce groupe est restée là pendant 4 jours, mais on m'emmena ailleurs après 48 heures. On nous faisait faire nos besoins dans "abdesthana", un endroit réservé aux rites religieux. On nous donna pour la première fois à manger première nourriture au bout de 2 jours. Si on faisait le moindre commentaire, les sévices qu'on nous infligeait allaient des coups sur la paume de la main, jusqu'à la mutilation du nez, des oreilles ; ils prenaient aussi leur élan d'une table pour sauter sur la poitrine du prisonnier. Tout cela se passait dans le Centre de Santé. Un jeune musulman, surnommé "Sarajka", fut crucifié au centre ville. On a appris toutes ces choses de la bouche de ceux qui arrivaient, y compris par les tchetniks eux-mêmes. Il avait 27, 30 ans, et il est mort sur la croix. Il était accusé d'avoir violé des femmes serbes.

Après 48 heures, 100 à 200 personnes furent emmenés à la cafétéria de la société "Laser". La nuit, un tchetnik, d'une trentaine d'année, qu'on appelait Ranko, arrivait. Il appelait les gens par leur nom et les massacrait devant l'immeuble. Les gardes nous faisaient allonger par terre, pour qu'on ne voit pas ce qui se passait ; mais quand ils sont partis, et qu'on a pu s'approcher de la fenêtre, on a vu nos camarades égorgés.

Dans la pièce à côté de la cafétéria, il y avait à peu près 10 femmes de tous âges. Le Ranko, mentionné plus haut, a violé une femme, mère de deux enfants, sous les yeux de la propre mère de cette femme. On le sait par les cris qu'on pouvait très bien entendre. Ranko est du village de Potocari.

La nuit du 7 mai, je fus transférée au camp "Luka", en fait un dock sur la rivière Sava. C'était un bâtiment des douanes, avec des fenêtres de 4m de haut. Il n'y avait plus de vitres. On est restés assis sur le sol de béton pendant 7 jours. Il ont mis, à deux jeunes gens de 16 ans, quelque chose sous la peau, à l'épaule, de la taille d'un petit pois. On a pensé que c'était des micros, et qu'ils écoutaient tout ce qu'on disait.

Les personnes appartenant à la SDA, et d'autres, furent appelés par leur nom de famille pour qu'elles sortent, on a ensuite entendu trois coups de feu, on ne les a plus revues. En général, tout ce qu'ils faisaient allaient par trois, tout comme leurs gestes de croiser trois doigts. D'une porte du hangar légèrement entr'ouverte, j'ai vu que ces personnes appelées étaient obligées de s'allonger sur le côté, la tête sur le trottoir, tout près du ruisseau, où s'écoulait le sang. Ces assassins venaient de la zone de Bijeljina, et de Serbie. Nous le savons parce qu'ils nous adressaient souvent la parole en étant ivres. D'après leur dialecte, ils sont de Crna Trava. Le principal assassin du camp est Goran JELISIC des environs de Majevisa. Son groupe tient le relai de Majevisa. Ses amis l'ont mentionné. Egalement, l'un des assassins était un major de JNA ; un autre, que je connaissais, était machiniste sur un bateau naviguant sur la rivière.

Jusqu'au 16 mai, toutes les nuits, ils ont tué entre 25 et 30 personnes. Le dernier exécuté fut Avdo KARIC, qui vivait dans la même maison que moi, et qui était descendu à la cave avec moi. Ils sont arrivés aux alentours de minuit, avec des chapeaux rouges, et l'un d'eux a dit : "J'ai besoin de 3 volontaires". Dans la cour de la société "Laser", Monica, âgée de 16 ans, fille illégitime de Véra, lui tira à l'épaule, et le "major" l'acheva.

Après le 16 mai, les tueries dans notre groupe cessèrent, mais on vit les cadavres qu'ils amenaient. Jusqu'au 16 mai, ils jetaient les corps dénudés dans la rivière Sava, mais plus tard, ils les ont brûlés à la fourrière. Les corps étaient amenés dans des voitures particulières, depuis la ville ; au départ, ils les ont jetés dans des fosses communes, puis ils les ont emmenés dans des camions réfrigérés, et finalement les brûlaient dans les fourrières à chiens. Cet endroit se trouve sur la route qui mène de Brcko à l'usine "Interplet". Un jour, ils ont amenés là, 20 jeunes gens âgés de 18 à 25 ans ; ils étaient castrés, et leurs nez et oreilles étaient mutilées. Ils utilisaient les prisonniers pour charger et décharger les cadavres. Un tchetnik, appelé Ilija, nous menaçait avec un outil qu'il avait fabriqué avec du fil de fer de 12 mm, et qui ressemblait à des ciseaux. Le bout de cet outil était recourbé, pour servir à des extractions.

Sur 1.500 prisonniers dans ce camp, 120 furent relâchés et épargnés grâce à de l'argent, ou à des interventions. Je ne sais pas pourquoi 35 d'entre eux ont été épargnés. Les derniers 10 jours, ils relâchaient les prisonniers, après nous avoir fait signer un papier selon lequel nous ne revendrions pas, et que nous renoncions à tout ce que nous possédions ; on avait aussi l'ordre d'aller là où ils nous l'indiquaient. Un jour, j'ai pris le risque de m'enfuir et j'ai couru au bureau de Dragisa TESANOVIĆ, un ancien inspecteur de police, et lui ai dit : "Dragisa ! Pourquoi est-ce que vous me retenez depuis 52 jours ? A votre place, je ne vous aurais pas gardé plus de 24 heures !". Il n'arrivait pas croire que j'étais encore en vie, et il me laissa partir. Je suis allée chez les HADOVIĆ, dont la maison était à 100 mètres du camp. Je ne comprends pas pourquoi les tchetniks n'ont pas touché à cette maison, puisqu'ils étaient en position dans la maison d'en face. On apprit ensuite qu'ils relâchaient tous ceux qui désiraient partir de Brcko, s'ils signaient un papier pour renoncer à leurs biens, et s'engager à perdre le droit de revenir, s'ils n'étaient pas de retour dans les trois jours. Tout ça était organisé par Zarko DAMJANAC, l'un des commandants délégué que je ne connaissais pas. J'ai encore le papier. Le 13 mai, j'ai pris un bus pour Novi Sad, et on a été contrôlés plusieurs fois. A Subotica, on a pris le train et nous sommes arrivés à la frontière Serbo-Hongroise.

120 personnes, dont les tranches d'âge allaient surtout jusqu'à 30 ans, étaient au port. On a entendu dire qu'ils étaient transférés à Petkovici, près de Bijeljina ; et le plus jeune fut envoyé dans une mine de Serbie. En ce qui concerne la situation en ville, j'ai découvert qu'il tuaient les Croates sur-le-champ. Ils ont aussi violé deux filles de Ramiz HADIMAHOVIĆ qui, à la suite de cela, ouvrit le gaz et provoqua une explosion dans laquelle ils périrent tous. Ramiz HADIMAHOVIĆ est à la Défense Territoriale de la République de Bosnie-Herzégovine à Rahici. A Brezovo Polje, un camp-bordel fut ouvert avec des jeunes filles et des jeunes femmes de Brcko. Un serbe qui avait voulu épargner un musulman pour la somme de 5000 DEM fut tué par un membre du groupe "Arkan" qui lui ordonna de s'agenouiller comme un musulman, et lui fit exploser la cervelle avec son pistolet.

Medanovic MILAREM
née en 1927
Bos. Vrpolje, commune de Sanski Most

J'ai été convoqué par Gojko SAULA, le principal de l'école de Tomina près de Sanski Most. Gojko commandait la brigade tchetnik. Après m'avoir longtemps interrogée, il m'a emmenée dans sa voiture au camp "Ciglane" à Prijedor. Je ne savais pas pourquoi.

Dans ce camp, on violait les femmes, et on jetait les enfants dans des fours, pour les brûler. A ce moment là, il y avait dans ce camp à peu près 1000 personnes, de tous âges. Des familles entières se trouvaient là. Les "Aigles Blancs" faisaient des petits groupes de 5 personnes, et les tuaient avec des pistolets ou des couteaux.

Mon petit-fils fut l'un des prisonniers qui chargeaient les cadavres dans les camions, et il a fait un convoi de 13 camions remplis de cadavres. Les gardes étaient les tchetniks "Aigles Blancs" de Serbie ; ils portaient tous la "kokarde", l'emblème tchetnik, mais n'avaient pas de barbe.

Le premier jour, ils ont jeté dans les fours 15 enfants, du nourrisson jusqu'à l'enfant de 5 ans. Leurs mères s'agrippaient à eux, et essayaient de résister. Celles qui résistaient le plus violemment étaient tués sur-le-champ par les tchetnicks. Certaines personnes se retiraient vers la vigne et détournaient les yeux, mais un ordre arriva qu'elles devaient cesser de le faire, et c'est ce qu'elles firent. Mais quand ils jetaient un enfant dans un four, ils refermaient la porte, pour que les enfants ne soient pas brûlés, mais grillés vifs. Au début, les enfants hurlaient, puis ils se taisaient.

On transféra 20 d'entre nous à Omarska. Il y avait seulement des hommes à partir de 15 ans. On resta là 6 ou 7 jours. Puis ils nous firent grimper dans des camions. A cette occasion, quand un camion s'arrêta, je réussis à m'enfuir à travers un champ de blé. Il faisait nuit ; ils ont tiré quelques coups, mais j'ai pu m'échapper. Je me suis cachée chez mon fils à Prijedor, pendant 10 jours ; de là, mon gendre, qui habite Proharska, m'a emmenée à Vrpolje. Là-bas, je me suis cachée chez ma tante jusqu'à ce que Vrpolje et Hrustovo soient attaquées par les tchetnicks. Hodza, l'imam, organisa la défense. Puis les tchetnicks se retirèrent dans les bois et bombardèrent la ville pendant 5 jours. Tous ceux qui se trouvaient là sans combattre furent tués. Des tchetnicks prirent toute la famille KADIRIC, et un camion les emmena au pont. Ils les firent s'adosser à la rambarde et les massacrèrent. Ils m'ont trouvée dans un garage. Ils m'ont demandé à qui appartenait cette maison, je leur ai dit qu'elle était à mon fils et qu'il vivait en Autriche depuis 7 ans. Ils m'ont battue et interrogée pour savoir qui avait des armes et qui leur tiraient dessus depuis Gajici.

Seleric REZAK et Pobric REUF furent exécutés par un peloton d'exécution, devant un mur. Ils me placèrent aussi devant ce mur, mais un tchetnik vint me demander mon âge, et quand il apprit que j'avais 66 ans, il me laissa repartir.

Je suis prête à témoigner devant toute cour internationale, si nécessaire.

Medanovic MILAREM

Déclaration

Au sujet de la situation et des problèmes des non serbes citoyens de Bosanska Dubica.

En considérant le fait que Bosanska Dubica était en zone de guerre depuis que la guerre a éclaté en république de Croatie, les citoyens de cette ville ont été expulsés depuis plus d'un an. Beaucoup d'entre eux sont partis depuis que l'agression sur la république de Croatie a commencé de telle façon que la population est réduite de moitié. Depuis le début de la guerre en Bosnie environ 1000 personnes ont été expulsées, je pense qu'environ 2500 personnes sont encore à Bosanska Dubica. Malgré les garanties données par les autorités civiles serbes, j'ai des preuves qu'elles ne contrôlent pas les formations para-militaire Serbe et que la soi-disant police militaire subit des pressions de la part de ces dernières, et qu'elle est obligée d'exercer des représailles sur les civils. Les faits suivants en sont la preuve :

Les citoyens non serbes sont arrêtés et emmenés aux postes de police, au gymnase transformé en camp de concentration, dans l'immeuble de KOOPER, où ils sont sévèrement battus à coups de barres de fer. Après ces brutalités, ils sont emmenés au centre médical, où on leur donne des infusions et ensuite on les ramène dans les mêmes bâtiments. La plupart de ceux qui sont arrêtés sont emmenés à Manjaca, un camp de concentration. Certains sont détenus dans une salle de sport de 7h à 1h, et on les utilise comme main-d'œuvre en ville, et si nécessaire, on les met aux services de l'armée Serbe. On ne leur donne ni nourriture ni eau. Certains sont forcés de rester dans la salle de sport toute la nuit, par mesure punitive. Les villages de Sanjani et Krasnijići ont été pillés, et la population en a été chassée. Les femmes ont été battues et violées. On oblige les personnes reconnues non serbes à nettoyer et à laver, sous les quolibets, les provocations, les rires, et les coups de feu tirés tout près de leurs jambes et de leurs têtes. On ne vend pas de nourriture ni de cigarettes aux non serbes, parce que les extrémistes serbes et la prétendue police militaire l'interdisent. La mosquée et l'église catholique ont été détruites, et on a obligés les non serbes à nettoyer leur emplacement.

100 cafés et maisons environ ont été détruites par des mines, et incendiées. On a tiré sur tous les non serbes, et très peu d'entre eux ont les moyens de survivre. Si on s'aperçoit que quelqu'un a des vivres, de la lessive, ect, des formations para-militaires illégales surviennent et lui retirent tout ce qu'il a. Le président de la municipalité de Opstina a tenté d'améliorer les choses ; il a été mis dans l'obligation d'envoyer sa famille en Serbie, et il est lui-même resté dans le bâtiment de la SUP toute une nuit.

L'UMPROFOR est basé à Jasenovac, Dubica Croate, et de temps en temps, ils traversent ils traversent pour venir à Bosanska Dubica. Les demandes des citoyens d'intervenir d'avantage sont rejetées sous le prétexte que l'UMPROFOR n'est pas compétent en la matière ; ils leurs conseillent de s'adresser à la Croix-Rouge. Des musulmans ont quelquefois essayé d'acheter de la nourriture à Dubica Croate, mais des milices de Krajina SAO les ont arrêtés et les ont battus. Pas un seul non serbe n'a reçu d'aide humanitaire par l'intermédiaire de la Croix-Rouge. La seule aide qui leur ait été donnée, c'est d'avoir la permission de quitter la ville. On retire aux non Serbes les véhicule diesel, les camions et certains véhicules particuliers. Les artisans de la campagne de nettoyage ethnique sont des officiers de la prétendue armée Serbe (les frères SLEJEPCEVIC, PANTELIIJA) et surtout Bijelic SLOBODAN, ministre du soi-disant gouvernement AR Krajina ; la station de télévision locale en témoigne, ainsi que la Télé de Banja Luka, et le journal "Glas" de Banja Luka.

Ceci n'est qu'un aperçu de la situation et je pense fortement que si rien n'est fait dans 3 ou 4 jours, beaucoup de gens vont être massacrés, déportés, ou vont simplement disparaître sans laisser de traces.. La situation se dégrade depuis que l'armée bosniaque est arrivée dans la région de Gradiska Bosanska.

Annexe V-3

Tima DAUTOVIC
Date de naissance : 1964
Nationalité : Croate

Je m'appelle Tima DAUTOVIC. J'ai été le témoin de crimes horribles dans les villages de Kostarjevo et Drinjaca, communauté de Zvornik. Ils ont été perpétrés par des forces tchetniks serbes de ces localités.

Le village de Kostarjevo n'existe plus. Toutes les maisons croates et musulmanes ont été pillées, incendiées ; les femmes ont été violées et emmenées avec leurs enfants. Toute la communauté fut emmenée par les tchetniks à Dranjica. A la tête de ces tchetniks, se trouvait Dragan IGNJATOVIC, ancien membre du Parlement de Zvornik, puis par le policier Ljubisav, de Zelinje, et Mile MIJATOVIC, appelé Cicvara.

Ils ont emmené les hommes au Centre Culturel et les ont battus pendant plusieurs heures, les femmes et les enfants entendaient leurs hurlements. Les murs du bâtiment étaient complètement recouverts de sang. Puis, les tchetniks emmenèrent 35 hommes derrière le bâtiment et les tuèrent avec des couteaux et des fusils. Il n'y eut aucun survivant.

Puis ce fut le tour des femmes. Ils les ont toutes violées, et ils emmenèrent les garçons jusqu'à l'âge de 15 ans en direction de Zvornik, pour une destination inconnue. Le dimanche 31 mai, ils emmenèrent 150 femmes et enfants dans deux autobus, dans la direction de Tuzla.

Voici le nom des victimes. (Suit une liste de 35 personnes, de 17 à 70 ans).

Je suis prête à témoigner devant toute cour de justice internationale, si nécessaire.

Tima DAUTOVIC
Carte d'identité : 326/88 Zvornik.

Fedariha HASANOVIC
née en 1958
Setici 7511 SAPNA
Travailleuse
nationalité musulmane

J'ai été capturée et emmenée au camp de concentration serbe Karakaj, où je suis restée du 1er au 10 juin. Nous étions retenus dans le bâtiment de l'Ecole Technique, il y avait là, avec moi, 700 prisonniers venant des villages musulmans suivants : Setici, Djulici, Sjekonos, Koludrani, Celismani, Lupe, Bijeli Potok et d'autres.

Pendant notre séjour dans ce camp, les autorités du camp ont fait régner une épouvantable terreur. On nous avait mis dans de très petites pièces, sans air ni eau. Certaines personnes sont mortes du manque d'oxygène. Ils nous battaient à mains nues, avec des fusils et des barres de fer. Beaucoup de prisonniers n'ont pu réussir à se remettre debout. On avait l'ordre de charger les cadavres dans les camions, qui partaient pour des destinations inconnues. Il faisait terriblement chaud dans la pièce, et plus de 20 personnes sont mortes de chaleur et du manque d'air ; parmi elles, il y avait Hasan AVDIC, directeur de l'école primaire de Petkovici.

Le nombre de prisonniers diminuait de jour en jour. Ils venaient sans cesse nous dire qu'il fallait nous emmener à Pale, pour un échange de prisonniers de guerre, mais dès qu'ils avaient fait sortir les gens de force, on entendait des coups de feu, des cris et des appels à l'aide désespérés.

Ce fut le tour de mon groupe. J'étais avec Nurija JASAREVIC et Avdo JASAREVIC du village de Klis, avec Sejdo HASANOVIC, Nurudin HASANOVIC, Avdo HAMZIC, Smajo SMAJLOVIC, Ramiz SINANOVIC et Osmam SMAJLOVIC tous du village de Setici. On était debout, le visage tourné vers le mur, et ils ont commencé à tirer. J'ai pris la main de mon cousin Sejdo. J'ai survécu par miracle ; quand les tchetniks sont partis, j'ai fui en rampant.

400 personnes ont péri avant ma fuite. Comme le reste des prisonniers a été torturé, je doute fort qu'ils les aient laissés en vie, car ils peuvent être des témoins gênants de tous ces crimes. Les assassins étaient les voisins des victimes : Vljako IVANOVIC, de Petkovac, ancien employé de la firme GORENJE, Bozo VIDOVIC, de Malesica, ancien membre du Parlement de Zvornik ; la plupart des crimes furent commis par Milandin TODOROVIC, fils de Gojko, de Trsic.

Je suis prête à témoigner devant toute cour internationale, si nécessaire.
Fedahija HASANOVIC Carte d'identité 486/89 Zvornik

DECLARATION DES FEMINISTES
DE L'EX-YOUGOSLAVIE

Nous, femmes de Croatie, de Bosnie, du Kosovo, de Slovénie et de Serbie, participant à la Rencontre internationale de femmes de Prague (16 au 19/10/92) avons décidé en commun :

- de travailler ensemble à la défense des femmes victimes de la guerre, du nationalisme et de l'agression des Etats
- de soutenir l'Appel des organisations de femmes et des groupes féministes de Zagreb demandant que le viol, utilisé dans la guerre comme une tactique militaire, soit reconnu comme crime de guerre par la Convention de Genève et qu'il soit jugé
- de créer des services d'accueil pour les femmes violées durant la guerre et pour les soldats revenus avec le syndrome "post-vietnam".

* Les groupes de femmes oeuvreront ensemble à l'élimination des violences masculines contre les femmes, échangeront leurs informations, collaboreront sur tous ces problèmes.

* Nous accusons la politique du régime serbe qui occupe le Kosovo et pousse à l'escalade de la guerre dans cette région des Balkans.

* Nous accusons les gouvernements serbe et croate qui, par leur politique nationaliste, cherchent à développer la natalité par la remise en cause du droit à l'avortement.

Prague, le 17/10/1992

L'APPEL

Nous nous adressons à toutes les femmes du monde !
 Nous nous adressons à tous les hommes du monde, à tous les inventeurs et à tous les déclencheurs de guerre !

Nous, les femmes d'organisations féministes et autres, de ZAGREB en CROATIE

"Nous, femmes de Croatie, de Bosnie, du Kosovo, de Slovénie et de Serbie, participant à la Rencontre Internationale de Femmes de Prague (16 au 19 Octobre 1992) avons décidé en commun : (...) De soutenir l'appel des organisations de femmes et de groupes féministes de Zagreb demandant que le viol, utilisé dans la guerre comme une tactique militaire, soit reconnu comme crime de guerre par la Convention de Genève et qu'il soit jugé. (...)"

Alertons sur les souffrances des femmes pendant la guerre sur le sol européen après la seconde guerre mondiale.

Alertons sur le fait que le viol est dans cette guerre la tactique des conquérants de l'armée yougoslave comme celle de l'armée Serbe et Monténégro dans l'invasion et l'occupation de territoire.

Dans les camps, camps privés, camps de réfugiés, camps de travail, camps de viol et de mort, le viol se pratique en groupe, seul, constamment, de toutes les façons possibles, par tous les moyens et sur ordre, sur toutes les femmes, jeunes filles ou femmes âgées.

Nos propres expériences et les témoignages des femmes, victimes de la guerre, montrent que le nombre de femmes violées ou abusées sexuellement dans tous les camps sur l'ensemble du territoire occupé est terrifiant. Les données statistiques sont tronquées, les viols sont tenus secrets, anonymes.

Le viol en tant que tactique de guerre indique par ses caractéristiques la stratégie des conquérants. Dans cette guerre il fait fonction d'une technologie guerrière pensée et développée.

Nous exigeons que le viol comme tactique de guerre soit classifié dans la catégorie des crimes de guerre.

Nous requérons une aide internationale qualifiée pour déterminer et apporter des actions contre le crime du viol. La façon de procéder actuelle et la législation existante sont patriarcales et sexistes. Nous avançons des charges contre les viols commis dans la guerre contre la Croatie, la Bosnie Herzégovine devant la Cour Internationale pour crime de guerre.

Nous avons besoin de votre soutien, aide et encouragement. Nous sommes disposées à travailler avec vous, conscientes que ceci nous arrive aujourd'hui, ce qui est arrivé à d'autres hier, peut vous arriver demain.

NOUS EXIGEONS :
 Le viol doit être amené devant la Cour Internationale, ceci est notre responsabilité mutuelle.

Signatures : Women's Help Now - Karet - Wall of Love - Women's Union - Women's Group Treshjevka - The Independent Union of Women - The Autonomous House of Women - The Croatian Intellectual Women.

Nous, soussignées/és, soutenons cet appel et sommes solidaires de ces femmes.

NOM et PRENOM	ADRESSE	PAYS	SIGNATURE
LESSIERE Karine	TORCY	France	
JEAN Isabelle	Paris 16 ^e	France	
Thomas DARTIGE	PARIS 13 ^e	FRANCE	
DUMORTIER Claire	3 rue de Turone - Paris 6 ^e	France	
Leanne Pilon	Le Mans, M ^e C. J. J. J.	France	

Novembre 1992

Cet appel est adressé à :

United Nations, New York
United Nations, Geneva, European Office
Committee for Legal Affairs
Committee for the Protection of Human Rights
European Parliament
Gouvernement Français

Merci de retourner cette pétition signée à :

Solidarité Féministe avec les Femmes de l'ex-Yougoslavie
MAISON DES FEMMES
8 cité Prost
75011 PARIS

RASSEMBLEMENT FEMINISTE
EN SOUTIEN AUX FEMMES
DE L'EX-YOUGOSLAVIE

Des féministes du mouvement "Femmes en noir contre la guerre" se réunissent à Belgrade tous les mercredis soir depuis le 9 novembre 1991.

En juin 1993, la banderole en serbo croate : " Femmes en Noir contre la guerre" a été interdite par la police du gouvernement serbe : elles demandent donc à tous les groupes féministes de la reprendre lors de leurs manifestations.

Nous sommes solidaires de leurs déclarations, à savoir :

" Nous sommes celles qui sortent en public avec nos corps et notre vision d'un monde sans guerre, sans viol, sans violence, et sans militarisme. Nous croyons dans les actes de désobéissance civile"

" Nous témoignons que des femmes de toutes les nationalités sont victimes de viol et des tortures de la guerre, les femmes musulmanes étant le groupe le plus largement visé, et nous demandons en conséquence que les viols de guerre soient traités comme crime de guerre"

" Notre but premier est d'encourager le réseau de solidarité inter-ethnique de femmes en ex-Yougoslavie"

Malgré la décision de l'ONU de faire siéger un tribunal international jugeant tous les responsables des viols de guerre, celui ci n'est toujours pas mis en place, les viols continuent en ex-Yougoslavie et les PRINCIPAUX COUPABLES SONT TOUJOURS AUX TABLES DE NEGOCIATION !!!

Depuis début janvier, le groupe "Femmes en Noir" d'Alby, des groupes de femmes et féministes de Lyon et de Toulouse manifestent toutes les semaines, en solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie.

Des femmes de l'Association Solidarité Féministe avec les Femmes de l'ex-Yougoslavie, du Collectif de Lesbiennes et de Féministes en lutte avec les Lesbiennes et les Féministes de l'ex-Yougoslavie, du groupe "Lesbiennes Internationales" appellent à des rassemblements en solidarité avec les féministes de Belgrade :

Tous les mercredis
entre 18 h 30 et 20 h
devant les marches
de l'Opéra Bastille

Un point sera fait à la mi juillet :

Pour vous informer sur les rassemblements qui auront lieu à partir de mi-juillet et pour contacter les associations, téléphonez au :

43 48 24 91

(Permanence de la Maison des Femmes 8, cité Prost 75011 Paris)

Parmi les projets des associations :

- l'édition d'une plaquette en serbo-croate à l'attention des associations féministes d'ex-Yougoslavie accueillant les femmes victimes de la guerre
- soirée de soutien le 2 octobre 1993

Annexe V-7 (3 pages)

"Ex-Yougoslavie. Crimes de guerre "bénins" contre les femmes", Femmes sous lois musulmanes, 4 décembre 1992

Archives privées de Claudie Lesselier

Women living under muslim laws

النساء في ظل التبرعات الإسلامية

Femmes sous lois musulmanes

International solidarity network
Réseau international de solidarité
Boite postale 23 - 34790 Grabels
(Montpellier) - France

4.12.92

ex- Yougoslavie

CRIMES DE GUERRE "BENINS" CONTRE LES FEMMES

Chères amies, chers amis,

Nous vous adressons une série d'informations sur la situation des femmes dans l'ex Yougoslavie.

Nous voulons attirer votre attention sur le fait que des femmes tentent de s'organiser dans différents pays pour venir en aide aux femmes yougoslaves. Cependant, nous souffrons, comme cela a été le cas pendant la guerre du Golfe, du fait que nous ne travaillons pas assez en liaison les unes avec les autres, en réseau ; des femmes prennent des initiatives en France, en Grande Bretagne, en Tchécoslovaquie, en Allemagne, en Autriche, en Suisse, aux USA. Ces initiatives, prises isolément ont peu de poids, mais mises ensemble elles en auraient beaucoup plus. C'est pourquoi vous trouverez ci joint les moyens de contacter certains des groupes de femmes qui ont déjà mené des missions d'investigation, en Europe occidentale et aux USA.

D'autre part nous ignorons tout des initiatives prises dans les pays d'Afrique et d'Asie, et plus particulièrement dans les pays musulmans. Il est pourtant crucial que nous saisissons l'occasion de briser les barrières nationales, au moment même où partout dans le monde renaissent les nationalismes étroits, les fondamentalistes religieux de toutes obédiences, l'ethnicisme, le communalisme et le racisme.

Nous comptons faire tous les efforts possibles pour nous procurer et vous communiquer ce type d'information, de façon à pouvoir travailler ensemble, en renforçant les initiatives les unes des autres.

Enfin, il faut que nos protestations débouchent sur des actions concrètes en faveur des femmes yougoslaves ; pour cela il faut avoir des échanges constants de pays à pays de façon à élaborer des stratégies communes - ou complémentaires, mises en oeuvre simultanément, et que les états et les Nations Unies sentent une pression commune des femmes.

Faute de faire ce "travail social" et politique, nous le laissons aux groupes islamistes; partout ce sont eux qui font le travail social : ils ont non seulement l'argent nécessaire (que nous n'avons pas) mais aussi la volonté d'aider les populations, alors que les

démocrates se contentent de protestations, appels, etc... Nous devons confronter notre part de responsabilité dans l'audience croissante que trouvent les groupes islamistes auprès des populations et en tirer toutes les conséquences.

Un entrefilet du Monde du 3.12.92 (çi joint) fait état des décisions prises par les états Musulmans de faire parvenir des armes aux musulmans massacrés en Yougoslavie ; il est en effet terrible que les états qui se sont mobilisés pour "voler au secours de la démocratie" pendant la guerre du Golfe se voilent la face devant ce qui se passe en Yougoslavie : nous femmes avons notre rôle à jouer pour que l'on n' en arrive pas à envoyer plus d' armes, mais au contraire des moyens de désarmer les uns et de protéger les autres. Il est tout à fait insupportable de voir la presse dénigrer préventivement la coalition possible des musulmans, alors qu'aucune alternative n'est proposée et mise en oeuvre.

Le continent noir que représente la violence faites aux femmes actuellement en ex-Yougoslavie est bien représenté par ces mots d'"un" représentant du HCR (Haut Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies)" commentant les viols systématiques des femmes pour leur faire porter de force des enfants serbes ; "tout cela paraît presque **BENIN** comparé aux horreurs que nos délégués découvrent sur le terrain" (cité par Libération du Lundi 2 Novembre 1992, çi joint).

Au moment où circule une pétition mondiale, déjà signée par des centaines de milliers de femmes dans 105 pays pour faire reconnaître les droits des femmes comme faisant partie des Droits de la Personne, nous ne pouvons laisser passer une telle énormité.

Parmi les stratégies que nous pourrions développer, je voudrais suggérer d'inclure des protestations massives auprès du HCR et la demande immédiate de la révocation de ce fonctionnaire. Et comme suite à cette protestation, nous devrions également demander et nous battre pour obtenir que chacun de nos pays accueille immédiatement plusieurs milliers de femmes (nombre à déterminer pour chaque pays) comme réfugiées politiques temporaires d'une durée minimum de six mois (renouvelables).

Ces femmes devraient être prioritaires actuellement et nous devrions en profiter pour faire changer la définition de "réfugié politique", "prisonnier politique", "prisonnier d'opinion" telles que l'entendent actuellement le HRC, Amnesty International, etc... Le réseau Femmes à l'intérieur d'A.I. serait renforcé si nous lui adressions des lettres, témoignages, etc... dans ce sens.

La poursuite des états responsables des exactions devant les cours internationales de justice est une autre tactique que nous devrions poursuivre ; nous connaissons des juristes internationales qui accepteraient de mener à bien une telle procédure ; c'est à nous de rechercher les victimes qui accepteraient de présenter leur cas devant une telle juridiction et d'aider à documenter les cas.

Nous voulons un Tribunal de Nuremberg pour juger les crimes de guerre contre les femmes. Ce qui n'a pas été fait au moment de l'indépendance du Bangla Desh - lorsque les troupes pakistanaises l'ont envahi, ont violé et mises enceintes des centaines de milliers de femmes qui furent ensuite, elles et leurs enfants nés des viols, totalement rejetées par leur propre communauté et laissées à l'abandon dans des camps - doit être fait maintenant. Nous devrions obtenir l'aide des femmes Bangla Deshi qui n'ont pas oublié ces moments.

Bien que cela paraisse dérisoire, nous devrions viser à obtenir des états incriminés des réparations financières pour les victimes.

En attendant de mettre sur pied cette stratégie, nous pouvons organiser partout nos propres tribunaux et y faire comparaître les victimes pour dénoncer à la face du monde la farce des Droits de l'Homme dans lesquelles nous femmes ne sommes jamais incluses.

Quelles que soient les actions que vous comptez entreprendre, faites nous le savoir,

Annexe V-7

faites le savoir aux autres femmes dans le monde à travers les divers réseaux existants, demandez leur soutien et proposez leur le votre.

Outre les rapports sur la situation ci inclus -qui vous fournissent des adresses en ex-Yougoslavie même-, voici quelques autres initiatives avec lesquelles prendre contact pour envisager des actions communes :

Il y a déjà plusieurs semaines, Human Rights Watch a envoyé en mission deux femmes pour 15 jours pour documenter les viols et violences et la politique d'épuration ethnique dont sont victimes les femmes dans et en dehors des camps. Nous n'avons pas encore reçu leur rapport et devrions toutes le demander.

Amnesty for Women a envoyé une mission d'investigation de 20 Novembre : nous attendons leur retour.

Un groupe allemand de Femmes pour la Paix est parti vers la même date.

Des femmes de différents groupes organisent une réunion en vue d'action à Paris le 7 Décembre au MFPPF.

Women Against Fundamentalism organise le 9 Décembre à Londres un audit sur les crimes commis contre les femmes en ex-Yougoslavie et fera venir des victimes pour témoigner.

Adresses utiles outre celles déjà dans le dossier ci joint :

Human Rights Watch
1522, K Street, NW, Suite 910
Washington DC 20005-1202
USA
Tel: (202) 371- 6582
Fax: (202) 371- 0124

Amnesty for Women (c/o Cheryl Bernard et Edith Schläffer)
c/o Boltzmann Forschungstelle
Babenbergstrasse 9
Vienne A1010
Autriche
Tel : 587 13 34
Fax : 587 13 35

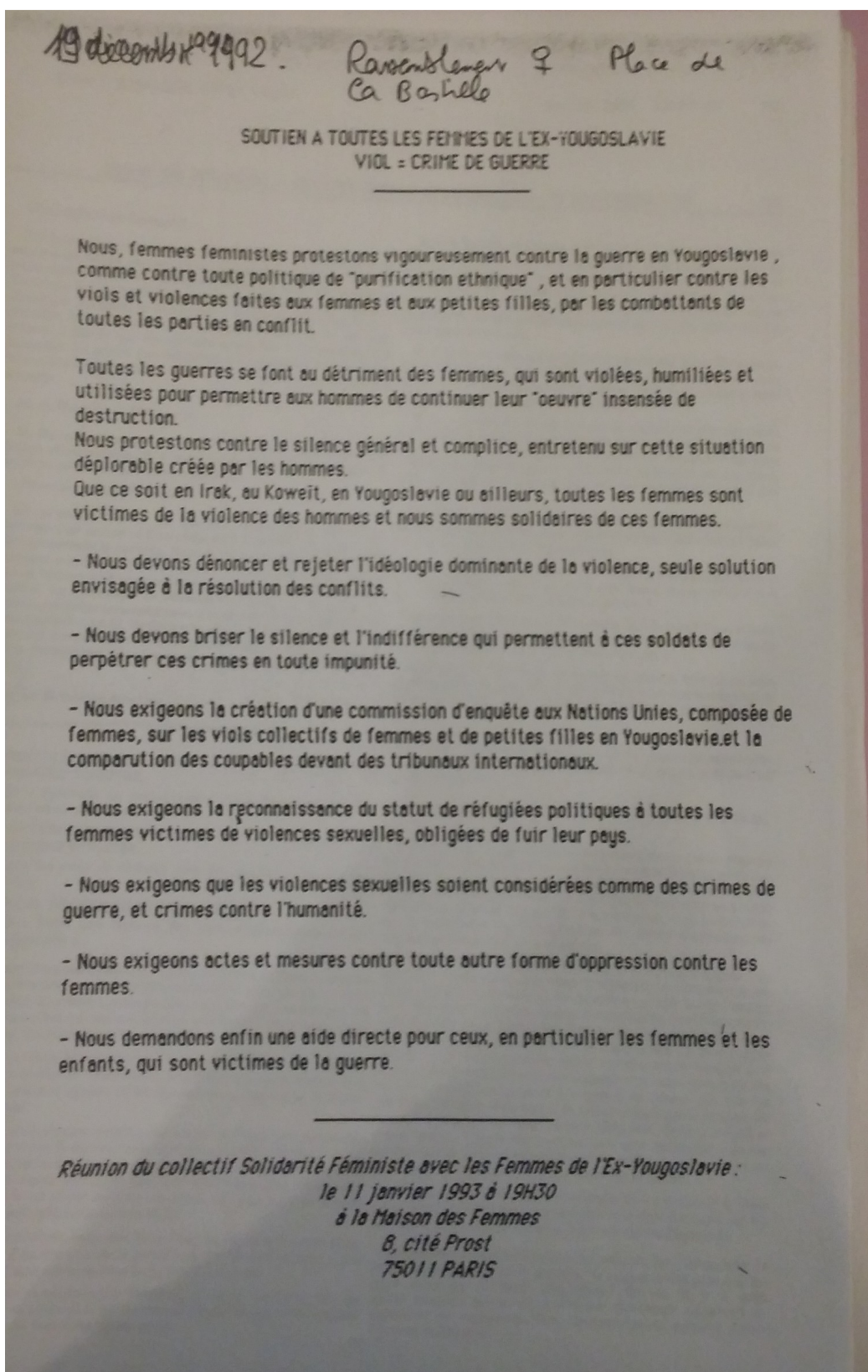
Women Against Fundamentalism
BM Box 2706
London WC1 3XX
Angleterre
Tel : (81) 571 9595
Fax : (71) 911 0614

Mouvement du 14 Juin
c/o Rina Nissim
62 bd Carl Vogt
1205 Genève
Suisse

Annexe V-8

"Soutien à toutes les femmes de l'ex-Yougoslavie. Viol = crime de guerre", Collectif, 19 décembre 1992

Archives privées de Claudie Lesselier



9/01/93 - 1

MISSION D'ENQUETE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE SUR LE
TRAITEMENT DES FEMMES MUSULMANES DANS L'EX-YOUGOSLAVIE:
PREMIERES CONCLUSIONS DE LA MISSION DU 18 AU 24 DECEMBRE

INTRODUCTION

1. La mission était conduite par Dame Anne Warburton (G.B.) et comprenait Madame Simone Veil (France) et des experts de plusieurs domaines : expertise psychiatrique, psychologie clinique, droit, action sociale et anthropologie sociale. Le ministre des Affaires étrangères irlandais, Monsieur David Andrews, a participé aux réunions de Genève.

2. Le présent rapport, qui ne peut faire état en détail de l'ensemble des éléments examinés, sera complété par des annexes sur certains aspects du travail de la délégation.

REUNIONS DE GENEVE

Pendant un jour et demi, à Genève, la délégation a eu d'utiles discussions avec des membres du Comité International de la Croix Rouge (CICR), et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), ainsi qu'avec la Commission d'Experts des Nations Unies et le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'homme. La délégation a également rencontré un représentant du Conseil international des agences bénévoles et un membre de la délégation du Conseil oecuménique des églises de retour de la région.

OBSERVATIONS GENERALES

4. La délégation était consciente que le viol ne saurait être considéré isolément des autres atrocités qui sont une constante de ce conflit. La vie et la propriété sont détruites à une très grande échelle, en violation des droits humains les plus élémentaires.

5. Lors de son examen du problème du viol des femmes musulmanes, la délégation était consciente que le viol et les abus sexuels ne se limitent pas à une seule nationalité ou à un seul sexe. Les femmes musulmanes forment incontestablement la grande majorité des victimes de viols. Cependant, il existe aussi des rapports inquiétants concernant des femmes croates et serbes, et des abus sexuels perpétrés contre des hommes détenus dans des camps de détention. L'ensemble des femmes, hommes et enfants victimes de ce conflit effroyable doivent faire l'objet de l'attention de la Communauté Internationale.

6. Les conditions qui prévalent dans l'ex-Yougoslavie ne permettent pas une analyse exacte et précise de la situation. Environ 70% du territoire bosniaque est sous contrôle serbe et il est extrêmement difficile pour les instances internationales de travailler dans ces régions. Etant donné le déplacement massif de populations — on estime à 3 millions le nombre de personnes concernées, dont 500 000 en Croatie —, et l'intensité du conflit en cours, on

9/01/93 - 2

ne dispose pas de statistiques exactes sur les meurtres, les disparitions, et autres atrocités, notamment les viols. Les difficultés inhérentes au rassemblement des statistiques sur les viols et autres abus sexuels sont très largement amplifiées par le chaos qui règne actuellement.

7. Dans la conduite de son travail, la Délégation a pris soin de tenir compte des risques d'exagération ou des éléments de propagande dans les informations qui lui ont été présentées.

CONCLUSIONS

8. Dans les limites qui viennent d'être définies, la délégation a tenté d'évaluer l'ampleur du problème et de déterminer si le viol des femmes musulmanes pouvait être véritablement qualifié de "systématique". Sur la base des investigations qu'elle a pu faire à ce jour, la délégation considère que les viols sont très répandus et font partie d'un schéma repérable. Ces deux aspects sont examinés plus en détail ci-après.

(I) AMPLEUR DU PROBLEME

9. Lors des discussions préparatoires de Genève menées avec les membres de la Direction des organisations internationales, la délégation a relevé l'écart entre l'importance de la couverture médiatique des viols évoqués et le manque d'éléments de preuve en la possession de ces organisations (notamment du CICR et du HCR). Durant son séjour à Zagreb, la délégation s'est donné comme priorité d'essayer d'établir les faits par des contacts directs et indirects. Les experts psychiatriques de la délégation ont mené des entretiens individuels avec un petit nombre de victimes. L'ensemble de la délégation a tenu un grand nombre de réunions avec différentes personnes et groupes s'occupant de femmes réfugiées musulmanes. Les documents que possédaient certains de ces groupes ont aussi été examinés.

10. Selon des interlocuteurs considérés par la délégation comme responsables et crédibles, le nombre de femmes musulmanes violées est horripilant et les viols continuent. Bien qu'on ne puisse déterminer avec exactitude le nombre des victimes, la délégation considère, sur la base des éléments dont elle a eu connaissance, qu'on peut parler de plusieurs milliers. L'estimation la plus raisonnable parmi celles qui lui ont été fournies fait état d'environ 20 000 victimes.

11. Selon les indications, certains de ces viols sont commis de manière particulièrement sadique, dans le but d'infliger le maximum d'humiliation aux victimes. La délégation a aussi reçu des informations qui laissent sérieusement penser que de nombreuses femmes, et plus particulièrement des fillettes, sont sans doute mortes durant ou après les viols.

12. De sources multiples, la délégation a reçu des comptes rendus faisant état d'un grand nombre de viols perpétrés contre des femmes dans des camps ou des centres de détention plus petits installés dans des maisons, des

9/01/93 - 3

restaurants, des commissariats de police, etc... La vérification de ces rapports par les organismes internationaux compétents n'a pas été possible: l'expérience semble indiquer que dès que leur existence devient connue publiquement, ces centres tendent à être fermés.

13. Il n'est pas possible à la délégation d'évaluer le nombre de femmes musulmanes bosniaques enceintes du fait de ces viols. Il a été indiqué à la délégation que beaucoup d'entre elles ne souhaitent pas conserver les enfants conçus dans de telles circonstances. Ceci soulève inévitablement la question de l'adoption, problème qui devra être examiné en tenant compte du meilleur intérêt de l'enfant.

14. Une étude statistique menée actuellement par les autorités croates (dans le but de vérifier le nombre et l'âge des femmes dans la population réfugiée bosniaque) pourra peut-être permettre de savoir si, comme le suggère un grand nombre de sources, on peut ou non constater un phénomène de "disparition de femmes" en âge de procréer, qu'elles aient été tuées ou qu'elles soient détenues.

(II) LE CARACTERE "SYSTEMATIQUE" DES VIOLS PERPETRES

15. Il est courant qu'une fréquence élevée de viols accompagne les situations de conflit. En conséquence, la délégation a examiné l'hypothèse selon laquelle les viols en Bosnie pourraient être considérés comme une retombée de la guerre et non comme des abus "systématiques" perpétrés sur instructions ou sous la direction des autorités de commandement.

16. Or, tout au long de son travail d'enquête, il a été fréquemment dit à la délégation — notamment par certains témoins individuels — qu'une des constantes des attaques serbes contre les villes et les villages musulmans était le recours au viol, ou à la menace de viol, en tant qu'arme de guerre pour forcer les habitants à quitter leurs maisons. Il est probable que, dans la plupart des cas, d'autres formes de violence physique et mentale ont été perpétrées en plus des viols et qu'elles ont été accompagnées ou suivies par la destruction des maisons, des mosquées et des églises. La délégation a vu des exemples de déclarations et des documents émanant de sources serbes qui inscrivaient clairement ces actions dans une stratégie expansionniste.

17. De manière générale, la délégation est convenue que le viol relève d'une forme systématique d'abus, perpétrée généralement dans l'intention délibérée de démoraliser et terroriser les communautés, de leur faire quitter leur région d'origine et de démontrer la puissance des forces d'invasion. De ce point de vue, le viol ne saurait être considéré comme secondaire par rapport aux objectifs principaux de l'agression, mais comme servant en lui-même un objectif stratégique. S'il ne fait pas de doute pour la délégation que le conflit sert de prétexte à toutes sortes d'actions criminelles, elle a le sentiment toutefois que les modalités des viols qui lui ont été rapportés et leur ampleur mettent en évidence leur caractère délibéré et systématique.

9/01/93 - 4

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES

18. Cette première mission d'investigation a permis à la délégation, avec l'aide de nombreuses personnes et institutions, de dresser un tableau de la situation et des besoins immédiats des femmes réfugiées en Croatie. De ce fait, elle soumet à l'attention des Ministres un certain nombre de recommandations immédiates concernant notamment la santé et le développement.

(I) MISSION DE SUIVI A UNE DATE RAPPROCHEE

19. La délégation considère que la bonne exécution de sa mission nécessite de maintenir l'élan impulsé par la visite de Zagreb par une visite dans certains endroits spécifiques de Bosnie-Herzégovine où l'on sait que se trouvent des femmes déplacées, et de recueillir des informations dans les meilleurs délais.

20. Cette deuxième visite permettrait une évaluation plus approfondie de la situation, et des besoins présents et futurs des femmes musulmanes dans ces endroits. Elle procéderait également à des consultations concernant les installations sanitaires et les équipements collectifs, en examinant spécifiquement les besoins des femmes musulmanes et de leurs enfants. Elle étudierait aussi les conditions dans lesquelles les réfugiés et les personnes déplacées pourraient réaliser leur souhait de revenir dans leurs régions d'origine en Bosnie-Herzégovine.

(II) AIDE SANITAIRE, SOCIALE ET HUMAINE

21. En plus de la destruction des équipements collectifs, les ressources existantes sont très insuffisantes face à l'ampleur des besoins. Les logements disponibles sont surpeuplés, l'intimité est inexistante et les équipements sont réduits. Ces problèmes sont exacerbés dans les centres qui n'ont pas été recensés (dont les détenus n'ont pas eu libre accès aux services médicaux), et il paraît clair qu'en l'absence d'une aide qualifiée et adéquate, des troubles psychologiques à long terme accompagnés éventuellement de suicides sont à craindre.

22. La fourniture de soins et de conseils sanitaires aux femmes concernées fait déjà l'objet d'une action du gouvernement croate. Nous prenons note de l'action bienvenue de l'OMS dans ce domaine, et nous espérons que la communauté internationale prendra rapidement des initiatives de ce type avec promptitude et efficacité. La délégation espère aussi que les propositions définies ci-après (services sanitaires et psychiatriques) seront considérées comme contribuant à cette action.

23. Aussi bien en Croatie qu'en Bosnie, il existe d'importantes carences dans les compétences et les connaissances requises en cas de traumatismes, en particulier pour aider les victimes de viols et d'abus sexuels. Il importe d'identifier les femmes spécialistes de ces questions et de faire clairement

9/01/93 - 5

connaître leur action, de façon à encourager les victimes à raconter ce qui leur est arrivé.

24. Les services offerts aux victimes et à leurs familles doivent être aussi complets et efficaces que possible. Il convient d'instaurer une liaison étroite entre les spécialistes concernés (psychiatres, psychologues, gynécologues, neurologues et pédiatres). Tous ces services doivent être mis à la disposition des femmes là où elles se trouvent, ce qui implique d'y mettre en place à la fois des antennes de ces services, des services de dépistage, des hôtels - résidences, des centres familiaux, afin de pouvoir répondre à leurs besoins dans leur contexte social et culturel.

25. Il convient de fournir aide et assistance en fonction des besoins identifiés par le gouvernement croate et bosniaque, en consultation avec toutes les personnes concernées, afin d'instaurer des mesures permettant d'assurer la santé et la protection des femmes réfugiées et de leurs familles. Une aide financière permettrait de tirer pleinement parti de tous les médecins de Croatie compétents en ces matières.

26. L'aide des spécialistes des pays de la CE doit être orientée vers la formation de conseillers bénévoles, professionnels et non professionnels, en matière d'identification, d'examen, de traitement et de réadaptation des victimes de viols. Pour aider au développement des ONG locales, des liens doivent être établis avec les ONG européennes et internationales existantes.

(III) ADMISSION DES REFUGIES

27. La délégation suggère que les gouvernements qui reçoivent des réfugiés bosniaques, et en particulier des femmes musulmanes victimes de viols, veillent à ce que les procédures d'obtention des visas soient aussi rapides que possible. En outre, les gouvernements doivent envisager la possibilité d'autoriser l'entrée provisoire sur leur territoire de femmes musulmanes bosniaques, notamment de celles ayant besoin d'un traitement médical.

LES FEMMES CONTRE LA BARBARIE

ELLES ONT DÉJÀ SIGNÉ:

Isabelle ADJANI, Agnès B, Florence ARTHAUD, Nicole AVRIL, Laure ADLER, Josette ALIA, AMINA, Catherine ALLEGRET, Carole BOUQUET, Jane BIRKIN, Albina du BOISROUVRAY, Andrée BUCHMANN, Lilianne BETTENCOURT, Anne BROCHET, Primrose BORDIER, Leslie BEDOS, Jeanne BOURIN, Christine BRAVO, Marisa BERENSON, Dee-Dee BRIDGEWATER, Pascale BREUGNOT, Joëlle BRUNERIE-KAUFMANN, Romane BOHRINGER, Anne-Marie BERETTA, Michèle BARZACH, Jocelyne BEROARD, Nina BOURAOUI, Anne BARRERE, Roselyne BOSCH, Raphaëlle BILLETDOUX, Edmonde CHARLES-ROUX, Madeleine CHAPSAL, Caroline CELLIER, Dominique CANTIEN, Agnès COMAR, Corinne COBSON, Monique CHAUMETTE, Christiane

COLLANGE, Claire CHAZAL, Yaguel DIDIER, Mireille DARC, Mireille DUMAS, Catherine DOLTO, Régine DEFORGES, Catherine DÉNEUVE, Danièle DELORME, Julie DELPY, Brigitte ENGERER, Irène FRAIN, Inès de la FRESSANGE, Antoinette FOUQUE, Jessica FORDE, Nadine GORDIMER, Elizabeth GAROUSTE, Claire GALLOIS, Ann-Gisel GLASS, Iréna GREGORI, Judith GODRECHE, France GALL, Juliette GRECO, Benoîte GROULT, Isabelle GUERIN, Valérie-Anne GISCARD d'ESTAING, Annie GIRARDOT, Françoise HARDY, Gisèle HALIMI, Dominique ISSERMANN, Emmanuelle KHANH, Nelly KAPLAN, Patricia KAAS, Alexandra KAZAN, Julia KRISTEVA, Ysabelle LACAMP, Françoise LACROIX, Annie LEMOINE, Lolita LEMPICKA, Caroline de MONACO, Mathilda MAY, Macha MERIL,

Isabelle PASCO, Evelyne PISIER, Marie-France PISIER, Katherine PANCOL, Paloma PICASSO, Guesch PATTI, Marina PICASSO, Sabine PAUGAM, Claudie PIERLOT, Vanessa PARADIS, PIETRAGALLA, Andrée PUTMAN, Anne-Marie PHILIPPE, Yvette ROUDY, Sonia RYKIEL, Charlotte RAMPLING, Françoise RUDETZKI, Eve RUGGIERI, Catherine RICH, France ROCHE, Françoise SAGAN, Maren SELL, Nathalie STUTZMANN, Niki de SAINT-PHALLE, Evelyne SULLEROT, Agnès SORAL, Charlotte de TURCKHEIM, Nathalie TAUZIAT, Chantal THOMASS, Danièle THOMPSON, Irène VAN RYB, Sylvie VARTAN, Ursula VIAN, Marina VLADY, Françoise VERNY, Eliane VICTOR, Hélène VINCENT, Dominique VOYNET

REJOIGNEZ-NOUS

- Dans l'ex-Yougoslavie, le viol est érigé en arme de guerre par les Serbes.
- Au nom de la purification ethnique, des milliers de femmes et de fillettes sont humiliées, torturées, violées.
- Des enfants sont pris pour cible.
- On crée des camps de concentration.

- Nous demandons au gouvernement français qu'il se donne, sans plus attendre, tous les moyens de mettre un terme à ces actes de barbarie.
- Les crimes de guerre, qui devront être jugés comme tels, sont la honte de ceux qui les commettent.
- Ils seront la nôtre si nous ne réagissons pas.

- Refusons l'indifférence. Refusons la barbarie.
- Distribuez des photocopies de la pétition à vos proches, signez-la et renvoyez-la à l'adresse suivante:

Manifeste **ELLE**

"Les femmes contre la barbarie"
99285 Paris Cedex 2850.

● Il sera adressé au gouvernement français et aux Nations unies.

Nom :

Prénom :

Adresse :

..... Signature :

Vous retrouverez le texte de la pétition sur le



que vous pourrez consulter à tout moment.

Alliance des Femmes
pour la démocratie
Présidente : Antoinette Fouque

**APPEL À LA SOLIDARITÉ
AVEC LES VICTIMES DU VIOL
DANS L'EX-YOUGOSLAVIE**

Au nom de monstrueux fantasmes de "purification ethnique", le viol fait partie de la stratégie de la guerre en Bosnie. Par dizaines de milliers, des femmes, des jeunes filles, des petites filles et des garçons subissent des viols systématiques et collectifs. Ils sont perpétrés, dans des hôtels, des écoles, des camps, de manière particulièrement sadique, répétée et publique. Ils entraînent souvent la mort des victimes. Les femmes, mises enceintes de force, sont maintenues en détention jusqu'à ce qu'elles ne puissent plus avorter.

Si on ne peut encore chiffrer précisément l'ampleur de ces atrocités - au moins 20 000 femmes selon la mission d'enquête de la Communauté européenne, 60 000 selon le gouvernement bosnien - les innombrables témoignages publiés doivent entraîner la prise de conscience de l'opinion internationale. Par respect pour les victimes et par souci éthique, la plus grande prudence doit être observée mais ne doit pas se transformer en complicité ou en lâcheté.

**HALTE À LA TERREUR
IL FAUT PORTER SECOURS AUX VICTIMES
ET FAIRE PUNIR LES COUPABLES**

Les enquêtes doivent être poursuivies et développées et leurs résultats largement publiés. Nous demandons que les associations de femmes soient représentées dans la délégation de la Communauté européenne qui va se rendre en Bosnie. Les femmes en danger doivent bénéficier du droit d'asile dans les pays d'Europe.

Des centres de soins et d'aide aux femmes victimes doivent être ouverts sur place en nombre suffisant. A celles qui ont besoin de recevoir des soins dans d'autres pays, il faut accorder des facilités de visas. Notre association est prête à accueillir les victimes en France.

Nous demandons aujourd'hui solennellement que ces viols ne restent pas impunis, qu'ils soient poursuivis et jugés devant un Tribunal international et sanctionnés comme crimes de guerre.

**NOUS APPELONS LES FEMMES ET LES HOMMES, LES ASSOCIATIONS
DE DÉFENSE DES DROITS DES FEMMES ET DES DROITS DE L'HOMME À
FORMER UN COMITÉ DE SOLIDARITÉ POUR ORGANISER LA PRISE EN CHARGE
JURIDIQUE, FINANCIÈRE, MÉDICALE, PSYCHOLOGIQUE DES VICTIMES.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, MARDI 9 FÉVRIER 1993
Lieu à préciser en téléphonant au 45 48 83 80

SOUSCRIPTION NATIONALE:
Adressez signatures, chèques, propositions d'action à l'AFD : ex-Yougoslavie

Nom : Prénom :
Adresse :
Profession : Tel :
Je verse la somme de : Association :
Signature :

ALLIANCE DES FEMMES POUR LA DÉMOCRATIE
5 RUE DE LILLE 75007 PARIS - TEL : 45 48 83 80 - FAX : 42 22 62 73
- 273 - ASSOCIATION 1011501

APPEL À LA SOLIDARITÉ AVEC LES VICTIMES DU VIOL DANS L'EX-YOUGOSLAVIE

Au nom de monstrueux fantasmes de "purification ethnique", le viol fait partie de la stratégie de guerre en Bosnie. Par dizaines de milliers, des femmes, des jeunes filles, des petites filles et des garçons subissent des viols systématiques et collectifs. Ils sont perpétrés dans des hôtels, des écoles, des camps, de manière particulièrement sadique, répétée et publique. Ils entraînent souvent la mort des victimes.

Si on ne peut encore chiffrer précisément l'ampleur de ces atrocités - au moins 20 000 femmes selon la mission d'enquête de la Communauté européenne, 60 000 selon le gouvernement bosniaque - les innombrables témoignages publiés doivent entraîner la prise de conscience de l'opinion internationale. Par respect pour les victimes et par souci éthique, la plus grande prudence doit être observée mais ne doit pas se transformer en complicité ou en lâcheté.

HALTE À LA TERREUR IL FAUT PORTER SECOURS AUX VICTIMES ET FAIRE PUNIR LES COUPABLES

Les enquêtes doivent être poursuivies et développées et leurs résultats largement publiés. Nous demandons que les associations de femmes soient représentées dans la délégation de la Communauté européenne qui va se rendre en Bosnie. Les femmes en danger doivent bénéficier du droit d'asile dans les pays d'Europe. Des centres de soins et d'aide aux victimes doivent être ouverts sur place en nombre suffisant. A celles qui ont besoin de recevoir des soins dans d'autres pays, il faut accorder des facilités de visas. Notre association est prête à accueillir les victimes en France.

Nous demandons aujourd'hui solennellement que ces viols ne restent pas impunis, qu'ils soient poursuivis et jugés devant un Tribunal international et sanctionnés comme crimes de guerre.

NOUS APPELONS LES FEMMES ET LES HOMMES, LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES DROITS DES FEMMES ET DES DROITS DE L'HOMME À FORMER UN COMITÉ DE SOLIDARITÉ POUR ORGANISER LA PRISE EN CHARGE JURIDIQUE, FINANCIÈRE, MÉDICALE, PSYCHOLOGIQUE DES VICTIMES.

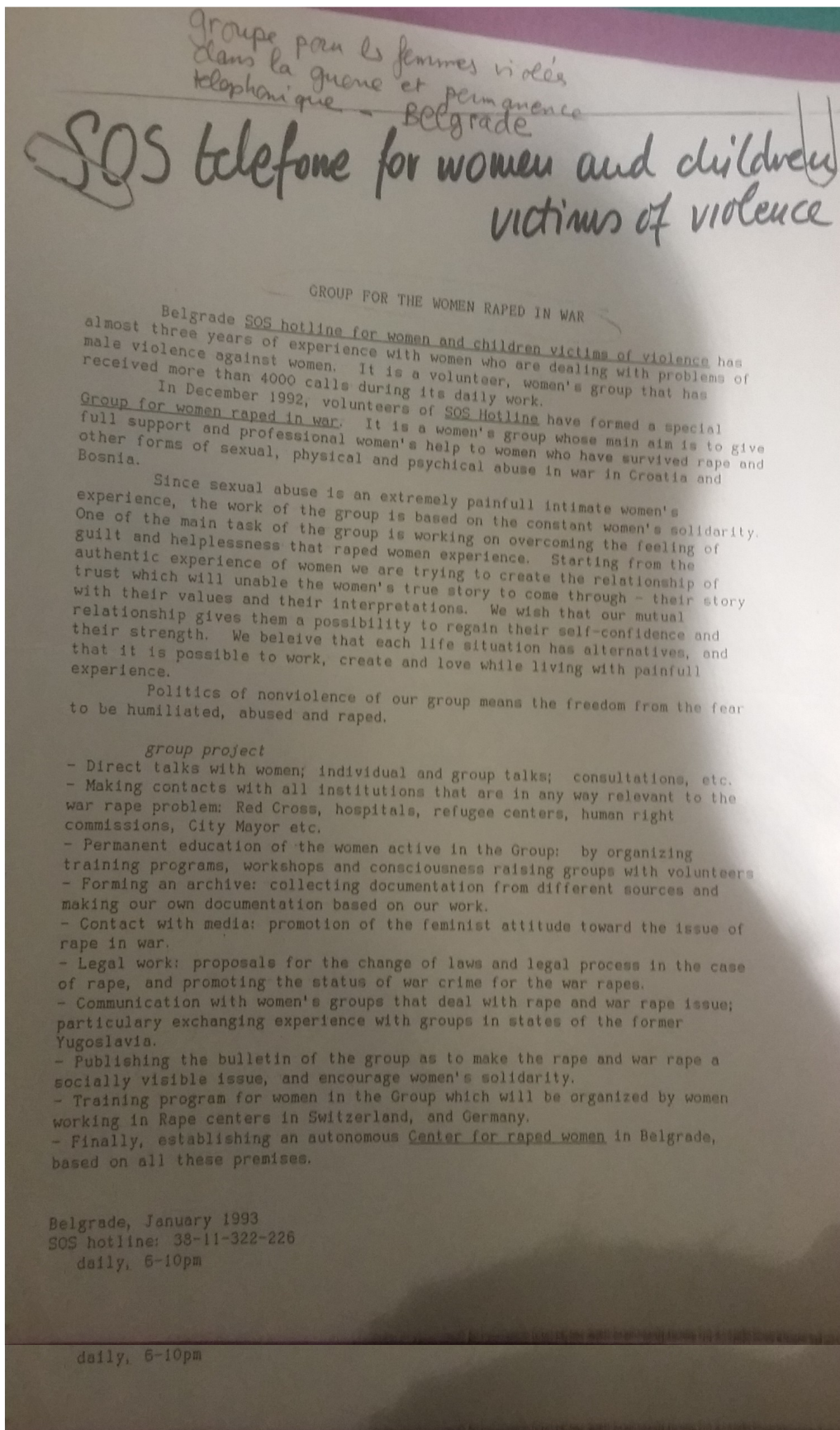
Antoinette FOUQUE, Paris, 8 janvier 1993

Premiers signataires : Bella ABZUG, Isabelle ADJANI, Alexandre ADLER, Anouk AIMÉE, Michèle ANDRÉ, Janine ALEXANDRE-DEBRAY, Annie ANZIEU, Lucie AUBRAC, Agnès B., Stéphane AUDRAN, Michèle BARZACH, Delphine BATHO (S.O.S. Racisme), Marie-Christine BARRAULT, Pierre BERCIS (*Nouveaux Droits de l'Homme*), Anne BERGER, Sophie BESSIS, Jeannette BESSONART (*Sages-femmes du monde*), J. Georges BITOUN, Sylvie BOISSONNAS, Françoise BOUILLOT, Georges BUIS, J.C. CAMBADELIS (*Manifeste contre le FN*), Laurence CAVADA, Mireille CEZ, Julien CENDRES, Jean CHALON, Madeleine CHAPSAL, Chantal CHAWAF, Janine CHASSEGUET-SMIRGEL, Hélène CIXOUS, Yvonne CHOQUET-BRUHAT, Christine CLERC, Sharon COURTOUX (*Survie*), Edith CRESSON, Roger DADOUN, Rosiska DARCY de OLIVEIRA, Michel DEGUY, Régis DEBRAY, Catherine DENEUVE, Josette DALL'AVA SANTUCCI (*Ass. fr. des femmes médecins*), Jacques DERRIDA, Régine DEFORGES, Marcelle DEVAUD, Francine DEMICHEL, Dominique DESANTI, Jean-Toussaint DESANTI, Arielle DOMBASLE, Muguette DINI, Hélène DORLHAC, Françoise DUCROCQ, Charlotte DUDKIEWICZ-SIBONY, Jeanine ECOCHARD, Françoise FABIAN, Sylvie FAIDERBE, Anne FABRE-LUCE, Solange FASQUELLE, Emmanuelle FAGE, Murielle FLIES-TREVES, Viviane FORRESTER, Sami FREY, Denise FUCHS (*Grain de Sel*), Yvette FUILLET, Françoise GAILLARD, Liliane GALL, Nicole GARCIA, Anne GARDE, Dominique GIACOBI, Claire GIBAUT, Eliane GLUCKMAN, Juliette GRECO, Benoîte GROULT, Marie-Claude GRUMBACH, M.T. SANTA CLARA GOMEZ, Ghislaine GUIDEZ, Irmeli JUNG, Jeanine HENRY-SUCHET, Sylvie JAN (*UFF*), Christine JORDIS, Yvonne KNIBIEHLER, Blandine KRIEGLER, Hermine KARAGHEOZIAN, Monique LANG, Geneviève JACQUES (*CIMADE*), Nicolas LOSSKY, Véronique LOSSKY, Annie LECLERC, Emilie MALET, Catherine MARAND-FOUQUET, Marcel MARECHAL, Daniel MESGUICH, Kate MILLETT, Nata MINOR, Leonid MINOR, Popy MORENI, Robin MORGAN, Véronique NAHOUM GRAPPE, Guy Le NEOUANNIC (*FEN*), Catherine MILLOT, Jeannine MONGIN, Viviane MONNIER (*Féd. nat. "Solidarité femmes"*), Nicole MUCHNIK, Françoise PELISSOLO, Maurice NADEAU, Paul NIZON, Monique PELLETIER, Charlotte PERRIAND, Jean PIERRE-BLOCH, Maria de Lourdes PINTASILGO, Marie-France PISIER, Evelyne PISIER, M. POHIE, Florence PRUDHOMME, Françoise RAMOND (*ACGF*), Michèle RAMOND, Danielle RANCIERE, Jacques RANCIERE, Marie REDONNET, Hubert REEVES, Edgar REICHMANN, Denise RENÉ, Michel REVAULT D'ALLONNES, Chantal RIHOUAY (*Femmes actives au foyer*), Catherine RIHOIT, Anne ROCHE, Yvette ROUDY, Elisabeth ROUDINESCO, Danièle RICHARD (*FACM*), Agnès ROSENSTIEHL, Yves ROUCAUTE, Sonia RYKIEL, Nathalie RYKIEL, Régine SAINT-CRIQ, Pauline SALMONA, Catherine SALMONA, Dominique SANDA, Jean-Louis SAN MARCO, Michèle SARDE, Edith SCHLAFFER et Cheryl BENARD (*Amnesty for Women*), Laurent SCHWARTZ, Maren SELL, Coline SERREAU, Andrée SHEPHERD, Dominique SIGAUD, Daniel SIBONY, Dominique STEIN, Gloria STEINEM, Anne SYLVESTRE, Eva THOMAS, Pierre-André TAGUIEFF, Wassyla TAMZALI, Germaine TILLON, Alain TOURAJNE, Laure VERNIERE, Sylvie VAUCLAIR, Eliane VICTOR, Isabelle VISSIERE, Carole WEISWEILLER, Françoise XENAKIS, Anne ZELINSKY, Françoise ZONABEND, Saïd ZULFICAR, et *Association Sarajevo, Femmes sous Lois musulmanes, Femmes turques et kurdes, Fed. Syndicale Familles Monoparentales, OMFSI, MRAP, Maitres sans frontières-Villes solidaires, LICRA, Projet ORNICAR, Femmes d'Alsace, S.F.A.P., CNAFAL, FCPE, UNEF-ID, WISQ.*

SOUSCRIPTION NATIONALE :

Adressez signatures, chèques, propositions d'action à l'AFD : : ex - Yougoslavie

ALLIANCE DES FEMMES POUR LA DÉMOCRATIE
5 RUE DE LILLE - 75007 PARIS - TEL 45 48 83 80



Ditshisni le 28 janvier
1993 au rassemblement ♀

COLLECTIF DE SOLIDARITE LESBIENNE ET FEMINISTE

AUX FEMMES DE L'EX-YOUGOSLAVIE

Le collectif s'est créé en novembre 1992 : il regroupe plus de 10 associations ou groupes de femmes, de féministes et de lesbiennes. Nous avons organisé, le 19 décembre 92, un premier rassemblement à Bastille. Le collectif s'est donné plusieurs buts en novembre et décembre :

- dénoncer les camps bordels et de viols organisés (date où les médias étaient silencieux !)
- faire appel à toutes les organisations pour interpeller et mobiliser
- préparer un convoi destiné aux féministes luttant là-bas et les soutenir à créer des lieux d'hébergement de femmes victimes de viols
- créer une association pour recueillir du matériel et organiser le convoi.

Aujourd'hui, fin janvier 93, l'opinion publique soulève enfin le voile sur les dizaines de milliers de femmes violées : viol utilisé comme arme de guerre ultime.

Et nous, féministes, lesbiennes, comment luttons-nous maintenant ?

Les dernières réunions à la Maison des Femmes ont montré que la plupart d'entre nous voulaient faire le lien entre le fait que pour la première fois dans l'histoire officielle, l'obligation est faite de dénoncer le viol massif comme arme de guerre et que le viol, tout viol, est une arme d'appropriation et de destruction des femmes.

Il est urgent de réfléchir sur une résistance autonome des femmes, féministes, lesbiennes. Car, si certains actuellement crient à l'horreur et dénoncent l'asservissement massif des femmes de l'ex-Yougoslavie, ils jugent toujours les viols quotidiens comme faits divers et privés !

Par ailleurs depuis plusieurs semaines des associations de lesbiennes font apparaître le fait que le fichage et l'emprisonnement des lesbiennes et gais se généralisent dans toutes les régions de l'ex-Yougoslavie. L'homophobie et l'extermination des lesbiennes et homosexuels ont toujours été liés à l'oppression et à l'asservissement des femmes : en temps de guerre d'autant plus -voir les "triangles roses" des camps de concentration nazis-.

ALORS, AUJOURD'HUI, QUELLES SOLIDARITES AVEC LES FEMMES EN LUTTE DE L'EX-YOUGOSLAVIE ? QUELLE RESISTANCE AUTONOME A LA GUERRE ?...

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Viols et sévices sexuels pratiqués par les forces armées

Introduction

Amnesty International a publié en mars 1991 un livre intitulé *Les femmes aussi*¹, qui présentait les violations des droits fondamentaux des femmes à travers le monde. Cet ouvrage analysait un certain nombre de formes de violations relevant du mandat de l'Organisation et auxquelles des femmes ont été exposées dans des situations très variées, y compris celles qui surgissent lors de conflit armés. Le texte comprenait un programme en douze points avec des mesures destinées à protéger les femmes contre les atteintes à leurs droits.

Depuis la publication de ce livre, les conflits armés dans l'ex-Yougoslavie (et en particulier celui de Bosnie-Herzégovine) ont créé une nouvelle situation, où les souffrances ont été notamment provoquées par de flagrantes violations des droits de la personne perpétrées sur une vaste échelle. Dans de nombreux cas, tels ceux d'homocides volontaires et arbitraires, de détentions non justifiées, de torture et de mauvais traitements, les femmes aussi bien que les hommes ont figuré au nombre des victimes. Beaucoup de ces pratiques ont été décrites dans le document d'Amnesty International intitulé *Bosnie-Herzégovine. Flagrantes atteintes aux droits fondamentaux de l'homme*², publié en octobre 1992.

1. cf. *Les femmes aussi* (index AI : ACT 77/01/91, mars 1991).

2. cf. *Bosnie-Herzégovine. Flagrantes violations des droits fondamentaux de l'homme* (index AI : EUR 63/01/92, octobre 1992).

Le présent document illustre un certain nombre de cas où les femmes, essentiellement en raison de leur sexe, ont été soumises à des formes particulières d'atteintes aux droits de la personne. Il s'agit notamment de viol et de sévices sexuels. Le viol est une agression particulièrement humiliante. Il a souvent des répercussions traumatiques au plan social pour des raisons liées à l'origine culturelle ou au statut social de la femme. Ces facteurs sont susceptibles d'avoir une influence sur son aptitude à supporter le traumatisme du viol, sans parler du temps qu'il lui faudra pour surmonter la détresse émotionnelle et les suites physiques de cette agression.¹

Il est particulièrement difficile d'obtenir des informations fiables sur de tels cas, car les victimes hésitent souvent à parler de ces incidents ou à en décrire les détails, même une fois réfugiées dans des lieux où elles ne courent plus un tel risque. Certaines femmes, semble-t-il, pensent qu'elles doivent effacer cette épreuve de leur mémoire ; d'autres se sentent dégradées et honteuses ou craignent d'être l'objet d'un ostracisme social si elles font savoir ce qui leur est arrivé². Les personnes qui se sont occupées de ces victimes dans l'ex-Yougoslavie s'inquiètent de ce que l'insistance auprès de ces dernières pour qu'elles fassent des déclarations ou se laissent interviewer par la presse ne fait qu'aggraver le désarroi de celles qui ont survécu à cet incommensurable outrage. Dans tous les cas cités dans le présent rapport, les noms des victimes qui ont fourni des informations sont connus d'Amnesty International, mais la plupart d'entre eux n'ont pas été publiés, en général à la demande de la victime.

Selon certaines informations ou accusations faisant état de viols, des victimes auraient été tuées après l'agression. Etant donné que peu de cadavres sont soumis à des autopsies en Bosnie-Herzégovine, de nombreuses preuves de viol ou de sévices sexuels, de même que de torture et d'homicides délibérés et arbitraires, sont dissimulées ou perdues.

Normes internationales

Le viol et les sévices sexuels, en tant que formes de torture ou de traitement cruel, inhumain ou dégradant, enfreignent manifestement les normes internationales relatives aux droits de la personne, ainsi que celles du droit humanitaire international, qui s'appliquent au conflit de Bosnie-Herzégovine. Une guerre ne saurait justifier la suspension de ces normes.

En temps de guerre, les normes en matière de droits de la personne applicables en temps de paix, telle la Déclaration universelle des droits de l'homme, et les traités, comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, sont renforcés par les normes du droit humanitaire international, telles les quatre Conventions de Genève de 1949. Le paragraphe 1 de l'article 3 commun à ces conventions dispose qu'« *en toutes circonstances* » les personnes qui ne participent pas directement aux hostilités, y compris les membres de forces armées qui ont déposé les armes et les personnes qui ont été mises hors de combat, doivent être « *traitées avec humanité sans aucune distinction de caractère défavorable basée sur*

1. cf. Les femmes aussi.

2. *Ibid.*

la race, la couleur, la religion ou la croyance, le sexe, la naissance ou la fortune, ou tout autre critère analogue ». L'article 3 prohibe ensuite certains actes « en tout temps et en tout lieu à l'égard des personnes mentionnées ci-dessus, y compris :

- a) les atteintes portées à la vie et à l'intégrité corporelle, notamment le meurtre sous toutes ses formes, les mutilations, les traitements cruels, tortures et supplices ;
- b) les prises d'otages ;
- c) les atteintes à la dignité des personnes, notamment les traitements humiliants et dégradants ».

Le 22 mai 1992, les représentants de quatre parties en lutte en Bosnie-Herzégovine ont signé un accord, à l'invitation du Comité international de la Croix-Rouge, (CICR) par lequel elles se sont notamment déclarées liées à l'article 3 précité.

D'autres normes du droit humanitaire international, tels les deux protocoles de 1977 aux Conventions de Genève, interdisent explicitement en tout temps et en tout lieu le viol, la prostitution forcée et toute forme d'attentat à la pudeur.

Contexte

Si vous souhaitez obtenir des informations sur les origines des conflits armés en ex-Yougoslavie et sur les autres préoccupations d'Amnesty International, vous avez la possibilité de consulter les documents suivants : *Yougoslavie. Torture et exécutions délibérées et arbitraires dans les zones de combats* (index AI: EUR 48/26/91, novembre 1991) ; *Yougoslavie. Torture et exécutions délibérées et arbitraires dans les zones de combats. Nouvelles informations* (index AI: EUR 48/13/92, mars 1992) ; *Bosnie-Herzégovine. Flagrantes atteintes aux droits fondamentaux de l'homme* (index AI: EUR 63/01/92, octobre 1992).

Le conflit en Bosnie-Herzégovine

Selon les informations reçues, les sévices infligés aux femmes, tels que le viol, ont été fréquents au cours du conflit de Bosnie-Herzégovine. Toutes les parties en ont commis, mais les femmes musulmanes en ont été les principales victimes et les principaux auteurs de ces actes se sont recrutés au sein des forces armées serbes. Cependant, divers facteurs font qu'il est difficile d'évaluer l'étendue des violences subies par les femmes en Bosnie-Herzégovine.

Certaines des difficultés rencontrées dans la recherche et la confirmation d'informations sur le viol et les sévices sexuels contre des femmes ont déjà été mentionnées dans l'introduction. La plus importante est peut-être la honte et l'ostracisme social, qui découragent de nombreuses femmes de parler des violences qu'elles ont subies. De plus, le chaos administratif qui a accompagné le conflit armé a rendu presque impossible la collecte systématique de données, sauf dans quelques centres. La nature temporaire de certains emplacements utilisés pour la détention de femmes a aussi fait qu'il a été difficile pour les organisations internationales de les surveiller. Par ailleurs, le sujet du viol des femmes (et les autres atrocités commises pendant le conflit) a été largement utilisé comme moyen de propagande, toutes les parties s'efforçant de minimiser ou de nier les violations commises par leurs forces et d'exagérer celles attribuées aux adversaires. Amnesty International considère par conséquent qu'actuellement toutes les estimations du nombre de femmes qui ont été violées ou qui ont subi des sévices sexuels doivent être traitées avec prudence.

Bien qu'il faille disposer de beaucoup plus d'informations pour avoir un tableau complet de la situation et que les informations disponibles ne permettent pas de confirmer de nombreuses accusations qui ont été formulées, Amnesty International pense que des viols et des sévices sexuels, infligés en majorité aux femmes musulmanes par les forces serbes, ont eu lieu en de nombreux endroits de Bosnie-Herzégovine. Les éléments dont on dispose montrent que, dans certains cas, ces actes ont été commis d'une façon organisée et systématique, en détenant délibérément les femmes pour les violer et leur faire subir des sévices sexuels. Ces incidents semblent faire partie d'un plan plus vaste de conduite de la guerre, caractérisé par des manœuvres d'intimidation et des violations des droits de la personne à l'encontre des Musulmans et des Croates, plan qui a incité des milliers d'entre eux à fuir ou à obéir aux ordres d'expulsion de leur région d'origine par peur d'autres atrocités.

L'hypothèse selon laquelle le viol aurait été choisi expressément par des dirigeants politiques et militaires en tant qu'arme contre leurs adversaires reste sujette à caution. Ce qui est certain c'est que jusqu'ici des mesures efficaces contre de tels agissements ont été rarement prises (si elles l'ont été) et qu'en pratique les chefs politiques et militaires locaux doivent avoir eu connaissance des viols et des sévices sexuels contre les femmes et les avoir généralement cautionnés. Sans compter qu'ils ont fermé les yeux devant d'autres graves atteintes aux droits de la personne qui ont si souvent accompagné le conflit armé en Bosnie-Herzégovine, comme les homicides délibérés et arbitraires de civils, la torture et les mauvais traitements de détenus.

De telles violations, y compris les sévices sexuels contre des femmes, ont été commises par toutes les parties au conflit. Amnesty International s'inquiète, en effet, de ce que les forces armées musulmanes et croates en Bosnie-Herzégovine ont, elles aussi, violé des femmes et leur ont infligé des sévices sexuels – mais nettement moins fréquemment.

Amnesty International a pu identifier plusieurs situations ou lieux dans lesquels elle pense que le viol, les tentatives de viol ou des sévices sexuels se sont produits et se produisent peut-être encore en Bosnie-Herzégovine :

1. Lorsque les militaires, les policiers, les paramilitaires ou les détenteurs de l'autorité, individuellement ou en groupe, utilisent leur force et leur position pour abuser des femmes dans les régions où ils exercent le pouvoir, à court ou à long terme. Les auteurs de ces actes exploitent la vulnérabilité des femmes appartenant à des nationalités assujetties et dont les maris ou les membres mâles de la famille sont souvent absents (quelquefois en détention). Parfois, les femmes sont temporairement emmenées ailleurs, mais dans d'autres cas les sévices ont lieu sur place. Leurs auteurs agissent fréquemment impunément et les victimes craignent encore plus de parler de ce qui leur est arrivé, étant donné le climat de peur qui règne du fait d'autres incidents qui ont eu lieu dans la région et parce que les forces de police sont d'habitude celles de la nationalité dominante.
2. Dans des lieux de détention où les femmes sont gardées, mais sans l'être spécifiquement en vue de viols et de sévices sexuels.
3. Dans des centres de détention qui semblent avoir été créés uniquement ou principalement en vue de viols et de sévices sexuels contre des femmes.

Dans presque tous les cas dont Amnesty International a eu connaissance, les victimes n'étaient pas de la même nationalité que les auteurs de sévices, ce qui veut dire que les femmes ont été choisies pour être humiliées du fait de leur nationalité ou, parfois, à titre de vengeance contre des actions ou des intentions prêtées aux membres mâles de leurs familles. L'humiliation est souvent aggravée par le fait que les actes sont accomplis devant témoins, qui peuvent être des membres mâles de la famille de la victime. Très souvent, les auteurs des violences ont pu agir impunément ou ont eu recours à des menaces pour dissuader les victimes de parler de ce qu'elles avaient subi. Les violeurs ont cherché non seulement à humilier les victimes, mais encore à en abuser pour satisfaire leurs propres désirs sexuels, parfois avec l'encouragement manifeste de leurs chefs.

Les cas relatés dans le présent document proviennent d'interviews menées par Amnesty International, par des journalistes et par des organisations féminines et de défense des droits humains actives dans la région. Ils ne représentent qu'une petite partie des cas présumés, mais Amnesty International estime qu'ils sont concluants et qu'ils illustrent au moins en partie ce qui s'est passé.

Il y a lieu de mentionner également que l'Organisation a été informée de cas où des prisonniers mâles détenus sous l'autorité tant des forces serbes que bosniaques auraient été obligés de se livrer à des actes sexuels entre eux. Cependant, de tels cas sont rares si on les compare au grand nombre de viols et de sévices sexuels contre des femmes.

Recommandations d'Amnesty International

Amnesty International réitère ses appels à toutes les parties afin qu'elles respectent le droit relatif aux droits de la personne et le droit humanitaire, ainsi que ses recommandations antérieures, y compris celles qui s'adressaient à la communauté internationale¹. En ce qui concerne ses préoccupations au sujet de l'existence de lieux de détention qui pourraient être en fait des maisons de prostitution, l'Organisation insiste sur la responsabilité des dirigeants militaires et politiques quant au comportement des forces sous leur commandement et aux sanctions à prendre contre les coupables. Toutes les parties doivent s'employer activement à révéler les lieux de détention non déclarés et à les fermer en coopération avec les instances internationales.

Amnesty International recommande que la communauté internationale mette à disposition des compétences reconnues ou des ressources, en matière de collecte de données et de conseils aux victimes de viol, soit par l'intermédiaire des instances intergouvernementales ou non gouvernementales qui œuvrent dans la région, soit en soutenant des initiatives locales. L'Organisation considère cependant que les souhaits des victimes doivent toujours primer et que, lorsque des initiatives d'entraide existent au sein des communautés de réfugiés et de personnes déplacées, elles doivent être respectées.

1. cf. Bosnie-Herzégovine. Flagrantes atteintes aux droits fondamentaux de l'homme.

Description de cas

Viols commis sur place ou après enlèvement

À Bosanski Petrovac

Une femme musulmane d'une trentaine d'années de la ville de Bosanski Petrovac a été violée, dans un village voisin, tour à tour par deux Serbes de la ville en uniforme militaire. Elle pense que ces mêmes deux hommes, en compagnie d'un troisième, ont violé deux adolescentes âgées l'une de quatorze ans et l'autre de quinze ou seize ans.

La victime a fait, avec son mari, une déclaration enregistrée sur une vidéocassette par une organisation de défense des droits de l'homme travaillant dans la ville de Zenica, qui est tenue par le gouvernement bosniaque. Les délégués d'Amnesty International ont obtenu une copie de cette vidéocassette. D'après la déclaration enregistrée, un matin du début de septembre 1992, la femme était aux champs avec son mari, son jeune fils, ainsi que plusieurs autres personnes – dont deux adolescentes – provenant du village où elle avait séjourné chez sa mère. Un groupe de Serbes en tenue de camouflage s'est approché des Musulmans et deux Serbes ont emmené le mari et le seul autre homme adulte dans la forêt voisine. Ces derniers y sont restés plusieurs heures, enchaînés, battus et brûlés avec des cigarettes.

Pendant que le mari de la victime était dans les bois, les deux adolescentes ont été conduites dans une maison proche, une à une, par chacun des trois Serbes restés là, alors que deux autres montaient la garde. Les autres Musulmans avaient été contraints à rester aux champs. D'après l'aspect des jeunes filles à leur retour et les remarques des Serbes, la femme a conclu qu'elles avaient été violées. L'un des Serbes a alors mené cette dernière dans une chambre de la maison et lui a ordonné de se déshabiller. Elle a d'abord refusé, se sentant d'autant plus humiliée qu'elle avait ses règles. Le Serbe l'a dénudée en la menaçant d'un couteau, lui a demandé si son mari possédait des armes – en lui disant qu'il la tuerait si elle le niait –, puis l'a violée. Elle a ensuite été violée par un autre des trois Serbes. Le troisième a menacé de le faire aussi, mais a changé d'avis voyant qu'elle avait ses règles. Elle a alors été libérée et a pu retrouver son mari.

À Kotor Varos

Interviewée par Amnesty International, une femme musulmane âgée de vingt-sept ans a déclaré qu'elle avait été violée par un officier de l'armée serbe de Bosnie dans une maison de Zenica. En juin, les forces serbes avaient cherché à occuper toute la ville : les Musulmans locaux en armes y résistaient dans certains secteurs, ainsi que dans les environs. Le mari de la victime avait été emprisonné par les forces serbes, mais il avait réussi à s'évader. Après la fuite de son mari, la victime avait été détenue et questionnée sur son époux pendant trois jours, dans le couloir d'une école où des hommes étaient détenus, battus et interrogés.

À la fin de juillet, la victime a été conduite par des Serbes en uniforme dans une maison privée de la ville. Elle pensait qu'elle allait être interrogée et a demandé à ne pas laisser seuls ses enfants. D'après ce qu'elle savait, la maison était occupée par un officier serbe local. Ce dernier l'a frappée, l'a mordue et l'a violée, tout en

gardant une arme automatique à portée de main. Elle a été libérée au bout de deux à trois heures. Pendant et après cet incident, l'officier l'a avertie de ne parler à personne de ce qui s'était passé. Il a répété ces menaces quand elle a été de nouveau conduite dans cette maison deux semaines et demie plus tard.

Une autre femme musulmane, dont le mari était détenu, a déclaré que le même officier avait essayé de la violer dans des circonstances similaires, mais qu'il avait été dérangé par un visiteur.

À Kljuc

Plusieurs femmes musulmanes de Kljuc interviewées par Amnesty International ont rapporté des cas de viol dans cette ville. Certains concernent des viols qui auraient été commis par des réservistes et des paramilitaires serbes en mai et juin 1992. Deux femmes ont déclaré avoir été violées au début d'octobre. L'une d'elles, âgée d'une vingtaine d'années, a été violée dans sa maison par trois hommes ivres en uniforme qu'elle connaissait. Sa fille de six ans avait été enfermée dans une autre maison pendant le viol. L'autre femme, qui était âgée de plus de soixante ans, a fait partie d'un groupe de huit femmes violées, devant la maison où elles s'étaient réfugiées, par un groupe d'hommes qui, d'après la vieille femme, étaient des irréguliers serbes connus d'elle. Trois d'entre eux l'ont violée. L'un d'eux a d'abord inséré sa main dans son vagin, en la menaçant d'un couteau, puis l'a forcée à lécher son propre sang. Deux des huit femmes ont été égorgées après les viols.

À Novigrad

Un reporter de la BBC a interviewé trois femmes serbes qui avaient été violées dans la région de Novigrad en juin 1992. Un journaliste du journal britannique *Guardian* a également parlé avec elles (l'entretien a été publié le 17 août 1992).

En juin 1992, un groupe de femmes serbes s'était réfugié dans une maison de Novigrad appartenant à l'une d'elles, S. La plupart des maris de ces femmes avaient été emprisonnés par les forces croates. L., âgée de trente-sept ans, et trois autres femmes ont été emmenées dans une autre maison, non loin de là, par des voisins croates qui les avaient accusées de cacher des combattants serbes. D'après L., quinze hommes se désignant sous le nom de *Vatreni Konji* (chevaux de feu) les y attendaient. Ils auraient dit aux femmes qu'elles allaient être violées parce que les *Tchetniks*¹ avaient violé 150 femmes (vraisemblablement des Croates). Sept hommes (tous des voisins d'après L.) ont violé les femmes pendant cinq heures d'affilée.

Le lendemain soir, S., âgée de trente-sept ans, chez qui les femmes serbes s'étaient réfugiées, a été emmenée dans un véhicule par des hommes se disant policiers. Le véhicule s'est arrêté devant d'autres maisons à la recherche d'autres femmes et en ont trouvé une de quarante-cinq ans. À un moment donné, des membres de la police militaire croate ont tenté d'intervenir en entendant les femmes crier dans la camionnette, mais y ont renoncé quand les ravisseurs ont tiré des coups de feu sur

1. Les *Tchetniks*: étaient des *guérilleros* anticomunistes serbes, royalistes, pendant la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, certains groupes paramilitaires serbes ont repris ce nom, mais le terme est utilisé le plus souvent péjorativement par les Croates et les Musulmans pour désigner les combattants serbes.

eux et ont démarré. S. et l'autre femme ont été conduites dans un bois, et là on les a battues et violées à l'arrière du véhicule. Les deux femmes ont ensuite été abandonnées toutes nues et ont dû rentrer chez elles par leurs propres moyens.

Une troisième femme, G., âgée de trente-six ans, a déclaré que, le 24 juin 1992 au soir, un groupe d'hommes ivres l'avait cherchée, sous la menace de leurs fusils, dans une maison où elle se réfugiait avec son fils de seize ans et l'avaient emmenée. Trois de ces hommes l'avaient violée dans une maison vide voisine. Ils avaient essayé de la forcer à crier qu'elle prenait du plaisir, mais, comme elle refusait obstinément, un des hommes l'avait saisie par les cheveux et lui avait cogné la tête contre le plancher. G. n'a pas reconnu ces hommes, toutefois eux-mêmes se qualifiaient de *Vatreni Konji*. Elle a dénoncé les faits à la police de la ville. Après avoir été dans un premier temps accueillie avec sympathie, elle a été accusée de détenir des armes et un récepteur radio et a été gardée pendant deux jours dans un entrepôt de grains.

(D'autres sources serbes parlent aussi de viols qui auraient été commis à Novigrad par un groupe de jeunes hommes de Posavska Mahala et des villages environnants, qui se désignent sous le nom de *Vatreni Konji*.)

À Bosanski Brod

Le journal de Belgrade *Borba*, dans un article paru le 13 novembre 1992, a parlé d'une déclaration enregistrée sur bande vidéo faite par un prisonnier musulman, A.S. Ce dernier aurait admis avoir participé au meurtre de civils serbes dans des villages des environs de Bosanski Brod, ainsi qu'au viol et à l'enlèvement de jeunes femmes en majorité serbes, mais aussi musulmanes. Il a décrit une attaque contre le village de Sijekovac, menée fin mars 1992, au cours de laquelle lui et trois autres Musulmans avaient violé une jeune femme et sa mère, puis avaient tué les deux parents de la jeune femme avant d'emmener cette dernière dans une voiture. À son avis, environ 28 femmes serbes en tout avaient été enlevées à Sijekovac pendant cette attaque. A.S. a affirmé qu'un de ses compagnons lui avait dit qu'elles avaient été emmenées à Slavonski Brod¹, où elles étaient détenues dans des maisons de prostitution mises à la disposition de l'armée croate. Il a dit que lui et ses trois compagnons avaient aussi enlevé trois jeunes filles musulmanes et une serbe et qu'ils les avaient emmenées chez eux. A.S. avait gardé l'une des jeunes filles, une Musulmane, à son domicile, pendant trois ou quatre jours, et l'avait forcée à avoir des rapports sexuels avec lui, en la menaçant de la tuer si elle refusait.

Viols en détention

À Trnopolje et à Omarska

De nombreuses personnes détenues par les forces serbes de Bosnie dans le camp de Trnopolje ont affirmé que des femmes étaient emmenées de leurs dortoirs et violées. Bien qu'Amnesty International n'ait pas été en mesure de confirmer des incidents précis de viol auprès des victimes ou des témoins, de nombreux récits signalant les arrivées fréquentes de gardiens ou de soldats serbes de l'extérieur venus chercher et emmener des femmes ne laissent guère de doute sur la réalité des viols.

1. Voir, en fin de rapport, les cas présumés survenus antérieurement dans cette région.

Un groupe de femmes aurait été aussi détenu par les forces serbes de Bosnie dans le camp d'Omarska, et des viols y auraient également eu lieu.

À Dretelj

Dans une déclaration en date du 27 août 1992, faite à un membre du clergé orthodoxe du monastère d'Ostrog, O.S., femme serbe de la ville de Capljina, a déclaré avoir été arrêtée, en mai 1992, par des membres des HOS (Forces armées croates), une organisation paramilitaire croate. Elle a été maintenue en détention jusqu'au 18 août 1992 à Dretelj, qui serait un poste militaire de stockage de carburant, avec une soixantaine d'autres femmes et 110 hommes. Dans sa déclaration sur les mauvais traitements infligés aux prisonniers, elle affirme que plusieurs femmes, dont certaines âgées, ont été violées dans ce camp.

Détention en vue de viol

À Caparde

D'après les interviews de certaines victimes menées par un journaliste travaillant pour le quotidien new-yorkais *Newsday*, quarante jeunes femmes musulmanes ont été systématiquement violées par les forces serbes dans la ville de Caparde, en Bosnie du Nord, en juin 1992.

Le 17 juin, un millier de femmes, d'enfants et de personnes âgées ont été emmenés en autocar, de leur village de Brezovo Polje, par les forces serbes. Après un voyage de plusieurs jours, sans eau ni nourriture, ils sont arrivés à Caparde. Au cours du voyage, alors que les véhicules étaient stationnés dans le village de Ban Brdo pendant plusieurs nuits, des soldats serbes ont fait sortir quelques femmes et jeunes filles et les ont ramenées plus tard avec des taches de sang et les vêtements déchirés.

Une fois à Caparde, les femmes plus âgées ont été séparées des autres par des paramilitaires qui étaient apparemment sous le commandement de Zeljko Raznatovic (connu sous le nom de guerre d'Arkan), et ont été emmenées en autocar sur la ligne de front, qu'elles ont dû ensuite traverser à pied. Les femmes plus jeunes ont été gardées pendant plusieurs nuits dans un grand entrepôt de meubles de la ville. Les soldats serbes ont choisi et violé 40 femmes âgées de quinze à trente ans. Une jeune femme qui a survécu à l'épreuve a déclaré que l'homme qui l'avait violée lui avait dit que les femmes choisies étaient « *les plus jolies et les plus attrayantes* ». Une autre victime a dit au journaliste que son violeur l'avait menacée d'une grenade à main et qu'il avait essayé de se justifier en disant que d'autres paramilitaires, partisans du chef du Parti radical serbe, Vojislav Seselj, les auraient violées à raison de dix hommes chacune.

Les jeunes femmes ont rejoint les plus âgées (beaucoup de ces dernières étaient les mères des plus jeunes) quatre jours plus tard, après avoir été obligées de passer par une route minée. Les médecins qui les ont examinées à Tuzla, ville tenue par les forces gouvernementales bosniaques, auraient constaté que certaines des jeunes femmes étaient enceintes.

À Visegrad

Lors d'interviews menées par un journaliste indépendant allemand, des victimes de viol ont signalé l'existence d'un bordel utilisé par les paramilitaires serbes à l'hôtel

Vilina Vlas, à environ sept kilomètres de Visegrad, où des femmes musulmanes étaient détenues ou emmenées.

Une jeune fille de dix-sept ans de Visegrad, qui a été conduite dans cet hôtel pour y être violée au début de juin, puis ramenée chez elle le lendemain, a reconnu en son violeur un homme de Visegrad habitant à Belgrade et qui, d'après ses insignes serait un membre du groupe paramilitaire serbe *Beli Orlovi* (aigles blancs). La jeune fille avait été emmenée, avec sa sœur cadette et une amie à l'hôtel, où on les avait placées dans des chambres séparées, chacune avec un soldat. Avant de la violer, le soldat qui avait pris la jeune fille de dix-sept ans l'a questionnée sur le lieu où se trouvait son père et lui a demandé si elle savait quelque chose au sujet d'armes cachées à Visegrad. Pendant ce temps, la jeune fille a entendu des cris et a reconnu la voix de sa sœur. Le lendemain matin, le même homme a reconduit la jeune fille chez elle dans sa voiture, mais sa sœur et son amie ne sont pas revenues. La mère s'est rendue tous les jours au commissariat de police pour se renseigner au sujet de sa fille, mais les policiers lui ont dit qu'ils n'y pouvaient rien. Ils ont reconnu qu'ils savaient ce qui se passait à l'hôtel, mais ont soutenu qu'ils n'avaient pas autorité pour changer les choses. D'après la jeune fille, des dizaines de femmes et d'adolescentes ont été conduites à l'hôtel et la plupart ne sont pas revenues.

Une autre femme a été emmenée dans une grande caserne de pompiers de Visegrad, où on l'a gardée pendant cinq jours à la fin de mai. Elle a été violée plusieurs fois par des paramilitaires serbes appartenant aux unités d'Arkan et de Seselj. Elle était apparemment visée parce que les soldats la soupçonnaient de cacher des armes et d'aider la Défense territoriale bosniaque. Le quatrième jour de sa détention, elle a été conduite par un commandant paramilitaire à l'hôtel Vilina Vlas et violée par lui ainsi que par huit autres hommes. Ils l'ont ramenée à la caserne de pompiers après minuit. Elle a dit avoir vu beaucoup de femmes et de jeunes filles à l'hôtel. Comme les portes de certaines chambres restaient ouvertes, elle avait pu voir certaines d'entre elles en train d'être violées.

À Vogosca, près de Sarajevo

Un soldat de vingt et un ans de l'armée serbe de Bosnie qui a été fait prisonnier par les forces gouvernementales bosniaques en novembre 1992, aurait avoué un certain nombre d'atteintes flagrantes aux droits de la personne, ou déclaré en avoir été témoin, alors qu'il était interrogé par des enquêteurs bosniaques. La télévision de Sarajevo a également diffusé des interviews de cet homme au cours desquelles il a avoué une série de violations.

Dans un article paru le 27 novembre 1992 dans le *New-York Times*, un journaliste qui a interviewé longuement ce soldat a rapporté que celui-ci avait notamment reconnu avoir violé et assassiné huit jeunes femmes musulmanes à l'intérieur ou aux abords du motel Sonja, à Vogosca, au nord de Sarajevo. D'après ce soldat, le commandant paramilitaire sous le contrôle duquel étaient placés les lieux l'avait encouragé, lui et d'autres soldats serbes, à prendre les femmes musulmanes détenues au motel et à ne pas les ramener. Les corps des femmes assassinées étaient parfois dissimulés à la police militaire serbe, mais en d'autres occasions ils étaient abandonnés au bord de la route.

Près de Teslic

Une jeune Musulmane de dix-sept ans, du village de Kalosevici, près de Teslic, a déclaré, lors d'une entrevue avec un médecin de Zagreb, que des Serbes portant des

uniformes de la JNA (Armée fédérale yougoslave – *Jugoslovenska Narodna Armija*) l'avaient enlevée avec d'autres femmes, fin avril, dans son village; elles avaient ensuite été emmenées en un lieu inconnu, apparemment dans les bois des environs de la ville, dans des sortes de cabanons d'ouvriers. La jeune Musulmane y avait été maintenue en détention pendant trois mois, jusqu'au moment où elle avait été libérée avec douze autres femmes par un Serbe local, qui n'avait apparemment aucun lien avec le camp et qui a agi de sa propre initiative.

Vingt quatre femmes étaient détenues dans le même cabanon que la jeune Musulmane, mais elle pense qu'elles étaient au nombre d'une centaine au moment où elles sont descendues des véhicules. Certaines, dont l'interlocutrice du médecin de Zagreb, ont été battues à leur arrivée et en d'autres occasions. La jeune Musulmane et onze autres femmes qui se trouvaient dans son cabanon ont été violées devant les autres de nombreuses fois, parfois par plusieurs hommes. Les femmes qui ont essayé de défendre la jeune Musulmane en une occasion ont été battues et un des violeurs a dit à cette dernière: «*Tu seras enceinte d'un enfant serbe.*» Certaines femmes avaient les mains attachées au moment où elles ont été violées.

À Sarajevo

Selon plusieurs accusations qui ont été formulées, les forces gouvernementales bosniaques ont détenu des femmes serbes en vue de les violer et de leur faire subir des sévices sexuels en différents endroits de Sarajevo. Parmi les lieux cités comme ayant été utilisés, à un moment ou à un autre, dans ce but figurent le foyer d'étudiants Mladen Stojanovic, rue Radiceva, un local rue Danila Ozme (ce dernier aurait été fermé fin août 1992) et des locaux dans les quartiers d'Alipashino Polje et de Cengic Vila de Sarajevo.

Le conflit en Croatie

Description de cas de viol

Bien que les sévices contre les femmes se soient sans aucun doute produits sur une beaucoup plus grande échelle à l'occasion du conflit en Bosnie-Herzégovine, trois cas survenus pendant le conflit en Croatie, en 1991 puis au début de 1992, et qui n'ont été découverts que récemment, montrent que de telles violations se commettaient déjà lors du précédent conflit.

À Begejci et à Belgrade

En novembre et décembre 1991, une femme croate proche de la quarantaine, et qui était membre de la Garde nationale croate, a été obligée de se livrer à des actes sexuels dans deux lieux de détention, dans chaque cas avec un seul gardien. Elle a été interviewée par Amnesty International en décembre 1992, après avoir été libérée en août de la même année.

La victime avait été capturée dans un village proche de Vukovar, le 25 octobre 1991. Entre le 1^{er} novembre et le 14 décembre 1991, elle a été détenue dans une colonie pénitentiaire à Begejci. Elle pense qu'en dehors d'elle il n'y avait que cinq femmes, toutes civiles, parmi les 460 détenus de la colonie. Il lui était interdit de

parler aux autres femmes. À un certain moment, un groupe de réservistes serbes est arrivé, apparemment en qualité de gardiens. L'un d'eux l'a conduite régulièrement dans son dortoir pendant une quinzaine de jours. Le soldat la forçait à pratiquer la fellation en lui disant qu'il ne voulait pas de coït avec une *Oustachi*¹. Elle n'a pas osé parler de ce qui lui arrivait à d'autres prisonniers ni à l'officier qui l'a interrogée et qui, selon ses dires, était correct.

Cette femme a ensuite été transférée dans la prison militaire de Belgrade où, pendant les premières semaines, un autre gardien l'a aussi forcée à pratiquer la fellation ; de plus il la battait et lui faisait subir des violences sexuelles. Cette femme a eu trop peur elle aussi pour parler de ce qui lui arrivait à quiconque, même quand cela a pris fin avec son transfert dans une cellule où il y avait une prisonnière serbe. Une femme médecin qui a examiné la victime chaque semaine n'a apparemment regardé que son dos, sans apercevoir les lésions faites, d'après cette dernière, par des coups assenés sur ses seins. La victime voulait en parler en tête à tête au directeur de la prison, mais n'avait pas trouvé l'occasion de le faire sans être entendue par des gardiens dont elle craignait qu'ils n'informent son tortionnaire.

À Vukovar

Une femme croate de cinquante ans du village de Berak, près de Vukovar, avec laquelle s'est entretenu un médecin de Zagreb, a été violée par des paramilitaires serbes dans la maison d'un voisin, en novembre 1991. Elle avait peut-être été choisie parce que les violeurs pensaient que son fils était un des organisateurs de la résistance.

Au début de septembre 1991, de nombreux membres de la JNA se trouvaient dans le village. Beaucoup d'hommes du lieu portaient des uniformes de l'armée, pour revêtir plus tard ceux de la dénommée "Région autonome serbe de Krajina". Un des fils de la victime a été arrêté par ces Serbes locaux. Tout de suite après cette arrestation, elle a été interrogée par des Serbes locaux en uniforme dans le village, qui lui ont montré une déclaration par laquelle son fils avouait être en possession d'un émetteur radio et d'un fusil de chasse. On lui aurait aussi annoncé que son fils avait été livré à la JNA. La maison de la famille a été fouillée et l'émetteur et le fusil ont été emportés. La JNA a fait une réapparition dans le village au début d'octobre. La plupart des membres de la population non-serbe ont été rassemblés et mis en détention, d'abord dans un camp situé dans un dépôt d'engrais, puis dans une maison privée. Les hommes ont été systématiquement interrogés et beaucoup d'entre eux ont été battus. Nombre d'entre eux ont disparu du camp : certains ont peut-être été exécutés extrajudiciairement.

La femme a pu rentrer chez elle le 16 décembre, mais sans son mari. Pendant son absence, sa maison avait été pillée et des paramilitaires originaires de Serbie, membres des *Beli Orlovi*, s'étaient installés dans une maison voisine. Un officier de la JNA est venu avec un Serbe du village pour lui annoncer qu'elle devait quitter la localité parce que son fils avait été un «organisateur». Le lendemain, elle a été conduite dans une maison voisine où on lui a bandé les yeux, puis dans une maison

1. Les Oustachis étaient les membres du mouvement soutenant le régime qui, avec l'aide allemande et italienne, a gouverné la Croatie et la Bosnie-Herzégovine pendant la Seconde Guerre mondiale. Actuellement, ce terme est principalement utilisé par les Serbes comme un terme injurieux pour désigner les Croates, notamment les soldats.

qui, selon ses dires, aurait appartenu aux *Beli Orlovi*. Là, elle dit avoir été immédiatement déshabillée, puis avoir été violée et forcée à pratiquer la fellation avec sept hommes pendant environ deux heures. Le nom de son fils a été mentionné alors qu'elle se faisait injurier. Un couteau était tenu contre ses seins et, à la fin, on lui a fourré certaines pièces de ses vêtements dans la bouche, l'étouffant presque. Après qu'elle se fut rhabillée, on l'a chassée de la maison en tirant sur elle avec une arme automatique. Avec l'aide d'une voisine serbe, elle s'est rendue dans un service médical d'urgence, où un médecin compatissant s'est occupé d'elle. Elle y a vu des officiers supérieurs de la JNA, mais elle était trop effrayée pour leur rapporter les faits, car elle était persuadée qu'ils en étaient responsables ou les avaient cautionnés.

À Slavonski Brod

Une infirmière serbe de vingt-huit ans de Brcko, en Bosnie-Herzégovine, a affirmé, dans une déclaration publiée le 16 novembre 1992 dans le journal *Borba* de Belgrade, qu'elle avait été arrêtée, violée et maltraitée par les forces croates à Slavonski Brod. Elle a répété son récit à un journaliste de la revue allemande *Der Spiegel* (n° 53/92, décembre 1992).

Le 26 janvier 1992, l'infirmière revenait à Brcko après un séjour en Allemagne. La police croate a fait stopper l'autocar près de Sisak, en Croatie. Les passeports des voyageurs ont été contrôlés et quatre femmes ainsi que deux hommes, apparemment de nationalité serbe, ont été emmenés à Sisak. L'infirmière, ainsi que quelques autres personnes, a été ensuite emmenée dans un camp situé dans une raffinerie de pétrole à Slavonski Brod, à la frontière de la Bosnie-Herzégovine. Elle affirme y avoir été violée de nombreuses fois avec d'autres détenues, souvent par des hommes qui revenaient du front. En avril (elle était alors déjà enceinte), elle a été transférée dans un centre de détention situé dans une école d'Odzak, en Bosnie-Herzégovine, qui était administré, selon ses dires, par des Croates et des Musulmans. Elle n'y aurait pas été à nouveau maltraitée et, quand des paramilitaires croates sont arrivés, elle a pu acheter sa libération avec des devises étrangères qu'elle avait dissimulées dans ses vêtements.¹

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Bosnia-Herzegovina: Rape and Sexual Abuse By Armed Forces. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - janvier 1993.

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :

1. Voir plus haut d'autres incidents qui se seraient produits ultérieurement dans cette région de Croatie et dans la région contiguë de Bosnie-Herzégovine.

Alliance des Femmes
pour la démocratie
Présidente : Antoinette FOUQUE

Non à la terreur du viol en Bosnie !

Au nom de monstrueux fantasmes de "purification ethnique", le viol fait partie de la stratégie de guerre en Bosnie. Par dizaines de milliers, des femmes, des jeunes filles, des petites filles subissent des viols systématiques et collectifs. Dans des "camps de viol" sont perpétrés de manière particulièrement sadique des viols répétés et publics. Ils entraînent souvent la mort des victimes. Les femmes, mises enceintes de force sont maintenues en détention jusqu'à ce qu'elles ne puissent plus avorter. Si on ne peut encore chiffrer précisément l'ampleur de ces atrocités - au moins 20 000 femmes selon la mission d'enquête de la Communauté Européenne, 60 000, dont 10 000 ayant de 7 à 17 ans, selon le gouvernement bosniaque - les innombrables témoignages publiés doivent entraîner la prise de conscience de l'opinion internationale. Par respect pour les victimes et par souci éthique, la plus grande prudence doit être observée et ne doit pas se transformer en complicité ou en lâcheté.

**Ces viols sont des crimes de guerre, des crimes racistes,
des crimes sexistes.**

Mobilisons-nous pour arrêter cette terreur, et pour que, d'urgence :

- les enquêtes soient poursuivies et développées et leurs résultats largement publiés.
- Les associations de femmes doivent être représentées dans la délégation de la Communauté Européenne qui va retourner en Bosnie ;
- des centres de soins et d'aide aux femmes victimes soient ouverts sur place en nombre suffisant, et des facilités de visas accordées à celles qui doivent recevoir des soins dans d'autres pays ;
 - les femmes en danger bénéficient du droit d'asile dans les pays d'Europe ;
 - les viols soient jugés et condamnés par un Tribunal International.

**Nous appelons les femmes et les hommes, les associations de femmes
et les associations de défense des droits de l'homme à participer
à une manifestation internationale de prise de conscience
et de secours aux victimes**

PETITION POUR L'ACCUEIL DES REFUGIES DE L'EX-YOUGOSLAVIE

Les ressortissants d'ex-Yougoslavie qui fuient la guerre et les persécutions et qui veulent trouver un refuge en France doivent préalablement solliciter un visa, qu'il ne peuvent obtenir qu'à Belgrade ou Zagreb. On leur demande également un certificat d'hébergement.

Une fois en France, ils bénéficient d'une autorisation provisoire de séjour (A.P.S.) de 3 à 6 mois, renouvelable et le plus souvent d'une autorisation provisoire de travail, d'une couverture sociale. Même s'ils ne sont pas expulsables, leur statut est très précaire.

Le statut de réfugié est rarement accordé et les demandes sont le plus souvent rejetées au nom de critères inacceptables. Ainsi, il est estimé que "les personnes dont la nationalité est minoritaire dans une république peuvent, pour certaines, se rendre dans le pays dont elles ont ethniquement la nationalité". De toute évidence, ce critère conforte la politique de purification ethnique.

Les déserteurs qui refusent de participer à la purification ethnique, n'ont pas droit au statut de réfugié.

C'est pourquoi,

Nous demandons que les ex-Yougoslaves puissent bénéficier d'un accueil sans restriction, que le visa ne soit pas exigé et que la Croatie ne soit plus considéré comme premier pays d'accueil.

Nous demandons que le droit d'asile soit accordé à tous ceux qui font ce choix.

Nous demandons également que tous les ex-Yougoslaves puissent bénéficier de conditions correctes de séjour et d'insertion.

Nom / Prénom	Adresse	Signature

A renvoyer à :

la Commission des réfugiés de la Convention nationale des collectifs
contre la purification ethnique et pour la paix en ex-Yougoslavie
8, cité Prost - 75 011 PARIS

8 MARS, JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES DÉDIÉE AUX VICTIMES DE LA GUERRE DANS L'EX-YOUGOSLAVIE

Le 8 mars est désormais dans le monde entier la **Journée Internationale des Femmes** : traditionnellement journée de fête, de cérémonie, de célébration de nos droits et de la paix. Cette année, ce sera une journée d'alerte, de protestation, de mobilisation contre la barbarie.

CE 8 MARS 1993, IL Y A LE FEU, LE VIOL, LA TORTURE, LA GUERRE EN EUROPE.

Les civils, femmes et enfants, bosniaques musulmans, surtout, en sont les premières victimes. Cette guerre particulièrement ignoble a programmé, au titre de la "purification ethnique", le viol massif et systématique, la grossesse forcée des femmes et des jeunes filles.

Depuis décembre 1992, tous les rapports concordent :

- ... le nombre de femmes musulmanes violées est horrifiant et les viols continuent... l'estimation la plus raisonnable parmi celles qui ont été fournies fait état d'environ 20000 victimes... Certains de ces viols sont commis de manière particulièrement sadique, dans le but d'infliger le maximum d'humiliation aux victimes... De nombreuses femmes, et plus particulièrement des fillettes, sont sans doute mortes durant ou après les viols... **Rapport Warburton (Communauté européenne)**
- ... les femmes sont en Bosnie-Herzégovine la cible d'horribles violences de la part des forces armées... les sévices sexuels et les viols sont une pratique répandue et, parfois, systématique... Cette pratique semble faire partie de la répression ethnique qui caractérise d'une façon tragique cette guerre. Les femmes sont souvent capturées par des soldats exprès pour être violées... **Rapport Amnesty International**
- ...l'équipe d'experts n'a connaissance d'aucune initiative prise par les autorités, qu'elles soient militaires ou politiques, pour que cessent les viols. Des preuves manifestes existent que des femmes croates, musulmanes et serbes ont été détenues pendant de longues périodes et violées à plusieurs reprises. En Bosnie-Herzégovine et en Croatie, le viol a été un moyen de purification ethnique... **Quatrième Rapport Mazowiecki (ONU)**

ÉTAT D'URGENCE - HALTE AU MASSACRE

Ces actes, racistes et sexistes, doivent être immédiatement jugés et condamnés comme autant de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité. Le statut de réfugié doit être accordé aux victimes du viol qui souhaitent s'éloigner de cet enfer.

Réveillons-nous, rassemblons-nous, femmes, enfants, hommes. Exigeons que l'Europe se donne les moyens politiques d'arrêter ces viols, de punir les coupables, d'instaurer une paix juste.

Constituons ensemble une force pour défendre et faire avancer la démocratie.

Rejoignez-nous. Chaque heure, chaque volonté, chaque initiative compte.

Diffusez cet appel autour de vous à 10, 100, 1000 personnes.

**MANIFESTATION POUR LA PAIX, LA JUSTICE ET LA DÉMOCRATIE,
CONTRE LA GUERRE, LES VIOLS ET LES TORTURES
EN EX-YOUGOSLAVIE
SAMEDI 6 MARS 1993, À PARIS, À 17H,
DÉPART: PONT DE L'ARCHEVECHÉ (ILE DE LA CITÉ)**

SOUSCRIPTION PERMANENTE

pour réaliser une clinique, une école, un atelier de couture...

AFD, 5 rue de Lille 75007 Paris, mention : Ex-Yougoslavie

Alliance des Femmes pour la Démocratie, Alliance Mondiale des Unions Chrétiennes féminines (YWCA), Assemblée Permanente Européenne des Citoyens, Association autonome des parents d'élèves, Association des Etudiants Juifs Laïcs, Association des Musulmans de Bosnie-Herzégovine en France, Cahiers du Féminisme, Centre d'Etudes Féminines de Paris VIII, Centre des Organisations Féminines (CDOF-Strasbourg), CIMADE, Citoyens Solidaires, Collectif du Groupe Orsay, Collectif contre la purification ethnique et les nationalismes, Collectif féministe contre le viol, Collectif Sciences Po., Composante Atos du CLU, Comité français pour la promotion des droits de l'homme, Comité Kosovo, Comité Vukovar-Sarajevo, Commission Fédérale des droits des Femmes du PS (Rhône), Coopération Féminine, Dialogues de femmes, Elles sont pour, FACM (Fédération des Associations des Conseillères Municipales), FNUJA (Fédération Nationale des Unions de jeunes avocats), Fédération Solidarité Femmes, Fédération SUD-PTT, Fédération Nationale des syndicats Santé-Sociaux (CRC), Femmes d'Alsace, Génération Ecologie Paris, LICRA, Ligue des Femmes iraniennes, Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (section française), Maires sans frontières, Manifeste contre le Front National, MRAP, Nouveaux Droits de l'Homme, Organisation Mondiale contre la torture, Parole d'urgence, Rencontres Culturelles, Réseau "Femmes Ruptures", SGEN-CFDT, SNDPFS, SNEP, SNES, SNETAP, SNDPFM, SNPIEN, Solidarité féministe aux femmes de l'ex-Yougoslavie, Syndicat de la Magistrature, SOS Racisme, SOS Sexisme, Survie, Stop Viol, Union Nationale des Femmes Françaises, UNEF-ID, les Verts au Parlement européen (Délégation française), WIZO, Women's Caucus of Democratic Party (France)...

Alliance des Femmes pour la Démocratie: 5, rue de Lille, 75007 Paris. Tél. : 45 48 83 80 Association Loi 1901

"Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie"
participe à différents projets initiés et décidés par
les associations de femmes directement concernées.

* Forum des femmes de Dubrovnik : création en quatre lieux d'ateliers de coutures et de tissage (concernant 5.000 femmes au total) ; envoi de matériel neuf ou d'occasion, premier départ fin juin.

* Sumokret : travail avec des femmes volontaires de tous pays qui pourront présenter leur candidature dès à présent au siège de notre association : séjour de 3 à 6 semaines dans les camps pour créer des activités, donner des soins, etc...

* Aide pour les femmes victimes des violences de la guerre : création d'ateliers de travail et d'animation dans une maison librement ouverte. Ecoute collective et individuelle. Possibilité de psychothérapie. Soutien financier indispensable. Ouverture possible d'autres "maisons".

* Lobby des femmes : travail dans différents camps avec des femmes violées : formation des volontaires, écoute téléphonique, ouverture de petits centres pour les femmes au fur et à mesure des besoins. Permanences juridiques.

Il est possible de soutenir ces initiatives notamment par :
- des aides financières (y compris virement réguliers)
- du travail bénévole.

En outre, en collaboration avec l'association NEXUS, nous souhaitons donner la possibilité aux réfugiées de certains camps de créer de petites unités d'auto-production agricole : jardinage et basse-cour. Cette aide au démarrage exceptionnelle ne nécessite aucun renouvellement financier l'année suivant son lancement. NEXUS projette également de procéder à un suivi médical des enfants concernant spécialement la vue et la dentition.

Pour tous ces projets, il faut maintenant s'installer dans la durée et donc augmenter sans cesse les capacités d'accueil, de reconversion d'activité, d'acquisition d'une relative autonomie financière. Mais aussi, il faut préparer un avenir, aller vers l'extérieur, envisager la reconstruction progressive des villages, la reprise de la vie agricole, apprendre les métiers du bâtiment, etc...

Il ne faudra pas relâcher notre effort. Ces femmes comptent sur nous.

Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie
a été créée début 93 par des féministes souhaitant d'une part soutenir les femmes de ce territoire et d'autre part choisissant de s'engager politiquement contre cette guerre. On peut le contacter 8, cité Prost 75011 Paris.

Tel : 43.48.24.91

**RESUME DU COMPTE RENDU DE LA MISSION MEDICALE
ENVOYEE PAR L'AFD A ZAGREB LE 27, 28 FEVRIER ET 1ER MARS 1993**

Nous avons été des milliers à manifester notre solidarité envers les victimes de guerre de l'ex-Yougoslavie le 6 mars 1993, journée internationale de la femme.

Lors de la conférence du 9 février 1993, Antoinette FOUQUE annonçait la réunion prochaine du groupe santé de l'A.F.D.

C'est ainsi qu'une **mission médicale** constituée au sein de l'Alliance des Femmes pour la Démocratie s'est rendue à Zagreb en Croatie les **27, 28 février et le 1er mars 1993**.

Cette troisième mission technique composée d'un médecin pédiatre, d'un psychiatre et d'une sage-femme fait suite aux deux premières délégations de l'A.F.D. ayant permis d'avoir un contact direct avec le groupe féministe "**Trejevska**" qui a alerté l'opinion internationale sur l'existence de camps de viols en ex-Yougoslavie.

L'objectif de la mission était d'évaluer l'infrastructure médicale et psychiatrique en Croatie et de rencontrer les professionnels de la santé : médecins, psychologues, psychiatres, sages-femmes, assistantes sociales, impliqués dans la tentative de soins et de réhabilitation des victimes de viols et de polytraumatismes de guerre.

En trois jours, la mission a visité quatre hôpitaux et rencontré des militants qui sont souvent des professionnels de la santé.

LE CONSTAT : Des structures de soins et d'accueil saturées, des équipes médicales surchargées...

La Croatie est devenue un vaste camp de réfugiés bosniaques. **Ils seront bientôt un million pour une population de 4,5 millions d'habitants.** Le coût sanitaire nécessaire par personne et par jour est estimé à 50 marks par personne alors que la Croatie, en situation économique de guerre, ne peut consacrer que 7 marks par personne. L'aide humanitaire est inopérante disent les médecins...

1 - LA VISITE DES HOPITAUX

- **L'Hôpital psychiatrique de VRAPCE : rencontre de DRAGICA KOSARIC** (médecin psychiatre, chef de service et professeur à l'université de Zagreb) et de son équipe.

Les femmes polytraumatisées et victimes de viols sont recluses dans les camps de réfugiés et vivent dans la promiscuité.

Tout le monde sait.... Tout le monde se tait

Très peu d'entre elles parlent du viol. Elles parlent indirectement et à la troisième personne. Beaucoup de femmes victimes de viols sont atteintes de troubles psychiques et physiques graves. L'expérience traumatique est telle qu'un programme de suivi et de réhabilitation psychothérapique après les accouchements ou les avortements est extrêmement difficile. Les femmes qui n'ont pu avorter à la suite de viol abandonnent les enfants. Ces femmes souvent d'origine rurale, sont séparées de leur famille. Recluses dans les camps, elles sont inoccupées et manquent de tout : vêtements chauds, médicaments, produits d'hygiène, etc...

DRAGICA KOSARIC et son équipe ont conçu un projet de soutien psychosocial pour ces femmes. Il s'agit d'envoyer des équipes mobiles de psychiatres et de travailleurs sociaux dans les camps à la rencontre de ces femmes. Grâce à une ligne "verte", elles peuvent désormais appeler de façon anonyme. L'aide souhaitée est de longue durée. Les moyens humains, les moyens en formation, un soutien financier sont nécessaires.

- **Le service de gynécologie de l'hôpital de SVETI DUH et la maternité de PETROVA**

Les services de maternité et de gynécologie sont saturés depuis la guerre, le nombre d'accouchements a pratiquement doublé et le taux de césariennes qui était de 8,9 % avant la guerre dépasse largement 10 % aujourd'hui.

Le taux d'avortement est multiplié par deux.

En raison du silence des femmes victimes de viols, il est très difficile d'évaluer le nombre qu'elles représentent dans la demande d'I.V.G. Il y a de plus en plus d'enfants prématurés et hypotrophiques. Le manque de médicaments et de matériel à usage unique à la maternité de PETROVA (immense structure qui pratique entre 5 000 et 6300 accouchements) et à SVETI DUH complique gravement la situation. Les pathologies infectieuses augmentent et les antibiotiques manquent. Les anti-hémorragiques et anesthésiques manquent aussi. La capacité en lits est insuffisante : jusqu'à 9 personnes sont entassées par pièce. Seule l'urgence est assurée. L'aide humanitaire est inadaptée car les médicaments sont périmés et le matériel inutilisable.

Les avortements sont pratiqués jusqu'à la 24ème semaine, après, il n'est plus possible de pratiquer l'I.V.G.

- **L'hôpital pédiatrique de ZA ZASTITU : rencontre du Dr PERCLE MIRJANA**

"L'hôpital est surchargé de malades", les grands enfants sont installés dans des lits trop petits. Ces enfants souffrent de troubles psychosomatiques graves. Tentative de suicide d'un enfant de 10 ans, gastrite grave d'une petite fille de 9 ans qui croyait son père mort, enfant devenu épileptique après avoir assisté à la mort de son père, problème d'anorexie mentale. PERCLE MIRJANA souhaite de la documentation sur le sujet.

2 - LA RENCONTRE DES MILITANTES

Les mères de VUKOVAR et de BOROVO

La Mission les a rencontrés à l'Hôtel international de ZAGREB transformé pour les circonstances de la guerre en vaste camp de réfugiés croates de la ville de VUKOVAR.

Depuis la chute de VUKOVAR le 20 novembre 1991, les mères de VUKOVAR n'ont plus de nouvelles de leurs fils.

2 600 personnes sont portées disparues dont 400 femmes de 16 à 55 ans et 80 enfants. L'AFD doit recevoir la liste de ces 500 personnes. BOVORO, bourg voisin de VUKOVAR a subi le même sort.

Pour survivre et agir, ces femmes ont constitué une association. Elles sont une soixantaine et vivent en communauté.

Elles ont constitué des listes précises des disparus et connaissent exactement le nom des responsables des exécutions, des criminels qui ont embarqué leurs enfants dans des camps de concentration.

Elles ont adressé une pétition signée par 5 000 mères aux organismes internationaux.

Leur demande est entièrement politique. Elles souhaitent que nous fassions pression avec elles pour obliger la Serbie à :

- arrêter la guerre
- ouvrir les camps de concentration
- libérer les prisonniers

Elles ont le soutien du Docteur BOSANAC, ex-médecin chef de l'hôpital de VUKOVAR, détruit lors de l'attaque serbe en novembre 1991.

Elles nous demandent un soutien politique.

Le groupe "UDRUZENJA" des femmes musulmanes propose la création d'une radio libre pour entrer en contact avec SARAJEVO et pour que les femmes réfugiées qui ne sortent pas de leurs camps puissent entendre des informations, des nouvelles de leur communauté et des témoignages.

**COMPTE-RENDU DES MISSIONS
ENVOYÉES PAR L'A.F.D. EN EX-YOUGOSLAVIE**

Rappel historique

Le 10 décembre 1992, journée mondiale des droits de l'homme, l'A.F.D. lance un appel attirant l'attention sur les situations d'urgence des femmes dans le monde et notamment sur les victimes de viols en ex-Yougoslavie.

Dès le 8 janvier 1993, suite au rapport **Waburton**, qui confirme la pratique des viols systématiques à l'encontre des femmes en ex-Yougoslavie, Antoinette FOUQUE, Présidente de l'A.F.D. lance une souscription et un appel à la mobilisation. Il sera signé par plusieurs milliers de personnes dont des personnalités du monde politique, des arts et des lettres.

Avant de se rendre à Zagreb, Antoinette FOUQUE et une délégation de l'A.F.D. ont participé à une conférence préparatoire qui a eu lieu à **Hanovre le 23 janvier 1993**. C'est au cours de cette conférence que furent mis en avant :

- la création immédiate d'un tribunal international composé paritairement d'hommes et de femmes pour juger les crimes de guerre.
- la mise en place d'une aide réelle et immédiate aux victimes de viols.
- que la convention de Genève reconnaisse réellement le viol comme un crime de guerre.

Depuis, l'A.F.D. a envoyé quatre missions en Croatie ayant pour objectif :

- de manifester concrètement notre solidarité envers les victimes de viols et de polytraumatismes de guerre en créant des réseaux d'initiatives avec des spécialistes, des militantes féministes, des professionnels de la santé.
- d'évaluer et de recenser les besoins urgents, les besoins à moyen et à long terme des victimes de viols.
- d'apporter un soutien moral, matériel et financier aux spécialistes et professionnels de la santé impliqués dans l'accueil et la réhabilitation psychologique et physique des femmes dans les camps de réfugiés.

La dernière mission diligentée par Antoinette FOUQUE et l'A.F.D., le 25 mars 1993 avait pour objet de recenser et de finaliser plusieurs projets devant être présentés au comité "Femmes d'Europe".

A chaque voyage, l'A.F.D. a apporté des produits d'hygiène, des médicaments ainsi que du matériel à usage médical.

I - LA MISSION DU 2 FEVRIER 1993

C'est au cours de cette mission qu'Antoinette FOUQUE et une délégation de l'A.F.D. rencontrent des représentantes d'associations et d'organisations humanitaires parmi lesquelles :

Nina KADIC, coordinatrice du groupe Tresnjevka, SOS telefon, Merhamet, Caritas, l'Unicef.

1 - Rencontre de Nina KADIC : coordinatrice du groupe Tresnjevka :

Le groupe Tresnjevka est le premier à alerter l'opinion internationale sur l'existence de camps de viols en ex-Yougoslavie.

Il recense 42 camps de femmes retenant entre 30 000 et 50 000 femmes prisonnières. Le groupe Tresnjevka fut le premier à découvrir l'ampleur et la stratégie de ces viols perpétrés par les forces serbes. Le rapport de Nina KADIC a été entendu puisqu'il a servi pour la commission **Mazowiecki de l'ONU**.

Les priorités définies par le groupe :

" Les femmes et les fillettes violées ou souffrant de polytraumatismes nécessitent une aide médicale, psychologique et sociale spécifique, d'autant plus difficile à donner que les services de gynécologie, d'obstétrique et de pédiatrie ont été bombardés en Croatie et en Bosnie".

-1- Dans un premier temps, la priorité est d'ouvrir des centres de soins accueillant les femmes. L'accent est mis sur l'ouverture de cliniques gynécologiques mobiles.

-2- Dans un second temps, il paraît indispensable de mettre en oeuvre des programmes de réinsertion, de formation, leur apportant une réhabilitation socio-professionnelle et psychologique. Cela nécessite l'ouverture de centres de vie avec possibilité de travail.

Nina KADIC est en contact régulier avec l'A.F.D. et doit transmettre son projet prochainement.

2 - Rencontre de Dafinca VECERINA, Avocate à SOS Telefon :

Pour elle, la guerre en Bosnie-Herzégovine et en Croatie a introduit un génocide : le viol comme crime dirigé contre les femmes.

3 - Rencontre de CHARIFA, Unicef :

Elle coordonne un programme venant en aide aux femmes victimes de viols. L'objectif est de créer un réseau d'entraide qui impliquerait et sensibiliserait des groupes d'intervenants.

II - MISSION DES 6, 7, 8 FEVRIER 1993

1 - Conférence de Zagreb le 7 février

Cette conférence a réuni des femmes de 16 pays, venues manifester leur solidarité envers toutes les victimes de guerre de l'ex-Yougoslavie.

Des milliers de femmes participaient à ce congrès, parmi lesquelles des personnalités de la vie publique et politique en Europe.

L'A.F.D. a présenté les grandes lignes de son action présente et à venir, aussi bien en termes politique, juridique et philosophique qu'en termes d'aide concrète aux victimes de viols (lancement de la souscription, manifestations, conférences, etc...).

L'A.F.D. propose que le 8 mars, journée internationale des femmes, soit dédiée cette année dans toute l'Europe et dans le monde entier, aux femmes victimes des guerres et en particulier à celles de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine.

Les résolutions adoptées par la conférence :

- Fermeture des camps de viols et libération des femmes prisonnières.
- Aide et protection immédiate aux femmes et enfants violés.
- Accueil démocratique des femmes et de leur famille par les états européens.
- Que le viol soit reconnu comme motif pouvant ouvrir droit au statut de réfugié.
- Que les accords de Genève et de la Croix Rouge reconnaissant le viol comme crime de guerre soient respectés par les parties engagées dans la guerre.

2 - Visite du camp de Karlovatz au sud de Zagreb

Alexandra MORELLI est responsable de ce camp situé à 50 kilomètres de Zagreb. Elle considère qu'il est le symbole de toutes les souffrances racontées au cours de cette guerre, un lieu d'exode au coeur de l'Europe.

Il s'agit d'un camp de transit où se trouvent des prisonniers venus d'autres camps. Ils attendent ici de pouvoir partir dans d'autres pays d'Europe.

Les femmes sont traumatisées à l'extrême, prostrées, leur désespoir est profond car elles ont subi trop d'épreuves. Souvent leur famille est morte ou disséminée.

L'hébergement est sommaire mais les vivres et les vêtements sont encore suffisants. Il manque surtout des structures d'accueil médico-sociales pour venir en aide à ces femmes.

3 - Rencontre avec le Docteur Vesna BOZANAC

Héroïne de la résistance lors du siège de Vukovar, directrice de l'hôpital, elle soignait toutes les victimes quelle que soit leur nationalité : musulmane, croate, serbe.

En novembre 1992, dans la ville à bout de résistance, elle lance un appel à l'Europe : *"Nous vous prions de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour sauver quelques 500 blessés dont beaucoup meurent de gangrène, 2 000 enfants, 15 000 civils menacés d'épidémies"*.

Lors de la chute et de la destruction totale de Vukovar, l'hôpital a été évacué par la force et les blessés assassinés.

Vesna BOZANAC travaille maintenant auprès du Ministre de la Santé de Zagreb.

A l'issue de ce voyage, l'A.F.D. décide que la souscription qu'elle a lancée le 8 janvier 1993 peut contribuer à la mise en place et au financement d'une clinique de femmes en coordination avec les spécialistes rencontrés à Zagreb.

III - LA MISSION MEDICALE DES 27, 28 FEVRIER ET DU 1er MARS 1993

Cette troisième mission était composée de deux médecins et d'une sage-femme. Son objectif était d'évaluer l'infrastructure médicale et psychiatrique en Croatie.

Cette mission qui s'est déroulée un week-end a eu quelques difficultés pour rencontrer en nombre suffisant des responsables hospitaliers. Elle a donc été prolongée et complétée par la mission du **25 mars 1993**.

En trois jours, la mission a rencontré des militants qui sont souvent des spécialistes et des professionnels de la santé.

La situation générale

La Croatie abrite actuellement 700 000 réfugiés, soit 15,5 % de sa population qui représente 4,5 millions d'habitants. Une grande partie des services hospitaliers ayant été bombardés pendant la guerre, les structures de soins et d'accueil sont donc saturées. Seuls les soins d'urgence sont assurés.

1 - Rencontre avec le Docteur Dragica KOSARIC, Médecin psychiatre, chef de service de l'hôpital psychiatrie de Vrapce

Les femmes polytraumatisées et victimes de viols sont recluses dans les camps de réfugiés. Le Docteur KOZARIC a rencontré 25 femmes violées à l'occasion de demandes d'avortement ou parce qu'elles avaient fait une tentative de suicide. Les victimes lui parlent parce qu'elle est une femme. Mais, ici c'est la loi du silence. Les familles, pères, frères savent mais ne peuvent entendre parler de la réalité de ces viols. L'expérience traumatique est telle qu'un programme de suivi et de réhabilitation psychothérapeutique après les accouchements et les avortements est extrêmement difficile (cf point IV - Mission du 25 mars 1993, 2e rencontre avec le Docteur KOSARIC et son projet).

2 - Le service de gynécologie de Sveti Duh et la maternité de Petrova

Les services de maternité et de gynécologie sont saturés depuis la guerre, le nombre d'accouchements a pratiquement doublé et le taux de césariennes qui était de 8,9 % avant la guerre dépasse 10 % aujourd'hui. Dans certains services de gynécologie, le taux d'avortement est multiplié par deux.

En raison du silence des femmes victimes de viols, il est très difficile d'évaluer le nombre qu'elles représentent dans la demande d'I.V.G. Il y a de plus en plus d'enfants prématurés et hypotrophiques. Le manque de médicaments et de matériel à usage unique à la maternité de Petrova (immense structure qui pratique entre 5 000 et 6 300 accouchements) et à Sveti Duh complique gravement la situation. Les pathologies infectieuses augmentent et les antibiotiques manquent. Les anti-hémorragiques et anesthésiques manquent aussi. La capacité en lits est insuffisante : jusqu'à 9 personnes sont entassées par pièce. Seule l'urgence est assurée. L'aide humanitaire est inadaptée car les médicaments sont périmés et le matériel inutilisable.

Lors de son dernier voyage, l'A.F.D. a apporté du matériel à usage unique ainsi que des médicaments à la maternité de Petrova.

3 - Rencontre des militantes résistantes : les mères de Vukovar et de Borovo 5

La mission les a rencontrées à l'hôtel international de Zagreb transformé pour les circonstances de la guerre en vaste camp de réfugiés croates de la ville de Vukovar.

Depuis la chute de Vukovar, le 20 novembre 1991, les mères de Vukovar n'ont plus de nouvelles de leurs fils.

2 600 personnes sont portées disparues dont 400 femmes de 16 à 55 ans et 80 enfants. L'A.F.D. doit recevoir la liste de ces 500 personnes. Borovo, bourg voisin de Vukovar a subi le même sort.

Pour survivre et agir, ces femmes ont constitué une association. Elles sont une soixantaine et vivent en communauté.

Elles ont constitué des listes précises des disparus et connaissent exactement le nom des responsables des exécutions, des criminels qui ont embarqué leurs enfants dans des camps de concentration.

Elles ont adressé une pétition signée par 5 000 mères aux organismes internationaux.

Leur demande est entièrement politique. Elles souhaitent que nous fassions pression avec elles pour obliger la Serbie à :

- . arrêter la guerre
- . ouvrir les camps de concentration
- . libérer les prisonniers

Elles ont le soutien du Docteur BOSANAC, ex-médecin chef de l'hôpital de Vukovar, détruit lors de l'attaque serbe en novembre 1991.

IV - MISSION DU 25 MARS 1993

A la suite de ces trois premiers voyages, Antoinette FOUQUE mandatée par le comité "Femmes d'Europe" a rencontré plusieurs spécialistes et responsables de l'accueil de victimes de guerre pour discuter avec eux de leurs projets d'aide, de secours et de reconstruction.

1 - Rencontre de Tanja VUCELIC, Direction du département médical, office des personnes déplacées et réfugiées

Tanja VUCELIC a transmis le programme de l'office des personnes déplacées et des réfugiés de la République de Croatie.

L'office central est divisé en plusieurs départements :

- . nourriture et transport,
- . accueil des femmes violées et victimes de tortures,
- . information
- . psychologique

Projet : financement d'une allocation de survie comparable au RMI

Un centre d'accueil a été ouvert à Varazdin par le gouvernement mais les femmes violées ne veulent pas s'y rendre de crainte d'être désignées comme femmes violées.

Le besoin le plus intense demeure l'argent. Depuis deux mois, les réfugiés reçoivent de la Croix Rouge de l'argent de poche pour survivre : 15 dollars par mois.

Antoinette FOUQUE propose de lancer une campagne en France sur le thème "Si vous donnez 15 dollars par mois (environ 100 francs), vous permettrez à une personne de survivre". Cela représenterait une allocation de survie comparable à l'idée du RMI.

2 - Rencontre du Professeur Antun BUDAK, Médecin généraliste, Directeur de l'école de santé publique "Andrija Stampar", Université de Zagreb.

Projet : First Aid Centre for Victims of Abuse

Le centre de premier secours a été constitué à la demande de la population internationale et croate, des organisations internationales, des institutions caritatives et des associations qui s'occupent des victimes. Celles-ci sont estimées à 10 000 en Croatie mais il est très difficile d'avancer un chiffre. Les violations de la personne humaine touchent les aspects les plus intimes de l'individu et seuls ceux qui viennent chercher un secours médical, psychologique ou social à la suite des conséquences de tels traumatismes, sont recensés.

Le Professeur Antun BUDAK pense que ce projet est un des plus importants dans la situation actuelle parce qu'il peut résoudre l'ensemble des problèmes des victimes, sans les soumettre à un accueil qui les désignerait de manière explicite comme femmes violées. Le centre existe (dans l'immédiat, quelques volontaires), il est situé à quelques minutes d'une clinique gynécologique et d'une clinique psychiatrique et les professionnels de la santé qui y exercent peuvent se rendre en quelques minutes au centre d'aide. Il est au centre de Zagreb, qui est une grande ville ; personne n'essaie de savoir qui est qui.

Les besoins : équipement du centre et salaires de travailleurs sociaux : 300 000 dollars pour un an.

3 - Rencontre du Professeur Daniel DEREZIC

Projet : Centre médical pour les droits de l'homme

Le Professeur DEREZIC recueille des témoignages, pose la question des faits pour les soumettre à la loi, travaille avec des avocats sur la question des viols et des massacres. Il a besoin d'une somme modeste (matériel de bureau).

Dans le cadre de son travail sur la médecine et la loi, il veut faire avancer la question juridique pour que les crimes soient jugés.

4 - Rencontre de Jasminka DESPOT LUCANIN, Assistante du Docteur HAVELKA, Psychologue

Projet : Screening of psychosocial consequences of tortures, psychological educational and counseling interventions in local communities

Jasminka DESPOT LUCANIN travaille à l'adaptation psycho-sociale des réfugiés. Pendant un an, ce projet s'est fait au sein de l'Etat mais, aujourd'hui, le gouvernement continue à coordonner les besoins en nourriture, logement, argent, soins médicaux et médicaments pour les réfugiés et il ne dispose pas de suffisamment de moyens pour s'occuper de l'adaptation et de l'aide psychologique aux victimes.

Il est nécessaire de former des personnes qui s'occupent des réfugiés et des familles et, pour ce faire, il faut établir un réseau solide de professionnels et de non professionnels.

Le projet est établi autour de six thèmes :

a/ Organisation de séminaires en psychologie du trauma avec des professionnels engagés dans le travail auprès des victimes de tortures, des individus qui ont fait l'expérience de traumatismes graves, des para-professionnels et des volontaires. L'un des objectifs de base de ces séminaires est la coordination des attitudes à suivre, la définition d'une stratégie commune et la constitution de principes de base pour une aide psychologique appropriée. **(budget : 34 000 francs).**

b/ Prévention (screening) des symptômes de stress post-traumatique par la constitution d'équipes d'intervention (psychologues, travailleurs sociaux) dans les centres de réfugiés et de personnes déplacées (environ 800 centres en Croatie). Les victimes seront, selon les cas, dirigées vers des centres psychiatriques ou aidées par des équipes locales dans les centres. Ce travail se fera en collaboration avec le centre de données central des archives de Zagreb et le centre médical des Droits de l'Homme. **(budget pour un centre de réfugiés: 30 600 francs).**

c/ Interventions psychologiques avec quatre psychologues à plein temps **(budget pour les 19 centres régionaux de Croatie : 292 400 francs).**

d/ Interventions éducatives. En coopération avec la télévision croate, un programme de six demi-heures serait établi pour sensibiliser l'ensemble de la population. Les cassettes vidéo pourraient être utilisées pour une éducation permanente **(budget : 234 600 francs).**
Publication de brochures, par exemple "assistance psychologique en temps de guerre" **(budget : 153 000 francs pour 50 000 exemplaires).**

e/ Supervision et aide aux travailleurs sur le terrain par l'intermédiaire du **centre d'organisation et de coordination des activités**, avec une banque de données et d'analyse **(budget pour l'équipement : 246 500 francs ; pour le personnel : 28 900 francs ; pour les charges matérielles : 13 600 francs).**

f/ Evaluation des interventions à venir (outcome)

5 - Rencontre du Docteur Dragica KOSARIC, Psychiatre (2e rencontre)

Projet : soutien psycho-social des femmes dans les camps de réfugiés

Il s'agit de constituer des équipes mobiles de médecins psychiatres et travailleurs sociaux (bus) dans les camps de réfugiés à la rencontre des femmes polytraumatisées. L'aide souhaitée est de longue durée. Les moyens humains, les moyens en formation, un soutien financier sont nécessaires.

Dragica KOSARIC est invitée en France le **28 mai 1993**. L'idée est d'échanger loin du conflit et de confronter les expériences et les savoirs sur le trauma des viols de guerre avec des professionnels et féministes de l'ex-Yougoslavie. Une deuxième rencontre pourrait avoir lieu à Zagreb entre femmes croates, bosniaques et françaises. Une diffusion de la réflexion serait menée à la suite de ces rencontres.

6 - Rencontre du Docteur Azra PASALIC, Médecin pédiatre

Projet : aide à la reconstruction future dans sa région
(nous attendons actuellement son devis)

Musulmane, réfugiée de Prijedor, ville de Bosnie-Herzégovine, autour de laquelle se trouvent les camps de concentration de Omarska, Mayaca, Keraterm, Trnopolje.

Elle est en Croatie depuis août 1992. Dans le convoi dont elle a fait partie, des femmes ont été violées et pillées de leurs possessions : bijoux, argent... Elle est d'abord allée au camp de Reznik. Dans toute la région de Prijedor, 250 hommes ont été tués ou conduits en camp de concentration ; il y a près de 6 à 8 hommes tués dans chaque famille. En tant que pédiatre, elle a rencontré des femmes violées ; ces femmes avaient été ses patientes en Bosnie et il était facile de leur parler. Les viols sont commis devant les voisins ou les membres de la famille. Cette stratégie "ethnique" du viol vise à détruire la communauté musulmane où sévit une organisation très patriarcale : les femmes ne peuvent en parler ni à leur père ni à leurs frères. Elles ne veulent pas le faire savoir. Les violeurs leur ont dit : *"tu accoucheras d'un bébé serbe"*. Seules les femmes peuvent les aider. Il y a eu quelques abus des journalistes qui demandaient à "rencontrer des femmes violées", les harcelaient pour faire des "scoops"... Or, jusqu'à maintenant, on en a parlé uniquement en termes de statistiques. En Bosnie, beaucoup de gens se sont trouvés être témoins de ces viols. Les viols continuent : les témoignages et les récits affluent encore, Azra PASALIC s'en déclare bouleversée. Elle se préoccupe de l'aide qu'auront besoin les gens de sa région pour se réinstaller.

7 - Rencontre de Madame CHENU, Ambassadrice de France à Zagreb

Depuis dix mois, la situation empire de jour en jour. C'est une destruction totale. Les serbes ne veulent toujours pas rendre Vukovar.

Elle estime que les dispensaires mobiles (cf un centre de PMI à l'initiative de Médecins du Monde) sont la forme la plus appropriée à l'inverse des grandes constructions.

Elle appuie le projet proposé par des femmes ethnologues de faire un atelier de broderies traditionnelles et d'ouvrir un musée. Chaque famille avait son trésor de vêtements, il a été pillé, détruit. On parle des viols et des massacres ; dans cette entreprise de destruction, il faut y ajouter les pillages. L'atelier a pour but une "restauration" individuelle et collective. Phildar a donné 30 tonnes de laine.

Les projets, dont certains doivent être chiffrés, ont été transmis à l'A.F.D. Certains doivent arriver prochainement. Ils seront présentés au comité "Femmes d'Europe".

Ébauche pour un historique sur la mobilisation en solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie", Monique Dentale, présenté à la journée "Europe" de l'ANEF, 20 mars 1993
Archives du Planning Familial Square Saint Irénée, Paris

**Ebauche pour un historique sur la mobilisation en solidarité
avec les femmes de l'Ex-Yougoslavie à Paris**

Le point de départ des premiers contacts date de septembre 1991 :

Viviane Monnier de la Fédération Nationale Solidarité Femmes appelé "SOS Femmes", était en relation avec les associations SOS Téléphone de Zagreb et Le Refuge qui travaillent autour de la Croatie.

Elles informent que dès 1991 des femmes protestent. Un mouvement des mères apparait en juillet 91 qui a perturbé une séance du Parlement Fédéral. En octobre 91 démarre un Mouvement de Femmes en Noir qui défile depuis chaque mercredi à Belgrade.

En décembre 1991 : elles font circuler une première pétition qui posait le problème des violences plus accrues que subissent les femmes en temps de guerre qui indique notamment que "nombre de soldats sont atteints du syndrome "post Viet-Nam". Quand ils rentrent chez eux, ils gardent leur arme et en menace leur femme. C'est ainsi que les appels de femmes battues à SOS Téléphone ont vu leur chiffre décupler. A Zagreb, par exemple, qui n'était pas à l'époque directement impliqué dans le conflit, les femmes étaient agressées en pleine rue, certaines violées ou assassinées.

Ces associations entretenaient des relations, mais sans avoir trop conscience, de part et d'autre, de ce qui se mettait en place.

- Il faut attendre juin 1992 pour que soit proposée par les SOS Téléphone une initiative permettant d'avoir avec des femmes d'Europe des discussions sur la situation des femmes battues ainsi que sur les premières affirmations concernant l'existence de symptômes de viol qu'elles confirmeront en août 1992 ; ceux-ci se manifestant sous la forme de viols conjugaux, conséquences pour elles issues du fait de la guerre.

- Révoltées par le silence des médias et des politiques, les femmes de SOS Téléphone et du Refuge prennent l'initiative d'une première rencontre qui se tiendra à Zagreb les 2-3 et 4 octobre 1992 intitulée "Les femmes dans la guerre". Confirmant l'existence des camps et des viols, elles demandent aux Européennes de "venir constater et recueillir les témoignages de femmes qui avaient été retenues dans ces camps". Elles avaient adressé l'information qui a été relayée par la Maison des Femmes, Paris Féministe, le Bulletin du Réseau Femmes Ruptures, le Planning Familial, Les Cahiers du Féminisme et avaient invité surtout les groupes travaillant sur la situation des femmes battues en Europe. Une cinquantaine de personnes étaient invitées, dont 2 femmes pour la France. Viviane Monnier s'y est rendue avec des femmes de Lyon en contact avec des femmes de Belgrade et une copine des Cahiers du Féminisme (?). Cette rencontre a été financée par une fondation allemande des Verts.

Les différents groupes présents se déchiraient en se rejetant mutuellement la responsabilité de la situation et ne se démarquaient pas de position nationaliste. Les Européennes présentes cherchaient à faire en sorte au moins qu'elles s'écoutent car les femmes de l'Ex-Yougoslavie pensaient que les choses ne pourraient changer qu'à travers les armes. Certaines, bien que nationalistes, militaient dans des mouvements de paix. C'était l'impasse et la consternation.

Néanmoins, le groupe de femmes de Tresnjevka présente un rapport. Le groupe les Femmes en Noir était aussi représenté. Ce qui a été important, c'est que les femmes qui se sont rendues à cette rencontre ont, pour la première fois, eu des contact avec les premières réfugiées arrivées à Zagreb, ces dix femmes entre 25 et 80 ans avaient été violées dans des situations atroces et ont évoqué les horreurs qu'elles avaient vécu dans leurs villages. Les participantes à cette rencontre décident de faire connaître le rapport du Groupe de Femmes de Tresnjevka auprès des mouvements de femmes, des associations de droits de l'homme, des autorités et de la presse, le plus largement possible.

En France, il est adressé à Amnesty International, au Parlement Européen par l'intermédiaire des "Vertes", aux personnalités politiques et à la presse. Le journal "Libération" fera le premier article en octobre. Mais la plupart des médias sont réticents à publier quoi que ce soit, car ils ne peuvent "vérifier l'information" et ils craignent que des nouvelles comme celles de Timishoara se reproduisent.

Notons que la France a été très en retard parmi les pays européens. En Allemagne, par exemple, le journal "Emma" avait fait état des faits suivants : 200 femmes avaient été requises pour relancer le fonctionnement d'une usine. Elles avaient été retenues par les milices serbes et violées. De plus, les casques bleus avaient participé à des viols en même temps qu'ils libéraient les camps.

Trois journalistes de Libération se rendent sur place et Véronique Soulé rencontre des femmes qui avaient été violées. Bien qu'elle n'ait pas publié leur nom, il s'est trouvé que toutes ces femmes et jeunes filles ont subi par la suite des représailles.

- Du 16 au 20 Octobre 1992 a lieu à Prague, une nouvelle Rencontre Internationale Féministe réunissant des femmes de Croatie, de Serbie, de Bosnie, du Kosovo et de Slovénie.

Une femme de la Maison des Femmes s'y est rendue. Une évolution certaine se fait sentir mais l'agressivité entre certaines femmes persiste encore. Elles font état de l'utilisation du viol systématique comme arme dans la stratégie d'épuration ethnique. Des femmes sont enfermées dans des camps de viol et contraintes à la procréation, puis dans certains à tuer de leurs propres mains leur enfant. Elles dénoncent le passage du viol collectif au viol sur ordre dans l'entreprise de purification ethnique, car si les femmes de toutes les parties sont concernées, les femmes musulmanes le sont de façon plus massive. Elles demandent aux participantes de diffuser le plus largement possible l'information et se mettent d'accord sur la proposition des femmes croates pour lancer un "Appel" au monde.

Très vite, celui-ci commencera à circuler à un niveau international par le biais des réseaux féministes. Des dossiers furent envoyés aux gouvernements, aux députés, au Parlement européen, à l'ONU et aux médias.

Tous les témoignages concordent : parmi de très nombreux camps en Bosnie, quelques uns en Croatie, certains sont "spéciaux". Il s'agit de "camps-bordels" où des milliers de femmes et d'enfants, de petites filles, endurent des tortures inhumaines : viols, viols collectifs, incestes, transfusion de sang, enfants brûlés, bébés noyés. Des femmes entre 10 et 30 ans servent aux soldats, parfois certaines sont violées par 40 soldats par jour. De nombreuses femmes sont retenues captives assez longtemps pour qu'un avortement soit impossible. En plus, la pression des lobby catholiques joue pour l'interdire totalement. Les hôpitaux sont submergés de demandes (l'augmentation d'au moins 30% est annoncée officiellement), alors qu'il manque de tout : place, matériels, médicaments. Les gynécologues sont anéantis par ce qu'ils voient et entendent. On ne compte pas le nombre d'infanticides.

- le 25 octobre 1992 : Rencontre de la Coordination Européenne des Femmes. Motion de solidarité adoptée. Contacts.

- en novembre 92 : la 4ème Conférence Internationale des Femmes qui s'est tenue à Bangkok reprend l'appel des femmes de l'Ex-Yougoslavie pour le faire connaître au monde.

Des rassemblements et des manifestations sont organisées par des féministes dans le monde entier. A la Maison des Femmes : l'Association Solidarité Féministe aux Femmes de l'Ex-Yougoslavie qui se scindera par la suite du fait du clivage avec des femmes lesbiennes qui voulaient voir le terme lesbien inscrit dans le nom de l'association, organisera les 10/11/92 et 18/1/93 un rassemblement de femmes en noir sur les marches de l'Opéra Bastille à Paris, rassemblements qui se tiendront aussi dans de nombreuses villes de province. Nourriture, vêtements, couvertures et médicaments sont collectés actuellement et seront acheminés par camion à Zagreb à la fin du mois de mars. Des dossiers documentaires sont constitués par le Réseau Femmes Sous Lois Musulmanes, le Planning Familial, le Bulletin du Réseau Femmes Ruptures et la Maison des Femmes.

Simone Veil part avec une commission d'enquête de la Communauté Européenne et confirme, au retour, l'existence des viols subis massivement par les femmes. Il a fallu attendre novembre 92 pour que la presse fasse état de ces horreurs et même nous contacte pour leur redonner les informations que nous leur avions présentées, et qu'elle fasse le lien avec une stratégie d'épuration ethnique.

Notons cependant que le CICR et le HCR savaient. Pour ce dernier, a rapporté Libération du 2.11.92., "c'était bénin au regard du reste ...".

- Février 1993 : Rencontre Internationale de Solidarité Féministe aux Femmes de l'ex-Yougoslavie à Zagreb, organisée par des féministes allemandes proches du PSD.

Il faut souligner que le tabou sur ces crimes a été levé grâce au travail inlassable de femmes féministes du monde entier et souligner que tant que ces informations n'ont pas été relayées par les médias officiels et, plus tard, par les politiques et les institutions, elles ont été souvent mises en doute.

De nombreux mouvements en faveur des victimes de viols se sont mis en place : souscriptions, projets de centres d'accueil, de soins et de soutien psychologique. Mais les secours, dans la grande majorité des cas n'arrivent pas aux destinataires. Faute de véritable volonté politique qui n'a pu prévenir ni empêcher ces atrocités, ces actes de barbarie qui actualisent cruellement l'oppression que vivent les femmes dans le monde sous un jour nouveau, il paraît bien difficile de "savoir en gérer les conséquences".

Les associations de femmes de l'Ex-yougoslavie et celles qui les soutiennent demandent à travers les pays que :

- le viol soit considéré comme crime de guerre et crime contre l'humanité et que la Conférence Mondiale des Droits de l'Homme qui se tiendra à Vienne (Autriche) en juin 93 le reconnaisse publiquement, afin qu'un tribunal international composé à parité de femmes et d'hommes soit mis en place pour juger les responsables.

- que les victimes de viols puissent bénéficier du droit à l'avortement et à la contraception quand elles le réclament, et si elles le demandent, dans leur pays d'accueil ;

- qu'elles puissent obtenir le statut de réfugiée politique pour fait de sexisme.

- que soient créés des centres gérés par des femmes pour accueillir les victimes de guerre.

- que soit organisé un soutien financier bénéficiant aux victimes.

- enfin, le démantèlement des camps de viol et de mort.

- que les journées organisées dans le Monde autour du 8 mars porte sur la solidarité aux femmes de l'Ex-Yougoslavie.

Aujourd'hui, les femmes organisent des ateliers pour que des femmes travaillent ensemble qu'elles soient musulmanes, serbes, ou croates. SOS Téléphone font la même démarche (même si elles se revendiquent Croates). Elles ont monté il y a un an un refuge pour femmes battues à Zagreb, Belgrade, Lubiana et en Slovénie.

Il existe aussi une Maison Autonome des Femmes à Zagreb qui axe ses activités sur une réflexion féministe de la situation et travaille avec le lobby anti-guerre. Elles ont lancé un appel aux groupes de femmes à l'étranger pour ouvrir des maisons, pour femmes violées uniquement, ce qui est actuellement controversé.

Projet Sun Secret : service civil, logistique, association, ateliers.

Monique Dental.

Présenté à la journée "Europe" de l'ANEF 20 Mars 1993
(merci de bien vouloir me signaler toute erreur ou omission)

ACTION FEMMES EN NOIR

La guerre en ex-Yougoslavie nous interpelle sur la montée des nationalismes en Europe. L'éclatement de ce pays, la guerre qui menace de s'étendre, ses conséquences nous interrogent sur notre impuissance à réagir et à agir face à des informations contradictoires, partielles, partiales et souvent mensongères.

En Bosnie-Herzégovine, la "purification ethnique" nous rappelle les pratiques de la seconde guerre mondiale et révèle l'absence de volonté politique des gouvernements européens à s'y opposer. Cette situation nous laisse, nous, dans le plus grand désarroi.

Aux déplacements de population, assassinats, pillages, camps de détention, tortures, villages détruits, s'ajoutent les viols collectifs et systématiques de femmes de tous âges, comme moyen de politique contre les femmes et la population musulmane.

Nous refusons que l'on ferme à nouveau les yeux sur ces crimes contre la dignité des femmes en les considérant comme des "brutalités parmi d'autres", accompagnant chaque guerre, noyées dans un flot de violences.

Afin de soutenir les femmes victimes et celles qui, dans l'ex-Yougoslavie, se mobilisent contre la guerre, nous souhaitons développer, à Genève, à l'instar d'autres villes de Suisse et d'Europe, une action spécifique de femmes. Nous vous appelons à un rassemblement symbolique

le premier et le troisième jeudi de chaque mois
de 18 h 15 à 18 h 45

devant le temple de la Fusterie

immobiles et silencieuses, vêtues de noir, une bougie à la main

* en signe de protestation contre les viols, la violence, la terreur, la guerre,
* en signe de deuil avec les femmes, nos soeurs, mortes, humiliées, blessées
dans leur corps et leur âme, enceintes de force...

Nous voulons :

- Déclarer les viols crimes contre l'humanité
- Organiser un tribunal international pour juger les crimes de guerre
- Accorder le statut de réfugiée aux femmes violées
- Dénoncer la "purification ethnique"

Des femmes concernées à titre personnel et les organisations suivantes : Le Collectif 14 Juin, F-Informations, Association pour les droits de la femme, Journal "Femmes suisses", Aspasia, Fédération des femmes protestantes, Bureau de l'Egalité, Femmes pour la Paix, Femmes-féminisme-recherche, Centre de santé des femmes Rosa Canina, Association des mères cheffes de famille, Solidarité femmes, Espace femmes international

LE VIOL, INSTRUMENT DE PURIFICATION ETHNIQUE

Avril 43 - avril 93 : cinquantenaire du soulèvement du ghetto de Varsovie. Les personnalités politiques présentes à cette cérémonie ont exprimé leur espoir que de tels crimes ne se répètent plus jamais. Pourtant, depuis plus d'un an, en Europe, de multiples aspects de la guerre nazie se répètent en Bosnie-Herzégovine.

L'inexistence d'un réel débat politique après les atrocités commises durant la dernière guerre mondiale a non seulement permis la "réécriture de l'Histoire" (y compris par la Suisse) mais permet aussi aujourd'hui à cette Histoire de se répéter : tergiversations des gouvernements occidentaux à l'égard de l'agresseur serbe et négociations avec des nationalistes, d'ores et déjà désignés comme criminels de guerre.

Qui peut encore, aujourd'hui, ignorer ces crimes commis dans l'ex-Yougoslavie ? Le calvaire de la Bosnie résulte de l'exacerbation des nationalismes serbe et croate et montre le sort réservé à qui résiste aux politiques "d'épuration ethnique". Loin d'apaiser les conflits, le plan Vance-Owen n'a fait qu'encourager les conquêtes territoriales au détriment des populations qui veulent continuer à vivre dans un pays pluriethnique et pluriculturel. L'ONU va maintenant jusqu'à désarmer des populations agressées et à organiser la reddition des villes assiégées.

Le viol, instrument de "purification ethnique"

Cette escalade de l'horreur ne doit pas faire oublier que, dans cette guerre, le viol est systématiquement utilisé comme arme de "purification ethnique" : depuis des mois, rapports et témoignages nous ont appris que des milliers de femmes et de fillettes ont été violées, souvent mutilées et torturées, enfermées dans des camps de détention et des "bordels", contraintes à enfanter contre leur gré.

Le silence sur ces crimes n'a été que momentanément brisé, grâce, entre autres, aux efforts des associations féministes. Ce n'est pas parce que la télévision et les journaux ne parlent plus de ces viols qu'ils ont disparu ! Soyons conscientes que la rapidité de l'information, fournie par la TV tue la réflexion et en même temps fabrique de l'oubli. Nous ne voulons pas que le viol soit à nouveau banalisé, sous prétexte qu'il est habituel en temps de guerre, qu'il soit occulté ou oublié. Peut-être pour la première fois dans l'histoire militaire moderne, les viols sont-ils utilisés comme arme de guerre et s'intègrent à une politique systématique d'humiliation, perpétrée dans l'intention délibérée de démoraliser, de terroriser les communautés, de les pousser hors de leur région et démontrer le pouvoir des forces d'occupation. Le viol est un instrument de "purification ethnique": la pratique du viol est largement répandue ; elle relève souvent d'un plan identifiable ; les femmes musulmanes représentent la majorité des victimes de viols mais il existe aussi des victimes croates et serbes.

Afin de soutenir les femmes victimes et celles qui, dans l'ex-Yougoslavie se mobilisent contre la guerre et le nationalisme à l'origine de cette guerre, nous avons développé à Genève, à l'instar d'autres villes suisses et européennes, une action spécifique de Femmes. Nous organisons un rassemblement symbolique depuis janvier 93

Les 1er et 3ème jeudis de chaque mois de 18 h 15 à 18 h 45 devant le temple de la Fusterie

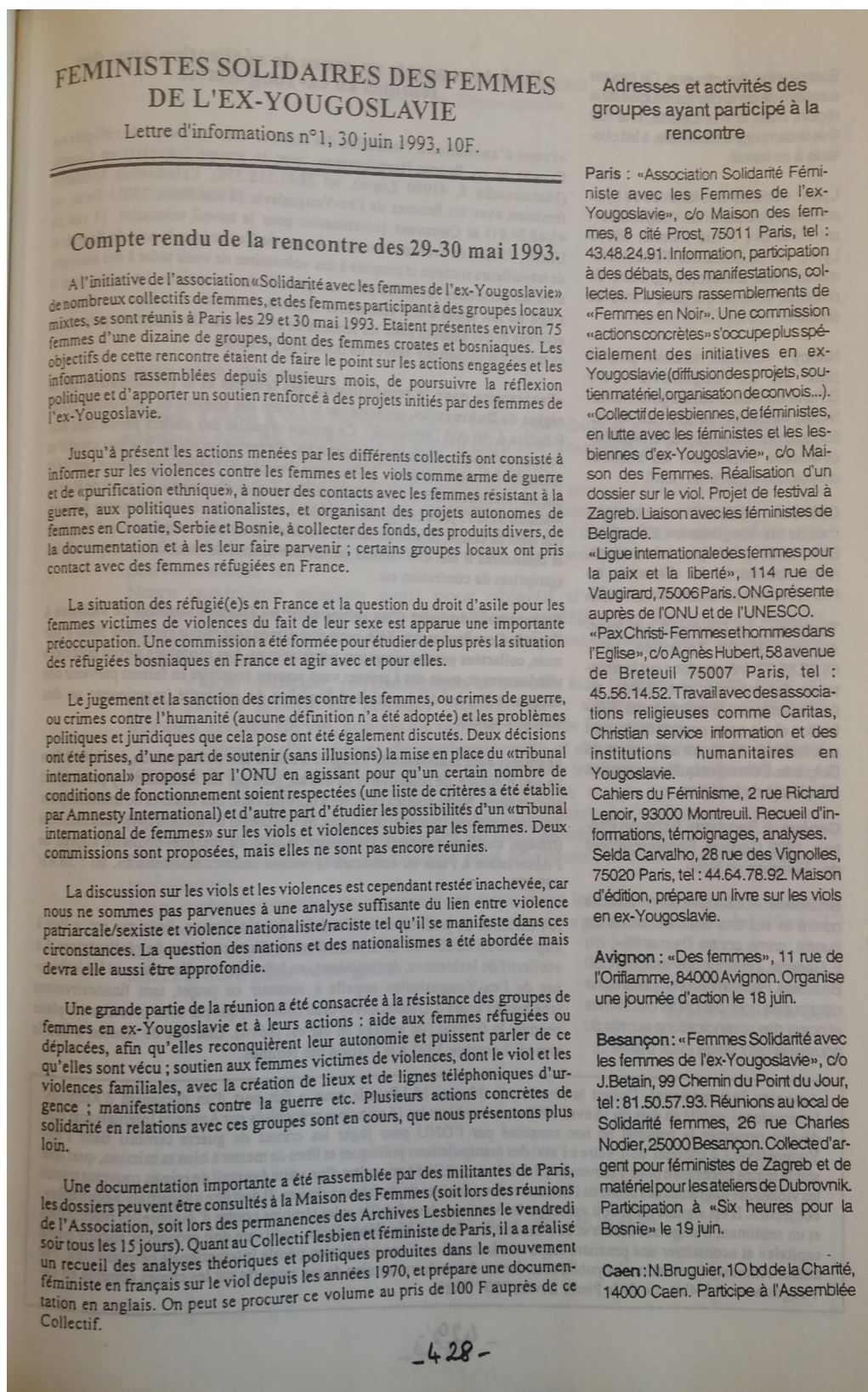
immobiles, silencieuses, vêtues de noir

Nous sommes aussi entrain de mettre en place une action de solidarité concrète avec les femmes victimes de viols dans cette guerre.

Ce que nous voulons

- que cesse immédiatement la guerre et que les camps soient démantelés
- que les viols soient déclarés crimes contre l'humanité
- que les responsables de ces crimes soient jugés par un Tribunal International où siègeront à parité égale des hommes et des femmes
- que la politique dite "d'épuration ethnique" soit dénoncée et déclarée crime contre l'humanité
- que le gouvernement suisse élargisse le droit d'asile et accueille sans restriction les personnes victimes de violence, les réfractaires à la guerre et les femmes et enfants ayant subi des violences sexuelles

FEMMES EN NOIR, mai 1993



Européenne des citoyens. Ce groupe a essayé de contacter les réfugiés de la région, mais la municipalité, une fois finie la campagne électorale, a fait obstacle à ce travail.

Lyon : «Collectif des femmes de Lyon contre les vols dans l'ex-Yougoslavie», c/o F.Rondin, 7 rue Cyrano, 69003 Lyon, tel 72.33.22.83. Rassemblements place Bellecour, signature de pétitions, collecte d'argent, soirées de soutien.

Nancy : «Collectif nancézien pour la paix en ex-Yougoslavie», c/o B.Paranos, 4 allée des Bergeronnettes, 54220 Maiziéville, tel 83.21.23.45. Action avec les réfugié(e)s de la Meurthe-et-Moselle (répertorier les besoins, obtenir des logements HLM).

Quimper : «Solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie», 27 route de Breir, 29000 Quimper. Informations, rassemblements de «Femmes en Noir», convois (un autre prévu en août).

Toulouse : La Gavine, 2 rue Joux-Aigues, 31000 Toulouse, tel : 61.25.85.77. Informations sur la résistance des femmes ici et là-bas, réflexion sur le viol, le nationalisme. Réalisation d'une carte postale de soutien aux femmes du centre anti-guerre de Belgrade. Début d'enquête auprès des réfugié(e)s de la région.

Genève : F. Beccham, 8 chemin Pasteur, 1202 Genève. Rassemblement de «Femmes en Noir».

Bruzelles : «Collectif Actions Femmes contre le viol des femmes, crime de guerre, crime contre l'humanité», c/o E.Godene, 7 avenue du Pesage, 1050 Bruzelles. Rassemble une quarantaine de groupes pour dénoncer ces crimes et poser des revendications auprès du gouvernement belge (droit d'asile...).

Projets concrets en cours de réalisation avec des femmes en ex-Yougoslavie

«Projet d'animation à l'intention des femmes dans les camps de réfugiés en Croatie et en Bosnie-Herzégovine», avec le groupe Suncolret en Croatie (Marusevacka 8, 41000 Zagreb, tel 38.41.318.576), l'association Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie (8 cité Prost, 75011 Paris, tel 43.48.24.91) et Cotravail (coordination pour le travail volontaire, 11 rue de Clichy, 75009) en France. Suncolret émane du Centre pour la paix de Zagreb et de travailleurs sociaux et propose à des volontaires de venir aider à des activités avec les personnes réfugiées pour une période de 3 semaines. Le projet dont il s'agit ici fait appel à des volontaires femmes pour aider à mettre sur pied des activités et des espaces avec les femmes de ces camps. Une brochure présentant ce projet est disponible auprès de Solidarité féministe.

«Programme pour la resocialisation des femmes et la revitalisation de la région de Dubrovnik», organisé par le Forum des femmes de Dubrovnik (Don F.Bulica 6, 50 000 Dubrovnik). Ce groupe organise des ateliers permettant aux femmes réfugiées, déplacées, sans emploi, d'exercer un travail à la fois créatif et rémunéré (tissage, broderie...). Plusieurs groupes de femmes en France ont déjà fait parvenir des fonds et du matériel pour ce projet. Un camion est parti de Rueil-Malmaison le 15 juin, chargé de machines à coudre et à tricoter, un métier à tisser, une table de coupe, des tissus, laines, matériel divers ainsi que produits d'hygiène et chaussures d'été. Ces ateliers ont encore besoin de matériel : prospectez les entreprises de confection etc.

Financement du loyer d'un refuge pour les femmes victimes de violence à Zagreb. Ce refuge existe déjà, mais doit déménager : nous verserons 3000 F par mois, collectées par des virements automatiques. Les modalités seront précisées ultérieurement, mais dès à présent vous pouvez souscrire en faisant parvenir des chèques à l'ordre de Association féministe de solidarité (mentionner au dos Refuge Zagreb).

«Femmes aide maintenant» à Zagreb a trouvé une petite maison destinée à être un lieu d'écoute, de solidarité et de travail, géré par les femmes qui y participent elles-mêmes. Notre soutien consiste à faire parvenir des fonds et du matériel pour équiper la maison (matériel de bureau, de cuisine) et les ateliers qui y fonctionnent (tissage, coiffure, couture). Demandez la liste du matériel souhaité auprès de l'Association à Paris ou contactez «Femmes secours maintenant», tel : 38.41/428.222.

A l'initiative de lesbiennes de Slovénie, Croatie, France, Belgique etc. a lieu à Zagreb du 26 au 28 août 1993 un festival de films et vidéos de réalisatrices. Le «collectif de lesbiennes, de féministes, en lutte avec les féministes et les lesbiennes de l'ex-Yougoslavie» appelle à soutenir ce projet, tant financièrement (chèques à l'ordre d'Utopia, envoyés au collectif) que par notre présence sur place pendant le festival (un voyage en car est prévu). Une fête de soutien a lieu le samedi 2 octobre 1993 à la Maison des femmes.

Amnesty International. Durant la réunion du 30 mai M.J. Protais nous a fait part d'un document d'Amnesty International publié en date du 16 avril 1993 et rassemblant les 15 principes préconisés par Amnesty International que devrait respecter le tribunal ad hoc constitué par l'ONU pour juger les crimes de guerre commis dans l'ex-Yougoslavie. Ce tribunal doit «être à l'abri des manipulations politiques et libre de mener à bien sa mission, quel que soit le temps nécessaire pour y parvenir»; il doit être «habilité à connaître d'un vaste éventail de crimes couvrant toutes les violations flagrantes des droits de l'homme et des principes du droit humanitaire». Il doit être «impartial», «équitable», «objectif». Il est signalé qu'il doit «protéger les victimes, leur famille et les témoins contre d'éventuelles représailles et un sentiment d'angoisse inutile et être habilité à ordonner des réparations», qu'il «ne doit prononcer aucune peine capitale» et «constituer une première étape vers la création d'une juridiction pénale internationale permanente». Par ailleurs Amnesty International a publié sous forme de brochure certains de ses rapports sur les crimes commis en ex-Yougoslavie. AI, 4bis rue de la Pierre Levée, 75011 Paris

Appel à l'initiative de "L'association féministe de solidarité
avec les femmes de l'ex-Yougoslavie".

DROIT D'ASILE POUR LES REFUGIE(E)S DE
L'EX-YOUGOSLAVIE

En Croatie, la situation des 270 000 réfugié(e)s qui ont fui
la guerre de Bosnie-Herzégovine se détériore rapidement et risque
de s'aggraver de manière tragique.

En raison de la guerre entre les troupes du HVD Croate et l'armée
bosniaque, le gouvernement de Zagreb a laissé entendre que des
mesures d'expulsion seraient prises contre les réfugié(e)s
"musulman(e)s".

En Croatie même, l'arrivée de milliers de réfugié(e)s "croates"
fuyant les zones de combat accroît les tensions entre les différentes
communautés de réfugiés.

Enfin le gouvernement croate dit vouloir disposer des hôtels et
des centres de vacances pour la saison touristique sur la côte
dalmate entre Split et Dubrovnik.

C'est dans ce contexte que nous est parvenue de diverses sources
(associations humanitaires, médias étrangers, ambassade) l'information
selon laquelle des centaines de réfugié(e)s bosniaques, principalement
des femmes et des enfants, auraient été contraint(e)s de partir vers
des pays musulmans (Pakistan, Jordanie en particulier). Arrivées au
Pakistan, les femmes auraient été astreintes au port du voile, par
exemple.

Pour éviter les situations désespérées de retour forcé en
Bosnie-Herzégovine ou d'exil dans des pays non librement choisis,
les gouvernements européens, et le gouvernement français en particulier,
doivent accueillir sans restrictions les personnes qui fuient la
guerre en ex-Yougoslavie. Nous demandons notamment que l'absence de
visa ne soit plus un obstacle à l'accueil en France et que la Croatie,
vu les circonstances, ne soit plus considérée comme pays de premier
accueil. En France même, la situation des réfugié(e)s de l'ex-Yougo-
slavie est extrêmement précaire. Des mesures doivent être prises pour
améliorer leurs conditions d'accueil et de séjour (logement, emploi,
formation, scolarité).

DROIT D'ASILE POUR LES REFUGIE(E)S DE L'EX-YOUGOSLAVIE

En juin, ayant appris que des réfugiées bosniaques aiant été contraintes de partir vers des pays musulmans, voire intégristes * (cette information a été confirmée par la suite), nous avons convoqué une conférence de presse, puis une réunion qui a donné lieu à ce texte, signé tardivement compte tenu des vacances. Nous n'avons pas encore décidé de la suite à lui donner. Nous devons poursuivre le débat à ce sujet.

* nous tenons à préciser que ce n'est pas le fait que ces pays soient musulmans, mais bien qu'ils puissent être islamistes qui nous préoccupe.

Voici le texte de l'appel :

"En Croatie, la situation des 270 000 réfugié(e)s qui ont fui la guerre de Bosnie-Herzégovine se détériore rapidement risque de s'aggraver de manière tragique.

En raison de la guerre entre les troupes du HVO et de l'armée bosniaque, le gouvernement de Zagreb a laissé entendre que des mesures d'expulsion seraient prises contre les réfugié(e)s musulman(e)s.

En Croatie même, l'arrivée des milliers de réfugié(e)s croates fuyant les zones de combat accroît les tensions entre les différentes communautés de réfugié(e)s.

Enfin, le gouvernement croate dit vouloir disposer des hôtels et des centres de vacances pour la saison touristique, sur la côte dalmate entre Split et Dubrovnik.

C'est dans ce contexte que nous est parvenue, de diverses sources (associations humanitaires, médias étrangers, ambassades), l'information selon laquelle des centaines de réfugié(e)s bosniaques, principalement des femmes et des enfants, auraient été contraints de partir vers des pays musulmans (Pakistan, Jordanie, en particulier). Arrivées au Pakistan, les femmes auraient été astreintes au port du voile, par exemple.

Pour éviter les situations désespérées de retour forcé en Bosnie-Herzégovine ou d'exil, dans des pays non librement choisis, les gouvernements européens, et la France en particulier, doivent accueillir sans restriction les personnes qui fuient la guerre en ex-Yougoslavie. Nous demandons notamment que l'absence de visa ne soit plus un obstacle à l'accueil en France et que la Croatie, vu les circonstances, ne soit plus considéré comme un pays de premier accueil. En France même, la situation des réfugié(e)s de l'ex-Yougoslavie est extrêmement précaire. Des mesures doivent être prises pour améliorer les conditions d'accueil et de séjour (logement, emploi, formation, scolarité). Ce sont pour nous les conditions du respect élémentaire du droit d'asile.

Sur cette base, nous demandons à être reçu(e)s par les autorités compétentes.

A Paris, le 9 juillet 1993.

Cet appel a été signé par : Solidarité Femmes, Réseau Femmes Ruptures, Elles sont pour, AEC, Association Sarajevo, Cimade, France Liberté, Groupe accueil solidarité, Izbor, Ligue des Droits de l'Homme, MRAP, Association des étudiants juifs laïques.

Communiquez-nous votre accord à l'Association.

Annexe V-24

Ce sont pour nous les conditions du respect élémentaire du droit
d'asile.

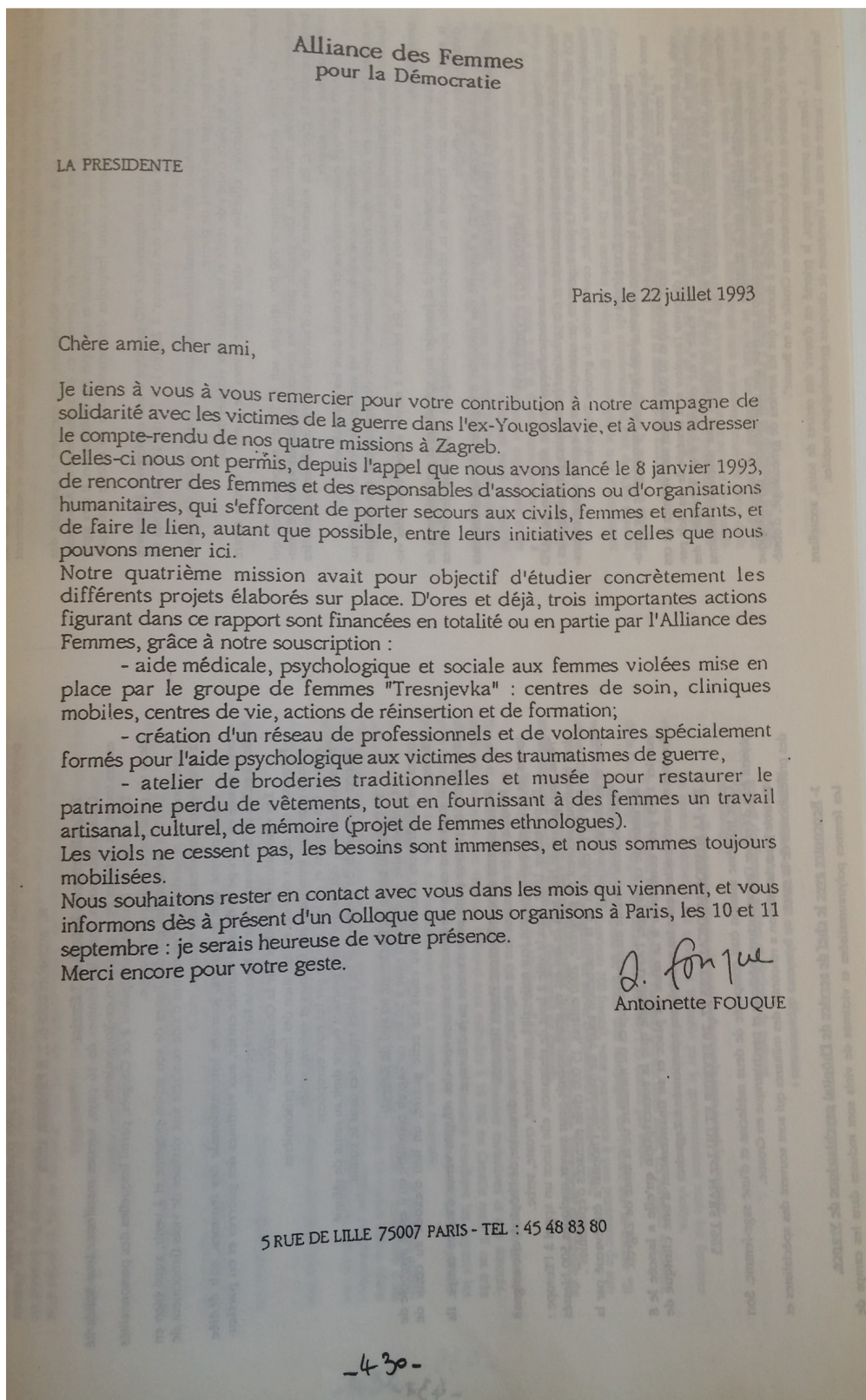
Sur cette base, nous demandons à être reçu(e)s par les autorités
compétentes.

A Paris, le 9 juillet 1993

Texte adressé à :

AEC - Association Sarajévo - Amnesty International - CIMADE -
Cotravaux - Elles sont pour - France Terre d'Asile - Etudiants
pour Sarajévo - France Libertés- Groupe Accueil Solidarité - IZBOR -
Ligue des droits de l'homme - Collectif Agir pour la paix en
ex-Yougoslavie - Médecins du Monde - MRAP - Médecins sans frontières -
Radio Libertaire - Service Social d'Aide aux Emigrants - Service
civil international - Solidarité Femmes - Femmes sous lois musulmanes

Communiquez vos réponses à : Association Féministe de Solidarité
avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, 8 cité Prost, 75011 Paris.
Tel : 43-48-24-91 ; fax (MFPF):47-00-79-77



ALERTE ALERTE ALERTE

**ON NE DOIT PAS LAISSER LES PROCES DES VIOLEURS EN MASSE, DEVENIR UN
ELEMENT DE MARCHANDAGE DANS LES NEGOCIATIONS DE PAIX EN BOSNIE**

Un tribunal pour les crimes de guerre est nécessaire de façon urgente, pour formuler les doléances des victimes bosniaques des viols en masse, tortures et meurtres, et pour rétablir la justice et les règles de la loi en ex-Yougoslavie.

Il y a huit mois, les Nations Unies ont réclamé ce tribunal pour les viols de guerre et le Conseil de Sécurité l'a approuvé il y a trois mois. Pour la première fois, l'utilisation du viol systématique comme arme de guerre va devenir un crime contre l'humanité. On estime à 70 000 le nombre de femmes violées en Bosnie.

Helsinki Watch, une division de Human Rights Watch, a déjà sorti une déclaration intitulée "Poursuites immédiates", qui décrit largement huit cas de crimes de guerre, dont quatre qui concernent des viols. Ces cas, qui nomment 29 défenseurs possibles, démontrent que l'évidence des crimes de guerres n'est valable que si la communauté internationale agit maintenant. Quoiqu'il en soit, d'après le rapport, "l'évidence disparaît quotidiennement, et les témoins s'éparpillent à travers le monde".

L'Institut Sisterhood is Global est très soucieux que le tribunal soit utilisé comme un élément de marchandage dans les négociations diplomatiques. Nous devons être sûres que cela n'arrivera pas et que l'amnistie ne sera pas accordée aux accusés de crimes de guerre. Les protestations du grand public sont nécessaires pour s'assurer que le tribunal ne fasse pas une parodie de justice.

S.V.P. Ecrivez à l'Honorable Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire Général des Nations Unies, Nations Unies, New York, NY 10017, U.S.A. et envoyez des copies de votre lettre au chef de l'exécutif de votre pays, au représentant de votre pays aux Nations Unies, et à votre journal local le plus important. Dites leur :

1) LE TRIBUNAL POUR CRIMES DE GUERRE EST LE MEILLEUR MOYEN DE S'ASSURER QUE LES CRIMINELS DE GUERRRE QUI ONT COMMIS DES VIOLS EN MASSE SOIENT TENUS POUR RESPONSABLES. LE TRIBUNAL EST ESSENTIEL POUR LE RETABLISSEMENT DE L'ORDRE ET DE LA JUSTICE. LE TRIBUNAL NE DOIT PAS ETRE UN ELEMENT DE MARCHANDAGE DANS LE PROCESSUS DE PAIX.

2) LE TRIBUNAL NE PEUT ETRE EFFICACE, NI EN TANT QUE FORCE DE DISSUASION DE CRIMES FUTURS, NI EN TANT QUE MOYEN DE SANCTION DES CRIMES PASSES, SI L'AMNISTIE EST ACCORDEE AUX ACCUSES DE CRIMES DE GUERRE. LE SECRTAIRE GENERAL DOIT DEMANDER QUE L'AMNISTIE NE SOIT PAS ACCORDEE AUX ACCUSES DE CRIMES DE GUERRE.

3) LES PREUVES POUR LE TRIBUNAL DISPARAISSENT ET LES TEMOINS SE DISPERSENT A TRAVERS LE MONDE. LES NATIONS UNIES DOIVENT COMMENCER IMMEDIATEMENT DES INVESTIGATIONS MINUTIEUSES ET LEGITIMES.

**AGISSEZ MAINTENANT AVANT QUE LE TRIBUNAL NE
DEVienne UNE AUTRE PROMESSE VAINNE**

L'institut Sisterhood is Global
4343 Montgomery Avenue, Suite 201
Bethesda, Maryland 20814,
U.S.A.

Tel : 001 (301) 657 4355
Fax : 001 (301) 657 4381

Annexe V-27 (2 pages)

"Soirée de soutien du Collectif de lesbiennes et féministes en lutte avec les lesbiennes et féministes de l'ex-Yougoslavie", Collectif, octobre 1993
Archives privées de Claudie Lesselier

**COLLECTIF DE LESBIENNES, DE FEMINISTES EN LUTTE
AVEC LES LESBIENNES ET FEMINISTES
DE L'EX-YOUGOSLAVIE**

Depuis janvier 1993 nos actions sont dirigées vers les lesbiennes organisées, et les féministes militantes et résistantes aux multiples oppresseurs ! Nous les soutenons politiquement et psychologiquement :

- par l'envoi de livres, de matériel de bureau
- par la constitution d'un recueil de textes théoriques sur le viol parvenu à Zagreb en mars 93, par le convoi féministe de Bruxelles, et également à Belgrade en avril 93 par Toulouse.
- par des contacts téléphoniques réguliers, par fax et par courrier
- par la mise en place d'un festival de réalisatrices à thèmes lesbiens et féministes en fin d'année 93, en Slovénie.

Le projet de festival à Zagreb a dû être suspendu du fait de l'évolution de la guerre les lesbiennes croates ne pouvaient plus en assurer l'organisation.

Par contre, après avoir établi des contacts avec un groupe de lesbiennes de Ljubljana en Slovénie, elles sont très enthousiastes et ont décidé de reprendre ce projet de festival en Slovénie afin de permettre aux lesbiennes de l'ex-Yougoslavie de se rencontrer. Ce groupe de lesbiennes est organisé de manière autonome et elles ont édité une brochure en serbo-croate.

Bien sûr, elles n'ont aucun moyen financier et notre collectif leur adressera les soutiens déjà versés soit près de 8000 FF ; actuellement une aide et une mobilisation internationale est engagée : Bruxelles, Bologne, Montréal, Winnipeg, mais aussi à Amiens, Dijon, Lyon, Paris, Rennes, Toulouse. Nous avons réuni plus de 20 vidéos et nous pensons que ce festival pourrait avoir lieu en décembre 93. Les lesbiennes slovènes s'occupent de trouver un lieu ; comme nous l'avions précédemment signalé il est indispensable que de nombreuses lesbiennes viennent à Ljubljana pour soutenir ce festival et assurer les lesbiennes de l'ex-Yougoslavie de leur solidarité.

Le collectif de lesbiennes, de féministes en lutte avec les féministes et les lesbiennes de l'ex-Yougoslavie a repris les rassemblements place de l'Opéra-Bastille, avec l'association féministe de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie et le groupe des "lesbiennes internationales". Depuis mi-juin, ces rassemblements se tiennent tous les mercredis de 18h30 à 19h30, en soutien avec les "femmes en noir" de Belgrade. Ce groupe de féministes serbes manifestait depuis novembre 91 à Belgrade, elles se sont vues interdire en mai 93 leur banderolle en serbo-croate "femmes en noir contre la guerre" que nous avons reprise, ainsi que "viol = crime de guerre" et "solidarité féministe avec les femmes de l'ex-yougoslavie". Lors de ces rassemblements, nous avons distribué plusieurs tracts dont un avec les slogans suivants : "soutien à toutes les femmes de l'ex-Yougoslavie" - "le viol est un crime contre l'humanité" - "exigeons le statut de réfugiées politiques pour toutes les femmes victimes de violences sexuelles en temps de guerre" - "ouverture immédiate des camps d'asservissements sexuels" - "accueil des femmes violées et respect du droit d'asile par le gouvernement français sans discrimination" - "les nationalismes nous divisent, femmes violées, femmes opprimées, solidarité" - "viol de guerre, viol de paix : même pouvoir, même appropriation du corps des femmes" - "ici, là-bas, en guerre comme en paix, le viol est une arme, le viol est un crime" - "la guerre et les violences faites aux femmes sont les deux facettes d'une même médaille".

Nous sommes en contacts téléphoniques réguliers avec le groupe femmes en noir de Belgrade et les groupes féministes et lesbiens qui organisent les mêmes rassemblements à Lyon, Albi et Toulouse.

Lors de la rencontre nationale à Paris, les 29 et 30 mai 93, des groupes et associations féministes et lesbiennes de solidarité aux femmes de l'ex-Yougoslavie, nous avons pris contact avec plusieurs groupes composés de nombreuses lesbiennes. Ainsi, nous avons pu échanger nos renseignements et nos contacts et nous lier pour certains projets :

-diffusion du recueil de textes sur le viol (à commander aux ARCL - B. P. 362 - Paris cédex 11 prix 100 FF + 30 FF envoi)

-festival de réalisatrices avec les lesbiennes de l'ex-Yougoslavie.

Durant cette rencontre, organisée par l'association féministe en solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie de Paris, le projet d'un bulletin de coordination des différentes initiatives lesbiennes et féministes en France a été exprimé par plusieurs groupes : le N° 1 est sorti en juin 93, le commander à la maison des femmes de Paris.

Nous nous sommes également associées à un groupe de réflexion autour de la création d'un tribunal international de femmes contre les viols (les viols étant dénoncés comme crimes contre l'humanité), projet difficile à mettre en place. Cependant, dans l'ex-Yougoslavie :

-plus de 80000 femmes violées (estimations officielles !)
 -des centaines de féministes et de lesbiennes résistantes, créent des liens de solidarité pour briser l'isolement, l'invisibilité, la répression : se taire - c'est mourir. Nous devons pourvoir les regroupements : les soutenir c'est les faire vivre.

La solidarité lesbienne internationale est importante : soutien financier, matériel, moral ; la diffusion et la circulation des informations et les prises de contacts multiples se développent hors des médias du patriarcat. En temps de guerre comme en temps de paix ne restons pas isolées, regroupons-nous, rencontrons-nous. Donnons-nous de l'énergie, enrichissons-nous internationalement.

-un dossier est créé réunissant tous les textes et tracts du collectif de lesbiennes, de féministes en lutte avec les lesbiennes et féministes de l'ex-Yougoslavie, ainsi que les articles parus dans Lesbia-Magazine et le tract des lesbiennes de Montréal. Nous l'avons adressé aux groupes cités plus haut. (ce dossier est en vente à la maison des femmes 8, cité Prost 75011 Paris. Prix 10F + 6F70 envoi).

Point financier :

-"collectif femmes de Lyon".....	2600 FF
-"un autre regard" de Dijon.....	400 FF
-"les immédiates" d'Amiens".....	600 FF
-une militante de la "C.E.F. Paris".....	400 FF
-"action politique de lesbiennes" à Montréal.....	2500 FF
-"coop lesbienne" à Montréal.....	875 FF
-dons individuels.....	405 FF

Le soutien financier doit se pourvoir car le budget prévisionnel à atteindre pour l'organisation du festival de Ljubljana est de 26.000FF environ.

SOUTIEN FINANCIER : verser des fonds par chèques au nom d' "UTOPIA"

C.C.P. 2389 72 H PARIS - à adresser directement au centre de Chèques Postaux PARIS (indiquer "solidarité avec les féministes et lesbiennes de l'ex-Yougo").

A la rentrée nous organisons une **soirée de soutien** aux lesbiennes et aux féministes de l'ex-Yougoslavie : nous vous demandons donc de diffuser très largement cette information :

**SOIREE DE SOUTIEN AUX LESBIENNES ET FEMINISTES
 DE L'EX-YOUGOSLAVIE**

S A M E D I 2 O C T O B R E 1 9 9 3
 19h30 à 3 heures

Bar - Musique - Vidéo - Débat - Buffet

Entrée : 60 FF
 (NON MIXTE)

MAISON DES FEMMES de Paris - 8, Cité Prost 75011 Paris

voire participation à l'organisation de cette soirée est la bienvenue, vous pouvez donc nous contacter à l'adresse indiquée ci dessous :

COLLECTIF DE LESBIENNES, DE FEMINISTES, EN LUTTE AVEC LES FEMINISTES ET LES
 LESBIENNES DE L'EX-YOUGOSLAVIE.
 Maison des Femmes, 8 cité Prost 75011 Paris.

"Le Collectif féministe de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie vous informe...", octobre 1993

Archives privées de Claudie Lesselier

**SOLIDARITE FEMINISTE
AVEC LES FEMMES DE L'EX-YOUGOSLAVIE**

Association loi de 1901, 8 cité Prost 75011 Paris 43 48 24 91

vous informe ...

Du 11 au 18 octobre 1993, une semaine d'action à l'appel de la Convention nationale des collectifs contre la purification ethnique :

Dans le cadre de cette semaine, sont déjà prévus :

- le 13 octobre de 18h30 à 20h30, rassemblement des femmes en noir sur les marches de l'opéra-bastille
- projection de trois films sur l'ex-yougoslavie
- le 18 octobre, soirée au théâtre de l'Europe à l'Odéon

nous nous associons à l'appel de la Convention

nous appelons :

à la DENONCIATION DE LA "PURIFICATION ETHNIQUE"
au SOUTIEN AUX FORCES DEMOCRATIQUES ET ANTI-GUERRE
à la défense d'une SOCIETE PLURICULTURELLE

nous dénonçons :

LE VIOL comme arme de guerre, instrument de la purification ethnique, crime contre l'humanité
la COMPLICITÉ de la communauté internationale
et des gouvernements français

Du 27 septembre au 22 novembre 1993, les ministres des 12 se réunissent pour, entre autres, choisir la capitale européenne de la culture :

nous demandons que SARAJEVO soit proclamée
CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE.

Le 9 juillet 1993, nous avons lancé un appel en faveur de l'accueil sans restriction des personnes qui fuient la guerre en ex-Yougoslavie. Cet appel a été signé par : Solidarité Femmes, Réseau femmes ruptures, Elles sont pour, France Libertés, Assemblée Européenne des Citoyens, Association Sarajevo, la CIMADE, groupe Accueil solidarité, IZBOR, Ligue des Droits de l'Homme, MRAP, Association des étudiants juifs laïques.

nous demandons le DROIT D'ASILE EN FRANCE
pour les réfugié(e)s originaires de l'ex-Yougoslavie

Du 14 au 18 octobre 1993, se déroulera à DUBROVNIK un symposium consacré aux "Femmes victimes de la guerre, leurs souffrances, leurs attentes", organisé par "DESHA Dubrovnik et le Forum des Femmes de Dubrovnik, afin de "mobiliser la solidarité internationale sur ce travail, et faire prendre conscience de l'ampleur du problème des personnes réfugiées, déplacées ou sans emploi auquel nous devons faire face ici, dans la région de Dubrovnik"

Pour vous informer sur la semaine d'action et sur les prochaines soirées de soutien non mixtes à la Maison des Femmes : 43 48 24 91



“ Femmes victimes de la guerre, leurs souffrances et leurs attentes “

Programme du Symposium: 15 Octobre

7.00 - Visite de villages détruits dans la partie ouest de Dubrovnik
Rencontre avec les personnes déplacées et réfugiées (femmes, enfants,
personnes âgées) à Orebic et Korcula

16 Octobre

Le matin : “ Analyse et exposé des problèmes auxquels, les femmes sont
confrontées”.

9.00 - 9.30 Introduction

9.30 - 12.30 Sujets des exposés sont :

- Le droit des femmes dans la guerre et dans la paix,
- Le changement de rôle des femmes dans la famille.
- Les problèmes des personnes déplacées et réfugiées,
 - Le chômage,
 - La santé,

*

12.30 - 14.30 Dejeuner

*

L'après midi : “Actions et propositions pour renforcer le pouvoir des femmes
, maintenant et après la guerre”.

14.30 - 16.30 Travail en ateliers

16.30 - 17.30 Assemblée plénière : Rapports des ateliers

17.30 - 18.30 Conclusion du Symposium

19.00 Dîner au Restaurant “ Nada “

17 Octobre

Visite de villages détruits à l' est de Dubrovnik (Konavle)

Rencontre avec les personnes réfugiées et déplacées

Visite du projet pilote en cours d' aménagement pour les femmes réfugiées,
déplacées ou locales sans travail

Organisateur: “DEŠA - DUBROVNIK”

RENCONTRES EN CROATIE

Nous étions huit femmes françaises à partir le 13 octobre pour le Symposium de Dubrovnik, accompagnées de notre amie croate, Maya, qui vit actuellement à Paris - six de "Solidarité Féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie" et deux représentant le Conseil Régional du Nord* qui venait d'accorder une subvention substantielle au Forum des Femmes de Dubrovnik maintenant devenu l'Association DESA, du nom d'une femme symbolisant dans ce pays : le sacrifice, la solitude et puis la prise de conscience et la force des femmes.

Nos premiers contacts furent pris à Zagreb, trop courts malheureusement : une seule soirée où nous nous sommes partagées : trois d'entre nous allant rencontrer Ivana et les femmes de la "Maison d'Ivana", dont plusieurs copines ont déjà parlé : Frankie, Françoise, où nous apportions du matériel pour l'atelier de photo et qui nous ont demandé de leur envoyer des outils de toutes sortes pour sortir un peu de la couture, des tapis et autres ateliers typiquement "féminins".

Les trois autres - dont j'étais - sont allées à Suncokret discuter avec une équipe de 5 ou 6 femmes qui, elles, vont régulièrement dans les camps de réfugiés autour de Zagreb y monter des sessions, des ateliers, des programmes d'enseignement pour les enfants et maintenant aussi pour les femmes. Nous les avons aidées à obtenir des crédits pour cela, et aussi des volontaires par l'intermédiaire du Service Civil International cet été. Mais les besoins sont énormes : plusieurs milliers de personnes au nord de Zagreb, presque toutes réfugiées de Bosnie-Herzégovine dans deux camps : VARAJDIN et GASINZKI. Ce sont des camps dits "de passage" où les réfugiés restent le temps de trouver autre chose, mais il y a de moins d'offres, de solutions individuelles ou familiales et les séjours se prolongent, alors que s'ajoutent de nouveaux arrivants.

Ainsi, il y a trois mois sont arrivées 600 personnes de Mostar, sans RIEN. La moitié ont pu partir dans leur famille, les autres sont toujours là et veulent avant tout rentrer chez elles, chez eux. Ils font des pétitions pour cela, refusent d'autres solutions vers l'étranger et souvent même refusent le "carton jaune" officiel de réfugié qui leur garantit des droits (santé, aide sociale, etc.), ayant peur que cela ne les empêche de retourner dans leur ville. Ils sont dans l'attente.

Dans les camps, ils sont logés et nourris, c'est tout, soit par le HCR directement, soit par le gouvernement croate. La CEE aussi envoie des fonds ou des vivres, mais c'est peu

* Devinez qui est la Présidente du Conseil Régional du Nord??

par rapport aux besoins réels, et l'économie croate est gravement atteinte avec une inflation terrible (30 % par mois à certaines périodes). Maintenant la monnaie croate est indexée sur le Deutschmark et plus stable.

Suncokret travaille déjà depuis plusieurs mois sur ces camps et a monté des activités pour les femmes et pour les enfants (elles ont commencé par là).

Partant de ces expériences, elles voudraient maintenant monter un projet plus global, plus réfléchi et plus efficace. Coordonner leurs actions, faire des stages d'échanges d'expériences et de réflexions avec toutes les intervenantes, des réunions mensuelles de synthèse, etc. Elles ressentent la nécessité de rassembler des documents, d'écrire, d'analyser leur travail et de le transmettre, de laisser des traces aussi.

Par exemple, elles ont développé pour commencer des ateliers manuels avec les femmes, puis de thérapie mais c'est très lent à venir car les femmes ne parlent pas : elles sont "cassées" par ce qu'elles ont vécu et il ne faut rien leur imposer mais les laisser venir d'elles-mêmes.

Autre exemple : elles ont fait une vidéo cet été avec des étudiants des Beaux-Arts, et elles voudraient étendre ce projet, avoir plusieurs caméras, trouver quelqu'un qui les aide à la vidéo, etc.

Outre les problèmes de matériel, la plus grande difficulté est de trouver des intervenant-e-s à long terme dans les principaux camps. Pas seulement des volontaires pour trois ou quatre semaines.

Mais le travail est très dur, très stressant, et trouver des professionnel-le-s qui acceptent de se consacrer à ce travail mal payé, instable, difficile est un réel problème.

Pourtant c'est indispensable pour répondre davantage aux besoins car les camps ne sont pas près de se vider. C'est pourquoi nous avons discuté avec les femmes de Suncokret de la nécessité de donner des salaires corrects aux intervenantes - et c'est notre responsabilité de trouver l'argent pour cela à la CEE, en France, etc. - de lutter contre la solitude et l'angoisse par une meilleure organisation/coordination du travail en équipe, et par des formations qualifiantes.

Leur local à Zagreb est sympathique, bien équipé avec une bibliothèque où il y a même des livres en français et nous avons promis de leur en envoyer. Nous nous séparons après quelques heures trop vite passées et sans avoir pu - à cause des horaires d'avion - aller dans les camps comme elles en avaient fait le projet pour nous.

Le lendemain matin nous repartons pour Dubrovnik où nous attendent Jany et des femmes de son équipe. Dubrovnik, ville martyre et superbe à la fois, qu'elles nous font visiter.

Dans ses remparts construits par Napoléon en 1810, la ville semble intacte : les façades des maisons se dressent fièrement, mais l'intérieur souvent est ravagé par le feu; les toits ont été reconstruits mais les maisons sont vides et désertées, des planches protègent les monuments historiques, certains sont en cours de restauration. Six mois durant Dubrovnik a été bombardée à la fois par mer et du haut des falaises surplombant la ville. Depuis mai 92 le siège a été levé, on répare les dégâts, on essaye de rendre à la ville sa beauté, sa fierté, mais la hantise demeure : à tout moment "cela" peut recommencer.

Depuis six mois, le projet "d'ateliers" du Forum des Femmes a démarré à Dubrovnik et dans ses environs où vivent environ 15.000 personnes : "déplacées" - c'est-à-dire venant des villages détruits autour de Dubrovnik - ou "réfugiées" venant de Bosnie-Herzégovine (Il faut se rendre compte que les combats actuels se déroulent encore à 25/30 km de Dobrovnik à peine).

Ces personnes ont été accueillies et logées provisoirement dans les hôtels de la côte : vastes complexes de plusieurs centaines de chambres, en partie détruits et rafistolés où les séjours se prolongent et la vie s'écoule, sans ressources et sans but.

Depuis mars, six ateliers de femmes ont été créés : 2 à Dubrovnik même, 2 dans l'île de Korcuyla, à 60 km de Dubrovnik où sont accueillies surtout des familles de Bosnie-Herzégovine, croates ou musulmanes, et 2 à l'est de Dubrovnik où sont majoritairement concentrées les populations réfugiées des villages détruits de la montagne au-dessous de Dubrovnik, donc des personnes déplacées qui ont leurs attaches très proches et l'espoir de reconstruire bientôt...

Les ateliers fonctionnent avec les moyens du bord : matériaux récupérés provenant de l'aide humanitaire (laine, tissus), outillage fourni par des associations comme la nôtre (machines à coudre, métiers à tisser, ciseaux, etc...) et surtout énormément de travail de la part des quelques femmes, complètement absorbées et investies dans ce projet. Des femmes réfugiées viennent dans les ateliers, peu nombreuses encore - mais les moyens sont très limités -, y retrouvent leur savoir-faire, parlent entre elles, gagnent parfois 3 sous (mais certaines n'ont RIEN).

Un intense sentiment de dignité ressort des visites que nous avons faites dans ces ateliers où nous ne pouvions guère parler à cause du barrage des langues, mais le regard, l'attention, les poignées de mains, la beauté et la fierté des travaux exposés, tout cela était visible, tangible. Elles savaient..., nous savions...

Odette BRUN

Deuxième partie dans le prochain numéro.

L'ESPACE DE VIOLENCE IMPUNIE

A partir de nos expériences à **SOS téléphone** pour les femmes et les enfants victimes de violence, nous dénonçons la libre circulation des armes, la violence économique, la violence basée sur le racisme ethnique, crimes contre les femmes pendant la guerre.

Depuis que la guerre a éclaté dans l'espace géographique yougoslave, la condition de la femme s'est considérablement détériorée, à tous les niveaux ; aussi bien en privé qu'en public. Comme toujours dans les périodes de crise, ce sont les femmes qui supportent le plus grand poids. De plus la guerre porte préjudice toujours aux plus opprimés : en premier lieu les femmes et les enfants, les minorités ethniques, les pauvres en général. La violence s'est accrue de façon vertigineuse. Elle est partout : violence domestique, violence des structures militaires et paramilitaires, violence ethnique, violence économique, etc...

SOS téléphone : pour les femmes et les enfants victimes de violence. Comment la guerre se reflète dans notre travail, et les nouvelles formes de violence sur les femmes ?

SOS téléphone a été fondé en 1990. Les appels que nous recevons proviennent surtout de femmes qui subissent la violence masculine (mari, père, fils, frère, etc...) Cependant avec la guerre, la violence s'est accrue. Bien qu'en Serbie, il n'y ait pas eu d'affrontements guerriers, les conséquences de la guerre se sont fait sentir partout. Les armes circulent librement. Il est très facile d'en obtenir, d'autant plus que les prix sont très bas, pour des raisons de "compétitivité". Avant la guerre, un tiers des hommes qui violaient menaçaient les femmes de mort ; mais avec la guerre, ces menaces sont arrivées à 100%. Ce ne sont plus des menaces verbales, mais bel et bien des menaces revolver en main, ou avec une bombe, une grenade. Beaucoup de ceux qui sont revenus du front ne se séparent plus de leurs armes. Ils dorment avec elles sous l'oreiller. Voici quelques unes des menaces, les plus courantes, rapportées par les femmes : "Ce coup-ci je vais te tuer ; je peux acheter les armes les plus sophistiquées si je veux : je tuerai ton fils, et toi aussi, et pour finir je me tuerai après ; une bombe ne coûte que 5 D.M.". "Il me menace avec la grenade que son copain lui a ramenée du front ; il tire dans la maison, il y a des balles partout dans les murs ; le foyer est devenu son nouveau front". Le langage même des violeurs s'est adapté à la situation de guerre : "Je vais faire sauter ta maison, ton fils et toi avec ; tu vas voler en 1000 morceaux, etc...". En fait depuis que la guerre a éclaté, les violeurs menacent les femmes d'une façon qui reflète le climat de violence arbitraire et brutale dont tout le monde peut être victime. Mais à cette différence près ; là, personne ne répond des crimes commis : "la nuit obscure t'avalera".

Certains hommes qui, avant de partir comme réservistes ou parce qu'ils ont été mobilisés de force, ou volontairement dans des groupes paramilitaires, étaient déjà agressifs, sont revenus absolument insupportables. La plupart d'entre eux consomment de plus en plus d'alcool, alors que certains ne l'avaient jamais fait. Les femmes qui nous appellent, nous disent : "Depuis qu'il est rentré du front, il n'arrête pas de boire, et quand il n'a plus rien à boire, il nous frappe, mes enfants et moi".

La plupart de ceux qui rentrent du front doivent affronter de sérieux problèmes psychiques ; d'après les études faites par les psychologues de Belgrade, 60% d'entre eux souffrent d'insomnie, fatigue permanente et cauchemars. Nous, volontaires à **SOS téléphone**, avons reçu plusieurs appels qui tendent à prouver cela : "Depuis qu'il est rentré du front, il se réveille toutes les nuits, il creuse des tranchées dans la chambre...". Puisque les institutions sociales ne portent qu'une aide insignifiante à ce genre de problème, c'est à nous les femmes de nous en charger. C'est d'ailleurs le rôle que l'on considère être le nôtre : "il est dans la nature des femmes de s'occuper des autres". Les femmes qui affirment ouvertement qu'elles n'en peuvent plus et qu'elles refusent d'en supporter d'avantage sont accusées en termes moraux : "C'est le rôle de toutes les femmes que de panser les blessures du guerrier : l'épouse doit soigner son époux, la fille son père". C'est ce que déclarent plusieurs parlementaires serbes.

Nous avons observé aussi une recrudescence de la violence de fils (qui rentrent du front) envers leur mère. Nous nous sommes occupées de plusieurs cas, en particulier de veuves, femmes divorcées ou séparées. Parfois cette violence devient insupportable et beaucoup de femmes affirment "je souhaite qu'on le rappelle au front pour pouvoir enfin être tranquille un certain temps". Pour décrire la violence qu'elles subissent, elles comparent leurs fils "à ces assassins paramilitaires qu'on voit à la télé".

Le syndrome de la violence post-téléjournal :

Dès le mois d'octobre 1991, nous avons perçu à SOS téléphone un phénomène que nous avons appelé "post-téléjournal". Près de 90% des médias en Serbie sont contrôlés par l'Etat, c'est-à-dire par ce même régime serbe qui incite à la guerre, à la haine, à l'intolérance ethnique qui fait une propagande franche et persistante contre les pacifistes, ces "traîtres", "défaitistes", "ces agents des services d'espionnage étrangers", etc...

C'est à 19 h 30 (heure locale) que commence tous les jours le journal télévisé le plus important, sur la première chaîne de télévision serbe. Et nous avons droit à la propagande la plus lugubre : séquence de combats, morts, blessés, massacres, etc... ; la victime est toujours le peuple serbe ; les serbes ne sont et n'ont jamais été les agresseurs. Dans une enquête réalisée à Belgrade (par des journalistes autonomes) sur les motifs d'enrôlement en tant que volontaires pour la guerre, 95% des gens interviewés ont répondu : "Je ne supporte plus de voir à la télévision les souffrances qu'endurent mon peuple impunément". Beaucoup de femmes nous ont appris que c'est souvent après ces journaux télévisés que leurs maris les frappent pour la première fois, "après avoir vécu ensemble pendant 20 ans" : pour la première fois, ils sortent le pistolet caché en déclarant qu'ils partent sur le champ, en tant que volontaires "pour venger les leurs". Après ces images de massacres, certains hommes frappent si violemment, qu'ils provoquent souvent de graves lésions. Nous avons souvent été obligées d'appeler la police et les services médicaux.

Violence économique :

La pauvreté économique galopante n'a fait qu'augmenter la violence familiale. Les femmes doivent subvenir aux besoins alimentaires avec de moins en moins d'argent : ajoutons à cela le manque chronique de produits de base (farine, sucre, huile, etc...). Ce sont les femmes qui font d'interminables queues pour acheter. Ces derniers mois, beaucoup de femmes nous appellent et confessent : "je bois en cachette, boire m'aide à supporter ce poids insupportable". Depuis l'application de l'embargo (fin mai 92), la condition économique de la femme n'a fait qu'empirer ; il en est de même pour la violence. Déjà en juin 92, plusieurs femmes nous ont expliqué que leur mari les maltraitait encore plus "parce que l'usine (ou l'entreprise) fermait pour cause d'embargo". Pour cause de récession, de baisse de la production et d'embargo, un tiers des ouvriers sont en "vacances forcées" (environ 800.000). On compte officiellement 2,6 millions de travailleurs (dont 35% sont des femmes) et un million de chômeurs (dont 70% sont des femmes).

Le régime prétend acheter la paix sociale avec de fausses promesses, du genre "vacances obligatoires". Mais tout le monde sait que, très bientôt, ils seront licenciés. Les salariés de ces "vacances forcées" atteignent les 80 D.M. Les appels de femmes reflètent fidèlement la crise. Presque tous les hommes en "vacances" font du marché noir, de la contrebande. Et même là, les rôles sexuels sont divisés. Les femmes vendent (à peu près partout) des produits d'hygiène, des aliments, etc.. Les hommes trafiquent avec les devises étrangères et le matériel technique. Après avoir passé la journée à essayer de vendre, les femmes rentrent vaquer à leurs tâches ménagères. Eux rentrent saouls : les femmes s'en plaignent souvent : "il rentre saoul et souvent accompagné de "copains des bas-fonds".

Etant donné que les femmes travaillent principalement dans le secteur des services, elles ont été moins affectées par les licenciements massifs. Cependant dans l'industrie textile où les femmes constituent 90% de la main d'oeuvre, 80% d'entre elles ne travaillent plus. L'industrie textile engendre plus de 160.000 emplois. Après la fermeture annoncée d'autres usines textiles : 115.000 femmes seront désormais en "vacances obligatoires".

Dans ce climat étouffant, les revues dites "féminines" culpabilisent encore plus les femmes avec des articles du genre : "A cause de l'embargo, des fermetures des usines, etc... les hommes sont de plus en plus déprimés, alors les pauvres se transforment en personnes assistées. Ils végètent. Cette situation affecte beaucoup plus les hommes : c'est pour cela que les femmes doivent être plus attentives aux besoins de leur mari".

Violence basée sur le racisme ethnique :

Dans l'espace géographique yougoslave, le droit à l'autodétermination de la nation se voit réduit au droit de la formation d'états nationaux, ou la nation majoritaire aurait le rôle prédominant : un genre d'oligarchie nationale. Ce type d'état fondamentaliste colporte discrimination, marginalisation et exclusion de tout ce qui peut être différent (en termes ethniques, idéologiques et sexuels).

Les événements tragiques d'ex-Yougoslavie ont prouvé clairement que les procédés criminels de "nettoyage ethnique" ont été les vrais objectifs de la guerre et non pas seulement une conséquence. Il en est de même pour le monstrueux procédé de "pureté de race". Dans un pays qui était une mosaïque ethnique, religieuse et culturelle, ils ont voulu gommer toute trace de connivence, de projet commun, là où plus de 2,5 millions d'enfants sont nés de mariages mixtes et où les mariages mixtes représentent de 15 à 80% des mariages.

Le crime de "nettoyage ethnique" est bel et bien une décision délibérée prise par les oligarques nationaux. Ces crimes ont été commis délibérément dans les zones de fort métissage ethnique. C'est en Slovénie et en Bosnie-Herzégovine que les actions guerrières ont été les plus rudes. Tout ceci prouve clairement que les leaders nationalistes (Slobodan Milosevic : président de Serbie et Franjo Tudjman : président de Croatie) ont orchestré un véritable "nettoyage ethnique" que l'on appelle cyniquement un "transfert démographique" ou "échange de population".

Donc, dans ce contexte politique et social, les femmes subissent cette violence pour des raisons d'appartenance à une ethnie particulière. Nous recevons beaucoup d'appels de femmes de toutes nationalités (Croates, Albanaises, etc...) dénonçant les mauvais traitements dont elles sont victimes, pour des "motifs politiques" : "Il me frappe parce que je suis albanaise ; je ne pas revenir chez mes parents, ils étaient opposés à mon mariage avec un Serbe".

Les femmes sont non seulement expulsées de leur famille, mais aussi de leur communauté : dans des états de fondamentalisme ethnique, les mariages "impurs" sont souvent sanctionnés. Voici un cas dont nous nous sommes occupées en novembre 1991 : une femme croate et son mari serbe, un officier de l'armée fédérale (J.N.A.) et vivant à Split (Croatie) sont expulsés. Son mari rejoint le front serbe. Du coup, elle se voit obligée de repartir pour Split. Elle passe en Vojvodine (Serbie) et là les autorités serbes lui refusent le retour chez elle, car son frère s'est enrôlé dans l'armée croate (Z.N.G., garde national croate).

De même, les réfugiées subissent mille formes de violence. En Serbie, il y a 540.000 réfugié(e)s dont 83% sont des femmes. 96% sont hébergées par des parents, amis ou inconnus ; L'état n'en accueille que 3%. Ceci engendre d'autres problèmes pour les femmes. Les témoignages recueillis à SOS téléphone démontrent cela à travers deux cas de figure :

1°) la famille accueillie est celle du mari (non serbe) : toute la famille l'accuse plus ou moins ouvertement des crimes commis par les Serbes.

2°) la famille est celle de la femme (non serbe) : le mari menace constamment de les dénoncer aux autorités, leur fait du chantage et manifeste sa haine pour l'autre nation, aidé en cela par la télévision, l'idéologie et la guerre.

Le foyer est pourtant le lieu où la femme subit le plus fort degré de violence, où elle est le plus maltraitée, même par des hommes de la même ethnie qu'elle. L'idéologie de l'"autre" en tant qu'ennemie a fait se réveiller l'ancestrale rancœur est "autre" est ennemie, c'est la femme. C'est la haine primaire, celle qui précède à toutes les autres. Il a été démontré que dans cette guerre, il n'y a pas de différence entre "agresseurs" et "défenseurs de la patrie". Les femmes qui nous appellent maintenant comme avant la guerre insistent toutes sur le fait que le foyer est l'endroit le plus dangereux.

Les expériences de SOS téléphone à Zagreb sont identiques aux nôtres. Nos copines de Zagreb, nous ont signalé que les "défenseurs de la patrie Croate" appelle peu, alors que leurs épouses le font de plus en plus. Cependant, nous avons remarqué qu'autant à Zagreb qu'à Belgrade, les interventions de police répondant à nos appels se font de plus en plus rares en comparaison avec la période d'avant guerre. Pourtant la violence en général a augmenté partout. Mais désormais, la police refuse de venir en aide aux femmes victimes de violence conjugale. Ils expliquent qu'ils n'ont pas le temps, car ils ont "des affaires plus importantes et autrement plus graves à traiter : assassinats, vols, armes à retrouver.

viols (commis par des hommes qui rentrent du front, bordels militaires, prostitution forcée) :

Les plaintes pour viols reçues à SOS téléphone ont augmenté de 50% depuis le début du conflit. De même, le nombre de viols conjugaux, les viols dans les bars pour "guerriers", dans les camps de réfugiées, en s'échappant de leur foyer, leur village, leur ville, partout le viol est devenu monnaie courante.

Dans les guerres qui font affronter les différents peuples yougoslaves, spécialement en Bosnie, on a connu les formes les plus sinistres de viol et de crime contre les femmes de toutes nationalités : bordels militaires, prostitution forcée, enlèvements, viols massifs dans les camps de concentration et les prisons privées, esclavage sexuel, etc...

L'opinion publique a été informée de ce genre de crime par les témoignages des réfugiées-survivantes.

La propagande nationaliste (serbe autant que croate) voit cela comme une stratégie pour "annihiler leur nation". Un communiqué des autorités serbes en Bosnie (Srpska republika BiH) affirme que ceci est le "plan d'action de la coalition musulmano-croate afin de détruire la reproduction biologique du peuple serbe" ; la propagande croate, quand à elle, dit que "ceci fait partie du projet délibéré de l'idéologie serbo-tchetnik".

Des deux côtés, on ne reconnaît que les viols subis par les femmes de "notre nation". On occulte, on nie que les "défenseurs de la patrie", "nos gars" aient commis un quelconque crime contre les femmes d'autres nationalités. Ces crimes contre les femmes ne sont en fait que des instruments aux mains des politiciens nationalistes pour accuser "l'ennemi" et non pour défendre l'intégrité et la dignité des femmes. Les politiciens nationalistes des actuels régimes serbe ou croate se servent des souffrances des femmes qu'ils nomment en ces termes "les pauvres", "ces malheureuses". Comme s'ils étaient eux-mêmes des êtres supérieurs. Ils ont recours plus ou moins délibérément à la pratique du "victimisme" : nous craignons que tel que le disait Kathleen Barry à propos du "victimisme", "les véritables agresseurs ne soient jamais châtiés".

De même, l'opinion publique s'est inquiétée lorsque on a su qu'une grande partie des femmes violées étaient enceintes de plusieurs mois. Du coup, nous avons eu droit à des débats et des discours moralisant du genre : "Autorisons ces malheureuses à avorter pour ne pas qu'elles aient à porter "la graine de l'ennemi" toute leur vie" ; bien que, pour ceux qui posent le problème ainsi, l'avortement soit un crime.

A cause de certaines manipulations d'informations impartiales et unilatérales, du genre de réclusion à laquelle sont soumises ces femmes (cliniques inaccessibles, refuges aux mains de l'église, etc..) les informations que nous avons pu recueillir ne montrent peut-être pas les multiples dimensions du drame et de l'abus des femmes violées pendant la guerre au delà de leur appartenance ethnique.

Les viols contre les femmes pendant cette guerre confirment quelques opinions révélées au cours des enquêtes féministes : violer la femme de son ennemi est ressentie comme un trophée de guerre, comme une preuve de la haine que l'on ressent envers l'autre (qu'il soit nationaliste, adversaire, rival). La presse qui, à quelques exception près, est nationaliste, ne dénonce que les viols qu'ont subis les femmes serbes en Bosnie ou en Croatie. Les cas de ce genre foisonnent : "150 femmes serbes de Novo Grad (Bosnie) ont été enlevées pendant l'été, pour des bordels militaires (camps de concentration). Elles ont été violées par les paramilitaires musulmans et croates. Parmi elles des fillettes de 10 ans. Lorsque les serbes sont venus libérer Novo Grad, les femmes ont demandé aux médecins d'Odzak de les avorter". (extrait du journal REVIJA-92 - Belgrade, 19/09/92).

Autre cas : Mirsada, jeune femme musulmane de Brezovo polje (Bosnie) raconte que quarante femmes ont été violées lorsque les serbes ont conquis le village en juillet dernier. Un de ces violeurs lui aurait dit "nous avons l'ordre de violer". Les violeurs, qui laissent la femme violée enceinte, s'appellent eux-mêmes : "les étalons de feu" (extrait du journal indépendant de Belgrade BORBA, 26/08/92).

- dans le cas où les femmes de l'ennemi ne peuvent être enlevées, les victimes peuvent être de n'importe quelle nationalité. En juin dernier, nous avons été mises au courant du cas d'un para musulman (bâretts verts) qui recevait 100 D.M. pour chaque autobus rempli de femmes enlevées, qu'il envoyait dans les camps bordels. S'il ne pouvait remplir le bus de serbes, il enlevait croates et musulmanes. "L'important c'est que j'aies 100 D.M." disait l'homme à la télé.

Annexe V-32

"Dossier d'information sur les crimes de guerre commis contre les femmes en ex-Yougoslavie – Actions et initiatives pour les défendre", Femmes sous lois musulmanes, 28 février 1994
Archives privées de Claudie Lesselier

Women living under muslim laws
النساء في ظل التشريعات الإسلامية
Femmes sous lois musulmanes

COLLECTIF DE PRATIQUES ET DE RÉFLEXIONS FÉMINISTES
"RUPTURES"
Maison des Femmes
8, cité Prost
75011 PARIS
Tél : 42.23.78.15 - Fax : 42.23.80.47



*Dossier d'information sur les crimes de guerre contre les femmes en
ex-Yougoslavie - Actions et initiatives pour les défendre
Compilation of informations on crimes of war against women in
ex-Yugoslavia - Actions and initiatives in their defence*

Mise à jour No 3 / Update No 3 - 28.02.1994

Dossier d'information sur les crimes de guerre contre les femmes en ex-Yougoslavie, Actions et initiatives pour les défendre, mise-à-jour No. 3, 28.02.1994.

Introduction

A partir de décembre 1992 et dans l'année qui suivit, la coordination de Femmes Sous Lois Musulmanes prit l'initiative de faire circuler auprès des groupes de femmes et de droits de la personne humaine, toutes les informations intéressantes qui lui parvenaient sur la situation des femmes en ex-Yougoslavie.*

En tant que "femmes sous lois musulmanes" et en réaction au courant des médias dominants, nous avons toujours mis l'accent sur la situation que vivaient toutes les femmes en ex-Yougoslavie en guerre, et pas seulement les bosniaques ou les "musulmanes" - bien que, numériquement parlant, ces dernières constituaient certainement la grande majorité des victimes.

Nous avons également pris position en refusant de limiter l'information aux atrocités que constituent les crimes de guerre contre les femmes et la politique de purification ethnique, et en mettant l'accent sur la solidarité agissante de femmes de nombreux pays, leurs initiatives pour être présentes auprès des femmes yougoslaves, ainsi que les actions des femmes y elles mêmes pour :

1. contrecarrer l'image dominante de la pauvre femme musulmane victime, telle qu'elle était propagée dans les médias
2. s'inspirer des initiatives les unes des autres pour nos actions et les coordonner.

La présente mise à jour va dans le même sens ; toutefois elle donne davantage la parole aux femmes d'ex-Yougoslavie qui, risquant leur liberté et peut être leur vie, luttent contre la militarisation et les politiques ethnicistes à l'intérieur de leur pays - et plus spécialement les femmes de Serbie. Ces dissidentes gagnent du terrain : créé à Belgrade, le mouvement des Femmes en Noir, (qui a repris le nom du premier groupe de femmes contre la guerre en Israël) ont maintenant des antennes au Montenegro et en Macedoine ; toutes leurs activités visent à l'aide aux réfugiées et à promouvoir une vision et des activités multi ethniques et inter religieuses, à l'intérieur de la Serbie, ainsi qu'avec des femmes de toute l'ex-Yougoslavie.

Le hasard de leur naissance en Serbie fait que les ignorants manichéens les mettent souvent dans le même sac que le régime serbe que précisément elles combattent. En tant que serbes elles sont comme les autres soumises au blocus et n'auraient eu aucun contact avec le monde extérieur si ce n'était le soutien par téléphone, fax et les visites de leurs amies féministes du monde entier. Pendant longtemps elles n'ont eu contact - et au prix de quelles difficultés téléphoniques - qu'avec les femmes de Zagreb, jusqu'à ce que les féministes italiennes leur amènent un fax (et des rouleaux de papier pour leur fax ! et un

* References de notre publication:

- Compilation of informations on crimes of war against women in ex-Yugoslavia, Actions and initiatives in their defense, 03.12.1992.
- Compilation of informations on crimes of war against women in ex-Yugoslavia, Actions and initiatives in their defense, Update No. 1, 11.01.1992.
- Compilation of informations on crimes of war against women in ex-Yugoslavia, Actions and initiatives in their defense, Update No. 2, 12.02.1993.

peu d'argent pour payer leurs notes !) qui a littéralement préservé leur santé mentale en leur permettant de briser l'isolement dans lequel elles étaient confinées et de garder des liens étroits avec les féministes et les pacifistes dans le monde.

A cause du blocus les organisations de droit de la personne humaine et les organisations de femmes ne peuvent envoyer des camions de matériel en Serbie comme elles le font dans d'autres parties de l'ex-Yougoslavie; les femmes ont peu ou pas de nourriture et de vêtements, et aucun moyen pour bâtir des programmes pour les réfugiées. Celles d'entre nous qui veulent leur apporter des vêtements chauds pour l'hiver, de la nourriture ou des médicaments urgents doivent l'amener personnellement dans la limite de leurs bagages personnels, et si l'armée veut bien les laisser passer.

Les Femmes en Noir et Hotline à Belgrade témoignent constamment de l'aggravation dramatique de toutes les formes de violence en Serbie et spécialement de la violence à l'intérieur de la famille, la violence de la guerre engendrant ou poussant au paroxysme toutes les autres.**

Elles étaient activement présentes à la Conférence Mondiale sur les Droits de la Personne Humaine à Vienne en 1993 et participèrent 1. au Tribunal sur la Violence envers les Femmes organisé par le Global Center for Women's Leadership, tribunal au cours duquel des femmes du monde entier apportèrent leurs témoignages sur toutes les formes de violence auxquelles les femmes sont soumises, et 2. à plusieurs ateliers : sur le fondamentalisme, en association avec Women Against Fundamentalism (UK) et Femmes Sous Lois Musulmanes; sur les crimes de guerre contre les femmes en association avec Asian Human Rights Council (Philippines), HOM (Pays Bas), IWHR DEHMUJER - International Women's Human Rights Law Clinic en la Defensa de los Derechos Humanos de las Mujeres (USA) et Femmes Sous Lois Musulmanes. Entre autres, ce dernier atelier permis aux groupes d'échanger des informations sur les femmes sexuellement exploitées pendant la deuxième guerre mondiale, et les stratégies qu'elles ont maintenant mis en oeuvre pour obtenir réparation des états et des individus coupables de ces crimes.

Nous saluons ces dissidentes internationalistes qui luttent contre un des maux croissants de ces décennies: la montée du fondamentalisme.

Le monde se fragmente sous nos yeux en groupes ethniques ou religieux ; l'érosion du concept de citoyenneté laisse place à d'autres identités de groupe - par les hasards de la naissance, parfois contre la volonté des individus. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (sic) reconnaît le droit à la liberté de choisir son lieu de résidence, son pays, sa citoyenneté - et d'en changer suivant ses besoins. Ces idées révolutionnaires sont aujourd'hui malmenées dans le monde entier par des forces politiques qui ne croient pas en la liberté de choix et d'adhésion, mais dans le sang, les gènes et l'identité communautaire obligatoire. Etre né au sein d'un groupe fait de vous à tout jamais un juif, un sikh, un hindou, un musulman - ou un serbe, un croate, etc... Les communautés punissent les traîtres qui tentent de s'en libérer - et le monde extérieur marque votre front du sceau de l'étoile jaune ou du triangle rose, pour vous interdire de passer outre aux frontières identitaires imposées par votre naissance.

En ex-Yougoslavie, où des décennies de régime communiste avaient certainement érodé l'importance de la religion en tant que marqueur d'identité dans la vie quotidienne du commun des mortels, des milliers de gens qui n'étaient pas croyants se retrouvent étiquetés "musulmans". Mieux encore, quand ils sont déportés, ces européens sont envoyés au Pakistan, en Jordanie ou en Lybie. Tout en rendant grâce à ces pays qui on

** voir l'interview avec with Stasa Zajovic.

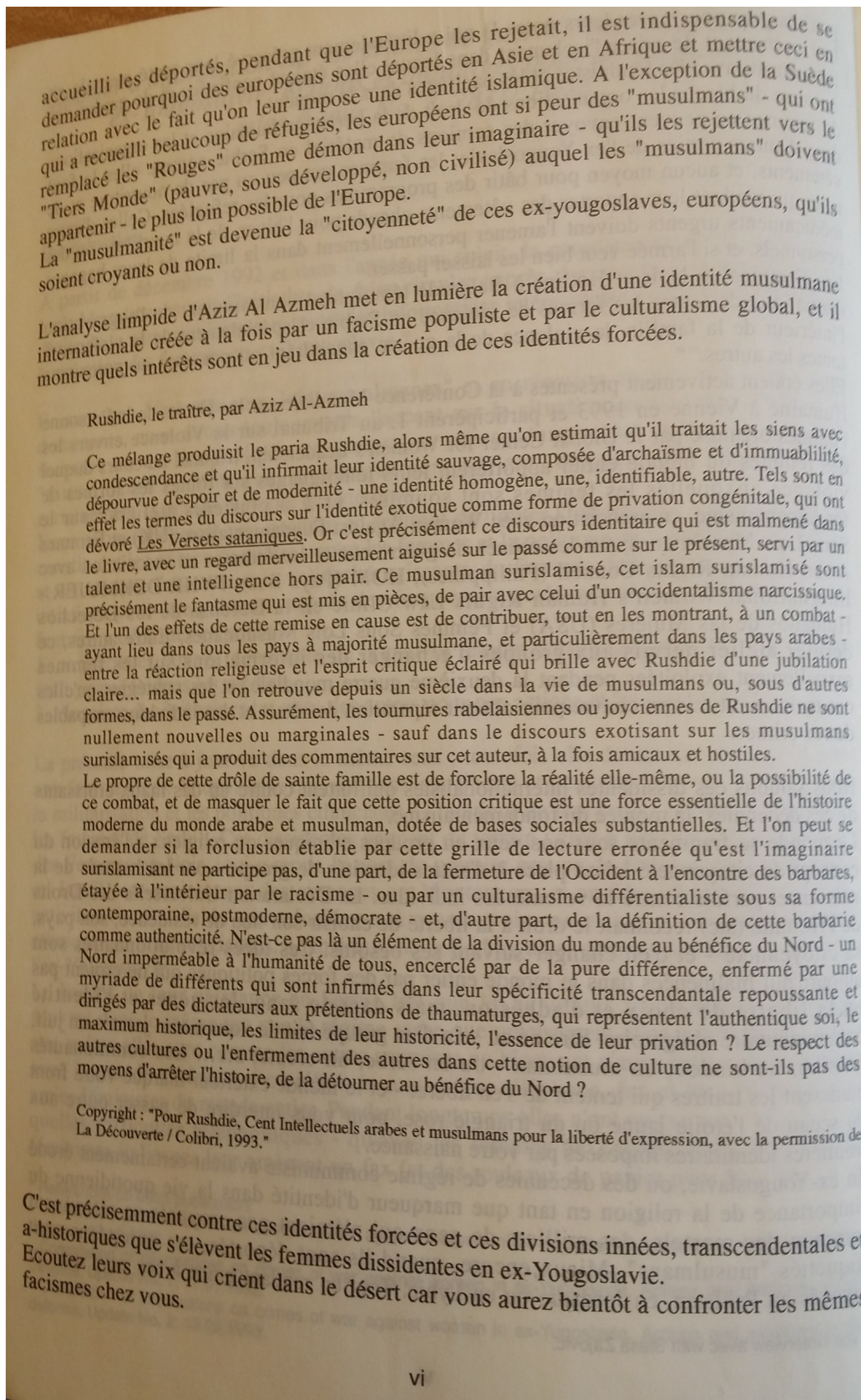


Table of Contents / Table des Matières / Sumario

	WOMEN IN BLACK AGAINST WAR / FEMMES EN NOIR CONTRE LA GUERRE / MUJERES DE NEGRO CONTRA LA GUERRA / ZENE U CRNOM PROTIV RATA (Belgrade)
1	Women in black: presentation
2	- activities
3	- project: a women's journal
9	Déclaration des féministes de Belgrade (Femmes en noir contre la guerre, SOS Hotline, Femmes et enfants victimes de la violence, féministes et autres pacifistes de Belgrade)
11	Feministas de Belgrado dan a conocer
13	Declaracion de las mujeres de Belgrado al tribunal de mujeres internacional y la conferencia de solidaridad en Zagreb, 7 de Febrero 1993
15	Mujeres en Negro contra la guerra: No nos han preguntado!
16	Taller (workshop) organizado por Mujeres en negro, Belgrado, el 8 de marzo 93 : Tiene fin esta guerra?
26	No permitamos que prohiban el aborto
27	Las lluvias de Mostar: testimonio de Radmila Zarkovic, refugiada de Mostar
30	Women in black against war: information: marchh 1993
33	Al Presidente de la republica de Serbia, a Slobodan Milosevic : ciudadanos por la paz : petition
34	Stasha Zojovic, pacifista de Serbia, "Las Mujeres de Negro ejercemos la desesperacion activa", El Pais, abril 1993
35	Stasha Zajovic, une femme pacifiste de Serbie
37	Women in Black against War, Femmes en Noir contre la Guerre : 9 Juin 1993
38	Women in Black, Zene U Crnom Protiv Rata: The second international conference "feminist solidarity against war", 3-8 August 1993
81	Femmes en Noir, Zene U Crnom Protiv Rata : Deuxième rencontre internationale "association de solidarité de femmes contre la guerre", 3-8 Août 1993
123	Mujeres de Negro, Zene U Crnom Protiv Rat a: II internacional encuentro "red de solidaridad de mujeres contra la guerra", 3-8 Agosto 1993
185	Women in black against war : October 1993
187	Femmes en noir contre la guerre : Octobre 1993
190	Breve informe : sobre las actividades de Mujeres de Negro en el plan de la defensa de los derechos humanos
195	Informe sobre nuestro trabajo de ayuda a los refugiados
197	December 10 is international human rights day (Feminists of Belgrade)

199 Mensaje al movimiento de mujeres y paz internacional con motivo del año nuevo

201 A quien pueda interesar

202 Diganos la verdad : carta enviada por Milka Zulicic a Slobodan Milosevic

204 Testimonio de Milka Zulicic

208 Interview con Stasa Zajovic

211 Interview de Stasa Zajovic

ANTIWAR CENTER / CENTRE ANTIGUERRE / CENTRO ANTIGUERRA (Belgrade)

214 Sobre la movilización forzada, la desertión, posturas del régimen, del movimiento de paz

221 A la presidencia de RSF Yugoslavia, Al Presidente de la República de Serbia, Al Parlamento de Serbia

222 Propuesta de la ley sobre la amnistía

223 Mujeres contra militarismo : actividades de mujeres contra la movilización forzada (experiencias, observaciones)

227 Le refus de la purification ethnique : message du Centre de l'action antiguerra de Belgrade

SOS HOTLINE / SOS TELEPHONE / SOS TELEFONO (Belgrade)

228 SOS hotline for women and children victims of violence opens a center for women raped in war

236 SOS hotline pour les femmes et les enfants victimes de violences ouvre un centre pour les femmes violées de guerre

245 Pour la paix et la sororité

246 L' espace de violence impunie

PROJECTS / PROJETS / PROYECTOS

251 Rape/genocide legal project (five women's groups from Bosnia-Herzegovina and Croatia and Catharine Mac Kinnon, Professor of Law at the University of Michigan)

253 Projet d'un centre d'aide aux femmes victimes de viol dans la guerre contre la Croatie et la Bosnie Herzégovine (Groupe de femmes "Tresnjevka", Zagreb)

260 Medica, Zenica : Women's therapy center (project by Dr Monika Hauser)

264 Medica, Zenica : Centre thérapeutique pour femmes (initiative du Dr Monika Hauser)

270 Médica : Centres thérapeutiques pour femmes victimes de violence de guerre en Bosnie Herzégovine (Femmes en Noir, Genève)

viii

- 274 Center for Women War-Victims (Autonomous Women's House Zagreb, Independent Alliance of Women, Informative-documentary Center for Women, women of Antiwar Campaign Croatia, Zagreb) :
- Project
- Reports
- 312 Bearing witness in the former Yugoslavia (by Kathleen Pratt, International Human Rights Law Group)
- 314 Forum des femmes de Dubrovnik, Suncokret, Aide pour les femmes victimes des violences de la guerre, Lobby des femmes (initiatives des associations de femmes directement concernées, soutenues par "Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie", Paris)
- 318 Protocole d'accord entre le Centre international pour la paix et HCA Montpellier
- 320 Faire face aux viols en temps de guerre (par Ivana Balen, animatrice de la commission femmes HCA)

WOMEN IN BLACK / FEMMES EN NOIR / MUJERES DE NEGRO (Geneva)

- 321 Lettre de F. Bloch, Femmes en Noir, Genève.
- 323 Action Femmes en Noir
- 324 Le viol, instrument de purification ethnique
- 325 Tant que la guerre sévira...
- 326 Manifestations des "Femmes en noir" à travers toute l'Europe (articles de journaux)
- 333 Le pourquoi du soutien à Medica

WOMEN IN BLACK / FEMMES EN NOIR / MUJERES DE NEGRO(London)

- 345 A Europe-wide network of women against war?

ACTIONS AND INITIATIVES IN SOLIDARITY WITH THE WOMEN FROM EX-YUGOSLAVIA / ACTIONS ET INITIATIVES EN SOLIDARITE AVEC LES FEMMES D'EX-YOUGOSLAVIE / ACCIONES Y INICIATIVAS DE SOLIDARIDAD CON LAS MUJERES DE EX-YOUGOSLAVIA

december 1992 / décembre 1992 / diciembre 1992

- 349 - Appeal to the United Nations, the United States, other states and others governmental and non-governmental organizations (Ad hoc committee on Bosnia Herzegovina)
- 351 - Proposition au Conseil régional de Lorraine (France)

january 1993 / janvier 1993 / enero 1993

- 352 - Solidarité avec les victimes des viols: lettre aux organisations de paix et aux organisations de femmes du monde (Zagreb women's lobby)

- 353 - Pour défendre Jelena Lovric, Rada Ivockovic, Slavenka Drakalic, Vesna Kesic, Dubravka Ugresic
- 354 - Souscription pour le women's lobby de Sarajevo
- 355 - Appel des sénatrices socialistes aux parlementaires français pour dénoncer la résurgence du nazisme dans l'ex-Yougoslavie
- 356 - ex-Yougoslavie : le retour à la barbarie: pour que le viol des femmes en temps de guerre soit reconnu comme crime de guerre (des femmes de la Gavine, un lieu du Mouvement de Libération des Femmes, France)
- 357 - Lettre à une petite fille muette (M. Berthome, enseignante, France)
- 359 - Nos engagements dans l'ex-Yougoslavie (Cimade, France)
- 361 - Résister à l'acceptable (Assemblée Européenne des Citoyens, Paris, France)
- 362 - Ecouter les femmes qui ont été violées (Collectif féministe contre le viol, Paris, France)
- february 1993 / février 1993 / febrero 1993
- 364 - Recommended actions (Equality now)
- 366 - Lettre à Willy Claes, ministre belge des affaires étrangères et motion adressée au gouvernement belge par les associations et groupes de femmes de Belgique (CAF, Collectif Actions Femmes contre le viol des femmes, crime de guerre, crime contre l'humanité)
- 370 - Manifeste international des femmes contre la barbarie (A. Tonglet, I. Guillion)
- 371 - Pour une prise de position ferme de la réunion de Zagreb "Solidarité internationale de femmes" (Coordination pour les groupes de femmes de Croatie et Bosnie-Herzégovine, France)
- 372 - Pour que cesse la guerre (C.L.E.F. Coordination française pour le lobby européen des femmes)
- 373 - Appel à la solidarité avec les victimes du viol dans l'ex-Yougoslavie (Alliance des femmes pour la démocratie, France)
- 374 - Si toutes les femmes du monde... (Marie Anne Isler Béguin et Marguerite Marie Dinguirard, députées des Verts au Parlement Européen)
- 375 - Jeûne symbolique contre le viol (Collectif de solidarité aux femmes de l'ex-Yougoslavie, Montpellier, France)
- 376 - Manifeste "les femmes contre la barbarie : plus de 60 000 signatures" (ELLE)
- 377 - Non aux crimes permanents (Association-solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, France)
- 378 - Sensibiliser l'opinion publique aux violences faites aux femmes de l'ex-Yougoslavie : semaine d'action du 20 au 26 février 1993 (Collectif de solidarité aux femmes de l'ex-Yougoslavie, France)
- march 1993 / mars 1993 / marzo 1993
- 384 - Crimes against women in former Yugoslavia (Women's Aid to Former Yugoslavia, London)
- 387 - Subversion in Serbia (Women Against War Crime, London)
- 390 - Des femmes réagissent à la déclaration du Pape (Collectif féministe contre le viol, France)
- 391 - Domani non potremo dire che non ne sapevano niente : corsa a staffette delle donne da Berna a Ginevra dal 1 all 8 Marzo 1993 (Associazione femminile "Für die Würde von Frauen und Kindern und gegen der Krieg in ExJugoslawien, Switzerland)
- 392 - Journée de la femme : les Suissesses se mobilisent en faveur des femmes martyrisées
- 393 - Actions de l'Alliance des Femmes pour la Démocratie pour la solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie
- 395 - 8 mars 1993 : journée internationale de la femme dédiée aux victimes de la guerre dans l'ex-Yougoslavie
- 398 - 8 mars 1993 : mobilisation féminine contre les violences en Bosnie : des femmes suisses apportent aux Nations Unies une pétition et demandent que le viol soit assimilé à un crime contre l'humanité
- 402 - 8 mars 1993 : diffusion d'une pétition à l'initiative du Collectif Sarajevo, Montpellier, France
- 403 - 8 mars 1993 : solidarité avec les femmes de Bosnie à travers le monde
- 404 - Premier procès pour crimes de guerre à Sarajevo
- 405 - Femmes dans les processus de paix : rencontre des femmes 1993, Genève
- 406 - Non à la "purification ethnique" : appel pour un rassemblement des citoyens d'Europe devant le Palais des Nations Unies à Genève (Convention Nationale pour la paix en ex-Fédération
- x

Yougoslave, France)

avril 1993 / avril 1993 / abril 1993

408 - Initiatives et adresses de collectifs ou de personnes agissant pour la paix en ex-Yougoslavie (Assemblée européenne des citoyens, Paris)

414 - Accusés de "génocide" deux Serbes condamnés à mort à Sarajevo

415 - Appel "Paix en Europe"

416 - Stop the raping

417 - Forum de Vérone pour la paix et la réconciliation en ancienne Yougoslavie : conclusions (coordination Rhône-Alpes des Collectifs pour la PAIX dans l'ancienne Yougoslavie - Groupe Vert au Parlement Européen)

may 1993 / mai 1993 / mayo 1993

420 - Initiatives européennes : ça suffit le nettoyage ethnique (Convention nationale pour la paix en ex-Fédération yougoslave)

422 - Actions des femmes contre les viols et la purification ethnique : 1e mai 1993, 8 mai 1993, 29 et 30 mai 1993 (Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie)

425 - Féministes contre la guerre et l'épuration ethnique en ex-Yougoslavie (Association solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie de Paris, reprise par le Collectif féministe de femmes de Toulouse pour une campagne internationale de solidarité avec les femmes de l'ex-Yougoslavie)

juin 1993 / juin 1993 / junio 1993

427 - Etre présents à Sarajevo : un appel aux intellectuels européens

428 - Compte-rendu de la rencontre de collectifs de femmes des 29 et 30 mai (Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie)

429 - Projets concrets en cours de réalisation avec des femmes en ex-Yougoslavie (Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie)

430 - Compte-rendu des missions envoyées par l'Alliance des femmes pour la démocratie en ex-Yougoslavie

juillet 1993 / juillet 1993 / julio 1993

436 - Activités du groupe de soutien aux femmes d'ex-Yougoslavie de Besançon (France)

437 - Poursuite des viols de femmes en ex-Yougoslavie : le Lobby européen des femmes dénonce

438 - Appeal for support of an international women's tribunal (International women's solidarity)

439 - Rassemblement féministe en soutien aux femmes de l'ex-Yougoslavie (Association solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie, Collectif de lesbiennes et de féministes en lutte avec les lesbiennes et les féministes de l'ex-Yougoslavie, groupe "lesbiennes internationales", France)

440 - Femmes de Lyon contre les viols dans l'ex-Yougoslavie (F.I.L. Solidarité femmes dans l'ex-Yougoslavie, St Fons, France)

441 - L'avenir de l'Europe se joue à Sarajevo (Ligue internationale des femmes pour la liberté, section française, branche Isère)

august 1993 / août 1993 / agosto 1993

442 - Des nouvelles de Zagreb : Festival de films et vidéos de lesbiennes, pour lesbiennes (Collectif de lesbiennes, de féministes, en lutte avec les féministes et les lesbiennes d'ex-Yougoslavie)

443 - Demand that diplomats do not use the war crimes tribunal for the former Yugoslavia as a bargaining chip (Helsinki Watch, New-York)

444 - Prosecute now! Eight cases for war crimes tribunal on former Yugoslavia (Helsinki Watch)

468 - Procedural and evidentiary issues for the Yugoslav war crimes tribunal (Helsinki Watch)

484 - Doe versus Radovan Karadzic: civil action (Washington-based International Human Rights Law Group and the Washington law firm, Patton, Boggs & Blow)

	september-october 1993 / septembre-octobre 1993 / septiembre-octubre 1993
517	- Assemblée générale du réseau français de l'AEC : invitation (Assemblée européenne des citoyens, Paris)
521	- Convention nationale contre la purification ethnique : compte rendu
527	- Semaine de solidarité à Paris avec l'ex-Yougoslavie du 11 au 16 octobre 1993 (coordination parisienne contre la purification ethnique)
528	- Deux semaines rue Mreznicka, Zagreb (Solidarité féministe avec les femmes de l'ex-Yougoslavie)
530	- Souscription pour le Women's Lobby de Sarajevo
532	- "Femmes victimes de la guerre : leurs souffrances, leurs attentes" : symposium de Dubrovnik (groupe DESHA, en collaboration avec le Forum des femmes de Dubrovnik)
	november-december 1993 / novembre-décembre 1993 / noviembre-diciembre 1993
534	- Tribunal : maintenant : on ne doit pas laisser les procès des violeurs en masse devenir un élément de marchandage dans les négociations de paix en Bosnie (Institut Sisterhood is Global, U.S.A.)
535	- Pour Sarajevo capitale culturelle de l'Europe 21 décembre 1993 - 21 mars 1994 (Festival d'Avignon)
540	- Oslobodenje : le dernier quotidien libre de Bosnie ne doit pas mourir (Reporters sans frontières)
542	- Appel à toutes les femmes, à tous les enfants (Association Eropa)
543	- La Bosnie : non, il n'est pas trop tard (Collectif de Paris contre la purification ethnique en ex-Yougoslavie, France)
	january 1994 / janvier 1994 / enero 1994
544	- Convention nationale des collectifs contre l'épuration ethnique et pour la paix en ex-Yougoslavie, Orléans, France
550	- Appel pour les Etats généraux contre le siège de Sarajevo et des villes de Bosnie-Herzégovine (Sarajevo capitale culturelle de l'Europe)
552	- Appel à la manifestation européenne du 19 mars 1994 : projet (Coordination étudiante contre la purification ethnique)
554	- Souscription nationale en faveur des femmes victimes de la guerre (Femmes d'Europe, Fondation de France)
	ARTICLES, CONTRIBUTIONS, REFLEXIONS / ARTICLES, CONTRIBUTIONS, REFLEXIONS / ARTICULOS, CONTRIBUCIONES, REFLEXIONES
556	Homicide in Bosnia-Herzegovina, by Azam Taleghani
557	Demain il sera trop tard, par Claire Bataille
558	Organiser la solidarité
559	Féministes contre la guerre, par Claire Bataille et Anne-Marie Granger
561	Le mouvement des mères vu par Rada Ivekovic
562	Solidarité avec les victimes de viol, par Claire Bataille
564	La guerre contre les femmes : viols et sévices sexuels en ex-Yougoslavie, par Nelly Trumel

A Zagreb, la Villa Izida, un lieu pour les femmes victimes de la guerre

La Villa Izida, lieu d'accueil et de travail pour le secours aux femmes réfugiées, a ouvert ses portes à Zagreb en novembre dernier. C'est l'œuvre du groupe de femmes Tresnjevka, qui a révélé au monde entier la réalité et l'ampleur des viols systématiques utilisés comme arme de guerre, et qui poursuit son action politique et juridique contre ces crimes et pour la défense des victimes.

“Nous essayons d'atteindre le plus grand nombre possible de femmes ayant besoin d'un soutien matériel et moral, et mettons l'accent plus particulièrement sur les femmes survivantes de violences sexuelles”, nous écrit Nina Kadic, qui a fondé Tresnjevka. La Villa Izida comprend des bureaux et salles de réunions, un atelier de travail et de couture, un espace d'exposition et de vente des travaux réalisés par les femmes, une vaste cave qui permet d'entreposer les colis de l'aide internationale, et des chambres pour l'accueil d'urgence. Une clinique est également prévue.¹

Cette nouvelle installation a permis d'augmenter les distributions de nourriture, vêtements, articles d'hygiène et médicaments, alors que la demande va croissant. Il y a en Croatie plus de 500 000 réfugiés (130 000 à Zagreb), dont 20% vivent dans des camps, et 80% dans des logements privés.

Certaines personnes ont passé en 1993 leur troisième Noël dans un camp, et le désespoir est grand, s'inquiète Bernadette Chenu, Ambassadrice de France à Zagreb, qui visite chaque semaine le camp de Sopot et aide les femmes à réaliser des travaux artisanaux dont la vente est un gage d'indépendance et de dignité.

L'équipe de la Villa Izida se forme pour un programme d'aide psycho-sociale. Toutes les femmes réfugiées n'ont pas besoin d'aide psychique, mais toutes souffrent d'ennui et d'inactivité forcée. Des cours d'anglais, répondant à une demande, ont commencé en février.

L'atelier de la Villa dispose de quatre machines à coudre. Des femmes du camp de Spansko viennent deux fois par semaine apprendre la coupe et la couture et font des vêtements, vendus par l'intermédiaire d'un fabricant. D'autres femmes confectionnent des articles en laine ; un projet de magasin sur la place du marché permettra d'en développer la vente. Les enfants sont gardés à la Villa pendant que leurs mères sont à l'atelier. Enfin, la Villa Izida prépare l'installation de sa clinique avec le Dr Vishna Latin de l'hôpital de femmes Petrova à Zagreb.

L'action militante demeure une priorité de Tresnjevka, alors que le tribunal créé par l'ONU tarde à remplir sa mission de justice. “Nous continuons de faire des

recherches et de rassembler des informations sur les expériences des femmes survivantes des viols, de les soutenir de la manière la plus appropriée possible, écrit Nina Kadic. Bien que les camps de viols et les survivantes des viols ne fassent plus la une de l'actualité dans le monde, nous nous efforçons activement de défendre leurs droits pour que justice leur soit rendue.”

“Le nombre de celles qui ont survécu à un viol est estimé entre 20 000 et 80 000, poursuit-elle. Cependant, le nombre véritable ne sera jamais connu, car beaucoup de femmes soit sont mortes dans les camps, soit refusent de parler de ce qu'elles ont subi. Encore aujourd'hui, nous avons connaissance des témoignages de survivantes des viols arrivées à Zagreb au cours des six derniers mois ; elles affirment que des camps de viols continuent à exister dans les territoires occupés par les Serbes.”

Une équipe d'avocats américains et canadiens va réaliser des entretiens dans toute l'ex-Yougoslavie avec les victimes des violations des droits de l'être humain, en prêtant une attention particulière à la question des violences sexuelles, pour la Commission des experts des Nations Unies chargée de rassembler des preuves. Mais Tresnjevka s'inquiète du fait que cette équipe ne va res-

Pour marrainer des enfants abandonnés en ex-Yougoslavie

Sœur Antonietta, de l'association Caritas, a pris en charge à Zagreb des enfants victimes de la guerre et abandonnés. Pour marrainer un enfant, il suffit de 50 dollars par mois, soit 250 F.

Tél : 19. 385. 41. 42 36 68.

Fax : 19. 385. 41. 42 35 24.

ter qu'un mois sur place, et ne pourra ainsi rencontrer que quelques centaines de personnes, alors que les victimes se comptent par milliers.

Nina Kadic lance un nouvel appel à la vigilance et à la solidarité : "Nous espérons pouvoir compter sur le soutien de nos

sœurs de France pour faire en sorte que les voix de toutes les femmes qui ont subi ces atrocités soient entendues et que justice leur soit rendue. Si nous ne continuons pas à lutter et à faire pression pour l'application des conventions internationales, pour que le viol de masse et le viol

individuel soient reconnus comme une stratégie militaire et comme des crimes de guerre, et pour que les responsables soient jugés, ces violences systématiques se poursuivront" •

(1) Grâce à la souscription lancée en janvier 1993, l'Alliance des Femmes a pu contribuer, de manière significative, à l'ouverture de la Villa Izida.

Taslima Nasrin :

**" Les femmes ont mis de l'espoir en moi.
Je ne peux ni les abandonner, ni les trahir "**

Parce qu'elle dénonce sans concessions l'obscurantisme religieux et l'oppression que l'État musulman du Bangladesh fait peser sur les femmes et la minorité hindoue, Taslima Nasrin, médecin et écrivain, vit depuis septembre dernier pratiquement prisonnière dans son appartement de Dacca, sous le coup d'une "fatwa" d'intégristes islamistes qui prétendent la condamner à mort.

Taslima Nasrin ne bénéficie que d'une protection très réduite de la part de son gouvernement. Celui-ci lui a confisqué son passeport sans explication en janvier 1993, et lui a interdit de quitter son pays.

Elle a démissionné de son poste de médecin fonctionnaire en signe de protestation, et affirme sa résolution de rester dans son pays même si on lui rend son passeport : "Ma place est ici. Les femmes ont mis de l'espoir en moi. Je ne peux ni les abandonner, ni les trahir", dit-elle.

Révoltée depuis son enfance par l'interdit de sortir qui pesait sur elle dès l'âge de 10 ans, à la différence de ses frères, elle a lutté dans sa vie personnelle contre la tyrannie du mariage islamique, divorçant trois fois : "Je ne me remarierai jamais", déclare-t-elle dans un entretien accordé au journal indien de femmes Savvy. Je ne déteste pas les hommes, mais le système qu'ils ont mis en place, la société qui dit que les femmes sont les esclaves des hommes".

Lors de ses années de travail pour

le Planning familial, elle s'est aussi indignée de la stérilisation des jeunes femmes les plus pauvres, en échange d'un sari et d'un peu d'argent du gouvernement.

À partir de 1978, elle a commencé à publier des poèmes, puis des articles dans de nombreux journaux sur la libération des femmes. Son but : "changer la mentalité des femmes", face à ces lois et comportements iniques. "La loi de l'État est contraire aux femmes parce que la loi sur la famille est fondée sur la loi islamique ... Je m'insurge contre l'utilisation sexuelle des femmes, et ils s'insurgent contre moi parce que je m'insurge ... Quand les femmes me lisent, elles réagissent immédiatement et me disent que ce que j'écris est vrai. Les mollabs ont peur de moi, c'est pour cela qu'ils ont mis ma tête à prix". Un livre réunissant ses rubriques régulières a reçu l'Aranda Literary Award à Calcutta en 1992, mais dès 1989, les fondamentalistes ont déchaîné leurs campagnes.

C'est à propos de son roman *Lajja* (février 1993), qui décrit la persécution d'une famille hin-

due par les fanatiques musulmans (viols, tortures, pillages...), que ceux-ci ont lancé leur "fatwa". *Lajja* a eu un succès immédiat, qui se poursuit aujourd'hui, bien qu'il ait été interdit par le gouvernement dès le mois de juillet. La solidarité internationale a commencé à se manifester. Il faut qu'elle s'amplifie.

Les Éditions Des femmes vont très prochainement publier *Lajja* en français. L'Alliance vous invite à écrire au gouvernement du Bangladesh. Voici un modèle de lettre, de fax ou de télégramme : "J'ai appris avec inquiétude les difficultés auxquelles Taslima Nasrin doit faire face dans votre pays pour avoir soutenu courageusement les droits des femmes. Je vous demande instamment de lui rendre son passeport, d'autoriser la publication de ses œuvres, et de lui assurer une protection efficace contre ceux qui la menacent de mort" •

Photo Gamma, Gilles Saussier



SOLIDARITE FEMINISTE
AVEC LES FEMMES DE L'EX-YOUGOSLAVIE

c/o Maison des Femmes 8 cité Prost 75011 PARIS tel: 43 48 24 91

Paris le 12 mai 1994

En ex-Yougoslavie, les événements se sont accélérés à un tel point que notre discours, nos réflexions se sont focalisés sur les interventions militaires et les massacres. L'ampleur et l'horreur de ceux-ci ont entraîné notre mobilisation prioritaire au détriment de la dénonciation des viols et violences infligés aux femmes.

Nous nous posons actuellement la question de la dimension féministe dans le mouvement contre la purification ethnique en ex-Yougoslavie, et plus largement face à la montée des périls en Algérie, en Italie et ailleurs....

Nous nous demandons également où en sont les mouvements de femmes depuis notre réunion de l'année dernière à la maison des femmes, et comment poursuivre au mieux les actions concrètes de solidarité envers les femmes de l'ex-Yougoslavie.

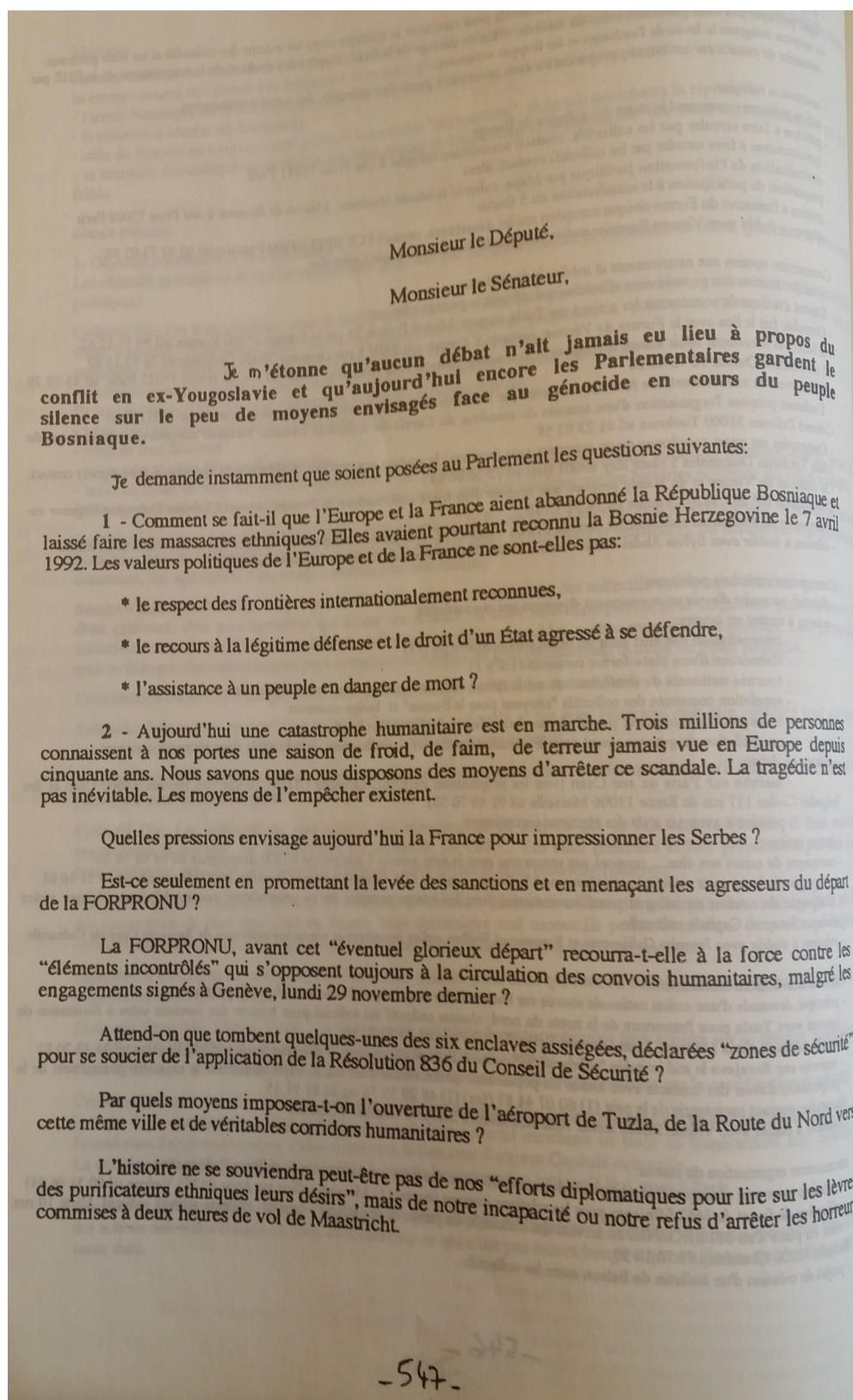
Nous souhaitons étudier cette question avec vous toutes, et échanger témoignages, analyses et informations actualisées sur la situation des femmes en ex-Yougoslavie, et notamment les viols, camps bordels etc... ainsi qu'en ce qui concerne le fonctionnement du tribunal international.

Nous vous proposons :

- de participer avec nous au rassemblement organisé à Caen le 4 juin 1994, (voir copie du tract ci jointe), et de nous contacter pour mettre au point si possible des mots d'ordre communs (tel : Agnès 45 75 78 57).
- de nous rencontrer les 17 et 18 septembre à Paris pour réfléchir aux problèmes exposés ci dessus, ainsi éventuellement qu'aux autres problèmes que vous souhaiteriez soulever.
- de vous adresser, dès que nous l'aurons établie, une bibliographie des textes que nous avons réunis concernant les femmes d'ex-Yougoslavie.

Par ailleurs, nous vous signalons qu'une émission télévisée est prévue début juin au sujet du Tribunal international, qu'une rencontre femme aura lieu du 3 au 8 août à Novi Sad, et enfin, à l'attention des femmes de la région parisienne, que nous faisons une fête non mixte le 11 juin à la maison des femmes .

A bientôt !



3 - La citoyenneté française est fondée sur des principes de liberté et d'égalité des Citoyens en Droit, indépendamment de toute appartenance ethnique, religieuse, politique ou culturelle. En Bosnie Herzégovine, ces principes sont régulièrement violés. Pour stopper l'épuration ethnique, les négociateurs internationaux proposent le partage ethnique qui entérine les conquêtes. A aucun moment, ils n'ont soutenu la conception d'une Bosnie multiconfessionnelle et pluriethnique, défendue par le Gouvernement officiel bosniaque et les enclaves assiégées: Sarajevo, Tuzla, Zenica, Goradze...

Comment la France et l'Union Européenne comptent appuyer les revendications du Gouvernement officiel de la Bosnie, que dirige Mr Izetbegovic, pour un Etat viable ?

Est-on prêt à exercer toutes les pressions nécessaires sur les Gouvernements Serbe et Croatie pour que les Bosniaques obtiennent ce qui est compatible avec un compromis de paix acceptable ? La France veut-elle obliger le Gouvernement de ces derniers à signer n'importe quelle paix en l'absence de toute garantie de survie pour trois millions de bosniaques ?

4 - De quels moyens financiers, politiques, militaires, disposera le nouveau Tribunal International de La Haye sur les crimes de guerre pour visiter les 393 camps de concentration et les 98 charniers officiellement recensés ? Pour juger les criminels de guerre il faut être en position de force; ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui !

5 - Il faut exercer une pression très forte avant qu'il ne soit trop tard pour que soient libérés les 6500 prisonniers de guerre officiellement recensés et qui croupissent dans des conditions inacceptables.

6 - La France aurait-elle l'indécence de renvoyer en Bosnie aujourd'hui les quelques réfugiés qui parviennent sur son territoire ? Pourquoi ont-ils des difficultés à régulariser leur situation et pourquoi la France ne délivre-t-elle pas plus de visas pour les victimes de guerre qui le demandent ?

Monsieur le Député, Monsieur le Sénateur, acceptez-vous d'apposer votre nom au bas de cette lettre ouverte et de figurer sur la liste des Parlementaires qui demandent un débat à l'Assemblée Nationale sur ces questions ?

En attendant la tenue de ce débat, acceptez-vous de soutenir dans les plus brefs délais les revendications suivantes auprès du Gouvernement pour leur résolution immédiate :

- * L'application immédiate de la Résolution 836 du Conseil de Sécurité de l'ONU assurant la protection de six zones de sécurité;
- * L'ouverture de réels corridors humanitaires protégés par des forces armées;
- * L'ouverture de couloirs culturels pour la libre circulation des idées et des hommes;
- * La délivrance de visas pour les réfugiés de guerre;
- * L'ouverture de l'aéroport de Tuzla;
- * La protection de l'enclave de Goradze, aujourd'hui particulièrement menacée par les préparatifs d'une offensive serbe sur trois côtés et sans approvisionnement humanitaire depuis un mois;
- * L'accueil des blessés qui ne peuvent être soignés en ex-Yougoslavie;
- * La libération immédiate de tous les prisonniers;
- * Le soutien et la concrétisation des travaux du Tribunal sur les crimes de guerre.

Ces revendications immédiates ne sont que des mesures minimales qui doivent être soutenues par une réflexion et une action en faveur de ceux qui veulent continuer à vivre ensemble, sans discrimination, en Bosnie Herzégovine et dans l'ancienne Yougoslavie.

- 548 -